Quatre-vingt-dixième année. — N° 204. Le Numéro : 20 francs. Dimanche 31 Août 1958.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
						Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer.	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	1.000	800	1.000	3.000	3.000	750
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.400	1.200	1.300	4.000	4.000	1.100

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; / Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Affaires algériennes.

Arrêté du 30 août 1958 relatif à l'organisation et au fonctionnement des commissions de contrôle pour les opérations du référendum constitutionnel en Algérie (p. 8110).

Arrêté portant nomination des vice-présidents et des membres de la commission centrale de contrôle des opérations du référendum constitutionnel en Algérie (p. 8110).

Arrêté portant nomination du secrétaire général et du secrétaire général suppléant de la commission centrale de contrôle pour les opérations du référendum constitutionnel en Algérie (p. 8111).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 26 août 1958 relatif aux droits de plaidoirie des avocats (p. 8111).

Décrets portant nomination de magistrats et attribution de fonctions (rectificatifs) (p. 8111).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets des 20 et 21 août 1958 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8112).

Arrêtés du 25 août 1958 portant approbation de délibérations de conseils municipaux (p. 8114).

MINISTERE DES ARMEES

Arrêté du 28 juillet 1958 portant ouverture d'un concours commun pour le recrutement de sténodactylographes des administrations centrales (p. 8114).

Arrêté portant promotions (trésorerie aux armées) (p. 8115).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Arrêté portant délégation de signature (p. 8115).

Arrêté attribuant une prime de rendement aux sténodactylographes et agents de bureau exerçant les fonctions de dactylographe (rectificatif) (p. 8115).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 3 juillet 1958 fixant de nouvelles dispositions relatives à la commission consultative chargée de contrôler l'entretien et la restauration des peintures des musées nationaux et des musées classés et contrôlés (p. 8115).

Arrêté du 1er août 1958 portant transfert d'un centre d'apprentissage à Arpajon (Seine-et-Oise) (p. 8116).

Arrêtés du 2 août 1958 portant création d'un collège technique industriel et commercial à Digne (Basses-Alpes) et d'un collège technique mixte industriel et commercial à Montauban (Tarn-et-Garonne) (p. 8116).

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur de l'école centrale lyonnaise (promotion 1958) (p. 8116).

Liste des élèves de l'école centrale des arts et manufactures ayant obtenu le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures (promotion 1958 et 1957) (p. 8116).

Liste des élèves brevetés des écoles nationales professionnelles et des écoles nationales professionnelles d'horlogerie (promotion 1957) (rectificatif) (p. 8117).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 12 août 1958 approuvant un avenant au cahier des charges réglementant la concession d'outillage public de la chambre de commerce de Marseille au port de cette ville (texte de l'avenant) (p. 8117).

Arrêté du 8 août 1958 approuvant un avenant au cahier des charges réglementant la concession d'outillage public accordé à la chambre de commerce de Lorient au port de cette ville (texte de l'avenant) (p. 8124).

Arrêtés portant nominations des membres de la commission centrale et de commissions régionales des frets et d'exploitation (p. 8124).

Arrêtés portant reclassements et rectificatif (administration centrale et officiers de port) (p. 8127).

Liste d'admissibilité au grade d'élève ingénieur des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées) (année 1958) (p. 8128).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Arrêtés du 25 août 1958 portant création du centre technique de la teinture et du nettoyage et nomination des membres du conseil d'administration de ce centre (p. 8128).

Arrêtés agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (rectificatif) (p. 8129).

Arrêté portant mise en disponibilité (services des mines) (p. 8129).

Listes d'admission à l'école nationale supérieure des mines de Paris (concours de 1958) (p. 8129).

Tableau d'avancement de classe des attachés d'administration centrale pour l'année 1958 (p. 8129).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 58-790 du 30 août 1958 fixant les modalités de payement du blé tendre pour la campagne 1958-1959 (p. 8129).

Arrêté du 30 août 1958 relatif à la dénaturation des blés pour la campagne 1958-1959 (p. 8130).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêté du 19 août 1958 fixant la date des élections à la commission administrative paritaire du cadre général du chiffre de la France d'outre-mer (p. 8130).

Arrêté du 20 août 1958 modifiant l'arrêté du 21 mars 1958 portant ouverture d'un concours professionnel pour l'accession au grade de contrôleur des centraux télégraphiques et téléphoniques du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer (p. 8130).

Arrêtés portant réintégrations, mise en position de mission et régularisation de situation administrative (gouverneurs et postes et télécommunications) (p. 8130).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Arrêté du 25 août 1958 portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'experts vérificateurs du service de l'appareillage du ministère des anciens combattants et victimes de guerre (p. 8131).

Arrêté portant nomination au cabinet du ministre (p. 8131).

Arrêtés portant inscription à un tableau d'avancement et modifiant les dispositions de précédents arrêtés (administration centrale et administration générale) (p. 8131).

MINISTERE DU SAHARA

Arrêté du 11 août 1958 portant affectation au ministère des armées d'une parcelle de terrain sise à Adrar (Saoura) en vue de la construction d'une caserne de gendarmerie (p. 8131).

Arrêté portant affectation (affaires administratives et sociales) (p. 8131).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination de l'Italie et de la Suisse (p. 8132).

Avis aux exportateurs de peaux brutes d'équidés à destination du Canada (p. 8132).

Situation de l'institut d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo (juillet 1958) (p. 8132).

Annonces (p. 8133).

CONSEIL ECONOMIQUE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 17

Avis et rapports. — Séances des 23 et 24 juillet 1958. — Le marché du riz métropole-outre-mer et conjoncture de l'Afrique noire (pp. 719 à 766).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

AFFAIRES ALGERIENNES

Organisation et fonctionnement des commissions de contrôle pour les opérations du référendum constitutionnel en Algérie.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret n° 58-736 du 20 août 1958 relatif à la convocation du collège électoral et à l'organisation du scrutin en Algérie pour le référendum prévu par la loi constitutionnelle du 3 juin 1958;

Vu le décret n° 58-737 du 20 août 1958 relatif au contrôle des opérations du référendum constitutionnel en Algérie,

Arrête:

Art. 1er. — Les commissions de contrôle se réunissent sur convocation de leur président.

Art. 2. — Les décisions des commissions de contrôle sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Art. 3. — Les présidents des commissions départementales de contrôle désignent les délégués prévus aux articles 4 et 9 du décret n° 58-737 du 20 août 1958 relatif au contrôle des opérations du référendum constitutionnel en Algérie et aux articles 3, 4, 6 et 8 du décret n° 58-736 du 20 août 1958 relatif à la convocation du collège électoral et à l'organisation du scrutin en Algérie pour le référendum prévu par la loi constitutionnelle du 3 juin 1958, après consultation des autorités locales.

Ils nomment dans les mêmes conditions des délégués suppléants.

Art. 4. — La commission centrale de contrôle est assistée d'un secrétaire général et d'un secrétaire général suppléant nommés, sur proposition du président de la commission, par arrêté du président du conseil.

Art. 5. — La délégation générale du Gouvernement en Algérie met à la disposition des commissions de contrôle les moyens administratifs nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Art. 6. — Le secrétaire général pour les affaires algériennes et le délégué général du Gouvernement en Algérie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au Recueil des actes administratifs de la délégation générale du Gouvernement en Algérie.

Fait à Paris, le 30 août 1958.

C. DE GAULLE.

Nomination des vice-présidents et des membres de la commission centrale de contrôle des opérations du référendum constitutionnel en Algérie.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'ordonnance n° 58-734 du 20 août 1958 portant organisation du référendum prévu par la loi constitutionnelle du 3 juin 1958;

Vu le décret n° 58-737 du 20 août 1958 relatif au contrôle des opérations du référendum constitutionnel en Algérie, et notamment son article 3;

Vu le décret du 25 août 1958 portant nomination du président de la commission centrale de contrôle des opérations du référendum constitutionnel en Algérie,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés vice-présidents et membres de la commission centrale de contrôle prévue à l'article 3 du décret n° 58-737 du 20 août 1958 relatif au contrôle des opérations du référendum constitutionnel en Algérie:

Vice-présidents.

MM. Costa, conseiller à la cour de cassation.
Conquet, contrôleur général de 1re classe de l'administration de l'armée.
Mahdi, président de chambre à la cour d'appel d'Alger.

Membres.

MM. Breynat de Saint-Véran, conseiller à la cour d'appel de Paris.
Fournier, conseiller à la cour d'appel de Paris.
Leyris, conseiller à la cour d'appel de Paris.
Mongin, premier substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.
Sutter, vice-président du tribunal de première instance de Strasbourg.

MM. Remmy, procureur de la République près le tribunal de première instance de Château-Thierry.
Dupertuys, président du tribunal de première instance de Meaux.
Michel, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.
Darrodes, conseiller à la cour d'appel d'Alger.
Dullin, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.
Gay, procureur de la République près le tribunal de première instance de Blois.
Pasturel, substitut du procureur général près la cour d'appel d'Aix.

Art. 2. — Le secrétaire général pour les affaires algériennes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 août 1958.

C. DE GAULLE.

Nomination du secrétaire général et du secrétaire général suppléant de la commission centrale de contrôle pour les opérations du référendum constitutionnel en Algérie.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'ordonnance n° 58-734 du 20 août 1958 portant organisation du référendum prévu par la loi constitutionnelle du 3 juin 1958;

Vu le décret n° 58-737 du 20 août 1958 relatif au contrôle des opérations du référendum constitutionnel en Algérie, et notamment son article 3;

Vu le décret du 25 août 1958 portant nomination du président de la commission centrale de contrôle des opérations du référendum constitutionnel en Algérie;

Vu l'arrêté en date du 30 août 1958 relatif à l'organisation et au fonctionnement de commissions de contrôle pour les opérations du référendum constitutionnel en Algérie;

Sur la proposition du président de la commission centrale de contrôle,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés secrétaire général et secrétaire général suppléant de la commission centrale de contrôle:

M. de Bresson, procureur de la République.

M. Schmelk, substitut du procureur de la République près le tribunal de la Seine.

Art. 2. — Le secrétaire général pour les affaires algériennes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 août 1958.

C. DE GAULLE.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 26 août 1958 relatif aux droits de plaidoirie des avocats.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du travail,

Vu la loi n° 48-50 du 12 janvier 1948 instituant une caisse nationale des barreaux français, modifiée par le décret n° 54-1253 du 22 décembre 1954;

Vu le décret n° 52-200 du 28 février 1952 relatif aux droits de plaidoirie des avocats;

Vu le décret n° 55-413 du 2 avril 1955 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 48-50 du 12 janvier 1948 et du décret n° 54-1233 du 22 décembre 1954 susvisés;

Vu le décret du 20 août 1958 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil des ministres pendant l'absence du général de Gaulle;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Un droit de plaidoirie est perçu dans chaque affaire où un avocat est intervenu devant les cours d'appel et les tribunaux de première instance statuant en matière civile, pénale et commerciale, devant les cours d'assises dans les affaires comportant constitution de partie civile, devant les tribunaux de commerce, devant les présidents des tribunaux civils et des tribunaux de commerce statuant en référé, devant les juges de paix statuant en matière civile et devant les tribunaux paritaires agricoles.

Ce droit est fixé pour chaque avocat au taux suivant:

A. — 1.000 F, pour toute affaire civile ou commerciale devant les cours d'appel, toute affaire civile devant les tribunaux de première instance et toute affaire devant les tribunaux de commerce.

B. — 500 F, pour tout référé, toute affaire pénale devant les cours d'appel et les tribunaux, toute affaire devant les cours d'assises comportant constitution de partie civile, toute affaire devant les juges de paix statuant en matière civile et toute affaire devant les tribunaux paritaires agricoles.

Lorsqu'une affaire donne lieu à plusieurs décisions préjudicielles, interlocutoires ou définitives, le droit n'est perçu, devant chaque degré de juridiction, qu'une seule fois à l'occasion de la première décision intervenue.

Art. 2. — Il est procédé à la liquidation des droits de plaidoirie pour le compte des barreaux par les receveurs centraux ou les inspecteurs de l'enregistrement au moment de la formalité donnée aux sentences de justice. Celles-ci doivent contenir toutes indications utiles à cet effet et préciser si elles sont rendues en matière civile, en matière commerciale ou en matière pénale.

Les greffiers indiquent également et sous leur responsabilité:

1° Si la décision présentée à la formalité est, ou non, la première qui intervient dans l'affaire;

2° Le nom des avocats ou, le cas échéant, le fait que les parties n'ont pas eu recours à un avocat.

Art. 3. — Les droits de plaidoirie sont perçus, pour le compte des barreaux, par les receveurs centraux ou les inspecteurs de l'enregistrement. Toutefois, sont recouvrés par les comptables directs du Trésor les droits de plaidoirie afférents aux décisions rendues en matière pénale et qui ne donnent ouverture qu'au droit fixe d'enregistrement ou qu'au droit minimum édicté par l'article 700 du code général des impôts, ou qui sont exonérées des droits d'enregistrement.

Art. 4. — Après avoir prélevé le droit de recette qui leur est alloué, les receveurs centraux ou les inspecteurs de l'enregistrement et les comptables directs du Trésor versent trimestriellement à chaque barreau le montant net des droits de plaidoirie effectivement encaissés à l'occasion des décisions rendues par les juridictions séant dans les communes appartenant à l'arrondissement judiciaire où est fixé ledit barreau. Ce versement est obligatoirement accompagné d'un bordereau indiquant la nature du tarif, la juridiction qui a statué, le nombre d'affaires et le montant des droits recouvrés.

S'il n'existe pas de barreau, les droits de plaidoirie perçus sont versés à un barreau désigné par le garde des sceaux, ministre de la justice.

Le bâtonnier de chaque barreau, après avoir prélevé, pour les œuvres de prévoyance de ce barreau, cinq pour cent du montant total des sommes encaissées, verse dans les trois mois le surplus à la caisse nationale des barreaux français instituée à l'article 3 de la loi du 12 janvier 1948, à laquelle il transmet le bordereau détaillé joint à son versement par l'administration de l'enregistrement ou du Trésor.

Art. 5. — Les dispositions du présent décret sont applicables dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française.

Art. 6. — L'article 1er du décret n° 52-200 du 28 février 1952 et les articles 1er, 2 et 3 du décret n° 55-413 du 2 avril 1955 sont abrogés.

Art. 7. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 août 1958.

GUY MOLLET.

Par le ministre d'Etat, pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre du travail,
PAUL BACON.

Décrets portant nomination de magistrats et attribution de fonctions.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 août 1958: page 7488, 1re colonne, 57e ligne, au lieu de: « M. Beous, juge au tribunal de première instance de la Réole », lire: « M. Becus, juge d'instruction au tribunal de première instance de la Réole »; 67e ligne, au lieu de: « M. Marty, juge au tribunal de première instance de Marmande », lire: « M. Marty, juge d'instruction au tribunal de première instance de Marmande ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 août 1958: page 7598, 2e colonne, 60e ligne, au lieu de: « M. Sicre de Fonterune », lire: « M. Sicre de Fontbrune ».

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 21 août 1958, pris en conseil des ministres, sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 31 juillet 1958 portant que les promotions de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus commandeurs dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Bucaille (Victor), conseiller général de la Seine, conseiller municipal de Paris. Officier du 30 juillet 1935.

M. Pouget (Jules), ancien sénateur, conseiller général, maire du Touquet-Paris-Plage (Pas-de-Calais). Officier du 12 janvier 1933.

Par décret en date du 21 août 1958, pris en conseil des ministres, sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 31 juillet 1958, portant que la promotion de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Lahillonne (André), préfet hors cadres, ancien préfet de police. Officier du 4 février 1951.

Par décret en date du 21 août 1958, pris en conseil des ministres, sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 30 avril 1958 portant que la promotion de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu au grade d'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Ravail (Jacques), préfet hors cadres. Chevalier du 10 février 1951. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 20 août 1958, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 31 juillet 1958 portant que la promotion de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Lecornu (Bernard), préfet hors classe. Chevalier du 27 janvier 1951 (majorations pour services en Algérie).

Par décret en date du 20 août 1958, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 31 juillet 1958 portant que les promotions et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Baron (Marcel), adjoint au maire de Chaumont (Haute-Marne). Chevalier du 3 février 1950.

Bourgeas (Marc), sous-préfet de Saint-Quentin (Aisne). Chevalier du 27 août 1948.

Carlini (Michel), ancien député, ancien maire de Marseille (Bouches-du-Rhône). Chevalier du 26 juillet 1950.

Chanot (André), chef de division à la préfecture de l'Yonne. Chevalier du 27 décembre 1928.

Degornet (Louis), conseiller général de la Seine, conseiller municipal de Colombes. Chevalier du 9 août 1950.

Léonard (Henri), ancien maire de Thionville (Moselle). Chevalier du 31 janvier 1937.

Lobut (Christian), préfet de la Marne. Chevalier du 2 août 1950.

Mennecier (Maurice), sous-préfet de Castres (Tarn). Chevalier du 30 décembre 1948.

Mongredien (Georges), directeur des secrétariats des conseils municipal et général de la Seine. Chevalier du 4 février 1949.

Pain (Alexis), conseiller général, maire d'Agen (Lot-et-Garonne). Chevalier du 25 août 1948.

Renaud (Adrien), secrétaire général de la mairie de Montluçon (Allier). Chevalier du 12 juillet 1921.

Rondeau (Gaëtan), ancien maire de Nantes, secrétaire général honoraire de la ville de Nantes (Loire-Atlantique). Chevalier du 27 mai 1921.

Virenque (Michel), préfet du Cher. Chevalier du 4 janvier 1950.

Au grade de chevalier.

MM.

Andre (Charles), secrétaire général de la préfecture du Calvados; 27 ans de fonction publique et de services militaires.

Barrat (Roland), conseiller général, maire de Cayenne (Guyane); 36 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives.

Becane (André), administrateur civil au ministère de l'intérieur; 20 ans de fonction publique et de services militaires.

Beraud (Amédée), chef de division à la préfecture du Puy-de-Dôme; 32 ans de fonction publique et de services militaires.

Cacaud (Jean), ancien maire, conseiller municipal de Fromental (Haute-Vienne); 69 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Capillon (Léon), maire de Lussault-sur-Loire (Indre-et-Loire); 62 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Cathelain (Paul), conseiller municipal du Crotoy (Somme); 56 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Chaubard (Pierre), sous-préfet, directeur du cabinet du préfet, secrétaire général de la préfecture de la Seine; 20 ans de fonction publique et de services militaires.

Cluzel (Raoul), administrateur civil au ministère de l'intérieur; 26 ans de fonction publique et de services militaires.

Colte (Pierre), secrétaire général de la mairie de Villemomble (Seine); 39 ans de fonction publique et de services militaires.

De Coulomme Labarthe (Alexandre), conseiller général, ancien maire, conseiller municipal de Salies-de-Béarn (Basses-Pyrénées); 48 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Duhayon (Pierre), maire de Roost-Warendin (Nord); 40 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Dupuy (Maxime), secrétaire général de la préfecture des Ardennes; 31 ans de fonction publique et de services militaires.

Espariat (Léon), maire de Forcalquier (Basses-Alpes); 49 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives

Favrot (Jean), attaché d'administration au ministère de l'intérieur; 26 ans de fonction publique, de pratique professionnelle et de services militaires.

Forissier (Marc), pasteur à Tarbes (Hautes-Pyrénées); 42 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Fournera (Maurice), chef de division honoraire de préfecture; 47 ans de fonction publique et de services militaires.

Mgr Garrone (Gabriel), archevêque de Toulouse (Haute-Garonne); 42 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Gautier (René), maire de Noisy-le-Sec (Seine); 52 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Krieg (Henry), inspecteur de l'administration au ministère de l'intérieur; 22 ans de fonction publique et de services militaires.

Landillon (Gabriel), conseiller municipal d'Aubusson (Creuse); 55 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives

Lecœur (Emmanuel), conseiller général, maire d'Auffay (Seine-Maritime); 39 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Chanoine Monflier (Marcel), archiprêtre de Bar-le-Duc (Meuse); 45 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires

Moulins (Fernand), chef de division à la préfecture de l'Aude; 34 ans de fonction publique et de services militaires.

Nautin (Pierre), sous-préfet de Bayonne (Basses-Pyrénées); 30 ans de fonction publique et de services militaires.

Normand (André), sous-préfet de Villefranche-sur-Saône (Rhône); 21 ans de fonction publique et de services militaires.

Paris (Jean), administrateur civil au ministère de l'intérieur; 20 ans de fonction publique et de services militaires.

Patel (Alain), conseiller général, conseiller municipal de Bonneval (Eure-et-Loir); 25 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Patou (Bernard), sous-préfet du Havre (Seine-Maritime); 21 ans de fonction publique et de services militaires.

Pedrot (Raymond), maire du 5e arrondissement de Paris; 22 ans de fonction publique et de services militaires.

Petit (Raphaël), secrétaire général de la préfecture de la Réunion; 25 ans de fonction publique et de services militaires.

Pillet (Jean-Marie), ancien maire d'Arlod (Ain); 63 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Risch (Louis), chef de division à la préfecture du Bas-Rhin; 43 ans de fonction publique et de services militaires.

Royer (Maurice), chef de division à la préfecture de la Côte-d'Or; 36 ans de fonction publique et de services militaires.

Ryckebusch (Paul), sous-préfet de Pontarlier (Doubs); 25 ans de fonction publique et de services militaires.

Saillet (Raymonde), attaché de préfecture au ministère de l'intérieur; 28 ans de fonction publique et de pratique professionnelle.

Mgr Urtasun (Joseph), archevêque d'Avignon (Vaucluse); 44 ans de ministère ecclésiastique.

Veysset (Emile), conseiller général de la Seine, conseiller municipal de Paris; 31 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Weil (Edmond), rabbin à Fegersheim (Bas-Rhin); 60 ans de ministère ecclésiastique.

Wigniolle (Albert), inspecteur général à la préfecture de la Seine; 27 ans de fonction publique.

Par décret en date du 20 août 1958, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 31 juillet 1958 portant que les promotions et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur pour services exceptionnels rendus à l'occasion de leur mandat électif :

Au grade d'officier.

MM.

Allemand (Lucien), conseiller général, maire de Saint-Firmin (Hautes-Alpes). Chevalier du 10 juin 1949.

Bonifay (Faustin), maire de Riboux (Var). Chevalier du 5 octobre 1933.

Colomer (Albert), maire de Casteil (Pyrénées-Orientales). Chevalier du 29 janvier 1937.

Conan (Eugène), conseiller général, maire de Courçon (Charente-Maritime). Chevalier du 31 mars 1949.

Daury (Robert), conseiller général, maire d'Eauze (Gers). Chevalier du 27 août 1948.

Dupont (Emile), maire de Muids (Eure). Chevalier du 3 novembre 1947.

Fournier (Raymond), conseiller général, maire de Senonches (Eure-et-Loir). Chevalier du 9 juillet 1949

Ranchoux (Benoît), conseiller général, maire de Roche-en-Regnier (Haute-Loire). Chevalier du 29 juin 1949.

Au grade de chevalier.

MM.

Ader (Adolphe), maire de Lamaguère (Gers) ; 47 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 29 ans de fonctions de maire.

Blaevoet (Michel), maire d'Oudezeele (Nord) ; 41 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 22 ans de fonctions de maire.

Blayac (Joseph), maire de Marseillette (Aude), 49 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 13 ans de fonctions de maire.

Boeda (Fernand), conseiller général, maire de Lassay (Mayenne) ; 53 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 29 ans de fonctions de maire.

Bonnard (Joseph), maire de Saint-Christo-en-Jarez (Loire) ; 51 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 19 ans de fonctions de maire.

Bresch (Jean), maire de Gunsbach (Haut-Rhin) ; 65 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 24 ans de fonctions de maire.

Burtin (Marie-Alphonse), maire de Jayat (Ain) ; 59 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 29 ans de fonctions de maire

Castor (Eloïs), conseiller général, maire de Simiane (Basses-Alpes) ; 31 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 13 ans de fonctions de maire.

Cholin (Victor), maire de Gardefort (Cher) ; 60 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 22 ans de fonctions de maire.

Collot (Henri), maire de Fontvannes (Aube) ; 61 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 29 ans de fonctions de maire.

Cormier (Henri), maire de Thorée-les-Pins (Sarthe) ; 42 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de foctions électives, dont 16 ans de fonctions de maire.

Curnier (Albert), maire de Vers-sur-Meouge (Drôme) ; 47 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 29 ans de fonctions de maire.

Delacour (Emmanuel), maire de Pournoy-la-Chétive (Moselle) ; 61 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives, dont 29 ans de fonctions de maire.

Delche (Raymond), maire de Saint-Simon (Cantal) ; 51 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 25 ans de fonctions de maire.

Derbecourt (Albert), maire d'Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; 55 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives, dont 23 ans de fonctions de maire.

Dunand (François), maire de Saint-Pierre-de-Curtille (Savoie) ; 57 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 29 ans de fonctions de maire.

Esseul (Fernand), conseiller général, maire de la Pommeraye (Maine-et-Loire) ; 42 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 13 ans de fonctions de maire.

Ferru (Jacques), maire de Saint-Martin-lès-Melle (Deux-Sèvres) ; 65 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 16 ans de fonctions de maire.

Garnier (Marcel), maire de Villers-Rotin (Côte-d'Or) ; 41 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 29 ans de fonctions de maire.

Gauthier (Jean-Baptiste), maire de Vensat (Puy-de-Dôme) ; 54 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 29 ans de fonctions de maire.

Gautret (René), conseiller général, maire de Jonzac (Charente-Maritime) ; 45 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 17 ans de fonctions de maire.

Gely (Léopold), maire de Saint-Laurent-de-Muret (Lozère) ; 65 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 29 ans de fonctions de maire.

Helary (Jacques), maire de Tréguidel (Côtes-du-Nord) ; 46 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 29 ans de fonctions de maire.

Hnvig (Auguste), conseiller général, maire d'Arc-en-Barrois (Haute-Marne) ; 47 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 16 ans de fonctions de maire.

Jeune (Lucien), maire de Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse) ; 38 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 14 ans de fonctions de maire.

Lambin (Paul), ancien député, maire de Tréloup (Aisne) ; 56 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 20 ans de fonctions de maire.

Lardy (Ferdinand), maire de Maisonnisses (Creuse) ; 43 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 13 ans de fonctions de maire.

Lebouc (Jacques), conseiller général, maire de Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne) ; 30 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 13 ans de fonctions de maire.

Lefebure (William), conseiller général, maire de Ronfeugerai (Orne) ; 36 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 29 ans de fonctions de maire.

Maizier (Paul), conseiller général, maire de Beauvoisin (Jura) ; 38 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 24 ans de fonctions de maire.

Martin (Marcellin), maire de la Chapelle-d'Aurec (Haute-Loire) ; 65 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 29 ans de fonctions de maire.

Martin (Henri), conseiller général, maire de la Rouvière (Gard) ; 33 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives, dont 13 ans de fonctions de maire.

Masse (Jules), maire de Ciez (Nièvre) ; 57 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 20 ans de fonctions de maire.

Mordiconi (Camille), maire d'Ambilly (Haute-Savoie) ; 54 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 23 ans de fonctions de maire.

Nouelle (Georges), ancien député, conseiller général, maire de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) ; 55 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 24 ans de fonctions de maire.

Nouvellon (Albert), maire de Verdes (Loir-et-Cher) ; 65 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 17 ans de fonctions de maire.

Pallard (Constant), maire de Clisson (Loire-Atlantique) ; 65 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 20 ans de fonctions de maire.

Pujol (Paul), maire de Mouzieys-Teulet (Tarn) ; 51 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 23 ans de fonctions de maire.

Ramet (Claude), conseiller général, maire de Theize (Rhône) ; 41 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 13 ans de fonctions de maire.

Renard (Benoît), maire d'Autry-le-Châtel (Loiret) ; 51 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 14 ans de fonctions de maire.

Seite (Célestin), maire de Roscoff, ancien conseiller général (Finistère) ; 53 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 13 ans de fonctions de maire.

Subra (Albert), conseiller général, maire d'Escosse (Ariège) ; 31 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 23 ans de fonctions de maire.

Talmy (Léon), maire de Pont-Authou (Eure) ; 56 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 29 ans de fonctions de maire.

Vialatte (Jean), maire de Montaut (Lot-et-Garonne) ; 51 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives. dont 29 ans de fonctions de maire.

Par décret en date du 20 août 1958, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 31 juillet 1958 portant que les promotions et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Baudoin (Ernest), maire de Saint-Agil (Loir-et-Cher). Chevalier du 17 septembre 1915.

Cayrat (Joseph), maire de Péreyres (Ardèche). Chevalier du 24 février 1938.

Conquet (Gabriel), ancien conseiller général, maire de Villefranche-de-Lonchat (Dordogne). Chevalier du 30 juin 1938.

Girard (Louis), maire de Niherne (Indre). Chevalier du 28 juillet 1938.

Au grade de chevalier.

MM.

D'Aboville (Jean), maire de Vimarcé (Mayenne); 33 ans de fonctions de maire.

Arnaud (Maurice), maire de Savel (Isère); 30 ans de fonctions de maire.

Barbier (Louis), ancien conseiller général, maire de Martinvelle (Vosges); 33 ans de fonctions de maire.

Bineau (Louis), maire de Maisonnais (Deux-Sèvres); 36 ans de fonctions de maire.

Bouriez (Edouard), maire de Pœuilly (Somme); 33 ans de fonctions de maire.

Chrétien (Fernand), maire de Serval (Aisne); 38 ans de fonctions de maire.

Clinet (Jean-Marie), maire de Bouligneux (Ain); 33 ans de fonctions de maire.

Courin (René), ancien maire de Prinçay (Vienne); 33 ans de fonctions de maire.

Delfour (Emile), maire de Vitrac-en-Viadène (Aveyron); 30 ans de fonctions de maire.

Deniset (Amédée), maire d'Echemines (Aube); 32 ans de fonctions de maire.

Dolbet (Louis), maire du Mesnil (Manche); 38 ans de fonctions de maire.

Ducom (Charles), maire de Montezun-d'Armagnac (Gers); 33 ans de fonctions de maire.

Favelier (Marcel), maire de Bessey-la-Cour (Côte-d'Or); 38 ans de fonctions de maire.

Floirac (Amédée), maire de Lavercantière (Lot); 33 ans de fonctions de maire.

Frémont (Eugène), maire de Cernoy (Oise); 39 ans de fonctions de maire.

Frère (Georges), maire de Francourt (Haute-Saône); 33 ans de fonctions de maire.

Frevin (Fabien), maire de Thizy (Yonne); 35 ans de fonctions de maire.

Hébert (Henri), maire de Saint-Martin-des-Champs (Seine-et-Oise); 37 ans de fonctions de maire.

Jacquemin (André), ancien conseiller général, maire de Saucourt-sur-Rognon (Haute-Marne); 33 ans de fonctions de maire.

Jauffred (Pierre), maire de Revel (Basses-Alpes); 34 ans de fonctions de maire.

Klinger (Emile), maire de Houssen (Haut-Rhin); 38 ans de fonctions de maire.

Laforêt (Jean-Jacques), maire de Lachapelle (Lot-et-Garonne); 38 ans de fonctions de maire.

Maitre (Louis), maire de Jully-lès-Buxy (Saône-et-Loire); 32 ans de fonctions de maire.

Maniaval (Léon), maire de Leynhac (Cantal); 37 ans de fonctions de maire.

Mathieu (Auguste), ancien maire, conseiller municipal de Saint-Flour-de-Mercoire (Lozère); 30 ans de fonctions de maire.

Moreau (Marcel), maire de Gy-lès-Nonains (Loiret); 33 ans de fonctions de maire.

Pages (Calixte), maire de Caunettes-sur-Lauquet (Aude); 38 ans de fonctions de maire.

Paris (Auguste), maire de Saint-Siméon (Orne); 31 ans de fonctions de maire.

Pignier (Antoine), ancien maire de Drumettaz-Clarafond (Savoie); 33 ans de fonctions de maire.

Remezy (Alphonse), maire de Soudorgues (Gard); 33 ans de fonctions de maire.

Sarazin (Etienne), maire de Château-Bréhain (Moselle); 34 ans de fonctions de maire.

Sécher (François), ancien maire de Melay (Maine-et-Loire); 30 ans de fonctions de maire.

Approbation de délibérations de conseils municipaux.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre de l'éducation nationale en date du 25 août 1958, a été approuvée une délibération du conseil municipal de la Chapelle-d'Armentières (Nord) tendant à donner le nom de « Louis Bartier » au nouveau groupe scolaire de la rue Marle.

Par arrêté interministériel en date du 25 août 1958, a été approuvée une délibération du conseil municipal de Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise) tendant à donner le nom de « Paul Serelle » au nouveau groupe scolaire édifié à Beau-Site.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre de l'éducation nationale en date du 25 août 1958, a été approuvée une délibération du conseil municipal d'Ergué-Armel (Finistère) tendant à donner les noms de « école Victor-Hugo » et « école Emile-Zola », au groupe scolaire des Quatre-Chemins.

MINISTERE DES ARMEES

Ouverture d'un concours commun pour le recrutement de sténodactylographes des administrations centrales.

Le ministre d'Etat, le président du Conseil économique, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances et le ministre des armées,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 modifiée portant statut général des fonctionnaires;

Vu les décrets n°s 51-705 et 51-706 du 6 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau, de sténodactylographes, de secrétaires sténodactylographes et d'adjoints administratifs des administrations centrales et des services extérieurs de l'Etat, modifiés par les décrets n°s 54-989 et 54-990 du 7 octobre 1954 et par les décrets n°s 57-171 et 57-175 du 16 février 1957;

Vu l'arrêté du 7 octobre 1954 modifié;

Vu la circulaire du 16 décembre 1956;

Vu les lettres n°s 18806 SCR/PC du 24 février 1958, 5901 DPC/2/1 du 20 mars 1958 et 100216 PC/1 du 16 avril 1958;

Vu la lettre n° 2072 FP/3 du 5 mai 1958,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisée l'ouverture en 1958 d'un concours pour le recrutement de cinquante-deux sténodactylographes stagiaires des administrations centrales commun:

Au Conseil économique (quatre postes);
A la cour des comptes (neuf postes);
Au ministère de la justice (trois postes);
Au ministère des armées: terre, dix-huit postes; air, quatorze postes; marine, quatre postes.

Art. 2. — Ce concours est ouvert:

D'une part, aux fonctionnaires et agents de l'Etat exerçant des fonctions de bureau, âgés de moins de quarante ans et ayant accompli un an de services publics;

D'autre part, aux candidats et candidates âgés de plus de dix-sept ans et de moins de trente ans au 1er janvier 1958.

La limite d'âge de trente ans peut être reculée d'une durée égale au temps passé obligatoirement sous les drapeaux, d'une année par enfant à charge, ainsi que de la durée des services valables ou validables pour la retraite, sans pouvoir dépasser la limite d'âge de quarante ans.

Art. 3. — Les épreuves de ce concours sont fixées par l'arrêté du 7 octobre 1954 (*Journal officiel* du 8 octobre 1954), modifié le 10 octobre 1956 (*Journal officiel* du 14 octobre 1956).

Art. 4. — Le jury du concours comprend, sous la présidence d'un fonctionnaire de catégorie A de l'administration centrale de la marine désigné par le ministre des armées:

Quatre professeurs de l'enseignement technique;
Un fonctionnaire de catégorie A ou B de l'administration centrale de la justice désigné par le garde des sceaux;
Un fonctionnaire de catégorie A ou B de l'administration centrale des finances désigné par le ministre des finances;
Un fonctionnaire de catégorie A ou B du ministère des armées (terre) désigné par le ministre des armées.

Ce jury, nommé par le ministre des armées, choisit les épreuves, les apprécie et arrête la liste d'admission.

Art. 5. — Les candidats reçus sont affectés, selon leur demande, dans l'ordre de leur classement au concours, compte tenu des emplois offerts au titre de chaque administration. Toutefois, les candidats qui en font la demande sont affectés par priorité dans l'administration où ils sont déjà employés.

Art. 6. — Le directeur de la comptabilité générale du ministère des armées (marine) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juillet 1958.

Le ministre d'Etat,
Pour le ministre d'Etat et par délégation:
Le sous-directeur de la fonction publique,
LETROU.

Le président du Conseil économique,
ÉMILE ROCHE.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation:
Le directeur du personnel et de la comptabilité,
LÉO FÉNIÉ.

Pour le ministre des armées et par délégation:
Le délégué pour l'administration de la marine,
GUILLAUME LE BIGOT.

Pour le ministre des finances et par délégation:
Le directeur du personnel et du matériel,
MALÉGOT.

Trésorerie aux armées.

Par arrêté du 4 août 1958, sont promus dans les cadres du service de la trésorerie aux armées, à compter du 1er juillet 1958:

Au grade de payeur principal de 2e classe.

MM. les payeurs particuliers de 1re classe Perrot (Charles-Emile), Moret (Eugène), Ottonelli (Jean-Roselin).

Au grade de payeur particulier de 1re classe.

MM. les payeurs particuliers de 2e classe Joyon (Pierre), Blanchard (Louis-Tristan-Eugène), Lenain (Louis).

Au grade de payeur particulier de 2e classe.

MM. les payeurs adjoints de 1re classe Harte (Maurice-César-Désiré-Kruger), Ozon (Jean-Paul-Joseph).

Au grade de payeur adjoint de 1re classe.

MM. les payeurs adjoints de 2e classe Toupiol (Jean), Laurent (Louis), Bultel (Raymond), Besoli (André).

Au grade de payeur adjoint de 2e classe.

M. le commis de trésorerie de 1re classe Wassermann (Roger-Eugène).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Délégation de signature.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu les décrets des 1er juin et 23 juillet 1958 relatifs à la composition du Gouvernement;
Vu le décret du 14 juin 1958 portant délégation de signature;
Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1917 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roussellier, chef de service de l'expansion économique à l'étranger, et de M. Vattaire, inspecteur de l'industrie et du commerce, délégation est donnée à M. Allègre, conseiller commercial en fonction à la direction des relations économiques extérieures, à l'effet de signer toutes pièces justificatives de dépenses concernant la régie d'avances créée par arrêté du 21 février 1958 auprès de la direction des relations économiques extérieures pour le règlement des bourses de coopération technique.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 août 1958.

ANTOINE PINAY.

Attribution d'une prime de rendement aux sténodactylographes et agents de bureau exerçant les fonctions de dactylographe.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er août 1958 : page 7210, article 1er, *in fine*, au lieu de: « au regard des dispositions de l'article 6 du décret susvisé », lire: « au regard des dispositions de l'article 6 du décret du 30 juillet 1958 susvisé ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Commission consultative chargée de contrôler l'entretien et la restauration des peintures des musées nationaux et des musées classés et contrôlés.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 13 février 1946, complété par ceux des 8 mars et 25 septembre 1948 et 6 août 1951, instituant à la direction des musées de France une commission consultative chargée de contrôler l'entretien et la restauration des peintures des musées nationaux et des musées classés et contrôlés;
Vu le rapport du directeur des musées de France en date du 27 juin 1958;
Sur la proposition du directeur général des arts et des lettres,

Arrête:

Art. 1er. — Les articles 2 et suivants de l'arrêté du 13 février 1946 susvisé sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes:

« *Art.* 2. — Sont nommés membres de la commission instituée par l'article 1er du présent arrêté:

« 1° Membres de droit:

« Le directeur général des arts et des lettres, président.
« Le directeur des musées de France, vice-président.
« Le conservateur en chef du département des peintures du musée du Louvre.
« Le chef des services du laboratoire d'études scientifiques des œuvres d'art au musée du Louvre.
« L'inspecteur général des musées de province.
« L'inspecteur général des monuments historiques, chargé des objets mobiliers.

« 2° Membres nommés pour trois ans:

« M. Lucien Aubert, restaurateur agréé des musées nationaux.
« M. Georges Braque, artiste peintre.
« M. Cogniard, chef de laboratoire à la Banque de France.
« M. Dupré, chargé de conférences à l'école nationale supérieure des beaux-arts.
« M. Michel Florisoone, conservateur des musées nationaux, adjoint au directeur des musées de France.
« M. Jean-Gabriel Goulinat, chef de l'atelier de restauration des peintures des musées nationaux.
« Mlle Adeline Hulftegger, conservateur au département des peintures du musée du Louvre.
« M. René Huyghe, conservateur honoraire des musées nationaux, professeur au Collège de France.
« M. François Le Lionnais, ingénieur.
« M. Robert Rey, directeur honoraire de l'enseignement et de la production artistiques au ministère de l'éducation nationale.
« M. Charles Sterling, conservateur au département des peintures du musée du Louvre.

« *Art.* 3. — Le secrétariat administratif de la commission sera assuré par Mme Métadier, agent supérieur à la direction des musées de France.

« Le secrétariat scientifique sera assuré, suivant l'appartenance des œuvres examinées, par un membre du personnel scientifique des musées désigné par le conservateur en chef ou conservateur du département intéressé, pour les musées nationaux, ou par l'inspecteur général des musées de province, pour les musées classés ou contrôlés.

« *Art.* 4. — Il est créé au sein de la commission instituée par l'article 1er une section permanente composée ainsi qu'il suit:

« Le directeur des musées de France ou son représentant, président.
« Le conservateur en chef du département des peintures ou son représentant.
« Le chef des services du laboratoire.
« L'inspecteur général des musées de province ou son représentant.
« M. Jean-Gabriel Goulinat.
« M. Lucien Aubert.

« Les inspecteurs principaux et inspecteurs des musées de province, le chef du premier bureau et le chef de la section de l'équipement à la direction des musées de France peuvent assister avec voix consultative aux séances de la section permanente.
« Le secrétariat de la section permanente sera assuré dans les conditions fixées à l'article 3 du présent arrêté.

« *Art.* 5. — La section permanente de la commission est chargée d'examiner les œuvres appartenant aux musées classés et contrôlés envoyées à l'atelier du musée du Louvre aux fins de restauration, et de proposer:

« Soit le renvoi immédiat des œuvres dont la restauration s'avérerait inutile;
« Soit les opérations à effectuer sur les œuvres examinées;
« Soit l'examen par la commission plénière des œuvres dont la restauration pose des problèmes délicats. Dans ce dernier cas la section adresse un rapport à la commission plénière, qui répartit les œuvres à restaurer entre les restaurateurs agréés.

« De plus, la section permanente est chargée d'examiner après leur restauration au Louvre toutes les œuvres appartenant aux musées classés et contrôlés et d'en effectuer la réception avant leur renvoi au musée intéressé.

« *Art.* 6. — La section permanente créée à l'article 5 peut être appelée à formuler des avis sur la restauration d'œuvres d'art autres que les peintures, ou d'autres objets, faisant partie des collections

des musées classés et contrôlés. Dans ce cas, le conservateur en chef du département des peintures et les restaurateurs de peintures sont remplacés respectivement, selon la nature des objets, par le chef de département compétent des musées nationaux et par un spécialiste désigné par le directeur des musées de France.

« *Art.* 7. — L'arrêté du 9 avril 1937 instituant une commission de conservation et de restauration des musées nationaux est et demeure abrogé. »

Art. 2. — Le directeur des musées de France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 juillet 1958.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Transfert d'un centre d'apprentissage à Arpajon (Seine-et-Oise).

Par arrêté en date du 1er août 1958, le centre public d'apprentissage F. 511 est transféré à Arpajon (Seine-et-Oise), où il fonctionnera comme centre mixte avec l'indicatif M. 511.

Création d'un collège technique industriel et commercial à Digne (Basses-Alpes).

Par arrêté en date du 2 août 1958, la création d'un collège technique industriel et commercial est autorisée à Digne (Basses-Alpes).

L'ouverture ne sera effective qu'après l'achèvement des travaux de construction de l'établissement.

Création d'un collège technique mixte industriel et commercial à Montauban (Tarn-et-Garonne).

Par arrêté en date du 2 août 1958, la création d'un collège technique mixte industriel et commercial est autorisée à Montauban (Tarn-et-Garonne).

L'ouverture ne sera effective qu'après l'achèvement des travaux de construction de l'établissement.

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur de l'école centrale lyonnaise (promotion 1958).

Par arrêté du 19 août 1958, le diplôme d'ingénieur de l'école centrale lyonnaise est accordé aux élèves de la promotion 1958 dont les noms suivent (par ordre de mérite):

1 Cottevieille (Jacques), mécanique.
2 Joly (Michel), mécanique.
2 Legrand (Bernard), électricité.
4 Dubault (Gérard), électricité.
4 Paulin (André), électricité.
6 Soler (Etienne), électricité.
7 Besnard (Pierre), électricité.
7 Gœtz (Pierre), électricité.
9 Bitran (Maurice), mécanique.
10 Leynaud (Gilbert), électricité.
10 Loiseau (Michel), électricité.
12 Brault (Hubert), mécanique.
12 Vallouy (Gérard), mécanique.
14 Carrichon (Robert), électricité.
14 Ferdinand (Maurice), électricité.
14 Francisoud (Jacques), mécanique.
14 Gast (Alain), électricité.
14 Marcou (Pierre), électricité.
19 Bonnart (Guy), mécanique.
20 Jamin (Bernard), travaux publics.
20 Kuentz (François), mécanique.
20 Street (Pierre), mécanique.
23 Fleury (Hugues), mécanique.
24 Ceresa (Pierre), mécanique.
24 Legay (Jean-Claude), électricité.
24 Ricard (Camille), travaux publics.
27 Garde (Maurice), mécanique.
27 Le Bart de La Broise (Yves), électricité.
27 Lebouvier (Georges), travaux publics.
30 Corne (Pierre), travaux publics.
30 Grangier (Yves), électricité.
30 Larger (Jean), mécanique.
33 Botton (Jean), mécanique.
33 Burel (Michel), travaux publics.
33 Guyot (Henri), mécanique.
33 Le Granche (Bernard), électricité.
37 Manaranche (Jean-Claude), mécanique.
37 Mercury (Jean-Yves), électricité.
37 Vuaillat (Jean), électricité.
40 Chomarat (Georges), électricité.
40 Poutet (Jean), électricité.
40 Sarkissian (Paul), électricité.
43 Amy (Pierre), mécanique.
43 Bacou (Jean-Claude), électricité.
43 Chauvin (Jacques), mécanique.
46 Wormser (Jacques), mécanique.
47 Joubert (Léon), mécanique.
47 Nallard (Gilbert), mécanique.
47 Tramier (Michel), travaux publics.
50 Lepretre (Pierre), électricité.
51 Burdin (Jacques), mécanique.
51 Cazes (Claude), mécanique.
51 Labrosse (Gérard), travaux publics.
51 Noël (Alain), électricité.

Liste des élèves de l'école centrale des arts et manufactures ayant obtenu le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures (promotion 1958 et 1957).

Par arrêté en date du 19 août 1958, le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures est accordé aux jeunes gens dont les noms suivent (par ordre de mérite):

A. — *Promotion* 1958.

1 Sévène (Jean-Pierre).
2 Guy (André).
3 Coin (André).
4 Ranunkel (Charles).
5 Peuscet (Jacques).
6 Sophy (Yvon).
6 Durécu (Roland).
8 Morscheidt (Charles).
9 Lévy (Jacques).
10 Minot (Raymond).
11 Mamin (Pierre).
12 Kowalski (Bénédict).
13 Moreau (Alain).
14 Veysseyre (Henri).
15 Barbin (Jean).
16 Verré (Jean).
17 Grolier (Paul).
18 Samsel (Gérard).
19 Malgorn (Jacques).
20 Perrier (Michel).
21 Tassel (Bernard).
22 Meunier (Michel).
23 Meyer (Gérard).
24 Bastien (Jean).
25 Gué (André).
26 Guglielmetti (Marcel).
27 Riolacci (Pierre).
28 Michelot (Robert).
29 Poitevin (Jean-Pierre).
30 Nicolas (Claude).
31 Bisman (Bernard).
32 Chaniot (Maurice).
33 Mouette (Emmanuel).
34 Chevallier (Bernard).
35 Gransar (Christian).
36 Calas (Jean).
37 Hubert (Gustave).
38 Demeure, dit Latte (Marc).
39 Duroudier (Jean-Paul).
40 De Montardy (Arnaud).
41 Francillon (Jean-Michel).
42 Joffres (Pierre).
43 Godin (Pascal).
44 Teisseyre (Charles).
45 Corbion (Jacques).
46 Barrucand (Claude).
47 Guyard (Robert).
48 Lecron (Jacques).
49 Galland (Jacques).
50 Saada Adel Selim.
51 Bois (Lucien).
52 Gérard (Georges).
53 Bouvet (Pierre).
54 Pueyo (Jacques).
55 Blot (Robert).
56 Promé (Michel).
57 Guitton (Etienne).
58 Lapeyre (Jacques).
59 Guiter (Bernard).
60 Gueguen (Jacques).
61 Duguey (Lucien).
62 Trinelle (Jean-Claude).
63 Huck (Jean).
64 Valentini (René).
64 Guenot (Robert).
66 Thiébault (Gilbert).
67 Halay (Claude).
68 Breton (Jacques).
69 Loriot de Rouvray (Bruno).
70 Morlock (Jean-Yves).
71 Stremler (Jean-Pierre).
72 Léprivier (Gérard).
73 Morvan (Marcel).
74 Roux (Raymond).
75 Copin (Michel).
75 Ledoux (Pierre).
77 Gargula (Michel).
78 Bonnet (Jacques).
79 Elmaleh (Elisée).
80 Hedelin (Jean-Louis).
81 Rayrole (Guy).
82 Alexandre (Christophe).
83 Gairard (Michel).
84 Chabrier (Maurice).
85 Maitrehenry (Jacques).
86 Bore (Gérard).
87 Fenouil (Guy).
88 Tazartès (Jacques).
89 Guasco (Raymond).
90 Pécriaux (Gérard).
91 Leblanc (Jean-François).
92 Barroin (Pierre).
92 Demarthe (André).
94 Du Manoir de Juaye (Pierre).
95 Ménard (Jean).
96 Goyon (René).
97 Delabarre (André).
98 Allanche (Jean-Claude).
99 Doncieux (Gérard).
100 Bayen (Jean).
101 Savy (Claude).
102 De'euze (Michel).
103 Gallois (Gérard).
104 Garnaud (Marc).
105 Vincent (Jean-Claude).
106 Alliot (Jean).
107 Guillebaud (Michel).
108 Leclerc (Jean).
109 Vejux (Alain).
110 Witschger (Jean-Charles).
111 Dowling (Anthony).
112 Menegaux (Rémy).
113 Aubry (Pierre).
114 Denieuil (François).
115 Grossetête (Bernard).
116 Rabeyrelles (Serge).
117 Costa (Charles).
118 Deilgat (Edouard).
119 Paillas (Jean-Claude).
120 De Saint-Léger (André).
121 Bonnet (Pierre-Marie).
122 Midy (Roger).
123 Bearnard (Pierre).
124 Abounader Youssef.
125 Phelip (Bruno).
126 Denis (André).
127 Chaudon (Yves).
128 De Cagny (Jean-Louis).
129 Charpy (Alain).
130 Rouyer (Robert).
131 Fenouil (Gérard).
131 Bourdel (Pierre).
133 Delestrade (Guy).
134 Fréchet (Jean-Claude).

135 Doutreloux (Michel).
136 Cor (Bertrand).
137 Ploix (Bruno).
138 Delage (Jacques).
139 Langlade (Claude).
140 De Vitry d'Avaucourt (Hubert).
141 Quiquemelle (Bernard).
142 Coffin (Georges).
143 Meyer (Roland).
144 Cachera (Pierre).
145 Labouze (Robert).
146 Meresse (Claude).
147 Elias (Ziad).
148 Thibonnier (Jacques).
149 Renard (Alain).
150 Peyronet (Jean-Pierre).
151 Belleil (Guy).
152 Doat (Philippe).
153 Neoschil (Jean).
154 Halberstadt (Adam)
155 Gelée (Yann).
156 Rimbaud (Marie-Joseph).
157 Dirrig (Claude).
158 Vitry (Pierre).
159 Ferrand (Pierre).
160 Lecoeur (Bernard).
161 Nobile (Roger).
162 Blanc (Michel).
163 Frégeac (Pierre).
164 Declerck (Raymond).
165 Besson (Gilbert).
166 Moinet (Jean-Alexis).
167 Philizot (André).
168 Vernières (Jean-Claude).
169 Moyen (Jean).
170 Mielle (Jacques).
171 Hantz (Michel).
172 Demargne (François).
172 Colmant (Guy).
174 Bernhard (François).
175 Lescuyer de Chaptal (Christian).
176 Pelletier (Etienne).
177 Torossian (Hrair).
178 Anthony (Ryan).
179 Van Hecke (Michel).
180 Thomas (Luc).
181 Farin (Michel).
182 Armand (Marc).
183 Lefèvre (Denis).
184 Prince (Philippe).
185 Feuillet (Jean).
186 Gouthière (Jean).
187 Goudeau (Roger).
188 Lène (Jean-Pierre).
189 Michel (Jean-Claude).
190 Lassignardie (Jacques).
191 Lescouret (Jean-Pierre).
192 Mellin (Pierre).
193 Prigent (Hervé).
194 Fertin (Jean-Pierre).
195 Gaully (Claude).
196 Dufour (Jean).
197 Piétri (René).
198 Joulié (Michel).
199 Bordes (Jean-Louis).
200 Roy (Jacques).
201 Wong (Brice).
202 Trutt (Jean-Claude).
203 Simon (Jean-Pierre).
204 Malavas (Jacques).
205 Duroyon (Gérard).
206 Rouanet (Jean).
207 Colmin (André).
208 Kerebel (Alain).
209 Hubert (François).
210 Bertin (Bruno).
211 Barthomeu (Roland).
212 Martin (Jean).
213 Debeney (Yves).
214 Buchholtzer (Claude).
215 Debbas (Fouad).
216 Lemarié (Maurice).
217 Chevalier (Guy).
218 Leflaive (Etienne).
219 Levain (Georges).
220 Chollat-Rat (Alain).
221 De Backer (Philippe).
222 Poncelin de Raucourt (Hugues).
223 Bertrand (Olivier).
224 Disperati (Etienne).
225 Lemoine (Claude).
226 Villard (Claude).
227 Lazare (François).
227 Mabrut (Jean).

B. — *Rattaché à la promotion* 1957.

Bertin (Albert).

Liste des élèves brevetés des écoles nationales professionnelles et des écoles nationales professionnelles d'horlogerie (promotion 1957).

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 juillet 1958:

Page 7079, 4° Ecole nationale professionnelle d'Eglelons, au lieu de: « 24 Raoux (Fernand) », lire: « 24 Raffoux (Fernand) »; 7° Ecole nationale professionnelle de Lyon, au lieu de: « 39 Grandjard (Jean) », lire: « 39 Granjard (Jean) ».

Page 7080, 7° Ecole nationale professionnelle de Lyon, au lieu de: « 65 Garel (Michel) », lire: « 65 Garel (Michell) »; 8° Ecole nationale professionnelle de Metz, au lieu de: « 37 Koppe (Philippe) », lire: « 37 Koppe (Philippe) »; 10° Ecole nationale professionnelle de Nancy, au lieu de: « 9 Demolsson (Jean-Pierre) », lire: « 9 Demoisson (Jean-Pierre) »; 11° Ecole nationale professionnelle de Nantes, entre « 56 Sallion (Jean-Claude) » et « 59 Bacle (Roger) », il y a lieu de lire: « 58 Bonnet (Michel) ».

Page 7081, 20° Ecole nationale professionnelle d'Armentières, au lieu de: « 33 Ronel (Claude) », lire: « 33 Rohel (Claude) ».

Page 7082, 30° Ecole nationale professionnelle de Nantes, au lieu de: « 16 Adam (Bichel) », lire: « 16 Adam (Michel) »; 35° Ecole nationale professionnelle de Vierzon, au lieu de: « 12 Schittenheim (Jean) », lire: « 12 Schittenhelm (Jean) ».

Page 7083, 38° Ecole nationale professionnelle de Cluses, au lieu de: « 36 Faure (Raymond), mécanique de précision », lire: « 36 Faure (Raymond), mécanique en appareillage »; 42° Ecole nationale professionnelle de Lyon, *b*) Sciences, au lieu de: « 25 Pihugues (Monique) », lire: « 25 D'Hugues (Monique) »

Page 7084, Employées de commerce, au lieu de: « 27 Crévost (Marie-Louise) », lire: « 27 Prévot (Marie-Louise) »; au lieu de: « 51 Lenegrettie (Marcelle) », lire: « 51 Lanegrettie (Marcelle) ».

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 12 août 1958 approuvant un avenant au cahier des charges réglementant la concession d'outillage public de la chambre de commerce de Marseille au port de cette ville.

AVENANT ANNEXÉ AU DÉCRET DU 12 AOUT 1958, PUBLIÉ AU « JOURNAL OFFICIEL » DU 17 AOUT 1958

PORT DE MARSEILLE ET ANNEXES

Concession d'outillage public de la chambre de commerce de Marseille au port de cette ville.

AVENANT AU CAHIER DES CHARGES ANNEXÉ AU DÉCRET DU 22 OCTOBRE 1953

Article 1er.

L'article 1er du cahier des charges approuvé par le décret du 22 octobre 1953 est annulé et remplacé par le texte suivant:

Article 1er.

Objet de la concession.

La présente concession a pour objet l'établissement et l'exploitation d'un outillage public comprenant, pour l'ensemble du port de Marseille et de ses annexes (à l'exception du port pétrolier de Lavéra, qui a fait l'objet d'une concession spéciale accordée à la chambre de commerce par décret du 3 octobre 1949).

Des grues, des portiques, des bigues et des pontons-grues et, d'une manière générale, des installations de toute nature pour le chargement et le déchargement des navires et bateaux;

Des hangars pour abriter les marchandises ou les passagers et leurs bagages en provenance ou à destination des navires ou bateaux en opération dans le port;

Des magasins pour abriter les marchandises qui doivent séjourner sur le port;

Des silos pour la réception ou l'expédition par eau des céréales ou des graines oléagineuses en vrac et, d'une façon générale, de tous produits solides en vrac, avec les outillages nécessaires au déchargement des navires ou bateaux, à leur chargement, ainsi qu'aux réceptions ou expéditions par wagons ou camions;

Des installations pour la réception et la réexpédition par eau, par fer ou par route:

a) Des bois;

b) Des matières solides en vrac;

c) Des liquides en vrac, particulièrement des combustibles liquides, des huiles minérales ou végétales et des vins;

Un réseau de distribution d'eau aux usagers du port;

Un réseau électrique pour la distribution du courant électrique nécessaire à l'éclairage des hangars et des terre-pleins, au fonctionnement des grues et outillages divers de manutention, ainsi qu'au service des navires et bateaux;

Des installations pour la visite sanitaire des bestiaux importés ou exportés;

Une station de désinfection des produits végétaux et des magasins situés sur le terrain compris entre le boulevard de Paris, le boulevard Mirabeau, la rue de Ruffi et la rue d'Anthoine, incorporé au domaine public maritime comme dépendance du port de Marseille;

Un dock flottant de 20.000 tonnes;

Des installations destinées aux réparateurs de navires avec grues, canalisations et bâtiments divers;

Des installations de traitement des résidus pollués d'hydrocarbures persistants en provenance des navires;

Des clôtures pour la limitation des zones portuaires;

Des ateliers, magasins et bureaux nécessaires au service de la concession.

La présente concession comporte, en outre:

L'exploitation des sept formes du bassin de radoub et d'une forme n° 8 dans la partie Sud du bassin Mirabeau;

L'entretien des ouvrages d'infrastructure de toutes ces formes;

La construction (ou le renouvellement), l'exploitation et l'entretien des éléments de superstructure de ces mêmes formes, y compris les monte-charge, les monte-camion et les portes étanches avec les surfaces de terre-pleins avoisinants et tous les bâtiments, outillages et installations nécessaires au fonctionnement des formes ainsi qu'aux navires et à leurs réparateurs, particulièrement tous les outillages et installations nécessaires à l'épuisement des formes, à l'accorage des navires, à la manutention des charges dans les formes ainsi qu'aux fournitures d'eau, de courant électrique, d'air comprimé et de vapeur.

L'exploitation d'un dock flottant de 40.000 tonnes donné en location par la marine nationale, pendant la durée de cette location.

Des ouvrages destinés au fonctionnement des services d'exploitation et d'organisation du travail, ainsi qu'au fonctionnement des services sociaux du port.

L'affectation des divers bâtiments déjà construits ou à construire à usage de hangars, de magasins ou à tous autres usages prévus

au présent cahier des charges sera fixé par le directeur du port d'après les nécessités de l'exploitation, la chambre de commerce entendue, après consultation du directeur régional des douanes.

Certains hangars ou parties de hangar pourront être affectés dans les mêmes conditions au trafic exclusif de certaines marchandises, notamment à celui des fruits frais et primeurs.

Une partie des magasins pourra être constituée en magasin général dans les conditions fixées par l'ordonnance du 6 août 1945 relative aux magasins généraux.

Les dispositions du présent cahier des charges ne peuvent en aucun cas faire obstacle à l'application de la législation et de la réglementation douanières.

Article 2.

Aux articles 14 et 16 du cahier des charges approuvé par le décret du 22 octobre 1953, les mots « engins de radoub » sont substitués à ceux de « bassins de radoub » et « formes de radoub ».

Le troisième alinéa de l'article 16 de ce cahier des charges est remplacé par le suivant:

« La conduite des appareils sera assurée par le personnel de la chambre de commerce ou par un personnel qu'elle aura agréé ».

Article 3.

Au sixième alinéa de l'article 19 (§ A) de ce cahier des charges, il est ajouté les mots « au moment du dépôt de la marchandise ».

Article 4.

Le texte de l'article 21 *ter* de ce cahier des charges est annulé et remplacé par le texte suivant:

Article 21 ter.

Engins de radoub.

A. — Ordre d'admission à l'usage des installations et appareils et prescriptions diverses.

« Sous réserve des dérogations stipulées dans le présent article, les installations et appareils des engins de radoub seront mis à la disposition des usagers suivant l'ordre des demandes.

« Toute demande d'inscription portera obligatoirement l'une des trois mentions suivantes:

« 1° La mention « carénage pour départ » si le navire répond aux conditions ci-après:

« *a*) Avoir Marseille comme port d'attache;

« *b*) Desservir une ligne régulière figurant sur une liste établie par le directeur du port avec départs à dates fixes;

« *c*) N'entrer dans un engin de radoub que pour deux jours et n'y entreprendre aucune réparation le mettant hors d'état de flotter normalement en cas d'ouverture des vannes de remplissage pour les formes, ou en cas d'immersion pour les docks flottants, après un préavis de douze heures.

« 2° La mention « carénage et réparations courantes » si le navire devant subir un simple carénage avec, éventuellement, de petites réparations, ne doit pas rester plus de trois jours dans un engin de radoub tout en étant à chaque instant en état de flotter normalement après un préavis de douze heures.

« 3° La mention « réparations » si le navire doit séjourner dans un engin de radoub plus de trois jours ou s'il doit effectuer une réparation le mettant hors d'état de flotter normalement après un préavis de douze heures.

« Les navires, au moment de leur inscription, seront affectés au plus petit engin de radoub susceptible de les recevoir suivant les règles ci-dessous:

« Forme n° 4 s'ils mesurent mois de 80 mètres de longueur et 13 mètres de largeur;

« Forme n° 3 s'ils mesurent moins de 99 mètres de longueur et 15 mètres de largeur;

« Forme n° 5 s'ils mesurent moins de 121 mètres de longueur et 14 mètres de largeur;

« Forme n° 6, s'ils mesurent moins de 125 mètres de longueur et 15 mètres de largeur;

« Forme n° 2 s'ils mesurent moins de 134 mètres de longueur et 17 mètres de largeur;

« Forme n° 1 s'ils mesurent moins de 171 mètres de longueur et 19 mètres de largeur;

« Forme n° 7 s'ils mesurent moins de 204 mètres de longueur et 23 mètres de largeur;

« Forme n° 8 s'ils mesurent moins de 312 mètres de longueur et 44 mètres de largeur;

« Dock flottant n° 1 de 40.000 tonnes (pendant la durée de son exploitation par la chambre de commerce) s'ils mesurent moins de 250 mètres de longueur et 36 mètres de largeur;

« Dock flottant n° 2 de 20.000 tonnes s'ils mesurent moins de 190 mètres de longueur et 30 mètres de largeur.

« Toutefois, quand aucun navire pouvant profiter de son tour de passage ne se trouvera inscrit pour l'un quelconque des engins de radoub, on y admettra tout navire inscrit pour un des engins de dimensions moindres sous une des dénominations « carénage et réparations courantes » ou « carénage pour départ », la préférence étant donnée à ce dernier lorsqu'il aura été admis à bénéficier d'un tour d'urgence.

« Pour l'admission des navires sous la mention « réparations » les engins de radoub sont divisés en trois groupes:

« Formes 3, 4, 5 et 6;
« Formes 1 et 2;
« Formes 7 et 8 et docks flottants n°s 1 et 2.

« Un navire inscrit sous la mention « réparations » n'est admis à son tour d'inscription que si, dans celui de ces groupes où il doit être reçu, l'un au moins des engins est libre ou occupé par un navire inscrit sous l'une des mentions « carénage et réparations courantes » ou « carénage pour départ ».

« Lorsque plusieurs navires se trouveront inscrits à des dates différentes par le même usager et qu'un des navires inscrits ne pourra pas profiter de son tour d'inscription à l'un des engins de radoub, un autre de ces navires pourra lui être substitué si ses dimensions correspondent à celles de l'engin de radoub disponible sous réserve de la présentation de justifications suffisantes et de l'assentiment du directeur du port. Le navire dont le tour aura ainsi été pris sera reporté à la suite de la liste d'inscription.

« Toute demande devra contenir l'indication de la date à partir de laquelle le navire sera prêt à entrer dans une forme ou sur un dock et la durée probable d'occupation de l'engin de radoub qui lui sera affecté. Elle fera l'objet d'un reçu extrait du registre à souches tenu par la chambre de commerce et portant indication de la date et du numéro d'inscription.

« Lorsque le tour du navire sera venu et qu'un engin de radoub susceptible de le recevoir sera sur le point d'être libre, la chambre de commerce en avisera l'usager par écrit, vingt-quatre heures au moins à l'avance. En cas de contestations sur l'affectation d'un engin de radoub libre, le directeur du port statuera en dernier ressort.

« Lorsqu'un navire inscrit ne sera pas présenté à son rang, il prendra le premier tour dont il sera en mesure de profiter. Toutefois, le rang d'inscription sera perdu lorsque le navire aura laissé passer deux fois son tour et qu'en outre, un délai d'au moins quinze jours se sera écoulé depuis la date où il aurait pu la première fois, entrer en forme ou sur un dock.

« Par dérogation aux dispositions ci-dessus concernant l'ordre d'admission, un droit de priorité sera accordé:

1° Aux navires coulant bas d'eau;

2° Aux navires appartenant à l'Etat ou employés à son service et n'effectuant que des opérations rentrant dans le cadre normal des attributions de la puissance publique lorsque la demande en sera faite par l'administration publique intéressée;

3° Aux navires affectés au service d'une ligne postale subventionnée comme telle par le Gouvernement français et partant à jour fixe du port de Marseille, lorsque leur admission dans un des engins de radoub ne pourra être reculée sans les exposer à manquer la date fixée pour leur départ.

« Sont réservés, en outre, les cas d'urgence dont l'appréciation appartiendra au directeur du port.

« La chambre de commerce pourra échouer deux ou plusieurs navires dans un même engin de radoub, avec l'assentiment écrit des capitaines ou armateurs. Dans ce cas, les taxes à payer s'établiront sur la somme des jauges brutes comme s'il s'agissait d'un seul navire et le partages des taxes se fera au prorata de la jauge brute réelle de chaque navire.

« Toutefois, lorsque la jauge brute d'un ou de plusieurs des navires admis simultanément dans un des engins de radoub sera inférieure à la jauge brute minimum prévue pour cet engin par le tarif, les taxes à payer seront celles qui auraient été perçues pour l'admission successive de chacun d'eux dans l'engin de radoub correspondant à ses dimensions principales.

B. — Obligations de la chambre de commerce.

« La chambre de commerce aura la charge de toutes les manœuvres de mise en place et d'enlèvement des bateaux-portes à l'entrée et à la sortie de forme des navires, ainsi que de toutes les opérations d'accorage et de désaccorage. Elle devra mettre les formes à sec et les y maintenir constamment pendant la durée du séjour des navires en épuisant, s'il y a lieu, l'eau versée par les navires ou employée au lavage des coques et enlever après chaque assèchement la vase et les autres matières qui se seraient déposées sur maçonneries ou sur les tins.

« Pour les docks flottants, la chambre de commerce aura la charge de toutes les manœuvres nécessaires à l'immersion et à l'émersion pour la mise au sec des navires ainsi qu'à leur accorage et leur désaccorage.

« Tous les objets employés ou donnés en location par la chambre de commerce seront solides et en bon état d'entretien.

« La chambre de commerce sera tenue de laisser occuper gratuitement, sur les terre-pleins voisins des engins de radoub les emplacements nécessaires pour l'organisation du chantier de réparation de chaque navire et la mise en dépôt provisoire du matériel correspondant.

« La chambre de commerce sera tenue de recevoir dans les engins de radoub, sans redevance pour droit d'entrée ou de stationnement, le matériel de dragage appartenant à l'Etat et exploité par le service maritime des ponts et chaussées des Bouches-du-Rhône. Les frais d'accorage seront à la charge de ce service à moins

qu'il ne préfère procéder lui-même à cette opération. Toutefois, l'entrée d'une partie quelconque de ce matériel dans un engin de radoub ne pourra avoir lieu qu'autant qu'un navire de commerce y effectuera également son entrée. La présence du matériel de l'administration ne devra pas empêcher que le navire entré qui aura terminé ses opérations ne puisse sortir immédiatement. L'administration ou ses entrepreneurs prendront leurs dispositions pour éviter des avaries à leur matériel pendant les opérations de remplissage ou de vidage des formes ou d'émersion ou d'immersion des docks flottants.

« Dans le cas où l'exploitation des engins de radoub se trouverait gênée ou complètement entravée pendant un temps plus ou moins long par le fait de l'administration pour les besoins des travaux qu'elle aurait à faire exécuter dans le port, la chambre de commerce ne pourra réclamer aucune indemnité.

C. — Obligation des usagers.

« Tout navire entrant dans un des engins de radoub doit se présenter stable. Dans le cas d'avarie rendant cette condition irréalisable, l'entrée n'aura lieu qu'aux risques et périls de l'usager sur l'ordre ou avec l'autorisation du directeur du port.

« Pendant la durée du séjour dans un des engins de radoub toute manœuvre pouvant avoir pour effet de modifier la stabilité du navire échoué ainsi que tout mouvement ou tout transfert de poids se fera aux risques et périls de l'usager. La chambre de commerce ne pourra être mise en cause pour quelque motif que ce soit en cas d'avarie ou d'accident survenu au cours ou à la suite d'opérations de cet ordre.

« Il appartient à l'usager d'informer la chambre de commerce de ces opérations. Lorsqu'un renforcement des dispositifs d'accorage sera demandé par l'usager, il sera fait à ses frais, risques et périls.

« Lorsque la stabilité du navire aura été modifiée pendant le séjour dans un engin de radoub et qu'on pourra craindre qu'il en soit résulté des avaries aux ouvrages en cours de séjour ou pendant la remise à flot ou la sortie du navire, une visite spéciale de l'engin de radoub pourra, sur la demande de la chambre de commerce, être effectuée après la sortie. Si l'on constate effectivement une ou plusieurs avaries imputables au navire, l'usager, outre qu'il supportera les frais de réparation, payera aux conditions du tarif pour la préparation de bers ou de tins spéciaux, l'assèchement et l'occupation de l'engin de radoub nécessités par la visite et la réparation. Dans le cas contraire, tous les frais seront à la charge de la chambre de commerce.

« Réserve faite des cas exceptionnels sur lesquels le directeur du port statuera en dernier ressort, la durée d'occupation d'un engin de radoub par le même navire sera limitée à vingt-cinq jours à partir de l'assèchement, dimanches et fêtes compris.

« Dans le cas où l'intérêt général viendrait à l'exiger, le directeur du port pourra, sur la demande écrite et motivée de la chambre de commerce, imposer aux usagers l'obligation de faire travailler aux réparations de leurs navires la nuit ainsi que les dimanches et jours fériés. Cette obligation sera notifiée au moins vingt-quatre heures à l'avance aux usagers dont les navires seraient visés par la mesure. Si elle doit être appliquée temporairement par mesure générale à tous les navires utilisant les engins de radoub ou certains engins déterminés, elle sera en outre portée à la connaissance du public, au moins vingt-quatre heures à l'avance, par voie d'affiches apposées par les soins et aux frais de la chambre de commerce, aux emplacements fixés pour l'affichage des tarifs.

« Les usagers devront prendre toutes dispositions utiles pour effectuer dans le moindre délai la visite et la réparation de leurs navires, faute de quoi, les officiers de port les mettraient en demeure d'avoir à évacuer l'engin de radoub dans un délai déterminé. Passé ce délai, l'administration aurait le droit, sans autre formalité, d'exécuter les travaux nécessaires pour mettre le navire en état de flotter, puis de le remettre à flot et de le haler, le tout aux frais, risques et périls des usagers, sans répétition envers la chambre de commerce ou l'Etat.

« Les mêmes mesures pourront d'ailleurs être prises à toute époque après mise en demeure adressée par les officiers de port, après l'expiration d'un délai de vingt-cinq jours suivant l'assèchement, dimanches et jours fériés compris.

« Les usagers pourront faire exécuter les réparations de leurs navires par qui bon leur semblera. Ils auront à leur charge la fourniture, le transport, la descente, le montage et l'installation des chemins, chevalets et planches d'échafaudage.

« Seront également à la charge des usagers le halage des navires à l'entrée et à la sortie, la garde et la conservation du matériel déposé par eux dans ou sur les engins de radoub et sur les terre-pleins.

« La construction de bers ou de chantiers d'échouage spéciaux ou de surélévations de lignes de tins, tant pour les formes que pour les docks flottants, donnera lieu, outre le remboursement des frais de main-d'œuvre et de fournitures engagées, à l'application du tarif prévu à l'article 27 H.

« Lorsque les réparations du navire seront terminées et avant qu'on le remette à flot, il sera procédé, par l'usager et à ses frais, à l'enlèvement de tous objets provenant du navire ou employés à ses travaux et qui se trouveraient encore sur les terre-pleins, le radier et les banquettes de la forme sur le dock flottant. Au cas où l'usager ne se conformerait pas à cette prescription, il y serait, après une mise en demeure adressée par les officiers de port restée sans effet, pourvu d'office par les soins de la chambre de commerce et aux frais de l'usager, sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées pour contravention de grande voirie. »

Article 5.

Il est ajouté au « Titre III: Exploitation » du cahier des charges approuvé par le décret du 22 octobre 1953 un article 21 *quater* ci-après:

Article 21 quater.

Station de désinfection des produits végétaux.

« Les produits à désinfecter seront présentés chargés sur les wagonnets de la station par l'usager qui aura signé la commande des opérations ou déposés par ses soins dans le magasin d'attente suivant les indications qui seront données par le représentant de la chambre de commerce.

« Toutes les manutentions à l'intérieur de la station seront effectuées par des agents de la chambre de commerce.

« Après désinfection, les produits seront mis à la disposition de l'usager à la sortie des autoclaves soit sur wagonnets, soit dans le magasin de stationnement. Ils devront être enlevés dans la même journée à condition que l'usager ait été avisé de cette mise à disposition deux heures au moins avant l'heure normale de fermeture de la station. Passé ce délai, les marchandises seront frappées de taxes de stationnement dans les conditions fixées à l'article 31 septiès, à moins que le représentant de la chambre de commerce ou le service de la protection des végétaux n'estime nécessaire de les mettre en fourrière d'office et aux frais de l'usager.

« Le cas échéant, et sur l'ordre du service de la protection des végétaux, les produits pourront être détruits par les soins de la chambre de commerce aux frais des usagers.

« En aucun cas la chambre de commerce ne sera tenue de recevoir une quantité de produits supérieure aux possibilités de la station.

« Les installations pourront être mises à la disposition des usagers en dehors de l'horaire normal de travail de la station, en cas d'urgence reconnue par le directeur du port et en accord avec le service de la protection des végétaux, à la condition que la demande en ait été faite par écrit à la chambre de commerce au plus tard pendant la dernière demi-journée ouvrable précédant le moment choisi pour l'opération.

« Le contrôle des résultats de la désinfection n'appartient pas à la chambre de commerce et celle-ci n'est pas responsable de ces résultats. »

Article 6.

L'article 27 du cahier des charges approuvé par décret du 22 octobre 1953 est remplacé par le suivant:

Article 27.

Taxes maxima.

« Les taxes maxima qui pourront être perçues pour l'usage des installations et appareils sont les suivantes:

A. — Outillage

1° *Grues de quai.*

« *a*) L'heure de location de grue de quai sans conducteur:

TRAVAIL AU CROCHET — Force maxima de l'engin.			TRAVAIL A LA BENNE automatique. — Force maxima de l'engin.	
0 à 3.000 kg.	3.001 à 10.000 kg.	Au-dessus de 10.000 kg.	0 à 10.000 kg.	Au-dessus de 10.000 kg.
1.645 F.	2.365 F.	4.113 F.	3.393 F.	6.169 F.

« Les tarifs ci-dessus s'entendent par période indivisible de une heure avec minimum de perception de quatre heures pendant la nuit.

« *b*) Fourniture éventuelle de conducteur de grue:

« Vacation normale de jour (quatre heures): dix fois le salaire horaire correspondant au coefficient de classement 137 pour le 7e échelon.

« Vacation des dimanches et jours fériés (quatre heures): douze fois et demi le salaire horaire correspondant au coefficient de classement 137 pour le 7e échelon.

« Vacation de nuit (huit heures): vingt-cinq fois le salaire horaire correspondant au coefficient de classement 137 pour le 7e échelon.

« Heure supplémentaire de jour: le quart du prix de la vacation normale de jour majoré de 10 p. 100.

« Heure supplémentaire des dimanches et jours fériés: le quart de la vacation des dimanches et jours fériés majoré de 25 p. 100.

« Heure supplémentaire de nuit: le huitième de la vacation de nuit majoré de 25 p. 100.

2° *Pontons-grues de 100 et 150 tonnes de force de levage.*

PUISSANCE	PENDANT LES HEURES normales de travail		HEURES supplémentaires	
	De jour. — La vacation de quatre heures.	De nuit. — Par vacation indivisible de huit heures.	De jour.	De nuit.
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Au-dessous de 50 tonnes	27.907	94.630	8.159	11.190
De 51 à 75 tonnes	40.678	141.901	12.226	21.285
De 76 à 100 tonnes	47.300	165.551	14.190	26.015
Au-dessus de 100 tonnes	54.158	189.201	16.318	28.380

« Les tarifs ci-dessus s'entendent les engins travaillant à leur poste d'accostage.

« Si les opérations nécessitent un déplacement des engins, les prix feront l'objet d'accords particuliers dans chaque cas.

3° *Elévateurs pneumatiques pour déchargement ou chargement des céréales en vrac.*

PAR HEURE DE MISE A DISPOSITION d'un élévateur.	AVEC deux pompes et quatre tuyères d'aspiration.	AVEC une pompe et deux tuyères d'aspiration.
	Francs.	Francs.
En heures normales de travail des jours ouvrables	30.848	20.565
En heures normales de travail des dimanches et jours fériés	37.017	24.678
En heures normales de travail de nuit	38.560	25.706
En heures supplémentaires au-delà des vacations normales de jours ouvrables	37.017	24.678
En heures supplémentaires au-delà des vacations normales de dimanches et jours fériés	43.187	28.791
En heures supplémentaires au-delà des vacations normales de nuit	44.729	29.819

« En cas de travail de nuit, dimanche ou jour férié, la facturation pour l'ensemble des élévateurs loués pour un même débarquement ou embarquement ne pourra être inférieure à la somme due pour quatre heures d'élévateur avec deux pompes.

« Les tarifs ci-dessus tiennent compte du transport assuré par la chambre de commerce des céréales entre l'élévateur et le silo.

« Pour bénéficier des tarifs ci-dessus, l'usager devra avoir précisé sur un bon de commande:

« 1° Les horaires de travail choisis pour le débarquement ou l'embarquement du navire parmi ceux autorisés sur le port;

« 2° A l'intérieur de ces horaires, les heures à partir desquelles il désire, pour chaque vacation, disposer des élévateurs commandés.

B. — Hangars

1° *Utilisation des hangars à marchandises.*

« *a*) Passage sous les hangars (rez-de-chaussée et étages):

« Taxes de séjour pendant les délais réglementaires, par tonne: 155 F.

« Surtaxes applicables au-delà des délais réglementaires, par tonne et par jour:

« Pendant les trois premiers jours: 54 F.

« Pendant les jours suivants: 108 F.

« Taxe réduite pour enlèvement accéléré, par tonne: 81 F.

« *b*) Passage sur les terrasses des hangars à toitures-terrasses:

« Application de taxes égales au tiers des taxes du paragraphe *a* ci-dessus.

« *c*) Passage sous les hangars ou parties de hangar spécialement affectés au trafic exclusif de certaines marchandises:

« 1° Passage dans le local isotherme affecté au débarquement des bananes:

« Taxe de séjour pendant le délai réglementaire, par tonne: 875 F.

« Surtaxe applicable au-delà du délai réglementaire, par tonne et par jour: 1.300 F.

« 2° Passage sous les hangars ou parties de hangars affectés au trafic exclusif des fruits frais et primeurs:

« Taxe de séjour pendant les délais réglementaires, par tonne: 115 F.

« Surtaxe applicable au-delà des délais réglementaires, par tonne et par jour.

« Pendant les trois premiers jours: 40 F.

« Pendant les jours suivants: 75 F.

« *d*) Redevance pour affectation au service particulier de certains armateurs (par mètre carré et par semestre):

« Au rez-de-chaussée et aux étages: 650,89 F.

« Aux terrasses des toitures-terrasses: 236,50 F.

2° *Utilisation des hangars ou parties de hangars à usage de gares maritimes.*

« Par passager débarquant ou embarquant:

« Luxe et 1re classe: 138 F.

« 2e classe: 115 F.

« 3e classe: 69 F.

« 4e classe: 46 F.

« Ces taxes sont réduites de 20 p. 100 pour toutes les classes pour les passagers voyageant aux frais de l'Etat.

C. — Silos

1° *Céréales.*

« *a*) Passage par le silo des céréales après débarquement:

« Céréales lourdes (blés, seigles, maïs), la tonne: 102,82 F.

« Céréales légères (avoines, orges), la tonne: 123,39 F.

« *b*) Passage par le silo des céréales avant embarquement:

« Céréales lourdes (blés, seigles, maïs), la tonne: 123,39 F.

« Céréales légères (avoines, orges), la tonne: 143,95 F.

« *c*) Séjour en silo au-delà des délais de franchise:

APRÈS EXPIRATION DU DÉLAI de franchise.	PAR JOUR ET PAR TONNE	
	Céréales lourdes.	Céréales légères.
	Francs.	Francs.
Premier jour	51,41	73
Du deuxième au dixième jour	1,64	2,93
Du onzième au vingt-cinquième jour.	2,26	3,44
Du vingt-sixième au cinquantième jour	3,44	4,98
Au-delà du cinquantième jour	4,42	5,80

« *d*) Transfert de cellule:

TRANSFERT d'une cellule à une autre sans pesage.	POUR les 100 premières tonnes ou les quantités inférieures à 100 tonnes. — Par tonne.	POUR LES QUANTITES excédant 100 tonnes au-delà de ces 100 tonnes. — Par tonne.
	Francs.	Francs.
Blé, maïs:		
Sans ventilation	120	103
Avec ventilation	182	151
Autres céréales:		
Sans ventilation	163	151
Avec ventilation	231	202

Dans le cas où le pesage serait demandé par l'usager, les tarifs ci-dessus seront majorés de 20 p. 100.

« *e*) Assurance contre l'incendie:

« Pour toutes céréales, par tonne et par périodes indivisibles de cinq jours: 2,00 F.

« En cas de transbordement direct des céréales, sans séjour en cellule, les taxes des paragraphes *a* et *b* ci-dessus sont réduites de 50 p. 100.

2° *Graines oléagineuses.*

« Pour mémoire.

D. — Installation pour la réception ou l'expédition des liquides en vrac

1° *Combustibles liquides et huiles minérales.*

« *a*) Installation du bassin aux pétroles:

« Par baril: 21,59 F.

« Par cylindre ou bidon: 11,39 F.

« Par caisse: 7,19 F.

« Par tonne en vrac: 113,10 F.

« *b*) Canalisations pour produits pétroliers:

« La tonne embarquée ou débarquée empruntant les canalisations: 35,47 F.

« *c*) Rampes de chargement pour produits pétroliers:

« Par rames de wagons-citernes, minimum de 250 tonnes, par tonne: 100 F;
« En wagons-citernes par chargement inférieur à 250 tonnes, ou en camions-citernes d'au-moins 12 mètres cubes, par tonne: 200 F;
« En camions-citernes de moins de 12 mètres cubes, par tonne, 300 F,
avec minimum de perception par jour de 1.500 F ou 3.000 F dans les deux derniers cas.

2° Huiles végétales.

« Canalisations pour huiles végétales:

« La tonne embarquée ou débarquée par les canalisations: 20,56 F.

3° Vins en vrac.

« Canalisations pour vins en vrac:

« L'hectolitre embarqué ou débarqué par les canalisations: 5,14 F.

« Les usagers assurant un trafic annuel supérieur à 40.000 hectolitres bénéficieront du barème dégressif suivant:
« 0 à 40.000 hectolitres: 5,14 F l'hectolitre.
« 40.001 à 60.000 hectolitres: 4,11 F l'hectolitre.
« 60.001 à 80.000 hectolitres: 3,08 F l'hectolitre.
« Au-delà de 80.000 hectolitres: 2,05 F l'hectolitre.

« Le tarif pris en compte pour l'application de ce barème sera le trafic total, aussi bien à l'importation qu'à l'exportation, manutentionné par un même réceptionnaire ou expéditeur entre le 1er janvier, zéro heure, et le 31 décembre, vingt-quatre heures.

E. — Fourniture d'eau douce

« Le mètre cube mesuré au compteur: 46 F.
« Avec minimum de perception, par opération de livraison, de 4.150 F.

F. — Fourniture d'énergie électrique

1° *Fourniture d'éclairage.*

« *a*) Hangars, bureaux, quais, traverses et môles:

« Par foyer lumineux (tube ou lampe) et par heure de fonctionnement:

FOYER DE:	TARIF HORAIRE	MINIMUM de perception.
	Francs.	Francs.
15.000 lumens	79	158
10.700 lumens	59	118
6.900 lumens	39,50	79
3.900 lumens	23,50	48
2.400 lumens	16	32
2.000 lumens	15	30
1.000 lumens	8	24
800 lumens	7	20
500 lumens	4,75	14
320 lumens	3	14

« *b*) Eclairages spéciaux:

« Eclairage de terre-pleins par pylone ou par cargos.
« Eclairage de bord par cargos.
« Par heure de fonctionnement et par foyer lumineux:

FOYER DE:	TARIF HORAIRE	MINIMUM de perception.
	Francs.	Francs.
25.000 lumens	118	474
15.000 lumens	79	315
10.700 lumens	59	237
6.900 lumens	39,50	158
3.900 lumens	23,50	95
2.400 lumens	16	63
2.000 lumens	15	63

« Nota. — Lorsque la mise en place des cargos nécessite des lignes dépassant trente mètres, cette mise en place se fera moyennant la perception d'une taxe supplémentaire de 132 F par dix mètres de ligne au-delà des trente premiers mètres.

2° *Fourniture de courant électrique.*

« *a*) Pour l'éclairage: le kVh au tarif « éclairage » du cahier des charges d'Electricité de France, avec majoration de 20 p. 100.

« Mise en place et location de compteurs:

« Par compteur et par période indivisible d'un mois: 132 F.

« *b*) Pour le chauffage: le kVh au tarif « force motrice » du cahier des charges d'Electricité de France, avec majoration de 20 p. 100.

« Mise en place et location de compteurs:

« Par compteur et par période indivisible d'un mois: 132 F.

« Location des radiateurs:

« Par radiateur et par période indivisible d'un mois:

« Radiateur parabolique de 500 V: 265 F.
« Cheminée lumineuse de 500 V: 265 F.
« Cheminée lumineuse de 1.000 V: 329 F.
« Radiateur obscur modèle ordinaire de 2.000 à 3.000 V: 460 F.
« Radiateur obscur modèle luxe de 2.000 à 3.000 V: 526 F.
« Radiateur soufflant de 3.000 V: 789 F.

« *c*) Pour la force motrice: le kVh complexe au tarif « force motrice » du cahier des charges d'Electricité de France, avec majoration de 20 p. 100.

« Mise en place et location de compteurs:

« A la journée:

« Compteur de 150 A: 67 F.
« Compteur de 300 A: 92 F.

« Au mois:

« Compteur de 150 A: 658 F.
« Compteur de 300 A: 920 F.

G. — Station de désinfection des produits végétaux

1° *Traitement des produits.*

« *a*) Pour toute quantité inférieure à 2 mètres cubes de produits traités (volume brut): 3.300 F.

« *b*) Par mètre cube au-dessus des deux premiers: 660 F.

« *N. B.* — Pour les opérations faites en dehors des heures normales de jours ouvrables, les tarifs ci-dessus sont majorés de 50 p. 100.

« Ces tarifs sont susceptibles d'une réduction de 25 p. 100 lorsque la quantité de produits traités pour le compte d'un même propriétaire dans le courant du mois dépasse 50 mètres cubes.

2° *Taxes de stationnement au-delà du délai fixé à l'article* 21 quater.

« Par tonne indivisible et par jour de calendrier: 220 F.

H. — Engins de radoub

« La jauge considérée pour l'application des tarifs est la jauge brute définie à l'article 3*1 quinquies*.

1° *Assèchement et occupation des formes.*

« *a*) Tarifs d'assèchement normaux:

FORMES	JAUGE minimum N.	POUR UNE JAUGE inférieure ou égale à N. — Prix forfaitaire.	PAR TONNEAU DE JAUGE au-delà de N.		
			Jusqu'à 1.000 tonneaux.	Entre 1.000 et 2.500 tonneaux.	Au-delà de 2.500 tonneaux.
	Tonneaux.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
1 et 2	1.500	102.000	»	32	16
3 et 5	600	56.000	64	32	16
4	500	47.000	64	32	16
6	900	75.000	64	32	16
7	3.500	157.000	»	»	16
8	pour mémoire.				

b) Tarifs d'assèchement pour la préparation de chantiers spéciaux quelle que soit la jauge du navire.

NUMÉRO DES FORMES	TARIFS
	Francs.
1 et 2	75.000
3, 4 et 5	25.000
6	45.000
7	115.000
8	Pour mémoire.

« *c*) Tarifs d'occupation:

« Par journée d'occupation:

« De 0 à 1.000 tonneaux, par tonneau: 32 F.
« De 1.001 à 2.500 tonneaux, par tonneau: 16 F.
« Au-dessus de 2.500 tonneaux, par tonneau: 8 F.

« Minimum de perception:

« Pour la forme 4: 500 tonneaux.
« Pour les formes 3 et 5: 600 tonneaux.
« Pour la forme 6: 900 tonneaux.
« Pour les formes 1 et 2: 1.500 tonnçaux.
« Pour la forme 7: 3.500 tonneaux.
« Pour la forme 8: pour mémoire.

2° *Assèchement et occupation des docks flottants.*

« *a*) Tarif d'assèchement normal: 173.000 F, plus 18 F par tonneau de jauge brute au-delà de 3.500 tonneaux;

« *b*) Tarif d'assèchement pour la préparation d'un ber ou de tins spéciaux: quelle que soit la jauge du navire, 125.000 F.

« *c*) Tarif d'occupation: par journée d'occupation, 72.000 F, plus 9 F par tonneau au-delà de 3.500 tonneaux.

3° *Prescriptions concernant les tarifs* 1° *et* 2° *ci-dessus.*

« *a*) Lorsque le séjour du navire sera inférieur ou égal à trois jours (y compris la journée d'assèchement), le montant des frais « d'assèchement » (§ 1°, *a* ou 2°, *a*) et « d'occupation » (§ 1°, *c* ou 2°, *c*) sera réduit de 5 p. 100;

« *b*) Lorsque le séjour du navire sera de quatre ou cinq jours (y compris la journée d'assèchement), le tarif prévu aux paragraphes 1°, *a*, *b* et *c* ou 2°, *a*, *b* et *c* sera appliqué sans abattement ni majoration;

« *c*) Lorsque le séjour du navire sera compris entre six jours et douze jours inclus (y compris la journée d'assèchement), le montant des frais « d'assèchement » (§ 1°, *a* ou 2°, *a*) et « d'occupation » (§ 1°, *c* ou 2°, *c*) sera majoré de 40 p. 100;

« *d*) Lorsque le séjour du navire sera compris entre treize et vingt jours inclus (y compris la journée d'assèchement), le montant des frais « d'assèchement » (§ 1°, *a* ou 2°, *a*) et « d'occupation » (§ 1°, *c* et 2°, *c*) sera majoré de 50 p. 100;

« *e*) Lorsque le séjour du navire sera supérieur à vingt jours (y compris la journée d'assèchement), le montant des frais « d'assèchement » (§ 1°, *c* ou 2°, *c*) sera majoré de 60 p 100;

« *f*) Pour tous les navires de 1.000 tonneaux de jauge brute et plus qui, étant déjà entrés dans un des engins de radoub au moins une fois depuis le 1er janvier de l'année, font un nouveau séjour dans un engin de radoub avant le 31 décembre de la même année, il sera appliqué une réduction de 50 p. 100 sur le prix de l'assèchement normal et sur celui d'occupation pour la première journée tels que ces prix résulteront des prescriptions précédentes.

« Toutefois, lorsqu'un navire reviendra dans un engin de radoub moins de trente jours après être sorti soit d'un dock, soit d'une forme, ce séjour ne pourra donner lieu à la réduction prévue à l'alinéa précédent.

II. — Outillages, batiments et fournitures destinés aux réparateurs de navires

1° *Grues équipant les engins de radoub et les quais affectés aux réparateurs de navires.*

« *a*) Pendant les heures normales de travail de jour sur les formes:

« Par période indivisible de une heure, pour une utilisation de la grue pour des forces de levage de:

« 0 à 3 tonnes: 3.430 F.
« 3 à 10 tonnes: 7.890 F.
« Au-dessus de 10 tonnes: 11.845 F.

« *b*) En dehors des heures normales de travail de jour:

« Jours ouvrables:

« Par période indivisible de une heure, pour une utilisation de la grue pour des forces de levage de:

« 0 à 3 tonnes: 5.130 F.
« 3 à 10 tonnes: 11.845 F.
« Au-dessus de 10 tonnes: 17.755 F.

« Heures de nuit:

« Par période indivisible de deux heures, pour une utilisation de la grue pour des forces de levage de:

« 0 à 3 tonnes: 5.980 F.
« 3 à 10 tonnes: 13.800 F.
« Au-dessus de 10 tonnes: 20.700 F.

« Dimanches et jours fériés:

« Par période indivisible de deux heures, pour une utilisation de la grue pour des forces de levage de:

« 0 à 3 tonnes: 4.120 F.
« 3 à 10 tonnes: 9.475 F.
« Au-dessus de 10 tonnes: 14.215 F.

2° *Energie électrique.*

« Les tarifs seront ceux prévus par ailleurs pour l'ensemble du port.

3° *Air comprimé et vapeur.*

« Pour mémoire.

4° *Bâtiments à usage d'ateliers.*

« Les prix de location seront déterminés par convention spéciale, approuvée par le directeur du port, suivant la nature et la valeur des installations.

I. — Installations pour la visite sanitaire des bestiaux

« Petit bétail (moutons, chèvres, porcs), par tête: 7,09 F.
« Gros bétail (bœufs, veaux, chevaux, ânes, mulets), par tête: 14,19 F.

J. — Observation générale

« Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les taxes fiscales qui seront facturées en sus à l'usager ».

Article 7.

Au premier alinéa de l'article 29 du cahier des charges approuvé par le décret du 22 octobre 1953 « Services rémunérés par les taxes des appareils de manutention », il est ajouté les mots « s'il y a lieu » avant les mots « frais de conduite ».

Article 8.

A l'article 30 du cahier des charges, cinquième alinéa, les mots « pour stationnement » sont remplacés par les mots « de séjour ».

Article 9.

L'article 31 *bis* du cahier des charges approuvé par le décret du 22 octobre 1953 est remplacé par le suivant:

Article 31 bis.

Application du tarif des installations pour la réception ou l'expédition des liquides en vrac.

« Les taxes pour usage des installations du bassin pétrolier seront dues par les navires. Elles tiennent compte des manœuvres du barrage isolateur et de la mise à disposition — sans fourniture d'énergie — de locaux à usage de cuisines et de réfectoires pour des équipages des navires ou bateaux.

« Les taxes pour usage des canalisations et des rampes de chargement ou de déchargement en wagons-citernes ou en camions-citernes seront à la charge de la marchandise.

« Les taxes pour usage des canalisations tiennent compte uniquement de l'usage des canalisations à l'exclusion notamment:

« 1° De la fourniture et de la mise en place des raccords destinés à relier les prises aux navires ou bateaux, aux canalisations, stations de pompage ou réservoirs des usagers;

« 2° De la manœuvre des vannes, qui devra être assurée par les usagers sous leur responsabilité et à leurs frais;

« 3° De la vidange après usage des canalisations et des fosses où elles débouchent, qui incombera également a l'usager.

« Les taxes pour usage des rampes de chargement et de déchargement tiennent compte de la manœuvre des wagons-citernes et du remplissage ou de la vidange des wagons-citernes ou des camions-citernes à l'aide des rampes par les soins des agents de la chambre de commerce, ainsi que du pesage à vide et à plein par bascule automatique. La vidange après usage des canalisations et des fosses incombera, dans ce cas, également à la chambre de commerce.

« Les huiles végétales et les vins en vrac manipulés ne devront en aucun cas séjourner plus de trente-six heures après la fin de leur débarquement dans les bacs-relais situés sur le trajet des canalisations. Au-delà de ce délai, la chambre de commerce percevra les surtaxes prévues à l'article 27 (§ B, 1°, *a*) pour le passage des marchandises sous les hangars. Dans le cas où le séjour dépasserait soixante-douze heures, les surtaxes seraient calculées à partir de la soixante-treizième heure, sur la capacité totale des bacs occupés, sans préjudice des mesures d'enlèvement d'office qui pourraient être prises aux frais du propriétaire de la marchandise ».

Article 10.

L'article 31 *quinquies* du cahier des charges approuvé par le décret du 22 octobre 1953 est remplacé par le suivant:

Article 31 quinquies.

Application du tarif des engins de radoub.

« La totalité des taxes dues à l'occasion du passage dans un engin de radoub d'un navire est à la charge de ce navire.

Séjour dans les engins de radoub.

« Le tonnage à porter en compte sera le tonnage de jauge brute inscrit sur l'acte de nationalité du navire. Dans le cas où l'acte de nationalité ne pourrait être produit, le tonnage serait déterminé d'après les règles en vigueur en France, les frais de jaugeage étant à la charge de l'usager.

« La durée d'occupation de l'engin de radoub sera évaluée par journée, les journées commençant à neuf heures.

« La première journée à porter en compte sera la journée suivant celle pendant laquelle l'assèchement aura été terminé.

« Dans les formes, l'usager pourra demander que l'assèchement soit interrompu à deux reprises au plus pendant des temps qu'il précisera dans une lettre déposée par lui au bureau de l'exploitation des formes de la chambre de commerce au moment de l'entrée du navire. On déduira la somme de ces temps de la durée totale de l'assèchement pour faire application de l'alinéa précédent.

« Par contre, il ne sera pas admis que les opérations d'émersion des docks flottants soient interrompues.

« La dernière journée à porter en compte sera celle pendant laquelle aura lieu l'achèvement des travaux, à la condition, d'une part, que l'usager ait remis au bureau d'exploitation des engins de radoub, pendant les heures réglementaires de travail de jour et au plus tard au cours de la journée en cause, une note écrite portant déclaration de cet achèvement et, d'autre part, que rien ne s'oppose, du fait de l'usager, à la remise en eau du navire.

« Dans les formes, la mise en eau pourra être interrompue sur la demande écrite des usagers; dans ce cas, la dernière journée à porter en compte sera celle pendant laquelle l'introduction de l'eau aura été reprise pour la dernière fois.

« Si l'usager demande par écrit pour un navire se trouvant sur un dock flottant l'interruption des opérations d'immersion, le dock devra être à nouveau émergé et l'usager supportera, pour la journée au cours de laquelle aura eu lieu cette opération, les frais prévus pour l'assèchement à l'exclusion de tous frais de séjour. Si la mise en eau définitive n'a pas eu lieu le même jour, la dernière journée à prendre en compte pour le séjour sera celle au cours de laquelle l'immersion aura été recommencée pour la dernière fois.

« Si l'introduction de l'eau dans la forme et l'enlèvement du bateau-porte pour les formes de radoub ou l'immersion du dock flottant étaient retardés par le mauvais temps ou par toute autre cause fortuite ou de force majeure, l'usager ne pourra réclamer, de ce chef, aucune indemnité, mais il n'aurait à payer de taxes pour le délai supplémentaire d'occupation de la forme ou du dock flottant que si des travaux étaient exécutés pendant ce délai au-dessous de la ligne de flottaison.

« Une fois l'introduction de l'eau terminée et le bateau-porte enlevé ou le dock flottant immergé, le navire devra faire toute diligence pour sortir de la forme ou du dock flottant en se conformant aux ordres des agents chargés de la police du port.

« Il ne sera rien payé pour les dimanches et jours fériés lorsqu'il n'aura pas été travaillé à bord. Toutefois, cette disposition pourra être suspendue par le directeur du port en cas d'encombrement des engins de radoub.

« Pour les navires assujettis à l'obligation de travailler la nuit, les dimanches et jours fériés, comme il est indiqué dans l'article 21 *ter*, les prestations pour lesquelles les tarifs comportent des suppléments pour travail de nuit, dimanches et jours fériés seront facturées suivant les prix applicables aux heures normales de travail de jour. Les tarifs d'éclairage seront réduits de 50 p. 100.

« Les frais de fonctionnement des appareils de fermeture, d'épuisement et de remplissage des formes et les frais d'immersion et d'émersion des docks flottants sont à la charge de la chambre de commerce ainsi que les opérations prévues à l'article 21 *ter*, paragraphe « Obligations de la chambre de commerce ».

« Tous les autres frais sont à la charge des usagers.

« La chambre de commerce aura la faculté de demander la veille de l'entrée dans un engin de radoub la consignation des frais d'assèchement et des frais de séjour correspondant à la durée mentionnée par la demande d'inscription. Toutefois, dans le cas d'une durée supérieure à quatre jours, la consignation des frais de séjour ne sera exigible que par tranches de quatre jours au maximum. »

Article 11.

Il est ajouté au titre IV: « Tarifs » du cahier des charges approuvé par le décret du 22 octobre 1953 l'article ci-après:

Article 31 septies.

Application du tarif des installations de la station de désinfection des produits végétaux.

« Les taxes seront dues par l'usager qui aura signé la commande des opérations.

« Dans le cas où le service de protection des végétaux ordonnerait la mise en fourrière ou la destruction des produits, les taxes seront dues si une opération de désinfection a été entreprise, indépendamment des frais d'enlèvement d'office ou de destruction des produits. Si l'opération de désinfection n'a pas été entreprise, seuls les frais de stationnement, d'enlèvement ou de destruction seront perçus.

« La taxe de stationnement prévue à l'article 21 *quater* sera décomptée à partir du jour où les produits désinfectés auront été mis à la disposition des usagers exclusivement jusqu'au jour du retrait inclusivement ».

Article 12.

Le troisième alinéa de l'article 35 du cahier des charges approuvé par le décret du 22 octobre 1953 est remplacé par le suivant:

« Toute modification des tarifs résultant de l'application des deux alinéas ci-dessus devra être soumise à l'homologation suivant la réglementation en vigueur, après avoir été portée à la connaissance du public par des affiches... » (le reste sans changement).

Article 13.

L'article 49 *bis* (Emplois réservés) du cahier des charges approuvé par le décret du 22 octobre 1953, est annulé et remplacé par le texte suivant:

Emplois réservés.

« En conformité des lois et règlements actuellement en vigueur, la chambre de commerce devra réserver aux anciens militaires, à leurs veuves et à leurs orphelins, remplissant les conditions prévues par ces lois et règlements, un certain nombre d'emplois, ainsi qu'il est indiqué au tableau annexé au présent cahier des charges. Elle se conformera à cet effet aux dispositions édictées pour l'application des lois dont il s'agit ».

CHAMBRE DE COMMERCE DE MARSEILLE

Tableau des emplois réservés.

EMPLOIS	CATEGORIE	GROUPE	PROPORTIONS Loi de 1923.	PROPORTIONS Loi de 1924.	CONDITIONS D'ACCES	OBSERVATIONS — Infirmités compatibles.
Emplois masculins.						
Comptables	2	»	2/15	2/15	Examen d'aptitudes physiques et techniques spéciales.	Cr, V, Y, O, Con, Th, Ab, Og, D, Ba, Br (un), M (une), C, J, P.
Employés aux écritures	3	»	2/15	1/15	»	Cr, V, Y, O, Con (sauf aphonie), Th, Ab, Og, D, Ba, C, J (sauf amputation des deux membres), P.
Garçons de bureau et gardes	4	»	2/15	1/15	»	Cr, V, Og.
Gardiens de hangars	4	»	2/15	1/15	»	Cr, V, Og.
Conducteurs de grue	4	»	1/12	1/12	»	V, Og.
Manœuvres	4	»	2/12	3/12	»	V, Og.
Ajusteurs	4	»	1/12	1/12	»	V, Og.
Tourneurs	4	»	1/12	1/12	»	V, Og.
Electriciens	4	»	1/12	1/12	»	V, Og.
Emplois féminins.						
Employées aux écritures	3	»	2/15	»	»	Cr, V, Y, O, Con (sauf aphonie), Th, Ab, Og, D, Ba, C, J (sauf amputation des deux membres), P.

Article 14.

Frais d'impression et de publication.

Les frais d'impression et de publication au *Journal officiel* du présent avenant au cahier des charges approuvé par le décret du 22 octobre 1953 seront supportés par la chambre de commerce.

Approbation d'un avenant au cahier des charges réglementant la concession d'outillage public accordée à la chambre de commerce de Lorient au port de cette ville.

AVENANT ANNEXÉ A L'ARRÊTÉ DU 8 AOUT 1958, PUBLIÉ AU « JOURNAL OFFICIEL » DU 17 AOUT 1958

Le cahier des charges est modifié et complété comme indiqué ci-dessous:

TITRE Ier

Objet et nature de la concession.

Art. 1er. — Objet de la concession:

Paragraphe B, ajouter: « 6° Installations pour la réception des hydrocarbures à Kergroise ».

TITRE IV

Tarifs,

Art. 27. — Taxes maxima:

Ajouter après le paragraphe B (bennes): « C: Grappins à ferrailles ».

DÉSIGNATION des engins.	HEURE normale de jour ouvrable.	HEURE supplémentaire de jour ouvrable.	HEURE de nuit (jour ouvrable).	HEURE de dimanche et jour férié (jour et nuit).
Grappins pour grue de 5 à 6 tonnes..	550	650	700	800

Ajouter après l'alinéa 7 (éclairage électrique des quais):

« 8° Installations de réception des hydrocarbures:

« Par tonne d'hydrocarbures embarqués ou débarqués: 40 F.

« Autres marchandises: la tonne: 40 F. »

TITRE V

Affectation des recettes et revision des tarifs.

Art. 40. — Emploi des taxes:

Ajouter à la fin du paragraphe 1°, après « appareils »: « ainsi qu'à l'entretien des profondeurs devant l'ouvrage d'accostage destiné à la réception des hydrocarbures à Kergroise ».

Commission centrale des frets et d'exploitation.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1949 portant institution de commissions régionales des frets et d'exploitation et d'une commission centrale des frets et d'exploitation, et notamment son article 5;

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1957, et notamment son article 3 (1°) prescrivant le renouvellement par quart, au 1er juillet de chaque année, des catégories 3, 5 et 8 de la commission centrale des frets et d'exploitation;

Vu l'arrêté ministériel du 21 août 1957 nommant les membres de la commission centrale des frets et d'exploitation à compter du 1er juillet 1957;

Sur la proposition du directeur des ports maritimes et des voies navigables,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission centrale des frets et d'exploitation, à compter du 1er juillet 1958:

a) Au titre de représentants des patrons bateliers.

Membre titulaire: M. Roger Blanckaert, secrétaire général du syndicat unique de la batellerie, membre sortant.

Membre suppléant: M. Raymond Regnoux, secrétaire général adjoint du syndicat autonome de la batellerie artisanale motorisée, membre sortant.

b) Au titre de représentants des entreprises de transports par navigation intérieure.

Membre titulaire: M. Edouard de Percin, directeur général de la Compagnie générale de navigation H. P. L. M., membre sortant.

Membre suppléant: M. Pierre Piketty, vice-président de la Compagnie des sablières de la Seine, membre sortant.

c) Au titre de représentants des usagers des transports par eau.

Membre titulaire: M. Louis Benilan, président de l'Union des chargeurs fluviaux de l'Est, membre sortant.

Membre suppléant: M. Joseph Chevallier, président du comité intersyndical du commerce des combustibles de la région parisienne, membre sortant.

Art. 2. — Sont désignés pour faire partie de la commission centrale des frets et d'exploitation, à compter du 1er juillet 1958:

a) Au titre de représentant des patrons bateliers.

Membre suppléant: M. Maurice Boilot, secrétaire du syndicat de la batellerie artisanale, en remplacement de M. Roland Vendeville, décédé.

b) Au titre de représentants des coopératives d'affrètement.

Membre titulaire: M. Edouard-François Dogimont, président directeur général de la société coopérative Péniche-Transports, en remplacement de M. Edouard Dogimont, démissionnaire.

Membre suppléant: M. Abel Bossart, chef de service à la société coopérative Péniche-Transports, en remplacement de M. Edouard-François Dogimont, nommé membre titulaire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 août 1958.

ROBERT BURON.

Commissions régionales des frets et d'exploitation.

COMPIÈGNE

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1949 portant institution de commissions régionales des frets et d'exploitation et d'une commission centrale des frets et d'exploitation, et notamment son article 2;

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1957, et notamment son article 3 (2°) prescrivant le renouvellement par tiers, au 1er juillet de chaque année, de chacune des catégories représentées dans les commissions régionales;

Vu l'arrêté ministériel du 21 août 1957 nommant les membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Compiègne, à compter du 1er juillet 1957;

Sur la proposition du directeur des ports maritimes et des voies navigables,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Compiègne, à compter du 1er juillet 1958:

a) Au titre de représentants des patrons bateliers.

Membre titulaire: M. Gabriel Maton, agent de la société de remorquage La Pénichienne, en remplacement de M. Michel Loiseau, membre sortant.

Membre suppléant: M. Roger Blanckaert, secrétaire général du syndicat unique de la batellerie, membre sortant.

b) Au titre de représentants des entreprises de transports par navigation intérieure.

Membre titulaire: M. Pierre Rault, chef adjoint du service commercial de la Compagnie fluviale et maritime de transports, en remplacement de M. Michel Legouy, membre sortant.

Membre suppléant: M. Jean Garin, directeur de la Compagnie internationale de transports par eau, en remplacement de M. Alfred Duchateau, membre sortant.

c) Au titre de représentants des courtiers de fret et coopératives d'affrètement.

Membre titulaire: M. Abel Bossart, chef de service à la société coopérative Péniche-Transports, en remplacement de M. Edouard Dogimont, membre sortant.

Membre suppléant: M. Jean-Jacques Gachet, courtier de fret, en remplacement de M. Pierre Gailliot, membre sortant.

d) Au titre de représentants des usagers des transports par eau.

Membre titulaire: M. Lucien Porge, chef des services régionaux de l'office national interprofessionnel des céréales, membre sortant.

Membre suppléant: M. Bourgès-Maunoury, secrétaire général de la Société des ciments d'Origny-Sainte-Benoîte, membre sortant.

Art. 2. — Est désigné pour faire partie de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Compiègne, à compter du 1er juillet 1958:

Au titre de représentant des courtiers de fret et coopératives d'affrètement.

Membre suppléant: M. Maurice Désiré, chef de service à la société coopérative Les Bateliers réunis, en remplacement de M. Abel Bossart, nommé membre titulaire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 août 1958.

ROBERT BURON.

Lille (bassin minier)

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1949 portant institution de commissions régionales des frets et d'exploitation et d'une commission centrale des frets et d'exploitation, et notamment son article 2;

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1957, et notamment son article 3 (2e) prescrivant le renouvellement par tiers, au 1er juillet de chaque année, de chacune des catégories représentées dans les commissions régionales;

Vu l'arrêté ministériel du 21 août 1957 nommant les membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Lille (bassin minier), à dater du 1er juillet 1957;

Sur la proposition du directeur des ports maritimes et des voies navigables,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Lille (bassin minier), à compter du 1er juillet 1958:

a) Au titre de représentants des patrons bateliers.

Membre titulaire: M. Marcel Normand, secrétaire général du syndicat de la batellerie artisanale, membre sortant.

Membre suppléant: M. Max Ponthieu, secrétaire du syndicat national des patrons bateliers pour la région du Nord, membre sortant.

b) Au titre de représentant des entreprises de transport par navigation intérieure.

Membre titulaire: M. Paul Roze, directeur d'agence de la Compagnie générale de navigation H.P.L.M., en remplacement de M. Maurice Senecaux, membre sortant.

c) Au titre de représentants des courtiers de fret et coopératives d'affrètement.

Membre titulaire: M. Marc Duplan, directeur de la société coopérative Les Bateliers réunis, en remplacement de M. Auguste Pieplu, membre sortant et démissionnaire.

Membre suppléant: M. André Hornez, courtier de fret, membre sortant.

d) Au titre de représentants des usagers des transports par eau.

Membre titulaire: M. Roger Guillemin, chef de la division des combustibles au service de la production thermique à l'Electricité de France, membre sortant.

Membre suppléant: M. Albert Descours, secrétaire général de l'Union des chargeurs fluviaux du Nord de la France, membre sortant.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 août 1958.

ROBERT BURON.

Lille (zone côtière)

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1949 portant institution de commissions régionales des frets et d'exploitation et d'une commission centrale des frets et d'exploitation, et notamment son article 2;

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1957, et notamment son article 3 (2e) prescrivant le renouvellement par tiers au 1er juillet de chaque année de chacune des catégories représentées dans les commissions régionales;

Vu l'arrêté ministériel du 21 août 1957 nommant les membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Lille (zone côtière), à compter du 1er juillet 1957;

Sur la proposition du directeur des ports maritimes et des voies navigables,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Lille (zone côtière), à compter du 1er juillet 1958:

a) Au titre de représentants des patrons bateliers.

Membre titulaire: M. Roger Blanckaert, secrétaire général du syndicat unique de la batellerie, membre sortant.

Membre suppléant: M. Noël Blanckeman, secrétaire général du syndicat autonome de la batellerie artisanale motorisée, membre sortant.

b) Au titre de représentants des entreprises de transports par navigation intérieure.

Membre titulaire: M. Michel Aveline, chef du service commercial de la Compagnie fluviale et maritime de transports, en remplacement de M. Michel Legouy, membre sortant.

Membre suppléant: M. Charles Catliau, directeur de la société Asschar, membre sortant,

c) Au titre de représentants des courtiers de fret et coopératives d'affrètement.

Membre titulaire: M. Jean Mulard, courtier de fret, membre sortant.

Membre suppléant: M. Jean Escher, secrétaire administratif de la chambre syndicale des courtiers de fret de la région du Nord, membre sortant.

d) Au titre de représentants des usagers des transports par eau.

Membre titulaire: M. Albert Descours, secrétaire général de l'Union des chargeurs fluviaux du Nord de la France, membre sortant.

Membre suppléant: M. Lucien Pilverdier, directeur de la Sucrerie de la Bistade, membre sortant,

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 août 1958.

ROBERT BURON.

Lyon

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1949 portant institution de commissions régionales des frets et d'exploitation et d'une commission centrale des frets et d'exploitation, et notamment son article 2;

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1957, et notamment son article 3 (2e) prescrivant le renouvellement par tiers, au 1er juillet de chaque année, de chacune des catégories représentées dans les commissions régionales;

Vu l'arrêté ministériel du 21 août 1957 nommant les membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Lyon, à compter du 1er juillet 1957;

Sur la proposition du directeur des ports maritimes et des voies navigables,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation, à compter du 1er juillet 1958:

a) Au titre de représentants des patrons bateliers.

Membre titulaire: M. Lucien Champiaux, patron batelier, membre sortant.

Membre suppléant: M. Yvon Pioche, patron batelier, membre sortant.

b) Au titre de représentants des entreprises de transports par navigation intérieure.

Membre titulaire: M. Lucien Malapert, directeur d'agence de la société Citerna, membre sortant.

Membre suppléant: M. André Carteaux, chef d'agence de la Compagnie générale de navigation H. P. L. M., membre sortant.

c) Au titre de représentants des courtiers de fret et coopératives d'affrètement.

Membre titulaire: M. Marius Perret, secrétaire général de la chambre syndicale des courtiers de fret de la région de Lyon, membre sortant.

Membre suppléant: M. Pierre Basset-Charcot, directeur de la Société nouvelle de transports par eau, membre sortant.

d) Au titre de représentants des usagers des transports par eau.

Membre titulaire: M. Pierre Valette-Viallard, cimentier, membre sortant.

Membre suppléant: M. Laurent Suquet, directeur de la société Léopold Suquet, membre sortant.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 août 1958.

ROBERT BURON.

Nancy

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1949 portant institution de commissions régionales des frets et d'exploitation et d'une commission centrale des frets et d'exploitation, et notamment son article 2;

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1957, et notamment son article 3 (2e) prescrivant le renouvellement par tiers au 1er juillet de chaque année de chacune des catégories représentées dans les commissions régionales;

Vu l'arrêté ministériel du 21 août 1957 nommant les membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Nancy à compter du 1er juillet 1957;

Sur la proposition du directeur des ports maritimes et des voies navigables,

Arrête:

Art 1er. — Sont nommés membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Nancy, à compter du 1er juillet 1958:

a) Au titre de représentants des patrons bateliers.

Membre titulaire : M. Robert Aubry, patron batelier, membre sortant.

Membre suppléant: M. Gilbert Mouchon, patron batelier, en remplacement de M. Paul Drouin, membre sortant et démissionnaire.

b) Au titre de représentants des entreprises de transports par navigation intérieure.

Membre titulaire: M. Pierre Guillet, directeur des agences de l'Est de la Compagnie fluviale et maritime de transports, membre sortant.

Membre suppléant : M. Pierre Werner, transporteur par eau, membre sortant.

c) Au titre de représentants des courtiers de fret et coopératives d'affrètement.

Membre titulaire: M. André Wirtz, de la Société générale de navigation fluviale, membre sortant.

Membre suppléant: M. Jean Aubry, courtier de fret, membre sortant.

d) Au titre de représentants des usagers des transports par eau.

Membre titulaire : M. Raymond Carre, directeur de la société Socosel, membre sortant.

Membre suppléant: M. André Sohm, chef du service commercial des Houillères du bassin de Lorraine, membre sortant.

Art. 2. — Est désigné pour faire partie de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Nancy, à compter du 1er juillet 1958:

Au titre de représentant des patrons bateliers.

Membre suppléant: M. Claude Caboche, patron batelier, en remplacement de M. Roland Vendeville, décédé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 août 1958.

ROBERT BURON.

NEVERS

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1949 portant institution de commissions régionales des frets et d'exploitation et d'une commission centrale des frets et d'exploitation, et notamment son article 2;

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1957, et notamment son article 3, 2°, prescrivant le renouvellement par tiers au 1er juillet de chaque année de chacune des catégories représentées dans les commissions régionales;

Vu l'arrêté ministériel du 21 août 1957 nommant les membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Nevers, à dater du 1er juillet 1957;

Sur la proposition du directeur des ports maritimes et des voies navigables,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Nevers, à compter du 1er juillet 1958:

a) Au titre de représentants des patrons bateliers.

Membre titulaire: M. Roger Noblecourt, patron batelier, membre sortant.

Membre suppléant: M. Désiré Thomas, patron batelier, membre sortant.

b) Au titre de représentants des entreprises de transports par navigation intérieure.

Membre titulaire: M. Jacques Flechet, directeur général adjoint à la Société générale de navigation fluviale, membre sortant.

Membre suppléant: M. Gilbert Bouchard, gérant de la société Chanier et Bouchard, membre sortant.

c) Au titre de représentants des courtiers de fret et coopératives d'affrètement.

Membre titulaire: M. Gaston Beaubois, courtier de fret, membre sortant.

Membre suppléant: M. Marcel Laniez, directeur de la société Les Mariniers affréteurs, membre sortant,

d) Au titre de représentants des usagers des transports par eau.

Membre titulaire: M. André Bouvier, directeur du Comptoir nivernais du bâtiment, membre sortant.

Membre suppléant: M. Michel Cocagne, directeur à la société Carrières et matériaux, membre sortant.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 août 1958.

ROBERT BURON.

PARIS

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1949 portant institution de commissions régionales des frets et d'exploitation et d'une commission centrale des frets et d'exploitation, et notamment son article 2;

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1957, et notamment son article 3, 2°, prescrivant le renouvellement par tiers au 1er juillet de chaque année de chacune des catégories représentées dans les commissions régionales;

Vu l'arrêté ministériel du 21 août 1957 nommant les membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Paris, à dater du 1er juillet 1957;

Sur la proposition du directeur des ports maritimes et des voies navigables,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Paris, à compter du 1er juillet 1958:

a) Au titre de représentants des patrons bateliers.

Membre titulaire: M. René François, président du syndicat national des patrons bateliers, membre sortant.

Membre suppléant: M. Raymond Regnoux, secrétaire général adjoint du syndicat autonome de la batellerie artisanale motorisée, membre sortant.

b) Au titre de représentant des entreprises de transports par navigation intérieure.

Membre titulaire: M. André Leroy, directeur général de l'Union des mines et industries annexes, membre sortant.

c) Au titre de représentants des courtiers de fret et coopératives d'affrètement.

Membre titulaire: M. Arsène Camus, courtier de fret, membre sortant.

Membre suppléant: M. Maurice Desire, chef de service à la société coopérative Les Bateliers réunis, membre sortant.

d) Au titre de représentants des usagers des transports par eau.

Membre titulaire: M. Gustave Schroeder, commissionnaire en marchandises, membre sortant.

Membre suppléant: M. Jacques Porche, directeur de l'Union sidérurgique du Nord de la France (Usinor), membre sortant.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 août 1958.

ROBERT BURON.

ROUEN (PORT DE ROUEN)

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1949 portant institution de commissions régionales et d'une commission centrale des frets et d'exploitation, et notamment son article 2;

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1957, et notamment son article 3 (2°) prescrivant le renouvellement par tiers au 1er juillet de chaque année de chacune des catégories représentées dans les commissions régionales;

Vu l'arrêté ministériel du 21 août 1957 nommant les membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Rouen (port de Rouen) à compter du 1er juillet 1957;

Sur la proposition du directeur des ports maritimes et des voies navigables,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Rouen (port de Rouen) à compter du 1er juillet 1958:

a) Au titre de représentants des patrons bateliers.

Membre titulaire: M. Georges Delafosse, patron batelier, membre sortant.

Membre suppléant: M. Marceau Riffaut, patron batelier, membre sortant.

b) Au titre de représentants des entreprises de transports par navigation intérieure.

Membre titulaire: M. René Vinot, directeur régional de la Compagnie générale de navigation H. P. L. M., membre sortant.

Membre suppléant: M. André Roth, directeur général de la compagnie L'Union, membre sortant.

c) Au titre de représentant des courtiers de fret et coopératives d'affrètement.

Membre titulaire: M. Pierre Rault, chef d'agence de la Compagnie fluviale et maritime de transports, membre sortant.

d) Au titre de représentants des usagers des transports par eau.

Membre titulaire: M. Roger Guillemin, chef de la division des combustibles au service de la production thermique à l'Electricité de France, membre sortant.

Membre suppléant: M. Aldo Fusco, directeur du Comptoir des combustibles, de matériaux et de manutention, membre sortant.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 août 1958.

ROBERT BURON.

ROUEN (PORT DU HAVRE)

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'article interministériel du 21 mars 1949 portant institution de commissions régionales et d'une commission centrale des frets et d'exploitation, et notamment son article 2;

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1957, et notamment son article 3 (2°) prescrivant le renouvellement par tiers, au 1er juillet de chaque année, de chacune des catégories représentées dans les commissions régionales;

Vu l'arrêté ministériel du 21 août 1957 nommant les membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Rouen (port du Havre) à compter du 1er juillet 1957;

Sur la proposition du directeur des ports maritimes et des voies navigables,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Rouen (port du Havre), à compter du 1er juillet 1958:

a) Au titre de représentants des patrons bateliers.

Membre titulaire: M. Raymond Regnoux, secrétaire général adjoint du syndicat autonome de la batellerie artisanale motorisée, membre sortant.

Membre suppléant: M. Valentin Freneau, patron batelier, membre sortant.

b) Au titre de représentants des entreprises de transports par navigation intérieure.

Membre titulaire: M. Jacques de Jorna, chef du service fluvial de la Compagnie charbonnière, de manutention et de transports, membre sortant.

Membre suppléant: M. Pierre Rault, chef d'agence de la Compagnie fluviale et maritime de transports, membre sortant.

c) Au titre de représentants des courtiers de fret et coopératives d'affrètement.

Membre titulaire: M. Albert Pauillacq, vice-président de la chambre syndicale des courtiers de fret de la région de Rouen et du Havre, membre sortant.

Membre suppléant: M. Georges Lesage, secrétaire adjoint de la chambre syndicale des courtiers de fret de la région de Rouen et du Havre, membre sortant.

d) Au titre de représentants des usagers des transports par eau.

Membre titulaire: M. Albert Huet, président du syndicat des commissionnaires en douane agréés du Havre et de la région, membre sortant.

Membre suppléant: M. Camille Genestal, vice-président du syndicat des commissionnaires en douane agréés du Havre et de la région, membre sortant.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 août 1958.

ROBERT BURON.

STRASBOURG

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1949 portant institution de commissions régionales et d'une commission centrale des frets et d'exploitation, et notamment son article 2;

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1957, et notamment son article 3 (2°) prescrivant le renouvellement par tiers au 1er juillet de chaque année de chacune des catégories représentées dans les commissions régionales;

Vu l'arrêté ministériel du 21 août 1957 nommant les membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Strasbourg à compter du 1er juillet 1957, modifié par l'arrêté du 18 décembre 1957;

Sur la proposition du directeur des ports maritimes et des voies navigables,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Strasbourg, à compter du 1er juillet 1958:

a) Au titre de représentants des patrons bateliers.

Membre titulaire: M. Maurice Boilot, secrétaire du syndicat de la batellerie artisanale, en remplacement de M. Paul Drouin, membre sortant, démissionnaire.

Membre suppléant: M. Albert Buchler, patron batelier, membre sortant.

b) Au titre de représentants des entreprises de transports par navigation intérieure.

Membre titulaire: M. Charles Billard, directeur d'agence de la Compagnie générale de navigation H. P. L. M., membre sortant.

Membre suppléant: M. Pierre Guillet, directeur des agences de l'Est de la Compagnie fluviale et maritime de transports, membre sortant.

c) Au titre de représentants des courtiers de fret et coopératives d'affrètement.

Membre titulaire: M. Hugues Schaeffer, de la Société française de navigation rhénane, membre sortant.

Membre suppléant: M. Jan Degre, de la société Navalsa, membre sortant.

d) Au titre de représentants des usagers des transports par eau

Membre titulaire: M. Marc Zeller, directeur des transports de la Société commerciale des potasses d'Alsace, membre sortant.

Membre suppléant: M. Charles Gilliot, directeur du Comptoir des combustibles d'Alsace et de Lorraine, membre sortant.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 août 1958.

ROBERT BURON.

Administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 août 1958: page 7198, 2e colonne, au lieu de: « Par arrêté du 4 août 1958, le tableau d'avancement de classe des administrateurs civils... », lire: « Par arrêté du 3 juillet 1958, le tableau d'avancement de classe des administrateurs civils... ».

Officiers de port.

Par arrêté en date du 19 août 1958, l'arrêté du 18 juillet 1957 portant rattachement et reclassement des officiers de port du cadre tunisien au cadre métropolitain est complété comme suit:

« M. Fradet (Gabriel) a été reclassé lieutenant de port de 3e classe à compter du 1er juillet 1958 ».

Par arrêté en date du 19 août 1958, ont été intégrés dans le corps des officiers de port et reclassés comme suit les agents ci-après désignés des cadres marocains:

M. Mery (Pierre), lieutenant de 2e classe du 1er janvier 1956 (indice 340).

M. Drillet (Yves), agent retraité, sous-lieutenant de 1re classe du 20 juin 1950; lieutenant de 3e classe du 1er janvier 1957 (indice 320).

M. Helye (Auguste), lieutenant de 3e classe du 1er janvier 1953; lieutenant de 2e classe du 1er janvier 1956 (indice 340).

M. Lagalle (Ernest), lieutenant de 3e classe du 1er juin 1955 (indice 320).

M. Le Tollec (Julien), lieutenant de 3e classe du 1er juillet 1956 (indice 320).

M. Leleyter (Martial), sous-lieutenant de 1re classe du 28 janvier 1955 (indice 315); lieutenant de 3e classe du 1er janvier 1958 (indice 320).

M. Dupont (Roger), sous-lieutenant de 2e classe du 5 juillet 1953; sous-lieutenant de 1re classe du 5 juillet 1957 (indice 315); lieutenant de 3e classe du 1er janvier 1958 (indice 320).

M. Le Fer (Léon), sous-lieutenant de 2e classe du 23 avril 1954; sous-lieutenant de 1re classe du 23 avril 1957 (indice 315); lieutenant de 3e classe du 1er janvier 1958 (indice 320).

M. Delœuvre (Pierre), sous-lieutenant de 2e classe du 8 mai 1949; sous-lieutenant de 1re classe du 8 mai 1953 (indice 315); lieutenant de 3e classe du 1er juin 1958 (indice 320).

M. Gueguenou (Pierre), sous-lieutenant de 2e classe du 9 mai 1950; sous-lieutenant de 1re classe du 9 mai 1954 (indice 315).

M. Kerloeguen (Jean), sous-lieutenant de 2e classe du 8 janvier 1951; sous-lieutenant de 1re classe du 8 janvier 1955 (indice 315).

M. Cariou (Clet), sous-lieutenant de 2e classe du 8 décembre 1953; sous-lieutenant de 1re classe du 8 décembre 1957 (indice 315).

M. Santucci (Mathieu), sous-lieutenant de 2e classe du 23 janvier 1954; sous-lieutenant de 1re classe du 23 janvier 1958 (indice 315).

M. Leguillon (Albert), sous-lieutenant de 3e classe du 10 janvier 1953; sous-lieutenant de 2e classe du 10 janvier 1957 (indice 280).

M. Cointrel (Jean), sous-lieutenant de 3e classe du 8 novembre 1956 (indice 245).

M. Coulot (Jean), sous-lieutenant de 3e classe du 1er janvier 1954; sous-lieutenant de 2e classe du 1er janvier 1958 (indice 280).

M. Brival (Bénonie), sous-lieutenant de 4e classe du 1er janvier 1953; sous-lieutenant de 3e classe du 1er janvier 1957 (indice 245).

M. Davigo (Charles), sous-lieutenant de 4e classe du 1er janvier 1954; sous-lieutenant de 3e classe du 1er janvier 1958 (indice 245).

Liste d'admissibilité au grade d'élève ingénieur des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées) (année 1958).

Par arrêté en date du 20 août 1958, ont été déclarés avoir satisfait aux épreuves du concours ouvert en 1958 pour la nomination au grade d'élève ingénieur des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées) les candidats, classés par ordre de mérite, dont les noms suivent:

1 Poineau (Daniel) (1), Paris.
2 Santamaria (Michel), Paris.
3 Le Saout (Jean), Nantes.
4 Millot (Pierre), Paris.
5 Blanchard (Pierre), Saint-Etienne.
6 Labbé (Jean-Pierre), Dijon.
7 Minaud (Jean), Paris.
8 Héaulme (Raymond), Paris.
9 Canu (Jean-Claude), Paris.
10 Lambotin (Jacques), Paris.
11 Brès (Edgar), Paris.
12 Kestens (Lucien), Bordeaux.
13 Favaron (François), Marseille.
14 Dropsy (Guy), Clermont-Ferrand.
15 Ratier (Jean), Paris.
16 Botte (Michel), Clermont-Ferrand.
17 Dubrulle (Gérard), Paris.
18 Pulliat (Pierre), Saint-Etienne.
19 Ibert (Roland), Rouen.
20 Schmith (Jean-Louis), Paris.
21 Astorg (Jean-Paul), Alger.
22 Pennec (André), Paris.
23 Mercier (Jacques), Nantes.
24 Mignon (Henri), Alger.
25 Chouvel (Jean), Saint-Etienne.
26 Sagniez (Jean-Michel), Paris.
27 Chaumette (Michel), Lyon.
28 Pougheon (Michel), Paris.
29 Cheminade (Pierre), Clermont-Ferrand.
30 Goarnisson (Roger), Rennes.
31 Fleur (Jean-Pierre), Paris.
32 Bondin (Jean-Paul), Paris.
33 Lopez (Raymond), Paris.
34 Penarroya (Louis), Rabat.
35 Lebouchet (Gérard), le Mans.
36 Blanpain (Charles), Paris.
37 Coudurier (Maurice), Saint-Etienne.
38 Nocart (Daniel), Paris.
39 Varron (Daniel), Nantes.
40 Rousset (Claude), Saint-Etienne.
41 Bonzon (Alain), Alger.
42 Hograindleur (Daniel), Paris.
43 Feraud (Jean), Paris.
44 De Metz (Alain), Paris.
45 Franzi (Jean-Pierre), Paris.
46 Prat (Robert), Bordeaux.
47 Vaïani (Emile), Rabat.
48 Trochut (Jacques), Bordeaux.
49 Linger (Jean), Strasbourg.
50 Gahery (Pierre), Paris.
51 Bouchet (Jean-Jacques), Clermont-Ferrand.
52 Fumal (Jean-Luc), Paris.
53 Martin (Yves), Paris.
54 Liotard (Georges), Oran.
55 Massot (René), Clermont-Ferrand.
56 Descatoire (Stéphane), Paris.
57 Tordjeman (Raymond), Grenoble.
58 Philippe (Alain), Lyon.
59 Doulcier (Pierre), Paris.
60 Georgandelis (Dimitri), Paris.
61 Pecquery (Jean), Paris.
62 Bohin (André), Paris (2).
63 Truc (Henri), Clermont-Ferrand.
64 Bouille (Maurice), Clermont-Ferrand.
65 Guennoc (Yves), Rennes.
66 Gouéffon (Jean), Paris.
67 Bourdin (Jean-Pierre), Marseille.
68 Bailly (René), Paris.
69 Casademont (José), Montpellier.
70 Donet (Jean), Rennes.
71 Chedeau (Bernard), Paris.
72 Sauter (Jean), Paris.
73 Nespoulous (Yves), Paris.
74 Costaz (Georges), Grenoble.
75 Robidet (Jean), Paris.
76 Ribot (Claude), le Mans.
77 Maugard (Claude), Paris.
78 Jaffres (Yves), Paris.
79 Guyonvarch (Pierre), Quimper.
80 Sharpe (Francis), Paris.
81 Donnarel (Jacques), Paris.
82 Lemé (Dominique), Paris.
83 Coupois (Gaston), Paris.
84 Blondel (Jean), Strasbourg.
85 Blanchet (Guy), Paris.
86 Morali (Roger), Alger.
87 Lequin (Guy), Oran.
88 Leclère (Pierre), Lille.
89 Petit (Claude), Paris.
90 Julien (André), Clermont-Ferrand.
91 Riess (Théo), Strasbourg.
92 Lambert (Michel), Oran.
93 Pejoan (Jean), Paris.
94 Nogues (Georges), Alger.
95 Manhès (Henri), Paris.
96 Guesnier (Jean-Paul), Rennes.
97 Giudice (René), Paris.
98 Vigne (Pierre), Saint-Etienne.
99 Ducos de Lahaille (Alain), Paris.
100 Auvray (Jean-Claude), Paris.
101 Schneider (Charles), Saint-Etienne.
102 Breton (Jean-Louis), Paris.
103 Buisson (Marc), Lille.
104 Sauvage (Gérard), Lille.
105 Foubet (André), Paris.
106 Beauchage (Jean), Paris.
107 Chaput (Michel), Paris.
108 Lang (Jean-Marie), Nancy.
109 Sapin (Gilbert), Lyon.
110 Buhet (Joël), Saint-Etienne.
111 Hamou (André), Alger.
112 Thureau (Georges), Paris.
113 Rohin (Jacques), Rennes.
114 Augustin (Yves), Paris.
115 Faurie (Jean-Claude), Clermont-Ferrand.
116 Dubois (Daniel), Paris.
117 Arniaud (Léon), Nancy.
118 Macé (Jean-Claude), Nantes.
119 Blaizac (Bernard), Saint-Etienne.
120 Quéro (Yves), Lille.
121 Rolland (Bernard), Saint-Etienne (3).

Dans le cas où d'autres candidats renonceraient au bénéfice de leur admission, la liste de classement serait complétée en faisant appel, en suivant l'ordre de mérite, aux candidats qui ont obtenu, pour l'ensemble des épreuves, la moyenne minimum fixée par le jury du concours.

(1) Centre d'examen.
(2) Candidat renonçant au bénéfice de son admission pour être nommé élève ingénieur des travaux publics de l'Etat (service des mines).
(3) Candidat ajouté en remplacement de M. Bohin (André).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Création du centre technique de la teinture et du nettoyage.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 48-1228 du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des centres techniques industriels;

Vu l'accord des organisations syndicales les plus représentatives des patrons, des cadres et des ouvriers de la teinturerie et du nettoyage,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est créé, pour les professions de la teinturerie et du nettoyage, un centre technique industriel dénommé Centre technique de la teinture et du nettoyage.

Art. 2. — Le directeur des industries diverses et des textiles au ministère de l'industrie et du commerce et le directeur de la coordination économique et des entreprises nationales au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1958.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN-CLAUDE ACHILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le haut commissaire à l'économie nationale et au commerce extérieur,
MAX FLÉCHET.

Conseil d'administration du centre technique de la teinture et du nettoyage.

Par arrêté du 25 août 1958, sont nommés membres du conseil d'administration du centre technique de la teinture et du nettoyage:

Au titre de représentants des chefs d'entreprises.

MM. Dourlot (Jean-Baptiste), Gille (Charles), Gilnicki (René), Lajoie (Jean), Lamprière (Paul), Lardit (Justin), Lerat (Jean), Levieux (Félix), Sallenave (Jules).

Au titre de représentants du personnel technique des branches d'activité intéressées.

M. Dedecker (Auguste).

Au titre de représentants de l'enseignement technique supérieur et de personnalités particulièrement compétentes.

MM. Chauveau (André), Guérin (Robert), Ringeissen (Marc).

Les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès du centre technique de la teinture et du nettoyage sont exercées par le directeur des industries diverses et des textiles au ministère de l'industrie et du commerce ou son représentant.

Emploi de matériel dans les mines grisouteuses.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er juillet 1958 : page 6131, 2e colonne, arrêté MS 87,58, 3e ligne, au lieu de: « Type THL 191 E 1 D », lire: « Type TLH 191 E 1 D ».

Service des mines.

Par arrêté en date du 22 août 1958, M. Juilien (André), ingénieur en chef des mines, a été placé en disponibilité pour cinq ans, à compter du 1er octobre 1958, auprès de la Compagnie française pour le financement de la recherche et de l'exploitation du pétro.e « Repfrance » en qualité de directeur général.

Listes d'admission à l'école nationale supérieure des mines de Paris.

Par arrêté en date du 22 août 1958, ont été admis en qualité d'élèves titulaires à l'école nationale supérieure des mines de Paris, à la suite du concours ouvert en 1958, les candidats désignés ci-après, par ordre de mérite:

1° *Candidats français.*

1 Feautrier (Paul-Albert).
1 Goulaouic (Charles-Jean-Yves).
3 Hannotiaux (Daniel-René).
5 Flichy (Bruno-Marie-Yves).
6 Baron (Paul-Félix-Henri).
7 Metzger (Pierre-David).
7 Ruault (Jean-Pierre-Charles-Jacques).
9 Blazy (Maurice).
9 Michel (Henri-Marie-Louis-Basile).
11 Ailleret (Jean-Claude-Robert).
11 Leclercq (Roger-Yves-Maurice-Etienne).
11 Pistre (Robert-Jean).
14 Leca (Paul-François).
15 Behr (Louis-Auguste-Frédéric).
15 Jamin (Pierre-Noël).
17 Michal (Emmanuel-Marie-Pierre).
17 Picot (Claude-Lucien).
19 Bloch (Raymond).
19 Dufeÿ (Pierre-Marie-Gaspard).
21 Boudoul (Jacques-Emile-Marie).
21 Brieu (Pierre-Louis-François).
23 Grison (Bruno-Antoine-Marie-Emmanuel).
23 Ordinaire (François-Marcel).
23 Poublan (Alain).
26 Treister (Richard-David).
27 Boiron (Jean-Paul).
27 Forgerit (Jean-Pierre-Emile).
29 Courbis (Raymond-Paul-Gérard-Emile-Jacques).
29 Grandin (Georges-Philippe).
31 Guillerme (René).
31 Milleron (Jean-Claude-Marie).
33 Demesse (Louis-Paul).
33 Teitgen (Gaston-Emile-Jean-Pierre).
35 Ciolina (François-Jean).
35 Montane (Jean-Louis-Gilbert).
37 Lespinard (Georges-Marie-Félix).
37 Toulouse (Gérard-Marie-Robert)
39 Chone (Bernard).
39 Glowinski (Albert).
41 Bobtcheff (Michel-Elie-Lucien).
41 Tchurukdichian (Serge).
41 Temenides (Michel-Jean-André).
44 Allehaut (François-Maurice-André-Philippe).
45 Fritz (Pierre-Claude).
45 Romier (Guy-Victor).
47 Antoine (Michel-Pierre-André)
47 Chovet (Daniel-Roger).
49 Delcroix (Hubert-Marie-Joseph).
49 Le François (Jean-Loup-François)
49 Mac Leod (Alain-Jacques-Louis).
52 Rosengard (Alex).
53 Boisseau (Jean-Pierre).
53 Sindzingre (Michel Jacques-Marie).

2° *Candidats étrangers.*

1 Vo Khac Khoan.
1 Lupis (Claude-Henri).
3 El Beji (Mustapha).
3 Nguyen (Mac).
5 Bencheqroun (Abdelaziz).
5 Zarpas (Nicolas).

Les élèves français démissionnaires seront remplacés par les candidats venant à la suite sur la liste de classement jusqu'à un maximum de cinquante-quatre places et sans que les remplacements puissent dépasser le candidat ayant obtenu le rang de classement de 191e « ex-æquo ».

Au cas où le candidat venant à occuper la 54e place ferait partie d'un groupe d' « ex-æquo », tous les candidats de ce groupe seront admis.

Les élèves étrangers démissionnaires seront remplacés par les candidats venant à la suite sur la liste de classement jusqu'à un maximum de cinq places et sans que les remplacements puissent dépasser le candidat ayant obtenu le rang de classement de 9e « ex-æquo ».

Au cas où le candidat venant occuper la cinquième place ferait partie d'un groupe d' « ex-æquo », tous les candidats de ce groupe seront admis.

Les candidats susceptibles d'être admis en qualité d'élèves titulaires par suite de démissions, qui n'auront pas fait connaître au directeur de l'école avant le 15 septembre 1958 s'ils acceptent le bénéfice de leur admission ou y renoncent, seront considérés comme démissionnaires d'office et immédiatement remplacés conformément aux dispositions qui précèdent.

Les élèves nouvellement admis qui, sans avoir préalablement fourni au directeur de l'école une excuse valable, ne se seront pas présentés à l'école des mines, 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6e), le lundi 6 octobre 1958, à huit heures trente, jour et heure de la rentrée, seront considérés comme démissionnaires.

Tableau d'avancement de classe des attachés d'administration centrale pour l'année 1958.

Pour la 2e classe.

Mme Albafouille (Marcelle), Mlle Martin (Ginette).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 58-790 du 30 août 1958 fixant les modalités de payement du blé tendre pour la campagne 1958-1959.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de l'agriculture,

Vu le texte annexé au décret de codification du 23 novembre 1937 relatif à l'office national interprofessionnel du blé, modifié et complété par les textes subséquents;

Vu l'ordonnance du 30 juin 1945 relative aux prix;

Vu le décret n° 52-919 du 30 juillet 1952 relatif à l'assiette et au recouvrement de la cotisation de résorption des excédents;

Vu le décret n° 53-975 du 30 septembre 1953 relatif à l'organisation du marché des céréales et de l'office national interprofessionnel des céréales;

Vu le décret n° 57-927 du 14 août 1957 fixant le prix du blé dur de la récolte 1957 en métropole et en Algérie;

Vu le décret n° 57-1017 du 18 septembre 1957 relatif aux conditions d'établissement des prix agricoles;

Vu le décret n° 57-1145 du 14 octobre 1957 fixant les prix indicatifs annuels et les prix de campagne pour 1957-1958;

Vu le décret n° 58-186 du 22 février 1958 instituant un plan céréalier pour les campagnes 1958 à 1961;

Vu l'ordonnance n° 58-655 du 31 juillet 1958 relative au prix du blé de la récolte 1958;

Vu le décret n° 58-660 du 31 juillet 1958 relatif à certaines exonérations des charges d'écoulement des blés hors quantum pour les récoltes 1958 à 1961;

Vu le décret n° 58-661 du 31 juillet 1958 fixant les prix et les modalités de payement, de stockage et de rétrocession des céréales pour la campagne 1958-1959;

Vu le décret n° 58-662 du 31 juillet 1958 fixant le prix du blé dur;

Le conseil central de l'office national interprofessionnel des céréales en ayant délibéré,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret n° 58-661 du 31 juillet 1958 fixant les prix et les modalités de payement, de stockage et de rétrocession des céréales pour la campagne 1958-1959 est modifié comme il suit:

I. — L'article 8 est ainsi modifié:

« *Art.* 8. — Les organismes stockeurs règlent les producteurs, lors de la livraison, pour la totalité des quantités de blé livrées, sur la base du prix garanti fixé à l'article 1er du présent décret.

« Toutefois, au cas où la collecte constatée en fin de campagne dépasserait 72 millions de quintaux, les dépenses résultant de la résorption des quantités collectées en supplément seraient mises à la charge des producteurs, conformément aux dispositions du décret n° 58-50 du 22 février 1958, par décret pris sur proposition du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques ».

II. — L'article 9 est remplacé par les dispositions ci-après:

« *Art.* 9. — Un arrêté du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de l'agriculture fixera les conditions de dénaturation et de circulation du blé et éventuellement du seigle destinés à l'alimentation animale ».

III. — Le premier alinéa de l'article 10 est remplacé par le texte suivant:

« *Art.* 10. — Le taux simple de la cotisation de résorption visée par l'article 13 du décret n° 53-975 du 30 septembre 1953 et l'article 3 du décret n° 58-186 du 22 février 1958 est fixé à 168 F par quintal de blé tendre de la récolte 1958 ».

IV. — L'article 13 est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 13. — Sur les céréales reçues par les organismes stockeurs et les établissements de semences, il est perçu:

« Sur le blé tendre:

« Une taxe globale de 52 F par quintal comprenant:

« *a*) Taxes à la charge des producteurs:

« Taxe de statistique de 32 F perçue au profit de l'office national interprofessionnel des céréales;

« Taxe de 10 F perçue au profit du fonds national de progrès agricole.

« *b*) Retenue à la charge des organismes stockeurs et des établissements de semences de 10 F par quintal destinée à assurer le règlement des indemnités prévues à l'article 19 du présent décret.

« Sur l'orge, l'escourgeon, le seigle, le maïs ».

(Le reste sans changement.)

V. — L'article 16 est abrogé.

VI. — L'article 41 est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 41. — Les taxes et cotisations, redevances et majorations, primes et marges fixées pour le blé tendre par les articles 12, 13, 14, 17 du présent décret sont applicables au blé dur ».

VII. — Le second alinéa de l'article 51 est abrogé.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 août 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Dénaturation des blés pour la campagne 1958-1959.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture,

Vu le texte annexé au décret de codification du 24 avril 1936, et notamment l'article 12;

Vu le texte annexé au décret de codification du 23 novembre 1937 relatif à l'office national interprofessionnel du blé, modifié et complété par les textes subséquents;

Vu le décret n° 53-975 du 30 septembre 1953 relatif à l'organisation du marché des céréales et de l'office national interprofessionnel des céréales;

Vu l'ordonnance du 30 juin 1945 relative aux prix;

Vu le décret n° 58-186 du 22 février 1958 instituant un plan céréalier pour les campagnes 1958 à 1961;

Vu le décret n° 58-661 du 31 juillet 1958 fixant les prix et les modalités de payement, de stockage et de rétrocession des céréales pour la campagne 1958-1959;

Vu l'arrêté du 31 juillet 1958 relatif à la dénaturation des blés pour la campagne 1958-1959;

Le conseil central de l'office national interprofessionnel des céréales en ayant délibéré,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est abrogé l'article 7 de l'arrêté du 31 juillet 1958 relatif à la dénaturation des blés pour la campagne 1958-1959.

Art. 2. — Le directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales, le directeur général des impôts et le directeur général des prix et enquêtes économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 août 1958.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Date des élections à la commission administrative paritaire du cadre général du chiffre de la France d'outre-mer.

Par arrêté du 19 août 1958, la date des élections pour la désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du cadre général du chiffre de la France d'outre-mer a été fixée au mardi 21 octobre 1958

Le scrutin sera ouvert, ce jour, de neuf heures à douze heures.

La date limite du dépôt des listes de candidatures au ministère de la France d'outre-mer a été fixée au lundi 1er septembre 1958.

Ouverture d'un concours professionnel pour l'accession au grade de contrôleur des centraux télégraphiques et téléphoniques du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 20 août 1958, l'article 1er de l'arrêté du 21 mars 1958 portant ouverture d'un concours professionnel pour l'accession au grade de contrôleur des centraux télégraphiques et téléphoniques du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer a été modifié comme suit:

Au lieu de:

« Le nombre de places mises au concours est fixé à cinq »,

Lire:

« Le nombre de places mises au concours est fixé à sept ».

Gouverneurs.

Par arrêté du 19 août 1958, M. Charles Bonfils, gouverneur de 2e classe de la France d'outre-mer, inspecteur général des affaires administratives de l'Afrique équatoriale française, est placé dans la position de mission en France pour une durée de trois mois, à compter du 17 juillet 1958, pour servir au cabinet du ministre de la France d'outre-mer.

Postes et télécommunications.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 20 août 1958, M. Mondoloni (Paul), receveur supérieur de 1re classe du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer, précédemment détaché pour servir auprès du Gouvernement du Viet-Nam, a été réintégré dans son cadre à compter du 1er juillet 1958.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 20 août 1958, M. Tran Phu Tri, inspecteur rédacteur hors classe du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer, précédemment détaché pour servir auprès du Gouvernement du Viet-Nam, a été réintégré dans son cadre à compter du 1er juillet 1958.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 août 1958, compte tenu des majorations d'ancienneté qui leur ont été attribuées au titre de la loi du 26 septembre 1951 par le ministre des postes, télégraphes et téléphones, la situation administrative des fonctionnaires du cadre métropolitain des postes, télégraphes et téléphones détachés dans le cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer dont les noms suivent a été, dans ce dernier cadre, régularisée comme suit, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté:

M. Sable (Omer), inspecteur principal de 2e classe le 27 septembre 1951; ancienneté civile: 1 an 8 mois 26 jours; majoration attribuée: 10 mois. Inspecteur principal de 1re classe le 27 septembre 1951; majoration conservée: 6 mois 26 jours. Inspecteur principal de 1re classe après trois ans le 1er mars 1954; majoration épuisée. Inspecteur principal (3e échelon) le 11 janvier 1955; ancienneté civile: 10 mois 10 jours. Inspecteur principal (1er échelon) le 1er mars 1957.

M. Souvairan (André), inspecteur de 1re classe après deux ans le 27 septembre 1951; ancienneté civile: 2 mois 26 jours. Majoration attribuée: 1 an 1 mois 29 jours. Inspecteur de 1re classe après quatre ans le 2 mai 1952; majoration épuisée. Chef de section de 3e classe le 1er janvier 1955. Chef de section (1er échelon) le 11 janvier 1955; ancienneté civile: 10 jours. Chef de section (2e échelon) le 1er janvier 1957.

M. Lefevre (Norbert), inspecteur de 1re classe après deux ans le 1er janvier 1954; ancienneté civile: 3 mois 20 jours; majorations attribuées: 1 an 4 mois 29 jours. Inspecteur de 1re classe après quatre ans le 12 avril 1954; majorations épuisées. Inspecteur (3e échelon) le 11 janvier 1955; ancienneté civile: 2 ans 8 mois 29 jours. Inspecteur hors classe le 12 avril 1955.

M. Boisson (Jean), inspecteur (3e échelon), le 1er juillet 1955; ancienneté civile: 6 mois; majoration attribuée: 1 an 4 mois. Inspecteur hors classe le 1er septembre 1956; majoration épuisée.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Concours pour le recrutement d'experts vérificateurs du service de l'appareillage du ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre et le ministre d'Etat,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 modifiée relative au statut général des fonctionnaires;

Vu la loi n° 53-1313 du 31 décembre 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des anciens combattants et victimes de guerre pour l'année 1954, et notamment l'article 5;

Vu la loi de finances pour 1958 (loi n° 57-1344 du 30 décembre 1957),

Arrêtent:

Art 1er. — L'ouverture d'un concours pour le recrutement de deux experts vérificateurs du service de l'appareillage du ministère des anciens combattants et victimes de guerre est autorisée au cours du deuxième semestre de l'année 1958.

Art. 2. — Un arrêté du ministre des anciens combattants et victimes de guerre fixera la date des épreuves, les modalités d'inscription, les conditions d'organisation du concours, ainsi que les conditions d'établissement de la liste complémentaire d'aptitude à l'emploi d'expert vérificateur.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale du ministère des anciens combattants et victimes de guerre et le directeur de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1958.

Pour le ministre des anciens combattants et victimes de guerre:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND COCHE.

Le ministre d'Etat,
Pour le ministre d'Etat et par délégation:
Le sous-directeur de la fonction publique,
R. LETROU.

Cabinet du ministre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu les décrets des 1er et 9 juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu les arrêtés des 13, 18 et 24 juin 1958 portant nomination des membres du cabinet du ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Arrête:

Art 1er. — M. Jacques Malleville, diplômé d'études supérieures de droit, attaché à la grande chancellerie de la Légion d'honneur, attaché de cabinet, est nommé chef adjoint du cabinet du ministre.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet du 1er septembre 1958, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 août 1958.

EDMOND MICHELET.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 28 juillet 1958, les conditions de classement dans le corps provisoire des agents supérieurs des agents temporaires dont les noms suivent, intégrés et classés dans ce corps par les arrêtés des 3 août, 15 octobre et 3 décembre 1957, ont été modifiées conformément aux dispositions ci-après:

Agents supérieurs de 1re classe, 4e échelon.

MM. Charbonnel (Ernest), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
Demay de Goustine (Jean-Michel), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
Mazaud (Maurice), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
Pyatzook (François), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
Reynaud (Jean), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
Vallette (Emile), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.

Agents supérieurs de 2e classe, 3e échelon.

MM. d'Armand de Châteauvieux (Louis), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
Bertheuil (Marc), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
Chanaron (Marcel), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
Delavallade (René), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
Isabel (Jean-Pierre), ancienneté d'échelon du 1er mars 1957.
Jallut (Maurice), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
Lamotte (Pierre), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
Pactet (Pierre), ancienneté d'échelon du 1er novembre 1956.
Posse (Hubert), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
Pourcel (Jean-Paul), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
Raydon (Edouard), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
Sirotteau (Raymond), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.

Agents supérieurs de 3e classe, 7e échelon.

Mlle Berard (Jeanne), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
Mme Delahaye (Marie-Claire), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
M. Deschamps (Robert), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
Mmes Diot (Odette), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
Lafon (Jeanne), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
MM. Lefebvre (Robert), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
Lefrère (Raymond), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
Maury (Adrien), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
Peyrard (Pierre), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
Mme Sentenac (Georgette), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.
M. Sydelman (Emile), ancienneté d'échelon du 16 avril 1955.

Administration générale.

Par arrêté en date du 30 juillet 1958, le tableau général d'avancement du corps provisoire des agents supérieurs de l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de guerre a été fixé ainsi qu'il suit, pour l'année 1958:

Pour le grade d'agent supérieur hors classe.

MM. Angot (Marcel).	MM. Mazaud (Maurice).
Charbonnel (Ernest).	Reynaud (Jean).
Demay de Goustine (Jean-Michel).	

Pour le grade d'agent supérieur de 1re classe.

1	MM. d'Armand de Châteauvieux (Louis).	5	MM. Jallut (Maurice).
		6	Escudie (André).
1	Chanaron (Marcel).	7	Delavallade (René).
3	Bertheuil (Marc).	8	Isabel (Jean-Pierre).
4	Gauthier (Marcel).		

Pour le grade d'agent supérieur de 2e classe.

1	MM. Peyrard (Pierre).	5	Mme Sentenac (Georgette).
2	Lefrère (Raymond).	6	M. Sydelman (Emile).
3	Deschamps (Robert).	7	Mlle Berard (Jeanne).
4	Mme Lafon (Jeanne).	8	Mme Delahaye (Marie-Claire).

MINISTERE DU SAHARA

Affectation au ministère des armées (direction de la gendarmerie et de la justice militaire) d'une parcelle de terrain sise à Adrar (Saoura) en vue de la construction d'une caserne de gendarmerie.

Par arrêté du 11 août 1958, est affectée au ministère des armées (direction de la gendarmerie et de la justice militaire), en vue de la construction d'une caserne de gendarmerie, une parcelle de terrain domanial d'une superficie de 9.512 mètres carrés située dans la commune d'Adrar (centre urbain), département de la Saoura, consignée au sommier de consistance des biens de l'Etat du bureau d'Aïn-Sefra, portant le numéro 310 au plan cadastral du centre d'Adrar, telle qu'elle est figurée au plan qui demeurera annexé au présent arrêté.

Cet immeuble sera replacé de plein droit sous la gestion du service des domaines dès qu'il aura cessé d'être utilisé par le service affectataire pour la destination spécifiée ci-dessus.

Affaires administratives et sociales.

Par arrêté en date du 19 août 1958, M. Chenel (Georges), inspecteur de la sûreté nationale, 1re classe, 2e échelon, est affecté à la brigade départementale des renseignements généraux de l'air et des frontières, à Laghouat (Oasis), à compter du 1er septembre 1958.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination de l'Italie.

Les exportateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent de cent tonnes de peaux brutes de veaux (poids salé) à destination de l'Italie.

Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en cinq exemplaires sur formules 02, seront valablement reçues par l'office des changes (1e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dix jours après l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et jusqu'au 30 novembre 1958.

Elles devront être accompagnées d'une facture définitive en triple exemplaire, d'un ordre d'achat de l'importateur italien et d'une fiche comportant description de la marchandise avec indication du prix unitaire en francs au kilogramme, base premier choix.

Les demandes seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Les licences accordées ne pourront pas être renouvelées.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles (division des cuirs et des pelleteries) des quantités réellement exportées par eux au fur et à mesure de leurs réalisations. Tout exportateur ne se conformant pas à cette prescription pourra se voir privé de tout droit à l'exportation de peaux brutes vers l'Italie lors des répartitions ultérieures.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination de la Suisse.

Les exportateurs sont informés de l'ouverture du contingent suivant à destination de la Suisse:

Peaux brutes de veaux: quarante tonnes (poids salé).

Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en cinq exemplaires sur formules 02, seront valablement reçues par l'office des changes (1e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dix jours après l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et jusqu'au 30 novembre 1958.

Elles devront être accompagnées d'une facture définitive en triple exemplaire, visée dans la limite du contingent par l'office commercial des tanneurs suisses à Zurich.

Les demandes seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Les licences accordées ne pourront pas être renouvelées.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles (division des cuirs et des pelleteries) des quantités réellement exportées par eux au fur et à mesure de leurs réalisations. Tout exportateur ne se conformant pas à cette prescription pourra se voir privé de tout droit à l'exportation de peaux brutes vers la Suisse lors des répartitions ultérieures.

Avis aux exportateurs de peaux brutes d'équidés à destination du Canada.

Les exportateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent de cent vingt-cinq tonnes (poids salé) de peaux brutes d'équidés (entières) à l'exportation vers le Canada.

Les demandes individuelles d'autorisation d'exportation seront reçues par l'office des changes (sous-direction des licences), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du huitième jour suivant celui de la parution du présent avis au *Journal officiel*.

Elles devront être accompagnées d'une facture *pro forma*, en triple exemplaire, visée par l'un des trois importateurs ci-après désignés, dans la limite des contingents qui ont été fixés pour chacun d'eux par les autorités canadiennes:

Edwards and Edwards Co, Cobourg (Ontario)	50 tonnes.
John A. Lang and Sons, Kitchener (Ontario)	50 —
Breithaupt, The Adam's Street, Kitchener (Ontario)	25 —

Les demandes seront examinées au fur et à mesure de leur réception par l'office des changes, la date limite du dépôt étant fixée au 30 novembre 1958.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles (division des cuirs et des pelleteries) des quantités réellement exportées par eux au fur et à mesure de leurs réalisations. Tout exportateur ne se conformant pas à cette prescription pourra se voir privé de tout droit à l'exportation de peaux brutes vers le Canada lors des répartitions ultérieures.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

INSTITUT D'EMISSION DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET DU TOGO

SITUATION AU 31 JUILLET 1958

(En francs métropolitains.)

ACTIF		PASSIF	
Disponibilités en dehors de la zone d'émission :		Engagements à vue :	
Monnaies de la zone franc	375.230.993		
Correspondants en France	4.856.778		
Trésor public. — Compte d'opérations	32.789.725.550	Billets et monnaies en circulation	93.114.303.336
Disponibilités en Afrique occidentale française—Togo.	609.764.718		
Effets escomptés	41.597.351.794	Comptes courants créditeurs	1.334.812.900
Effets pris en pension	2.680.000.000		
Avances à court terme	260.400.000		
Créances résultant du transfert du privilège	13.895.363.726	Dotation	1.000.000.000
Titres de participation	21.000.000		
Matériel d'émission transféré	1.253.821.572	Comptes d'ordre et divers	3.087.055.819
Immeubles, matériel et mobilier (moins amortissement)	819.925.057		
Comptes d'ordres et divers	1.525.758.837		
	98.836.202.055		98.836.202.055

Le directeur général: R. JULIENNE.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014 00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT

Caisse nationale de l'énergie 5 1/2 0/0 1949

représenté par des obligations essentiellement nominatives de 100.000 F.

Neuvième tirage du 6 août 1958.

LISTE NUMERIQUE

a) **Des 2.981 obligations sorties au tirage, remboursables à 100.000 F le 1er octobre 1958, coupon au 1er octobre 1959 attaché,** aux guichets du département des titres de la Caisse nationale de l'énergie, à Paris, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré ;

b) **Des obligations amorties aux tirages antérieurs restant à rembourser.**

NOTA. — Les deux chiffres portés en regard des numéros des titres indiquent l'année d'échéance de remboursement.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
61	58	774	58	1.201	58
64	58	796	58	1.206	58
68	58	813	58	1.207	57
73	58	825	58	1.209	57
113	58	833	58	1.232	57
145	58	844	58	1.238	58
149	58	845	58	1.248	58
160	58	860	58	1.252	57
164	58	866	58	1.267	58
205	58	895	58	1.281	58
209	58	904	58	1.284	58
229	58	906	58	1.285	58
258	58	907	58	1.296	58
279	58	937	58	1.316	58
296	58	942	58	1.336	58
338	58	956	58	1.352	58
350	58	1.001	58	1.360	58
354	58	1.012	58	1.371	58
387	58	1.021	58	1.378	58
396	58	1.035	58	1.391	58
422	58	1.066	58	1.422	58
430	58	1.072	58	1.457	58
447	58	1.082	58	1.476	58
448	58	1.103	57	1.485	58
462	58	1.105	58	1.489	58
464	58	1.114	58	1.496	58
500	58	1.118	58	1.541	58
511	58	1.121	58	1.551	58
528	58	1.124	57	1.564	58
541	58	1.135	58	1.569	58
549	58	1.136	58	1.577	58
556	58	1.140	58	1.592	58
559	58	1.142	58	1.642	58
584	58	1.144	58	1.647	58
589	58	1.154	58	1.648	58
596	58	1.162	57	1.651	58
600	58	1.163	58	1.655	58
660	58	1.164	57	1.657	58
713	58	1.171	57	1.664	58
755	58	1.189	57	1.673	58
1.715	58	2.944	58	4.013	58
1.717	58	2.989	58	4.030	58
1.744	58	2.994	58	4.032	58
1.794	58	3.003	58	4.040	58
1.795	58	3.049	58	4.045	58
1.796	58	3.072	58	4.047	58
1.817	58	3.105	58	4.079	58
1.819	58	3.121	58	4.080	58
1.852	58	3.125	58	4.081	58
1.854	58	3.128	58	4.091	58
1.892	58	3.139	58	4.100	58
1.915	58	3.152	58	4.154	58
1.989	58	3.155	58	4.159	58
2.020	58	3.159	58	4.211	58
2.048	58	3.163	58	4.217	58
2.071	58	3.185	58	4.276	58
2.091	58	3.204	58	4.300	58
2.086	58	3.213	58	4.303	58
2.116	58	3.218	58	4.360	58
2.135	58	3.226	58	4.365	58
2.140	58	3.227	58	4.374	58
2.160	58	3.241	58	4.376	58
2.176	58	3.246	58	4.381	58
2.177	58	3.291	58	4.384	58
2.187	58	3.303	58	4.398	58
2.202	58	3.303	58	4.411	58
2.229	58	3.309	58	4.415	58
2.240	58	3.311	58	4.418	58
2.264	58	3.328	58	4.468	58
2.291	58	3.374	58	4.490	58
2.293	58	3.377	58	4.509	58
2.304	58	3.389	58	4.512	58
2.307	58	3.435	58	4.516	58
2.318	58	3.447	58	4.518	58
2.328	58	3.474	58	4.526	58
2.340	58	3.497	58	4.531	58
2.341	58	3.500	58	4.536	58
2.371	58	3.504	58	4.553	58
2.375	58	3.523	58	4.577	58
2.476	58	3.541	58	4.591	58
2.481	58	3.555	58	4.621	58
2.534	58	3.558	58	4.622	58
2.558	58	3.564	58	4.659	58
2.561	58	3.599	58	4.662	58
2.582	58	3.610	58	4.667	58
2.600	58	3.622	58	4.674	58
2.611	58	3.627	58	4.684	58
2.625	58	3.636	58	4.696	58
2.633	58	3.639	58	4.710	58
2.635	58	3.701	58	4.725	58
2.658	58	3.709	58	4.781	58
2.663	58	3.718	58	4.784	58
2.680	58	3.747	58	4.795	58
2.690	58	3.751	58	4.809	58
2.719	58	3.760	58	4.812	58
2.742	58	3.775	58	4.813	58
2.743	58	3.803	58	4.824	58
2.772	58	3.807	58	4.851	58
2.777	58	3.809	58	4.863	58
2.786	58	3.842	58	4.865	58
2.810	58	3.846	58	4.888	58
2.813	58	3.850	58	4.889	58
2.814	58	3.866	58	4.897	58
2.837	58	3.879	58	4.934	58
2.853	58	3.880	58	5.013	58
2.873	58	3.946	58	5.016	58
2.877	58	3.954	58	5.025	58
2.878	58	3.990	58	5.028	58
2.890	58	3.998	58	5.049	58
2.901	58	4.002	58	5.076	58

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
5.079	58	6.266	58	7.550	58	9.087	58	10.348	58	11.791	58
5.090	58	6.276	58	7.554	58	9.092	58	10.365	58	11.837	58
5.097	58	6.292	58	7.577	58	9.100	58	10.412	58	11.880	53
5.100	58	6.297	58	7.582	58	9.103	58	10.455	58	11.881	58
5.116	58	6.303	53	7.609	58	9.114	58	10.458	58	11.887	58
5.121	58	6.316	58	7.631	58	9.116	58	10.474	58	11.896	58
5.136	58	6.319	58	7.647	58	9.142	58	10.500	53	11.899	58
5.152	58	6.328	58	7.661	58	9.149	58	10.522	58	11.934	58
5.157	58	6.347	58	7.669	58	9.166	58	10.526	58	11.942	58
5.160	58	6.360	58	7.711	58	9.170	58	10.539	58	11.955	58
5.173	58	6.377	58	7.780	58	9.183	58	10.540	53	11.956	53
5.182	58	6.456	53	7.783	58	9.184	58	10.583	58	12.054	58
5.183	58	6.462	58	7.796	58	9.263	58	10.601	58	12.060	58
5.215	58	6.469	58	7.841	58	9.264	58	10.604	58	12.062	53
5.219	58	6.471	58	7.842	58	9.286	58	10.617	58	12.086	58
5.240	58	6.505	58	7.875	58	9.296	58	10.620	58	12.103	58
5.256	58	6.508	58	7.889	58	9.305	58	10.622	58	12.114	58
5.295	58	6.510	58	7.894	58	9.307	58	10.633	58	12.133	58
5.306	58	6.555	58	7.904	58	9.379	58	10.654	58	12.149	58
5.307	58	6.577	58	7.918	58	9.386	58	10.671	58	12.166	58
5.322	58	6.586	58	7.953	58	9.392	58	10.672	58	12.197	58
5.325	58	6.610	58	7.961	58	9.444	58	10.673	58	12.202	58
5.326	58	6.635	58	7.993	58	9.458	58	10.675	58	12.215	58
5.327	58	6.646	58	7.995	58	9.463	58	10.679	58	12.222	58
5.329	58	6.649	58	8.006	58	9.465	58	10.694	58	12.228	58
5.330	58	6.678	58	8.008	58	9.472	58	10.696	58	12.235	58
5.347	58	6.719	58	8.012	58	9.502	58	10.717	58	12.238	58
5.368	58	6.754	58	8.038	58	9.512	58	10.731	58	12.239	58
5.369	58	6.765	58	8.043	58	9.516	58	10.742	58	12.244	58
5.425	58	6.780	58	8.049	58	9.548	58	10.751	58	12.249	58
5.434	58	6.784	58	8.059	58	9.562	58	10.782	58	12.257	58
5.446	58	6.793	58	8.074	58	9.578	58	10.807	58	12.275	58
5.454	58	6.798	58	8.077	58	9.590	58	10.812	58	12.313	58
5.479	58	6.800	58	8.097	58	9.608	58	10.857	58	12.353	58
5.483	58	6.824	58	8.099	58	9.615	58	10.873	58	12.378	58
5.485	58	6.829	58	8.111	58	9.622	58	10.879	58	12.381	58
5.491	58	6.852	58	8.116	58	9.625	58	10.929	58	12.386	58
5.493	58	6.855	58	8.120	58	9.656	58	10.957	58	12.393	58
5.507	58	6.863	58	8.125	58	9.658	58	10.966	58	12.404	58
5.519	58	6.871	58	8.161	58	9.661	58	10.972	58	12.407	58
5.530	58	6.876	58	8.169	58	9.672	58	10.980	58	12.434	58
5.550	58	6.880	58	8.173	58	9.684	58	10.988	58	12.467	58
5.580	58	6.884	58	8.195	58	9.692	58	11.009	58	12.477	58
5.594	58	6.889	53	8.202	58	9.694	58	11.014	58	12.478	58
5.631	58	6.893	58	8.203	58	9.735	58	11.029	58	12.487	53
5.646	58	6.914	58	8.217	58	9.736	58	11.043	58	12.494	58
5.683	58	6.919	58	8.225	58	9.740	58	11.045	58	12.496	58
5.687	58	6.925	58	8.245	58	9.751	58	11.055	58	12.524	58
5.739	58	6.928	58	8.278	58	9.754	58	11.111	58	12.580	58
5.743	58	6.932	58	8.292	58	9.757	58	11.112	58	12.583	58
5.755	58	6.938	58	8.347	58	9.771	58	11.113	58	12.630	58
5.766	58	6.950	58	8.357	58	9.780	58	11.131	58	12.636	58
5.774	58	6.986	58	8.363	58	9.782	58	11.154	58	12.645	58
5.813	58	6.990	58	8.394	58	9.800	58	11.164	58	12.682	58
5.814	58	6.998	58	8.399	58	9.809	58	11.171	58	12.684	58
5.818	58	7.026	58	8.405	58	9.811	58	11.173	58	12.695	58
5.828	58	7.033	58	8.411	58	9.839	58	11.213	58	12.706	58
5.831	58	7.049	58	8.418	58	9.853	58	11.217	58	12.711	58
5.839	58	7.057	58	8.432	58	9.863	58	11.219	58	12.712	58
5.847	58	7.069	58	8.437	58	9.869	58	11.279	58	12.714	58
5.853	58	7.082	58	8.516	58	9.873	58	11.293	58	12.717	58
5.862	58	7.097	58	8.539	58	9.874	58	11.294	58	12.761	58
5.864	58	7.099	58	8.542	58	9.876	58	11.304	58	12.762	58
5.876	58	7.133	58	8.563	58	9.910	58	11.306	58	12.790	58
5.877	58	7.161	58	8.597	58	9.911	58	11.309	58	12.795	58
5.897	58	7.173	58	8.637	58	9.914	58	11.334	58	12.824	58
5.902	58	7.201	58	8.641	58	9.917	58	11.344	58	12.860	58
5.910	58	7.210	58	8.654	58	9.951	58	11.368	58	12.873	58
5.911	58	7.219	58	8.661	58	9.964	58	11.389	58	12.883	58
5.925	58	7.251	58	8.663	58	9.968	58	11.400	58	12.901	58
5.932	58	7.254	58	8.679	58	9.986	58	11.418	58	12.914	58
5.951	58	7.259	58	8.735	58	9.989	58	11.467	58	12.957	58
5.956	58	7.270	58	8.736	58	10.004	58	11.468	58	12.958	58
5.976	58	7.295	58	8.780	58	10.025	58	11.477	58	12.968	58
6.002	58	7.304	58	8.782	58	10.061	58	11.486	58	12.976	58
6.008	58	7.314	58	8.810	58	10.062	58	11.490	58	12.981	58
6.010	58	7.333	58	8.817	58	10.078	58	11.494	58	12.995	58
6.031	58	7.341	58	8.837	58	10.106	58	11.506	58	13.014	58
6.042	58	7.350	58	8.849	58	10.111	58	11.509	58	13.025	58
6.085	58	7.372	58	8.852	58	10.112	58	11.518	58	13.043	58
6.101	58	7.384	58	8.861	58	10.163	58	11.544	58	13.060	58
6.123	58	7.386	58	8.888	58	10.181	58	11.567	58	13.093	58
6.124	58	7.402	58	8.891	58	10.207	58	11.568	58	13.103	58
6.138	58	7.405	58	8.918	58	10.224	58	11.580	58	13.109	58
6.142	58	7.411	58	8.924	58	10.244	58	11.602	58	13.125	58
6.160	58	7.434	53	8.971	58	10.252	58	11.616	58	13.128	58
6.184	58	7.442	58	8.975	58	10.263	58	11.618	58	13.136	58
6.202	58	7.460	58	9.010	58	10.264	58	11.626	58	13.148	58
6.225	58	7.524	58	9.013	58	10.286	58	11.635	58	13.155	58
6.226	58	7.526	58	9.018	58	10.290	58	11.654	58	13.158	58
6.243	58	7.532	53	9.029	58	10.322	58	11.658	58	13.167	58
6.248	58	7.539	58	9.037	58	10.324	58	11.723	58	13.182	58
6.254	58	7.545	58	9.042	58	10.346	58	11.739	58	13.195	58

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
13.200	58	14.660	58	15.841	58	17.258	58	18.483	58	19.842	58
13.216	58	14.667	58	15.846	58	17.288	58	18.494	58	19.853	58
13.217	58	14.682	58	15.859	58	17.304	58	18.503	58	19.876	58
13.245	58	14.692	58	15.865	58	17.316	58	18.512	58	19.885	58
13.248	58	14.695	58	15.872	58	17.317	58	18.547	58	19.916	58
13.252	58	14.705	58	15.879	58	17.329	58	18.549	58	19.925	58
13.262	58	14.708	58	15.891	58	17.341	58	18.558	58	19.949	58
13.283	58	14.714	58	15.895	58	17.381	58	18.574	58	19.954	58
13.286	58	14.736	58	15.900	58	17.383	58	18.610	58	19.963	58
13.293	58	14.741	58	15.918	58	17.411	58	18.620	58	19.963	58
13.330	58	14.750	58	15.923	58	17.419	58	18.621	58	19.975	58
13.364	58	14.752	58	15.932	58	17.430	58	18.643	58	19.977	58
13.373	58	14.753	58	15.949	58	17.452	58	18.646	58	19.988	58
13.375	58	14.766	58	15.961	58	17.458	58	18.657	58	20.002	58
13.385	58	14.770	58	15.962	58	17.466	58	18.666	58	20.005	58
13.390	58	14.771	58	16.005	58	17.467	58	18.697	58	20.040	58
13.398	58	14.777	58	16.014	58	17.492	58	18.703	58	20.044	58
13.416	58	14.804	58	16.021	58	17.504	58	18.704	58	20.079	58
13.419	58	14.808	58	16.023	58	17.528	58	18.708	58	20.093	58
13.433	58	14.860	58	16.032	58	17.531	58	18.715	58	20.097	58
13.440	58	14.897	58	16.075	58	17.544	58	18.725	58	20.119	58
13.462	58	14.914	58	16.078	58	17.555	58	18.739	58	20.128	58
13.470	58	14.957	58	16.081	58	17.582	58	18.745	58	20.140	58
13.471	58	14.958	58	16.111	58	17.583	58	18.750	58	20.146	58
13.472	58	14.975	58	16.118	58	17.598	58	18.858	58	20.176	58
13.494	58	14.984	58	16.129	58	17.604	58	18.881	58	20.283	58
13.529	58	14.991	58	16.175	58	17.628	58	18.889	58	20.291	58
13.534	58	14.993	58	16.195	58	17.633	58	18.927	58	20.297	58
13.543	58	15.005	58	16.201	58	17.644	58	18.941	58	20.301	58
13.557	58	15.070	58	16.204	58	17.657	58	18.942	58	20.303	58
13.603	58	15.072	58	16.218	58	17.669	58	18.943	58	20.309	58
13.607	58	15.084	58	16.222	58	17.670	58	18.947	58	20.331	58
13.645	58	15.100	58	16.289	58	17.671	58	18.950	58	20.346	58
13.658	58	15.114	58	16.308	58	17.676	58	18.963	58	20.367	58
13.677	58	15.121	58	16.311	58	17.679	58	18.937	58	20.383	58
13.702	58	15.123	58	16.317	58	17.686	58	18.932	58	20.392	58
13.707	58	15.124	58	16.331	58	17.711	58	18.984	58	20.408	58
13.719	58	15.129	58	16.352	58	17.712	58	18.993	58	20.409	58
13.733	58	15.133	58	16.355	58	17.734	58	19.019	58	20.477	58
13.743	58	15.176	58	16.357	58	17.750	58	19.041	58	20.479	58
13.761	58	15.177	58	16.362	58	17.782	58	19.070	58	20.483	58
13.766	58	15.191	58	16.370	58	17.795	58	19.110	58	20.503	58
13.777	58	15.195	58	16.387	58	17.793	58	19.142	58	20.572	58
13.778	58	15.197	58	16.393	58	17.799	58	19.147	58	20.618	58
13.813	58	15.207	58	16.454	58	17.816	58	19.153	58	20.625	58
13.826	58	15.212	58	16.485	58	17.823	58	19.203	58	20.631	58
13.834	58	15.218	58	16.489	58	17.835	58	19.214	58	20.662	58
13.872	58	15.220	58	16.502	58	17.871	58	19.223	58	20.676	58
13.879	58	15.223	58	16.503	58	17.941	58	19.227	58	20.684	58
13.899	58	15.249	58	16.505	58	17.953	58	19.263	58	20.695	58
13.900	58	15.252	58	16.530	58	17.964	58	19.277	58	20.718	58
13.951	58	15.253	58	16.538	58	17.966	58	19.326	58	20.728	58
13.957	58	15.302	58	16.568	58	17.982	58	19.342	58	20.748	58
13.967	58	15.314	58	16.581	58	18.008	58	19.348	58	20.764	58
13.968	58	15.315	58	16.584	58	18.020	58	19.353	58	20.769	58
13.973	58	15.336	58	16.595	58	18.039	58	19.362	58	20.789	58
13.939	58	15.339	58	16.602	58	18.044	58	19.369	58	20.825	58
13.998	58	15.373	58	16.607	58	18.061	58	19.373	58	20.829	58
14.045	58	15.388	58	16.643	58	18.070	58	19.384	58	20.861	58
14.047	58	15.390	58	16.645	58	18.087	58	19.390	58	20.864	58
14.069	58	15.402	58	16.652	58	18.093	58	19.397	58	20.912	58
14.080	58	15.413	58	16.675	58	18.124	58	19.412	58	20.925	58
14.082	58	15.459	58	16.686	58	18.130	58	19.439	58	20.932	58
14.085	58	15.460	58	16.691	58	18.138	58	19.458	58	20.954	58
14.101	58	15.466	58	16.715	58	18.141	58	19.471	58	20.955	58
14.111	58	15.481	58	16.746	58	18.144	58	19.480	58	20.973	58
14.120	58	15.482	58	16.754	58	18.145	58	19.481	58	20.974	58
14.137	58	15.514	58	16.765	58	18.167	58	19.482	58	20.977	58
14.168	58	15.523	58	16.767	58	18.174	58	19.505	58	20.983	58
14.283	58	15.535	58	16.774	58	18.177	58	19.521	58	21.016	58
14.289	58	15.553	58	16.867	58	18.192	58	19.522	58	21.032	58
14.293	58	15.575	58	16.876	58	18.193	58	19.529	58	21.035	58
14.321	58	15.582	58	16.915	58	18.196	58	19.599	58	21.039	58
14.336	58	15.585	58	16.943	58	18.198	58	19.631	58	21.060	58
14.343	58	15.603	58	16.947	58	18.205	58	19.652	58	21.067	58
14.348	58	15.605	58	16.948	58	18.207	58	19.660	58	21.072	58
14.375	58	15.631	58	16.961	58	18.225	58	19.669	58	21.087	58
14.395	58	15.633	58	16.987	58	18.235	58	19.676	58	21.112	58
14.421	58	15.636	58	16.994	58	18.251	58	19.679	58	21.138	58
14.422	58	15.663	58	16.996	58	18.256	58	19.729	58	21.163	58
14.424	58	15.677	58	17.006	58	18.292	58	19.747	58	21.206	58
14.479	58	15.682	58	17.018	58	18.327	58	19.760	58	21.218	58
14.486	58	15.719	58	17.020	58	18.339	58	19.771	58	21.237	58
14.500	58	15.723	58	17.066	58	18.340	58	19.772	58	21.240	58
14.507	58	15.732	58	17.084	58	18.343	58	19.774	58	21.277	58
14.508	58	15.739	58	17.087	58	18.345	58	19.780	58	21.285	58
14.509	58	15.747	58	17.095	58	18.366	58	19.806	58	21.301	58
14.519	58	15.751	58	17.102	58	18.367	58	19.810	58	21.339	58
14.541	58	15.774	58	17.130	58	18.379	58	19.811	58	21.346	58
14.612	58	15.795	58	17.158	58	18.400	58	19.822	58	21.352	58
14.621	58	15.800	58	17.214	58	18.413	58	19.825	58	21.369	58
14.646	58	15.808	58	17.224	58	18.423	58	19.826	58	21.381	58
14.650	58	15.836	58	17.243	58	18.430	58	19.839	58	21.382	58

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
21.411	58	22.581	58	23.967	58	25.331	58	26.521	58	27.871	58
21.418	58	22.612	58	24.011	58	25.354	58	26.539	58	27.874	58
21.423	58	22.650	58	24.013	58	25.356	58	26.570	58	27.876	58
21.436	58	22.692	58	24.024	58	25.361	58	26.572	58	27.906	58
21.450	58	22.693	58	24.044	58	25.370	58	26.578	58	27.907	58
21.451	58	22.695	58	24.056	58	25.374	58	26.579	58	27.920	58
21.459	58	22.750	58	24.072	58	25.384	58	26.580	58	27.921	58
21.499	58	22.754	58	24.093	58	25.387	58	26.593	58	27.924	57
21.501	58	22.757	58	24.125	58	25.407	58	26.596	58	27.931	58
21.507	58	22.789	58	24.140	58	25.415	58	26.607	58	27.937	58
21.540	58	22.805	58	24.147	58	25.423	58	26.611	58	27.972	58
21.551	58	22.812	58	24.150	58	25.427	58	26.646	58	27.976	58
21.554	58	22.835	58	24.173	58	25.453	58	26.652	58	27.977	57
21.557	58	22.846	58	24.178	58	25.457	58	26.654	58	27.978	57
21.570	58	22.851	58	24.179	58	25.463	58	26.692	58	27.994	58
21.606	58	22.872	58	24.183	58	25.468	58	26.693	58	27.997	57
21.610	58	22.889	58	24.211	58	25.473	58	26.699	58	27.998	58
21.618	58	22.894	58	24.216	58	25.486	58	26.717	58	28.035	58
21.632	58	22.897	58	24.225	58	25.487	58	26.718	58	28.057	58
21.649	58	22.903	58	24.265	58	25.490	58	26.729	58	28.060	58
21.659	58	22.904	58	24.273	58	25.511	58	26.739	58	28.058	58
21.671	58	22.907	58	24.307	58	25.524	58	26.755	58	28.085	58
21.690	58	22.914	58	24.323	58	25.529	58	26.760	58	28.105	58
21.692	58	22.925	58	24.325	58	25.550	58	26.764	58	28.114	58
21.701	58	22.941	58	24.346	58	25.553	58	26.768	58	28.132	58
21.705	58	22.950	58	24.348	58	25.598	58	26.769	58	28.143	58
21.712	58	22.976	58	24.383	58	25.599	58	26.778	58	28.151	58
21.730	58	22.991	58	24.391	58	25.605	58	26.782	58	28.184	58
21.751	58	23.001	58	24.397	58	25.607	58	26.822	58	28.190	58
21.768	58	23.020	58	24.403	58	25.621	58	26.840	58	28.199	58
21.786	58	23.031	58	24.413	58	25.627	58	26.846	58	28.201	58
21.789	58	23.041	58	24.418	58	25.628	58	26.861	58	28.220	58
21.790	58	23.047	58	24.425	58	25.634	58	26.862	58	28.235	58
21.799	58	23.101	58	24.439	58	25.641	58	26.878	58	28.242	58
21.801	58	23.112	58	24.470	58	25.654	58	26.887	58	28.247	58
21.805	58	23.120	58	24.527	58	25.704	58	26.895	58	28.262	58
21.817	58	23.130	58	24.539	58	25.707	58	26.926	58	28.295	58
21.820	58	23.146	58	24.555	58	25.719	58	26.928	58	28.298	58
21.837	58	23.153	58	24.591	58	25.750	58	26.930	58	28.301	58
21.847	58	23.167	58	24.599	58	25.773	58	26.991	58	28.309	58
21.853	58	23.177	58	24.636	58	25.782	58	26.994	58	28.324	58
21.858	58	23.181	58	24.638	58	25.792	58	27.008	58	28.331	58
21.869	58	23.185	58	24.654	58	25.799	58	27.013	58	28.337	58
21.882	58	23.201	58	24.662	58	25.809	58	27.041	58	28.339	58
21.884	58	23.223	58	24.667	58	25.813	58	27.062	58	28.349	58
21.887	58	23.236	58	24.703	58	25.821	58	27.076	58	28.365	58
21.896	58	23.238	58	24.712	58	25.828	58	27.081	58	28.372	58
21.913	58	23.287	58	24.731	58	25.853	58	27.090	58	28.383	58
21.929	58	23.299	58	24.741	58	25.861	58	27.100	58	28.390	58
21.944	58	23.307	58	24.742	58	25.877	58	27.108	58	28.411	58
21.946	58	23.319	58	24.743	58	25.897	58	27.111	58	28.417	58
21.948	58	23.335	58	24.747	58	25.900	58	27.179	58	28.418	58
21.949	58	23.336	58	24.756	58	25.901	58	27.182	58	28.423	58
21.951	58	23.357	58	24.766	58	25.938	58	27.201	58	28.429	58
21.953	58	23.359	58	24.784	58	25.960	58	27.202	58	28.431	58
21.965	58	23.375	58	24.807	58	25.971	58	27.216	58	28.446	58
21.971	58	23.386	58	24.829	58	25.979	58	27.225	58	28.493	58
21.980	58	23.389	58	24.840	58	25.993	58	27.229	58	28.514	58
22.011	58	23.393	58	24.881	58	26.008	58	27.276	58	28.537	58
22.036	58	23.396	58	24.912	58	26.030	58	27.293	58	28.539	58
22.052	58	23.430	58	24.933	58	26.041	58	27.298	58	28.550	58
22.060	58	23.446	58	24.945	58	26.061	58	27.316	58	28.559	58
22.069	58	23.483	58	24.951	58	26.065	58	27.344	58	28.560	58
22.083	58	23.510	58	24.969	58	26.066	58	27.361	58	28.573	58
22.110	58	23.530	58	24.977	58	26.072	58	27.379	58	28.577	58
22.135	58	23.542	58	24.978	58	26.077	58	27.401	58	28.586	58
22.145	58	23.549	58	24.985	58	26.088	58	27.427	58	28.637	58
22.191	58	23.563	58	24.988	58	26.117	58	27.444	58	28.648	58
22.204	58	23.572	58	24.989	58	26.120	58	27.452	58	28.675	58
22.232	58	23.587	58	24.995	58	26.124	58	27.461	58	28.742	58
22.254	58	23.608	58	25.005	58	26.135	58	27.463	58	28.764	58
22.257	58	23.613	58	25.012	58	26.157	58	27.491	58	28.784	58
22.271	58	23.616	58	25.028	58	26.165	58	27.507	58	28.790	58
22.278	58	23.652	58	25.038	58	26.175	58	27.534	58	28.805	58
22.284	58	23.678	58	25.057	58	26.211	58	27.609	58	28.832	58
22.299	58	23.689	58	25.083	58	26.216	58	27.615	58	28.839	58
22.314	58	23.703	58	25.086	58	26.220	58	27.621	58	28.841	58
22.322	58	23.719	58	25.105	58	26.244	58	27.641	58	28.849	58
22.344	58	23.799	58	25.143	58	26.293	58	27.683	58	28.855	58
22.356	58	23.800	58	25.160	58	26.301	58	27.687	58	28.856	58
22.394	58	23.803	58	25.163	58	26.302	58	27.698	58	28.861	58
22.397	58	23.822	58	25.175	58	26.339	58	27.709	58	28.881	58
22.433	58	23.862	58	25.199	58	26.379	58	27.714	58	28.895	58
22.444	58	23.863	58	25.202	58	26.385	58	27.720	58	28.907	58
22.454	58	23.864	58	25.238	58	26.410	58	27.721	58	28.939	58
22.456	58	23.889	58	25.259	58	26.411	58	27.755	58	28.950	58
22.464	58	23.893	58	25.265	58	26.427	58	27.771	58	28.956	58
22.488	58	23.896	58	25.274	58	26.429	58	27.779	58	28.962	58
22.493	58	23.910	58	25.277	58	26.437	58	27.802	58	28.986	58
22.528	58	23.928	58	25.279	58	26.442	58	27.803	58	28.989	58
22.531	58	23.939	58	25.286	58	26.477	58	27.816	58	29.005	58
22.543	58	23.947	58	25.295	58	26.509	58	27.839	58	29.038	58
22.559	58	23.961	58	25.316	58	26.520	58	27.852	58	29.051	58

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
29.059	58	30.326	58	31.471	58	32.789	58	33.980	58	35.313	58
29.065	58	30.331	58	31.514	58	32.791	58	33.991	58	35.316	58
29.081	58	30.338	58	31.516	58	32.795	58	34.012	58	35.317	58
29.083	58	30.352	58	31.517	58	32.805	58	34.046	58	35.324	58
29.095	58	30.358	58	31.526	58	32.812	58	34.071	58	35.334	58
29.102	58	30.365	58	31.547	58	32.816	58	34.114	58	35.336	58
29.144	58	30.415	58	31.552	58	32.817	58	34.134	58	35.347	58
29.145	58	30.455	58	31.627	58	32.824	58	34.141	58	35.373	58
29.164	58	30.467	58	31.629	58	32.837	58	34.222	58	35.381	58
29.175	58	30.479	58	31.631	58	32.842	58	34.260	58	35.399	58
29.182	58	30.483	58	31.634	58	32.857	58	34.266	58	35.416	58
29.185	58	30.484	58	31.703	58	32.865	58	34.273	58	35.450	58
29.197	58	30.486	58	31.705	58	32.870	58	34.291	58	35.451	58
29.204	58	30.493	58	31.703	58	32.883	58	34.294	58	35.478	58
29.241	58	30.514	58	31.729	58	32.893	58	34.295	58	35.502	58
29.243	58	30.543	58	31.776	58	32.903	58	34.336	58	35.508	58
29.252	58	30.595	58	31.785	58	32.908	58	34.354	58	35.521	58
29.269	58	30.597	58	31.810	58	32.938	58	34.377	58	35.530	58
29.270	58	30.601	58	31.821	58	32.941	58	34.378	58	35.533	58
29.274	58	30.625	58	31.859	58	32.985	58	34.386	58	35.547	58
29.278	58	30.628	58	31.860	58	32.987	58	34.401	58	35.563	58
29.295	58	30.633	58	31.865	58	32.993	58	34.410	58	35.597	58
29.304	58	30.641	58	31.868	58	32.995	58	34.452	58	35.614	58
29.311	58	30.657	58	31.872	58	33.047	58	34.464	58	35.615	58
29.316	58	30.663	58	31.878	58	33.055	58	34.469	58	35.631	58
29.320	58	30.684	58	31.890	58	33.074	58	34.472	58	35.647	58
29.338	58	30.699	58	31.892	58	33.096	58	34.476	58	35.663	58
29.349	58	30.723	58	31.899	58	33.108	58	34.485	58	35.677	58
29.385	58	30.744	58	31.905	58	33.139	58	34.490	58	35.693	58
29.387	58	30.762	58	31.923	58	33.140	58	34.497	58	35.694	58
29.398	58	30.786	58	31.949	58	33.146	58	34.498	58	35.719	58
29.407	58	30.810	58	31.951	58	33.151	58	34.513	58	35.732	58
29.451	58	30.831	58	31.967	58	33.179	58	34.518	58	35.743	58
29.456	58	30.835	58	31.976	58	33.187	58	34.531	58	35.802	58
29.460	58	30.836	58	31.987	58	33.200	58	34.542	58	35.803	58
29.473	58	30.837	58	32.000	58	33.213	58	34.560	58	35.814	58
29.482	58	30.841	58	32.009	58	33.222	58	34.576	58	35.822	58
29.492	58	30.847	58	32.017	58	33.235	58	34.582	58	35.826	58
29.493	58	30.853	58	32.028	58	33.239	58	34.591	58	35.857	58
29.507	58	30.862	58	32.032	58	33.243	58	34.601	58	35.893	58
29.525	58	30.865	58	32.035	58	33.249	58	34.616	58	35.896	58
29.554	58	30.884	58	32.038	58	33.255	58	34.628	58	35.914	58
29.601	58	30.911	58	32.054	58	33.267	58	34.629	58	35.935	58
29.617	58	30.913	58	32.071	58	33.289	58	34.640	58	35.939	58
29.651	58	30.937	58	32.085	58	33.308	58	34.641	58	35.945	58
29.661	58	30.960	58	32.157	58	33.325	58	34.706	58	35.947	58
29.663	58	30.964	58	32.184	58	33.389	58	34.728	58	35.959	58
29.719	58	30.966	58	32.195	58	33.392	58	34.740	58	35.986	58
29.746	58	30.987	58	32.203	58	33.399	58	34.741	58	35.988	58
29.748	58	30.988	58	32.207	58	33.404	58	34.762	58	36.009	58
29.774	58	31.001	58	32.212	58	33.421	58	34.770	58	36.023	58
29.811	58	31.008	58	32.230	58	33.427	58	34.841	58	36.039	58
29.812	58	31.013	58	32.268	58	33.433	58	34.843	58	36.050	58
29.835	58	31.014	58	32.269	58	33.436	58	34.894	58	36.072	58
29.838	58	31.024	58	32.270	58	33.444	58	34.895	58	36.093	58
29.864	58	31.032	58	32.273	58	33.448	58	34.904	58	36.100	58
29.871	58	31.043	58	32.279	58	33.459	58	34.921	58	36.102	58
29.876	58	31.058	58	32.284	58	33.460	58	34.934	58	36.104	58
29.887	58	31.062	58	32.293	58	33.483	58	34.937	58	36.107	58
29.895	58	31.077	58	32.296	58	33.540	58	34.948	58	36.112	58
29.908	58	31.092	58	32.314	58	33.577	58	34.960	58	36.115	58
29.917	58	31.094	58	32.338	58	33.585	58	34.962	58	36.122	58
29.936	58	31.102	58	32.348	58	33.588	58	34.967	58	36.139	58
29.958	58	31.105	58	32.360	58	33.594	58	34.987	58	36.141	58
29.961	58	31.109	58	32.364	58	33.599	58	34.989	58	36.164	58
29.964	58	31.113	58	32.371	58	33.611	58	34.997	58	36.189	58
29.966	58	31.121	58	32.379	58	33.623	58	35.001	58	36.192	58
29.980	58	31.125	58	32.387	58	33.676	58	35.003	58	36.225	58
29.990	58	31.126	58	32.400	58	33.679	58	35.010	58	36.237	58
30.003	58	31.127	58	32.406	58	33.700	58	35.015	58	36.287	58
30.009	58	31.148	58	32.427	58	33.704	58	35.020	58	36.295	58
30.032	58	31.159	58	32.495	58	33.723	58	35.021	58	36.299	58
30.058	58	31.163	58	32.502	58	33.728	58	35.029	58	36.303	58
30.064	58	31.166	58	32.511	58	33.730	58	35.056	58	36.315	58
30.068	58	31.170	58	32.533	58	33.773	58	35.066	58	36.325	58
30.095	58	31.172	58	32.541	58	33.776	58	35.127	58	36.329	58
30.107	58	31.191	58	32.559	58	33.800	58	35.147	58	36.334	58
30.113	58	31.202	58	32.562	58	33.801	58	35.153	58	36.336	58
30.128	58	31.240	58	32.569	58	33.808	58	35.161	58	36.347	58
30.131	58	31.247	58	32.577	58	33.824	58	35.168	58	36.364	58
30.150	58	31.257	58	32.584	58	33.835	58	35.200	58	36.378	58
30.176	58	31.259	58	32.624	58	33.837	58	35.211	58	36.388	58
30.182	58	31.282	58	32.627	58	33.879	58	35.217	58	36.400	58
30.190	58	31.313	58	32.634	58	33.905	58	35.241	58	36.412	58
30.204	58	31.325	58	32.643	58	33.918	58	35.249	58	36.433	58
30.214	58	31.326	58	32.678	58	33.927	58	35.258	58	36.474	58
30.231	58	31.344	58	32.682	58	33.930	58	35.268	58	36.476	58
30.239	58	31.365	58	32.700	58	33.941	58	35.284	58	36.485	58
20.243	58	31.390	58	32.701	58	33.943	58	35.286	58	36.493	58
30.250	58	31.410	58	32.708	58	33.950	58	35.288	58	36.505	58
30.259	58	31.412	58	32.773	58	33.963	58	35.289	58	36.508	58
30.301	58	31.424	58	32.774	58	33.965	58	35.295	58	36.517	58
30.319	58	31.432	58	32.775	58	33.970	58	35.309	58	36.519	58

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
36.536	58	37.682	58	38.732	58	39.871	58	41.235	58	42.409	58
36.538	58	37.695	58	38.748	58	39.908	58	41.247	58	42.414	58
36.548	58	37.711	58	38.756	58	39.944	58	41.248	58	42.423	58
36.567	58	37.751	58	38.764	58	40.005	58	41.274	58	42.435	58
36.571	58	37.760	58	38.776	58	40.021	58	41.275	58	42.452	58
36.581	58	37.778	58	38.798	58	40.033	58	41.285	58	42.489	58
36.589	58	37.798	58	38.800	58	40.065	58	41.316	58	42.523	58
36.590	58	37.804	58	38.822	58	40.067	58	41.324	58	42.528	58
36.591	58	37.811	58	38.832	58	40.089	58	41.327	58	42.531	58
36.596	58	37.820	58	38.849	58	40.100	58	41.344	58	42.538	58
36.604	58	37.823	58	38.854	58	40.119	58	41.349	58	42.553	58
36.622	58	37.839	58	38.864	58	40.123	58	41.374	58	42.560	58
36.629	58	37.866	58	38.907	58	40.130	58	41.391	58	42.569	58
36.635	58	37.874	58	38.935	58	40.132	58	41.441	58	42.579	58
36.646	58	37.877	58	38.945	58	40.148	58	41.463	58	42.595	58
36.662	58	37.893	58	38.947	58	40.156	58	41.465	58	42.665	58
36.677	58	37.915	58	38.950	58	40.170	58	41.475	58	42.666	58
36.693	58	37.919	58	38.964	58	40.193	58	41.486	58	42.677	58
36.699	58	37.927	58	38.971	58	40.202	58	41.505	58	42.697	58
36.701	58	37.932	58	38.979	58	40.230	58	41.514	58	42.706	58
36.833	58	37.954	58	39.008	58	40.246	58	41.519	58	42.708	58
36.834	58	37.958	58	39.064	58	40.259	58	41.529	58	42.726	58
36.836	58	37.964	58	39.080	58	40.272	58	41.533	58	42.736	58
36.847	58	37.966	58	39.089	58	40.345	58	41.537	58	42.776	58
36.894	58	37.967	58	39.092	58	40.369	58	41.551	58	42.784	58
36.907	58	37.974	58	39.094	58	40.382	58	41.552	58	42.787	58
36.912	58	37.978	58	39.102	58	40.393	58	41.563	58	42.793	58
36.930	58	37.980	58	39.112	58	40.394	58	41.587	58	42.857	58
36.938	58	37.993	58	39.121	58	40.412	58	41.603	58	42.882	58
36.945	58	37.999	58	39.146	58	40.431	58	41.606	58	42.891	58
36.958	58	38.007	58	39.152	58	40.440	58	41.634	58	42.901	58
36.988	58	38.054	58	39.158	58	40.457	58	41.662	58	42.913	58
37.003	58	38.055	58	39.189	58	40.464	58	41.683	58	42.921	58
37.063	58	38.085	58	39.206	58	40.484	58	41.686	58	42.935	58
37.075	58	38.091	58	39.233	58	40.489	58	41.701	58	42.946	58
37.076	58	38.171	58	39.235	58	40.491	58	41.703	58	42.954	58
37.084	58	38.181	58	39.238	58	40.499	58	41.717	58	42.981	58
37.091	58	38.207	58	39.240	58	40.522	58	41.763	58	43.002	58
37.111	58	38.213	58	39.247	58	40.563	58	41.775	58	43.021	58
37.119	58	38.230	58	39.268	58	40.564	58	41.780	58	43.022	58
37.121	58	38.237	58	39.284	58	40.599	58	41.807	58	43.023	58
37.124	58	38.264	58	39.287	58	40.606	58	41.810	58	43.034	58
37.143	58	38.279	58	39.288	58	40.648	58	41.815	58	43.043	58
37.178	58	38.281	58	39.305	58	40.650	58	41.838	58	43.045	58
37.184	58	38.283	57	39.315	58	40.677	58	41.868	58	43.079	58
37.191	58	38.287	57	39.324	58	40.680	58	41.888	58	43.080	58
37.192	58	38.288	58	39.350	58	40.726	58	41.889	58	43.083	58
37.195	58	38.290	58	39.389	58	40.739	58	41.896	58	43.100	58
37.198	58	38.298	58	39.397	58	40.745	58	41.903	58	43.132	58
37.218	58	38.302	58	39.412	58	40.782	58	41.960	58	43.136	58
37.241	58	38.308	58	39.444	58	40.805	58	42.002	58	43.155	58
37.254	58	38.312	58	39.483	58	40.824	58	42.024	58	43.191	58
37.257	58	38.314	58	39.495	58	40.830	58	42.025	58	43.200	58
37.269	58	38.323	58	39.509	58	40.840	58	42.045	58	43.208	58
37.331	58	38.366	58	39.560	58	40.864	58	42.053	58	43.219	58
37.341	58	38.367	58	39.566	58	40.920	58	42.057	58	43.246	58
37.357	58	38.379	58	39.654	58	40.921	58	42.079	58	43.253	58
37.388	58	38.409	58	39.665	58	40.927	58	42.103	58	43.308	58
37.420	58	38.417	58	39.667	58	40.982	58	42.108	58	43.321	58
37.433	58	38.438	58	39.682	58	40.990	58	42.130	58	43.326	58
37.435	58	38.495	58	39.690	58	41.001	58	42.132	58	43.352	58
37.439	58	38.513	58	39.705	58	41.004	58	42.136	58	43.361	58
37.444	58	38.551	58	39.712	58	41.047	58	42.248	58	43.378	58
37.456	58	38.580	58	39.774	58	41.076	58	42.307	58	43.397	58
37.460	58	38.613	58	39.775	58	41.103	58	42.309	58	43.428	58
37.481	58	38.618	58	39.796	58	41.117	58	42.322	58	43.462	58
37.516	58	38.628	58	39.808	58	41.138	58	42.326	58	43.463	58
37.570	58	38.631	58	39.815	58	41.194	58	42.331	58	43.464	58
37.590	58	38.667	58	39.828	58	41.198	58	42.338	58	43.479	58
37.595	58	38.695	58	39.830	58	41.200	58	42.354	58	43.493	58
37.647	58	38.716	58	39.841	58	41.203	58	42.358	58	43.498	58
37.666	58	38.719	58	39.853	58	41.234	58	42.407	58	43.507	58
37.673	58	38.721	58	39.867	58						

Société des Produits Chimiques de Ribécourt

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 450 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 21, RUE BALZAC, A PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 54-B 7491.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1944 et 4 0/0 1946.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a utilisé entièrement en rachats en Bourse la totalité de la onzième annuité d'amortissement prévue par le tableau à la date du 25 septembre 1958 pour les obligations 4 0/0 1944 ainsi que la totalité de la douzième annuité d'amortissement prévue par le tableau à la date du 20 août 1958 pour les obligations 4 0/0 1946.

Il n'y a donc pas eu lieu, cette année, à tirage au sort sur ces deux catégories d'obligations.

Société anonyme des Forges et Laminoirs de Saint-Amand

AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : SAINT-AMAND (NORD)

R. C. : Valenciennes n° 55-B 128.

Obligations 4 0/0 1945.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 60 obligations qui lui seront nécessaires pour faire face à l'amortissement prévu pour le 1er septembre 1958.

ORFEVRERIE CHRISTOFLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 198.750.000 F

SIÈGE SOCIAL: 8, RUE ROYALE, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 56-B 6326.

Obligations de 2.000 F 4 1/4 0/0 1943.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 381 obligations échangées sorties au sixième tirage au sort du 13 août 1958 formant, avec les titres rachetés en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 15 septembre 1958. Ces obligations seront remboursables à 2.000 F;

2° Des obligations sorties aux tirages précédents et non encore présentées au remboursement;

3° Des titres frappés d'opposition.

NOTA. — Les numéros suivis de la mention « opp. » sont ceux d'obligations non amorties mais frappées d'opposition.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
		OBLIGATIONS ÉCHANGÉES			
7.508	58	8.532	58	9.090	58
7.511	58	8.548	58	9.102	58
7.526	58	8.550	58	9.109	58
7.528	58	8.554	58	9.116	57
7.536	58	8.556	58	9.124	58
7.547	58	8.562	58	9.132	58
7.551	58	8.598	58	9.134	58
7.587	58	8.611	58	9.136	57
7.606	58	8.620	58	9.138	58
7.607	58	8.654	58	9.139	58
7.609	58	8.675	58	9.140	58
7.619	58	8.678	58	9.142	58
7.630	58	8.680	58	9.143	56
7.631	58	8.685	58	9.158	58
7.648	58	8.687	58	9.166	58
7.649	58	8.704	58	9.174	58
7.718	58	8.710	58	9.182	56
7.722	58	8.713	58	9.210	58
7.768	58	8.722	58	9.219	58
7.769	58	8.732	58	9.223	58
7.806	57	8.744	56	9.262	57
7.817	58	8.745	58	9.265	57
7.869	58	8.748	58	9.273	58
7.879	58	8.749	58	9.275	58
7.887	58	8.752	58	9.277	58
7.889	58	8.753	58	9.282	58
7.978	58	8.760	56	9.326	58
8.006	58	8.765	58	9.327	58
8.009	58	8.768	58	9.334	57
8.011	58	8.774	58	9.337	58
8.022	58	8.785	58	9.338	58
8.026	58	8.815	58	9.361	57
8.038	58	8.825	58	9.382	58
8.093	57	8.836	58	9.391	58
8.154	58	8.838	58	9.417	58
8.159	58	8.840	58	9.429	58
8.162	58	8.853	58	9.433	58
8.174	58	8.855	58	9.435	58
8.177	58	8.858	58	9.437	58
8.185	58	8.866	58	9.438	58
8.196	58	8.889	58	9.440	58
8.220	58	8.890	58	9.445	58
8.221	58	8.891	58	9.450	58
8.222	58	8.927	58	9.451	58
8.225	55	8.930	58	9.461	58
8.232	58	8.944	56	9.467	57
8.264	58	8.946	58	9.493	57
8.274	58	8.947	58	9.500	58
8.275	58	8.949	58	9.505	57
8.278	58	8.952	58	9.522	58
8.293	58	8.955	57	9.529	57
8.298	58	8.961	58	9.532	58
8.321	58	8.964	58	9.543	58
8.332	58	8.971	58	9.544	58
8.343	58	8.973	58	9.552	58
8.357	58	8.975	57	9.553	56
8.379	58	8.977	58	9.554	58
8.383	58	8.978	58	9.566	58
8.389	58	9.011	58	9.602	58
8.428	58	9.013	58	9.608	58
8.435	58	9.054	58	9.613	58
8.441	58	9.062	58	9.615	58
8.454	58	9.069	58	9.616	58
8.455	58	9.070	58	9.622	58
8.475	58	9.074	58	9.643	58
8.498	58	9.086	58	9.646	58
8.507	58	9.087	58	9.650	58
9.665	58	10.344	56	10.959	58
9.667	58	10.345	58	10.982	58
9.672	56	10.372	58	10.997	58
9.697	58	10.374	58	11.008	58
9.698	57	10.382	58	11.010	58
9.705	58	10.388	58	11.022	58
9.715	58	10.395	58	11.029	58
9.716	56	10.413	58	11.036	58
9.717	57	10.443	58	11.040	58
9.725	58	10.446	58	11.050	58
9.728	58	10.454	58	11.054	58
9.731	58	10.459	58	11.072	58
9.770	58	10.461	58	11.073	58
9.784	58	10.463	58	11.074	58
9.785	58	10.468	58	11.088	58
9.788	58	10.470	58	11.092	56
9.795	57	10.489	58	11.132	58
9.796	58	10.490	58	11.144	58
9.808	58	10.526	55	11.150	58
9.827	58	10.534	58	11.152	58
9.831	58	10.538	57	11.167	58
9.832	57	10.541	57	11.170	58
9.840	58	10.544	58	11.183	58
9.846	58	10.547	58	11.184	58
9.848	58	10.550	56	11.191	57
9.850	58	10.551	57	11.194	58
9.857	58	10.552	57	11.196	56
9.860	58	10.556	58	11.212	58
9.861	58	10.560	58	11.214	58
9.867	57	10.567	58	11.216	58
9.882	57	10.568	57	11.217	57
9.936	58	10.569	58	11.223	58
9.946	58	10.597	57	11.232	58
9.953	58	10.599	57	11.264	56
9.967	58	10.609	57	11.270	58
9.974	58	10.611	58	11.276	58
9.979	58	10.639	58	11.283	58
9.980	56	10.653	58	11.285	58
9.985	58	10.656	58	11.301	58
9.987	58	10.676	57	11.313	58
9.988	58	10.690	58	11.320	58
10.018	58	10.697	58	11.322	58
10.025	58	10.700	58	11.323	57
10.027	58	10.707	58	11.333	58
10.028	58	10.731	56	11.336	58
10.030	58	10.732	58	11.346	57
10.031	58	10.736	58	11.355	56
10.033	58	10.745	58	11.410	57
10.040	57	10.746	58	11.412	58
10.042	58	10.747	58	11.416	58
10.044	58	10.748	56	11.443	57
10.045	58	10.749	58	11.463	55
10.051	57	10.750	55	11.478	58
10.053	58	10.766	58	11.485	58
10.057	58	10.771	58	11.488	58
10.083	58	10.774	58	11.491	58
10.084	58	10.776	58	11.498	58
10.086	58	10.777	58	11.499	58
10.090	58	10.781	58	11.500	57
10.092	58	10.787	57	11.509	57
10.096	57	10.794	58	11.510	57
10.114	58	10.797	58	11.513	58
10.118	58	10.803	58	11.516	58
10.136	58	10.815	58	11.526	58
10.162	58	10.819	58	11.528	58
10.165	58	10.822	58	11.529	57
10.206	58	10.826	58	11.544	57
10.208	58	10.829	58	11.548	58
10.219	58	10.834	58	11.561	58
10.220	58	10.836	58	11.564	58
10.230	57	10.838	58	11.577	57
10.249	58	10.840	58	11.582	58
10.266	58	10.845	58	11.588	58
10.276	58	10.846	58	11.589	58
10.282	56	10.848	58	11.592	58
10.303	58	10.860	57	11.621	58
10.305	58	10.893	57	11.628	56
10.306	58	10.910	56	11.643	58
10.307	56	10.911	58	11.644	58
10.308	58	10.920	58	11.650	58
10.326	58	10.923	58	11.679	58
10.327	58	10.936	58	11.684	58
10.328	58	10.937	58	11.690	58
10.340	58	10.945	57	11.692	58
10.342	58	10.949	56	11.706	58
		OBLIGATIONS NON ÉCHANGÉES			
460	44	3.709	55	7.135	opp.
481	55	7.134	opp.	7.136	opp.

CONCESSIONS DIVERSES

AVIS

Demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 août 1958 : page 8107, colonne de droite, rétablir ainsi les coordonnées (latitude Nord) du tableau :

40 G 20' 00" 40 G 20' 00" 40 G 04' 15" 40 G 04' 92".

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

31 juillet 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Action travailliste française.** But : organiser, sur le plan de la localité et de l'entreprise, les adhérents à « La Démocratie travailliste ». Siège social : 2, rue Chauchat, Paris.

4 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Club nautique barbezillen.** But : pratique de la natation et des sports nautiques. Siège social : café de Paris, Barbezieux (Charente).

7 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Fédération des chasseurs du Boulat à Vivans.** But : pratique du sport de la chasse, surveillance des terrains de chasse, destruction des nuisibles, répression du braconnage, repeuplement en gibier. Siège social : mairie de Vivans (Loire).

8 août 1958. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association amicale des officiers de réserve des transmissions de la IVe région militaire.** But : resserrer les liens de camaraderie entre ses membres et défendre leurs intérêts moraux et matériels. Siège social : caserne Pelleport, 46, rue du Commandant-Arnould, Bordeaux.

8 août 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Etoile sportive Chauvin.** But : pratique des sports. Siège social : 51, rue Ledru-Rollin, Ivry-sur-Seine.

8 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Saint-Hubert de Pintheville.** But : permettre à ses adhérents de se récréer par la pratique de la chasse ; défendre les intérêts de la chasse et des chasseurs. Siège social : mairie de Pintheville (Meuse).

9 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Télé-Club Saint-Louis.** But : utiliser la télévision comme moyen d'éducation, de culture, de détentes récréatives et de loisirs. Siège social : salle paroissiale Saint-Louis, boulevard Saint-Philbert, Houlgate (Calvados).

11 août 1958. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Association communale de chasse de Vauxaillon.** But : réglementation de la chasse sur les propriétés dont les détenteurs ont adhéré aux statuts de la société ; institution de garde-chasse pour la surveillance et la répression du braconnage ; achat de gibier vivant pour le repeuplement. Siège social : mairie de Vauxaillon.

11 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Comité des fêtes de Neuilly-en-Dun.** But : organisation des fêtes locales. Siège social : mairie de Neuilly-en-Dun (Cher).

11 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Association des parents d'élèves de Neuilly-en-Dun.** But : favoriser la fréquentation scolaire et améliorer l'état sanitaire des écoles publiques. Siège social : mairie de Neuilly-en-Dun (Cher).

13 août 1958. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Cantine scolaire de Dornes.** But : organiser, préparer et servir des repas payants, complets et chauds aux élèves qui désirent prendre le repas de midi à l'école publique (salle de la cantine). Siège social : école de garçons, Dornes.

16 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **La Saint-Hubert de Beuvillers.** But : défense des intérêts de ses membres, répression du braconnage, repeuplement des territoires de chasse et organisation de la chasse sur ces territoires. Siège social : chez M. Methlin, Grande-Rue, Beuvillers (Meurthe-et-Moselle).

18 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Amicale des agents de maîtrise et assimilés du Tissage de Géroville, à Moyenmoutiers.** But : maintenir et développer les liens d'amitié entre les agents de maîtrise et assimilés, en dehors de toutes idées politiques, philosophiques et religieuses ; maintenir l'esprit d'étude et de formation professionnelle ; créer un esprit d'entraide et de solidarité en provoquant des réunions pouvant être utiles à tous. Siège social : Tissage de Géroville, Moyenmoutiers (Vosges).

18 août 1958. Déclaration à la préfecture du Var. **Association de chasse « La Brigeoise ».** But : favoriser la protection, le repeuplement en gibier, la répression du braconnage, la destruction des animaux nuisibles et l'amélioration de la race des chiens de chasse. Siège social : ferme de Brige, Trigance.

19 août 1958. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Association sportive de Gresy-sur-Aix.** But : pratique du football et du sport en général. Siège social : café Choulet, Grésy-sur-Aix.

21 août 1958. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Organisation des comités de salut public.** But : restaurer la grandeur et l'indépendance de la patrie ; conserver intact le patrimoine national ; permettre la mise en place d'un gouvernement de salut public présidé par le général de Gaulle pour promouvoir et défendre la réforme profonde des institutions de la République française ; cimenter l'unité existante entre toutes les populations de la République française et de l'Union française, sans distinction d'origine, de race ni de religion, pour soutenir l'action du gouvernement de salut public ; assurer la plus large diffusion du programme de rénovation entrepris par le général de Gaulle ; établir la liaison entre la population et les autorités civiles et militaires ; coopérer activement avec les pouvoirs publics en leur faisant connaître les vœux de la population afin de restaurer les forces vives de la nation ; apporter une aide efficace à l'armée et aux pouvoirs civils pour mener la lutte contre la subversion en vue de la défense des intérêts supérieurs de la France et de l'Union française. Siège social : délégation générale du Gouvernement, ancien palais du gouvernement général de l'Algérie, rue Berthezène, Alger.

21 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Morlaix. **Association des anciens élèves et amis des écoles laïques de Saint-Eutrope.** But : continuer l'éducation entreprise à l'école en favorisant la création de mouvements de jeunesse ; resserrer entre les membres les liens anciens de camaraderie ; soutenir par tous les liens matériels et moraux dont elle disposera les écoles laïques de Saint-Eutrope. Siège social : mairie de Plougonven (Finistère).

21 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association de football de l'Avenir plouaysien.** But : pratique du football. Siège social : patronage, rue Paul-Nachico, Plouay (Morbihan).

22 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois. **L'incinération.** But : faciliter et encourager la pratique de l'incinération. Siège social : 4, cours de la IVe-République, Gaillard (Haute-Savoie).

23 août 1958. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **L'éducation par les loisirs.** But : éducation populaire par les sports, le cinéma, le radio-théâtre et la télévision. Siège social : 4 *bis*, rue Jeanne-d'Arc, Orléans.

25 août 1958. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association de la jeunesse française.** But : établir et resserrer les liens d'amitié entre tous les jeunes ; organisation des loisirs des membres. Siège social : chez M. Bolle-Reddat, 17, rue de Pontarlier, Besançon.

26 août 1958. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Société de chasse de Cize.** But : protéger le gibier. Siège social : mairie de Cize.

27 août 1958. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Amicale des chasseurs de la région des Roussières de Maisdon-sur-Sèvre.** But : destruction rationnelle du gibier, destruction des bêtes nuisibles. Siège social : chez M. Georges Rousseau, Les Roussières, Maisdon-sur-Sèvre.

MODIFICATIONS

6 août 1958. Déclaration à la préfecture de Saint-Denis. L'**Association Saint-Gilles** modifie ses statuts, change son but, qui devient : création et entretien des œuvres sociales dans la région de Saint-Paul et partout où elle aura intérêt à entretenir et développer de telles œuvres, et transfère son siège social de la salle des œuvres paroissiales, Saint-Gilles-les-Hauts, à Saint-Denis (Providence).

9 août 1958. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association sportive de l'armement maritime (A. S. A. M.)** transfère son siège social du 97, rue de Longchamp, Paris, au 36, rue de Naples, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

RAPPORT

SUR

L'APPLICATION EN AGRICULTURE DE LA LÉGISLATION RELATIVE AUX ASSURANCES SOCIALES

(STATISTIQUES DU 1er JANVIER 1955 AU 31 DÉCEMBRE 1956)

présenté

A M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

par

M. Roger HOUDET, Ministre de l'Agriculture

Paris, le 15 juillet 1958.

Monsieur le Président,

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter sur l'application en agriculture de la législation relative aux assurances sociales comprend cinq parties: la première est consacrée à une analyse d'ensemble de l'assurance et des textes qui la régissent, les deuxième et troisième parties analysent les opérations de recettes et de dépenses au cours des exercices 1955 et 1956, la quatrième résume la situation financière des caisses d'assurances sociales agricoles au 31 décembre 1955 et au 31 décembre 1956, et la dernière partie est consacrée à l'évolution générale de l'assurance sociale obligatoire agricole au cours des exercices 1955 et 1956.

L'évolution générale des dépenses présente les mêmes caractères au cours des exercices 1955 et 1956 qu'au cours des exercices précédents. Les dépenses de pharmacie et les dépenses d'hospitalisation, qui dépendent partiellement des premières, accusent toujours une hausse sensible qui a été sévèrement commentée au sein de la commission consultative des assurances sociales agricoles.

Si, dans l'ensemble, les dépenses de l'assurance ont augmenté d'année en année parallèlement à l'augmentation générale des salaires et des prix, il n'en a pas été de même du produit des cotisations.

Ce phénomène est dû au fait que l'intervention d'un décret, en l'espèce le décret n° 55-860 du 29 juin 1955, a été nécessaire pour intégrer dans l'assiette des cotisations de l'assurance les indemnités horaires non hiérarchisées qui avaient été successivement ajoutées aux salaires minimums garantis et au fait que ce décret a dû, en raison des difficultés économiques des milieux agricoles, ménager une période transitoire pour éviter une augmentation trop brutale du montant des cotisations.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

ROGER HOUDET.

PREMIERE PARTIE

LE REGIME DES ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES

Les institutions d'assurances sociales agricoles comportent:
— un régime obligatoire couvrant les risques maladie, invalidité, vieillesse et décès, ainsi que les charges de maternité en ce qui concerne les membres salariés des professions agricoles et forestières;
— un régime facultatif couvrant les risques maladie, maternité, décès, en ce qui concerne les membres non salariés des professions agricoles qui désirent s'assurer contre un ou plusieurs de ces risques.
Au régime obligatoire d'assurance des salariés, se rattachent des régimes d'assurance complémentaire.
Les textes en vigueur et l'organisation générale des services sont rappelés ci-dessous.

A. — ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE

I. — Textes.

Le décret n° 55-433 du 16 avril 1955 a codifié sous le nom de « Code Rural » les textes législatifs concernant l'agriculture (1).
Le livre VII de ce code, intitulé « Dispositions sociales », contient un Titre II consacré à la mutualité sociale agricole.
Le chapitre II de ce titre traite des assurances sociales agricoles dont l'origine remonte aux lois des 5 avril 1928 et 30 avril 1930.
Les modalités de financement des assurances sociales agricoles sont fixées en application de la loi n° 48-1268 du 17 août 1948 par le décret n° 50-444 du 20 avril 1950 (2); l'article 7 de ce texte fixe les conditions générales d'ouverture du droit aux prestations de l'assurance.
En application de l'article 1032 du code rural, un décret n° 51-727 du 6 juin 1951 fixe le régime des pensions de vieillesse et d'invalidité de l'assurance sociale obligatoire agricole (3).
Un décret n° 50-1225 du 21 septembre 1950 porte règlement d'administration publique pour l'application des textes précités (4).
Les règles de coordination du régime agricole et des autres régimes de sécurité sociale sont fixées par le décret n° 53-448 du 13 mai 1953 (5).

II. — Organisation administrative.

Le soin d'appliquer la législation en vigueur est confié à des caisses agréées par le ministre de l'agriculture en application des articles 1001 et 1002 du code rural.
Des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles, dont 81 à circonscription départementale et 4 à circonscription pluridépartementale (Basses et Hautes-Alpes, Marne et Ardennes, Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, Vosges et Territoire de Belfort), perçoivent les cotisations et assurent la couverture des risques maladie, longue maladie, maternité et décès; elles remboursent également aux pensionnés de vieillesse et d'invalidité les soins que nécessite leur état.
Une caisse centrale dite « Caisse centrale de secours mutuels agricoles », à laquelle les caisses mutuelles versent une partie des cotisations qu'elles ont encaissées, assume la gestion directe des risques vieillesse et invalidité; elle est chargée de la réassurance des caisses mutuelles et d'assurer la compensation de diverses catégories de dépenses desdites caisses dans les conditions fixées par règlement approuvé par arrêté ministériel (1); elle procède à l'immatriculation des assurés et effectue le report à leur nom des versements effectués pour eux.
Le contrôle des organismes d'assurances sociales agricoles est confié au ministre de l'agriculture; il est exercé sur place par les inspecteurs divisionnaires et les inspecteurs des lois sociales en agriculture.
Ces organismes sont également soumis au contrôle du ministre des finances (2) et de la cour des comptes.
Enfin, une « Commission consultative des assurances sociales agricoles » est chargée de donner un avis au ministre de l'agriculture sur les questions intéressant les assurances sociales agricoles que celui-ci lui soumet.

B. — ASSURANCE FACULTATIVE AGRICOLE

L'assurance facultative agricole est régie par l'article 1049 du code rural.
La gestion en est assurée par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles, dans une section distincte d'assurance facultative.
Les formules d'assurance maladie, maternité, décès, offertes aux membres non salariés des professions agricoles sont définies pour chaque caisse par règlement approuvé par arrêté ministériel dans le cadre d'un règlement type.
Les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles sont, comme en matière obligatoire, réassurées par la caisse centrale de secours mutuels agricoles.

C. — REGIMES COMPLEMENTAIRES

Ces régimes sont régis par les articles 1050 et 1051 du code rural et par le décret n° 53-503 du 21 mai 1953 portant règlement d'administration publique.
Les institutions de prévoyance sont agréées par le ministre de l'agriculture et soumises à son contrôle.
Elles assurent à leurs membres salariés de l'agriculture des avantages complémentaires de ceux qui leur sont consentis par le régime obligatoire des assurances sociales agricoles.
Il existait au 31 décembre 1956 cinq institutions de prévoyance agricole agréées.

D. — DISPOSITIONS PARTICULIERES

Le régime d'assurances sociales agricoles applicable dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle est celui résultant de la loi n° 51-696 du 24 mai 1951. C'est en fait le régime non agricole des assurances sociales défini par le code de la sécurité sociale, exception faite du taux des cotisations qui a été réduit par le décret n° 54-1229 du 6 décembre 1954.

(1) Un décret n° 55-1265 du 27 septembre 1955 portant revision du code rural a modifié certains articles de celui-ci.
(2) Modifié par les décrets n°s 50-1224 du 18 septembre 1950, 51-727 du 6 juin 1951, 51-1268 du 7 novembre 1951, 55-111 du 20 janvier 1955, 55-860 du 29 juin 1955 et 56-968 du 28 septembre 1956.
(3) Modifié par les décrets n° 52-791 du 5 juillet 1952 et n° 56-967 du 28 septembre 1956.
(4) Modifié par les décrets n° 51-1179 du 4 octobre 1951 et n° 56-1051 du 16 octobre 1956.
(5) Modifié par les décrets n°s 54-162 du 9 février 1954, 55-1221 du 11 novembre 1955 et 56-1108 du 5 novembre 1956.
La coordination a été étendue aux régimes d'assurance vieillesse des non-salariés par le décret n° 58-436 du 14 avril 1958.

(1) Arrêté du 15 février 1954 (*Journal officiel* du 21 avril 1954).
(2) Le décret du 22 avril 1958 (*Journal officiel* du 2 mai 1958) soumet la caisse centrale de secours mutuels agricoles au contrôle économique et financier de l'Etat, prévu par le décret n° 55-733 du 26 mai 1955.

Année 1956 CARTE N° C I

CIRCONSCRIPTIONS DIVISIONNAIRES

de l' INSPECTION des LOIS SOCIALES en AGRICULTURE

DEUXIEME PARTIE

EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE AU COURS DE L'ANNEE 1955

A. — NOMBRE D'ASSURES ET D'EMPLOYEURS

Sur la base du nombre de cotisations positionnées par les services comptables de la caisse centrale de secours mutuels agricoles, le nombre d'assurés ayant cotisé aux caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles en 1955 peut être évalué à 1.295.000.

Le nombre des employeurs est d'environ 695.000.

B. — RECETTES

I. — Encaissements effectués.

a) *Cotisations.*

Le montant des cotisations encaissées par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles au cours de l'année 1955 s'est élevé à 32.715 millions de francs (majorations de retard comprises).

Le montant moyen annuel, par assuré, des encaissements effectués, est donc de 25.263 F.

Le tableau I ci-après donne le montant des encaissements effectués chaque trimestre et la carte CII une ventilation départementale des encaissements de l'année.

TABLEAU I

Année 1955. — Cotisations encaissées.

(En millions de francs.)

DIVISIONS	PREMIER trimestre.	DEUXIÈME trimestre.	TROISIÈME trimestre.	QUATRIÈME trimestre.	TOTAL GÉNÉRAL
Bordeaux	703,85	709,01	718,48	814,21	2.945,55
Clermont-Ferrand	288,66	261,81	281,83	344,13	1.176,43
Dijon	318,82	308,08	325,05	362,67	1.314,62
Lille	730,12	655,74	672,63	790,68	2.849,17
Limoges	622,07	627,84	624,27	732,21	2.606,39
Lyon	388,09	371,76	397,38	474,17	1.631,40
Marseille	334,68	317,89	339,70	400,34	1.392,61
Montpellier	614,81	592,01	603,45	795,90	2.606,17
Nancy	423,50	391,85	424,11	487,96	1.727,42
Nantes	538,60	537,24	533,42	626,68	2.236,03
Orléans	460,36	450,08	453,98	539,95	1.904,37
Paris	796,44	711,95	760,05	857,07	3.125,51
Rennes	523,87	515,82	508,82	596,58	2.145,09
Rouen	625	605,50	626,50	717,20	2.574,20
Strasbourg	210,64	208,02	229,20	269,05	916,91
Toulouse	375,07	368,61	369,61	449,54	1.562,83
Total	7.954,67	7.633,21	7.868,48	9.258,34	32.714,70
Année 1954.					
Total	7.859,38	7.420,60	7.748,17	8.143,44	31.171,59

Année 1955 CARTE N° C II

COTISATIONS ENCAISSÉES

par les CAISSES MUTUELLES d'ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES

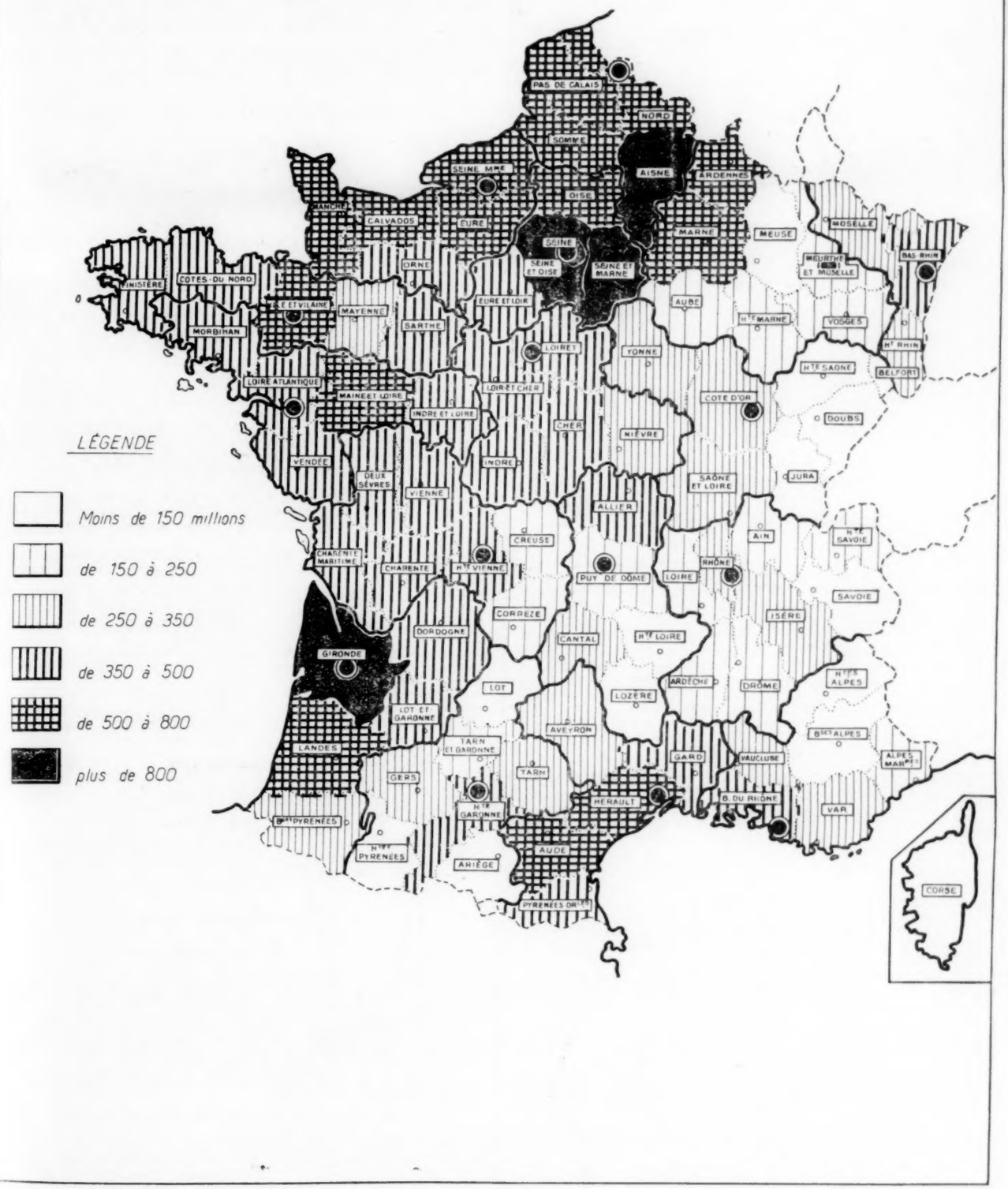

b) *Majorations de retard.*

Les personnes responsables du versement des cotisations, qui n'ont pas effectué ce versement dans les délais fixés, sont passibles d'une majoration de la cotisation fixée à 0,50 p 1.000 par jour de retard.

Le produit de cette majoration — qui s'est élevé à 193 millions de francs en 1955 — a été affecté pour moitié à la couverture des frais de gestion des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles, et pour moitié aux dépenses d'action sanitaire et sociale desdites caisses.

c) *Remboursement des prestations par les employeurs et les tiers responsables.*

Lorsque les cotisations n'ont pas été versées ou n'ont été versées qu'après ouverture des risques, les employeurs responsables sont tenus de rembourser le montant des prestations payées ou dues à l'assuré. De même, lorsque l'assuré est victime d'un accident imputable à un tiers, celui-ci est tenu de rembourser le montant des prestations payées ou dues à l'assuré.

Les remboursements de prestations effectués par les employeurs et les tiers responsables se sont élevés à 74 millions en 1955.

d) *Contribution du fonds national d'allocation de vieillesse agricole.*

Le régime agricole des assurances sociales a reçu en 1955 du fonds national d'allocation de vieillesse agricole une somme de 47 millions de francs au titre des dépenses résultant, pour l'exercice 1954, de l'application de la loi du 20 mars 1954, majorant l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les pensions et rentes de vieillesse ainsi que les pensions d'invalidité.

Par suite de la suppression à compter du 1er janvier 1955 de la taxe de statistique et de contrôle douanier alimentant le fonds précité, les dépenses résultant pour le régime agricole des assurances sociales de la majoration des allocations, pensions et rentes, n'ont pas fait l'objet de remboursement à ce régime au titre de l'année 1955 (1).

II. — **Calcul des cotisations.**

a) *Assiette des cotisations.*

1° En règle générale, la cotisation des ouvriers agricoles et assimilés (petits métayers) est basée sur un salaire forfaitaire. Ce salaire forfaitaire, qui est augmenté de 15 p. 100 pour les assurés du sexe masculin, est le salaire minimum garanti fixé pour les professions agricoles majoré, depuis le 1er juillet 1955, des indemnités, quelles qu'en soient la dénomination et la nature, s'ajoutant audit salaire minimum garanti en vertu d'un texte législatif ou réglementaire.

Il est réduit de 50 p. 100 pour les travailleurs classés comme ouvriers à capacité professionnelle réduite et de 30 p. 100 pour les travailleurs de moins de dix-huit ans: les intéressés bénéficient donc d'une réduction proportionnelle de leurs cotisations.

Dispositions particulières.

Les cotisations dues pour les métayers et pour les ouvriers betteraviers sont assises sur un salaire forfaitaire égale en ce qui concerne les premiers, à 150 p. 100 et, en ce qui concerne les seconds, à 130 p. 100 du salaire forfaitaire défini au premier alinéa du présent paragraphe.

Le pourcentage de 150 p. 100 a été modifié, en ce qui concerne les métayers de certains départements, par un arrêté en date du 22 juillet 1952.

2° La cotisation des employés des organismes professionnels agricoles, des ouvriers forestiers et des ouvriers gemmeurs est basée sur le salaire réel des assurés, dans la limite d'un plafond annuel fixé à 456.000 F, jusqu'au 30 septembre 1955 et à 528.000 F depuis le 1er octobre 1955.

Peuvent également cotiser sur le salaire réel les ouvriers agricoles et assimilés qui en font la demande à l'inspecteur départemental des lois sociales en agriculture.

Dispositions particulières.

Les cotisations dues pour les ouvriers forestiers sont assises sur la rémunération réellement perçue, déduction faite d'un abattement de 10 p. 100 pour frais professionnels;

Les cotisations dues pour les ouvriers gemmeurs sont proportionnelles à la quantité de gemme récoltée et fonction de la rémunération réellement perçue par litre de gemme.

(1) Ces remboursements ont été repris ultérieurement à compter du 1er avril 1956 en application de la loi n° 56-639 du 30 juin 1956 portant institution du fonds national de solidarité.

b) *Taux des cotisations.*

Dans tous les cas, le taux des cotisations applicable est de 13,5 p. 100, dont 5,5 p. 100 à la charge du salarié et 8 p. 100 à la charge de l'employeur.

Toutefois, le taux de la cotisation ouvrière est réduit à 2 p. 100 pour les travailleurs âgés de soixante-cinq ans et plus.

Dispositions particulières.

Le taux des cotisations des stagiaires est réduit à 6 p. 100, dont 2 p. 100 à la charge de l'assuré et 4 p. 100 à la charge de l'employeur.

Le taux des cotisations des apprentis est réduit à 6 p. 100, dont 1, 5 p. 100 à la charge de l'assuré et 4,5 p. 100 à la charge de l'employeur.

Ce taux s'applique au salaire forfaitaire déterminé pour les assurés âgés de moins de dix-huit ans (voir ci-dessus 2°, *a*).

c) *Dispositions particulières à l'Alsace-Lorraine.*

Dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, les cotisations d'assurances sociales agricoles sont assises uniquement sur le salaire réel des intéressés, dans la limite du plafond annuel ci-dessus rappelé (2° *a*). Le taux est de 15 p. 100 pour les assurés de moins de soixante-cinq ans (dont 6 p. 100 à la charge du salarié et 9 p. 100 à la charge de l'employeur) et de 11 p. 100 pour les assurés âgés de soixante-cinq ans et plus(dont 2 p. 100 à la charge du salarié et 9 p. 100 à la charge de l'employeur).

d) *Incidence du décret n° 55-860 du 29 juin 1955.*

Les décrets n° 54-203 du 25 février 1954, n° 54-1010 du 9 octobre 1954 et n° 55-353 du 2 avril 1955 avaient, sans modifier la valeur du salaire minimum garanti, précisé que le salaire individuel ne pourrait être inférieur au total du salaire minimum garanti et d'une indemnité horaire non hiérarchisée.

Cette indemnité s'élevait, à compter du 1er avril 1955, à 21,65 F pour une valeur de 83,50 F du salaire minimum garanti applicable dans la zone d'abattement zéro.

Dans ces conditions, les cotisations d'assurance sociale des ouvriers agricoles et assimilés restaient assises sur le même salaire forfaitaire depuis le 1er octobre 1951, nonobstant l'accroissement des dépenses de l'assurance, parallèle à l'augmentation générale des salaires et des prix.

Le décret n° 55-860 du 29 juin 1955 a eu pour but de mettre fin à cette anomalie en intégrant les indemnités horaires non hiérarchisées dans le salaire forfaitaire servant d'assiette aux cotisations de l'assurance.

Les dispositions de ce décret entraînaient une augmentation de 26 p. 100 du montant des cotisations applicables antérieurement au 1er juillet 1955.

A titre transitoire le décret n° 56-377 du 12 avril 1956 a réduit cette augmentation de 10 p. 100 pour les travaux accomplis du 1er juillet 1955 au 31 décembre 1955 et de 5 p. 100 pour les travaux effectués au cours du 1er trimestre 1956.

L'augmentation de recettes ainsi fixée n'a pu porter que sur les encaissements de cotisations effectués au cours du quatrième trimestre 1955.

L'augmentation de 1.543 millions des recettes de l'assurance au cours de l'année 1955 par rapport à celles encaissées en 1954, s'explique exactement par les dispositions ci-dessus rappelées.

C. — **DEPENSES**

Parmi les dépenses d'assurances sociales agricoles effectuées en 1955, il y a lieu de distinguer:

I. — Les prestations légales;
II. — L'action sanitaire et sociale et les dépenses de solidarité;
III. — La gestion administrative et le contrôle médical;
IV. — Les dépenses diverses.

I. — **Prestations légales.**

a) *Assurance maladie.*

Les dépenses de l'assurance maladie représentent à la fois:

Le montant du remboursement des frais médicaux et chirurgicaux, des soins dentaires, des frais pharmaceutiques et des frais d'hospitalisation entraînés par la maladie de l'assuré, de son conjoint et des enfants à la charge de l'un d'eux, ainsi que par la maladie des pensionnés de vieillesse et de leurs ayants droit;

Et le coût des indemnités journalières versées aux assurés pendant la période où ils sont privés de leur salaire par suite de leur incapacité physique de travailler.

Les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles ont versé, en 1955, 14.536 millions de francs au titre de l'assurance maladie.

La ventilation des dépenses fait l'objet des tableaux II (Ventilation par catégories de prestations) et III (Ventilation des prestations en nature par catégories de bénéficiaires) ci-après. Le tableau IV donne le nombre de consultations, de visites et de journées d'hospitalisation remboursées, ainsi que le nombre d'indemnités journalières servies.

Les tableaux II, III et IV appellent le commentaire suivant:

TABLEAU II

ASSURANCE MALADIE

Année 1955. — Ventilation des dépenses par catégories de prestations.
(En millions de francs.)

DIVISIONS	PRESTATIONS EN NATURE									
	Frais médicaux.							Frais pharmaceutiques.		
	Consultations.	Visites.	Pratique médicale courante.	Soins d'auxiliaires	Chirurgie sans hospitalisation.	Frais de déplacement.	Total.	Pharmacie.	Orthopédie, prothèse optique.	Soins dentaires.
Bordeaux	70,68	105,18	13,34	2,72	56,51	65,28	313,71	370,37	39,11	99,31
Clermont-Ferrand	18,66	20,69	4,17	2,16	15,40	21.74	82,82	141,01	13,24	42,11
Dijon	17,91	22,83	5,91	2,98	18,95	17,10	85,68	133,18	10,60	39,07
Lille	42,38	84,17	17,70	5,93	44,98	49,12	244,28	343,66	28,99	51,96
Limoges	48,56	71,75	9,79	3,26	47,59	53,49	234,44	378,14	29,41	90,91
Lyon	22,06	19,85	9,27	4,13	25,13	17,14	97,58	164,09	19,22	56,97
Marseille	25,20	25,78	5,36	4,98	35,68	12,96	109,94	181,05	14,82	44,21
Montpellier	57,50	110.72	14,31	5,70	77,10	36,68	302,01	392,98	36,96	89,86
Nancy	25,22	36,39	5,11	5,06	26.67	26,12	124,57	181,66	16,31	41,10
Nantes	39,27	51,30	6.77	10,29	46,39	35,77	189,79	300,76	23,89	63,50
Orléans	27,85	37	5,18	2,75	27,81	27,18	127,77	209,08	19,41	50,62
Paris	63,06	94,04	40,10	11,35	37,23	48,47	294,25	345,88	21,78	87,61
Rennes	35,04	35,32	8,38	5,28	33,61	28,83	146,46	196,33	17,64	52,11
Rouen	39,22	45,91	5,47	8,72	29,61	36,40	165,33	263,62	23,75	51,81
Strasbourg	23,49	19,17	4,17	2,60	32,57	10,72	92,72	90,29	6,92	44,32
Toulouse	35,64	48,17	7,53	1,31	35,90	37,49	166,04	209,57	23,22	41,65
Total	591,74	828,27	162,54	79,22	591,13	524,49	2.777,39	3.901,67	345,27	947,12
Moyenne mensuelle	49,31	69,02	13,54	6,60	49,26	43,70	231,44	325,13	28,77	78,92
Année 1954.										
Total	546,40	780,05	145,02	74,12	535,92	501,90	2.583,41	3.382,27	314,11	881,30
Moyenne mensuelle	45,53	65	12,09	6,18	44,66	41,83	215,28	281,86	26,18	73,44

DIVISIONS	PRESTATIONS EN NATURE							PRESTATIONS en espèces (indemnités journalières.)	TOTAL général.
	Hospitalisation.								
	Cures thermales.	Frais de transport.	Etablissements publics.		Etablissements privés.		Total.		
			Frais de séjour.	Honoraires.	Frais de séjour.	Honoraires.			
Bordeaux	7,20	6,41	229,58	23,69	82,23	56,83	405,94	129,08	1.357,52
Clermont-Ferrand	2,22	4,26	94,09	9,59	25	14,68	149,84	58,84	487,86
Dijon	1,79	4,32	136,73	14,40	23,25	11,97	192,46	60,05	521,04
Lille	1,69	7,34	251,63	18,62	37,59	16,07	332,94	166,10	1.167,93
Limoges	3,33	6,30	200,58	28,17	39,90	36,15	314,43	127,92	1.175,25
Lyon	1,80	6,77	168	22,42	46,86	12,67	258,52	67,37	663,75
Marseille	3,05	3,45	162,44	17,10	82,37	32,88	301,29	68,43	719,74
Montpellier	6,89	8,25	250,56	29	156,40	76,67	527,71	124,34	1.473,92
Nancy	1,60	5,82	185,87	24,58	20,64	16,60	255,11	80,10	698,85
Nantes	2,41	12,78	153,52	20,47	45,46	30,52	265,16	103,23	946,33
Orléans	3,88	7,21	160,75	18,02	31,42	16,77	238,05	84,34	729,27
Paris	3,39	7,99	401,98	63,11	73,54	16,20	566,21	169,73	1.485,46
Rennes	1,40	9,88	187,27	18,22	44,05	36,79	297,61	112,40	822,55
Rouen	1,25	7,45	289,96	29,55	33,54	20,40	382,15	145,38	1.032,04
Strasbourg	6,38	4,84	154,95	14,01	22,80	5,68	208,66	70,61	513,52
Toulouse	2,74	3,23	143,84	15,58	52,91	27,28	245,58	54,79	740,85
Total	51,02	106,30	3.171,75	366,53	817,96	428,16	4.941,72	1.622,71	14.535,88
Moyenne mensuelle	4,25	8,85	264,31	30,54	68,16	35,68	411,81	135,22	1.211,31
Année 1954.									
Total	43,58	88,72	2.999,72	327,75	718,50	367,93	4.546,20	1.593,29	13.300,58
Moyenne mensuelle	3,63	7,39	249,98	27,31	59,88	30,66	378,85	132,78	1.108,38

TABLEAU III

ASSURANCE MALADIE

Année 1955. — Ventilation des prestations en nature par catégories de bénéficiaires.

(En millions de francs.)

DIVISIONS	ASSURÉS		CONJOINTS		ENFANTS		PENSIONNÉS de vieillesse et ayants droit.		TOTAL général.
	Montant.	Pourcentage.	Montant.	Pourcentage.	Montant.	Pourcentage.	Montant.	Pourcentage.	
Bordeaux	452,66	36,85	312,98	25,48	375,53	30,57	87,27	7,10	1.228,44
Clermont-Ferrand	181,50	42,30	97,38	22,70	123,10	28,70	27,04	6,30	429,02
Dijon	192,04	41,66	97,29	21,11	138,54	30,05	33,12	7,18	460,99
Lille	373,05	37,24	246,82	24,63	333,90	33,33	48,06	4,80	1.001,83
Limoges	390,48	37,28	271,64	25,94	336,50	32,13	48,71	4,65	1.047,33
Lyon	254,49	42,67	129,86	21,77	176,89	29,67	35,14	5,89	596,38
Marseille	268,16	41,18	155,40	23,86	176,16	27,04	51,59	7,92	651,31
Montpellier	457,76	33,92	361,01	26,75	394,15	29,20	136,66	10,12	1.349,58
Nancy	259,59	41,95	131,55	21,26	184,80	29,87	42,81	6,92	618,75
Nantes	322,04	38,20	202,84	24,06	284,87	33,79	33,35	3,95	843,10
Orléans	268	41,56	147,05	22,80	179,44	27,82	50,44	7,82	644,93
Paris	602,18	45,77	286,64	21,78	362,20	27,53	64,71	4,92	1.315,73
Rennes	334,80	47,14	142,50	20,07	203,84	28,70	29,01	4,09	710,15
Rouen	408,56	46,09	176,90	19,95	271,19	30,58	30,01	3,38	886,66
Strasbourg	239,24	54,02	71,94	16,23	88,28	19,94	43,45	9,81	442,91
Toulouse	237,34	34,60	168,27	24,53	230,71	33,63	49,74	7,24	686,06
Total	5.241,89		3.000,07		3.890,10		811,11		12.943,47
Pourcentage moyen		40,60		23,23		29,89		6,28	
Année 1954.									
Total	4.839,34		2.736,21		3.483,82		647,92		11.707,29
Pourcentage moyen		41,34		23,37		29,76		5,53	

TABLEAU IV

ASSURANCE MALADIE

Année 1955. — Nombre de consultations, de visites et de journées d'hospitalisation remboursées. Nombre d'indemnités journalières servies.

DIVISIONS	NOMBRE DE CONSULTATIONS			NOMBRE DE VISITES			NOMBRE DE JOURNÉES d'hospitalisation.			NOMBRE d'indemnités journalières (assurés).
	Assurés.	Conjoints, enfants et pensionnés de vieillesse.	Ensemble.	Assurés.	Conjoints, enfants et pensionnés de vieillesse.	Ensemble.	Assurés.	Conjoints, enfants et pensionnés de vieillesse.	Ensemble.	
Bordeaux	96.731	140.733	237.464	83.352	239.048	322.400	95.615	146.021	241.636	508.170
Clermont-Ferrand.	33.757	38.273	72.030	16.947	50.395	67.342	47.230	47.185	94.415	250.973
Dijon	29.961	34.880	64.841	17.444	55.141	72.585	62.029	70.535	132.564	241.780
Lille	80.721	78.938	159.659	71.085	196.703	267.788	78.361	136.538	214.899	629.794
Limoges	77.221	102.524	179.745	52.501	168.329	220.830	91.746	113.939	205.685	535.687
Lyon	36.034	48.305	84.339	14.545	48.984	63.529	85.904	86.293	172.197	281.532
Marseille	40.380	63.504	103.884	21.311	67.173	88.484	81.997	100.566	182.563	277.414
Montpellier	71.955	130.789	202.744	77.286	250.243	327.529	103.395	200.408	303.803	506.806
Nancy	44.705	46.457	91.162	28.764	85.722	114.486	73.297	81.188	154.485	304.907
Nantes	63.730	79.046	142.776	35.083	117.362	152.445	80.756	94.034	174.790	438.561
Orléans	51.119	57.746	108.865	29.017	85.405	114.422	74.919	79.678	154.597	342.678
Paris	87.644	89.228	176.872	63.784	162.795	226.579	164.551	159.248	323.799	625.656
Rennes	64.913	54.720	119.633	28.635	77.298	105.933	122.745	102.300	225.045	524.106
Rouen	82.667	73.755	156.422	37.645	107.397	145.042	135.276	127.320	262.596	618.638
Strasbourg	35.457	27.168	62.625	15.379	32.236	47.615	71.100	46.234	117.334	230.033
Toulouse	45.221	84.592	129.913	31.123	115.427	146.550	62.374	84.914	147.288	232.968
Total	942.216	1.150.658	2.092.874	623.901	1.859.658	2.483.559	1.431.295	1.676.401	3.107.696	6.552.703
Année 1954.										
Total	900.288	1.083.304	1.983.592	595.468	1.820.150	2.415.618	1.430.623	1.581.117	3.011.740	6.594.305

1° Le montant des dépenses de l'assurance maladie est passé de 13.301 millions en 1954 à 14.536 millions en 1955, soit un pourcentage d'augmentation de 9,3 p. 100.

Par rapport aux résultats de l'exercice précédent, le montant global des prestations en espèces (indemnités journalières) marque une augmentation de 1,8 p. 100.

Nonobstant une légère diminution du nombre des indemnités allouées, le montant global des prestations en nature marque une augmentation de 8,6 p. 100 pour les assurés, de 9,6 p. 100 pour les conjoints, de 10,8 p. 100 pour les enfants et de 25,2 p. 100 pour les pensionnés de vieillesse et leurs ayants droit.

L'augmentation des prestations en nature s'explique par celle des frais pharmaceutiques et d'hospitalisation et par l'augmentation du nombre des actes remboursés, particulièrement en ce qui concerne les pensionnés de vieillesse.

2° Les dépenses de l'assurance maladie, qui représentent 39,7 p. 100 de l'ensemble des dépenses de prestations (voir graphique G. V.) se répartissent ainsi: 33,6 p. 100 pour l'hospitalisation, 29,2 p. 100 pour les frais pharmaceutiques, 19,1 p. 100 pour les frais médicaux, 11,2 p. 100 pour les indemnités journalières, 6,5 p. 100 pour les soins dentaires et 0,4 p. 100 pour les cures thermales (voir graphique G. I.).

3° Le coût moyen des principales prestations de l'assurance maladie a été le suivant:

Coût d'une consultation	283 F.
Coût d'une visite (honoraires et frais de déplacement)	544
Coût d'une journée d'hospitalisation (honoraires et frais de séjour)	1.540
Montant moyen d'une indemnité journalière	248

4° Pour l'ensemble du pays, la charge moyenne par assuré social agricole des prestations de l'assurance maladie a été de 11.225 F.

b) *Assurance de longue maladie.*

Les dépenses de l'assurance de longue maladie représentent à la fois:

Le montant du remboursement des frais de toute nature nécessaires pour permettre au malade (assuré, conjoint, enfant à charge) de guérir et de recouvrer sa capacité de gain;

Et le coût des allocations mensuelles versées à l'assuré lui-même.

Les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles ont versé en 1955, 2.826,5 millions de francs au titre de l'assurance de longue maladie.

La ventilation des dépenses fait l'objet des tableaux V (ventilation par catégorie de prestations) et VI (ventilation des prestations en nature par catégorie de bénéficiaire) ci-après. Le tableau VII donne le nombre de bénéficiaires au 31 décembre 1955, le nombre de consultations, de visites et de journées d'hospitalisation remboursées, ainsi que le nombre de jours de maladie ayant donné lieu au payement d'allocations mensuelles.

Les tableaux V, VI et VII appellent le commentaire suivant:

1° Le montant des dépenses de l'assurance de longue maladie est passé de 2.582,5 millions de francs en 1954 à 2.826,5 millions de francs en 1955, soit un pourcentage d'augmentation de 9,4 p. 100. Comme en 1954, cette augmentation apparaît due principalement à la progression du nombre moyen de bénéficiaires, l'effet du relèvement des tarifs de responsabilité des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles étant peu sensible en raison de la diminution du nombre moyen, par bénéficiaire, des actes médicaux et des journées d'hospitalisation remboursés.

Les prestations en espèces (allocations mensuelles) ont augmenté de 7,2 p. 100 et les prestations en nature de 6,6 p. 100 pour les assurés, de 12,9 p. 100 pour les conjoints et de 17,6 p. 100 pour les enfants;

2° Les dépenses de l'assurance de longue maladie, qui représentent 7,7 p. 100 de l'ensemble des dépenses de prestations (voir graphique G V), se répartissent ainsi: 64,1 p. 100 pour l'hospitalisation, 21,9 p. 100 pour les allocations mensuelles, 7,8 p. 100 pour les frais pharmaceutiques, 5,7 p. 100 pour les frais médicaux, 0,4 p. 100 pour les cures thermales et 0,1 p. 100 pour les soins dentaires (voir graphique G II);

3° Le coût moyen des principales prestations de l'assurance de longue maladie a été le suivant:

Coût d'une consultation	343 F.
Coût d'une visite (honoraires et frais de déplacement)	688
Coût d'une journée d'hospitalisation (honoraires et frais de séjour)	1.413

Montant moyen d'une allocation mensuelle: 244,65 F par jour, soit 7.340 F par mois;

4° Pour l'ensemble du pays, la charge moyenne par assuré social agricole des prestations de l'assurance de longue maladie a été de 2.183 F.

Année 1955 GRAPHIQUE N° G.I

DÉPENSES de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE

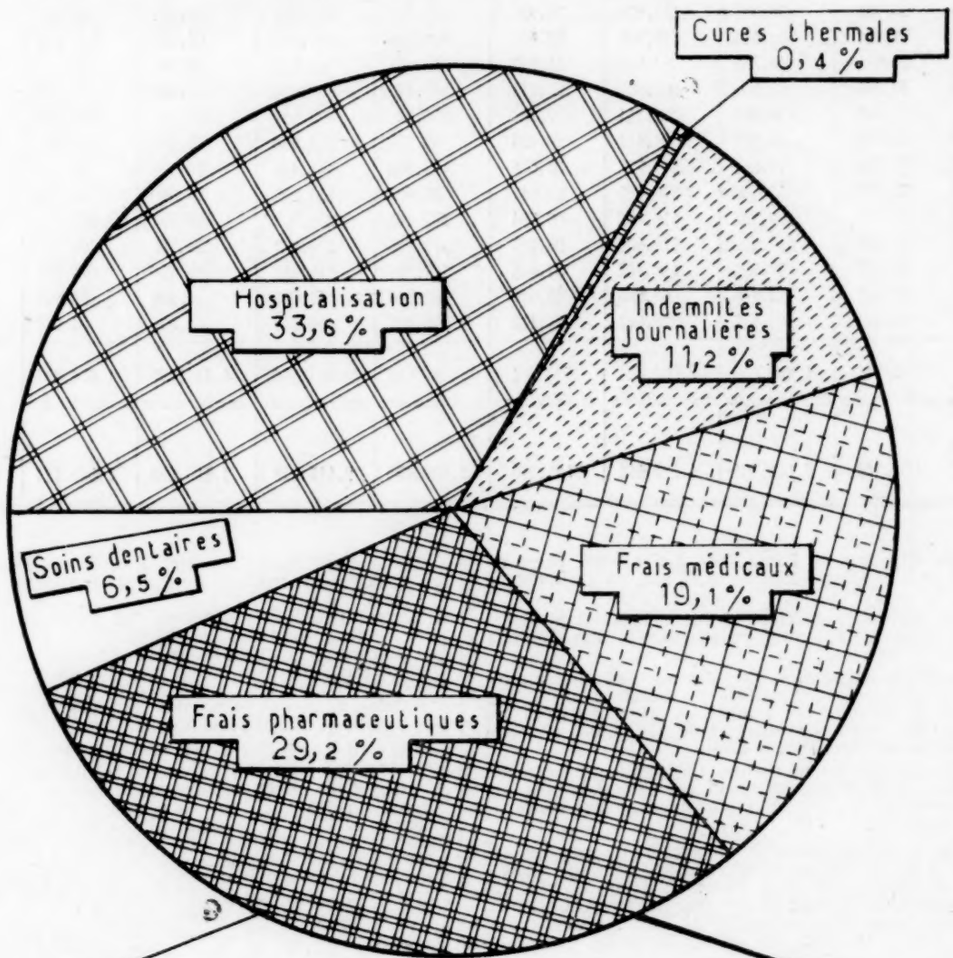

VENTILATION des DÉPENSES de l'ASSURANCE MALADIE

TABLEAU V

ASSURANCE DE LONGUE MALADIE

Année 1955. — Ventilation des dépenses par catégories de prestations.

(En millions de francs.)

DIVISIONS	PRESTATIONS EN NATURE									
	Frais médicaux.							Frais pharmaceutiques.		Soins dentaires.
	Consultations.	Visites.	Pratique médicale courante.	Soins d'auxiliaires	Chirurgie sans hospitalisation.	Frais de déplacement.	Total.	Pharmacie.	Orthopédie, prothèse, optique.	
Bordeaux	3,12	3,12	1,62	0,68	4,61	2,12	15,27	16,51	0,69	»
Clermont-Ferrand	0,79	0,40	0,44	0,45	1,62	0,55	4,25	7	0,32	0,01
Dijon	0,94	0,75	1,30	0,37	1,46	0,57	5,39	7,23	0,47	0,03
Lille	4,09	4,81	3,15	0,99	6,05	2,41	21,50	23,21	1,19	0,01
Limoges	2,38	1,45	0,71	0,24	5,06	1,35	11,19	16,78	0,76	0,42
Lyon	0,99	0,40	1,12	0,40	2,04	0,33	5,28	7,42	0,48	0,11
Marseille	1,14	0,69	0,60	0,60	3,76	0,65	7,44	9,39	0,46	0,03
Montpellier	2,28	2,87	1,28	0,80	7,63	1,35	16,21	16,67	0,73	0,04
Nancy	1,73	1,33	0,67	0,58	4,53	0,95	9,79	13,37	0,71	»
Nantes	1,70	0,84	0,78	1,07	5,39	0,90	10,68	13,82	0,58	0,04
Orléans	1,81	1,15	0,54	0,91	3,34	0,87	8,62	14,52	0,46	»
Paris	2,22	1,97	4,01	1,11	3,29	1,52	14,12	15,12	0,65	0,02
Rennes	2,35	1,08	1,21	0,75	5,46	1,07	11,92	15,19	0,60	»
Rouen	2,16	1,42	0,57	1,17	4,53	1,11	10,96	16,92	0,91	0,09
Strasbourg	0,54	0,24	0,21	0,11	1,13	0,16	2,39	1,63	0,12	0,03
Toulouse	1,14	0,66	0,76	0,48	2,67	0,76	6,47	6,86	0,32	0,04
Total	29,38	23,18	18,97	10,71	62,57	16,67	161,48	211,64	9,45	0,87
Moyenne mensuelle	2,45	1,93	1,58	0,87	5,21	1,39	13,45	17,63	0,78	0,07
Année 1954.										
Total	26,20	20,52	15,83	9,66	58,36	15,23	145,82	170,09	7,70	0,99
Moyenne mensuelle	2,18	1,71	1,32	0,81	4,86	1,27	12,15	14,17	0,64	0,08

DIVISIONS	PRESTATIONS EN NATURE							PRESTATIONS en espèces (indemnités journalières).	TOTAL général.
	Hospitalisation.								
	Cures thermales.	Frais de transport.	Etablissements publics.		Etablissements privés.		Total.		
			Frais de séjour.	Honoraires.	Frais de séjour.	Honoraires.			
Bordeaux	0,85	0,85	69,09	3,27	28,78	1,06	103,90	41,57	177,94
Clermont-Ferrand	0,38	1,36	48,05	2,14	8,36	0,47	60,76	19,94	92,28
Dijon	0,29	1,09	62,71	2,73	11,56	0,45	78,83	23,17	115,12
Lille	0,75	1,83	153	5,45	16,95	0,99	178,97	69,61	304,49
Limoges	0,30	1,16	70,11	3,99	9,02	0,85	85,43	50,62	165,20
Lyon	0,60	1,20	60,58	3,76	31,56	0,56	98,26	23,44	134,99
Marseille	0,60	0,77	51,97	3,25	43,44	1,46	101,49	29,87	148,68
Montpellier	0,73	1,39	72,41	3,92	48,15	2,49	129,09	54,50	217,24
Nancy	0,28	1,84	88,95	4,38	6,68	0,44	102,57	35,10	164,54
Nantes	0,38	2,10	91,91	4,60	23,29	1,11	123,39	46,17	194,68
Orléans	0,79	1,74	74,25	3,53	38,37	1,55	120,23	43,68	187,51
Paris	0,61	1,34	125,04	8,49	67,19	0,99	203,56	45,24	278,71
Rennes	0,41	1,71	120,46	4,30	15,44	1,62	143,94	46,01	217,66
Rouen	0,47	2,22	179,16	6,81	20,36	1,98	211	59,48	299,36
Strasbourg	3,08	0,21	21,41	1,13	1,68	0,13	27,64	11,73	43,54
Toulouse	0,22	0,49	29,50	1,61	21,63	0,94	54,39	19,49	87,57
Total	10,74	21,30	1.318,60	63,36	392,46	16,99	1.823,45	619,62	2.826,51
Moyenne mensuelle	0,89	1,77	109,88	5,28	32,70	1,41	151,95	51,63	235,54
Année 1954.									
Total	9,81	18,88	1.236,18	54,45	348,24	12,47	1.680,03	577,84	2.582,47
Moyenne mensuelle	0,82	1,57	103,02	4,54	29,02	1,04	140	48,15	215,21

TABLEAU VI

ASSURANCE DE LONGUE MALADIE

Année 1955. — Ventilation des prestations en nature par catégories de bénéficiaires.

(En millions de francs.)

DIVISIONS	ASSURÉS		CONJOINTS		ENFANTS		TOTAL général.
	Montant.	Pourcentage.	Montant.	Pourcentage.	Montant.	Pourcentage.	
Bordeaux	74,53	54,65	21,06	15,44	40,78	29,91	136,37
Clermont-Ferrand	46,48	64,25	9,40	13	16,46	22,75	72,34
Dijon	59,31	64,51	8,61	9,36	24,03	26,13	91,95
Lille	125,11	53,26	33,86	14,42	75,91	32,32	234,88
Limoges	79,56	69,44	12,60	11	22,42	19,56	114,58
Lyon	65,06	58,32	15,40	13,81	31,09	27,87	111,55
Marseille	65,56	55,19	14,10	11,86	39,15	32,95	118,81
Montpellier	90,88	55,84	29,70	18,25	42,16	25,91	162,74
Nancy	82,50	65,25	14,32	11,32	29,62	23,43	126,44
Nantes	93,29	62,82	17,47	11,77	37,75	25,41	148,51
Orléans	91,11	63,34	17,68	12,29	35,04	24,37	143,83
Paris	155,72	66,70	26,30	11,26	51,45	22,04	233,47
Rennes	112,50	65,55	19,85	11,56	39,30	22,89	171,65
Rouen	151,13	63	20,79	8,67	67,96	28,33	239,88
Strasbourg	23,03	72,40	3,22	10,12	5,56	17,48	31,81
Toulouse	36,51	53,63	10,68	15,68	20,89	30,69	68,08
Total	1.352,28	.....	275,04	.....	579,57	.....	2.206,89
Pourcentage moyen	.....	61,28	.....	12,46	.....	26,26	
Année 1954.							
Total	1.268,24	.....	243,70	.....	492,69	.....	2.004,63
Pourcentage moyen	.....	63,27	.....	12,15	.....	24,58	

TABLEAU VII

ASSURANCE DE LONGUE MALADIE

Année 1955. — Nombre de consultations, de visites et de journées d'hospitalisation remboursées. Nombre de jours de maladie ayant donné lieu au payement d'allocations mensuelles.

DIVISIONS	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES au 31 décembre 1955.			NOMBRE DE CONSULTATIONS			NOMBRE DE VISITES			NOMBRE DE JOURNÉES d'hospitalisation.			NOMBRE de jours de maladie (assurés).
	Assurés.	Conjoints et enfants.	Ensemble.	Assurés.	Conjoints et enfants.	Ensemble.	Assurés.	Conjoints et enfants.	Ensemble.	Assurés.	Conjoints et enfants.	Ensemble.	
Bordeaux	1.091	669	1.760	5.927	2.416	8.343	4.166	3.395	7.561	31.997	41.051	73.048	170.750
Clermont-Ferrand.	585	313	898	1.791	608	2.399	605	465	1.070	24.820	16.980	41.800	85.441
Dijon	627	352	979	2.119	668	2.787	613	1.216	1.829	35.241	20.638	55.879	98.045
Lille	1.563	1.523	3.086	8.642	3.979	12.621	5.764	6.816	12.580	58.614	65.254	123.868	269.166
Limoges	1.175	505	1.680	5.672	1.307	6.979	2.383	1.199	3.582	38.400	20.417	58.817	222.256
Lyon	543	379	922	2.417	646	3.063	498	511	1.009	36.987	29.899	66.886	98.475
Marseille	555	447	1.002	2.584	1.115	3.699	1.086	852	1.938	32.206	33.828	66.034	115.590
Montpellier	1.020	646	1.666	4.779	1.947	6.726	4.746	2.347	7.093	44.031	46.105	90.136	210.792
Nancy	887	575	1.462	3.636	1.531	5.167	1.777	1.987	3.764	40.034	25.662	65.696	138.565
Nantes	1.036	564	1.600	3.879	1.197	5.076	1.413	863	2.276	53.317	42.750	96.067	195.351
Orléans	1.032	587	1.619	4.296	1.560	5.856	1.562	1.416	2.978	46.285	34.860	81.145	177.702
Paris	960	788	1.748	3.822	1.539	5.361	1.955	1.952	3.907	80.583	48.544	129.127	177.993
Rennes	957	522	1.479	4.414	1.628	6.042	1.387	1.132	2.519	75.459	43.718	119.177	208.310
Rouen	1.952	1.086	3.038	5.074	1.756	6.830	1.966	1.608	3.574	83.855	63.230	147.085	250.176
Strasbourg	»	»	»	951	325	1.279	258	267	525	11.760	5.153	16.913	35.779
Toulouse	435	357	792	2.342	970	3.312	775	945	1.720	17.094	19.084	36.178	78.292
Total	14.418	9.313	23.731	62.348	23.192	85.540	30.954	26.971	57.925	710.683	557.173	1.267.856	2.532.686
Année 1954. Total.....	13.543	8.537	22.080	57.436	20.087	77.523	28.148	24.483	52.631	705.063	511.066	1.216.129	2.472.111
	Au 31 décembre 1954.												

Année 1955 GRAPHIQUE N° G.II

DÉPENSES de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE

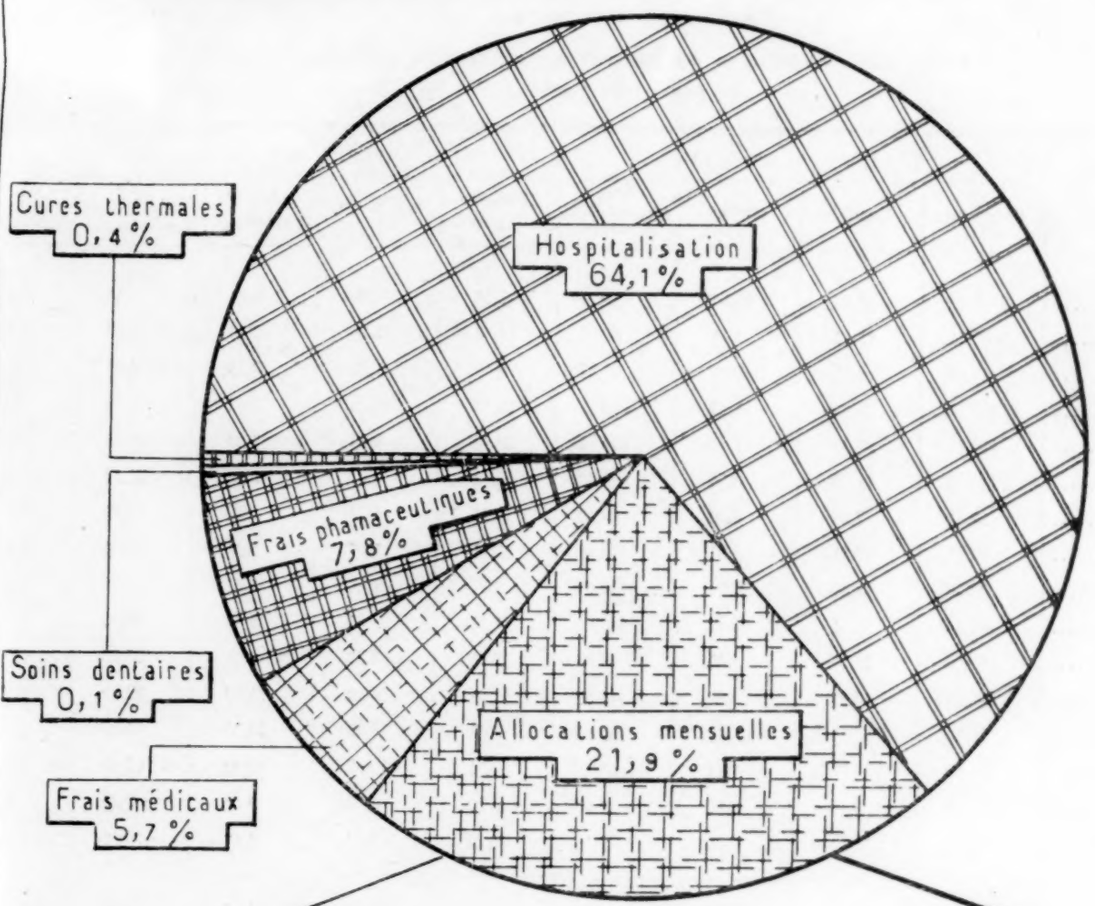

VENTILATION des DÉPENSES de l'ASSURANCE de LONGUE MALADIE

c) *Assurance maternité.*

Les dépenses de l'assurance maternité comportent:

— Le montant du remboursement des frais de toute nature relatifs à la grossesse, à l'accouchement et à ses suites, en ce qui concerne l'assurée et la femme de l'assuré;

— Le coût des indemnités journalières versées aux femmes assurées seulement, pendant une durée maximum de 14 semaines;

— Enfin, le montant des primes d'allaitement et des bons de lait.

Les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles ont versé, en 1955, 2.051 millions de francs au titre de l'assurance maternité.

La ventilation des dépenses fait l'objet des tableaux VIII (ventilation par catégories de prestations) et IX (ventilation par catégories de bénéficiaires) ci-après. Le tableau X donne le nombre d'accouchements remboursés ainsi que le nombre de layettes et d'indemnités journalières servies.

Les tableaux VIII, IX et X appellent le commentaire suivant:

1° Le montant des dépenses de l'assurance maternité est passé de 2.011 millions en 1954 à 2.051 millions en 1955, soit un pourcentage d'augmentation de 1,9 p. 100, nonobstant la diminution du nombre des maternités.

L'augmentation s'explique par le relèvement des tarifs de responsabilité et par l'amélioration des prestations attribuées (accroissement du nombre d'accouchements à l'hôpital et en clinique).

2° Les dépenses de l'assurance maternité, qui représentent 5,6 p. 100 de l'ensemble des dépenses des prestations (voir graphique G. V), se répartissent ainsi: 60,4 p. 100 pour les frais d'accouchement, 10,7 p. 100 pour les primes d'allaitement, 11,9 p. 100 pour les layettes, 6,7 p. 100 pour les dépenses diverses, 4,9 p. 100 pour les indemnités journalières et 5.4 p. 100 pour les bons de lait (voir graphique G III);

3° Le coût moyen des principales prestations de l'assurance maternité a été le suivant:

Coût d'un accouchement:

A domicile	9.891 F.
A l'hôpital	19.742
En clinique	21.256
Coût d'une layette	3.791
Coût des primes d'allaitement et bons de lait	3.989
Montant moyen d'une indemnité journalière	256

4° Pour l'ensemble du pays, la charge moyenne par assuré social agricole des prestations de l'assurance maternité a été de 1.584 F.

TABLEAU VIII

ASSURANCE MATERNITE

Année 1955. — Ventilation des dépenses par catégorie de prestations.

(En millions de francs.)

DIVISIONS	PRESTATIONS EN NATURE				PRESTATIONS EN ESPÈCES				TOTAL
	Frais d'accouchement.	Layette.	Divers.	Total des prestations en nature.	Primes d'allaitement.	Bons de lait.	Indemnités journalières.	Total des prestations en espèces.	général.
Bordeaux	97,40	17,83	11,50	126,73	24,46	4,48	5,17	34,11	160,84
Clermont-Ferrand	50,04	11,17	6,41	67,62	11,78	3,70	3,08	18,56	86,18
Dijon	49,35	6,67	5,25	61,27	8,55	3,95	3,73	16,23	77,50
Lille	102,16	25,89	11,95	140	13,78	12,23	7,42	33,43	173,43
Limoges	115,36	26,13	11,45	152,94	29,89	8,68	7,39	45,96	198,90
Lyon	73,26	11,26	5,46	89,98	13,82	3,67	3,63	21,12	111,10
Marseille	48,59	7,98	6,66	63,23	10,21	2,03	2,67	14,91	78,14
Montpellier	98,91	18,44	8,64	125,99	15,71	7,37	3,64	26,72	152,71
Nancy	60,56	13,21	5,89	79,66	9,74	5,73	4,47	19,94	99,60
Nantes	104,43	23,31	14,12	141,86	21,14	12,65	9,67	43,46	185,32
Orléans	60,09	14,28	8,46	82,83	12,72	5,73	8,05	26,50	109,33
Paris	104,39	17,95	19,18	141,52	12,61	10,40	14,88	37,89	179,41
Rennes	79,64	13,91	8,95	102,50	8,99	12,32	10,54	31,85	134,35
Rouen	111,29	21,88	7,83	141	10,72	10,87	12,46	34,05	175,05
Strasbourg	17,80	2,74	2,51	23,05	2,71	0,70	2,40	5,81	28,86
Toulouse	65,23	11,57	2,31	79,11	13,10	6,12	2,17	21,39	100,50
Total	1.238,50	244,22	136,57	1.619,29	219,93	110,63	101,37	431,93	2.051,22
Moyenne mensuelle	103,20	20,35	11,38	134,94	18,33	9,21	8,45	35,99	170,93
Année 1954.									
Total	1.190,71	241,43	134,58	1.566,72	234,31	106,71	103,28	444,30	2.011,02
Moyenne mensuelle	99,23	20,11	11,21	130,56	19,53	8,89	8,61	37,03	167,59

TABLEAU IX

ASSURANCE MATERNITE

Année 1955. — Ventilation des prestations par catégories de bénéficiaires (à l'exclusion des indemnités journalières).

(En millions de francs.)

DIVISIONS	ASSUREES		CONJOINTES		TOTAL général.
	Montant.	Pourcentage.	Montant.	Pourcentage.	
Bordeaux	8,20	5,19	147,47	94,81	155,67
Clermont-Ferrand	6,28	7,56	76,82	92,44	83,10
Dijon	5,32	7,21	68,45	92,77	73,77
Lille	9,25	5,57	156,76	94,43	166,01
Limoges	13,32	6,96	178,19	93,04	191,51
Lyon	5,15	4,79	102,32	95,21	107,47
Marseille	3,71	4,91	71,76	95,09	75,47
Montpellier	4,22	2,83	144,85	97,17	149,07
Nancy	7,43	7,81	87,70	92,19	95,13
Nantes	15,30	8,71	160,35	91,29	175,65
Orléans	14,72	14,53	86,56	85,47	101,28
Paris	22,67	13,78	141,86	86,22	164,53
Rennes	17,43	14,08	106,38	85,92	123,81
Rouen	24,52	15,08	138,07	84,92	162,59
Strasbourg	3,13	11,83	23,33	88,17	26,46
Toulouse	3,40	3,45	94,93	96,55	98,33
Total	164,05	.....	1.785,80	.....	1.949,85
Pourcentage moyen	.....	8,41	.....	91,59	
***Annee* 1954.**					
Total	171,27	.....	1.736,47	.....	1.907,74
Pourcentage moyen	.....	8,98	.....	91,02	

TABLEAU X

ASSURANCE MATERNITE

Année 1955. — Nombre d'accouchements remboursés. — Nombre de layettes et d'indemnités journalières servies.

DIVISIONS	NOMBRE D'ACCOUCHEMENTS										NOMBRE DE LAYETTES			NOMBRE d'indemnités journalières (assurées).
	A domicile.			A l'hôpital.			En clinique.			Total.				
	Assurées.	Conjointes.	Ensemble.	Assurées.	Conjointes.	Ensemble.	Assurées.	Conjointes.	Ensemble.		Assurées.	Conjointes.	Ensemble.	
Bordeaux	127	3.937	4.064	138	1.555	1.693	51	706	757	6.514	201	4.833	5.034	19.956
Clermont-Ferrand	91	1.866	1.957	113	1.028	1.141	50	480	530	3.628	154	2.832	2.986	13.982
Dijon	40	1.129	1.169	126	1.277	1.403	35	391	426	2.998	109	1.808	1.917	11.996
Lille	176	4.902	5.078	171	1.790	1.961	41	308	349	7.388	257	6.317	6.574	30.593
Limoges	210	4.918	5.128	251	2.250	2.501	92	877	969	8.598	374	6.242	6.616	29.220
Lyon	19	646	665	110	2.023	2.133	49	1.228	1.277	4.075	96	2.994	3.090	12.441
Marseille	18	596	614	54	1.135	1.189	52	908	960	2.763	76	1.908	1.984	8.946
Montpellier	67	2.029	2.096	32	1.369	1.401	76	2.043	2.119	5.616	146	4.604	4.750	13.653
Nancy	70	1.885	1.955	178	1.554	1.732	32	340	372	4.059	175	3.067	3.242	17.275
Nantes	222	5.426	5.648	263	1.497	1.760	115	902	1.017	8.425	452	5.537	5.989	38.626
Orléans	177	2.379	2.556	362	1.414	1.776	62	283	345	4.677	410	3.225	3.635	33.683
Paris	231	2.645	2.876	343	2.063	2.406	131	360	491	5.773	580	4.249	4.829	50.917
Rennes	249	3.233	3.482	317	792	1.109	156	984	1.140	5.751	476	3.633	4.109	46.982
Rouen	220	3.509	3.729	708	2.274	2.982	102	431	533	7.244	690	5.386	6 076	53.100
Strasbourg	11	251	262	68	515	583	50	293	343	1.188	65	544	609	7.457
Toulouse	42	2.259	2.301	41	1.052	1.093	48	749	797	4.191	70	2.907	2.977	7.703
Total	1.970	41.610	43.580	3.275	23.588	26.863	1.142	11.283	12.425	82.868	4.331	60.086	64.417	396.530
Année 1954.														
Total	2.365	44.533	46.898	3.561	23.239	26.800	1.047	10.120	11.167	84.865	4.549	59.176	63.725	418.013

Année 1955

GRAPHIQUE N° G. III

DÉPENSES de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE

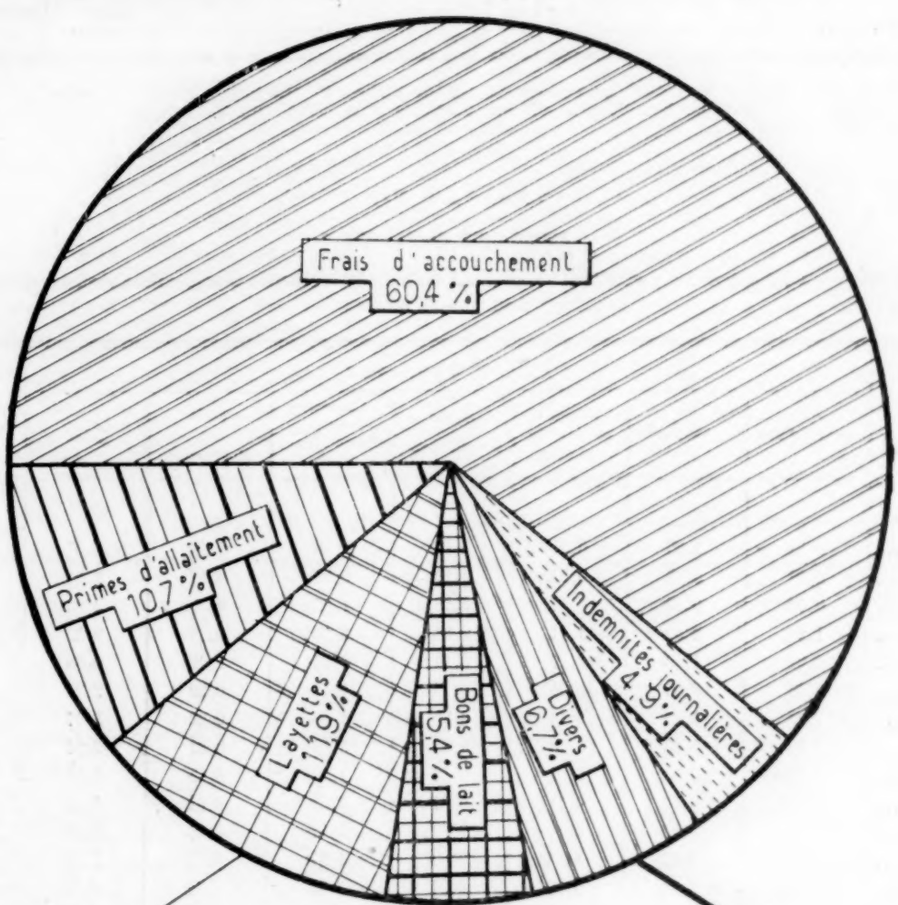

VENTILATION des DÉPENSES de l'ASSURANCE MATERNITÉ

d) *Assurance invalidité.*

Les dépenses de l'assurance invalidité comprennent:

La charge des pensions d'invalidité servies par la caisse centrale de secours mutuels agricoles aux assurés dont la capacité de travail ou de gain est réduite des deux tiers par rapport à la normale;

Le remboursement, par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles, des frais occasionnés par les soins que nécessite l'état des intéressés.

En 1955, les caisses d'assurances sociales agricoles ont versé 2.987,4 millions de francs au titre de l'assurance invalidité.

Les prestations ainsi servies aux 21.759 invalides du régime agricole des assurances sociales (nombre de pensionnés au 31 décembre 1955) font l'objet du tableau XI ci-dessous :

TABLEAU XI

ASSURANCE INVALIDITE

Année 1955. — Prestations servies.

(En millions de francs.)

DÉSIGNATION	MONTANT
Montant des pensions d'invalidité servies par la caisse centrale de secours mutuels agricoles	1.727,20
Montant des prestations servies aux invalides par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles	1.260,20
Total	2.987,40
Année 1954	2.783,50

La ventilation des prestations servies aux invalides par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles fait l'objet du tableau XII ci-après. Le tableau XIII donne le nombre de bénéficiaires du 31 décembre 1955, ainsi que le nombre de consultations, de visites et de journées d'hospitalisation remboursées.

TABLEAU XII

ASSURANCE INVALIDITE

Année 1955. — Ventilation des prestations servies par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles.

(En millions de francs.)

DIVISIONS	FRAIS MÉDICAUX							FRAIS PHARMACEUTIQUES	
	Consultations.	Visites.	Pratique médicale courante.	Soins d'auxiliaires.	Chirurgie sans hospitalisation.	Frais de déplacement.	Total.	Pharmacie.	Orthopédie, prothèse, optique.
Bordeaux	1,40	2,35	0,57	0,11	2,36	1,28	8,07	9,84	0,39
Clermont-Ferrand	0,70	0,59	0,24	0,12	0,79	0,66	3,10	6,97	0,28
Dijon	0,43	0,42	0,44	0,16	1,03	0,35	2,83	4,22	0,39
Lille	1,27	2,34	1,11	0,33	2,19	1,19	8,43	14,38	0,49
Limoges	1,31	1,40	0,27	0,14	2,55	1,01	6,68	11,07	0,64
Lyon	0,47	0,30	0,35	0,16	0,74	0,29	2,31	4,43	0,34
Marseille	0,72	0,86	0,18	0,20	1,49	0,32	3,77	5,97	0,36
Montpellier	1,16	2,08	0,78	0,32	3,11	0,81	8,26	9,41	0,38
Nancy	0,57	0,60	0,22	0,16	1,77	0,43	3,75	5,49	0,24
Nantes	0,83	0,80	0,41	0,37	2,24	0,64	5,29	8,16	0,43
Orléans	0,60	0,52	0,17	0,19	1,41	0,35	3,24	6,61	0,30
Paris	1,24	1,92	1,44	0,69	1,24	0,85	7,38	10,69	0,64
Rennes	1,48	0,92	0,56	0,37	2,52	0,74	6,59	9,93	0,46
Rouen	0,84	0,99	0,19	0,36	1,39	0,73	4,50	7,94	0,69
Strasbourg	0,82	0,83	0,23	0,16	1,11	0,49	3,64	3,88	0,34
Toulouse	0,86	1,10	0,46	0,17	2,29	0,83	5,71	7,21	0,60
Total	14,70	18,02	7,62	4,01	28,23	10,97	83,55	126,20	6,97
Moyenne mensuelle	1,23	1,50	0,64	0,33	2,35	0,91	6,96	10,52	0,58
Année 1954.									
Total	12,64	15,76	6,50	3,56	24,79	9,92	73,17	99,77	6,48
Moyenne mensuelle	1,05	1,31	0,54	0,30	2,07	0,83	6,10	8,31	0,54

DIVISIONS	SOINS dentaires.	HOSPITALISATION							TOTAL général.
		Cures thermales.	Frais de transports.	Etablissements publics.		Etablissements privés.		Total.	
				Frais de séjour.	Honoraires.	Frais de séjour.	Honoraires.		
Bordeaux	0,04	0,31	0,31	58,54	2,84	9,19	0,35	71,54	89,88
Clermont-Ferrand	0,03	0,16	0,29	30,72	1,18	3,58	0,19	36,08	46,46
Dijon	0,06	0,04	0,38	39,73	1,51	5,12	0,15	46,93	54,43
Lille	0,15	0,12	0,38	49,11	1,65	6,32	0,18	57.76	81,21
Limoges	0,47	0,10	0,55	50,60	1,71	4,45	0,37	57,78	76,64
Lyon	0,01	0,29	0,37	41,44	1,76	17,87	0,36	62,09	69,18
Marseille	0,22	0,21	0,18	28,16	1,14	9,92	0,98	40,59	50,91
Montpellier	0,06	0,36	0,54	60,92	3,86	11,92	0,45	78,05	96,16
Nancy	»	0,12	0,37	43,08	1,61	1,29	0,04	46,51	55,99
Nantes	0,01	0,15	0,58	59,47	2,43	7,11	0,47	70,21	84,10
Orléans	0,02	0,09	0,46	55,82	1,51	20,27	0,14	78,29	88,46
Paris	0,02	0,07	0,27	92,39	4,38	21,85	0,40	119,36	138,09
Rennes	»	0,07	0,56	87,27	2,75	3,56	0,44	94,65	111,63
Rouen	0,01	0,03	0,52	79,57	2,47	8,10	0,76	91,45	104,59
Strasbourg	0,45	1,24	0,24	22,95	1,16	0,90	0,16	26,65	34,96
Toulouse	»	0,20	0,35	51,78	2,77	8,47	0,38	63,95	77,47
Total	1,55	3,56	6,35	851,55	34,73	140,06	5,64	1.041,89	1.260,16
Moyenne mensuelle	0,13	0,30	0,53	70,96	2,89	11,66	0,47	86,82	105,01
Année 1954.									
Total	1,42	2,60	5,63	748,10	28,54	111,63	3,56	900,06	1.080,90
Moyenne mensuelle	0,12	0,21	0,47	62,34	2,38	9,30	0,30	75	90,07

TABLEAU XIII

ASSURANCE INVALIDITE

Année 1955. — Nombre de bénéficiaires. — Nombre de consultations, de visites et de journées d'hospitalisation remboursées.

DIVISIONS	NOMBRE D'INVALIDES au 31 décembre 1955.	NOMBRE de consultations.	NOMBRE DE VISITES	NOMBRE DE JOURNÉES d'hospitalisation.
Bordeaux	1.458	3.846	5.762	46.808
Clermont-Ferrand	922	2.236	1.577	31.682
Dijon	885	1.265	1.115	36.816
Lille	1.742	3.930	6.109	41.907
Limoges	1.780	3.932	3.367	48.536
Lyon	1.078	1.398	787	52.119
Marseille	901	2.369	2.186	26.078
Montpellier	1.903	3.386	5.077	52.044
Nancy	875	1.645	1.518	33.792
Nantes	1.396	2.365	1.938	54.102
Orléans	1.221	1.955	1.362	57.967
Paris	1.748	2.828	3.672	83.735
Rennes	2.156	3.925	2.264	89.177
Rouen	1.745	2.635	2.542	72.313
Strasbourg	699	2.139	1.999	19.194
Toulouse	1.250	2.472	2.797	45.723
Total	21.759	42.326	44.062	791.998
Année 1954	20.826 (au 31 décembre 1954).	37.682	40 076	706.826

Année 1955

GRAPHIQUE N° G. IV

DÉPENSES de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE

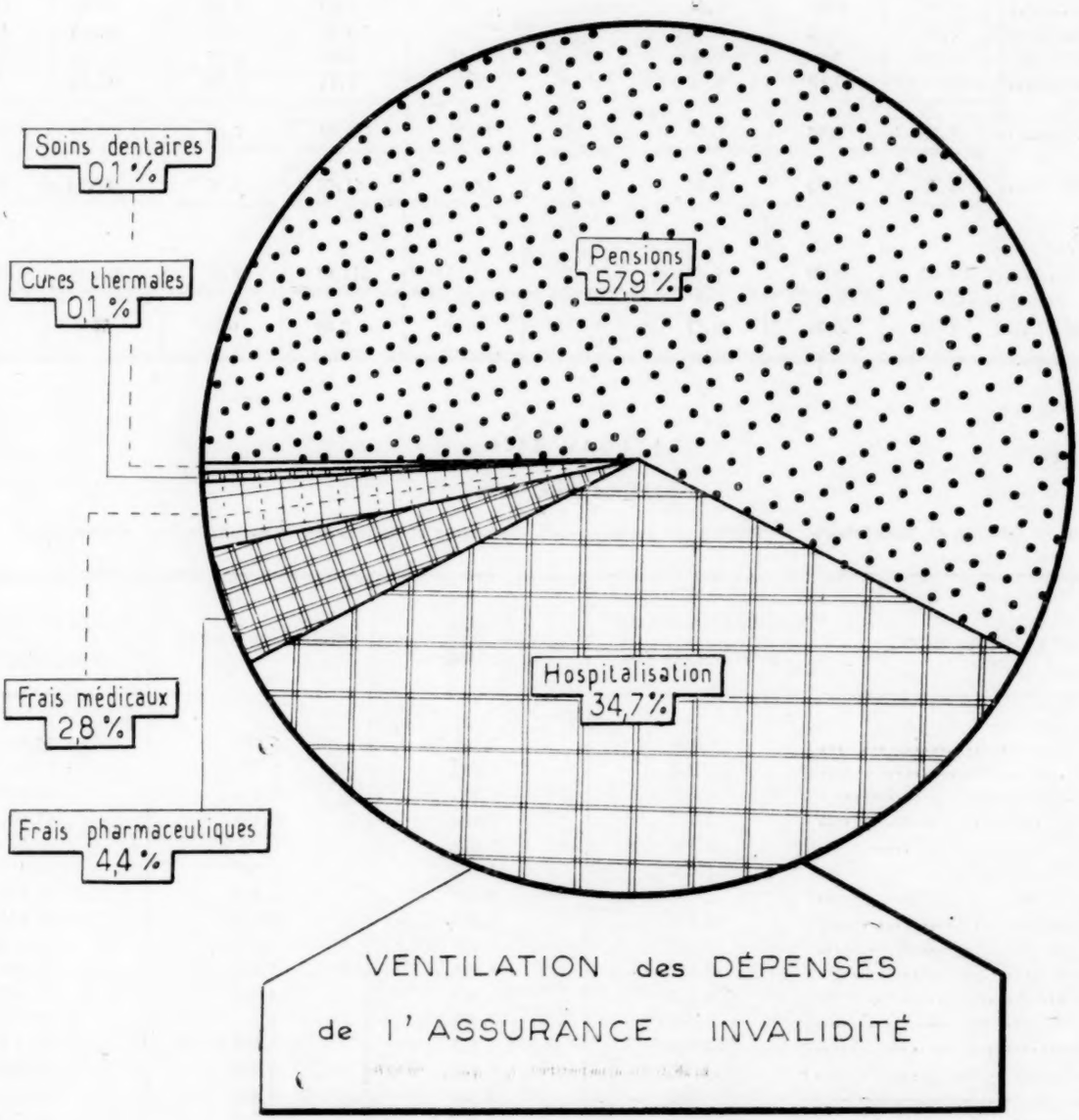

Les tableaux XI, XII et XIII appellent le commentaire suivant:

1° Le montant des dépenses de l'assurance invalidité est passé de 2.783,5 millions de francs en 1954 à 2.987,4 millions de francs en 1955, soit un pourcentage d'augmentation de 7,3 p. 100 dû principalement à une augmentation du nombre d'invalides;

2° Les dépenses de l'assurance invalidité, qui représentent 8,2 p. 100 de l'ensemble des dépenses de prestations (voir graphique G V) se répartissent ainsi: 57,9 p. 100 pour les pensions, 34,7 p. 100 pour l'hospitalisation, 4,4 p. 100 pour les frais pharmaceutiques, 2,8 p. 100 pour les frais médicaux, 0,1 p. 100 pour les cures thermales et 0,1 p. 100 pour les soins dentaires (voir graphique G IV);

3° Le coût moyen des principales prestations de l'assurance invalidité a été le suivant:

Coût moyen, par invalide, des pensions servies	81.120 F.
Coût d'une consultation	347
Coût d'une visite (honoraires et frais de déplacement)	658
Coût d'une journée d'hospitalisation (honoraires et frais de séjour)	1.303

4° Pour l'ensemble du pays, la charge moyenne par assuré social agricole des dépenses de l'assurance invalidité a été la suivante:

Pensions	1.334 F.
Prestations	974
Soit au total	2.308 F.

e) *Assurance vieillesse.*

1° La charge supportée au titre de l'assurance vieillesse agricole par la caisse centrale de secours mutuels agricoles comprend:

Les pensions de vieillesse versées aux assurés sociaux agricoles ou, en cas de décès, à leur conjoint à charge survivant;

L'allocation attribuée aux vieux travailleurs salariés de l'agriculture qui, en raison de l'insuffisance de leurs versements, ne réunissent pas les conditions exigées pour avoir droit à la pension.

Le montant annuel de cette allocation, relevé à compter du 1er janvier 1954 (loi du 20 mars 1954), a été le suivant jusqu'au 31 décembre 1955:

Allocation principale.

a) Villes de plus de 5.000 habitants	65.800 F.
b) Villes de moins de 5.000 habitants	62.400
Allocation complémentaire de résidence (région parisienne)	3.400

Avantages complémentaires.

a) Majoration pour conjoint à charge:

De moins de soixante-cinq ans	5.000 F.
De plus de soixante-cinq ans	32.900

b) Bonification pour enfants: 10 p. 100 de l'allocation principale.

Les dépenses de l'assurance vieillesse ont représenté pour le régime agricole des assurances sociales 13.680 millions de francs en 1955.

Elles font l'objet du tableau XIV ci-après.

Le montant des prestations de l'assurance vieillesse est passé de 12.433 millions de francs en 1954 à 13.680 millions de francs en 1955, soit un pourcentage d'augmentation de 10,03 p. 100, dû principalement à la progression du nombre de bénéficiaires, sauf en ce qui concerne les titulaires de rentes (effectif en diminution) et d'allocations aux vieux travailleurs salariés (effectif stationnaire).

2° Aux termes de l'article 46 de la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952 le fonds spécial, qui a la charge des dépenses entraînées par l'attribution de « l'allocation spéciale », est alimenté notamment par une contribution de tous les organismes chargés d'allouer des retraites, pensions, rentes ou allocations de vieillesse en application des dispositions législatives et réglementaires.

La contribution demandée à ce titre à la caisse centrale de secours mutuels agricoles pour l'année 1955 a été fixée à 339,7 millions de francs par le décret n° 55-407 du 31 mars 1955.

TABLEAU XIV

ASSURANCE VIEILLESSE

Année 1955. — Prestations servies.

(En millions de francs.)

NATURE DES PRESTATIONS	NOMBRE de bénéficiaires.	MONTANT des prestations.	MOYENNE trimestrielle
Rentes et pensions de vieillesse.			
Droits propres:			
Rentes	4.600	23,8	6
Pensions non revisées	18.600	621,3	155,2
Pensions revisées	84.000	6.454,8	1.613,7
Pensions substituées	4.100	345,7	86,4
Droits dérivés:			
Acquis à titre onéreux et facultatif	2.900	17,9	4,5
Dus obligatoirement	8.200	292,1	73
Assurés des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle	3.600	450,3	112,6
Assurés mixtes nés du 1er avril 1886 au 31 décembre 1890	10.000	1.255,1	313,8
Allocations.			
Droits propres:			
Allocations aux vieux travailleurs	46.500	3.829,6	957,4
Rentes majorées (loi du 10 juillet 1952)	1.100	46,3	11,6
Allocations aux mères de famille.	400	31,7	7,9
Droits dérivés:			
Secours viager et allocation de veuves	2.900	98,7	24,7
Divers.			
Prestations non ventilées, remboursement à d'autres caisses	»	212,9	53,2
Total	186.900	13.679,9	3.420
Année 1954	173.300	12.433	3.108

3° Les dépenses de l'assurance vieillesse pour l'année 1955 s'élèvent donc au total à:

13.679,9 + 339,7 = 14.019,6 millions de francs,

ce qui représente 38,3 p. 100 de l'ensemble des dépenses de prestations (voir graphique G. V).

Il convient toutefois de noter que sur les 14.019,6 millions de prestations, une somme de 732 millions a donné lieu à remboursement, d'une part, par la caisse nationale de sécurité sociale, d'autre part, par les caisses régionales d'assurance vieillesse non agricoles.

f) *Assurance décès.*

L'assurance décès garantit aux ayants droit de l'assuré le payement, dès son décès, d'un capital égal à un trimestre du salaire de l'assuré décédé.

Elle ouvre droit, éventuellement, à l'attribution de pensions d'orphelins.

Les prestations de l'assurance décès, qui font l'objet du tableau XV suivant, ont présenté, en 1955, une dépense de 160,2 millions de francs pour les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles.

Elles représentent 0,5 p. 100 de l'ensemble des dépenses de prestations (voir graphique G V).

II. — **Action sanitaire et sociale. — Dépenses de solidarité.**

a) Les caisses d'assurances sociales agricoles peuvent affecter une partie de leurs ressources à la création et à la subvention d'œuvres sociales.

En application des dispositions de l'arrêté annuel de ventilation des cotisations, la caisse centrale de secours mutuels agricoles a pu disposer à ce titre, en 1955, d'une somme de 333 millions de francs.

Année 1955 GRAPHIQUE N° G. V

DÉPENSES de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE

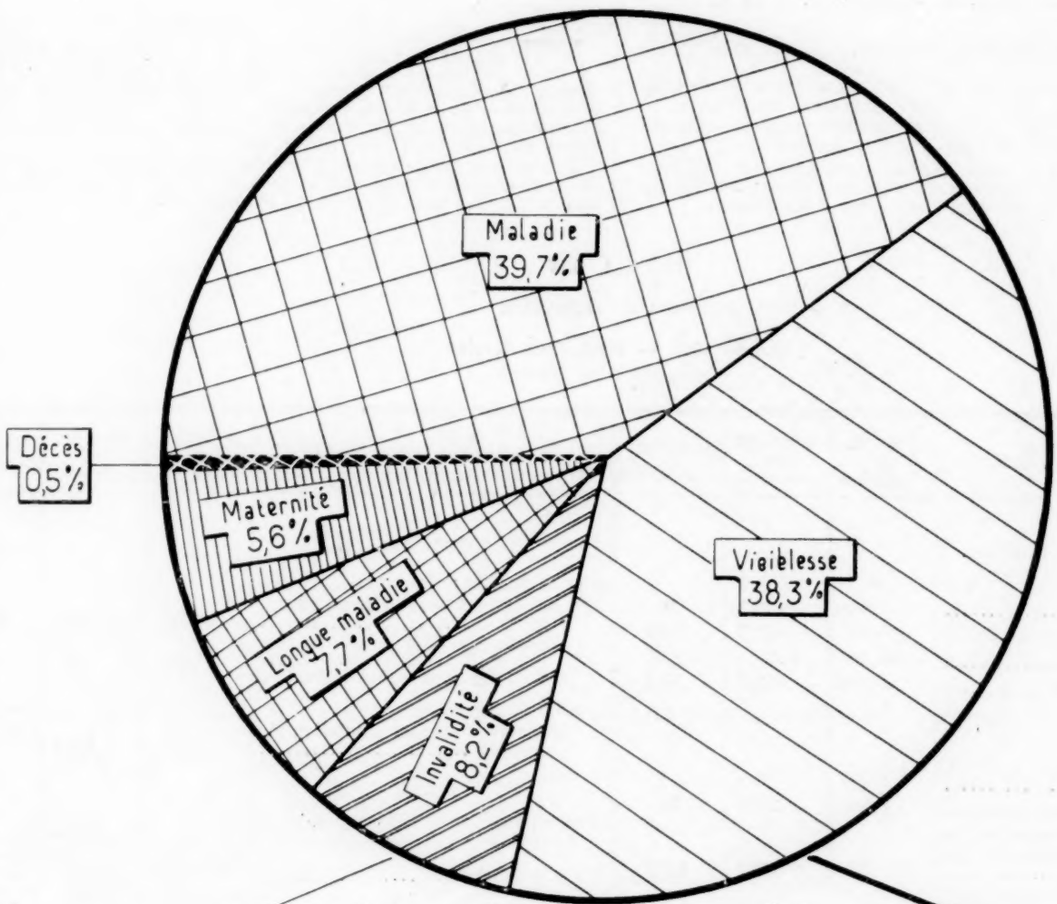

VENTILATION des DÉPENSES de PRESTATIONS

D'autre part, les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles ont pu affecter à leurs dépenses d'action sanitaire et sociale la somme de 115 millions de francs, représentant, d'une part, la moitié des majorations de retard qu'elles ont encaissées en 1955 (97 millions) et d'autre part, à concurrence de 32 p. 100, les prestations que leur ont remboursé en 1955 les employeurs n'ayant pas versé, ou ayant versé, après ouverture des risques, les cotisations dont ils était redevables (18 millions).

TABLEAU XV

ASSURANCE DECES

Année 1955. — Prestations servies.

(En millions de francs.)

DIVISIONS	NOMBRE de décès.	MONTANT DES PRESTATIONS	
		Allocations.	Pensions d'orphelins.
Bordeaux	451	18,23	0,13
Clermont-Ferrand	83	3,52	0,03
Dijon	101	5,16	0,02
Lille	316	15,30	0,08
Limoges	174	7,93	0,09
Lyon	138	6,63	0,04
Marseille	150	7,32	0,02
Montpellier	305	14,96	0,05
Nancy	158	7,87	0,05
Nantes	165	7,28	0,08
Orléans	171	7,87	0,06
Paris	392	20,18	0,08
Rennes	218	9,16	0,11
Rouen	287	13,22	0,15
Strasbourg	284	8,19	»
Toulouse	135	6,42	0,01
		159,24	1
Total	3.528	160,24	
Moyenne mensuelle		13,35	
Année 1954.			
Total	3.667	166,61	
Moyenne mensuelle		13,88	

Il y a lieu de noter que, sur les crédits ainsi ouverts, les caisses d'assurances sociales agricoles n'ont réellement dépensé, en 1955, qu'une somme de 174,3 millions de francs.

b) Le service de solidarité a pour objet principal de faire bénéficier les ayants droit des assurés sociaux agricoles qui ne sont pas pris en charge au titre de la législation sociale agricole d'avantages équivalents à ceux accordés par le régime non agricole des assurances sociales; il permet également la rééducation et le reclassement professionnel des assurés sociaux agricoles invalides.

Les dépenses de solidarité effectuées en 1955 par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles se sont élevées à 111,6 millions. La moitié de cette dépense a été prise en charge par la caisse centrale de secours mutuels agricoles, au titre de l'action sanitaire et sociale.

Elles font l'objet du tableau XVI ci-après:

TABLEAU XVI

Année 1955. — Dépenses de solidarité.

(En millions de francs.)

DÉSIGNATION	MONTANT des dépenses.
Rééducation des invalides	18,8
Prestations de maladie servies:	
Aux enfants poursuivant leurs études	65,5
Aux enfants infirmes	4
Aux ascendants et collatéraux à charge	8,6
Prestations de longue maladie servies:	
Aux enfants poursuivant leurs études	13,4
Aux enfants infirmes	1,3
Total	111,6
Année 1954	99,1

III. — **Dépenses de gestion et de contrôle médical.**

a) *Dépenses de gestion.*

Le prélèvement maximum que les organismes d'assurances sociales agricoles peuvent effectuer sur les fonds de l'assurance pour la couverture de leurs frais de gestion a été fixé par l'arrêté du 21 décembre 1953.

En ce qui concerne l'exercice 1955, ledit prélèvement maximum a été majoré de 9 p. 100 par l'arrêté du 14 décembre 1955.

Les frais de gestion comprennent notamment le loyer, les impôts, les assurances, l'éclairage, le chauffage, les appointements du personnel (y compris les charges sociales), les imprimés, les fournitures de bureau, l'entretien du matériel et des immeubles.

Les dépenses de gestion des organismes d'assurances sociales agricoles, qui font l'objet du tableau XVII suivant, se sont élevées à 2.955 millions de francs en 1955.

TABLEAU XVII

Année 1955. — Dépenses de gestion.

(En millions de francs.)

DÉSIGNATION	MONTANT des dépenses.
Caisse centrale de secours mutuels agricoles	578,6
Caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles	2.376,4
Total	2.955
Année 1954	2.708,5

Les dépenses de gestion des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles font l'objet du tableau XVIII ci-après qui indique également le montant des sommes que les caisses ont été autorisées à prélever sur les ressources de l'assurance pour la couverture desdites dépenses.

TABLEAU XVIII

Année 1955. — Gestion administrative des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles.

(En millions de francs.)

DIVISIONS	MONTANT net des dépenses de gestion.	PRÉLÈVEMENT AUTORISÉ sur les ressources de l'assurance.			PRÉLÈVEMENTS supplémentaires de gestion accordés.
		Prélèvements de gestion.	Majorations de retard (50 p. 100)	Total.	
Bordeaux	205,70	219,98	9,24	229,22	»
Clermont-Ferrand	85,67	91,68	2,59	94,27	»
Dijon	93,59	99,94	3,32	103,26	»
Lille	170,92	183,70	9,52	193,22	»
Limoges	169,95	183,15	4,31	187,46	»
Lyon	116,88	123,86	4,01	127,87	»
Marseille	111,68	98,15	5,19	103,34	»
Montpellier	200,46	198,33	8,61	206,94	»
Nancy	122,49	117,13	5,02	122,15	4,84
Nantes	183,85	187,07	7,18	194,25	»
Orléans	136,64	137,23	6,39	143,62	»
Paris	203,02	180,40	7,86	188,26	15,43
Rennes	182,34	175,10	5,21	180,34	»
Rouen	202,17	180,82	10,24	191,06	»
Strasbourg	72,42	69,98	2,22	72,20	»
Toulouse	118,66	131,85	5,81	137,66	»
		2.378,37	96,72	2.475,09	20,27
Total	2.376,44			2.495,36	
Année 1954	2.125,64			2.306,04	

Année 1955 GRAPHIQUE N° G.VI

DÉPENSES de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE

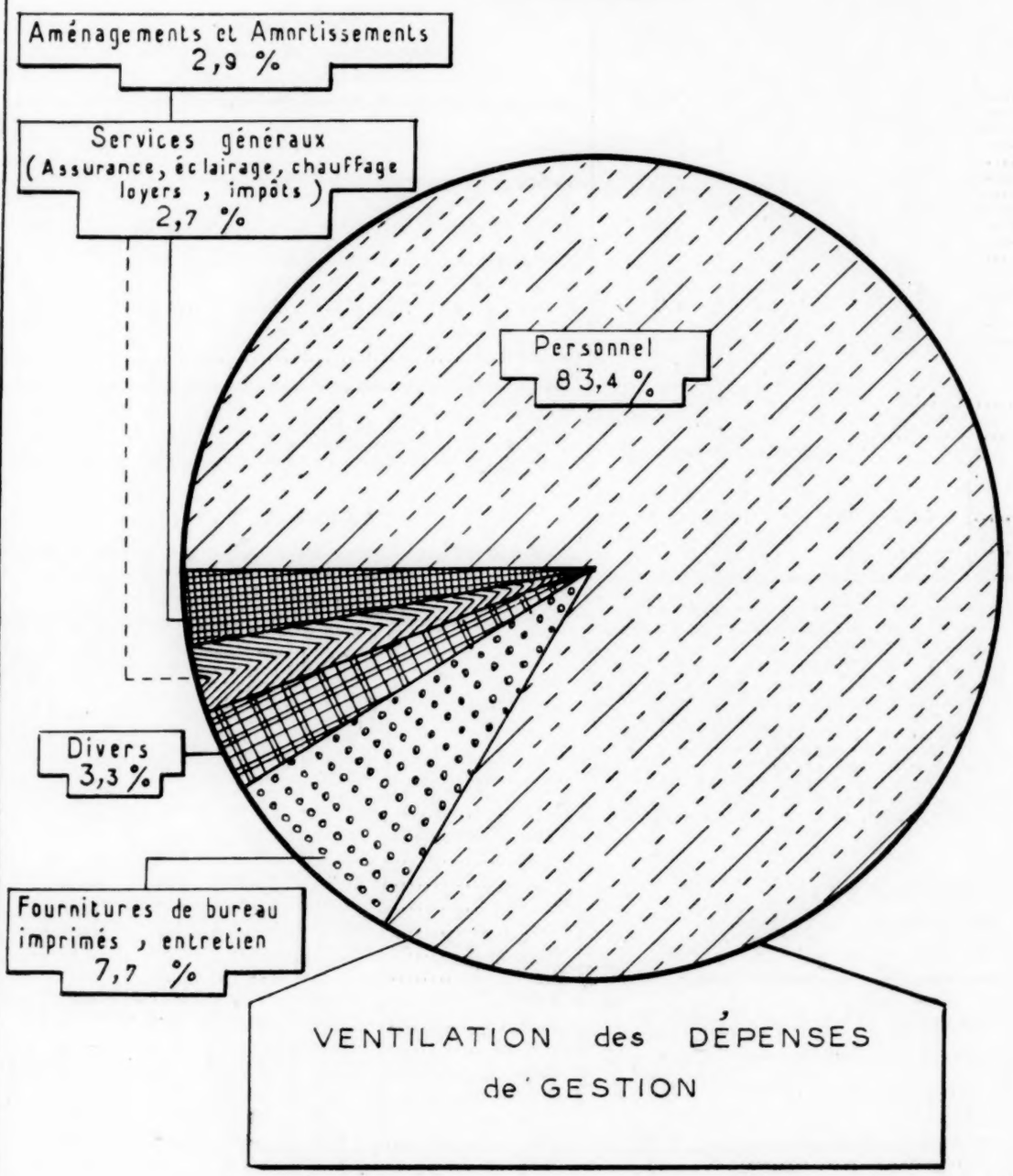

VENTILATION des DÉPENSES de GESTION

Année 1955

GRAPHIQUE Nº G.VII

DÉPENSES de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE

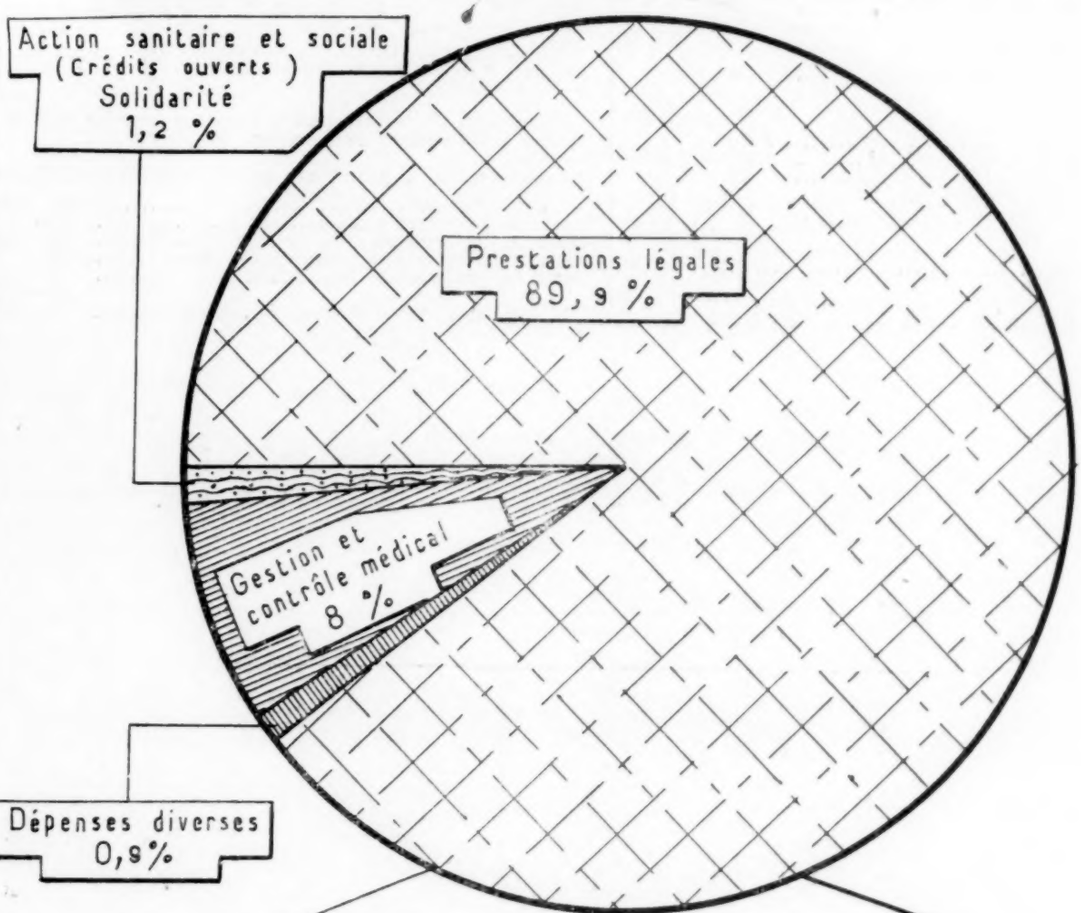

VENTILATION de l'ENSEMBLE des DÉPENSES

TABLEAU XIX

Année 1955. — Récapitulation des opérations réellement effectuées en 1955 par les organismes d'assurance sociale obligatoire agricole.

(En millions de francs.)

RECETTES		
Cotisations et majoration de retard encaissées	32.715	
Remboursement de prestations par les employeurs et les tiers responsables	74	
Contribution du fonds national d'allocation de vieillesse agricole	47	
		32.836
DÉPENSES		
Prestations légales:		
Maladie	14.536	
Assurance vieillesse et allocation aux vieux travailleurs salariés	13.680	
Invalidité	2.987	
Longue maladie	2.826,5	
Maternité	2.051	
Décès	160	
Prestations non ventilées	2	
Contribution au fonds spécial:		
Règlement effectué (1)	521	
Autres dépenses:		
Gestion	2.955	
Contrôle médical	321	
Action sanitaire et sociale (dépenses réelles)	174	
Dépenses de solidarité (50 p. 100)	56	
Dépenses diverses (réellement effectuées) (2)	598	
		40.867,5
Déficit		8.031,5

(1) Contribution 1955 plus solde contribution 1954.
(2) Le montant du forfait postal 1954 n'a été réglé qu'en 1955.

b) *Dépenses de contrôle médical.*

Les dépenses de contrôle médical sont constituées principalement par les traitements et salaires des médecins conseils et du personnel des secrétariats médicaux, et par les frais de matériel médical.

Elles se sont élevées à 321,2 millions de francs en 1955.

IV. — **Dépenses diverses.**

Ces dépenses comprennent:

a) Le remboursement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones du forfait prévu au titre de la franchise postale, et des frais postaux afférents au payement des pensions de vieillesse et d'invalidité;

b) Les frais de fonctionnement, au ministère de l'agriculture, du bureau des assurances sociales agricoles et de la commission consultative des assurances sociales agricoles, ainsi qu'une partie des frais de fonctionnement de l'inspection des lois sociales en agriculture et de la commission nationale agricole d'invalidité et d'inaptitude au travail;

c) Une partie des frais entraînés par l'élection des conseils d'administration de la mutualité sociale agricole, ainsi qu'une partie des frais de déplacement et de séjour des délégués aux assemblée générales départementales;

d) Les frais de justice, c'est-à-dire les dépenses de procédure engagées contre les tiers débiteurs au regard des assurances sociales agricoles.

Le montant de ces dépenses est indiqué ci-après; elles se sont élevées à 373 millions de francs en 1955:

Remboursement au budget des postes, télégraphes et téléphones:		
Forfait postal	225	millions.
Frais de mandats	30,5	—
Frais de fonctionnement des services administratifs	97,9	—
Frais d'élections et d'assemblées générales	13	—
Frais de justice	7	—
Total	373,4	millions.

TROISIEME PARTIE

EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE AU COURS DE L'ANNEE 1956

A. — NOMBRE D'ASSURES ET D'EMPLOYEURS

Sur la base du nombre de cotisation positionnées par les services comptables de la caisse centrale de secours mutuels agricoles, le nombre d'assurés ayant cotisé aux caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles en 1956 peut être évalué à 1.256.000

Le nombre des employeurs est d'environ 679.000.

B. — RECETTES

I. — Encaissements effectués.

a) *Cotisations.*

Le montant des cotisations encaissées par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles au cours de l'année 1956 s'est élevé à 37.216 millions de francs (majorations de retard comprises).

Le montant moyen annuel, par assuré, des encaissements effectués, est donc de 29.620 F.

Le tableau I ci-après donne le montant des encaissements effectués chaque trimestre et la carte C II une ventilation départementale des encaissements de l'année.

b) *Majorations de retard.*

Le taux des majorations de retard est resté fixé à 0,50 pour mille par jour de retard.

Le produit de ces majorations — qui s'est élevé à 197 millions de francs en 1956 — a été affecté pour moitié à la couverture des frais de gestion des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles, et pour moitié aux dépenses d'action sanitaire et sociale desdites caisses.

TABLEAU I

Année 1956. — Cotisations encaissées.

(En millions de francs.)

DIVISIONS	PREMIER trimestre.	DEUXIÈME trimestre.	TROISIEME trimestre.	QUATRIEME trimestre.	TOTAL GÉNÉRAL
Bordeaux	801,76	782,09	888,26	927,83	3.399,94
Clermont-Ferrand	323,37	300,01	359,36	378,43	1.361,17
Dijon	357,33	338,38	394,28	397,04	1.487,03
Lille	812,30	725,38	819,53	833,34	3.190,55
Limoges	706,14	713,80	780,70	811,01	3.011,65
Lyon	449,53	431,93	502,40	526,06	1.909,92
Marseille	381,52	354,45	423,56	451,97	1.611,50
Montpellier	690,05	664,03	768,13	844,60	2.966,81
Nancy	461,63	439,29	506,50	512,12	1.919,54
Nantes	606,71	603,90	674,10	692,12	2.576,83
Orléans	501,99	506,77	553,68	580,55	2.142,99
Paris	904,35	776,42	924,61	904,18	3.509,56
Rennes	572,33	572,37	619,42	629,96	2.394,08
Rouen	697,99	682,49	758,69	787,42	2.926,59
Strasbourg	226,32	220,83	248,07	274,73	969,95
Toulouse	423,56	430,71	481,47	501,93	1.837,67
Total	8.916,88	8.542,85	9.702,76	10.053,29	37.215,78
Année 1955.					
Total	7.954,67	7.633,21	7.868,48	9.258,34	32.714,70

Année 1956

CARTE N° C II

COTISATIONS ENCAISSEES

par les CAISSES MUTUELLES d'ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES

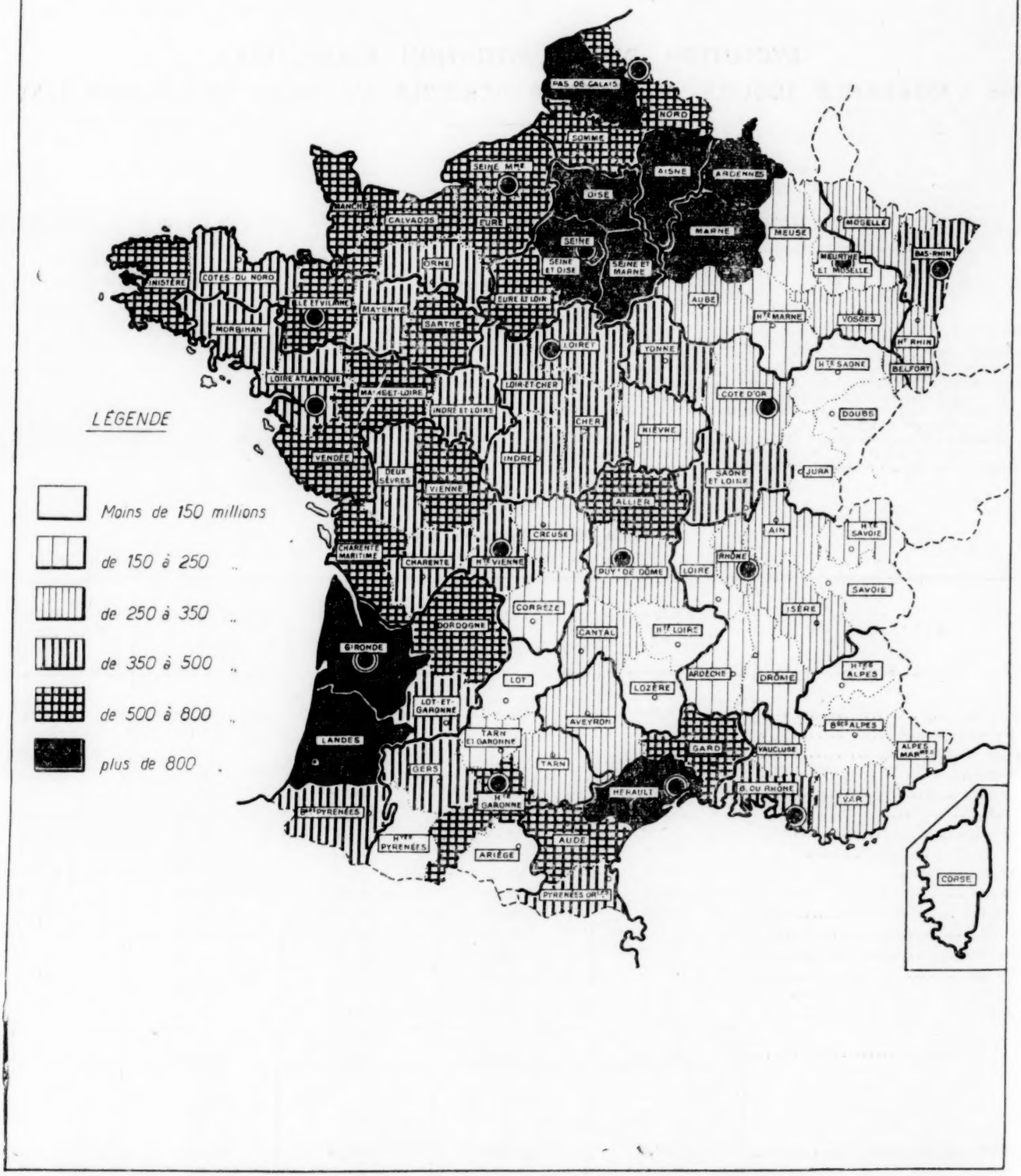

c) *Remboursement des prestations par les employeurs et les tiers responsables.*

Les poursuites en remboursement de prestations ont été effectuées dans les mêmes conditions qu'au cours de l'exercice 1955.

Les remboursements de prestations effectués par les employeurs et les tiers responsables se sont élevés à 107 millions en 1956.

d) *Contribution du fonds national de solidarité.*

Le fonds national de solidarité, institué par la loi n° 56-639 du 30 juin 1956, doit couvrir les dépenses entraînées par l'application de la loi n° 56-331 du 27 mars 1956 majorant, à compter du 1er avril 1956, l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les pensions et rentes de vieillesse, ainsi que les pensions d'invalidité, et les dépenses entraînées par les dispositions de la loi susvisée du 30 juin 1956 accordant une « allocation supplémentaire » aux titulaires d'un avantage de vieillesse disposant de ressources modestes.

Le régime agricole des assurances sociales a bénéficié, à ce titre, en 1956, de 4.491 millions d'avances sur le montant des charges incombant au fonds national.

II. — **Calcul des cotisations.**

a) *Assiette et taux des cotisations.*

Les dispositions relatives à l'assiette et au taux des cotisations restent inchangées réserve faite des points suivants:

L'assiette des cotisations forfaitaires due pour les métayers a été ramenée, à compter du 1er octobre 1956, de 150 p. 100 à 130 p. 100 du salaire forfaitaire servant de base au calcul des cotisations des ouvriers agricoles normaux;

Les cotisations des salariés des entreprises se rattachant à des exploitations agricoles sont assises à compter de la même date du 1er octobre 1956 sur le salaire réel des intéressés, lorsque celui-ci est supérieur au salaire forfaitaire servant de base au calcul des cotisations des ouvriers agricoles normaux.

Ces dispositions résultent de la modification de l'article 4 du décret n° 50-444 du 20 avril 1950 par le décret n° 56-968 du 26 septembre 1956.

b) *Incidence du décret n° 55-860 du 29 juin 1955 et du décret n° 56-265 du 17 mars 1956.*

Le décret du 29 juin 1955 modifié par le décret du 12 avril 1956 devait entraîner par rapport aux cotisations exigibles antérieurement au 1er juillet 1955, une augmentation de 13,4 p. 100 du montant des cotisations exigibles au cours du premier trimestre 1956 et une augmentation de 17,7 p. 100 du montant des cotisations exigibles au cours du deuxième trimestre 1956 par rapport aux montants des cotisations encaissées au cours des trimestres correspondants de l'exercice 1954.

Le montant des cotisations encaissées est en bon accord avec ces prévisions.

En ce qui concerne les deux derniers trimestres, l'intervention du décret du 29 juin 1955 devait entraîner une augmentation de 26 p. 100 et celle du décret du 17 mars 1956 portant réduction des abattements de zone applicables pour la détermination du salaire minimum garanti en agriculture devait entraîner une augmentation moyenne de 7 p. 100, soit au total une augmentation de 34 p. 100.

La comparaison des montants des cotisations encaissées au cours du deuxième semestre 1956 et du deuxième semestre 1954 ne fait ressortir qu'une augmentation de 24,3 p. 100.

Cette différence s'explique par une diminution de l'ordre de 7,5 p. 100 du temps de travail salarié ayant donné lieu à payement des cotisations, phénomène qui paraît s'expliquer pour partie par l'emploi plus fréquent de journaliers au lieu et place d'ouvriers permanents.

C. — DEPENSES

Parmi les dépenses d'assurances sociales agricoles effectuées en 1956, il y a lieu de distinguer:

I. — Les prestations légales;
II. — L'action sanitaire et sociale et les dépenses de solidarité;
III. — La gestion administrative et le contrôle médical;
IV. — Les dépenses diverses.

I. — Prestations légales.

Depuis le 1er octobre 1956, le régime agricole des assurances sociales a été profondément modifié par les décrets nos 56-967 et 56-968 du 28 septembre 1956 et le décret n° 56-1051 du 16 octobre 1956 portant règlement d'administration publique.

Ces textes ont étendu au régime agricole les modifications apportées au régime non agricole par le décret n° 55-568 du 20 mai 1955.

La modification essentielle porte sur l'entrée en vigueur d'un régime unique d'assurance maladie, résultant de la fusion des assurances maladie et longue maladie, et caractérisé d'une part par la suppression de la notion de première constatation médicale, d'autre part par l'attribution de prestations en nature sans limitation de durée tant que l'assuré continue à remplir les conditions d'ouverture du droit aux prestations.

a) *Assurance maladie.*

Les dépenses de l'assurance maladie représentent à la fois:

Le montant du remboursement des frais médicaux et chirurgicaux, des soins dentaires, des frais pharmaceutiques et des frais d'hospitalisation entraînés par la maladie soit de l'assuré lui-même, soit des membres de sa famille, ainsi que par la maladie des pensionnés de vieillesse et de leurs ayants droit;

Et le coût des indemnités journalières versées aux assurés pendant la période où ils sont privés de leur salaire par suite de leur incapacité physique de travailler.

Les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles ont versé, en 1956, 16.733 millions de francs au titre de l'assurance maladie.

La ventilation des dépenses fait l'objet des tableaux II (ventilation par catégories de prestations) et III (ventilation des prestations en nature par catégories de bénéficiaires) ci-après. Le tableau IV donne le nombre de consultations, de visites, et de journées d'hospitalisation remboursées, ainsi que le nombre d'indemnités journalières servies.

Les tableaux II, III et IV appellent le commentaire suivant:

1° Le montant des dépenses de l'assurance maladie est passé de 14.536 millions en 1955 à 16.733 millions en 1956, soit un pourcentage d'augmentation de 15,11 p. 100.

Par rapport aux résultats de l'exercice précédent, les prestations en espèces (indemnités journalières) marquent une augmentation de 17 p. 100 résultant d'une augmentation de 3,8 p. 100 du nombre des indemnités et d'une augmentation de 12,5 p. 100 du montant moyen de l'indemnité. Les prestations en nature marquent une augmentation de 14,5 p. 100 pour les assurés, de 11,55 p. 100 pour les conjoints, de 13,26 p. 100 pour les enfants et de 37 p. 100 pour les pensionnés de vieillesse et leurs ayants droit. L'accroissement des prestations en nature s'explique par l'augmentation des frais pharmaceutiques et des frais d'hospitalisation. On constate que le nombre moyen de visites par pensionné de vieillesse ressort à 3,09 contre 2,86 en 1955 et contre 1,06 par assuré cotisant. De même le nombre moyen de journées d'hospitalisation ressort à 4,04 en 1956 contre 3,14 en 1955 et contre 2, 78 par assuré cotisant.

TABLEAU II

ASSURANCE MALADIE

Année 1956. — Ventilation des dépenses par catégories de prestations.
(En millions de francs.)

DIVISIONS	PRESTATIONS EN NATURE									
	Frais médicaux.							Frais pharmaceutiques.		Soins dentaires.
	Consultations.	Visites.	Pratique médicale courante.	Soins d'auxiliaires	Chirurgie sans hospitalisation.	Frais de déplacement.	Total.	Pharmacie.	Orthopédie, prothèse optique.	
Bordeaux	70,46	109,52	13,33	3	59,06	68,10	323,47	420,16	43,94	101,43
Clermont-Ferrand	18,39	21,42	4,39	2,67	16,12	22,71	85,70	157,26	14,79	41,34
Dijon	17,45	23,18	5,56	2,92	19,27	18,16	86,54	147,02	12,13	38,92
Lille	42,01	85,62	18,52	6,93	53,73	50,42	257,23	370,19	33,72	51,14
Limoges	48,70	74,82	9,13	3,57	46,21	54,12	236,55	418,62	31,75	91,64
Lyon	23,30	22,03	9,40	4,83	27,63	18,58	105,77	195,82	20,26	57,84
Marseille	25,54	26,47	6,60	5,61	36,21	13,36	113,79	199,35	13,68	45,62
Montpellier	57,71	114,97	15,18	6,25	85,76	37,33	317,20	447,55	40,43	89,32
Nancy	25,09	37,60	5,28	5,40	27,59	26,59	127,55	205,36	17,77	41,24
Nantes	39,67	53,06	5,99	11,31	47,59	37,53	195,15	338,03	21,94	71,18
Orléans	26,89	37,62	5,06	3,20	28,13	27,79	128,69	232,52	21,34	47,61
Paris	61,07	91,78	43,41	11,50	36,14	47,56	291,46	379,28	25,17	84,12
Rennes	33,90	34,84	7,59	5,53	32,46	28,79	143,11	220,58	18,57	50,69
Rouen	40,06	49,48	6,05	9,10	30,96	39,47	175,12	303,33	26,28	57,45
Strasbourg	25,24	20,30	5,09	2,93	32,71	12,60	98,87	106,68	9,25	44,03
Toulouse	37,60	51,62	8,13	1,80	39,48	40,24	178,87	237,83	24,97	45,96
Total	593,08	854,33	168,71	86,55	619,05	543,35	2.865,07	4.379,58	375,99	959,53
Moyenne mensuelle	49,42	71,19	14,05	7,21	51,58	45,27	238,75	364,96	31,33	79,96
Année 1955.										
Total	591,74	828,27	162,54	79,22	591,13	524,49	2.777,39	3.901,67	345,27	947,12
Moyenne mensuelle	49,31	69,02	13,54	6,60	49,26	43,70	231,44	325,13	28,77	78,92

DIVISIONS	PRESTATIONS EN NATURE							PRESTATIONS en espèces (indemnités journalières.)	TOTAL général.
	Hospitalisation.								
	Cures thermales.	Frais de transport.	Etablissements publics.		Etablissements privés.		Total.		
			Frais de séjour.	Honoraires.	Frais de séjour.	Honoraires.			
Bordeaux	12,37	7,61	322,69	31,34	87,17	60,84	522,02	156,98	1.568
Clermont-Ferrand	2,60	5,28	118,32	10,42	27,12	14,78	178,52	66,63	544,24
Dijon	1,73	4,72	161,32	16,54	30,72	12,34	227,37	68,32	580,30
Lille	1,98	8,81	360,15	24,87	54,54	14,65	465	189,49	1.366,77
Limoges	3,77	8,15	287,15	35,02	44,61	37,45	416,15	147,41	1.342,12
Lyon	2,45	8,13	202,41	24,35	52,18	13,12	302,64	83,22	765,55
Marseille	3,72	4,18	208,90	21,34	95,12	38,16	371,42	73,68	817,54
Montpellier	7,58	9,95	370,07	40,29	172,91	80,16	680,96	153,13	1.728,59
Nancy	2,03	6,57	251,67	30,04	25,97	18,68	334,96	97,04	823,92
Nantes	2,42	14,08	206,31	23,45	61,49	36,44	344,19	125,44	1.095,93
Orléans	3,49	8,31	193,18	20,75	37,01	18,32	281,06	95,38	806,60
Paris	4,22	8,77	487,65	67,23	104,59	19,61	692,07	187,21	1.659,31
Rennes	1,98	10,39	223,70	20,38	47,01	36,99	340,45	127,87	901,27
Rouen	1,50	8,58	391,65	36,20	38,15	24,73	500,81	167,22	1.230,21
Strasbourg	9,29	5,10	200,79	21,22	31,32	6,23	273,95	94,02	626,80
Toulouse	4,04	4,23	198,83	20,22	67,48	27,68	322,48	65,90	876,01
Total	65,17	122,86	4.184,79	443,66	977,39	460,18	6.254,05	1.898,94	16.733,16
Moyenne mensuelle	5,43	10,23	348,73	36,99	81,44	38,34	521,17	158,24	1.394,43
Année 1955.									
Total	51,02	106,30	3.171,75	366,53	817,96	428,16	4.941,72	1.622,71	14.535,88
Moyenne mensuelle	4,25	8,85	264,31	30,54	68,16	35,68	411,81	135,22	1.211,31

TABLEAU III

ASSURANCE MALADIE

Année 1956. — Ventilation des prestations en nature par catégories de bénéficiaires.

(En millions de francs.)

DIVISIONS	ASSURÉS		CONJOINTS		ENFANTS		PENSIONNÉS de vieillesse et ayants droit.		TOTAL général.
	Montant.	Pourcentage.	Montant.	Pourcentage.	Montant.	Pourcentage.	Montant.	Pourcentage.	
Bordeaux	521,84	36,98	350,08	24,81	420,52	29,80	118,58	8,41	1.411,02
Clermont-Ferrand	194,52	40,72	106,77	22,36	142,27	29,79	34,05	7,13	477,61
Dijon	219,63	42,91	109,07	21,30	141,75	27,68	41,53	8,11	511,98
Lille	442,73	37,60	276,12	23,46	389,86	33,12	68,57	5,82	1.177,28
Limoges	445,66	37,31	300,22	25,12	386,14	32,32	62,69	5,25	1.194,71
Lyon	285,04	41,78	143,14	20,98	206,07	30,20	48,08	7,04	682,33
Marseille	294,64	39,61	173,91	23,38	204,94	27,55	70,37	9,46	743,86
Montpellier	525,28	33,34	398,36	25,29	453,97	28,81	197,85	12,56	1.575,46
Nancy	303,98	41,82	149,47	20,57	216,12	29,73	57,31	7,88	726,88
Nantes	373,59	38,50	227,90	23,48	325,20	33,50	43,80	4,52	970,49
Orléans	296,35	41,67	157,61	22,16	197,56	27,78	59,70	8,39	711,22
Paris	672,20	45,66	309,52	21,03	392,09	26,63	98,29	6,68	1.472,10
Rennes	365,19	47,22	153,62	19,86	214,23	27,70	40,36	5,22	773,40
Rouen	487,91	45,90	206,90	19,46	321,30	30,23	46,88	4,41	1.062,99
Strasbourg	290,17	54,46	85,70	16,09	98,56	18,50	58,35	10,95	532,78
Toulouse	283,55	35,01	198,15	24,45	261,30	32,26	67,11	8,28	810,11
Total	6.002,28	.....	3.346,54	.....	4.371,88	.....	1.113,52	.....	14.834,22
Pourcentage moyen	.....	40,46	.....	22,56	.....	29,47	.....	7,51	
Année 1955.									
Total	5.241,89	.....	3.000,07	.....	3.860,10	.....	811,11	.....	12.913,17
Pourcentage moyen	.....	40,60	.....	23,23	.....	29,89	.....	6,28	

Année - 1956 GRAPHIQUE N° - G. I

DÉPENSES de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE

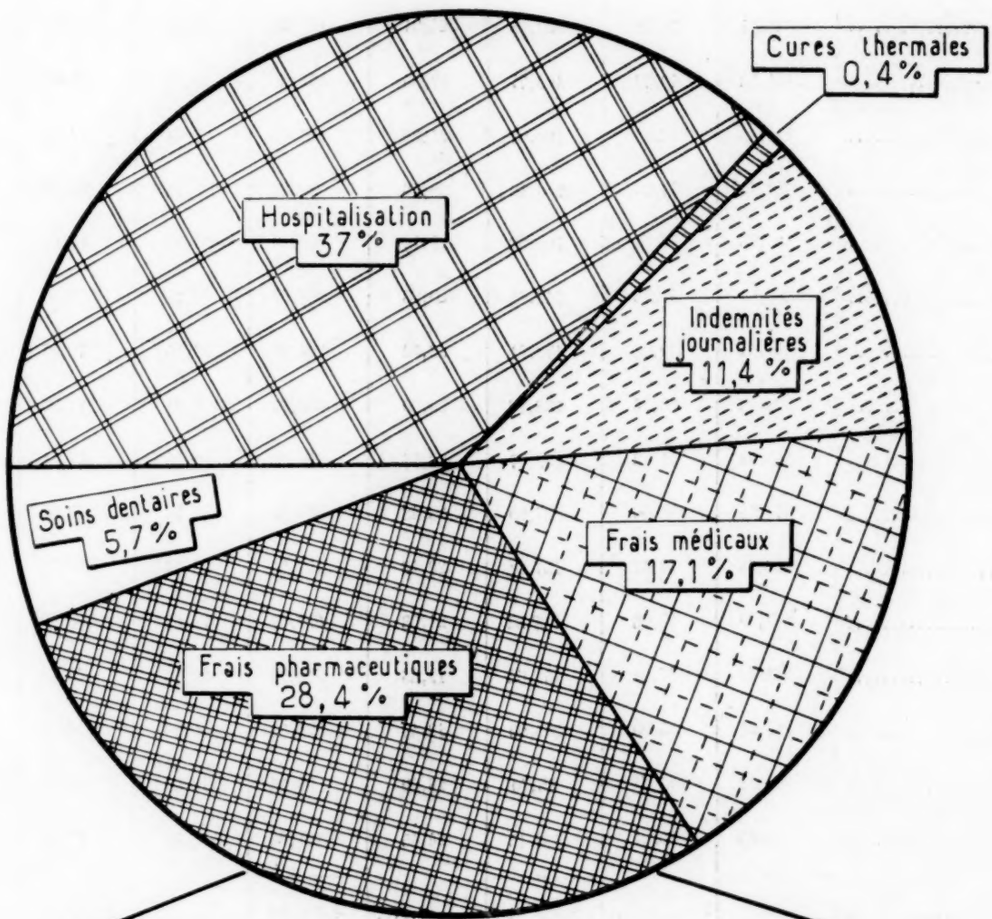

VENTILATION des DEPENSES de l'ASSURANCE MALADIE

TABLEAU IV

ASSURANCE MALADIE

Année 1956. — Nombre de consultations, de visites et de journées d'hospitalisation remboursées.

Nombre d'indemnités journalières servies.

DIVISIONS	NOMBRE DE CONSULTATIONS			NOMBRE DE VISITES			NOMBRE DE JOURNÉES d'hospitalisation.			NOMBRE d'indemnités journalières (assurés).
	Assurés.	Conjoints, enfants et pensionnés de vieillesse.	Ensemble.	Assurés.	Conjoints, enfants et pensionnés de vieillesse.	Ensemble.	Assurés.	Conjoints, enfants et pensionnés de vieillesse.	Ensemble.	
Bordeaux	95.761	142.067	237.828	84.862	250.769	335.631	120.575	167.078	287.653	557.907
Clermont-Ferrand	31.747	37.818	69.565	16.737	52.339	69.076	53.193	56.627	109.820	251.363
Dijon	29.356	34.682	64.038	17.717	54.500	72.217	73.955	71.836	145.791	246.332
Lille	77.509	79.204	156.713	69.576	203.363	272.939	109.805	169.443	279.248	640.347
Limoges	73.479	101.482	174.961	54.403	169.776	224.179	107.130	139.280	246.410	542.482
Lyon	36.742	51.498	88.240	16.038	53.688	69.726	91.961	97.473	189.434	306.690
Marseille	40.444	65.195	105.639	21.206	70.050	91.256	84.788	119.400	204.188	264.844
Montpellier	71.325	129.802	201.127	80.456	252.838	333.294	116.248	244.921	361.169	540.877
Nancy	44.635	46.984	91.619	29.483	88.357	117.840	88.509	103.018	191.527	326.671
Nantes	60.836	82.697	143.533	38.937	124.351	163.288	96.537	114.009	210.546	473.324
Orléans	46.792	55.857	102.649	29.058	86.085	115.143	87.056	93.211	180.267	353.379
Paris	84.651	84.860	169.511	55.600	160.351	215.951	177.214	178.443	355.657	601.532
Rennes	61.331	54.099	115.430	29.372	75.694	105.066	132.296	110.088	242.384	520.182
Rouen	81.824	74.285	156.109	40.662	114.879	155.541	161.533	151.406	312.939	637.045
Strasbourg	37.425	30.209	67.634	16.384	35.058	51.442	89.023	55.688	144.711	290.758
Toulouse	45.295	82.813	128.108	32.576	118.275	150.851	78.680	111.058	189.738	247.739
Total	919.152	1.153.552	2.072.704	633.067	1.910.373	2.543.440	1.668.503	1.982.979	3.651.482	6.800.572
Année 1955.										
Total	942.216	1.150.658	2.092.874	623.901	1.859.658	2.483.559	1.431.295	1.676.401	3.107.696	6.552.703

2° Les dépenses de l'assurance maladie, qui représentent 39,9 p. 100 de l'ensemble des dépenses de prestations (voir graphique G V) se répartissent ainsi: 37 p. 100 pour l'hospitalisation; 28,4 p. 100 pour les frais pharmaceutiques; 17,1 p. 100 pour les frais médicaux; 11,4 p. 100 pour les indemnités journalières; 5,7 p. 100 pour les soins dentaires; 0,4 p. 100 pour les cures thermales (voir graphique G I).

3° Le coût moyen des principales prestations de l'assurance maladie a été le suivant:

Coût d'une consultation.....	286 F.
Coût d'une visite (honoraires et frais de déplacement).....	550
Coût d'une journée d'hospitalisation (honoraires et frais de séjour)	1.661
Montant moyen d'une indemnité journalière.....	279

4° Pour l'ensemble du pays, la charge moyenne par assuré social agricole des prestations de l'assurance maladie a été de 13.318 F.

b) *Assurance de longue maladie.*

Jusqu'au 30 septembre 1956, les dépenses de l'assurance de longue maladie représentaient à la fois:

— Le montant du remboursement des frais de toute nature nécessaires pour permettre au malade (assuré, conjoint, enfant à charge) de guérir et de recouvrer sa capacité de gain;

— Et le coût des allocations mensuelles versées à l'assuré lui-même.

Les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles ont versé, en 1956, 3.137,5 millions de francs au titre de l'assurance de longue maladie.

La ventilation des dépenses fait l'objet des tableaux V (Ventilation par catégorie des prestations) et VI (Ventilation des prestations en nature par catégorie de bénéficiaires) ci-après. Le tableau VII donne le nombre de bénéficiaires au 31 décembre 1956, le nombre de consultations, de visites et de journées d'hospitalisation remboursées, ainsi que le nombre de jours de maladie ayant donné lieu au payement d'allocations mensuelles.

Les tableaux V, VI et VII appellent le commentaire suivant:

1° Le montant des dépenses de l'assurance de longue maladie est passé de 2.826,5 millions de francs en 1955 à 3.137,5 millions de francs en 1956, soit un pourcentage global d'augmentation de 11 p. 100.

TABLEAU V

ASSURANCE DE LONGUE MALADIE

Année 1956. — Ventilation des dépenses par catégories de prestations.

(En millions de francs.)

DIVISIONS	PRESTATIONS EN NATURE									
	Frais médicaux.							Frais pharmaceutiques.		Soins dentaires.
	Consultations.	Visites.	Pratique médicale courante.	Soins d'auxiliaires	Chirurgie sans hospitalisation.	Frais de déplacement.	Total.	Pharmacie.	Orthopédie, prothèse, optique.	
Bordeaux	3,16	3,46	1,15	0,52	5,03	2,32	15,64	20,38	0,74	0,02
Clermont-Ferrand	0,91	0,44	0,38	0,39	1,62	0,68	4,42	7,84	0,70	»
Dijon	0,84	0,47	0,57	0,30	1,75	0,36	4,29	8,61	0,50	0,02
Lille	4,35	5,06	3,12	1,58	6,82	2,75	23,68	39,42	1,24	0,01
Limoges	2,15	1,28	0,74	0,62	4,08	1,19	10,06	16,73	0,60	0,27
Lyon	0,87	0,36	1,42	0,35	1,86	0,35	5,21	8,43	0,43	0,28
Marseille	1,11	0,68	0,74	0,63	3,64	0,79	7,59	9,80	0,41	0,04
Montpellier	2,36	2,65	2,02	0,41	7,19	1,22	15,85	18,18	0,71	0,07
Nancy	1,85	1,48	1,07	0,65	4,85	1,10	11	16,93	0,68	0,01
Nantes	1,76	0,98	0,72	1,39	5,26	0,91	11,02	16,24	0,54	»
Orléans	1,72	1,14	0,54	0,90	2,84	0,89	8,03	15,48	0,40	»
Paris	1,62	1,43	3	0,83	2,82	1,07	10,77	12,68	0,81	0,03
Rennes	2,20	1,04	1,14	0,76	5,12	0,94	11,20	16,12	0,47	»
Rouen	2,04	1,25	0,69	1,10	3,91	1,14	10,13	16,67	1,06	0,09
Strasbourg	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Toulouse	1,25	0,89	0,81	0,76	2,93	0,81	7,45	8,06	0,24	0,02
Total	28,19	22,61	18,11	11,19	59,72	16,52	156,34	231,57	9,53	0,86
Moyenne mensuelle	2,34	1,88	1,50	0,93	4,98	1,38	13,02	19,29	0,79	0,07
Année 1955.										
Total	29,38	23,18	18,97	10,71	62,57	16,67	161,48	211,64	9,45	0,87
Moyenne mensuelle	2,45	1,93	1,58	0,89	5,21	1,39	13,45	17,63	0,78	0,07

DIVISIONS	PRESTATIONS EN NATURE							PRESTATIONS en espèces (allocations mensuelles)	TOTAL général.
	Hospitalisation.								
	Cures thermales.	Frais de transport.	Etablissements publics.		Etablissements privés		Total.		
			Frais de séjour.	Honoraires.	Frais de séjour.	Honoraires.			
Bordeaux	1,05	1,11	103,61	5,26	31,91	1,40	144,34	49,87	230,99
Clermont-Ferrand	0,33	0,97	58,79	2,55	11,63	0,51	74,78	23,15	110,89
Dijon	0,47	1	75,04	3,11	14,14	0,63	94,39	22,99	130,80
Lille	0,83	2,95	187,09	6,44	36,88	1,04	235,23	74,05	373,63
Limoges	0,40	1,45	92,87	4,60	10,18	0,92	110,42	51,27	189,35
Lyon	0,38	1,23	73,61	4,07	34,26	0,73	114,28	23,01	151,64
Marseille	0,32	0,86	66,63	3,62	47,27	1,53	120,23	27,88	165,93
Montpellier	0,81	1,70	106,80	5,98	72,09	3,49	190,87	56,75	282,43
Nancy	0,40	1,64	96,61	5,45	10,06	0,44	114,60	35,57	178,79
Nantes	0,66	2,19	106,26	4,82	30,49	0,99	145,41	44,58	217,79
Orléans	1,15	1,82	64,61	3,36	50,05	0,94	121,93	42,56	188,40
Paris	0,41	1,10	105,66	7,35	67,20	0,79	182,51	38,64	245,44
Rennes	0,51	1,64	162,29	6,26	13,87	1,74	186,31	45,86	259,96
Rouen	0,30	1,96	182,55	5,59	21,77	1,50	213,67	54,16	295,78
Strasbourg	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Toulouse	0,23	0,53	49,84	2,77	25,69	0,62	79,68	20,29	115,74
Total	8,25	22,15	1.532,26	71,23	477,49	17,27	2.128,65	610,63	3.137,58
Moyenne mensuelle	0,69	1,85	127,68	,94	39,79	1,44	177,39	50,89	261,45
Année 1955.									
Total	10,74	21,30	1.318,60	63,36	392,46	16,99	1.823,45	619,62	2.826,51
Moyenne mensuelle	0,89	1,77	109,88	5,28	32,70	1,41	151,95	51,63	235,54

TABLEAU VI

ASSURANCE DE LONGUE MALADIE

Année 1956. — Ventilation des prestations en nature par catégories de bénéficiaires.

(En milions de francs.)

DIVISIONS	ASSURÉS		CONJOINTS		ENFANTS		TOTAL général.
	Montant.	Pourcentage.	Montant.	Pourcentage.	Montant.	Pourcentage.	
Bordeaux	104.28	57,57	25,96	14,34	50,88	28,09	181,12
Clermont-Ferrand	55,58	63,34	12,46	14,20	19,70	22,46	87,74
Dijon	73,28	67,98	12,19	11,30	22,34	20,72	107,81
Lille	158,14	52,79	37,58	12,54	103,86	34,67	299,58
Limoges	93,09	67,42	15,48	11,21	29,51	21,37	138,08
Lyon	78,59	61,10	12,62	9,81	37,42	29,09	128,63
Marseille	72,51	52,51	18,36	13,30	47,20	34,19	138,07
Montpellier	133,52	59,16	37,73	16,72	54,43	24,12	225,68
Nancy	96,28	67,23	17,83	12,45	29,11	20,32	143,22
Nantes	114,95	66,36	16,03	9,25	42,23	24,39	173,21
Orléans	87,97	60,32	17,83	12,22	40,04	27,46	145,84
Paris	133,45	64,53	21,41	10,35	51,94	25,12	206,80
Rennes	149,73	69,93	21,77	10,17	42,60	19,90	214,10
Rouen	154,79	64,06	21,45	8,88	65,38	27,06	241,62
Strasbourg	»	»	»	»	»	»	»
Toulouse	55,23	57,86	13,35	13,99	26,87	28,15	95,45
Total	1.561,39	.....	302,05	.....	663,51	.....	2.526,95
Pourcentage moyen	.....	61,79	.....	11,96	.....	26,25	
Année 1955.							
Total	1.352,28	.....	275,04	.....	579,57	.....	2.206,89
Pourcentage moyen	.....	61,28	.....	12,46	.....	26,26	

TABLEAU VII

ASSURANCE DE LONGUE MALADIE

Année 1956. — Nombre de bénéficiaires, nombre de consultations, de visites et de journées d'hospitalisation remboursées. Nombre de jours de maladie ayant donné lieu au payement d'allocations mensuelles.

DIVISIONS	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES au 31 décembre 1956.			NOMBRE DE CONSULTATIONS			NOMBRE DE VISITES			NOMBRE DE JOURNÉES d'hospitalisation.			NOMBRE de jours de maladie (assurés).
	Assurés.	Conjoints et enfants.	Ensemble.	Assurés.	Conjoints et enfants.	Ensemble	Assurés.	Conjoints et enfants.	Ensemble.	Assurés.	Conjoints et enfants.	Ensemble.	
Bordeaux	1.276	737	2.013	6.279	2.201	8.480	4.384	4.028	8.412	45.557	50.333	95.890	201.304
Clermont-Ferrand	718	341	1.059	2.325	464	2.789	672	474	1.146	27.882	20.416	48.298	99.494
Dijon	715	382	1.097	2.030	551	2.581	651	563	1.214	39.714	21.931	61.645	90.922
Lille	1.486	1.300	2.786	9.335	4.017	13.352	6.112	7.262	13.374	74.487	83.511	154.998	276.014
Limoges	1.283	582	1.865	5.096	1.063	6.159	2.099	1.047	3.146	43.646	25.404	69.050	208.677
Lyon	531	417	948	2.068	823	2.891	573	373	946	42.222	30.175	72.397	96.851
Marseille	518	447	965	2.849	1.119	3.968	1.064	816	1.880	33.163	41.253	74.416	110.494
Montpellier	1.118	751	1.869	5.083	1.752	6.835	3.838	2.580	6.418	65.506	55.522	121.028	243.913
Nancy	882	545	1.427	3.616	1.582	5.198	1.990	1.887	3.887	42.687	25.772	68.459	129.727
Nantes	1.040	613	1.653	3.807	1.228	5.035	1.462	992	2.454	65.005	42.338	107.343	185.065
Orléans	1.008	546	1.554	4.047	1.397	5.444	1.681	1.256	2.937	45.009	37.793	82 802	166.922
Paris	911	764	1.675	2.803	1.055	3.858	1.367	1.502	2.869	62.257	45.030	107.287	142.183
Rennes	851	448	1.299	4.207	1.494	5.701	1.234	1.284	2.518	95.297	47.317	142.614	199.887
Rouen	1.434	572	2.006	4.903	1.395	6.298	1.861	1.451	3.312	82.695	65.607	148.302	222.745
Strasbourg	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Toulouse	473	338	811	2.600	882	3.482	1.190	939	2.129	25.768	23.255	49.023	82.048
Total	14.244	8.783	23.027	61.048	21.023	82.071	30.178	26.454	56.632	787.895	615.657	1.403.552	2.426.244
Année 1955.													
Total	14.418	9.313	23.731	62.348	23.192	85.540	30.954	26.971	57.925	710.683	557.173	1.267.856	2.532.386
	Au 31 décembre 1955.												

Année 1956

GRAPHIQUE N° G II

DÉPENSES de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE

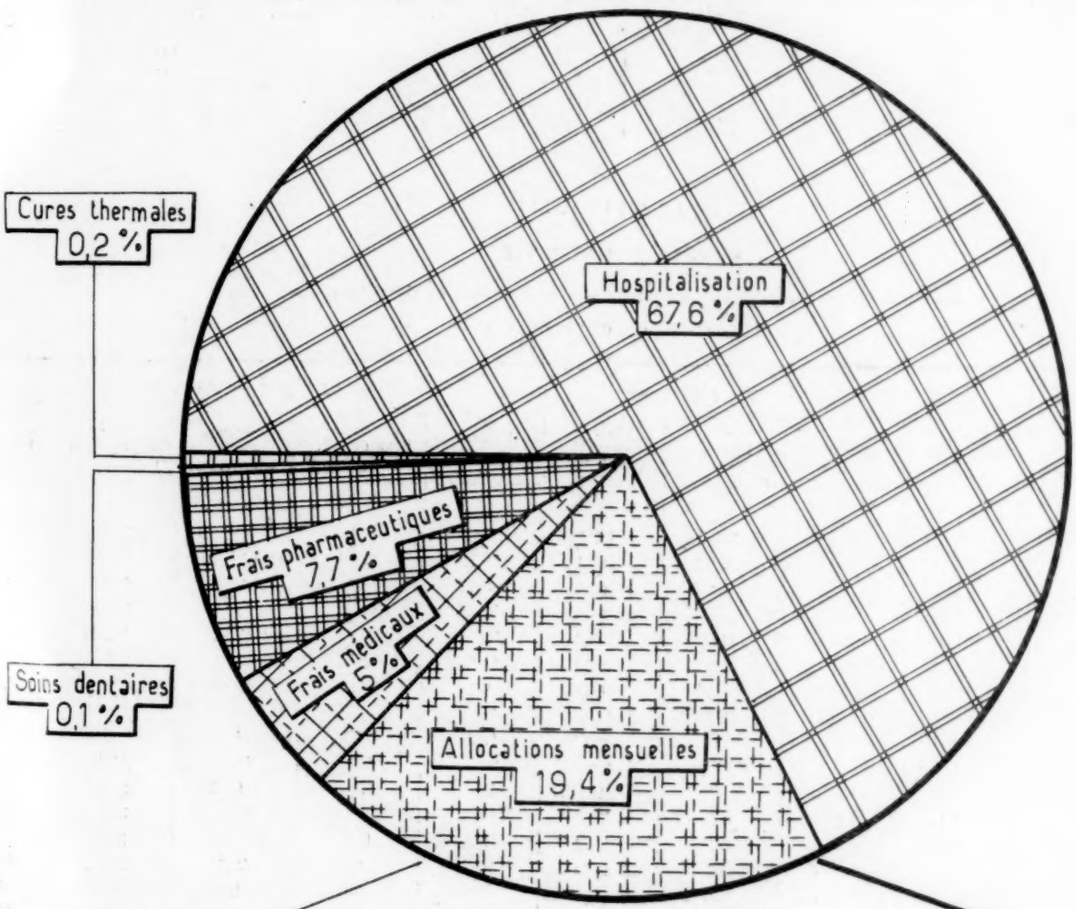

VENTILATION des DÉPENSES
de l'ASSURANCE de LONGUE MALADIE

Les prestations en espèces (allocations mensuelles) ont diminué de 1,47 p. 100 en raison de la diminution du nombre de journées indemnisées. Les prestations en nature ont augmenté de 15,46 p. 100 pour les assurés, de 9,81 p. 100 pour les conjoints et de 14,48 p. 100 pour les enfants.

2° Les dépenses de l'assurance de longue maladie, qui représentent 7,4 p. 100 de l'ensemble des dépenses de prestations (voir graphique GV), se répartissent ainsi: 67,6 p. 100 pour l'hospitalisation, 19,4 p. 100 pour les allocations mensuelles, 7,7 p. 100 pour les frais pharmaceutiques, 5 p. 100 pour les frais médicaux, 0,2 p. 100 pour les cures thermales et 0,1 p. 100 pour les soins dentaires (voir graphique G II).

3° Le coût moyen des principales prestations de l'assurance de longue maladie a été le suivant:

Coût d'une consultation	344 F.
Coût d'une visite (honoraires et frais de déplacement)	691
Coût d'une journée d'hospitalisation (honoraire et frais de séjour)	1.495

Montant moyen d'une allocation mensuelle: 251,67 F par jour, soit 7.550 F par mois.

4° Pour l'ensemble du pays, la charge moyenne par assuré social agricole des prestations de l'assurance longue maladie a été de 2.513 F.

c) *Assurance maternité.*

Les dépenses de l'assurance maternité comportent:

Le montant du remboursement des frais de toute nature relatifs à la grossesse, à l'accouchement et à ses suites, en ce qui concerne l'assurée et la femme de l'assuré;

Le coût des indemnités journalières versées, aux femmes assurées seulement, pendant une durée maximum de quatorze semaines;

Enfin, le montant des primes d'allaitement et des bons de lait.

Les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles ont versé, en 1956, 2.188 millions de francs au titre de l'assurance maternité.

La ventilation des dépenses fait l'objet des tableaux VIII (ventilation par catégories de prestations), et IX (ventilation par catégories de bénéficiaires) ci-après. Le tableau X donne le nombre d'accouchements remboursés ainsi que le nombre de layettes et d'indemnités journalières servies.

Les tableaux VIII, IX et X appellent le commentaire suivant:

1° Le montant des dépenses de l'assurance maternité est passé de 2.051 millions en 1955 à 2.188 millions en 1956, soit un pourcentage d'augmentation de 6,67 p. 100, dû à la progression du montant des frais d'accouchement remboursés et des indemnités journalières servies par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles.

Cette augmentation des dépenses est due à la fois au relèvement des tarifs de responsabilité desdites caisses et au fait que le nombre d'accouchements à domicile continue à diminuer (12 p. 100 en 1956) tandis qu'augmente le nombre d'accouchements à l'hôpital et en clinique (13 p. 100 en 1956), dont le coût est plus élevé.

2° Les dépenses de l'assurance maternité, qui représentent 5,2 p. 100 de l'ensemble des dépenses de prestations (voir graphique G V) se répartissent ainsi: 62,8 p. 100 pour les frais d'accouchement, 10,2 p. 100 pour les primes d'allaitement, 11,1 p. 100 pour les layettes, 6,4 p. 100 pour les dépenses diverses, 5 p. 100 pour les indemnités journalières et 4,5 p. 100 pour les bons de lait (voir graphique G III);

3° Le coût moyen des principales prestations de l'assurance maternité a été le suivant:

Coût d'un accouchement:	
A domicile	10.059 F.
A l'hôpital	21.402
En clinique	22.639
Coût d'une layette	3.825
Coût des primes d'allaitement et bons de lait	3.881
Montant moyen d'une indemnité journalière	290

4° Pour l'ensemble du pays, la charge moyenne par assuré social agricole des prestations de l'assurance maternité a été de 1.741 F.

TABLEAU VIII

ASSURANCE MATERNITE

Année 1956. — Ventilation des dépenses par catégories de prestations.

(En millions de francs.)

DIVISIONS	PRESTATIONS EN NATURE				PRESTATIONS EN ESPÈCES				TOTAL
	Frais d'accouchement.	Layettes.	Divers.	Total des prestations en nature.	Primes d'allaitement.	Bons de lait.	Indemnités journalières.	Total des prestations en espèces.	général.
Bordeaux	109,29	18,47	12,02	139,78	26,33	4,26	6,22	36,81	176,59
Clermont-Ferrand	52,45	10,43	6,23	69,11	11,79	3,71	3,88	19,38	88,49
Dijon	56,99	7,31	5,20	69,50	8,73	3,56	3,86	16,15	85,65
Lille	114,49	25,52	11,58	151,59	13,65	10,51	9,48	33,64	185,23
Limoges	134,09	26,44	11,91	172,44	31,08	8,96	7,07	47,11	219,55
Lyon	80,56	10,69	5,94	97,19	14,28	3,64	4,14	22,06	119,25
Marseille	52,91	7,04	6,71	66,66	9,09	1,77	2,72	13,58	80,24
Montpellier	104,70	16,84	8,43	129,97	16,28	5,85	2,99	25,12	155,09
Nancy	71,01	12,52	6,87	90,40	10,48	4,58	4,85	19,91	110,31
Nantes	116,78	25,33	14,50	156,61	22,77	11,64	10,03	44,44	201,05
Orléans	69,90	14,01	8,22	92,13	13	5,21	9,04	27,25	119,38
Paris	107,14	19,38	19,36	145,88	11,42	8,85	15,10	35,37	181,25
Rennes	84,22	13,69	9,43	107,34	8,36	10,03	11,87	30,26	137,60
Rouen	121,94	20,99	8,32	151,25	10,50	9,76	13,11	33,37	184,62
Strasbourg	19,56	3,12	2,74	25,42	2,89	0,62	2,67	6,18	31,60
Toulouse	75,67	11,34	2,49	89,50	13,60	5,57	3,31	22,48	111,98
Total	1.371,70	243,12	139,95	1.754,77	224,25	98,52	110,34	433,11	2.187,88
Moyenne mensuelle	114,30	20,26	11,66	146,22	18,68	8,21	9,20	36,09	182,31
Année 1955.									
Total	1.238,50	244,22	136,57	1.619,29	219,93	110,63	101,37	431,93	2.051,22
Moyenne mensuelle	103,20	20,35	11,38	134,94	18,33	9,21	8,45	35,99	170,93

TABLEAU IX

ASSURANCE MATERNITE

Année 1956. — Ventilation des prestations par catégories de bénéficiaires (à l'exclusion des indemnités journalières).

(En millions de francs.)

DIVISIONS	ASSUREES		CONJOINTES		TOTAL général.
	Montant.	Pourcentage.	Montant	Pourcentage.	
Bordeaux	9,77	5,73	160,60	94,27	170,37
Clermont-Ferrand	5,82	6,88	78,79	93,12	84,61
Dijon	6,25	7,64	75,54	92,36	81,79
Lille	12,46	7,09	163,29	92,91	175,75
Limoges	13,26	6,24	199,22	93,76	212,48
Lyon	6,30	5,47	108,81	94,53	115,11
Marseille	4,00	5,15	73,52	94,85	77,52
Montpellier	4,56	3,00	147,54	97,00	152,10
Nancy	8,10	7,68	97,36	92,32	105,46
Nantes	16,30	8,54	174,72	91,46	191,02
Orléans	17,20	15,59	93,14	84,41	110,34
Paris	24,55	14,78	141,60	85,22	166,15
Rennes	18,86	15,00	106,87	85,00	125,73
Rouen	27,26	15,90	144,25	84,10	171,51
Strasbourg	3,20	11,06	25,73	88,94	28,93
Toulouse	3,83	3,52	104,84	96,48	108,67
Total	181,72	.....	1.895,82	.....	2.077,54
Pourcentage moyen	.....	8,75	.....	91,25	
Année 1955.					
Total	164,05	.....	1.785,80	.....	1.949,85
Pourcentage moyen	.....	8,41	.....	91,59	

Année 1956 GRAPHIQUE N° G III

DÉPENSES de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE

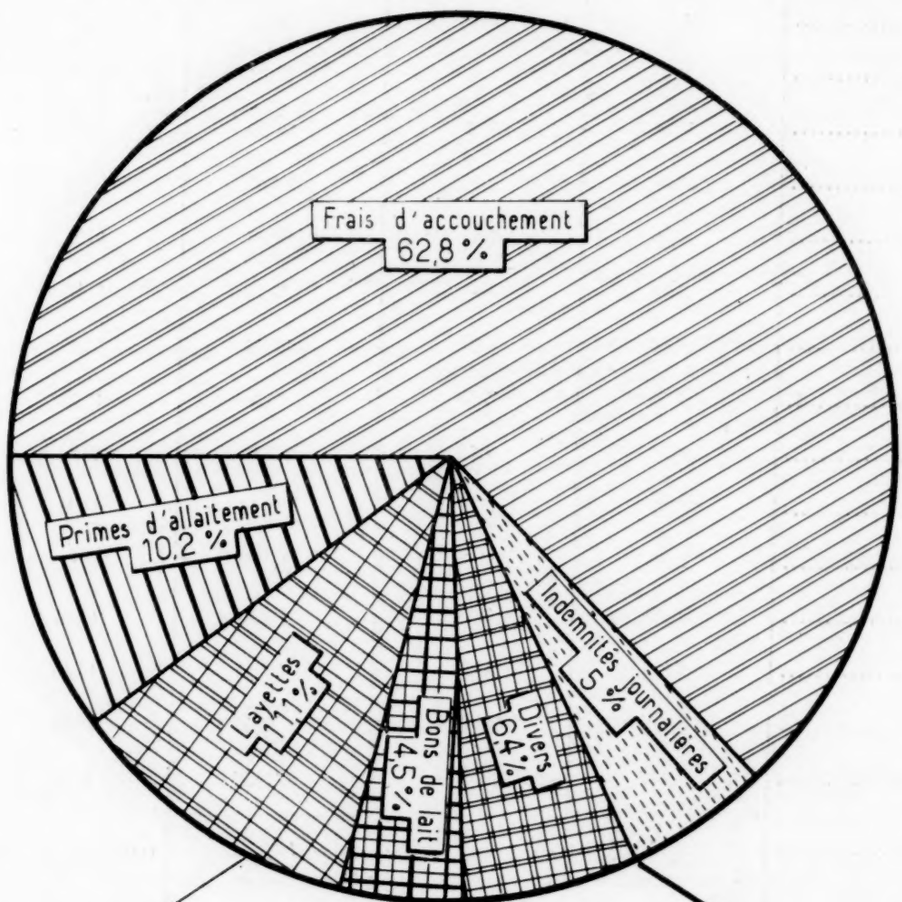

VENTILATION des DÉPENSES de l'ASSURANCE MATERNITÉ

TABLEAU X

ASSURANCE MATERNITE

Année 1956. — Nombre d'accouchements remboursés. — Nombre de layettes et d'indemnités journalières servies.

DIVISIONS	NOMBRE D'ACCOUCHEMENTS										NOMBRE DE LAYETTES			NOMBRE d'indemnités journalières (assurées).
	A domicile.			A l'hôpital.			En clinique.			Total.				
	Assurées.	Conjointes.	Ensemble.	Assurées.	Conjointes.	Ensemble.	Assurées.	Conjointes.	Ensemble.		Assurées.	Conjointes.	Ensemble.	
Bordeaux	124	3.692	3.816	140	1.815	1.955	87	907	994	6.765	212	4.808	5.020	19.756
Clermont-Ferrand	69	1.700	1.769	111	1.090	1.201	42	497	539	3.509	120	2.634	2.754	13.292
Dijon	34	1.023	1.057	147	1.422	1.569	41	450	491	3.117	102	1.765	1.867	12.751
Lille	168	4.255	4.423	240	2.251	2.491	58	516	574	7.488	409	6.277	6.686	32.899
Limoges	155	4.366	4.521	280	2.878	3.158	85	1.077	1.162	8.841	313	6.465	6.778	23.361
Lyon	11	544	555	126	2.092	2.218	56	1.125	1.181	3.954	128	2.710	2.838	12.737
Marseille	7	473	480	50	1.163	1.213	71	949	1.020	2.713	86	1.661	1.747	7.848
Montpellier	31	1.615	1.646	48	1.772	1.820	72	1.894	1.966	5.432	144	4.249	4.393	8.847
Nancy	59	1.593	1.652	177	1.794	1.971	48	414	462	4.085	170	2.941	3.111	15.549
Nantes	192	5.031	5.223	283	1.726	2.009	111	1.035	1.146	8.378	434	5.886	6.320	35.652
Orléans	185	2.059	2.244	423	1.742	2.165	69	380	449	4.858	442	3.222	3.664	35.700
Paris	204	2.365	2.569	480	1.952	2.432	150	375	525	5.526	607	4.688	5.295	47.670
Rennes	204	2.929	3.133	349	798	1.147	195	1.114	1.309	5.589	475	3.684	4.159	46.853
Rouen	172	3.224	3.396	699	2.555	3.254	123	460	583	7.233	658	4.643	5.301	50.126
Strasbourg	18	215	233	57	545	602	44	308	352	1.187	80	659	739	6.956
Toulouse	56	2.108	2.164	51	1.194	1.245	48	1.050	1.098	4.507	103	2.784	2.887	9.529
Total	1.689	37.192	38.881	3.661	26.789	30.450	1.300	12.551	13.851	83.182	4.483	59.076	63.559	380.146
Année 1955.														
Total	1.970	41.610	43.580	3.275	23.588	26.863	1.142	11.283	12.425	82.868	4.331	60.086	64.417	3[illegible]6.530

d) *Assurance invalidité.*

— Les dépenses de l'assurance invalidité comprennent:

— La charge des pensions d'invalidité servies par la caisse centrale de secours mutuels agricoles aux assurés dont la capacité de travail ou de gain est réduite des deux tiers par rapport à la normale;

— Le remboursement, par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles, des frais occasionnés par les soins que nécessite l'état des intéressés.

En 1956, les caisses d'assurances sociales agricoles ont versé 3.475,2 millions de francs au titre de l'assurance invalidité.

Les prestations ainsi servies aux 22.694 invalides du régime agricole des assurances sociales (nombre de pensionnés au 31 décembre 1956) font l'objet du tableau XI ci-dessous:

TABLEAU XI

ASSURANCE INVALIDITE

Année 1956. — Prestations servies.

(En millions de francs.)

DÉSIGNATION	MONTANT des dépenses.
Montant des pensions d'invalidité servies par la caisse centrale de secours mutuels agricoles	1.909,10
Montant des prestations servies aux invalides par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles	1.566,12
Total	3.475,22
Année 1955	2.987,40

La ventilation des prestations servies aux invalides par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles fait l'objet du tableau XII ci-après. Le tableau XIII donne le nombre de bénéficiaires au 31 décembre 1956 ainsi que le nombre de consultations, de visites et de journées d'hospitalisation remboursées.

Les tableaux XI, XII et XIII appellent le commentaire suivant:

1° Le montant des dépenses de l'assurance invalidité est passé de 2.987 millions en 1955 à 3.475 millions en 1956, soit un pourcentage d'augmentation de 16,33 p. 100;

2° Les dépenses de l'assurance invalidité, qui représentent 8,3 p. 100 de l'ensemble des dépenses de prestations (voir graphique G V), se répartissent ainsi: 54,9 p. 100 pour les pensions, 37,6 p. 100 pour l'hospitalisation, 4,7 p. 100 pour les frais pharmaceutiques, 2,6 p. 100 pour les frais médicaux, 0,1 p. 100 pour les cures thermales et 0,1 p. 100 pour les soins dentaires (voir graphique G IV);

3° Le coût moyen des principales prestations de l'assurance invalidité a été le suivant:

Coût moyen, par invalide, des pensions servies	85.890 F.
Coût d'une consultation	350
Coût d'une visite (honoraires et frais de déplacement)	661
Coût d'une journée d'hospitalisation (honoraires et frais de séjour)	1.374

4° Pour l'ensemble du pays, la charge moyenne par assuré social agricole des dépenses de l'assurance invalidité a été le suivant:

Pensions	1.519 F.
Prestations	1.246
Soit au total	2.765 F.

e) *Assurance vieillesse.*

1° La charge supportée au titre de l'assurance vieillesse agricole par la caisse centrale de secours mutuels agricoles comprend:

— Les pensions de vieillesse versées aux assurés sociaux agricoles ou, en cas de décès, à leur conjoint à charge survivant;

— L'allocation attribuée aux vieux travailleurs salariés de l'agriculture qui, en raison de l'insuffisance de leurs versements, ne réunissent pas les conditions exigées pour avoir droit à la pension.

TABLEAU XII

ASSURANCE INVALIDITE

Année 1956. — Ventilation des prestations servies par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles.

(En millions de francs.)

DIVISIONS	FRAIS MÉDICAUX							FRAIS PHARMACEUTIQUES	
	Consultations.	Visites.	Pratique médicale courante.	Soins d'auxiliaires.	Chirurgie sans hospitalisation.	Frais de déplacement.	Total.	Pharmacie.	Orthopédie, prothèse, optique.
Bordeaux	1,44	2,49	0,71	0,39	2,66	1,37	9,06	12,61	0,61
Clermont-Ferrand	0,71	0,68	0,19	0,15	0,83	0,70	3,26	8	0,33
Dijon	0,46	0,41	0,45	0,16	0,66	0,27	2,41	4,97	0,42
Lille	1,42	2,67	1,31	0,37	2,08	1,34	9,20	16,02	0,41
Limoges	1,37	1,66	0,45	0,11	1,88	1,31	6,78	14,14	0,91
Lyon	0,53	0,37	0,47	0,19	0,62	0,29	2,47	5,25	0,42
Marseille	0,76	0,78	0,33	0,24	1,88	0,39	4,38	7,30	0,48
Montpellier	1,48	2,55	1,06	0,37	3,14	0,95	9,55	12,52	0,54
Nancy	0,64	0,74	0,30	0,18	1,97	0,46	4,29	6,65	0,45
Nantes	0,90	0,88	0,23	0,57	2,40	0,69	5,67	10,48	0,37
Orléans	0,64	0,65	0,16	0,15	0,07	0,47	3,14	7,64	0.28
Paris	1,37	2,02	1,47	0,77	1,15	0,96	7,74	13,81	0,64
Rennes	1,49	1,14	0,38	0,33	2,17	0,89	6,40	11,76	0,64
Rouen	1,12	1,09	0,49	0,47	1,92	0,77	5,86	11,38	0,60
Strasbourg	0,90	0,86	0,17	0,22	1.09	0,46	3,70	5,09	0,40
Toulouse	1,01	1,08	0,59	0,06	2,66	0,93	6,33	8,67	0,40
Total	16,25	20,07	8,76	4,73	28,18	12,25	90,24	156,29	7,90
Moyenne mensuelle	1,35	1,67	0,73	0,39	2,35	1,02	7,52	13,02	0,66
Année 1955.									
Total	14,70	18,02	7,62	4,01	28,23	10,97	83,55	126,20	6,97
Moyenne mensuelle	1,23	1,50	0,64	0,33	2,35	0,91	6,96	10,52	0,58

DIVISIONS	SOINS dentaires.	HOSPITALISATION							TOTAL général.
		Cures thermales.	Frais de transports.	Etablissements publics.		Etablissements privés.		Total.	
				Frais de séjour.	Honoraires.	Frais de séjour.	Honoraires.		
Bordeaux	0,03	0,24	0,39	67,67	2,78	11,19	0,63	82,90	105,21
Clermont-Ferrand	0,03	0,18	0,26	31,87	0,93	5,61	1	39,85	51,47
Dijon	0,08	0,09	0,36	47,69	1,63	7,04	0,32	57,13	65,01
Lille	0,21	0,10	0,46	74,36	2,03	12,79	0,19	89,93	115,77
Limoges	0,36	0,20	0,54	63,32	2,43	3,94	0,44	70,87	93,06
Lyon	0,01	0,22	0,64	50,39	1,63	20,24	0,63	73,75	81,90
Marseille	0,18	0,21	0,19	44,45	1,95	9,66	0,80	57,26	69,60
Montpellier	0,18	0,50	0,49	92,04	3,61	13,12	0,77	110,53	133,32
Nancy	0,01	0,16	0,45	60,75	2,02	3,92	0,18	67,48	78,88
Nantes	0,01	0,25	0,70	68,86	2,19	11,82	0,38	84,20	100,73
Orléans	0,02	0,07	0,38	68,82	2,58	11,22	0,41	83,48	94,55
Paris	0,09	0,11	0,36	110,67	6,02	24,83	0,43	142,42	164,70
Rennes	0,01	0,08	0,46	119,35	2,93	3,03	0,28	126,13	144,94
Rouen	0,05	0,06	0,73	102,27	2,83	7,80	0,94	114,63	132,52
Strasbourg	0,57	0,80	0,22	22,53	1,42	1,49	0,20	26,66	36,42
Toulouse	0,03	0,21	0,47	67,04	3,67	10,64	0,58	82,61	98,04
Total	1,86	3,48	7,10	1.092,08	40,65	158,34	8,18	1.309,83	1.566.12
Moyenne mensuelle	0,15	0,29	0,59	91,01	3,39	13,19	0,68	109,15	130,51
Année 1955.									
Total	1,55	3,56	6,35	851,55	34,73	140,06	5,64	1.041,89	1.260,16
Moyenne mensuelle	0,13	0,30	0,53	70,96	2,89	11,66	0,47	86,82	105,01

Année 1956 GRAPHIQUE N° G IV

DÉPENSES de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE

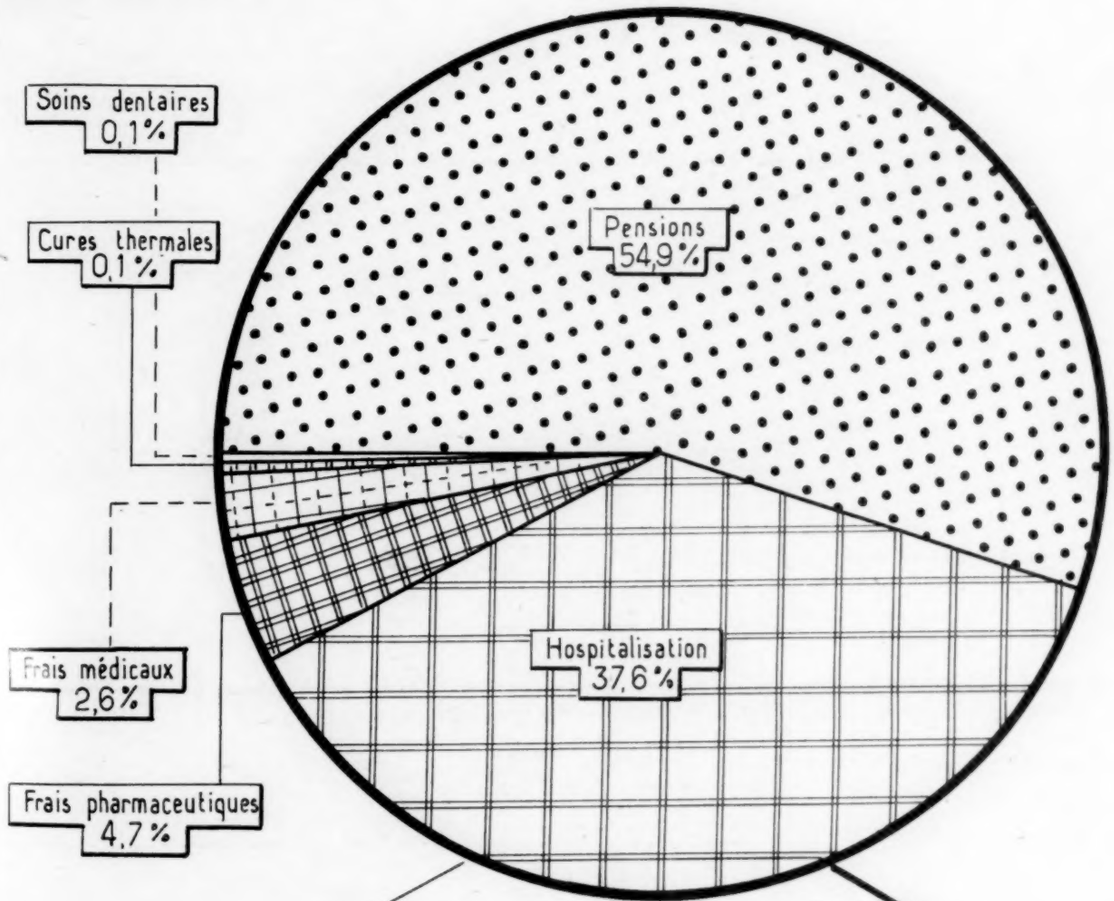

VENTILATION des DÉPENSES de l'ASSURANCE INVALIDITE

TABLEAU XIII

ASSURANCE INVALIDITE

Année 1956. — Nombre de bénéficiaires. — Nombre de consultations, de visites et de journées d'hospitalisation remboursées.

DIVISIONS	NOMBRE D'INVALIDES au 31 décembre 1956.	NOMBRE de consultations.	NOMBRE DE VISITES	NOMBRE DE JOURNÉES d'hospitalisation.
Bordeaux	1.503	3.908	6.110	52.085
Clermont-Ferrand	968	2.247	1.816	32.428
Dijon	895	1.374	1.069	44.527
Lille	1.788	4.346	7.007	63.239
Limoges	1.887	4.012	4.158	50.982
Lyon	1.078	1.612	908	62.788
Marseille	994	2.620	2.140	33.657
Montpellier	2.000	4.285	6.047	74.513
Nancy	899	1.812	1.884	49.009
Nantes	1.458	2.495	2.056	64.709
Orléans	1.276	2.011	1.664	58.035
Paris	1.768	3.041	3.805	90.466
Rennes	2.305	4.044	2.743	112.490
Rouen	1.855	3.463	2.803	83.706
Strasbourg	727	2.356	2.005	18.354
Toulouse	1.293	2.780	2.665	54.952
Total	22.694	46.406	48.880	945.940
Année 1955	21.759 (au 31 décembre 1955).	42.326	44.062	791.998

Depuis le 1er janvier 1956, le montant annuel de cette allocation est le suivant (loi n° 56-331 du 27 mars 1956):

Allocation principale.

a) Villes de plus de 5.000 habitants..... 72.380 F.
b) Villes de moins de 5.000 habitants..... 68.640
Allocation complémentaire de résidence (région parisienne). 3.400

Avantages complémentaires.

a) Majoration pour conjoint à charge:
De moins de soixante-cinq ans..... 5.000 F.
De plus de soixante-cinq ans..... 36.190
b) Bonification pour enfants: 10 p. 100 de l'allocation principale.

Il y a lieu de noter qu'à compter du 1er avril 1956 les avantages de vieillesse servis à des titulaires disposant de ressources modestes ont été majorés d'une « allocation supplémentaire », en application de la loi n° 56-639 du 30 juin 1956 instituant le Fonds national de solidarité. Les dépenses entraînées par le service de cette allocation sont remboursées à la caisse centrale par ledit Fonds.

Les dépenses de l'assurance vieillesse ont représenté 15.886,6 millions de francs en 1956.

Elles font l'objet du tableau XIV ci-après.

Le montant des prestations de l'assurance vieillesse est passé de 13.680 millions en 1955 à 15.887 millions en 1956, soit un pourcentage d'augmentation de 16,13 p. 100, uniquement dû à l'intervention des lois du 27 mars 1956, majorant l'allocation aux vieux travailleurs salariés, et du 30 juin 1956, créant « l'allocation supplémentaire »; les dépenses ainsi entraînées par l'application de ces deux textes doivent être couvertes par le Fonds national de solidarité;

2° Aux termes de l'article 46 de la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952 le Fonds spécial, qui a la charge des dépenses entraînées par l'attribution de « l'allocation spéciale », est alimenté notamment par une contribution de tous les organismes chargés d'allouer des retraites, pensions, rentes ou allocations de vieillesse en application des dispositions législatives et réglementaires.

TABLEAU XIV

ASSURANCE VIEILLESSE

Année 1956. — Prestations servies.

(En millions de francs.)

NATURE DES PRESTATIONS	NOMBRE de bénéficiaires.	MONTANT DES PRESTATIONS à l'exclusion de celles servies pour le compte du Fonds national de solidarité.	MONTANT DES PRESTATIONS servies pour le compte du Fonds national de solidarité.	MONTANT DES PRESTATIONS Total.	MOYENNE trimestrielle.
Droits personnels:					
Rentes	4.200	62,9	7	69,9	17,5
Pensions non révisées	18.600	547,1	1,1	548,2	137
Pensions révisées	86.000	6.261,9	1.229,3	7.491,2	1.872,8
Pensions substituées	5.400	406,4	40,9	447,3	111,8
Allocations aux vieux travailleurs	46.500	3.599,4	782,3	4.381,7	1.095,4
Allocations aux mères de famille	450	36,3	4,7	41	10,3
Droits dérivés	15.900	428,6	170,1	598,7	149,7
Assurés mixtes (nés du 1er-4-1886 au 31-12-1890)	13.000	1.308,2	143,4	1.451,6	362,9
Assurés des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle	3.950	537,7	10,1	547,8	136,9
Divers (prestations non ventilées, remboursements à d'autres caisses)	»	308,9	0,3	309,2	77,3
Total	194.000	13.497,4	2.389,2	15.886,6	3.971,6
Année 1955.					
Total	186.900	13.679,9	»	13.679,9	3.420

La contribution demandée à ce titre à la caisse centrale de secours mutuels agricoles pour l'année 1956 a été fixée à 350,9 millions de francs par le décret n° 56-228 du 29 février 1956.

3° Les dépenses de l'assurance vieillesse pour l'année 1956 s'élèvent donc au total, à :

15.886,6 + 350,9 = 16.237,5 millions de francs.

ce qui représente 38,7 p. 100 de l'ensemble des dépenses de prestations (voir graphique G V).

Il convient toutefois de noter que sur les 15.886,6 millions de prestations, une somme de 705 millions a été remboursée, d'une part par la caisse nationale de sécurité sociale, d'autre part par les caisses régionales d'assurance vieillesse non agricole.

f) Assurance décès.

L'assurance décès garantit aux ayants droit de l'assuré le payement, dès son décès, d'un capital égal à un trimestre du salaire de l'assuré décédé.

Elle ouvre droit, éventuellement, à l'attribution de pensions d'orphelins.

Les prestations de l'assurance décès, qui font l'objet du tableau XV suivant, ont représenté, en 1956, une dépense de 186,7 millions de francs pour les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles

Le montant des dépenses de l'assurance décès est passé de 160 millions en 1955 à 187 millions en 1956, soit un pourcentage d'augmentation de 16,87 p. 100.

II. — **Action sanitaire et sociale. — Dépenses de solidarité.**

a) Les caisses d'assurances sociales agricoles peuvent affecter une partie de leurs ressources à la création et à la subvention d'œuvres sociales.

En application des dispositions de l'arrêté de ventilation des cotisations, la caisse centrale de secours mutuels agricoles a pu disposer, à ce titre, en 1956, d'une somme de 373,4 millions de francs.

TABLEAU XV

ASSURANCE DECES

Année 1956. — Prestations servies.

(En millions de francs.)

DIVISIONS	NOMBRE de décès.	MONTANT DES PRESTATIONS	
		Allocations.	Pensions d'orphelins.
Bordeaux	475	22,33	0,06
Clermont-Ferrand	97	4,78	0,02
Dijon	117	6,27	0,03
Lille	338	17,70	0,07
Limoges	202	9,78	0,03
Lyon	128	6,53	0,02
Marseille	135	7,23	0,02
Montpellier	298	15,84	0,06,
Nancy	163	9,12	0,03
Nantes	217	10,90	0,10
Orléans	201	10,38	0,06
Paris	395	21,77	0,02
Rennes	244	12,11	0,10
Rouen	300	14,78	0,12
Strasbourg	287	8,98	»
Toulouse	147	7,48	0,01
		185,98	0,75
Total	3.744	186,73	
Moyenne mensuelle		15,56	
Année 1955.			
Total	3.528	160,24	
Moyenne mensuelle		13,35	

D'autre part, les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles ont pu affecter à leurs dépenses d'action sanitaire et sociale la somme de 204,8 millions de francs, représentant :

— En application de l'arrêté de ventilation des cotisations, 0,5 p. 100 des cotisations encaissées par elles en 1956, soit 184,3 millions de francs;

— La moitié des majorations de retard encaissées en 1956, soit 98,5 millions de francs;

— Et à concurrence de 32 p. 100, les prestations remboursées par les employeurs n'ayant pas versé, ou ayant versé après l'ouverture des risques, les cotisations dont ils étaient redevables, soit 22 millions de francs.

Il y a lieu de noter que, sur les crédits ainsi ouverts, les caisses d'assurances sociales agricoles n'ont réellement dépensé, en 1956, qu'une somme de 288,5 millions de francs.

b) Le service de solidarité a pour objet principal de faire bénéficier les ayants droit des assurés sociaux agricoles qui ne sont pas pris en charge au titre de la législation sociale agricole, d'avantages équivalents à ceux accordés par le régime non agricole des assurances sociales; il permet également la rééducation et le reclassement professionnel des assurés sociaux agricoles invalides.

Les dépenses de solidarité effectuées en 1956 par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles se sont élevées à 126,6 millions de francs. La moitié de cette dépense a été prise en charge par la caisse centrale de secours mutuels agricoles, au titre de l'action sanitaire et sociale.

Elles font l'objet du tableau XVI ci-après :

TABLEAU XVI

Année 1956. — Dépenses de solidarité.

(En millions de francs.)

DÉSIGNATION	MONTANT des dépenses.
Rééducation des invalides	31,8
Prestations de maladie servies :	
Aux enfants poursuivant leurs études	65,4
Aux enfants infirmes	4,3
Aux ascendants et collatéraux à charge	10,3
Prestations de longue maladie servies :	
Aux enfants poursuivant leurs études	13,7
Aux enfants infirmes	1,1
Total	126,6
Année 1955	111,6

III. — **Dépenses de gestion et de contrôle médical.**

a) *Dépenses de gestion.*

Le prélèvement maximum que les organismes d'assurances sociales agricoles peuvent effectuer sur les fonds de l'assurance pour la couverture de leurs frais de gestion a été fixé par l'arrêté du 21 décembre 1953 modifié.

Les frais de gestion comprennent notamment le loyer, les impôts, les assurances, l'éclairage, le chauffage, les appointements du personnel (y compris les charges sociales), les imprimés; les fournitures de bureau, l'entretien du matériel et des immeubles.

Les dépenses de gestion des organismes d'assurances sociales agricoles, qui font l'objet du tableau XVII suivant, se sont élevées à 3.351,4 millions de francs en 1956.

TABLEAU XVII

Année 1956. — Dépenses de gestion.

(En millions de francs.)

DÉSIGNATION	MONTANT des dépenses.
Caisse centrale de secours mutuels agricoles	677,3
Caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles	2.674,1
Total	3.351,4
Année 1955	2.955

Année 1956 GRAPHIQUE N° G. V

DÉPENSES de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE

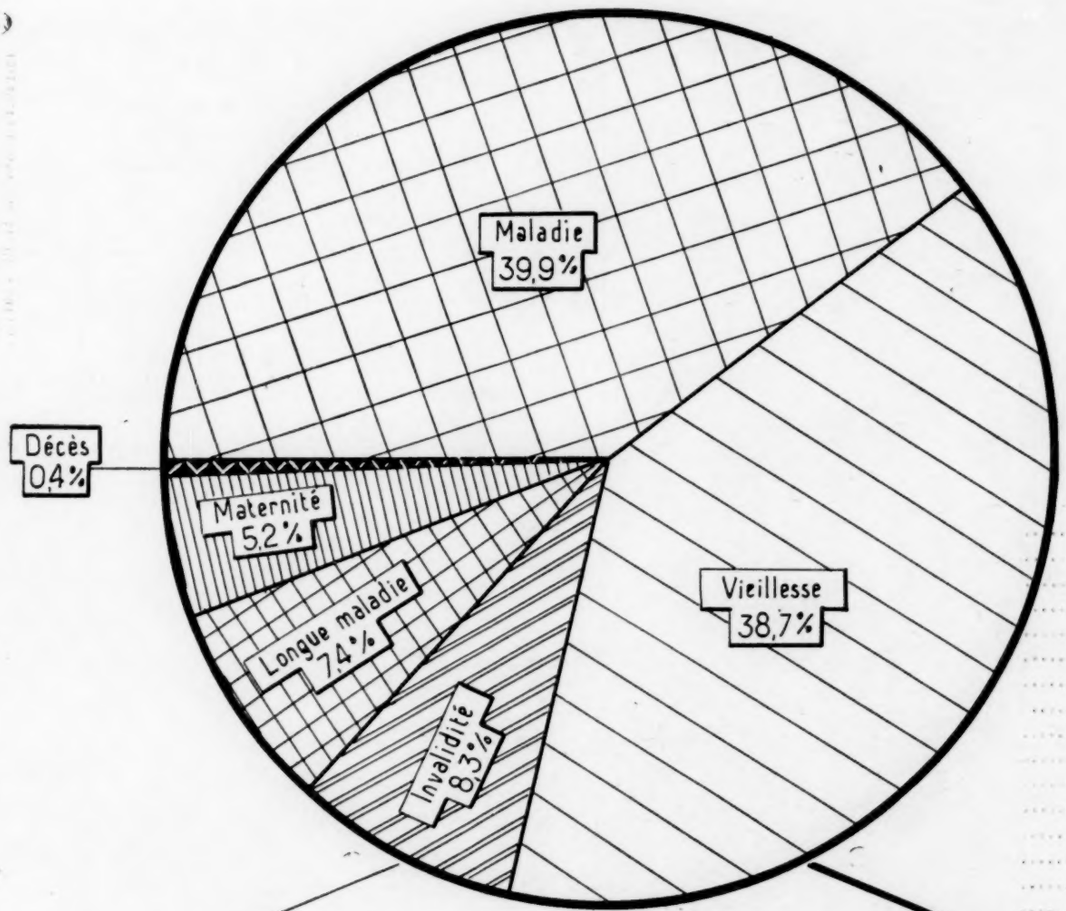

VENTILATION des DÉPENSES de PRESTATIONS

Les dépenses de gestion des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles font l'objet du tableau XVIII ci-après, qui indique également le montant des sommes que les caisses ont été autorisées à prélever sur les ressources de l'assurance pour la couverture desdites dépenses.

b) *Dépenses de contrôle médical.*

Les dépenses de contrôle médical sont constituées principalement par les traitements et salaires des médecins conseils et du personnel des secrétariats médicaux et par les frais de matériel médical.
Elles se sont élevées à 370,4 millions de francs en 1956.

TABLEAU XVIII

Année 1956. — Gestion administrative des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles.

(En millions de francs.)

DIVISIONS	MONTANT net des dépenses de gestion.	PRÉLÈVEMENT AUTORISÉ sur les ressources de l'assurance.			PRÉLÈVEMENTS supplémentaires de gestion accordés.
		Prélèvements de gestion.	Majorations de retard (50 p. 100).	Total.	
Bordeaux	238	229,72	8,34	238,06	»
Clermont-Ferrand	100,3	98,26	2,53	100,79	»
Dijon	104,5	102,09	3,62	105,71	»
Lille	196,2	188,87	8,47	197,34	»
Limoges	202,4	195,45	4,79	200,24	»
Lyon	138,4	133,39	4,21	137,60	»
Marseille	127,7	106,78	5,65	112,43	2
Montpellier	222,4	202,73	9,91	212,64	12,79
Nancy	129,4	119,23	4,24	123,47	»
Nantes	210,2	194,23	7,57	201,80	»
Orléans	147,7	135,28	6,02	141,30	»
Paris	220	182,15	8,74	190,89	»
Rennes	198,9	173,66	4,70	178,36	2,50
Rouen	220,8	183,97	10,94	194,91	»
Strasbourg	75,8	73,98	2,26	76,24	»
Toulouse	141,4	143,43	6,48	149,91	»
		2.463,22	98,47	2.561,69	17,29
Total	2.674,1			2.578,98	
Année 1955	2.376,44			2.495,36	

TABLEAU XIX

Année 1956. — Récapitulation des opérations réellement effectuées en 1956 par les organismes d'assurance sociale obligatoire agricole.

(En millions de francs.)

RECETTES

Cotisations et majorations de retard encaissées	37.216	
Remboursement de prestations par les employeurs et les tiers responsables	107	
Contribution du fonds national de solidarité	4.491	
		41.814

DÉPENSES

Prestations légales:		
Maladie	16.733	
Assurance vieillesse et allocation aux vieux travailleurs salariés	15.887	
Invalidité	3.475	
Longue maladie	3.137,5	
Maternité	2.188	
Décès	187	
Prestations non ventilées	8	
Contribution au fonds spécial:		
Contribution 1956 (décret n° 56-228 du 29 février 1956)	351	
Autres dépenses:		
Gestion	3.351	
Contrôle médical	370	
Action sanitaire et sociale (dépenses réelles)	288,5	
Dépenses de solidarité (50 p. 100)	127	
Dépenses diverses (réellement effectuées)	487	
		46.590
Déficit		4.776

IV. — **Dépenses diverses.**

Ces dépenses comprennent:

a) Le remboursement au budget annexe des Postes, télégraphes et téléphones, du forfait prévu au titre de la franchise postale et des frais postaux afférents au payement des pensions de vieillesse et d'invalidité;
b) Les frais de fonctionnement, au ministère de l'agriculture, du bureau des assurances sociales agricoles et de la commission consultative des assurances sociales agricoles, ainsi qu'une partie des frais de fonctionnement de l'inspection des lois sociales en agriculture et de la commission nationale agricole d'invalidité et d'inaptitude au travail.
c) Une partie des frais entraînés par l'élection des conseils d'administration de la mutualité sociale agricole, ainsi qu'une partie des frais de déplacement et de séjour des délégués aux assemblées générales départementales;
d) Les frais de justice, c'est-à-dire les dépenses de procédure engagées contre les tiers débiteurs au regard des assurances sociales agricoles.

Le montant de ces dépenses est indiqué ci-après; elles se sont élevées à 487,1 millions de francs en 1956:

Remboursement au budget des postes, télégraphes et téléphones:		
Forfait postal	285	millions.
Frais de mandats	43,7	—
Frais de fonctionnement des services administratifs	123,3	—
Frais d'élection et d'assemblées générales	24,9	—
Frais de justice	10,1	—
Total	487	millions.

Année 1956 GRAPHIQUE N° G VI

DÉPENSES de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE

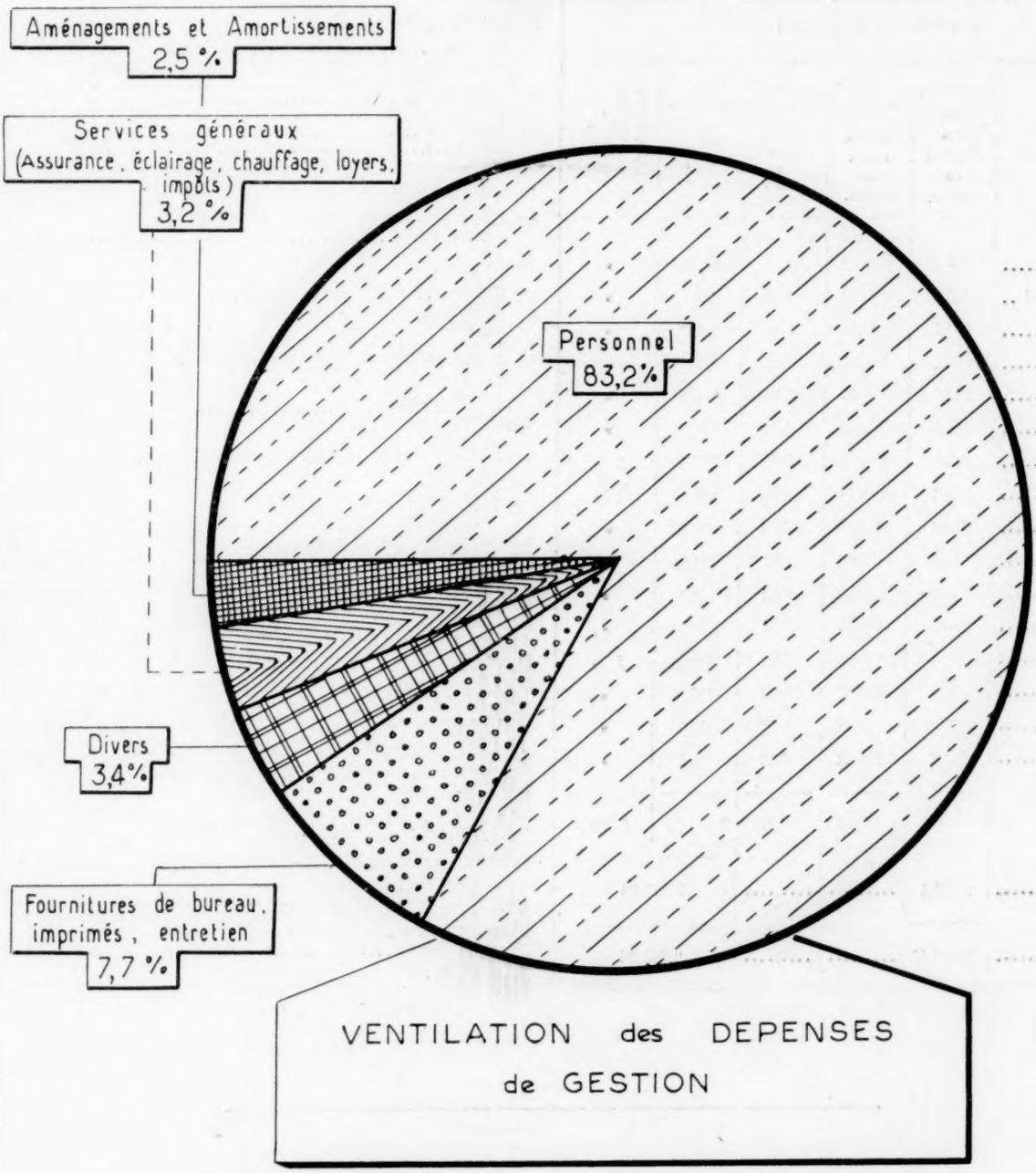

VENTILATION des DEPENSES de GESTION

Année 1956 GRAPHIQUE N° G. VII

DÉPENSES de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE

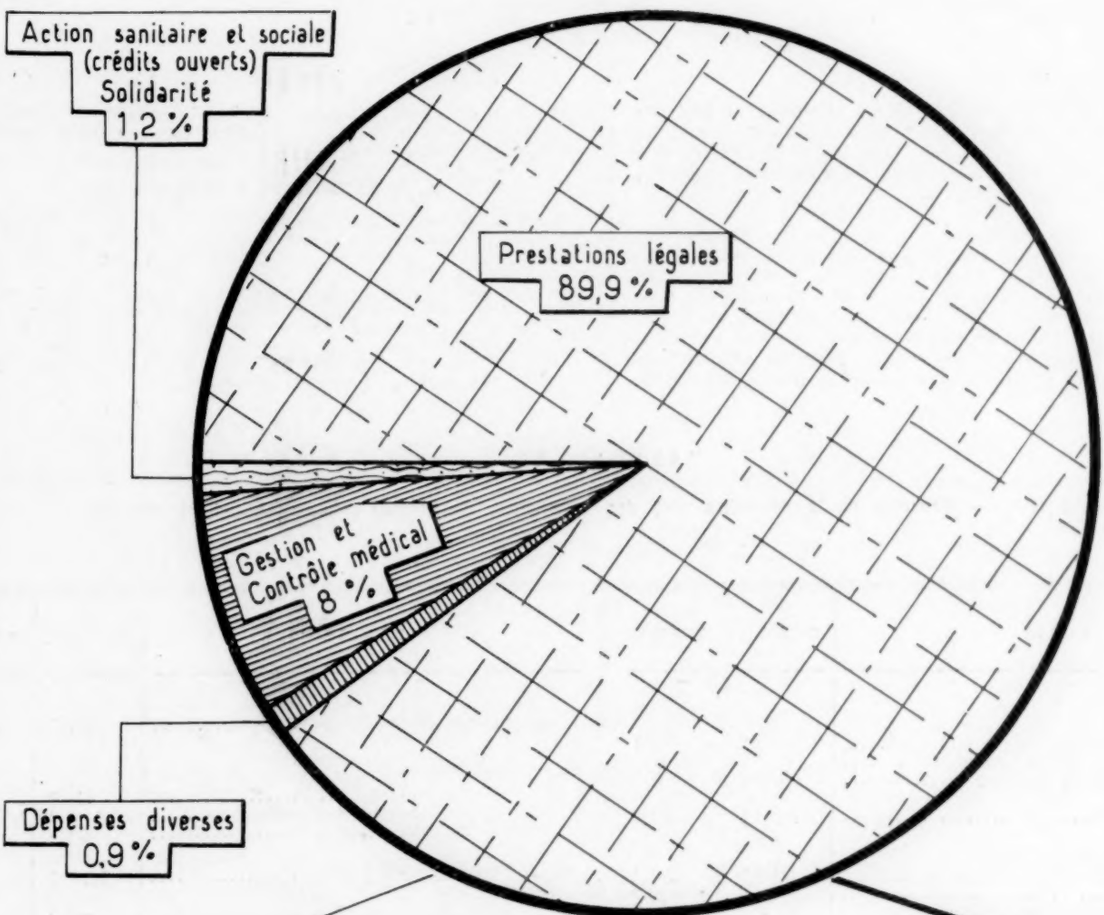

VENTILATION de l'ENSEMBLE des DÉPENSES

QUATRIEME PARTIE

SITUATION, AU 31 DECEMBRE 1955 ET AU 31 DECEMBRE 1956, DE L'ENSEMBLE DES ORGANISMES D'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE

La situation, au 31 décembre 1955 et au 31 décembre 1956, de la caisse centrale de secours mutuels agricoles et des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles, puis la situation à la même date de l'ensemble des organismes d'assurance sociale obligatoire agricole, font l'objet des tableaux ci-après.

Ces situations ont été obtenues par totalisation des comptes des caisses d'assurances sociales agricoles, et leur mode de présentation, qui affecte par suite la forme d'un bilan, s'en distingue en fait par le maintien à l'actif et au passif, de soldes créditeurs ou débiteurs pour les mêmes postes (comptes de résultats, opérations d'administration), les chiffres du passif correspondant aux opérations des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles excédentaires et ceux de l'actif aux opérations des caisses mutuelles déficitaires.

La situation, au 31 décembre 1955, de l'ensemble des organismes d'assurance sociale obligatoire agricole (tableau XXI) appelle le commentaire suivant :

A. — COTISATIONS A REGULARISER

Il s'agit de cotisations que les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles n'ont pu encore affecter au nom d'assurés déterminés, faute de précisions suffisantes de la part des personnes qui en ont effectué le versement.

Le montant indiqué de 560,6 millions de francs ne représente que 1,713 p. 100 des cotisations encaissées en 1955 au lieu de 2,11 p. 100 en 1954 et ne comprend que 59 millions (soit 0,18 p. 100 sur la même base) de cotisations versées antérieurement au quatrième trimestre 1955 qu'il n'a pas été possible d'affecter, au cours de l'année, aux comptes d'assurés déterminés.

TABLEAU XX

Année 1955. — Situation au 31 décembre 1955 des organismes d'assurance sociale obligatoire agricole.

(En millions de francs.)

ACTIF	C.M.A.S.A.	C.C.S.M.A.	PASSIF	C.M.A.S.A.	C.C.S.M.A.
I. — Immobilisations :			I. — Réserves et provisions diverses	409,5	6.830
Immeubles	99,1	27,6			
Aménagements d'immeubles	58,7	»	II. — Amortissements :		
Matériel et mobilier	655,9	»	Immeubles	56,6	27,6
II. — Disponibilités	1.217,1	601,6	Aménagements d'immeubles	43,2	»
III. — Valeurs disponibles :			Matériel et mobilier	436,5	»
Valeurs mobilières	198,3	347,1	III. — Tiers et correspondants	7.240,8	1.575,5
Prêts	4,8	11,9			
Annuités dommages de guerre	»	1,1	IV. — Cotisations à régulariser	560,6	»
Fonds commun du travail	»	263	V. — Avances à rembourser au Trésor public.	»	14.700
IV. — Tiers et correspondants	1.464,3	9.944,4			
V. — Comptes d'ordre et de régularisation d'actif	56,5	1.025,1	VI. — Comptes d'ordre et de régularisation de passif	41,1	155,7
VI. — Comptes de résultats (soldes débiteurs) :			VII. — Moins-value sur estimation valeurs	8,9	17,7
a) Risques maladie, maternité, etc, etc :					
Exercice 1955	3.100,8	7.190,1	VIII. — Opérations d'administration	582,5	140,4
Exercices antérieurs	2.388,4	3.956,2			
b) Réassurance, assurance volontaire	»	78,8	IX. — Comptes de résultats (soldes créditeurs) :		
			Exercice 1955	8,7	»
VII. — Opérations d'administration	144,8	»			
	9.388,4	23.446,9		9.388,4	23.446,9

TABLEAU XXI

Année 1955. — Situation au 31 décembre 1955 de l'ensemble des organismes d'assurances sociales obligatoires agricoles.
(En millions de francs.)

ACTIF	MONTANT	PASSIF	MONTANT
I. — Immobilisations (moins amortissements).....	277,5	I. — Réserves et provisions diverses (caisse centrale de secours mutuels agricoles).....	4.385,7
II. — Disponibilités	1.818,7		
III. — Valeurs disponibles:		II. — Cotisations à régulariser.....	560,6
Valeurs mobilières.....	545,4		
Prêts	16,7		
Annuités dommages de guerre.....	1,1	III. — Avances à rembourser au Trésor public.....	14.700
Fonds commun du travail.....	263		
IV. — Tiers et correspondants.....	2.592,4	IV. — Moins-value sur estimation valeurs.....	26,7
V. — Comptes d'ordre et de régularisation d'actif.....	884,8		
VI. — Comptes de résultats:		V. — Opérations d'administration.....	578,1
Soldes débiteurs pour les exercices antérieurs à 1955.....	6.423,1		
Soldes débiteurs pour l'exercice 1955.....	7.437,1	VI. — Comptes de résultats (soldes créditeurs pour l'exercice 1955).....	8,7
	20.259,8		20.259,8

Ces pourcentages sont inférieurs, bien que de peu, à ceux constatés au cours des exercices antérieurs et ils permettent de constater, comme par le passé, le soin apporté par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles aux opérations d'identification des cotisations.

B. — COMPTES DE RESULTATS

Compte tenu d'une part d'un prélèvement de 3.250 millions sur les cotisations identifiées, en application de l'arrêté du 12 avril 1956 affectant 10 p. 100 desdites cotisations au fonds de réserve générale de la caisse centrale de secours mutuels agricoles, d'autre part des excédents enregistrés au titre de l'assurance vieillesse antérieurement à 1953, l'autorisation a été donnée à la caisse centrale d'amortir, à concurrence de 2.854 millions, les déficits enregistrés par les caisses départementales au titre de l'exercice 1955.

Le tableau XXI fait donc apparaître au poste VI les déficits suivants:

a) Pour les exercices antérieurs à 1955, un déficit de 6.423,1 millions qui représente:

— A concurrence de 78,8 millions, le déficit du compte de réassurance de la caisse centrale en matière d'assurance volontaire;

— A concurrence de 6.344,3 millions, le déficit des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles en 1949 et 1950, le reliquat du déficit de l'exercice 1951, qui n'a été amorti qu'à concurrence de 85,4545 p. 100, et le reliquat du déficit de l'exercice 1954, qui n'a été amorti qu'à concurrence de 52,23223 p. 100;

b) Pour l'exercice 1955, le déficit non amorti, soit 7.437,1 millions.

⁂

La situation, au 31 décembre 1956, de l'ensemble des organismes d'assurance sociale obligatoire agricole (tableau XXI *bis*) appelle le commentaire suivant.

A. — COTISATIONS A REGULARISER

Le montant des cotisations à régulariser, soit 595,8 millions, ne représente que 1,60 p. 100 des cotisations encaissées en 1956 et ne comprend que 69 millions (soit 0,18 p. 100 sur la même base) de cotisations versées antérieurement au quatrième trimestre 1956 qu'il n'a pas été possible d'affecter, au cours de l'année, aux comptes d'assurés déterminés.

Les opérations d'identification des cotisations encaissées restent donc effectuées dans d'excellentes conditions.

B. — COMPTES DE RESULTATS

Compte tenu d'une part d'un prélèvement de 1.860,8 millions sur les cotisations identifiées, en application de l'arrêté du 14 avril 1956 affectant 5 p. 100 desdites cotisations au Fonds de réserve générale de la caisse centrale de secours mutuels agricoles, d'autre part des excédents enregistrés au titre de l'assurance vieillesse antérieurement à 1953, l'autorisation a été donnée à la caisse centrale d'amortir, à concurrence de 1.455,4 millions, les déficits enregistrés par les caisses départementales au titre de l'exercice 1956.

Le tableau XXI *bis* fait donc apparaître au poste V les déficits suivants:

a) Pour les exercices antérieurs à 1956, un déficit de 13.846,3 millions qui représente:

— A concurrence de 101,4 millions, le déficit du compte de réassurance de la caisse centrale en matière d'assurance volontaire.

— A concurrence de 13.744,9 millions, le déficit des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles pour les exercices antérieurs à 1956;

b) Pour l'exercice 1956, le déficit non amorti, soit 6.322,8 millions.

Les tableaux XXI et XXI *bis* mettent en évidence les difficultés de trésorerie de l'assurance, illustrées par la faiblesse du montant des disponibilités au 31 décembre, lesquelles sont de l'ordre du milliard alors que le montant annuel des dépenses est de l'ordre de 45 milliards.

Ils mettent également en évidence l'accroissement des soldes débiteurs de l'assurance résultant du cumul de déficits annuels successifs entraînant le recours, pour assurer la trésorerie du régime, à des avances d'un montant égal du Trésor public, lesquelles s'élèvent à 17,45 milliards au 31 décembre 1956.

TABLEAU XX *bis*.

Année 1956. — Situation au 31 décembre 1956 des organismes d'assurance sociale obligatoire agricole.

(En millions de francs.)

ACTIF	C.M.A.S.A.	C.C.S.M.A.	PASSIF	C.M.A.S.A.	C.C.S.M.A.
I. — Immobilisations:			I. — Réserves et provisions diverses	554,2	5.608,2
Immeubles	118,3	27,6			
Aménagements d'immeubles	61,7	»	II. — Amortissements:		
Matériel et mobilier	751,9	»	Immeubles	81,5	27,6
Dépôts de garantie	8,3	3,2	Aménagements d'immeubles	44,4	»
II.— Disponibilités	1.052,8	564	Matériel et mobilier	484,8	»
III. — Valeurs disponibles:			III. — Tiers et correspondants	8.586,5	6.687,9
Valeurs mobilières	201,4	345,7			
Prêts	4,8	9,5	IV. — Cotisations à régulariser	595,8	»
Annuités dommages de guerre	»	0,6			
Fonds commun du travail	»	246,3	V. — Avances à rembourser au Trésor public.	»	17.450
IV. — Tiers et correspondants	1.912,4	13.741,1			
			VI. — Comptes d'ordre et de régularisation de passif	1.407,1	268,7
V. — Comptes d'ordre et de régularisation d'actif	417,5	1.153,8			
			VII. — Moins-value sur estimation valeurs	15	44,8
VI. — Comptes de résultats (soldes débiteurs):					
a) Risques maladie, maternité, etc, etc:			VIII. — Opérations d'administration	552,9	95
Exercice 1956	4.958,2	2.820			
Exercices antérieurs	2.598,6	11.146,3	IX. — Comptes de résultats (soldes créditeurs):		
b) Réassurance assurance volontaire	»	101,4	Exercice 1956	2,2	»
VII. — Opérations d'administration	238,5	22,7			
	12.324,4	30,182,2		12.324,4	30.182,2

TABLEAU XXI *bis*.

Année 1956. — Situation au 31 décembre 1956 de l'ensemble des organismes d'assurance sociale obligatoire agricole.

(En millions de francs.)

ACTIF	MONTANT	PASSIF	MONTANT
I. — Immobilisations (moins amortissements)	332,7	I. — Réserves et provisions diverses (caisse centrale de secours mutuels agricoles)	4.707
II. — Disponibilités	1.616,8	II. — Cotisations à régulariser	595,8
III. — Valeurs disponibles:		III. — Avances à rembourser au Trésor public	17.450
Valeurs mobilières	547,1		
Prêts	14,3	IV. — Comptes d'ordre et de régularisation de passif.	104,5
Annuités dommages de guerre	0,6		
Fonds commun du travail	246,3	V. — Moins-value sur estimation valeurs	59,8
IV. — Tiers et correspondants	379,1	VI. — Opérations d'administration	336,7
V. — Comptes de résultats:			
Soldes débiteurs pour les exercices antérieurs à 1956	13.846,3	VII. — Comptes de résultats (soldes créditeurs pour l'exercice 1956)	2,2
Soldes débiteurs pour l'exercice 1956	6.322,8		
	23.306		23.306

GRAPHIQUE N° G VIII

Année 1956

EVOLUTION des DÉPENSES de PRESTATIONS de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE de 1950 à 1956

en millions de francs

en pourcentages

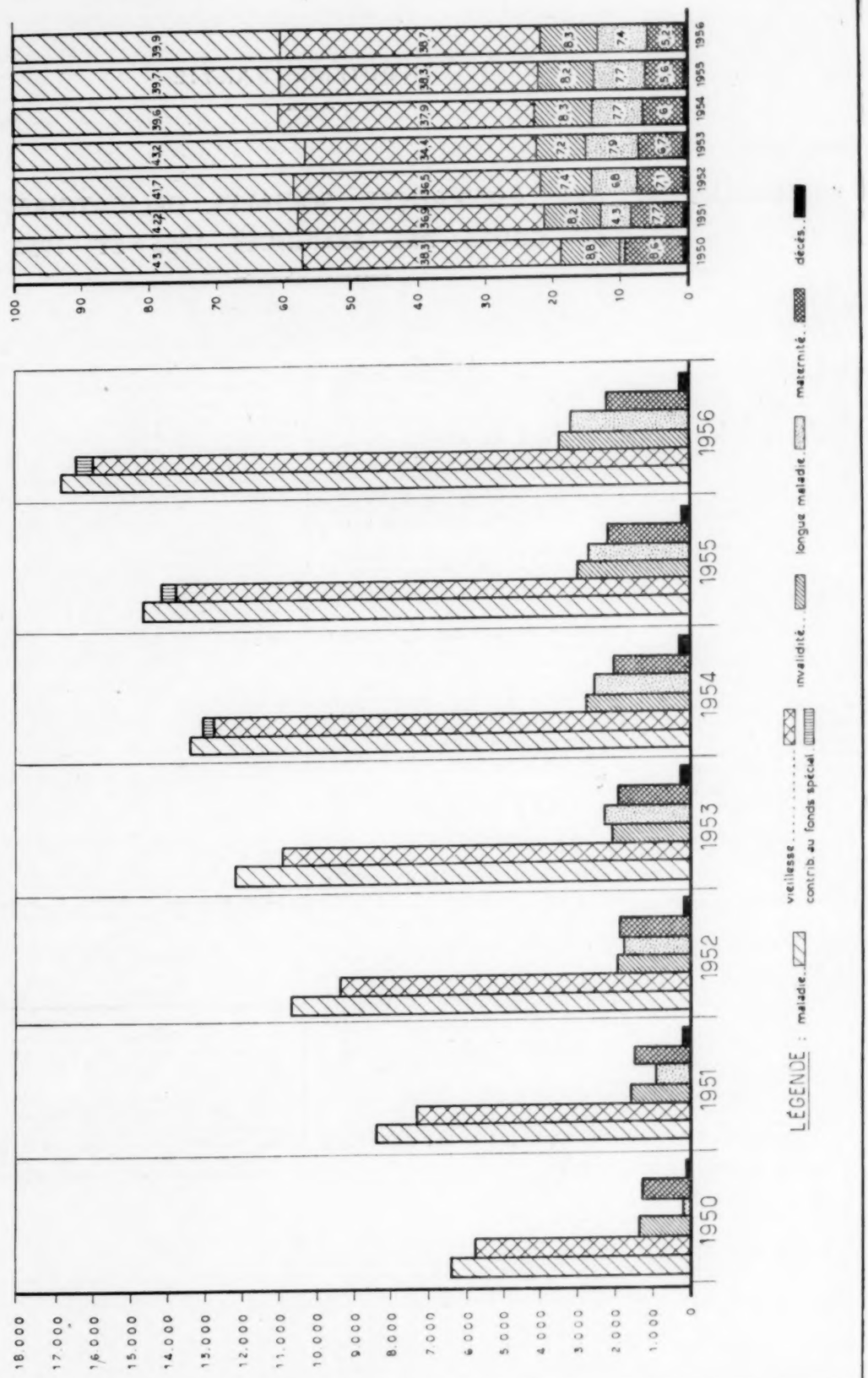

CINQUIEME PARTIE

EVOLUTION DES ASSURANCES SOCIALES OBLIGATOIRES AGRICOLES AU COURS DES EXERCICES 1955 ET 1956

La situation financière de l'assurance sociale obligatoire agricole au 31 décembre 1954 se soldait par un déficit global de 6.467,8 millions de francs couvert par des avances du Trésor public d'un montant de 6.700 millions de francs dont 2.500 millions alloués au cours de l'exercice 1954.

La réapparition d'un déficit excédant 10 p. 100 des dépenses globales au cours de l'exercice 1954 (36.432 millions) tenait essentiellement au fait que les cotisations de l'assurance restaient assises sur des salaires minimum garantis inchangés depuis 1951 nonobstant l'intervention, à compter de février 1954, de primes horaires non hiérarchisées (1) dont le montant au 1er avril 1955 atteignait 26 p. 100 du salaire minimum garanti.

Par ailleurs, la suppression de la taxe de statistique et de contrôle douanier a privé l'assurance en 1955 des recettes correspondant à la prise en charge par le fonds national d'allocation de vieillesse agricole des majorations d'allocations, pensions et rentes résultant des dispositions de la loi n° 54-301 du 20 mars 1954.

Le décret n° 55-860 du 29 juin 1955 a eu pour but de remédier à cette situation en intégrant les primes horaires non hiérarchisées dans l'assiette des cotisations de l'assurance sociale agricole.

Cette mesure aurait entraîné une augmentation de 26 p. 100 du montant des cotisations dues au titre du troisième trimestre 1955 par rapport au montant des cotisations dues au titre du deuxième trimestre; il a été nécessaire de consentir, à titre transitoire, une remise de 10 p. 100 des cotisations dues au titre du deuxième semestre 1955 et une remise de 5 p. 100 de celles dues au titre du premier trimestre 1956 (2).

Cette situation a entraîné pour l'exercice 1955 un déficit de 8.031 millions de francs représentant 19,6 p. 100 des dépenses globales.

Ce déficit a été couvert par des avances du Trésor à concurrence de 8 milliards de francs.

Nonobstant la suppression de la taxe de statistique et de contrôle douanier et les remises de cotisations ci-dessus rappelées, les dispositions du décret du 29 juin 1955 ont permis de ramener le déficit de l'exercice 1956 à 4.776 millions de francs, soit 10,2 p. 100 des dépenses globales, et les avances du Trésor public ont pu être réduites pour le même exercice à 2,5 milliards de francs.

La nécessité d'une augmentation des cotisations de l'assurance qui a simplement suivi l'augmentation générale des salaires et des prix et par suite celle des dépenses globales de l'assurance, a été acceptée sans difficultés par les organisations représentatives des salariés.

Il n'en a pas été de même des exploitants employeurs de main-d'œuvre dont les représentants ont fait valoir l'importance des décalages introduits par l'augmentation générale des prix entre les charges des exploitations agricoles et la revalorisation de leurs produits.

(1) Décrets n° 54-203 du 25 février 1954, n° 54-1010 du 9 octobre 1954 et n° 55-353 du 2 avril 1955.

(2) Décret n° 56-377 du 12 avril 1956

La commission consultative des assurances sociales agricoles a attiré avec force l'attention sur la nécessité:

D'une part, d'assurer à la main-d'œuvre agricole une protection complète et notamment de porter les taux de remboursement des visites et consultations médicales à 80 p. 100 des tarifs syndicaux;

D'autre part, en contre-partie, de réaliser des économies substantielles sur certains chapitres de dépenses de l'assurance maladie — dépenses d'hospitalisation et dépenses pharmaceutiques — qui prennent d'année en année une importance croissante.

Le nombre des spécialités pharmaceutiques, leurs méthodes de conditionnement et de commercialisation ont fait l'objet des plus vives critiques.

Il en a été de même des prix de journée des hôpitaux publics, dont le coût est d'ailleurs étroitement lié à celui des produits pharmaceutiques. A cet égard, la commission a souhaité l'extension rapide de l'emploi à plein temps des médecins des hôpitaux.

Nonobstant ces difficultés, des améliorations ont pu être apportées au régime des prestations au cours de l'exercice 1956.

Elles ont porté essentiellement sur l'assurance vieillesse et l'assurance maladie.

En matière d'assurance vieillesse, la loi n° 56-331 du 27 mars 1956 a augmenté de 10 p. 100, à compter du 1er janvier 1956, le montant de l'allocation aux vieux travailleurs salariés et par suite, le montant minimum des pensions de vieillesse de l'assurance sociale agricole et celui de l'allocation spéciale instituée par la loi du 10 juillet 1952.

La loi n° 56-639 du 30 juin 1956 a institué en outre une allocation supplémentaire fixée à 31.200 F par an et soumise, de même que l'allocation spéciale, à des conditions de ressources d'ailleurs différentes.

Le financement des charges résultant des lois précitées est assuré par le fonds national de solidarité sur le produit des taxes à lui affecté. Il n'a pas nécessité, en conséquence, d'augmentation du montant des cotisations de l'assurance sociale agricole.

Par ailleurs, un arrêté du 30 avril 1956 a porté de 200.000 F à 232.000 F le taux minimum de la majoration accordée aux pensionnés de vieillesse et d'invalidité qui sont dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie.

En matière d'assurance maladie, les mesures de fusion des assurances maladie et longue maladie introduites dans le régime non agricole des assurances sociales par le décret n° 55-568 du 20 mai 1955 ont été étendues au régime agricole à compter du 1er octobre 1956 par les décrets n° 56-967 du 28 septembre 1956, n° 56-968 de même date et le décret n° 56-1051 du 16 octobre 1956 modifiant le règlement d'administration publique du 21 septembre 1950.

Les difficultés financières sérieuses de l'assurance au cours de l'exercice 1955 expliquent le délai apporté à l'intervention de ces mesures qui se caractérisent essentiellement par la prise en charge des maladies quelle que soit la date de la première constatation médicale et par l'octroi des prestations en nature de l'assurance (frais médicaux et pharmaceutiques) sans limitation de durée.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Liste générale de classement des candidats aux emplois réservés de quatrième et cinquième catégorie et additive aux listes de classement de première, deuxième, troisième catégorie et aux emplois comportant une aptitude spéciale.

ANNEE 1957 ET RELIQUAT DES LISTES DES ANNEES ANTERIEURES
METROPOLE, ALGERIE ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER
(*Journal officiel* du 9 février 1958.)

A. — *METROPOLE*

EMPLOIS GROUPES

ADMINISTRATIONS CENTRALES

EMPLOIS MIXTES

Adjoint administratif.

CATÉGORIE « C »

21 *bis* Aubert (André); 36 *bis* lire Leger (Pierre) au lieu de Biancarelli (Robert); 36 *ter* Biancarelli (Robert); 36 *quater* Beauvallet (Marcel).

CATÉGORIE « D »

41 Roulle (Roger).

Employé de bureau.

CATÉGORIE « A »

2 Limage (Arthur).

CATÉGORIE « C »

1 Lire Hervé (Raymond) au lieu de Galvan (Guillaume); 1 *bis* Galvan (Guillaume); 37 *bis* Gommard (Robert); 85 Peinado (Emmanuel).

CATÉGORIE « D »

25 *bis* Alexandre (Julien); 29 Rinaldi (Maurice).

CATÉGORIE « E »

26 *bis* Campillo (Florentine); 45 *bis* Roume (Claire); 15 *ter* Donnard (Simonne); 47 *bis* Hetzenauer (Gilberte).

Agent de service.

CATÉGORIE « A »

1 Le Clanche (Joseph); 2 Ryckewaert (Marguerite); 3 Lecœuvre (Jean-Baptiste); 4 Lacroix (Antoine).

CATÉGORIE « C »

1 Guérard (André); 2 Nanti (Louis); 3 Treillard (Paul); 4 Jourdain (Roger); 5 Laberneze (Dominique); 6 Giordano (Laurent); 7 Giovannangeli (Dominique); 8 Gillon (Gaston); 9 Marchetti (Jean); 10 Brouard (René); 11 Grenier (Georges); 12 Caillot (Jean-Albert); 13 Pornon (Hugues); 14 Delton (René); 15 Alvain (Eugène); 16 Denise (Jean-Charles); 17 Pousin (Noël); 18 Thermy (Jéromie-Gustave); 19 Ros (Joseph); 20 Bouzac (Georges); 21 Hautaplain (Eugène); 22 Labrousse (Albert); 23 Dupleich (Jean); 24 Behra (Charles); 25 Peron (Marcel); 26 Bidegain (Charles); 27 Buret (Raymond); 28 Michelet (Albert); 29 Deschamps (René); 30 Muselet (Pierre); 31 Bouquet (Raymond); 32 Casasoprana (François); 33 Mioussky (Eugène); 34 Harouet (Marcel); 35 Léandri (Thomas); 36 Denœud (François); 37 Ravet (Gaston); 38 Lamothe (Eugène); 39 Brosse (Léon); 40 Nouar Abdellah; 41 Ducrocq (Georges); 42 Paliern (Adrien); 43 Roue (Olivier); 44 Constanty (André); 45 Blaise (Edouard); 46 Cambon (Camille); 47 Le Plard (Lucien); 48 Pasqualini (Paul); 49 Chapeau (Louis); 50 Comi (Jacques); 51 Alimi (Raymond); 52 Chabrier (Georges); 53 Gendre (Gilbert); 54 Garcia Porra (Francisco); 55 Haddad (Maurice); 56 Giovannangeli (Dominique-Antoine); 57 Rivière (André); 58 Médioni (Charles); 59 Coste (Henri); 60 Harlaux (René); 61 Rovinalti (Vincent); 62 Dupont (Bernard); 63 Daly (Henri); 64 Bouchet (Auguste); 65 Guinet (Albert); 66 Salve (Raymond); 67 Gaudillère (Auguste); 68 Thomas (Charles); 69 Le Com (Jean); 70 Montier (Henri); 71 Jacques (André); 72 Bedas (Jean); 73 Angot (Raoul); 74 Seigne (Alphonse); 75 Duhamel (Armand); 76 Simon (Marcel); 77 Meynet (André); 78 Chaylat (Louis); 79 Georges (Pierre); 80 Nobili (François); 81 Robert (René); 82 Girard (Roger); 83 Gohier (André); 84 Lagneau (Maurice); 85 Thomas (Emile).

CATÉGORIE « D »

1 Leroux (Georges-Emile); 2 Franceschetti (Jean-Baptiste); 3 Donnini (Pierre); 4 Timm (Pierre); 5 Boularas (Léon).

CATÉGORIE « E »

1 Duchene (Mathilde); 2 Houzet (Henriette); 3 Chapelle (Germaine); 4 Tanguy (Johana); 5 Barray (Marcelle); 6 Soestens (Claire); 7 Goldman (Florence); 8 Kerivel (Marguerite); 9 Cosson (Désirée); 10 Fage (Marie-Louise); 11 Lasne (Marie-Thérèse); 12 Dietrich (Hélène); 13 Léger (Lucienne); 14 Berton (Juliette); 15 Fauvel (Isabelle); 16 Michel (Georgette); 17 Verilhac (Antonia); 18 Mery (Alice); 19 Paul (Augustine); 20 Paris (Madeleine); 21 Lépine (Marie-Rose); 22 Pitance (Adolphine); 23 Piat (Marie-Renée); 24 Porcheron (Gabrielle); 25 Le Corre (Anna); 26 Follezou (Marie); 27 Durand (Louisette); 28 Pampanay (Augustine); 29 Beaugad (Renée); 30 Sigal (Rachel); 31 Cabit (Marcelle); 32 Perrin (Renée); 33 Rouxel (Albertine); 34 Duffait (Louise); 35 Marandon (Victorine); 36 Szwarc (Chana); 37 Tilmant (Marguerite); 38 Lavarie (Paulette); 39 Pont (Rose); 40 Frouin (Hélène); 41 André (Elise); 42 Jossic (Marie-Louise); 43 Le Moal (Marie); 44 Bourlard (Madeleine); 45 Pech (Henriette); 46 Durand (Mariette); 47 Sannier (Yvonne); 48 Huss (Lucie); 49 Lebuan (Aline); 50 Vidau (Marie-Louise); 51 Hessens (Marguerite); 52 Dormoy (Gabrielle); 53 Poisson (Augustine); 54 Montignies (Lucie); 55 Fage (Aline); 56 Grado (Adrienne); 57 Bigorne (Lucienne); 58 Belanjon (Jeanne); 59 Payen (Solange); 60 Lucet (Odette); 61 Laufer (Georgette); 62 Bonhomme (Yvonne); 63 Sebban (Fortunée); 64 Verrot (Claire); 65 Bouchet (Yvonne); 66 Cauche (Denise); 67 Perron (Suzanne); 68 Liège (Marie); 69 Heuzey (Georgette).

Article R. 133 du code des pensions militaires d'invalidité.

Burel (Yves); Pellegrin (Paul); Matheu (Antheime); Moreau (René); Herbin (Marcel); Charriere (Eugène); Davau (Alexandre); Malcoste (François); Denis (Gabriel); Laude (Eugène); Bulkaen (Lucien); Bastide (Jean); Fontaine (Lucien); Rougie (Charles); Hilde (André); Guinot (Jean); Cozic (Georges); Vever (Raymond); Jupin (Norbert); Weyckmans (Maurice); Delage (François); Coulard (Samuel); Ancian (Lucien); Le Roux (Fernand); Perrault (René); Bonnelle (Albert); Crouzet (Robert); Bielle (Jacques); Martinet (Jules); Vachin (Fernand); Brière (Robert); Grisey (Roger); Bissonnet (Germaine); Uhring (Marguerite); Loriot (Albertine); Braffy (Gabrielle); Anglade (Henri); Iund (Edouard); Morel (Louis); Coulaud (André); Le Ray (Aimée).

EMPLOIS MASCULINS

Conducteur d'automobiles.

CATÉGORIE « C »

1 Breden (André); 2 Luxe (Louis); 3 Dudragne (André); 4 Descamps (Georges); 5 Duffau (Aristide); 6 Leroy (William); 7 Courtois (Roger); 8 Neant (Fernand); 9 Carre (Georges); 10 Robin (Henri); 11 Geslain (Max); 12 Balzon (Roger).

CATÉGORIE « D »

1 Crespi (Jean); 2 Daire (Raymond); 3 Avry (Robert); 4 Boutfroy (Maurice); 5 Meneguin (Eugène); 6 Joly (Roger); 7 Kruchten (Fernand); 8 Rollier (René); 9 Nardi (Pierre); 10 Neuville (Pierre); 11 Bouvier (Fernand); 12 Masson (Claude); 13 Gueguenlat (Jean); 14 Neuville (Bernard); 15 Cifre (Pierre); 16 Lebran (Gustave);

17 Biaggi (Antoine); 18 Chantereau (Robert); 19 Ramaget (Ben-Charles); 20 David (Pierre); 21 Fosse (André); 22 Firmin-Premier (Louis); 23 Philippo (Henri); 24 Pietri (Paul); 25 Fadoin (Léon); 26 Faven (Maurice); 27 Cornec (Jean-François); 28 Foulatier (Henri); 29 Grismayer (Louis); 30 Franceschetti (Jean-Baptiste); 31 Dorgier (Jean); 32 Archambaud (Aimé); 33 Ruhlmann (Lucien); 34 Le Dreo (Marcel); 35 Morel (Christian); 36 Chartier (Pierre); 37 Palin (Roland); 38 Hubert (Raymond); 39 Joyeux (Fernand); 40 Laurens (Louis); 41 Bruneau (Maurice); 42 Mericau (André); 43 Gourio (Roger); 44 Giabiconi (Lucien); 45 Mays (Marcel); 46 Gangnard (René); 47 Martel (Robert); 48 Gheude (Robert).

Garçon de laboratoire.

CATÉGORIE « C »

1 Durand (Jacques); 2 Bournelle (André).

OUVRIERS SPÉCIALISÉS

Ajusteur.

CATÉGORIE D

1 Jouet (Roger).

Armurier.

CATÉGORIE D

1 Morisset (André).

Charpentier.

CATÉGORIE D

1 Chenu (Marcel).

Conducteur machine imprimerie Minerve.

CATÉGORIE C

1 Prevost (Alphonse).

Conducteur de véhicules.

CATÉGORIE C

1 Muller (Robert); 2 Gualda (Ramon); 3 Bombili (Eugène).

Conducteur mécanicien de véhicules.

CATÉGORIE C

1 Schlachter (René).

Cuisinier-pâtissier.

CATÉGORIE C

1 Dupont (Maurice); 2 Cossec (Pierre); 3 Jezequel (Jean-Louis); 4 Bizet (Paul).

CATÉGORIE D

1 Martin dit Latour (Henri).

Fraiseur outilleur.

CATÉGORIE C

1 Chevallier (René); 2 Leger (Lucien).

Menuisier.

CATÉGORIE D

1 Bazin (Maurice).

Polisseur nickeleur.

CATÉGORIE C

1 Coiffier (Maurice).

Radio-électricien.

CATÉGORIE C

1 Suin (Louis).

Serrurier.

CATÉGORIE C

1 Fleury (Robert).

Soudeur.

CATÉGORIE « C ».

1 Viroulaud (Henri).

Soudeur à l'arc.

CATÉGORIE « C ».

1 Pisano (Vincent).

Tourneur.

CATÉGORIE « C ».

1 Lombard (André); 2 Venissac (Marcel).

Homme d'équipe et manutentionnaire.

CATÉGORIE « C ».

1 Léon (José); 2 Serrano (Joseph); 3 Abely (Hippolyte); 4 Degardin (Noël).

CATÉGORIE « D ».

1 Pierrot (Servais); 2 Djelloul (Mansour); 3 Dupuy (Maurice); 4 Martine (Floribert).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Bonard (Henri).

EMPLOIS FÉMININS

OUVRIÈRES SPÉCIALISÉES

Couturière.

1 Reneaud (Berthe).

Lingère.

1 Seulin (Marie); 2 Pichard (Mercédès); 3 Dorle (Marie); 4 Poirier (Marie); 5 Barbier (Jeanne); 6 Dudognon (Suzanne); 7 Thevenin (Simone); 8 Viau (Marie-Louise); 9 Delissus (Isabelle); 10 Grandmontagne (Maria); 11 Gardette (Charlotte); 12 Aubert (Albertine); 13 Martiallet (Marie); 14 Benoist (Georgette); 15 Cointe (Hélène); 16 Barbier (Germaine).

Couturière-lingère.

1 Le Faou (Maria); 2 Grandmontagne (Maria); 3 Dietrich (Hélène); 4 Senequier (Germaine); 5 Gardette (Charlotte); 6 Perron (Emilienne); 7 Gottesdiener (Estera); 8 Monard (Henriette); 9 Lagarde (Germaine); 10 Challine (Suzanne); 11 Patenat (Rose); 12 Beaulieu (Lucile); 13 Benoist (Georgette); 14 Altero (Jeanne).

Manœuvre spécialisée.

1 Thiolat (Raymonde); 2 Marchand (Joséphine); 3 Cabochon (Yvonne); 4 Lallement (Jeanne); 5 Monteil (Elise).

SERVICES EXTERIEURS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

EMPLOIS MIXTES

Rédacteur et assimilé.

CATÉGORIE « C ».

Charente.

2 Vigroux (Jacques) (rayé pour la Haute-Garonne et l'Hérault).

Côtes-du-Nord.

1 Salaün (Félix).

Seine.

5 *bis* Frejabue (Alfred).

Commis.

CATÉGORIE « C ».

Aveyron

2 Boussaguet (André) (rayé pour la Seine).

Bouches-du-Rhône.

20 *bis* Calvayrac (Jean).

Hérault.

2 *bis* Alba (André); 6 *bis* Allies (Alfred); 9 *bis* Berraud (Robert).

Meurthe-et-Moselle.

2 *bis* Anghilieri (Noël).

Moselle.

6 Anghilieri (Noël).

Rhône.

2 *bis* Nottet (André); 7 *bis* Peraira (Antoine).

Seine.

12 *bis* Beauvallet (Marcel).

Seine-et-Oise.

5 *bis* Beauvallet (Marcel).

Tarn.

8 Boussaguet (André).

Alger.

4 *bis* Calvayrac (Jean).

Oran.

1 Lire : « Peraira (Antoine) » au lieu de : « Alberola (Raymond) » ; 2 Alberola (Raymond).

Guyane.

1 Léger (Pierre).

Réunion.

1 Léger (Pierre).

CATÉGORIE « D ».

Alpes-Maritimes.

20 *bis* Damestoy (Jean) ; 21 *bis* Sacripenti (Don-Philippe)

Bouches-du-Rhône.

6 *ter* Payet (Antoine).

Corse.

9 *bis* Sacripenti (Don-Philippe).

Rhin (Bas-).

2 *bis* Giffey (Gaston).

Seine-et-Marne.

1 Monmouton (Georges).

Seine-et-Oise.

2 *bis* Leonetti (Toussaint) ; 2 *ter* Monmouton (Georges).

Tarn.

5 Delpech (Antoine) (rayé pour le Lot-et-Garonne).

Employé de bureau.

CATÉGORIE « C »

Alpes (Hautes-).

8 Galland (Joseph).

CATÉGORIE « A »

Alpes-Maritimes.

1 Ségur (Joseph).

CATÉGORIE « C »

Côte-d'Or.

7 *bis* Charton (Rémi).

CATÉGORIE « A »

Drôme.

1 Séverac (Francisque).

CATÉGORIE « C »

Gironde.

42 *bis* Chevreux (Rémy).

Indre-et-Loire.

3 *bis* Charton (Rémi).

Pas-de-Calais.

1 *bis* Bedele (André).

Rhin (Bas-).

103 *bis* Tripp (René).

Rhin (Haut-).

33 *bis* Tripp (René).

Savoie.

6 Mariani (Dominique).

Seine.

26 Grall (Claude) (rayé pour le Finistère).

Seine-et-Oise.

12 Grall (Claude) (rayé pour le Finistère).

Var.

50 *bis* Mariani (Dominique).

CATÉGORIE « D »

Aube.

1 Favier (Lucien).

Gard.

2 Gauchat (Jacques).

Hérault.

7 *bis* Gauchat (Jacques).

Loire-Atlantique.

5 *bis* Le Yondre (Henri).

Marne.

2 *bis* Favier (Lucien).

Morbihan.

19 *bis* Le Yondre (Henri).

CATÉGORIE « E »

Alpes-Maritimes.

31 Andrei (Fernande).

Bouches-du-Rhône.

22 Decori (Charlotte) ; 23 Roume (Claire).

Corse.

2 *bis* Decori (Charlotte).

Gard

4 Ranc (Marie-Rose).

Isère

1 Renaud (Marie-Thérèse).

Sarthe.

4 Pinson (Christiane).

Var.

15 Andrei (Fernande).

Agent de service.

CATÉGORIE « C »

Ain.

1 Marion (Marcel) ; 2 Darmedru (Francisque) ; 3 Pirat (Lucien) ; 4 Rigaud (Marcel) ; 5 Ferreol (André) ; 6 Monnery (Charles) ; 7 Jamon (Pierre) ; 8 Sol (Pierre) ; 9 Daclon (Bernard) ; 10 Jacquet (Emile) ; 11 Payot (Louis).

Aisne.

1 Tassin (Robert) ; 2 Latour (Georges) ; 3 Hardy (Auguste) ; 4 Leroy (Claude) ; 5 Varlet (André) ; 6 Triquet (Julien) ; 7 Lesne (René) ; 8 Honoré (Pierre) ; 9 Beaumont (Louis) ; 10 Lombard (Gustave) ; 11 Desse (Louis) ; 12 Zarow (Stanislas) ; 13 Wallerand (Jean) ; 14 Waroqueaux (Fernand) ; 15 Zdobych (Ladislas) ; 16 Farcy (Fernand) ; 17 Lagache (Edouard) ; 18 Bracq (Marcel) ; 19 Caramelle (Roger).

Allier.

1 Buisson (Antoine) ; 2 Jouannet (Nicolas) ; 3 Faulconnier (Louis) ; 4 Nioloux (Henri) ; 5 Lafaix (Pierre) ; 6 Bonnet (Antoine) ; 7 Lombardy (Albert) ; 8 Colon (Antoine) ; 9 Godarski (Maurice) ; 10 Chanet (Pierre) ; 11 Jaunier (Gilbert) ; 12 Faye (Benoît) ; 13 Vazeilles (Henri) ; 14 Vialatou (Pierre) ; 15 Rochette (Louis) ; 16 Barichard (Marc) ; 17 Faye (François) ; 18 Gauthier (Huberi) ; 19 Lhoste (Louis) ; 20 Pradat (Jean) ; 21 Tresorier (André) ; 22 Gillet (Félix) ; 23 Durantet (Antoine) ; 24 Delemonte (René) ; 25 Koulinitch (Jean) ; 26 Robin (Claude) ; 27 Breffy (Valentin).

Alpes (Basses-).

1 Ronteix (André) ; 2 Martin (Joseph) ; 3 Juriens (Guy) ; 4 Mainart (Adrien) ; 5 Spaziani (Louis) ; 6 Medina (Jean) ; 7 Olivieri (Hippolyte) ; 8 Stefanidès (Marius) ; 9 Olivieri (Joseph) ; 10 Gallas (Pascal) ; 11 Coutaudier (Sylvain).

Alpes (Hautes-).

1 Martin (Joseph) ; 2 Borel (Léon) ; 3 Martin (Louis) ; 4 Lesbros (Dominique) ; 5 Nobili (François).

Alpes-Maritimes.

1 Gabrielli (André) ; 2 Raimondi (Louis) ; 3 Mariani (François) ; 4 Payet (Antoine) ; 5 Belot (Marcel) ; 6 Anselmo (François) ; 7 Lamy (Lucien) ; 8 Simoens (René) ; 9 Gazan (Marcel) ; 10 Benayoun (Samuel) ; 11 Bellon (Georges) ; 12 Feger (Alfred) ; 13 Faraut (Henri) ; 14 Peyre (Osmin) ; 15 Cirelli (Pierre) ; 16 Maquin (Laurent) ; 17 Henry (Emile) ; 18 Gayrard (Elie) ; 19 Cerato (Maurice) ; 20 Gargiuli (Sauveur) ; 21 Icart (Emmanuel) ; 22 Poisson (Louis) ; 23 Jounel (Joseph) ; 24 Brayac (André) ; 25 Maza (Ferdinand) ; 26 Sacchi (Frédéric) ; 27 Basso (Sauveur) ; 28 Oudinet (Charles) ; 29 Jammes (Robert) ; 30 Murk (Frédéric) ; 31 Ruellan (Roger) ; 32 Viacava (Charles) ; 33 Picheny (Emile) ; 34 Darmon (Albert) ; 35 Aimard (Edmond) ; 36 Rionnet (Vital) ; 37 Flachet (René) ; 38 Saissi (Antoine) ; 39 Berteaux (Albert) ; 40 Sattegna (Jean) ; 41 Panie (François) ; 42 Fauvet (Albert) ; 43 Ceze (Jules) ; 44 Champommier (Jean) ; 45 Isoardi (Robert) ; 46 Douillet (Roger) ; 47 Colletta (Raoul) ; 48 Armandoni (Adon) ; 49 Rosati (Yves) ; 50 Bozon-Viaille (Robert) ; 51 Amato (Marius) ; 52 Dalmasso (Edouard) ; 53 Dalmas (Joseph) ; 54 Luciani (Jean) ; 55 Rouhaut (Jacques) ; 56 Ciais (Charles) ; 57 Leruyet (Louis) ; 58 Mari (Raoul) ; 59 Barnier (Alexandre) ; 60 Mocali (Gilbert) ; 61 Manvieux (Bernard) ; 62 Michel (André) ; 63 Quiquenpois (Alfred) ; 64 Mainart (Adrien) ; 65 Pottier (Pierre) ; 66 Coupein (Alexis) ; 67 Patacchini (Ange) ; 68 Gilly (Syrius) ; 69 Rousselle (Georges) ; 70 Antonietti (Jules) ; 71 Ragueneau (Edouard) ; 72 Domenge (Maurice) ; 73 Alunni (Jérôme) ; 74 Brun (Gilbert) ; 75 Pichetti (Jean-Pierre) ; 76 Capelli (Pierre) ; 77 Canioni (Mathieu) ; 78 Robert (Henri) ; 79 Delhaye (Henri) ; 80 Peyronnet (Marcel) ; 81 Taradel (André) ; 82 Mere (Auguste) ;

83 Rochet (Félix); 84 Prieto (Michel); 85 Yi (Ferdinand); 86 Tomasini (Ignace); 87 Noizillier (Elie); 88 Tozzi (Tito); 89 Cagnol (Albert); 90 Oudoux (Victor); 91 Chilini (Régulus); 92 Estardier (Edmond); 93 Vassart (André); 94 Belliardo (Pierre); 95 Laine (Maurice); 96 Martin (Louis); 97 Ventenat (Fernand); 98 Ayache (Salomon); 99 Zydower (Charles); 100 Schwalm (Louis); 101 Leoni (Jérôme); 102 Maurin (Aimé); 103 Chaumard (Louis); 104 Metin (Frédéric); 105 Di Maio (Daniel); 106 Barontini (Humbert); 107 Dufay (André); 108 Exposito (Dominique); 109 Zunino (François); 110 Kaprielian (Hagop); 111 Appiano (Alexandre); 112 Prouin (Daniel); 113 Bernard (René); 114 Mucchielli (Marius); 115 Jouvet (Maurice); 116 Colpin (Albert); 117 Daniel (Joseph); 118 Ladame (Pierre); 119 Bille (Pamphile); 120 Mattalia (Jean-Baptiste); 121 Medina (Raymond); 122 Lanain (André); 123 Gobattoni (Edouard); 124 Klein (André); 125 Desmichel (Jean-Pierre); 126 Batigne (Hervé); 127 Pacini (Simon); 128 Burger (Albert); 129 Codaccioni (Pierre); 130 Valenti (Pierre); 131 Bourrillon (Charles); 132 Paoli (Félix); 133 Lassère (Maurice); 134 Sylvestre (Raymond); 135 Sylvain (Marc); 136 Bizzari (Raymond); 137 Maillet (Paul); 138 Zerbib (Julien); 139 Salasca (Dominique); 140 Salzaroni (Toussaint); 141 Mahieux (Alexis); 142 Garcia-Porra (Francisco); 143 Borel (Elie); 144 Caritg (François); 145 Orsetti (Alfred); 146 Duminy (André); 147 Silvestre (Marius).

Ardèche.

1 Evesque (Damien); 2 Gente (Marie); 3 Coudène (Martin); 4 Allègre (Louis); 5 Chazé (Henri); 6 Barratier (Marcel); 7 Caillet (Edouard); 8 Grangier (Louis); 9 Guironnet (Auguste); 10 Limonne (Lucien); 11 Vaccari (Raymond).

Ardennes.

1 Hurbourt (Albert); 2 Ischard (Jean); 3 Wuillemot (Raphaël); 4 Quéval (Léon); 5 Jaunasse (Louis); 6 Heit (Félix); 7 Taillard (Louis); 8 Donneux (Raymond); 9 Moulin (Max).

Ariège.

1 Cabau (François); 2 Laffont (René); 3 Pedoussaut (Gabriel); 4 Laberty (Lucien); 5 Kalfon (Joseph); 6 Bouzigues (Eugène); 7 Cancel (Joseph); 8 Fourment (Georges); 9 Pipino (Augustin); 10 Moulis (Elie); 11 Bonnel (Marcel); 12 Maury (Eugène); 13 Elie (Clément); 14 Bouret (Adrien); 15 Canal (Albert); 16 Roumieu (Emile); 17 Andreu « Bigorre » (Jean); 18 Burgan (Lucien); 19 Tajan (Elie); 20 Rouch (Jean).

Aube.

1 Manaud (Henri); 2 Valléry (Marcel); 3 Busson (Louis); 4 Millochau (André); 5 Chailley (André); 6 Malfait (Raymond); 7 Petit (Lucien); 8 Billon (Alfred); 9 Kravezuk (Basil); 10 Huot (Henri); 11 Michel (Bernard); 12 Lambalot (Marcel); 13 Marinot (Daniel); 14 Dame (Robert); 15 Guidon (Roger); 16 Rogé (Bernard); 17 Tisserand (Charles); 18 Cressier (Marcel); 19 Millereau (Marcel); 20 Bocquet (André); 21 Varennes (Charles).

Aude.

1 Costa (Alfred); 2 Izard (Louis); 3 Paletta (Joseph); 4 Marty (Roger); 5 LLagonne (Jacques); 6 Pipino (Augustin); 7 Vincent (Léopold); 8 Bastoul (Auguste); 9 Moulis (Elie); 10 Petit (Edouard); 11 Cahuzac (Jules); 12 Batlle (Gaston); 13 Vidal (Jean); 14 Portillo (Crespin); 15 Fonties (Henri); 16 Marty (Camille); 17 Barrabès (Louis); 18 Barbéra (Thomas); 19 Platet (Jean); 20 Dagas (José); 21 Icher (Armand); 22 Elvira (Joseph); 23 Tarbouriech (Jacques); 24 Le Cam (Hervé); 25 Martinez (Jean); 26 Gout (Eugène); 27 Albert (Justin); 28 Jeanjean (André); 29 Ester (Gabriel); 30 Tomas (Vincent); 31 Lagarde (Yves); 32 Gobattoni (Edouard); 33 Rancinangue (Louis); 34 Blanquier (Pierre); 35 Thomann (Maurice); 36 Varéa (Patrice); 37 Cabirol (François); 38 Taly (Jules); 39 Jeanjean (Louis).

Aveyron.

1 Rul (Emile); 2 Carrière (Gabriel); 3 Bellet (Marius); 4 Galinier (Léonard); 5 Cousy (Georges); 6 Combes (Charles); 7 Rouquié (Fernand); 8 Combes (Edmond); 9 Vicente (Valentin); 10 Bringuier (André); 11 Lapeyre (Emile); 12 Lavergne (Jérémie); 13 Blanchis (Paul); 14 Galzin (Louis); 15 Rang (Emile); 16 Commenges (René); 17 Alberti (Lucien); 18 Vézy (Gabriel); 19 Perez (Pierre); 20 Quéméré (Jean-Marie); 21 Suau (Germain).

Bouches-du-Rhône.

1 Bertolani (Dominique); 2 Mariani (François); 3 Rebuffel (Paul); 4 Molinari (Irénée); 5 Vincent (Louis); 6 Gau (Jean); 7 Campini (Henri); 8 Chianese (François); 9 Mollo (Jean); 10 Salvi (Sauveur); 11 Vibourel (Henri); 12 Grangeat (Adolphe); 13 Ghigo (Georges); 14 Féraud (Eugène); 15 Massol (Robert); 16 Bagnol-Crovisier (Marcel); 17 Peiretti (Joseph); 18 Builles (Maurice); 19 Voos (Henri); 20 Fenoglio (Charles); 21 Ferrier (Henri); 22 Lallemand (Louis); 23 Peyre (Osmin); 24 Henry (Emile); 25 Rouvet (Jean-Marie); 26 Legros (Marcel); 27 Esposito (Antoine); 28 Rebuffat (Lucien); 29 Chalumeau (Désiré); 30 Ronteix (André); 31 Icart (Emmanuel); 32 Poisson (Louis); 33 Aimonnier (Henri); 34 Journel (Joseph); 35 Muller (Fernand); 36 Cayla (Théophile); 37 Ramirez (Denis); 38 Compan (Robert); 39 Gardechaux (Maurice); 40 Cebe (Fernand); 41 Basso (Sauveur); 42 Roussel (Eugène); 43 Servolle (Gaston); 44 Lanet (Raymond); 45 Pantalacci (Jacques); 46 Depery (Esther); 47 Solovioff (Michel); 48 Roche (Georges); 49 Vico (Honoré); 50 Bielle (Gustave); 51 Pascal (Louis); 52 Long (Marcel); 53 Giazzi (Roger); 54 Philippe (Abel); 55 Darmon (Albert); 56 Pages (Marcel); 57 Avignon (André); 58 Jaubert (Joseph); 59 Perrot (Roger); 60 Solda (Moïse); 61 Puccini (Joseph); 62 Guieu (François); 63 Mattes (Jules); 64 Calise (Antoine); 65 Panie (François); 66 Marengo (Raymond); 67 Gascinelli (Vincent); 68 Oddoero (André); 69 Cherasco (Raoul); 70 Biesuz (Angelo); 71 Boetti (Laurent); 72 Guiliani (Jean); 73 Foixet (François); 74 Barbaza (Michel); 75 Manceau (Georges); 76 Galerne (Pierre); 77 Llopis (Salvador); 78 Bozon-Vialle (Robert); 79 Pegard (Louis); 80 Teglia (Edouard); 81 Zissis (Antoine); 82 Argentano (Sauveur); 83 Ternier (Maxime); 84 Notargiacomo (Emile); 85 Bourguet (Raoul); 86 Audirac (Gaston); 87 Oddone (Marius); 88 Musse (Eugène); 89 Mocali (Gilbert); 90 Fonck (Alexis); 91 Parizot (André); 92 Martin (Gustave); 93 Vague (Pierre); 94 Manfredi (Jean); 95 Jardin (Henri); 96 Doghramadjian (Agop); 97 Patacchini (Ange); 98 Ferrando (André); 99 Gilly (Syrius); 100 Pizzorni (Antoine); 101 Rouquie (Fernand); 102 Lang (Alexandre); 103 Tamponi (Dominique); 104 Colin (Antoine); 105 Coll (Jean); 106 Kaczor (Karol); 107 Naranjo (Georges); 108 Dumas (Jean); 109 Matheron (Emile); 110 Guillemin (Jean); 111 Biancardini (Joseph); 112 Tamborero (Raymond); 113 Boriat (Francisco); 114 Colin (Georges); 115 Gagno (Jean-Baptiste); 116 Barbe (René); 117 Pichetti (Jean-Pierre); 118 Serafino (Vincent); 119 Pizzo (Janvier); 120 Chalois (René); 121 Pandolfi (Don Jacques); 122 Julien (Henri); 123 Bues (André); 124 Pelletan (Ernest); 125 Peyronnet (Marcel); 126 Léonoff (Jean); 127 Amic (Pierre); 128 Espagnet (Roger); 129 Mère (Auguste); 130 Florenson (Marcel); 131 Marsero (Roger); 132 Partouche (Moïse); 133 Abribat (Jean); 134 Ceccaldi (Toussaint); 135 Colombo (Laurent); 136 Tomasini (Ignace); 137 Llado (Jean); 138 Retzmanick (Louis); 139 Pointu (Dominique); 140 Noizillier (Elie); 141 Gris (Raymond); 142 Braccini (Louis); 143 Esposito (Antoine); 144 Guidicelli (Gratien); 145 Dumas (Marius); 146 Taille (Ambroise); 147 Gambetta (François); 148 Pianelli (Ange); 149 Ragot (Jean); 150 Barthélémy (Léon); 151 Furno (Sauveur); 152 Médina (Jean); 153 Pauly (Aimé); 154 Larde (Albert); 155 Ventenat (Fernand); 156 Nicolaï (Nicolas); 157 Poli (Georges); 158 Olivieri (Hippolyte); 159 Antonietti (Augustin); 160 Félix (Jean); 161 Cruciani (Joseph); 162 Cirillo (Pascal); 163 Marhuenda (Salvador); 164 Ferrero (Pierre); 165 Jaggi (Georges); 166 Christophe (Marcel); 167 Gambotti (Ange); 168 Chaumard (Louis); 169 Di-Majo (Daniel); 170 Tusoli (Nicolas); 171 Giacomoni (Jean); 172 Moussa (Chamoun); 173 Bluette (Robert); 174 Bonaud (Jules); 175 Dufay (André); 176 Licciardi (Jean); 177 Onoratini (Albert); 178 Grangier (Louis); 179 Rossi (François); 180 Guidicelli (Angelin); 181 Stéfanidès (Marius); 182 Michel (Laurent); 183 Guisolfie (Etienne); 184 Debono (René); 185 Jacopini (Adrien); 186 Kaprielian (Hagop); 187 Loose (Eugène); 188 Manier (Pierre); 189 Olivieri (Joseph); 190 Clerc (Jean); 191 Savino (Nicolas); 192 Aivadian (Clément); 193 Rabattu (Marius); 194 Béoletto (Jean); 195 Domenge (Jean); 196 Aubrun (René); 197 Ventura (Natalicio); 198 Dahan (Marcel); 199 Bernard (René); 200 Caccavelli (François); 201 Liotard (Fortuné); 202 Mucchielli (Marius); 203 Suire (Théophile); 204 Gallinaro (Louis); 205 Zanette (Guiseppe); 206 Karabadjakian (Meguerditch); 207 Subey (Jules); 208 Luciani (Dominique); 209 Devai (Zoltan); 210 Collange (Léon); 211 Martin (Dominique); 212 Hays (Jean-Pierre); 213 Salotti (Ange); 214 Giudicelli (Griggiolo); 215 Béranger (Victor); 216 Bettache Hamou; 217 Cavalli (Pierre); 218 Reynaud (Georges); 219 Grémillon (Victor); 220 Catalano (Cyprien); 221 Frassati (Jean-Baptiste); 222 Collin (Louis); 223 Blasi (Pascal); 224 Lepori (Lucien); 225 Seghetti (Adolphe); 226 Tempobuono (Jean); 227 Mattei (François); 228 Giovampaoli (Toussaint); 229 Bocchino (Jean-Marie); 230 Sahagian (Aram); 231 Filisetti (François); 232 Lacroix (André); 233 Fancello (Joseph); 234 Demaria (Stéphano); 235 Rouffard (Paul); 236 Klein (André); 237 Pacini (Simon); 238 Montagne (Marcel); 239 Burger (Albert); 240 Aurelio (Antoine); 241 Codaccioni (Pierre); 242 Krikorian (Sarkis); 243 Andrzejewki (Stéfan); 244 Générale (Claude); 245 Vincent (André); 246 Susini (Dominique); 247 Bourrillon (Charles); 248 Paoli (Zacharie); 249 Bertolotti (Georges); 250 Bogler (Adam); 251 Filippi (Ambroise); 252 Villard (Emile); 253 Barba (Marius); 254 Alarcor (Joseph); 255 Gironi (Alphonse); 256 Battut (Napoléon); 257 Defawe (Jacques); 258 Clerc (Auguste); 259 Milanese (Jean); 260 Guillon (Paul); 261 Kuntzler (Roger); 262 Mahieux (Alexis); 263 Luccioni (Pierre); 264 Hasnaoui Slimane; 265 Allora (Michel); 266 Attalah Miloud; 267 Demessine (Charles); 268 Soucany (Pierre); 269 Borel (Elie); 270 Vannini (Gino); 271 Patay (Jean-François); 272 Guidicelli (Ours); 273 Trinita (Ange); 274 Tornatore (Elie).

Calvados.

1 Toutain (Charles); 2 Poisson (René); 3 Leduc (Jean); 4 Planchenault (Robert); 5 Menuge (Pierre); 6 Leroux (Maxime); 7 Maire (Maurice); 8 Merienne (César); 9 Houerou (François); 10 Godey (Alfred); 11 Duchenay (Henri); 12 Mariette (Ernest); 13 Perin (Eugène); 14 Weirauch (Georges); 15 Louis (René); 16 Dulampont (Albéric); 17 Loret (Alphonse); 18 Derancy (Alfred); 19 Mauquet (Eugène); 20 Lerbour (Robert); 21 Bode (Henri); 22 Busset (Maurice); 23 Marie (André); 24 Poirier (Georges); 25 Michel (René); 26 Detourneuf (Pierre); 27 Lebougre (Pierre); 28 Anquetil (Ernest).

Cantal.

1 Cheyvialle (Jean-Marie); 2 Barrau (Jean); 3 Deguirard (Ernest); 4 Soulie (Pierre); 5 Rieu (André); 6 Equille (Ernest); 7 Venries (Pierre); 8 Lobjois (René); 9 Combes (Edmond); 10 Baget (Antonin); 11 Alberti (Lucien).

Charente.

1 Bertrand (Maurice); 2 Mariolau (Henri); 3 Menard (Joseph); 4 Bourbon (Albert); 5 Verger (Marcel); 6 Peyronnet (Henri); 7 Rivasseau (Raymond); 8 Doucet (Elie); 9 Bonnefont (Roger); 10 Raffier (Pierre); 11 Andrieux (Adrien); 12 Darnat (Fernand);

13 Portejoie (Pierre); 14 Bourdin (Georges); 15 Fumeron (Gilbert); 16 Corbiat (Alban); 17 Brunaud (Gilbert); 18 Forestier (Franck); 19 Lhomme (Yves); 20 Chartre (Albert); 21 Soulet (Gaston); 22 Praud (Aimé); 23 Brunet (René); 24 Rosankis (Jacques); 25 Menage (Roger); 26 Peraut (René); 27 Sabatier (James); 28 Lagarde (Pierre); 29 Bourabier (Albert); 30 Verdois (Pierre); 31 Dussubieux (Charles); 32 Di-Giovanni (Léo); 33 Elie (Jean); 34 Delage (Joseph); 35 Ladrat (Adrien); 36 Bareille (Joseph); 37 Pouchard (Marc); 38 Robion (André); 39 Caute (Eugène); 40 Vigneron (Julien).

Charente-Maritime.

1 Reverseau (Léon); 2 Claveau (Jean); 3 Faure (Jean); 4 Rambeault (Louis); 5 Deloulay (Raymond); 6 d'Inca (Benoît); 7 Verger (Marcel); 8 Hermanns (Raymond); 9 Neuvy (René); 10 Doucet (Elie); 11 Courtière (Georges); 12 Charlopin (Delphin); 13 Darnat (Fernand); 14 Boulesteix (Henri); 15 Fumeron (Gilbert); 16 Bourreau (Pierre); 17 Gayraud (Marcel); 18 Brunaud (Gilbert); 19 Drouard (René); 20 Auche (Julien); 21 Labarthe (Auguste); 22 Dulno (Jean); 23 Caugnon (André); 24 Largeault (Denis); 25 Brunet (René); 26 Guérin (Eugène); 27 Chiche (Lucien); 28 Bellereaud (Emmanuel); 29 Blanchard (Marcel); 30 Chailloux (Jean-Louis); 31 Pouchard (Marc); 32 Frannais (René).

Cher.

1 Sulpice (André); 2 Jouannet (Nicolas); 3 Joinot (Georges); 4 Barrier (Espérance); 5 Bernat (Camille); 6 Lethon (Robert); 7 Goux (René); 8 Barichard (Marc); 9 Vattan (André); 10 Massicot (René); 11 Hautin (Augustin); 12 Cousin (Ferdinand); 13 Foucher (Georges); 14 Estevenin (Alexandre); 15 Doisne (Gaston); 16 Skorupka (Ladislas); 17 Delhomme (Serge); 18 Larpent (Camille); 19 Fremy (Camille); 20 Berland (Jules); 21 Cruveiller (Jean); 22 Beaujard (Pierre); 23 Jacquet (André); 24 Planteline (Henri); 25 Courteix (Albert); 26 Meunier (Robert); 27 Ramain (Jean); 28 Sadrain (Georges); 29 Vandeporta (Maurice); 30 Lauvergeat (Raymond); 31 Berthault (Henri).

Corrèze.

1 Bonnet (Henri); 2 Rathonie (Henri); 3 Segurel (Paul); 4 Pouget (Antoine); 5 Beley (René); 6 Magne (Jérôme); 7 Serre (Augustin); 8 Rougerie (Henri); 9 Barboutie (Louis); 10 Lascaux (Léonard); 11 Ballet (Louis); 12 Collin (Raymond); 13 Faugeras (Maurice); 14 Leyge (Clément); 15 Deville (Pierre); 16 Fontaine (Robert); 17 Megert (Joseph); 18 Tronc (Maurice);

Corse.

1 Gabrielli (André); 2 Federici (Lucien); 3 Cirelli (Pierre); 4 Chiocca (Pierre); 5 Vergnes (Jean-Baptiste); 6 Nicolai (Michel); 7 Pruneta (Paul); 8 Cosie (Léon); 9 Alberghi (Sébastien); 10 Manattini (Jacques); 11 Nicolai (Jean); 12 Chilini (Régulus); 13 Bartoli (Barthélémy); 14 Poli (Georges); 15 Cruciani (Joseph); 16 Vincenti (Marc); 17 Léoni (Jérôme); 18 Giacomoni (Jean); 19 Marchi (Dominique; 20 Franceschi (François); 21 Guidicelli (Etienne); 22 Poggi (Pierre); 23 Caccavelli (François); 24 Luciani (Dominique); 25 Torre (Jean-Baptiste); 26 Berghen (Clément); 27 Frassati (Jean-Baptiste); 28 Lepori (Lucien); 29 Paolini (Antoine); 30 Paoli (Félix); 31 Moretti (Séraphin); 32 Dani (François); 33 Calzaroni (Toussaint); 34 Contrucci (Antoine); 35 Rovinalti (Vincent); 36 Grazzini (Toussaint); 37 Dominici (Ours); 38 Mondolini (Jean-Luc).

Côte-d'Or.

1 Terrier (Marcel); 2 Hugon (Julien); 3 Danner (Georges); 4 Label (Maurice); 5 Ponsot (Georges); 6 Dumont (René); 7 Bartet (Henri); 8 Debray (Camille); 9 Buatois (Georges); 10 Joseph (René); 11 Taillefert (René); 12 Goetz (Marcel); 13 Pouget (Charles); 14 Mouillot (Jean); 15 Bataillard (Paul); 16 Hugonnot (Claude); 17 Verneau (Victor); 18 Chapeau (François); 19 Chailley (André); 20 Tassin (Gilbert); 21 Carteret (Raymond); 22 Rabuteau (Fernand); 23 Goux (René); 24 Parizot (Albert); 25 Gautard (André); 26 Perrin (Louis); 27 Aubriot (Marius); 28 Commaret (Pierre); 29 Thery (François); 30 Crochot (Henri); 31 Labigand (Emile); 32 Marinier (Jean); 33 Cocusse (Gabriel); 34 Vassart (André); 35 Nallet (Michel); 36 Royer (Paul); 37 Dupont (Albert); 38 Chaume (Marcel); 39 Billard (Robert); 40 Braghini (François); 41 Jouvanceau (Bernard); 42 Chevallot (Pierre); 43 Ramel (Aimé); 44 Guillot (Etienne); 45 Bernard (François); 46 Daubigney (Lucien); 47 Rignault (René); 48 Maréchal (Louis); 49 David (Gaston); 50 François (Georges); 51 Mathieu (Lucien).

Côtes-du-Nord.

1 Carimalo (Emile); 2 Boleat (Auguste); 3 Chauvel (Jean-François); 4 Le Guen (Yves); 5 Le Denmat (François); 6 Hily (Charles); 7 Govet (Eugène); 8 Guiavarch (Jean); 9 Garel (André); 10 Mobre (Florian); 11 Balouin (Jean-Marie); 12 Kerivin (Gabriel); 13 Gueguen (Ernest); 14 Guennec (Nicolas); 15 Parquic (Jean); 16 Tanguy (Laurent); 17 Quintin (Jean); 18 Daniel (Louis); 19 Cojean (François); 20 Jezequel (François); 21 Hernot (Hyacinthe); 22 Desrais (Pierre); 23 Tanguy (Alfred); 24 Chevrier (Emmanuel); 25 Jezequel (Hervé); 26 Leroux (François); 27 Bedeuc (Pierre); 28 Autret (Jean); 29 Vetel (Marcel); 30 Even (Victor); 31 Renaud (Christian); 32 Geffroy (Joseph); 33 Le Du (Joseph); 34 Merceur (Jean); 35 Mace (Pierre); 36 Martin (Yves); 37 Tanguy (Louis); 38 Loas (Louis); 39 Morin (Louis); 40 Carot (Georges); 41 Le Borgne (Louis); 42 Treanton (Guillaume); 43 Le Cocguen (Edouard); 44 Steunou (Etienne); 45 Lebret (Marie-Ange); 46 Dronlou (Eugène); 47 Quemarrec (Paul); 48 Blevin (Auguste); 49 Taillebeau (Louis); 50 Guezennec (Ollivier); 51 Rouault (Pierre); 52 Simon (Francis); 53 Toulec (Jean-Marie); 54 Gouault (Albert); 55 Flouriot (François); 56 Roulle (René); 57 Desmares (Henri); 58 Calson (Gabriel); 59 Ruelland (Ernest); 60 Dubosse (Pierre); 61 Le Gac (Jean); 62 Le Diffard (Yves); 63 Merceur (Joseph); 64 Léon (Jean); 65 Le Bail (Guillaume); 66 Cherel (François); 67 Le Texier (Georges); 68 Louet (François); 69 Kerogues (Emile); 70 Esnault (Joseph); 71 Bourges (Maurice); 72 Souaidet (François); 73 Le Colonnier (François); 74 Halochet (Gabriel); 75 Tremel (Yves); 76 Colson (Roland); 77 Martin (André); 78 Gaubert (Jules); 79 Chesnel (Eugène); 80 Allain (Louis); 81 Le Tallec (André); 82 Quenouillère (Eugène); 83 Bergot (Jean-François); 84 Lendormi (Gaston); 85 Violet (Paul); 86 Levallois (Jean); 87 Gicquel (René).

Creuse.

1 Buisson (Antoine); 2 Simon (Julien); 3 Nioloux (Henri); 4 Chameau (Henri-Marcel); 5 Mario (Eugène); 6 Machefer (Martial); 7 Dagorn (Lucien); 8 Peyne (Jérémie); 9 Mandral (Robert); 10 Serre (Charles); 11 Petit (Léon); 12 Cabanes (Marius); 13 Berneron (Marcel); 14 Chopinet (Lucien); 15 Delemonte (René); 16 Chambras (Jacques); 17 Besse (Gilbert); 18 Vert (Paul).

Dordogne.

1 Gomichon (Louis); 2 Duville (Robert); 3 Laudea (Pierre); 4 Poujoux (Emilien); 5 Peyronnet (Henri); 6 Bois (Marcel); 7 Couvreur (Maurice); 8 Cruzeuil (Fernand); 9 Chazot (Raymond); 10 Brugeron (Gabriel); 11 Beauvieux (Lucien); 12 Bonafe (Cyprien); 13 Saint-Riancard (Lionel); 14 Audebert (Emile); 15 Sassard (Jean); 16 Coiffe (Julien); 17 Fontagnol (Adrien); 18 Bertolucci (Vincent); 19 Ouzeau (André); 20 Bouscaillou (Emile); 21 Pineaud (Henri); 22 Cousteille (Jean); 23 Couche (Robert); 24 Dupuy (Robert); 25 Martinet (Lucien); 26 Dupré (Jean); 27 Roubennot (Marcel); 28 Weytens (Robert); 29 Lasceaux (Léonard); 30 Meynaud (Jean); 31 Lacou (René); 32 Rougier (Septième); 33 Gazaille (Adrien); 34 Bluette (Robert); 35 Gounou (Ernest); 36 Pialeport (René); 37 Esquer (Jean); 38 Rosette (Julien); 39 Renard (Gilbert); 40 Faurel (Charles); 41 Bourrou (Henri); 42 Chauvet (Raymond); 43 Dufort (Elie); 44 Pougeaud (André); 45 Abrial (Jean).

Doubs.

1 Seyssel (René); 2 Hugon (Julien); 3 Cordier (Pierre); 4 Ferrario (Guy); 5 Bouvier (Gérard); 6 Gallou (Albert); 7 Fenet (Louis); 8 Parent (Justin); 9 Passier (Léon); 10 Carrez (Marcel); 11 Balaillard (Paul); 12 Hugonnot (Claude); 13 Chapeau (Francis); 14 Ferrari (Paul); 15 Jeanroch (Henri); 16 Marlin (Paul); 17 Durrenbach (Charles); 18 Arioli (Joseph); 19 Gindre (Roland); 20 Terrier (Fernand); 21 Bouchareichas (Antoine); 22 Rignault (René); 23 Baurand (Paul); 24 Fallot (André).

Drôme.

1 Faure (Marcel); 2 Bremond (Fernand); 3 Maza (Ferdinand); 4 Chaudet (Emile); 5 Tanville (Henri); 6 Coudene (Martin); 7 Loizelet (Robert); 8 Pinat (Louis); 9 Peyrouzet (Léon); 10 Félix (Pierre); 11 Pierroy (Marcel); 12 Rivail (Maurice); 13 Barratier (Marcel); 14 Michelon (Charles); 15 Caillet (Edouard); 16 Testard (Georges); 17 Pochon (François); 18 Karabadjakian (Meguerditch); 19 Crochet (Robert); 20 Marchand (Félix); 21 Tollemer (Bien-Aimé); 22 Tempobuono (Jean); 23 Regeon (André); 24 Guerrab Abdelkader; 25 Sauvan (Justin); 26 Litaudon (Louis); 27 Limonne (Lucien); 28 Grazzini (Toussaint); 29 Clot (Louis); 30 Mondoloni (Jean-Luc).

Eure.

1 Redon (Robert-André); 2 Vergnani (Oscar); 3 Revert (Jules); 4 Dorien (Robert).

Eure-et-Loir.

1 Tereygeol (Raymond); 2 Laigneau (Roland); 3 Verrier (Alphonse); 4 Pierre (Roger); 5 Besson (René); 6 Felipe (Albert); 7 Mezriche Messaoud; 8 Gandon (Marcel); 9 Solback (Georges); 10 Radiguet (Henri); 11 Picard (Abel); 12 Cadiou (Marcel); 13 Bruneau (Gabriel).

Finistère.

1 Bronnec (Jean-Marie); 2 Kerouanton (Jean-Marie); 3 Stephan (François); 4 Le Doare (Jean); 5 Mouden (Claude); 6 Luard (Henri); 7 L'Hostis (Jean-Marie); 8 Gouit (Auguste); 9 Le Marc (Sébastien); 10 Grall (François); 11 Maisonneuve (Germain); 12 Luguern (Diwy); 13 Léon (Arsène); 14 Le Corre (Joseph); 15 Le Denmat (François); 16 Canevet (Mathurin); 17 Mear (Guillaume); 18 Tallec (Jean-Marie); 19 Cornic (Yves); 20 Calvez (Jean); 21 Kerguiduff (François); 22 Lecoz (Charles); 23 Gueguen (Hervé); 24 Guiavarch (Jean); 25 Morvan (Henri); 26 Ferrand (Jean-Marie); 27 Mallette (Louis); 28 Quere (Louis); 29 Le Béon (Alain); 30 Gross (René); 31 Caer (Yves); 32 Balouin (Jean-Marie); 33 Plantec (Daniel); 34 L'Helgouarc'h (Pierre); 35 Kerivin (Gabriel); 36 Cornec (René); 37 Prono (Patern); 38 Guennec (Nicolas); 39 Foubert (Pierre); 40 Ezanno (Jean-Jacques); 41 Briant (Jean); 42 Le Berre (Jean-Marie); 43 Parquic (Jean); 44 Abgrall (François); 45 Benoît (Jean); 46 Tanguy (Laurent); 47 Le Corroler (Hyacinthe); 48 Le Corre (François); 49 Jegou (Corentin); 50 Daniel (Louis); 51 Cojean (François); 52 Bollore (René); 53 Bernard (Jean); 54 Jezequel (François); 55 Sassard (Jean); 56 Honoré (Robert); 57 Guelou (Joseph); 58 Goulme (Jean); 59 Le Boursicot (Célestin); 60 Jezequel (Hervé); 61 Ciech (Robert); 62 Autret (Jean); 63 Marrec (Pierre); 64 Even (Victor); 65 Corbel (Hervé); 66 Gehannin (Isidore); 67 Kerviel (René); 68 Mell (Jean-Louis); 69 Raguenes (Albert); 70 Creach (Paul); 71 Rodilis (Michel); 72 Le Borgne (Germain); 73 Merceur (Jean); 74 Bleunven (Yves); 75 Rannou Jacques); 76 Even (Jean-Louis); 77 Gourvennec (Yves); 78 Carot (Georges); 79 Le Gall (Alain); 80 Le Gall (Yves); 81 Bra-

moulle (Joseph); 82 Quelennec (Marcel); 83 Cam (Gilles); 84 Riou (Jean); 85 Steunou (Etienne); 86 Berthouloux (Jean); 87 Tanguy (Jean); 88 Loyer (Alexandre); 89 David (Yves); 90 Segalen (Paul); 91 Euzen (Francis); 92 Kervran (François); 93 Tanguy (Jean); 94 Quemarrec (Paul); 95 Lannuzel (Henri); 96 Blevin (Auguste); 97 Bode (Yves); 98 Caillibot (Guillaume); 99 Le Borgne (François); 100 Berniel (Jean); 101 Le Goff (François); 102 Kerjean (Sébastien); 103 Le Berre (Guillaume); 104 Le Fur (Yves); 105 Guezennec (Olivier); 106 Penven (Pierre); 107 Cosquer (René); 108 Paugam (Jean); 109 Salaun (François); 110 Quioc (Antoine); 111 Dubosse (Pierre); 112 Castel (Louis); 113 Bellour (Jean); 114 Foricher (Marcel); 115 Ramonet (Jean-Louis); 116 Fellic (Jean-Marie); 117 Pellen (Alain); 118 Stephan (François); 119 Merceur (Joseph); 120 Léon (Jean); 121 Diascorn (Jean-Louis); 122 Le Meur (Ernest); 123 Gonidec (Barthélémy); 124 Bellec (Albert); 125 Louet (François); 126 Kerogues (Emile); 127 Bethune (Aimé); 128 Arrouvel (Sulpice); 129 Puillandre (Jean); 130 Le Borgne (Joseph); 131 Le Dreau (Jean-Louis); 132 Roue (Olivier); 133 Hily (François); 134 Kerbouc'h (René); 135 Tremel (Yves); 136 Bourhis (René); 137 Guiavarch (François); 138 Modeste (Jacques); 139 Colin (Joseph); 140 Audic (Eugène); 141 Hamon (Isidore); 142 Salaun (Jean); 143 Combot (Hervé); 144 Simon (François); 145 Hostin (André); 146 Le Clech (Yves); 147 Bergot (Jean-François); 148 Laridon (Yves); 149 Le Bras (Hervé); 150 Marrec (Joseph); 151 Colleou (Yves); 152 Le Bras (Louis); 153 Le Guen (Georges); 154 Deniel (Yves); 155 Uguen (Olivier); 156 Le Goasduff (Alexis); 157 Broc'h (Joseph); 158 Kerdode (Jean-François); 159 Jullien (Louis).

Gard.

1. Moustardier (Marcel); 2 Mollo (Jean); 3 Ranc (Léopold); 4 Rieutord (Jules); 5 Barrier (Espérance); 6 Sanchez (Amancio); 7 Evesque (Damien); 8 Oziol (Marceau); 9 Dermille (Léandre); 10 Gosse (Théophile); 11 Vitelli (Pierre); 12 Fucile (Thomas); 13 Grau (Raphaël); 14 Biesuz (Angelo); 15 Lafon (Abel); 16 Martin (Alfred); 17 Llopis (Salvador); 18 Bourguet (Raoul); 19 Coustan (Hubert); 20 Michel (Denis); 21 Tiraboschi (Georges); 22 Abric (Antoine); 23 Dumas (Jean); 24 Rabou (Louis); 25 Boriat (Francisco); 26 Florenson (Marcel); 27 Barrot (André); 28 Vicente (Valentin); 29 Holterbach (René); 30 Chêne (André); 31 Sacquet (Gilbert); 32 Lugagne (André); 33 Limongi (Joseph); 34 Troubat (Camille); 35 Malaval (Gilbert); 36 Calsina (Emilio); 37 Luzatto (François); 38 Trinquier (Joseph); 39 Richarte (Joseph); 40 Rouanet (Louis); 41 Subey (Jules); 42 Bastisde (Louis); 43 Perier (Marcel); 44 Vuillemenot (Félicien); 45 Recommis (André); 46 Trombino (Gaëtan); 47 Rivet (Charles); 48 Plan (Marcel); 49 Jerez (José); 50 Giansili (Jacques); 51 Reboul (Jean); 52 Vialles (Louis); 53 Laroze (Lucien); 54 Remiot (Edmond); 55 Toulouse (Aimé); 56 Theurel (René); 57 Bonhomme (Victor); 58 Sergent (Joseph); 59 Sanchez (Philippe); 60 Meyrueis (Raymond).

Garonne (Haute-).

1 Cabau (François); 2 Bouilhol (Jean-Pierre); 3 Cantie (Gilbert); 4 Saint-Marc (Louis); 5 Barbeau (Joseph); 6 Tandou (André); 7 Lagarrigue (Jean-Pierre); 8 Fonda (Roger); 9 Barabes (Jean-Marie); 10 Vives (Maurice); 11 Lattes (Roger); 12 Vernières (Marius); 13 Bardou (René); 14 Régal (Auguste); 15 Grandjean (Georges); 16 Saulières (Marcel-Clément); 17 Blazy (André); 18 Prunet (Charles); 19 Neuvy (René); 20 Auriol (Eugène); 21 Bordes (Maurice); 22 Monna (Henri); 23 Oziol (Marceau); 24 Henry (Louis); 25 Marque (Julien); 26 Daynac (Antonin); 27 Portet (Bernard); 28 Palu (Jean); 29 Jammes (Robert); 30 Pedoussaut (Gabriel); 31 Giret (Alfred); 32 Thommen (Paul); 33 Jaffre (Louis); 34 Laberty (Lucien); 35 Heuillet (Joseph); 36 Barat (Jean); 37 Lecharpe (Louis); 38 Pradines (Edouard); 39 Kalfon (Joseph); 40 Amouroux (Jean); 41 Monge (Jean-Pierre); 42 Vige (François); 43 Banos (Jean); 44 Grau (Raphaël); 45 Bouzigues (Eugène); 46 Boue (Georges); 47 Delcasse (Jean-Pierre); 48 Martinez (Jean); 49 Loumagne (Jean); 50 Cancel (Joseph); 51 Gauzence (Jacques); 52 Michel (Adolphe); 53 Fourment (Georges); 54 Farre (Marius); 55 Perrin (Marcel); 56 Capelle (René); 57 Cazalis (Dominique); 58 Farre (Angel); 59 Venries (Pierre); 60 Abad (Fernand); 61 Monteil (Mirabeau); 62 Gilet (Marius); 63 Gomez (Saturnin); 64 Vie (Jean); 65 Bouscaillou (Emile); 66 Bacquie (Jean); 67 Denjean (Jean-Marie); 68 Chaire (Arsène); 69 Rous (Frédéric); 70 Cabanel (Aimé); 71 d'Angelo (Eloi); 72 Passerat (René); 73 Chapavayre (Célestin); 74 Fidel (Antoine); 75 Gaza (André); 76 Pavot (René); 77 Bigourdan (Gustave); 78 Chapitreu (Marius); 79 Contival (Pierre); 80 Verdier (Marius); 81 Soulie (Roger); 82 Beaubie (Etienne); 83 Bascoul (Henri); 84 Bro (Ferdinand); 85 Maury (Eugène); 86 Graziotin (Yves); 87 Martinez (Valentin); 88 Bardeau (Henri); 89 Cahuzac (Jules); 90 Mangenot (Alphonse); 91 Recoules (André); 92 Cullell (Paul); 93 Pourciel (Joseph); 94 Malavelle (Georges); 95 Elie (Clément); 96 Cogules (Joseph); 97 Rogues (William); 98 Panofre, dit Panofle (Gaston); 99 Pons (Raymond); 100 Pauly (Aimé); 101 Broch (Antoine); 102 Bezy (Pierre); 103 Sergent (Lucien); 104 Portillo (Crespin); 105 Nonorgues (Alban); 106 Chocat (Guy); 107 Ruffie (Antonin); 108 Gutierrez (Joseph); 109 Philippe (Henri); 110 Belamri Mohamed; 111 Pradines (François); 112 Lapeyre (Emile); 113 Resplandy (Vincent); 114 Alibert (Urbain); 115 de Bonnecaze (René); 116 Marty (Charles); 117 Soler (Marcel); 118 Gilard (Jean); 119 Exposito (Dominique); 120 Perie (Marcel); 121 Berezneff (Nicolas); 122 Serres (Paul); 123 Anglada (Alfred); 124 Verge (Augustin); 125 Vitrac (Noël); 126 Andreu « Bigorre » (Jean); 127 Navlet (Louis); 128 Le Cam (Hervé); 129 Burgan (Lucien); 130 Reau (Roger); 131 Artigue (Marceau); 132 Felzines (René); 133 Bourgnou (René); 134 Ducel (Charles); 135 Laganthe (Elie); 136 Duguay (Eugène); 137 Gaillou (Henri); 138 Guerra (Jean); 139 Saint-Martin (Bernard); 140 Pechberty (Urbain); 141 Boucher (Léon); 142 Rancinangue (Louis); 143 Dupuy (Léopold); 144 Bigot (Lucien); 145 Pecriaux (Georges); 146 Froment (René); 147 Saint-Laurent (Louis); 148 Commenges (René); 149 Lasserre (Maurice); 150 Marquie (Joseph); 151 Perez-Garcia (Antoine); 152 Decrock (Arthur); 153 Collard (René); 154 Fontez (François); 155 Mathieu (André); 156 Bouzou (Jules); 157 Simorre (René); 158 Pons (Louis); 159 Solorio (Manuel); 160 Chowah (Abdel); 161 Clamens (Germain); 162 Tajan (Elie).

Gers.

1 Bordes (Maurice); 2 Saint-Jean (Marcel); 3 Laverny (Charles); 4 Beth (Joseph); 5 Moures (Louis); 6 Campan (André); 7 Cabanes (Marius).

Gironde.

1 Suiffet (Louis); 2 Castaing (Jean); 3 Parachoux (Jean); 4 Barzun (Léopold); 5 Dautarribe (Lucien); 6 Dulau (Pierre); 7 Bonnemason (Laurent); 8 Faure (Jean); 9 Ramond (Pierre); 10 Duville (Robert); 11 Demay (Raymond); 12 Lalanne (Alban); 13 Léal (Elentério); 14 Serre (Marius); 15 Berges (André); 16 Garat (Jean); 17 Charlut (Georges); 18 Trieux (Robert); 19 Bourideys (Robert); 20 Bardina (Georges); 21 Laudéa (Pierre); 22 Voos (Henri); 23 Saint-Martin (Gérard); 24 Conord (Alban); 25 Pernaud (Bernard); 26 Dubois (Georges); 27 Barrabes (Jean-Marie); 28 Lhuillier (Henri); 29 Bennwier (Marcel); 30 Dauba (René); 31 Sochard (Louis); 32 D'Inca (Benoît); 33 Arrouays (Jean); 34 Vernières (Marius); 35 Chibas-Casteigt (Jean-Louis); 36 Lelièvre (Charles); 37 Bosor (Raymond); 38 Janssens (Henri); 39 Rolland (Roger); 40 Dartois (Roger); 41 Poujoux (Emilien); 42 Daubie (Aimé); 43 Vient (Abel); 44 Caloux (Gilbert); 45 Aviani (Louis); 46 Descoubes (Jean); 47 Marque (Julien); 48 Castel (Francisco); 49 Pigis (Marius); 50 Bouzat (Henri); 51 Servolle (Gaston); 52 Aubin (Gérard); 53 Soulas (Georges); 54 Capano (René); 55 Montet (Léonide); 56 Albie (Jean); 57 Barrière (Henri-Fernand); 58 Chazot (Raymond); 59 Deltreuil (Marc); 60 Dessolas (Paul); 61 Irigaray (Jean-Baptiste); 62 Saint-Avit (Camille); 63 Jacquiaud (Robert); 64 Macouillard (Georges); 65 Gilet (Jean); 66 Saint-Blancard (Lionel); 67 Paris (Maurice); 68 Roussel (Pierre); 69 Talon (Vincent); 70 Perrot (Lucien); 71 Blanchard (Bazile); 72 Rispal (Pierre); 73 Darribère (Jean); 74 Tiffereau (Antoine); 75 Negre (Gérard); 76 Destribats (Georges); 77 Farre (Marius); 78 Jeanjon (André); 79 Duhard (Michel); 80 Orduna (Julien); 81 Manoux (Antoine-Georges); 82 Dourneau (Gaston); 83 Castets (Guy); 84 Bourreau (Pierre); 85 Faure (Francis); 86 Estrade (Raymond); 87 Jardin (Henri); 88 Rolland (Henri); 89 Borys (Georges); 90 Millière (Georges); 91 Dusapin (Jean); 92 Corbiat (Alban); 93 Dupuy (Marcel); 94 Escouteloup (Pierre); 95 Ducay (Jean); 96 Pontacq (René); 97 Robert (Jean); 98 Pineaud (Henri); 99 Chaire (Arsène); 100 Alvarez (Raymond); 101 Auche (Julien); 102 Pevendrant (Paul); 103 Damy (Roger); 104 D'Angelo (Eloi); 105 Jean (Henri); 106 Labarthe (Auguste); 107 Hemmerle (Etienne); 108 Lagarde (Pierre); 109 Verdier (Marius); 110 Gastou (Jean); 111 Bedouret (Jean); 112 Beaubie (Etienne); 113 Martinet (Lucien); 114 Castanet (René); 115 Soyer (Kléber); 116 Bousseillon (Jean); 117 Llado (Jean); 118 Fort (Justin); 119 Retzmanick (Louis); 120 Andrieux (Jean); 121 Graziolin (Yves); 122 Mezriche Messaoud; 123 Albucher (Albert); 124 Weytens (Robert); 125 Sanchez (Philippe); 126 Trespalle (René); 127 Lacombe (Raymond); 128 Bro (Gabriel); 129 Deschamps (Paul); 130 Morange (Robert); 131 Estardier (Edmond); 132 Paracuellos (Henrique); 133 Ragot (Jean); 134 Daunis (Pierre); 135 Ricaud (Jean); 136 Valero (René); 137 Roehrig (Raymond); 138 Conge (Pierre); 139 Billard (André); 140 Gracia (Fernand); 141 Cairon (Bernard); 142 Geraud (Jean); 143 Mora (André); 144 Lacou (René); 145 Praud (Aimé); 146 Granville (Jean); 147 Rougier (Septième); 148 Michel (Roger); 149 Du'uc (Jean); 150 Pradines (François); 151 Rostein (André); 152 Bastien (Michel); 153 Larre (Charles); 154 Bernardini (Jules); 155 Berthe (Gilbert); 156 Glanger (Marcel); 157 Benoist (Camille); 158 Berezneff (Nicolas); 159 Langlois (Marcel); 160 Campo-Sayo (André); 161 Chanteloube (René); 162 Labbe (Robert); 163 Khouani Mohamed; 164 Dussillos (Michel); 165 Lacampagne (André); 166 Courtiade (Jean); 167 Vaillant (Gabriel); 168 Berteau (Gaston); 169 Chambanneau (Robert); 170 Sagaspe (Pierre); 171 Rosankis (Jacques); 172 Bernard (André); 173 Raumain (François); 174 Kerembellec (Marcel); 175 Huet (Jean); 176 Lagarde (Pierre); 177 Froustey (Henri); 178 Augey (Robert); 179 Abribat (Robert); 180 Guillot (Camille); 181 Dussubieux (Charles); 182 Jacoby (Roland); 183 Penille (Gaston); 184 Renaud (Gaston); 185 Cantille (Joseph); 186 Chapouillie (Jean); 187 Dubourg (Gaston); 188 Gardelle (Jean); 189 Pechberty (Urbain); 190 Bayle (Georges); 191 Bareille (Joseph); 192 Dugay (Camille); 193 Goetz (Emile); 194 Picot (Léopold); 195 Isac (Jacques); 196 Pouech (Arthur); 197 Jalabin (Jules); 198 Catzaras (Michel); 199 Collard (René); 200 Varéa (Patrice); 201 Del-Corte (Juan); 202 Mathevet (Antoine); 203 Frannais (René); 204 Rolland (Jean); 205 Dumont (Robert); 206 Robton (André); 207 Baquey (Jean); 208 Prevautel (Robert); 209 Abriat (Jean);

Catégorie « A »

Hérault.

1 Treuil (Louis).

Catégorie « C »

Hérault.

1 Carrière (Gabriel); 2 Ranc (Léopold); 3 Massol (Robert); 4 Rieutord (Jules); 5 Bellet (Marius); 6 Galindo (Auguste); 7 Blanc (André); 8 Bardou (René); 9 Prevot (Georges); 10 Bosc (Roger); 11 Dampierre (Lucien); 12 Astie (André); 13 Sanchez (Amancio); 14 Gayrard (Elie); 15 André (Georges); 16 Schohn (René); 17 Tis-

seyre (Edouard); 18 Dermille (Léandre); 19 Beauzely (Raymond); 20 Compan (Robert); 21 Gosse (Théophile); 22 Roussel (Eugène); 23 Cordiez (Themir); 24 Mouche (Joseph); 25 Climent (René); 26 Philippe (Abel); 27 Allard (André-Léon); 28 Munoz (Domitien); 29 Izard (Louis); 30 Lafon (Abel); 31 Barthes (Marcel); 32 Antoniotti (Jean); 33 Martin (Alfred); 34 Paletta (Joseph); 35 Viala (Jacques); 36 Ternier (Maxime); 37 Coustan (Hubert); 38 Combes (Charles); 39 Farre (Angel); 40 Pastor (Emile); 41 Antonietti (Jules); 42 Mandral (Robert); 43 Dottini (Emile); 44 Calas (Fernand); 45 Masson (Henri); 46 Menuge (Pierre); 47 Jammes (Victorien); 48 Thomas (Jacques); 49 Carrière (Marcel); 50 Soulie (Roger); 51 Bascoul (Henri); 52 Soyer (Kléber); 53 Quilichini (Ours); 54 Barrot (André); 55 Bardeau (Henri); 56 Massiot (Jacques); 57 Moschietto (Sylvestre); 58 Valadier (Ferdinand); 59 Ginouilhac (Frédéric); 60 Holterbach (René); 61 Heilly (Marcel); 62 Bringuier (André); 63 Larde (Albert); 64 Broch (Antoine); 65 Prigent (Raymond); 66 Jaggi (Georges); 67 Maraval (Roger); 68 Foulies (Henri); 69 Chêne (André); 70 Chalier (Fernand); 71 Barrabes (Louis); 72 Martinez (Alphonse); 73 Barbera (Thomas); 74 Platet (Jean); 75 Castelli (Jean); 76 Petit (Léon); 77 Lugagne (André); 78 Rattier (Georges); 79 Limongi (Joseph); 80 Taurines (Georges); 81 Troubat (Camille); 82 Malaval (Gilbert); 83 Calsina (Emilio); 84 Dubourdieu (Paul); 85 Elvira (Joseph); 86 Vacquier (René); 87 Luzzatto (François); 88 Trinquier (Joseph); 89 Narbonne (Paul); 90 Coulon (René); 91 Mazenq (Joseph); 92 Richarte (Joseph); 93 Pasquier (Victor); 94 Foures (Fernand); 95 Gout (Eugène); 96 Rouanet (Louis); 97 Albert (Justin); 98 Carayon (Louis); 99 Jeanjean (André); 100 Ester (Gabriel); 101 Durantet (Antoine); 102 Devai (Zoltan); 103 Salotti (Ange); 104 Bastide (Louis); 105 Monsirven (Albert); 106 Morelli (Lucien); 107 Medina (Raymond); 108 Sahun (Marius); 109 Hinhoët (Pierre); 110 Guerra (Jean); 111 Kellermann (Alois); 112 Recommis (André); 113 Trombino (Gaëtan); 114 Valenti (Pierre); 115 Brice Justin); 116 Carrière (Gabriel); 117 Baudou (Yves); 118 Le Hinguerat (Joseph); 119 Lance (Joseph); 120 Jerez (José); 121 Linares (Joseph); 122 Pasamon (Primitif); 123 Vialles (Louis); 124 Blanquier (Pierre); 125 Bonniol (Frédéric); 126 Bourboujas (Léonce); 127 Vezy (Gabriel); 128 Remiot (Edmond); 129 Cabirol (François); 130 Perez (Pierre); 131 Toulouse (Aimé); 132 Villello (Jean); 133 Quemere (Jean-Marie); 134 Delpech (François); 135 Sanchez (Philippe); 136 Taly (Jules); 137 Meyrueis (Raymond); 138 Sûne (Floréal); 139 Suau (Germain); 140 Jeanjean (Louis).

CATÉGORIE « A »

Ille-et-Vilaine

1 Le Hérissé (Jean-Baptiste).

CATÉGORIE « C »

Ille-et-Vilaine

1 Hillion (Hubert); 2 Commeureuc (Georges); 3 Pasdelou (François); 4 Nicolas (Joseph); 5 Delourmel (Jean-Baptiste); 6 Rousseau (Louis); 7 Durocher (Emile); 8 Raymond (Roger); 9 Verdier (Auguste); 10 Grand'Homme (Louis); 11 Goupil (Pierre); 12 Quinquenel (Marcel); 13 Hervé (Charles-Lucien); 14 Gosre (Eugène-François); 15 Ravenel (Victor); 16 Le Béon (Alain); 17 Mobre (Florian); 18 Lamoulen (Albert); 19 Toussaint (Léonard); 20 Bosse (Marcel); 21 Benis (Pierre); 22 Lelain (Christian); 23 Vallerie (Emile); 24 Guéguen (Ernest); 25 Colas (Fernand); 26 Gorin (Joseph); 27 Thomas (Alfred); 28 Orain (Francis); 29 Gourheux (Ambroise); 30 Colombier (Maurice); 31 Bernard (Jean); 32 Quiriau (Maurice); 33 Tascon (Joseph); 34 Conan (Raymond-Auguste); 35 Gislais (Lucien); 36 Desrais (Pierre); 37 Pelois (Louis); 38 Honoré (Robert); 39 Courant (Pierre); 40 Boulle (Marcel); 41 Sapin (Jean); 42 Coquand (Léon); 43 Coger (Pierre); 44 Touzard (Célestin); 45 Boilel (Henri); 46 Esnault (Joseph); 47 Marais (Constant); 48 Chevrier (Emmanuel); 49 Josse (René); 50 Clech (Robert); 51 Briot (Albert); 52 Velel (Marcel); 53 Jonan (Alfred); 54 Gehannin (Isidore); 55 Girard (Fernand); 56 Catho (Pierre); 57 Housseau (Théophile); 58 Raguènes (Albert); 59 Guyot (Félix); 60 Oréal (Jules); 61 Feuvrie (Armand); 62 Lépinay (Léon); 63 Macé (Pierre); 64 Fortin (Vital); 65 Poulain (Lucien); 66 Gandon (Emile); 67 Gendrot (André); 68 Tanguy (Louis); 69 Besnard (Alexandre); 70 Bohanne (Jean-Marie); 71 Marc (Claude); 72 Chevreuil (André); 73 Morin (Louis); 74 Guilloux (René); 75 Merienne (César); 76 Hodbert (Pierre); 77 Filly (Pierre); 78 Ribouchon (Pierre); 79 Hamon (Marie-Ange); 80 Chauvel (Emile); 81 Cornuaille (Joseph); 82 Berthouloux (Jean); 83 Tinlot (Richard); 84 Callet (Pierre); 85 Benard (Marcel); 86 Nignol (Marcel); 87 Jacoury (François); 88 Tanguy (Jean); 89 Benard (Henri); 90 Marquet (Guillaume); 91 Marais (Pierre); 92 Dorleans (Joseph); 93 Forget (Christophe); 94 Boucard (François); 95 Ronault (Pierre); 96 Simon (Francis); 97 Fretel (Francis); 98 Frappin (Jean); 99 Fresil (Emile); 100 Verger (Henri); 101 Desmares (Henri); 102 Renault (Eugène); 103 Briand (Eugène); 104 Traisnel (Raymond); 105 Busnel (André); 106 Ruelland (Ernest); 107 Rault (Albert); 108 Castel (Louis); 109 Bigoin (Joseph); 110 Olivier (Yves); 111 Collet (Pierre); 112 Aubert (Maurice); 113 Le Messager (Francis); 114 Bouget (Louis); 115 Guillotin (Jean-Baptiste); 116 Fougeray (Victor); 117 Hochet (Claude); 118 Guérin (Ernest); 119 Henault (Raymond); 120 Le Bail (Guillaume); 121 Cherel (François); 122 Ridard (René); 123 Bourges (Maurice); 124 Bossard (Pierre); 125 Huet (Jean); 126 Roussel (Roger); 127 Souaidet (François); 128 Laperche (Eugène); 129 Le Colonnier (François); 130 Gueret (Joseph); 131 Baudet (Adolphe); 132 Delettre (Emile); 133 André (Louis); 134 Halochet (Gabriel); 135 Colombel (Louis); 136 Pele (Auguste); 137 Rivoal (Yves); 138 Coquelin (Félix); 139 Froget (Marcel); 140 Chauvel (Marcel); 141 Daudin (Julien); 142 Colson (Roland); 143 Baudrier (Pierre); 144 Daguin (Charles); 145 Tondeux (Léon); 146 Auffray (Jules); 147 Rubillon (Alphonse); 148 Le Tacon (Ambroise); 149 Gaubert (Adolphe); 150 Chesnel (Eugène); 151 Allain (Louis); 152 Modeste (Jacques); 153 Bauzerand (Georges); 154 Pohin (Ferdinand); 155 Merlet (Eugène); 156 Marie (André); 157 Piel (René); 158 Hervé (Rémy); 159 Lemoine (Roger); 160 Le Roux (Joseph); 161 Villoux (Edouard); 162 Le Tallec (André); 163 Quenouillère (Eugène); 164 Quinton (Joseph); 165 Fauchet (Désiré); 166 Raude (Pierre); 167 Lendormi (Gaston); 168 Fontaine (François); 169 Lejeune (René); 170 Violet (Paul); 171 Laridon (Yves); 172 Poirier (Henri); 173 Guillois (Pierre); 174 Tertrais (Roger); 175 Guerinel (Jean); 176 Chedemail (René); 177 Fontaine (Bernard); 178 Cron (Jules); 179 Chedemail Jean); 180 Viot Henri); 181 Philouze (Pierre); 182 Kerdode (Jean-François); 183 Gibet (Fernand).

Indre.

1 Witwicky (Paul); 2 Delaneau (André); 3 Joinot (Georges); 4 Tessier (Marcel); 5 Bonnin (Gérard); 6 Tortay (André); 7 Duffin (André); 8 Allezy (Michel); 9 Ciron (Jacques); 10 Duris (Georges); 11 Taradel (André); 12 Michelet (Albert); 13 Boudard (Jacques); 14 Massicot (René); 15 Lolon (Charles); 16 Roux (Auguste); 17 Mechant (Julien); 18 Estevenin (Alexandre); 19 Gillet (Félix); 20 Chopinet (Lucien); 21 Planteline (Henri); 22 Pascaud (Maurice); 23 Meunier (Robert); 24 Abrioux (Jean-Pierre); 25 Vachet (Auguste); 26 Naturel (André); 27 Blin (René); 28 Berthault (Henri); 29 Grimault (Henri).

Indre-et-Loire.

1 Poupeau (Noël); 2 Foucault (Yves); 3 Blanchard (Fernand); 4 Belliard (Louis); 5 Henault (Paul); 6 Guillonneau (Albert); 7 Bougrier (Joseph); 8 Delannoy (Henri); 9 Racconnier (Jean); 10 Devillard (Jean); 11 Quesnot (Raphaël); 12 Tortay (André); 13 Benoit (François); 14 Pencalet (Eugène); 15 Sorel (Théodore); 16 Pelher (Maurice); 17 Le Gallou (Roger); 18 Bourge (Pierre); 19 Durand (Maurice); 20 Danvers (Henri); 21 Martin (Gustave); 22 Boissière (Roger); 23 Collet (Henri); 24 Allier (Albert); 25 Masquet (Marcel); 26 Vauge (Rémy); 27 Tanguy (Louis); 28 Poulain (Lucien); 29 Maintier (Gaston); 30 Joubert (Jackie); 31 Meusnier (Gabriel); 32 Gosselin (Michel); 33 Lolon (Charles); 34 Touraine (Roger); 35 Marot (Auguste); 36 Boisleve (Lucien); 37 Guerin (France); 38 Lamarche (Edouard); 39 Mechant (Julien); 40 Dieu (Marceau); 41 Charbonnier (Raymond); 42 Deshouillères (Auguste); 43 Cornu (André); 44 Baubau (Maurice); 45 Chipon (Marcel); 46 Boudene Djilali; 47 Anglada (Alfred); 48 Van Assche (Arthur); 49 Castre (Albert); 50 Girardin (Alfred); 51 Robin (René); 52 Gardaz (Roger); 53 Perrigault (Emile); 54 Gaudicheau (Joseph); 55 Lebeaupin (Voltaire); 56 Delaunay (Gaston); 57 Charretier (Eugène); 58 Derouard (Marcel); 59 Barat (Robert); 60 Rousseau (Pierre); 61 Morineau (Albert); 62 Equippe (Joseph); 63 Boisvinet (Raymond); 64 Robert (Louis); 65 Piel (Gaston).

Isère.

1 Dallard (Georges); 2 Marion (Marcel); 3 Carre (Joseph); 4 Avogadro (Roger); 5 Alligier (Régis); 6 Mario (Eugène); 7 Saltegna (Jean); 8 Benoit-Catlin (Joseph); 9 Darmedru (Francisque); 10 Mebille (Louis); 11 Nouaille (Henri); 12 Le Mouton (Jean-Baptiste); 13 Paquet (Louis); 14 Manceau (Georges); 15 Pinat (Louis); 16 Colin (Antoine); 17 Allegre (Louis); 18 Quilichini (Ours); 19 Peota (Innocente); 20 Deschler (Joseph); 21 Michelon (Charles); 22 Balladone (Roger); 23 Lesbros (Dominique); 24 Jacquet (Emile); 25 Magi (Jean); 26 Perin (Eugène); 27 Fournier (Georges); 28 Hamada Mohamed; 29 Crochet (Robert); 30 Aguerre (Pierre); 31 Leplat (Marcel); 32 Roure (Henri); 33 Mokhtari Abdelkader; 34 Litaudon (Louis); 35 Bocquet (André); 36 Pansu (Louis); 37 Spicy (Paul); 38 Brochier (Marcel); 39 Clot (Louis).

Jura.

1 Seyssel (René); 2 Bouvier (Gérard); 3 Choulot (Clément); 4 Gallou (Albert); 5 Beley (René); 6 Fenet (Louis); 7 Parent (Justin); 8 Martin (Paul); 9 Carrez (Marcel); 10 Lomberget (Louis); 11 Jearoch (Henri); 12 Gindre (Roland); 13 Fauconnet (Marcel); 14 Daclon (Bernard); 15 Payot (Louis); 16 Panay (Jean-Marie); 17 Clerc (Auguste).

Landes.

1 Dupuy (Jean-Louis); 2 Charlut (Georges); 3 Bennwier (Marcel); 4 Dusautoir (Maurice); 5 Dulue (Jean-Baptiste); 6 Jacquiaud (Robert); 7 Destribats (Georges); 8 Manoux (Antoine-Georges); 9 Dusapin (Jean); 10 Boy (Raymond); 11 Boussillon (Jean); 12 Dubucq (Pierre); 13 Darrolcheiche (Joseph); 14 Campan (André); 15 Dussillos (Michel); 16 Courtiade (Jean); 17 Raumain (François); 18 Froustey (Henri).

Loir-et-Cher.

1 Beaujouan (Daniel); 2 Barbeillion (Jean); 3 Brialix (René); 4 Jayet (Raymond); 5 Leroux (Charles); 6 Crequine (Kléber); 7 Foucher (Georges); 8 Albertini (Ange); 9 Charbonnier (Raymond); 10 Chipon (Marcel); 11 Van Assche (Arthur); 12 Perrigault (Emile); 13 Garnon (Bernard); 14 Robert (Louis).

CATÉGORIE « B »

Loire.

1 Jeandard (Raymond).

CATÉGORIE « C »

Loire.

1 Guercon (Charles); 2 Perrin (Henri); 3 Laurent (René); 4 Piselli (Guérin); 5 Brayac (André); 6 Vial (Marcel); 7 Mas (Jacques); 8 Meunier (René); 9 Barronnier (Jean); 10 Fauvet (Albert); 11 Joseph (René); 12 Tremeau (Albert); 13 Paul (René); 14 Jammes (Victorien); 15 Héritier (Louis); 16 Reynaud (Léon); 17 Pastre (Noël); 18 Peyron (Jean); 19 Cullell (Paul); 20 Borne (Joseph); 21 Lerbret (Jean); 22 Levêque (Maurice); 23 Colombet (Jean-Marie); 24 Chalendar (Joseph); 25 Rokita (Richard); 26 Decot (Jean); 27 Penel (François); 28 Sanguy (Albert); 29 Borie (Jean-Marie); 30 Villard (Antoine); 31 Berlande (Jean).

Loire-Atlantique.

1 Coquaud (Albert); 2 Geingheleau (Pierre); 3 Chapalain (Mathurin); 4 Brochard (Léon); 5 Jacob (Sébastien); 6 Etrillard (Auguste); 7 Buchon (Pierre); 8 Lemarc (Sébastien); 9 Gautier (Emmanuel); 10 Cochard (Louis); 11 Dupont (Roger); 12 Hervé (Charles); 13 Rio (Joseph-Eugène); 14 Rethore (Maurice); 15 Machefaux (Jacques); 16 Le Cludic (Maurice); 17 Pennarun (Jean); 18 Grégoire (Louis); 19 Debray (Camille); 20 Braud (André); 21 Le Dorze (François); 22 Journaud (Ernest); 23 Blandin (Léon-Jean-Baptiste); 24 Desfosses (Louis); 25 Boucher (Yves); 26 Coger (Pierre); 27 Barteau (Maurice); 28 Boitel (Henri); 29 Marais (Constant); 30 Debien (Julien); 31 Lecocq (Marcel); 32 Busson (Armand); 33 Hamoud (Ali); 34 Bothamy (Marcel); 35 Rebreteau (Joseph); 36 Goulc (Jean); 37 Cadiot (Roger); 38 Chaillou (Donatien); 39 Rouge (André); 40 Chagneau (Paul); 41 Meriau (Auguste); 42 Boussonnière (Léon); 43 Rullier (Henri); 44 Turpin (Valentin); 45 Chevreuil (André); 46 Bramoulle (Joseph); 47 Goux (Ambroise); 48 Gaignard (Robert); 49 Gautier (Jean); 50 Hersant (Joseph); 51 Le Feuvre (Louis); 52 Boucaud (Edmond); 53 Hervé (Henri); 54 Jans (Robert); 55 Euzen (Francis); 56 Leroux (Marcel); 57 Daniel (Hubert); 58 Gilbert (Henri); 59 Prin (Georges); 60 Lesourd (Auguste); 61 Benard (Henri); 62 Pasquet (Marcel); 63 Le Gallic (Arsène); 64 Traisnel (Raymond); 65 Audren (Jean); 66 Roblin (Ferdinand); 67 Courrousse (Baptiste); 68 Gendre (Raymond); 69 Guérin (Ernest); 70 Le Roy (Paul); 71 Diascorn (Jean-Louis); 72 Mercier (Albert); 73 Roussel (Roger); 74 Gardaz (Roger); 75 Laperche (Eugène); 76 Leroy (André); 77 Scolan (Aubin); 78 Hemon (Robert); 79 Dumond (Fernand); 80 Delaunay (Robert); 81 Bourhis (René); 82 Michel (Louis); 83 Meunier (Charles); 84 Chauvière (Emile); 85 Le Tacon (Ambroise); 86 Giguel (Louis); 87 Guillaume (Aimé); 88 Bouron (Maximin); 89 Savey (René); 90 Guillon (Henri); 91 Carpier (Yves); 92 Foucaud (Armand); 93 Briend (Martial); 94 Jaunin (Georges); 95 Marjault (Alexandre).

Loire (Haute-).

1 Guercon (Charles); 2 Roux (Jean); 3 Laurent (René); 4 Faisandier (Jean); 5 Mavel (Jean-Marie); 6 Chapel (Baptiste); 7 Exbrayat (Léon); 8 Reynaud (Léon); 9 Alix (Joseph); 10 Besson (Henri); 11 Chappuis (Jacques); 12 Borie (Jean-Marie); 13 Vanaret (Louis).

Loiret.

1 Witwicky (Paul); 2 Leroux (Maurice); 3 Cousin (Fernand); 4 Gervais (Roger); 5 Bourgoin (Pierre); 6 Cachet (André); 7 Mignan (Raymond); 8 Houette (Désiré); 9 Bercher (René); 10 Doisne (Gaston); 11 Delhomme (Serge); 12 Marchin (Roger); 13 Meunier (Paulin); 14 Le Garff (Albert); 15 Goutte (Pierre); 16 Treil (Joseph); 17 Renvoise (Louis).

Lot.

1 Cantarel (Lucien); 2 Gibel (Firmin); 3 Daynac (Antonin); 4 Grundheber (Raymond); 5 Brugeron (Gabriel); 6 Rigal (Fernand-François); 7 Lavergne (Jérémie); 8 Bessière (Georges); 9 Perez-Garcia (Antoine); 10 Cabrillat (Gabriel); 11 Delbos (Jean); 12 Bouzou (Jules); 13 Talayssac (Georges).

Lot-et-Garonne

1 Castaing (Jean); 2 Lagarrigue (Jean-Pierre); 3 Arrouays (Jean); 4 Janssens (Henri); 5 Alain (Siméon); 6 Sourisse (Paul); 7 Baboulene (Hector); 8 Montet (Léonide); 9 Allfie (Jean); 10 Saint-Avit (Camille); 11 Gilet (Jean); 12 Paris (Maurice); 13 Baudy (Pierre); 14 Saint-Supery (Edmond); 15 Dumas (Félix); 16 Borys (Georges); 17 Ducay (Jean); 18 Peyrot (Georges); 19 Jean (Henri); 20 Gaza (André); 21 Lagarde (Pierre); 22 Laverny (Charles); 23 Dupuy (Robert); 24 Gaston (Jean); 25 Bedouret (Jean); 26 Andrieux (Jean); 27 Bro (Gabriel); 28 Deschamps (Paul); 29 Daunis (Pierre); 30 Valero (René); 31 Bezy (Pierre); 32 Geraud (Jean); 33 Lafaye (Jean); 34 Bridet (Pierre); 35 Prevost (Albert); 36 Moures (Louis); 37 Campo-Sayo (André); 38 Labbe (Robert); 39 Lacampagne (André); 40 Verge (Augustin); 41 Vitrac (Noël); 42 Chambanneau (Robert); 43 Keremlellec (Marcel); 44 Penille (Gaston); 45 Rosette (Julien); 46 Manicheau (Camille); 47 Chapouillie (Jean); 48 Dubourg (Gaston); 49 Saint-Laurent (Louis); 50 Herail (Elie); 51 Mensac (Pierre); 52 Pontarini (Dominique); 53 Cabrillat (Gabriel); 54 Rolland (Jean); 55 Richard (Georges).

Lozère.

1 Chapel (Baptiste); 2 Tuzet (Alphonse); 3 Galibert (Louis); 4 Brassac (Dominique); 5 Seguin (Irénée); 6 Alle (Jean); 7 Rang (Emile); 8 Bonhomme (Victor).

Maine-et-Loire.

1 Dufour (Marcel); 2 Geingheleau (Pierre); 3 Le Goc (Louis); 4 Rethore (Maurice); 5 Caloux (Gilbert); 6 Collin (Albert); 7 Trimoreau (Fulbert); 8 Chouteau (Jean-Baptiste); 9 Rousselin (Maurice); 10 Gelineau (Maurice); 11 Barteau (Maurice); 12 Eyraud (Jacques); 13 Pignard (Georges); 14 Leruyet (Louis); 15 Turpin (Valentin); 16 Foulonneau (Joseph); 17 Derouard (Maurice); 18 Havard (Pierre); 19 Gaignard (Robert); 20 Tusseau (Maurice); 21 Hersant (Joseph); 22 Grenon (Ferdinand); 23 Derouineau (René); 24 Simon (Robert); 25 Dieu (Marceau); 26 Ory (Pierre); 27 Cornu (André); 28 Chevolleau (Raymond); 29 Hoinard (Marcel); 30 Pouet (Robert); 31 Osmas (Adrien); 32 Cerveau (Marcel); 33 Gaudicheau (Joseph); 34 Bourmance (Guy); 35 Cronier (Kléber); 36 Auffret (Jean-Marie); 37 Delaunay (Robert); 38 Maze (Gaston); 39 Hermaize (Roger); 40 Michel (Louis); 41 Meunier (Charles); 42 Chauvière (Emile); 43 Morineau (Albert); 44 Guillon (Henri); 45 Proulière (Maurice); 46 Tafat Mohamed; 47 Marjault (Alexandre).

Manche.

1 Hostingue (André); 2 Jeannot (Roger); 3 Verite (Alexandre); 4 Colas (Fernand); 5 Liegard (Maurice); 6 Creach (Paul); 7 Feuvrie (Armand); 8 Toupet (Joseph); 9 Dubois (Bernard); 10 Mariette (Ernest); 11 Fremont (Pierre); 12 Guiguin (Jules); 13 Loret (Alphonse); 14 Mauquet (Eugène); 15 Houet (René); 16 Pele (Auguste); 17 Menard (Pierre); 18 Naudet (Lucien); 19 Hochet (Roger); 20 Leprovost (René); 21 Villboux (Edouard); 22 Guillois (Pierre); 23 Poirier (Georges); 24 Coulon (Charles); 25 Levallois (Jean); 26 Rouxel (Jacques); 27 Michel (René); 28 Moulin (Max); 29 Durel (Maurice).

Marne

1 Martinet (Gaétan); 2 Janot (Maurice); 3 Givron (René); 4 Dandrelle (André); 5 Emile (André); 6 Lefèvre (Henri); 7 Vassort (Paul-Gilbert); 8 Massé (Yves); 9 Closson (Albert); 10 Brullefert (Maurille); 11 Hazeaux (Pierre); 12 Waroqueaux (Fernand); 13 Ringuet (Gaston); 14 Rogé (Bernard); 15 Taillard (Louis).

Marne (Haute-).

1 Dandrelle (André); 2 Courtier (André); 3 Prud'homme (Louis); 4 Billon (Alfred); 5 Chevallot (Pierre); 6 Heuduin (Clotaire); 7 Noirot (Paul).

Mayenne.

1 Roblot (Auguste); 2 Chaussis (René); 3 Touret (Marcel); 4 Fontanie (Charles); 5 Mézière (Georges); 6 Chauvin (Albert); 7 Cornuaille (Joseph); 8 Duchenay (Henri); 9 Bouhours (Joseph); 10 Benoît (Henri); 11 Hochet (Claude); 12 Hénault (Raymond); 13 Houet (René); 14 Dupont (Robert); 15 Coquelin (Félix); 16 Hervé (Rémy); 17 Savey (René).

CATÉGORIE « A »

Meurthe-et-Moselle.

1 Bindler (Charles).

CATÉGORIE « C »

Meurthe-et-Moselle.

1 Francois (Marcel); 2 Lasselin (Richard); 3 Pelletier (Charles); 4 Bellmont (Auguste); 5 Sautre (Louis); 6 Marchal (Paul); 7 Droguet (Pierre); 8 Isay (Marcel); 9 Colin (Raymond); 10 Guerini (Attilio); 11 Persem (René); 12 Aubert (Kléber); 13 Dufresne (Jean); 14 Didion (Paul); 15 Gervais (Georges); 16 Cade (Arthur); 17 Bill (Georges); 18 Dupré (Emile); 19 Petitdemange (René); 20 Gross (René); 21 Goergen (Fernand); 22 Bernel (Paul); 23 Troisgros (Marceau); 24 Polet (Charles); 25 Metz (Michel); 26 Gardechaux (Maurice); 27 Noel (Robert); 28 Hoppe (André); 29 Hag (Auguste); 30 Tresch (Louis); 31 Nickel (Jules-André); 32 Thomas (Roger); 33 Gautier (André); 34 Thiebaut (Jean); 35 Linden (Charles); 36 Le Mouton (Jean-Baptiste); 37 Wilde (Joseph); 38 Weber (Aloyse); 39 Maurer (Pierre); 40 Bertrand (Henri); 41 Christ (Robert); 42 Lopes (Antoine); 43 Chole (Maurice); 44 Lacroix (Henri); 45 Beck (Louis); 46 Pagel (Marcel); 47 Zilliox (Michel); 48 Maire (Joseph); 49 Weil (Georges); 50 Franclet (Roger); 51 Briquet (André); 52 Simon (René); 53 Bir (Robert); 54 Schlerett (Pierre); 55 Bruto (Louis); 56 Michel (Roger); 57 Boulala Said; 58 Teyssier (Maurice); 59 Sonrier (Henri); 60 Linden (Jean); 61 Lefebvre (Jean); 62 Thiriet (Albert); 63 Bluche (Pierre); 64 Borghini (Robert); 65 Martin (Louis); 66 Fraquelli (Constant); 67 Varnier (Gustave); 68 Detourneuf (Pierre).

Meuse.

1 Hurbourt (Albert); 2 Lasselin (Richard); 3 Colin (Raymond); 4 Mazelin (Gilbert); 5 Bill (Georges); 6 Hoppe (André); 7 Martine (Nicolas); 8 Lanois (Robert); 9 Hauvuy (Guy); 10 Closson (Albert); 11 Prud'homme (Louis); 12 Maire (Joseph); 13 Grandjean (Maurice); 14 Parisot (François); 15 Chapuzet (Fernand), 16 Borghini (Robert); 17 Doneux (Raymond).

Morbihan.

1 Gahinet (Jean); 2 Coquaud (Albert); 3 Nicolas (Joseph); 4 Evanno (Pierre); 5 Jacob (Sébastien); 6 Duval (Louis); 7 Duliscouet (Michel); 8 Nicolas (Jean-Marie); 9 Guillou (Jean); 10 Dauphas (Pierre); 11 Mear (Guillaume); 12 Calvez (Jean); 13 Stevant (Alexis); 14 Pocard (Jérôme); 15 Ferrand (Jean-Marie); 16 Pahet (Joseph); 17 Mallette (Louis); 18 Ravenel (Victor); 19 Lamoulen (Albert); 20 Machefaux (Jacques); 21 Jegourel (Joseph); 22 L'Hel-

gouarc'h (Pierre); 23 Lelain (Christian); 24 Prono (Patern); 25 Nicot (Jean-Baptiste); 26 Kerjan (Théophile); 27 Tonnerre (Adelson); 28 Ezanno (Jean-Jacques); 29 Briant (Jean); 30 Le Berre (Jean-Marie); 31 Matel (Guigner); 32 Le Corroller (Hyacinthe); 33 Le Corre (François); 34 Journaud (Ernest); 35 Le Duc (Jean); 36 Bollore (René); 37 Quiriau (Maurice); 38 Tascon (Joseph); 39 Conan (Raymond-Auguste); 40 Courant (Pierre); 41 Le Boursicot (Célestin); 42 Touzard (Célestin); 43 Le Bacon (François-Marie); 44 Kerneur (André); 45 Launait (André); 46 Planchenault (Robert); 47 Catho (Pierre); 48 Genest (Roger); 49 Bertho (Pierre); 50 Even (Jean-Louis); 51 Gourvennec (Yves); 52 Le Roux (Maxime); 53 Maire (Maurice); 54 Neyme (Jean); 55 Le Gall (Alain); 56 Le Henant (Roger); 57 Chauvel (Emile); 58 Houerou (François); 59 Herve (Henri); 60 Tanguy (Jean); 61 Guillemot (Ferdinand); 62 Callet (Pierre); 63 Loyer (Alexandre); 64 Nignol (Marcel); 65 Jagoury (François); 66 Daniel (Hubert); 67 Caillibot (Guillaume); 68 Le Coguic (Joseph); 69 Le Goff (François); 70 Le Berre (Guillaume); 71 Le Fur (Yves); 72 Frappin (Jean); 73 Audren (Jean); 74 Bellour (Jean); 75 Fellic (Jean-Marie); 76 Pellen (Alain); 77 Courrousse (Baptiste); 78 Nicolas (Benoni); 79 Chauprade (Marcel); 80 Bethune (Aimé); 81 Colombel (Louis); 82 Audic (Louis); 83 Scolan (Aubin); 84 Dumond (Fernand); 85 Jolivet André); 86 Guillaume (Joseph); 87 Giquel (Louis); 88 Colin (Joseph); 89 Audic (Eugène); 90 Merlet (Eugène); 91 Combot (Hervé); 92 Simon (François); 93 Le Roux (Joseph); 94 Hostin (André); 95 Gicquel (Roger); 96 Le Clech (Yves); 97 Fauchet (Désiré); 98 Daniel (Mathurin); 99 Le Bras (Louis); 100 Le Guen (Georges); 101 Briend (Martial); 102 Caignard (Yves); 103 Dilhuit (Pierre).

Moselle.

1 Muller (François); 2 Schandelmeyer (Henri); 3 Sautre (Louis); 4 Scheiber (Joseph); 5 Philippi (Joseph); 6 Hafner (Jean); 7 Klein (Etienne); 8 Jungmann (Joseph); 9 Heintz (Aloyse); 10 Knaff (Guillaume); 11 Thouvenin (Julien); 12 Gloutier (Pierre); 13 Weisse (Albert); 14 Gervais (Georges); 15 Forthoffer (Charles); 16 Dirheimer (Edouard); 17 Igel (Marcel); 18 Schrotzenberger (Charles); 19 Linden (Jean); 20 Messmer (Edouard); 21 Dick (Oscar); 22 Mangenot (Jean-Marie); 23 Benchacker Saadi; 24 Chaudeur (Hubert); 25 Muller (Edouard); 26 Wurkler (Nicolas); 27 Lapaque (André); 28 Strubach (Gaston); 29 Noël (Robert); 30 Hag (Auguste); 31 Helwig (Jean); 32 Wirtz (Emile); 33 Weiss (Louis); 34 Tuaillon (Raymond); 35 Mattarini (Joseph); 36 Adam (Antoine); 37 Carcauzon (Emile); 38 Schumacher (Joseph); 39 Kesseler (Jean); 40 Tritz (François); 41 Linden (Charles); 42 Martine (Nicolas); 43 Heberle (René); 44 Wilde (Joseph); 45 Weber (Aloyse); 46 Junker (Georges); 47 Henning (Charles); 48 Hausberger (Emile); 49 Brettschneider (René); 50 Hauvuy (Guy); 51 Petry (François); 52 Fauconnier (Paul); 53 Risch (Georges); 54 Brichler (Léon); 55 Schemer (Pol); 56 Jost (Justin); 57 Grandpierre (René); 58 Maljean (Marcel); 59 Kannapel (Jean); 60 Kinnel (Albert); 61 Beck (Louis); 62 Hufenus (Marcel); 63 Neu (Joseph); 64 Muller (Charles); 65 Kroher (Arthur); 66 Juving (Léon); 67 Maurice (Emile); 68 Mangenot (Alphonse); 69 Franclet (Roger); 70 Bir (Robert); 71 Louyot (Maurice); 72 Elsensohn (René); 73 Saint-Dizier (Joseph); 74 Rubert (Eugène); 75 Cuisinier (Jacques); 76 Branchu (Roger); 77 Rasmus (Eugène); 78 Schreyer (Auguste); 79 Duquesnoy (Alcide); 80 Sonrier (Henri); 81 Haro (Marcel); 82 Melchior (Joseph); 83 Reichardt (Raymond); 84 Heit (Félix); 85 Gress (Jean); 86 Ramoneda (Henri); 87 Anten (Paul).

Nièvre.

1 Durnisseau (Maurice); 2 Vincent (Camille); 3 Fontaine (Jack); 4 Lagelée (Raymond); 5 Godarski (Maurice); 6 Lethon (Robert); 7 Robillard (Jean); 8 Berland (Jules); 9 Vandeporta (Maurice); 10 Lauvergeat (Raymond); 11 Vinchon (André).

Nord.

1 Derycke (Georges); 2 Doye (Michel); 3 Marechal (Henri); 4 Dufermont (Thomas); 5 Loyer (Jules); 6 Rivasseau (Raymond); 7 Lejeune (Jean); 8 Seruzelle (Maurice); 9 Hivin (Kléber); 10 Leclercq (Georges); 11 Bridelance (Raphaël); 12 Turcq (Henri); 13 Duviler (Isidore); 14 Raes (Georges); 15 Cecchi (Bruno); 16 Hochart (Louis); 17 Crapouse (René); 18 Andro (Victor); 19 Valens (Gustave); 20 Gay (Eugène); 21 Gallet (Paul); 22 Dumont (Jules); 23 Vlieghe (René); 24 Dassonville (Jean-Baptiste); 25 Panier (André); 26 Legrand (Julien); 27 Millet (Camille); 28 Antrop (André); 29 Barlet (Paul); 30 Lavenant (Guillaume); 31 Van-Rompay (Roger); 32 Delalleau (Arthur); 33 Renard (Kléber); 34 Tonneau (Maurice); 35 Delattre (Henri); 36 Queval (Léon); 37 Ringoot (Georges); 38 Coolen (Usmar); 39 Masclet (Fernand); 40 Corbeau (Augustin); 41 Vanhagendoren (Eugène); 42 Houdain (Jules); 43 Verniers (René); 44 Pannecouck (Roger); 45 Delauffre (Joseph); 46 Bourgon (Jules); 47 Maes (Marcel); 48 Cazier (Paul); 49 Vanlaer (Henri); 50 Cornu (Raoul); 51 Vienne (François); 52 Willemyns (Albert); 53 Moulin (Hubert); 54 Christiaens (Cyrille); 55 Triquet (Julien); 56 Dezeure (Gustave); 57 Cocheteux (Alfred); 58 Vanhoutte (Jean-François); 59 Cramblin (Jules); 60 Delhaye (Henri); 61 Paquet (Roger); 62 Bonefant (Fernand); 63 Le Henanf (Roger); 64 Benjamin (Jean); 65 Thery (François); 66 Szybura (Boleslaw); 67 Cugny (Robert); 68 Massiot (Jacques); 69 Vanden-Heede (François); 70 Weksteen (Arthur); 71 Carpentier (Aristide); 72 Dupont (Marcel); 73 Lelong (David); 74 Lecoustre (Marcel); 75 Briquet (André); 76 Vandenbroecke (Camille); 77 Leconte (Léon); 78 Marchand (Jean); 79 Schaffer (Maurice); 80 Beausse (Sadi); 81 Dubois (Jules); 82 Vangheluve (Marcel); 83 Desse (Louis); 84 Larose (Raymond); 85 Lannoy (Charles); 86 Lhotellier (Paul); 87 Van-Ceunebroek (Alfred); 88 Legros (Maurice); 89 Duchemin (Stanislas); 90 Bourghelle (Robert); 91 Urbanski (Hans); 92 Dehollander (André); 93 Demongivert (Henri); 94 Chatelain (Joseph); 95 Cuvelle (Georges); 96 Dupont (Albert); 97 Wallaert (Omer); 98 Gomber (Honoré); 99 Vannevele (Eugène); 100 Ducrocq (Alfred); 101 Hiot (Louis); 102 Vanwyngene (Alphonse); 103 Petit (Emile); 104 Petit (Jean); 105 Dael (Ferdinand); 106 Picavet (Roger); 107 Robe (Charles); 108 Malvoisin (Louis); 109 Decuypere (Pierre); 110 Bendre (Jules); 111 Guilbert (Joseph); 112 Vanderperre (Pierre); 113 Bailleul (Louis); 114 Berquin (Marcel); 115 Dewerdt (Jean); 116 Van-Cleemputte (Albert); 117 Guillaume (Pierre); 118 Hamieux (Albert); 119 Souplet (Abel); 120 Schrevel (Jules); 121 Caron (Louis); 122 Cutteau (Alphonse); 123 Remy (Eloi); 124 Bracq (Marcel); 125 Houdart (Claude); 126 Deboudt (Marius); 127 Lavenant (Charles); 128 Beaurain (Arthur); 129 Ramoneda (Henri); 130 Szadel (Louis); 131 Verlay (André); 132 Peersman (Lucien).

Oise.

1 Derycke (Georges); 2 Piochel (Alfred); 3 Desplanches (Maurice); 4 Desorme (Sylvain); 5 Lesne (René); 6 Colier (Adolphe); 7 Randon (Jules); 8 Ponthieux (Daniel); 9 Zaron (Stanislas); 10 Dumont (Paul); 11 Leviel (Pierre); 12 Bourel (Louis); 13 Picard (Abel); 14 Jean (André); 15 Axel (Marcel); 16 Gaudriller (Marcel).

Orne.

1 Quinquenel (Marcel); 2 Duchemin (Joseph); 3 Chauvin (Albert); 4 Monicaut (Louis); 5 Durancy (Alfred); 6 Lerebourg (Marcel); 7 Jardin (Roger); 8 Chenu (Pierre); 9 Duchemin (Marcelin); 10 Lebougre (Pierre).

Pas-de-Calais.

1 Bacot (Marius); 2 Dohen (François); 3 Imbert (André); 4 Lejeune (Jean); 5 Joly (Hubert); 6 Evrard (Jean); 7 Brocaille (Léon); 8 Duviler (Isidore); 9 Hochart (Louis); 10 Andro (Victor); 11 Lefevre (Henri); 12 Gay (Eugène); 13 Demazeux (Roland); 14 Dumont (Jules); 15 Henon (Elie); 16 Crampon (Robert); 17 Doyen (Claude-Eugène); 18 Delannoy (Roger); 19 Gouze (Louis); 20 Miaux (Paul); 21 Delarace (Gilbert); 22 Vulliez (Marc); 23 Piesset (Auguste); 24 Barlet (Paul); 25 Wesse (Paul); 26 Hornoy (Raymond); 27 Delalleau (Arthur); 28 Delattre (Henri); 29 Poncin (Pierre); 30 Ruet (René); 31 Bocquet (Louis); 32 Annebin (Gaston); 33 Coolen (Usmar); 34 Masclet (Fernand); 35 Corbeau (Augustin); 36 Houdain (Jules); 37 Delauffre (Joseph); 38 Bourgon (Jules); 39 Dumont (Pierre); 40 Bourgeois (Francis); 41 Wasselin (Antoine); 42 Delohen (Marcel); 43 Szybura (Boleslaw); 44 Delaval (Emile); 45 Dupont (Marcel); 46 Ponchard (André); 47 Legros (Henri); 48 Colier (Adolphe); 49 Boitelle (Julien); 50 Beausse (Sadi); 51 Larose (Raymond); 52 Brugalay (Alphonse); 53 Annear (Georges); 54 Lannoy (Charles); 55 Faillon (Pierre); 56 Douriez (Jean); 57 Leblond (André); 58 Wallaert (Omer); 59 Petit (André); 60 Vannevele (Eugène); 61 Willierval (Maurice); 62 Ducrocq (Alfred); 63 Petit (Emile); 64 Daghert (Roger); 65 Hulot (Camille); 66 Bailleul (Louis); 67 Berquin (Marcel); 68 Beugnet (André); 69 Dewerdt (Jean); 70 Vanhulle (Jean); 71 Mahieu (Louis); 72 Dupont (Henri); 73 Abel (Albert); 74 Houdart (Claude); 75 Szadel (Louis); 76 Verlay (André); 77 Peersman (Lucien).

Puy-de-Dôme.

1 Amadieu (Guillaume); 2 Dedouche (Jean-Marie); 3 Soulier (René); 4 Dampierre (Lucien); 5 Chameau (Henri-Marcel); 6 Lombardy (Albert); 7 Colon (Antoine); 8 Besson (René); 9 Climent (René); 10 Desandes (Paul-Adolphe); 11 Mavel (Jean-Marie); 12 Chanet (Pierre); 13 Combe (Maurice); 14 Jaunier (Gilbert); 15 Pelissier (André); 16 Barrier (Jean-Louis); 17 Chersoubre (Antoine); 18 Martin (Antoine); 19 Dagorn (Lucien); 20 Faye (Benoit); 21 Fontanel (Louis); 22 Junisson (Pierre); 23 Toubeau (Marcel); 24 Roubeux (Jean); 25 Demay (Franck); 26 Kara Mohamed Abdelkader; 27 Ruet (René); 28 Vazeilles (Henri); 29 Magne (Jérôme); 30 Paul (René); 31 Saint-Joanis (Antoine); 32 Tuzet (Alphonse); 33 Rochette (Louis); 34 Second (Jean-Baptiste); 35 Capelli (Pierre); 36 Vanel (Gabriel); 37 Passepont (Alphonse); 38 Beauvallot (Antoine); 39 Desnier (Antoine); 40 Serre (Augustin); 41 Faye (François); 42 Gardarin (Bonnet); 43 Carrias (Jean); 44 Vernet (Jean-Baptiste); 45 Moulin (Roger); 46 Peyraud (Ernest); 47 Alix (Joseph); 48 Besson (Henri); 49 Pitelet (Claude); 50 Gauthier (Hubert); 51 Lepage (René); 52 Lhoste (Louis); 53 Pradat (Jean); 54 Le Bihan (Pierre); 55 Redon (Jean-Baptiste); 56 Fontaine (Robert); 57 Koulinitch (Jean); 58 Tollemer (Bien-Aimé); 59 Taiar (Ali); 60 Couchet (Jean); 61 Chabrier (Jean); 62 Demessine (Charles); 63 Vert (Paul); 64 Rochias (Antony).

Pyrénées (Basses-).

1 Braconnier (André); 2 Demay (Raymond); 3 Garat (Jean); 4 Bourideys (Robert); 5 Dauba (René); 6 Faubert (Eugène); 7 Daubie (Aimé-Joseph); 8 Duluc (Jean-Baptiste); 9 Henry (Louis); 10 Palu (Jean); 11 Irigaray (Jean-Baptiste); 12 Perignon (Fernand); 13 Jouet (Raymond); 14 Paquet (Henri); 15 Touyarou (Isidore); 16 Duguine (Martin); 17 Duhard (Michel); 18 Dufau (Pierre); 19 Estrade (Raymond); 20 Rolland (Henri); 21 Elissondo (Jean); 22 Robert (Jean); 23 Denlean (Jean); 24 Guiraud (Pierre); 25 Boy (Raymond); 26 Espagnet (Roger); 27 Taille (Ambroise); 28 Jacquelet (Régis); 29 Dubucq (Pierre); 30 Sergent (Lucien); 31 Gaulard (Roger); 32 Granville (Jean); 33 Rouyou (Jean); 34 Larre (Charles); 35 Darrotchetche (Joseph); 36 Palluaud (Auguste); 37 Sallot (Barthélémy); 38 Lacu (Roger).

Pyrénées (Hautes-).

1 Lafont (Jules); 2 Estrampes (Jean-Louis); 3 Sourisse (Paul); 4 Descoubes (Jean); 5 Saint-Jean (Marcel); 6 Giret (Alfred); 7 Dutrey (André); 8 Portassau (Paul); 9 Jouet (Raymond); 10 Monge (Jean-Pierre); 11 Berteaux (Albert); 12 Perez (Roger); 13 Touyarou (Isidore); 14 Loumagne (Jean); 15 Dufau (Pierre); 16 Gomez (Salur-

min); 17 Hemmerle (Etienne); 18 Bigourdan (Gustave); 19 Manse (Adrien); 20 Chapitreu (Marius); 21 Recoules (André); 22 Beth (Joseph); 23 Gutierrez (Joseph); 24 Rouyou (Jean); 25 Palluaud (Auguste); 26 Cartau (Jean); 27 Peres (Lucien); 28 Gaillou (Henri); 29 Saint-Martin (Bernard); 30 Courtade (Jean); 31 Dumont (Robert); 32 Lacu (Roger).

Pyrénées-Orientales.

1 Mateu (Joachim); 2 Simoens (René); 3 Faubert (Eugène); 4 Costa (François); 5 Schohn (René); 6 Cayla (Théophile); 7 Guisset (Emile); 8 Mouche (Joseph); 9 Capano (René); 10 Cadrieux (Max); 11 Paquet Henri); 12 Laterrière (Pierre); 13 Llagonne (Jacques); 14 Quiquenpois (Alfred); 15 Abad (Fernand); 16 Vilanova (Martin); 17 Gayraud (Marcel); 18 Estoube (Pierre); 19 Texido (François); 20 Munier (François); 21 Domenge (Maurice); 22 Hernandez (Antoine); 23 Cerda (Albert); 24 Marcenac (Joseph); 25 Batlle (Gaston); 26 Delon (Roger); 27 Vidal (Jean); 28 Galaup (Gaston); 29 Marty (Camille); 30 Resplandy (Vincent); 31 Dagas (José); 32 Gizard (Ernest); 33 de Bonnecaze (René); 34 Bosch (François); 35 Pasquier (Victor); 36 Ventura (Natalicio); 37 Tarbouriech (Jacques); 38 Martinez (Jean); 39 Colpin (Albert); 40 Vial (Jean); 41 Tomas (Vincent); 42 Le Hinguerat (Joseph); 43 Sylvestre (Raymond); 44 Garrigue (Etienne); 45 Bizzari (Raymond); 46 Banyik (Stéphan); 47 Barcelo (Pierre); 48 Vitiello (Jean), 49 Delpech (François); 50 Caritg (François).

Catégorie « A »

Rhin (Bas-).

1 Lickel (Charles); 2 Schmitt (Joseph).

Catégorie « C »

Rhin (Bas-).

1 Flecher (Eugène); 2 Hasenfratz (Albert); 3 Muller (François); 4 Mosthoff (Pierre); 5 Roesch (Ernest); 6 Schmitt (Michel); 7 Helmlinger (Richard); 8 Walter (Charles); 9 Diss (Joseph); 10 Bachmann (René); 11 Gass (Emile); 12 Hemmerle (Joseph); 13 Friess (Frédéric); 14 Friess (Jérôme); 15 Hess (Antoine); 16 Suhner (Joseph); 17 Kieffer (Ernest); 18 Ehrhart (François); 19 Kaag (Joseph); 20 Weibel (Charles); 21 Blumstein (René); 22 Engel (Basile); 23 Diebold (Alfred); 24 Gramfort (Pierre); 25 Ebert (Eugène); 26 Schwing (René); 27 Koessler (Armand); 28 Weiss (Adolphe); 29 Kaeuffer (Laurent); 30 Nold (François); 31 Baumgarth (Raymond); 32 Riester (Paul); 33 Kraushar (Joseph); 34 Klein (Georges); 35 Feger (Alfred); 36 Grun (Robert); 37 Dufresne (Jean); 38 Pennequin (André); 39 Batt (Charles); 40 Deck (Edouard); 41 Ferreux (Albert); 42 Ebernardt (Louis); 43 Hebding (Jacques); 44 Mahler (Ernest); 45 Laas (Marcel); 46 Kuntz (Marcel); 47 Dufour (Werner); 48 Schutt (Philippe); 49 Saali (Jean); 50 Ostermann (Pierre); 51 Doerr (Edvin); 52 Wendling (Charles); 53 Goetz (Emile); 54 Fievee (Nicolas); 55 Dossmann (Raymond); 56 Richert (Charles); 57 Kern (François); 58 Stengel (Antoine); 59 Andres (René); 60 Nagel (Albert); 61 Martz (Joseph); 62 Strubach (Gaston); 63 Stein (Ernest); 64 Bauer (Albert); 65 Ottmann (Georges); 66 Blanchard (Gustave); 67 Herrmann (Eugène); 68 Eckenfels (Laurent); 69 Wirtz (Emile); 70 Herrling (Joseph); 71 Thomann (Désiré); 72 Adam (Antoine); 73 Lapierre (Louis); 74 Stey (René); 75 Diebold (Eugène); 76 Schneider (Raymond); 77 Heberle (René); 78 Junker (Georges); 79 Petry (François); 80 Schuster (Auguste); 81 Martin (Georges); 82 Bogner (Aloïse); 83 Camm (Adolphe); 84 Timmel (Alphonse); 85 Wendling (Edwin); 86 Kuhn (Georges); 87 Bickel (Armand); 88 Lux (Joseph); 89 Laurent (Henri); 90 Braun (Roger); 91 Weitzel (Claude); 92 Hartmann (Xavier); 93 Zilliox (Michel); 94 Loos (Henri); 95 Hentsch (Joseph); 96 Wencker (Alfred); 97 Weil (Georges); 98 Juving (Léon); 99 Elsensohn (René); 100 Rubert (Eugène); 101 Meyer (Emile); 102 Schlerett (Pierre); 103 Reichhard (Marcel); 104 Poisson (Albert); 105 Zeitler (Adolphe); 106 Bernhard (Marcel); 107 Seelig (André); 108 Bilger (Joseph); 109 Wolf (Louis); 110 Kohl (Auguste); 111 Schreyer (Auguste); 112 Haro (Marcel); 113 Jung (Joseph); 114 Bleger (Albert); 115 Moemersheim Roger); 116 Weiss (Jean); 117 Estner (Marcel); 118 Wagner (Robert); 119 Geiss (Charles); 120 Bailly (Pierre); 121 Schwinte (Marcel); 122 Brenner (Joseph); 123 Schott (Jean); 124 Moulay (Ahmed).

Rhin (Haut-).

1 Flecher (Eugène); 2 Zingg (Conrad), 3 Dattler (Ernest); 4 Binner (Charles); 5 Engel (Basile); 6 Ebert (Eugène); 7 Weiss (Adolphe); 8 Baumgarth (Raymond); 9 Forster (Léon); 10 Grun (Robert); 11 Le Frang (Albert); 12 Blis (Georges); 13 Greulich (André); 14 Ferreux (Albert); 15 Helwig (Marceau), 16 Dufour (Werner); 17 Koelle (Joseph); 18 Wurkler (Nicolas); 19 Herrmann (Eugène); 20 Eckenfels (Laurent); 21 Bachschmidt (Jean); 22 Decker (Edouard); 23 Gschwind (Joseph); 24 Schelcher (Alphonse); 25 Geng (René); 26 Wendling (Edwin); 27 Bickel (Armand), 28 Laurent (Henri); 29 Maurice (Emile); 30 Reichhard (Marcel); 31 Kettlerer (Roger); 32 Seelig (André); 33 Bilger (Joseph); 34 Zimmermann (Edouard); 35 Bleger (Albert); 36 Deparis (Paul); 37 Estner (Marcel); 38 Jung (Fernand); 39 Mulier (Léon); 40 Brun (Edmond); 41 Ruhland (Martin); 42 Renner (Bertrand).

Rhône.

1 Combeau (Yves); 2 Hubert (René); 3 Blanchard (Gabriel); 4 Lavaud (Jean); 5 Terrier (Marcel); 6 Righi (Louis); 7 Muret (Louis); 8 Justus (Jean); 9 Mallet (Louis); 10 Balichard (Maurice); 11 Pansier (Wilfred); 12 Raymond (Antoine-Louis); 13 Picollet (Raoul); 14 Dallard (Georges); 15 Meschin (Emile); 16 Brun (Marcel); 17 Rouvet (Jean-Marie); 18 Cerutti (Serge); 19 Piselli (Guérin); 20 Carre (Joseph); 21 Famy (Pierre); 22 Blanchard (Georges); 23 Baconnier (Jean); 24 Charvet (Maurice); 25 Gaillard (Emile); 26 Dubost (Jean); 27 Patin (Antonin); 28 Montagnon (Marius-Albert); 29 Vial (Marcel); 30 Cheveau (René); 31 Di Mascio (Marius); 32 Alligier (Régis); 33 Alexanian (Antoine); 34 Frecon (Joannès); 35 Bouaziz Sadia; 36 Dessolas (Paul); 37 Pages (Marcel); 38 Lagarde (Fernand); 39 Arcis (Paul); 40 Benoît-Catlin (Joseph); 41 Martin (Paul); 42 Pirat (Lucien); 43 Mebille (Louis); 44 Nouaille (Henri); 45 Rigaud (Marcel); 46 Detroit (Gabriel); 47 Fontanel (Louis); 48 Papazian (Jean); 49 Dupiatre (Claude); 50 Vercasson (Jean); 51 Carrier (Louis); 52 Ramet (Claudius); 53 Jarny (André); 54 Benichou (Roger); 55 Demoisson (Antoine); 56 Tresse (Charles); 57 Monnery (Charles); 58 Mollicone (Louis); 59 Jamon (Pierre); 60 Garin-Michaud (Joseph); 61 Gagnaire (Victor); 62 Musset (Auguste); 63 Cozzi (Louis); 64 Lextreyt (Henri); 65 Sol (Pierre); 66 Maret (Jean-Marie); 67 Amelot (Georges); 68 Mas (Henri); 69 Lomberget (Louis); 70 Valorge (Pierre); 71 Miravet (Joachim); 72 Verdier (Claudius); 73 Maze (Antonin); 74 Masson (Henri); 75 Lafont (Eugène); 76 Rochet (Félix); 77 Héritier (Louis); 78 Chary (Jean); 79 Peota (Innocente); 80 Deschler (Joseph); 81 Marti (Manuel); 82 Usal (Auguste); 83 Vouillon (Joseph); 84 Chavanel (Gustave); 85 Guilhempere (François); 86 Lièvre (Edouard); 87 Vilette (Jean); 88 Reverchon (Louis); 89 Demeure (Pierre); 90 Hotoian (André); 91 Marlin (Georges); 92 Conge (Pierre); 93 Naltet (Michel); 94 Munoz (Diégo); 95 Desplaces (Maurice); 96 Christophe (Marcel); 97 Loudenot (Jean-Marie); 98 Biancale (Angelo); 99 Warnecke (Ernest); 100 Vincon (Auguste); 101 Testard (Georges); 102 Matzner (François); 103 Skowron (Ludovic); 104 Neu (Lucien); 105 Alexandre (Adrien); 106 Monard (René); 107 Colombet (Jean-Marie); 108 Mazières (Robert); 109 Piegay (Alphonse); 110 Morel (Joseph); 111 Gourjux (Henri); 112 Martin (Georges); 113 Leblond (René); 114 Aguerre (Pierre); 115 Coiro (Joannès); 116 Barthélemy (Eugène); 117 Sanguy (Albert); 118 Roure (Henri); 119 Dottori (Lucien); 120 Sauvan (Justin); 121 Rami (Joseph); 122 Monfray (Jean); 123 Darlet (Aimé); 124 Turcano (Vincent); 125 Girard (Jacques); 126 Plagnat (Jean); 127 Zerbib (Julien); 128 Couche (Jean); 129 Guillon (Paul); 130 Passot (Henri); 131 Spicy (Paul); 132 Vaccari (Raymond). 133 Guillaume (Maxime).

Saône (Haute-).

1 Courtier (André); 2 Talon (Vincent); 3 Laine (Paul); 4 Fallot (André); 5 Bigey (Marcel); 6 Varennes (Charles).

Saône-et-Loire.

1 Fontaine (Jack); 2 Gaillard (Emile); 3 Bouillot (Henri); 4 Taillefert (René); 5 Oliver (Michel); 6 Devillard (Jean-Louis); 7 Levêque (Maurice); 8 Malozon (Charles); 9 Skowron (Ludovic); 10 Neu (Lucien); 11 Alexandre (Adrien); 12 Billard (Robert); 13 Panay (Jean-Marie); 14 Jouvanceau (Bernard); 15 Ramel (Aimé); 16 Prudhon (Henri); 17 Ladame (Pierre); 18 Passot (Henri).

Catégorie « A »

Sarthe.

1 Gilbert (Paul).

Catégorie « C »

Sarthe.

1 Barbault (Gaston); 2 Tereygeol (Raymond); 3 Lenoir (Maurice); 4 Brialix (René); 5 Burgain (Maurice); 6 Vialard (Louis); 7 Riffault (Célestin); 8 Sorel (Théodore); 9 Touret (Marcel); 10 Guibreteau (Stéphane); 11 Leclerc (Emile); 12 Perdereau (Louis); 13 Leboucher (Alphonse); 14 Pignard (Georges); 15 Madec (Jean-François); 16 David (Gustave); 17 Cure (Anatole); 18 Choisnet (Eugène); 19 Meziere (Georges); 20 Tanguy (Louis); 21 Neveu (Gaston); 22 Naslin (André); 23 Landais (Marius); 24 Simon (Robert); 25 Decourt (André); 26 Derouet (Henri); 27 Martineau (Norbert); 28 Monicaut (Louis); 29 Boudene (Djilali); 30 Ollivier (Yves); 31 Vaillant (Gabriel); 32 Menu (Roger); 33 Boree (Jean); 34 Lerbour (Robert); 35 Robin (René); 36 Jore (Charles); 37 Dupont (Robert); 38 Loyau (René); 39 Lerebourg (Marcel); 40 Maillet (Léon); 41 Jardin (Roger); 42 Hureau (Roger); 43 Derouard (Marcel); 44 Chenu (Pierre); 45 Duchemin (Marcelin); 46 Roger (André); 47 Lebreton (André); 48 Tafat (Mohamed); 49 Jullien (Louis)

Savoie.

1 Dijoud (Camille); 2 Brachet (Bernard); 3 Cordiez (Themir); 4 Poncet (Guérin); 5 Bataillard (Joseph); 6 Loizelet (Robert); 7 Girard (Fernand); 8 Balladone (Roger); 9 Martin (Paul); 10 Fournier (Georges); 11 Exertier dit Monnard (Hyacinthe); 12 Grumel (André); 13 Crosato (Marius); 14 Lemaire (René); 15 Nobili (François).

Savoie (Haute-).

1 Duchatelle (André); 2 Poncet (Guérin); 3 Jeanjon (André); 4 Grandpierre (René); 5 Laine (Maurice); 6 Frigeri (Jean-Pierre); 7 Gaillard (Léon); 8 Thibault (Jacques).

Seine.

1 Cantie (Gilbert); 2 Pailhas (Raymond); 3 Held (Joseph); 4 Mahler (Ernest); 5 Vendanger (André); 6 Druenne (René); 7 Schaeffter (Henri); 8 Hilary (Roger); 9 Zerbib (Simon); 10 Thommem (Paul); 11 Gorin (Joseph); 12 Beyou (Joseph); 13 Pennetier (Aristide); 14 Dominguez (Alfred); 15 Le Toullec (Désiré); 16 Ukus

(Jean); 17 Giuly (Don-Ange); 18 Deniel (Pierre); 19 Blanger (Georges); 20 Lacroix (André); 21 Marchetto (Octave); 22 Claquin (Jean-Baptiste); 23 Bouquin (Jean); 24 Siegel (Jean); 25 Stefaniak (Wladislas); 26 Della (Antoine); 27 Le Guillou (Yves); 28 Bernard (Jean-Claude); 29 Rambut (Gaëtan); 30 Breton (Paul); 31 Lenoble (Louis); 32 Seguin (Joseph); 33 Hocreiter (Lucien); 34 Wallbott (Pol); 35 Bernardini (Nicolas); 36 Ghesquiere (Charles); 37 Pizzorni (Antoine); 38 Masclet (Charles); 39 Renaud (Christian); 40 Queré (François); 41 Hernandez (Antoine); 42 Mundo (Henri); 43 Marc (Claude); 44 Poindron (Alphonse); 45 Bouvin (Albert); 46 Thomas (Jacques); 47 Meusnier (Gabriel); 48 Le Borgne (Louis); 49 Partouche (Moïse); 50 Morange (Jean); 51 Jegu (François); 52 Royou (Jean); 53 Pointu (Dominique); 54 Varone (Louis); 55 Martinez (Valentin); 56 Hammoudi (Hocine); 57 Kroher (Arthur); 58 Hautin (Augustin); 59 Cousin (Ferdinand); 60 Landais (Marius); 61 Santini (Laurent); 62 Ribault (Bernard); 63 Surais (Jules); 64 Nivelon (Pierre); 65 Panofre dit Panolle (Gaston); 66 Serre (Charles); 67 Dumont (Paul); 68 Philippe (Henri); 69 Pouriez (Jean); 70 Belamri Mohammed; 71 Bernardini (Jules); 72 Glanger (Marcel); 73 Le Bihan (Pierre); 74 Decoudun (Gaston); 75 Dumonteil (Robert); 76 Leviel (Pierre); 77 Langlois (Marcel); 78 Grelet (André); 79 Sthal (Joseph); 80 Monard (René); 81 Gora (Stanislas); 82 Aubert (Maurice); 83 Lhomme (Louis); 84 Breuil (Antoine); 85 Maupin (Georges); 86 Garibal (Germain); 87 Bouget (Louis); 88 Bracquemart (André); 89 Le Bechec (André); 90 Laplace (Albert); 91 Berteau (Gaston); 92 Lamidey (André); 93 Gaillot (Georges); 94 Arrestier (André); 95 N'Guela (Wenceslas); 96 Micaud (Robert); 97 Borée (Jean); 98 Allouch Abraham; 99 Gonidec (Barthélémy); 100 Ouarak Arab; 101 Garnier (Paul); 102 Douvry (Henri); 103 Leblond (René); 104 Schrevel (Jules); 105 François (Roger); 106 Baudet (Adolphe); 107 André (Louis); 108 Lahlou Abdallah; 109 Faucheux (Roger); 110 Gremillon (Victor); 111 Papa (Antoine); 112 Verdois (Pierre); 113 Roue (Olivier); 114 Moreili (Lucien); 115 Visino (Antoine); 116 Gourand (Maurice); 117 Ducati (Clément); 118 Chenigsberg (Mayer); 119 Bourel (Louis); 120 Carre (Francis); 121 Ferry (Henri); 122 Garny (Maurice); 123 Hermaize (Roger); 124 Monteiller (Maurice); 125 Huart (Arthur); 126 Blondelon (Roland); 127 Messai Rabah; 128 Petit (Charles); 129 Caramelle (Roger); 130 Barbier (Félix); 131 Pouillard (Gaston); 132 Bouzerand (Georges); 133 Benard (Emile); 134 Dechaux (Louis); 135 Lavalette (Jean); 136 Jacquart (François); 137 Baray (Ernest); 138 Zapp (Jean); 139 Blanchedan (Ernest); 140 Buisard (René); 141 Vasseur (Louis); 142 Plas (Louis); 143 Nabitz (Nathan); 144 Colonna (Louis); 145 Gironi (Alphonse); 146 Appler (Jules); 147 Defawe (Jacques); 148 Monory (Paul); 149 James (Jean); 150 Danieau (Jean); 151 Puy (Henri); 152 Maréchal (Robert); 153 Garcia-Porra (Francisco); 154 Giovannangeli (Dominique); 155 Hallas (Edmond); 156 Noury (Jean-Baptiste); 157 Biagini (Jean); 158 Guerinel (Jean); 159 Galera (Emile); 160 Rovinalli (Vincent); 161 Kettou Abdallah; 162 Dupont (Bernard); 163 Herfort (Lucien); 164 Greslebin (Fernand); 165 Salve (Raymond); 166 Abely (Hippolyte); 167 Fontaine (Bernard); 168 Thomas (Charles); 169 Caignard (Yves); 170 Montier (Henri); 171 Broch (Joseph); 172 Guillaume Maxime. 173 Alfat (Léon); 174 Trinita (Ange); 175 Angot (Raoul).

Seine-Maritime.

1 Vendanger (André); 2 Redon (Robert); 3 Vue (Léonard); 4 Cordier (Gustave); 5 Beugnon (Henri); 6 Lecoq (Marcel); 7 Brunel (Bernard); 8 Liegard (Maurice); 9 Hurel (Charles); 10 Vauge (Rémy); 11 Dinard (Pierre); 12 Bues (André); 13 Laurence (Robert); 14 Marie (Marcel); 15 Gosselin (Michel); 16 Danger (Robert); 17 Michaux (Serge); 18 Surais (Jules); 19 Godey (Alfred); 20 Gens (Jean); 21 Dorien (Robert); 22 Naudet (Lucien); 23 Longuemare (Norbert); 24 Herfort (Lucien); 25 Deniel (Yves); 26 Renaux (Germain); 27 Montier (Henri).

Seine-et-Marne.

1 Lelièvre (Victor); 2 Guibreteau (Stéphane); 3 Paquet (Louis); 4 Danvers (Henri); 5 Tiraboschi (Georges); 6 Feline (Albert); 7 Gautard (André). 8 Chopineau (Jean); 9 Grandjean (Maurice); 10 Le Minihi (Jean); 11 Marchin (Roger); 12 Hazeaux (Pierre); 13 Ménage (Roger); 14 Arnoult (Paul); 15 Cherruet (Maurice); 16 Jacquart (François); 17 Millereau (Marcel); 18 Tissier (Gaston); 19 Angot (Raoul).

Seine-et-Oise.

1 Burst (Georges); 2 Carcauzon (Emile); 3 Coquaud (Léon); 4 Antonotti (Jean); 5 Renard (Kléber); 6 Bluteau (Roger); 7 Masclet (Charles); 8 Amoros (Michel); 9 Prevost (Maurice); 10 Dorison (René); 11 Lenglet (Marceau); 12 Gausson (Jean-Baptiste); 13 Maze (Antonin); 14 Capirossi (Nonce); 15 Jegu (François); 16 Royou (Jean-Louis); 17 Moyeuvre (René); 18 Santini (Laurent); 19 Heilly (Marcel); 20 Poussot (Raymond); 21 Ruot (Jules); 22 Toullec (Jean-Marie); 23 Le Guyader (Louis); 24 Gandon (Marcel); 25 Decoudun (Gaston); 26 Grelet (André); 27 Sthal (Joseph); 28 Thivet (Gaston); 29 Garibal (Germain); 30 N'Guela (Wenceslas); 31 Cruveiller (Jean); 32 Arnoult (Paul); 33 Lewkowiez (Ignace); 34 Gourand (Maurice); 35 Miler (Robert); 36 Jacquet (Roger); 37 Baray (Ernest); 38 Molon (Walter); 39 Banvik (Stéphan); 40 Dumaire (Roger); 41 Le Jehan (Théophile); 42 Dupont (Bernard); 43 Salve (Raymond); 44 Mulot (Lucien); 45 Dilhuit (Pierre).

Sèvres (Deux-).

1 Deloulay (Raymond); 2 Rochard (René); 3 Ingremeau (Joseph); 4 Martin (Louis); 5 Dupeux (Honoré); 6 Charlopin (Delphin); 7 Guillot (Robert); 8 Pommateau (Marcel); 9 Graveleau (Louis); 10 Moreau (Roger); 11 Marboeuf (Louis); 12 Gelineau (Maurice); 13 Saint-Joanie (Antoine); 14 Pouvreau (Léon); 15 Masquet (Marcel); 16 Guilman (Jean); 17 Treuil (Gaston); 18 Albert (Léonce); 19 Branchu (Roger); 20 Guinfoleau (Henri); 21 Peraut (René); 22 Blanchard (Marcel); 23 Croise (Claude); 24 Perreau (Roger); 25 Faucher (Alfred).

Somme.

1 Waegeneire (Eugène); 2 Piochet (Alfred); 3 Guarin (André); 4 Philippe (Paul); 5 Brioy (Paul); 6 Paroielle (René); 7 Crampon (Robert); 8 Bouquet (René); 9 Delarace (Gilbert); 10 Planchon (André); 11 Bardoux (Marcel); 12 Hecquet (Marcel); 13 Baledent (Henri); 14 Henry (Jean); 15 Desorme (Sylvain); 16 Kerviel (René); 17 Lenglet (Marceau); 18 Dezeure (Gustave); 19 Legros (Henri); 20 Randon (Jules); 21 Lombard (Gustave); 22 Ponthieux (Daniel); 23 Leblond (André); 24 Lavoine (Marcel); 25 Meunier (Paulin); 26 Beugnet (André); 27 Mahieu (Louis); 28 Requer (Bernard); 29 Farcy (Fernand); 30 Lagache (Edouard); 31 Vasseur (René); 32 Jean (André); 33 Gapenne (Robert); 34 Gaudriller (Marcel).

Tarn.

1 Rul (Emile); 2 Fabre (Gaston); 3 Rigal (Auguste); 4 Saulières (Marcel-Clément); 5 Galinier (Léonard); 6 Prunet (Charles); 7 Bouzat (Henri); 8 Tripiana (André); 9 Viala (Jacques); 10 Rives (Paul); 11 Assie (Auguste); 12 Bartoli (Sébastien); 13 Rous (Frédéric); 14 Bastoul (Auguste); 15 Cabanel (Aimé); 16 Pavot (René); 17 Carrière (Marcel); 18 Verdeil (Pierre); 19 Cervellon (André); 20 Martinez (Alphonse); 21 Heissat (Paul); 22 Foures (Fernand); 23 Ducel (Charles); 24 Laganthe (Elie); 25 Monsirven (Albert); 26 Blanchis (Paul); 27 Bigot (Lucien); 28 Puech (Christian).

Catégorie « A »

Tarn-et-Garonne.

1 Zanotti (Gabriel).

Catégorie « C »

Tarn-et-Garonne.

1 Sudres (Marcel); 2 Bordeur (Maurice); 3 Clavet (Albert); 4 Laterrière (Pierre); 5 Delcasse (Jean-Pierre); 6 Martinez (Jean); 7 Tripiana (André); 8 Nègre (André); 9 Bartoli (Sébastien); 10 Gilet (Marius); 11 Gallo (Pierre); 12 Malavelle (Georges); 13 Roehrig (Raymond); 14 Portal (Charles); 15 Nonorgues (Alban); 16 Bridet (Pierre); 17 Jouet (Denis); 18 Maurel (Hubert); 19 Serres (Paul); 20 Heissat (Paul); 21 Duguay (Eugène); 22 Puech (Christian); 23 Herail (Elie); 24 Delbos (Jean).

Var.

1 Payet (Antoine); 2 Rebuffel (Paul); 3 Di-Leonforte (Alexandre); 4 Belot (Marcel); 5 Gau (Jean); 6 Pouteau (Adhémar); 7 Lamy (Lucien); 8 Mazza (Daumas); 9 Doleato (Alexandre); 10 Rizzo (François); 11 Gazan (Marcel); 12 Jansen (Paul); 13 Rainaldo (Joseph); 14 Vibouret (Henri); 15 Zaino (Jean); 16 Fiandino (Jean-Baptiste); 17 Achille (Emile); 18 Righi (Louis); 19 Lardiere (Pierre); 20 Duchatelle (André); 21 Germain (Yvon); 22 Frasse (Séraphin); 23 Malausse (Auguste); 24 Von Kanel (Marcel); 25 Faraut (Henri); 26 Dauphin (Raymond); 27 Grall (Henri); 28 Chesnaud (Edouard); 29 Grandjean (Georges); 30 Chalumeau (Désiré); 31 Dragone (Marcel); 32 Ferrario (Guy); 33 Muller (Fernand); 34 Minana (Félix); 35 Siméon (Antonin); 36 Tonelli (Raoul); 37 Picheny (Emile); 38 Ceze (Jules); 39 Roux (Roger); 40 Boetti (Laurent); 41 Guelou (Joseph); 42 Audibert (René); 43 Colletta (Raoul); 44 Armandoni (Adon); 45 Galerne (Pierre); 46 Senicourt (Maxime); 47 Amato (Marius); 48 Luciani (Jean); 49 Rouhaud (Jacques); 50 Oddone (Marius); 51 Manfredi (Jean); 52 Joly (Charles); 53 Mambrini (Joseph); 54 Quere (François); 55 Cosle (Léon); 56 Konialan (Hovaguen); 57 Guilman (Jean); 58 Brun (Gilbert); 59 Pandolfi (Don Jacques); 60 Pelletan (Ernest); 61 Robert (Henri); 62 Prieto (Michel); 63 Ballet (René); 64 Oudoux (Victor); 65 Couloux (Pierre); 66 Revest (Marcel) 67 Barale (Jacques); 68 Collin (Raymond); 69 Niel (Jean); 70 Dubua (Roger); 71 Gaulard (Roger); 72 Schwalm (Louis); 73 Gambotti (Ange); 74 Maurin (Aimé); 75 Metin (Frédéric); 76 Baronlini (Humbert); 77 Guidicelli (Angelin); 78 Casale (Etienne); 79 Loose (Eugène); 80 Manier (Pierre); 81 Pifelli (Louis); 82 Vivarelli (Valentin); 83 Beoletto (Jean); 84 Aubrun (René); 85 Medec (Yves); 86 Giudicelli (Griggiolo); 87 Cavalli (Pierre); 88 Dupray (Maurice); 89 Catalano (Cyprien); 90 Collin (Louis); 91 Vial (Joseph); 92 Ducati (Clément); 93 Fancello (Joseph); 94 Cugge (Alphonse); 95 Desmichel (Jean-Pierre); 96 Andrzejewski (Stéfan); 97 Paoli (Zacharie); 98 Bertolotti (Georges); 99 Linares (Joseph); 100 Filippi (Ambroise); 101 Villard (Emile); 102 Giansili (Jacques); 103 Sylvain (Marc); 104 Dani (François); 105 Calzaras (Michel); 106 Maillet (Paul); 107 Aivadian (Clément); 108 Sergent (Joseph); 109 Uguen (Olivier); 110 Guidicelli (Ours); 111 Orsetti (Alfred); 112 Duminy (André); 113 Silvestre (Marius).

Vaucluse.

1 Gras (Maurice); 2 Bagnol-Crovisier (Marcel); 3 Blanc (André); 4 Famy (Pierre); 5 Juriens (Guy); 6 Cebe (Fernand); 7 Pascal (Louis); 8 Giazzi (Roger); 9 Jaubert (Joseph); 10 Fucile (Thomas); 11 Mattes (Jules); 12 Oddoero (André); 13 Tanville (Henri); 14 Perard (Marius); 15 Fonck (Alexis); 16 Levi (Bernard); 17 Doghramadjian (Agop); 18 Armand (Auguste); 19 Matheron (Emile); 20 Rabou (Louis); 21 Barthelemy (Léon); 22 Zydower (Charles); 23 Ferrero (Pierre); 24 Sacquet (Gilbert); 25 Kalcholian (Gabriel); 26 Jacopini (Adrien); 27 Marchand (Félix); 28 Gallas (Pascal); 29 Vuillemenot (Félicien); 30 Bouffard (Paul); 31 Rivet (Charles); 32 Coutaudier (Sylvain); 33 Barba (Marius).

Vendée.

1 Claveau (Jean); 2 Brochard (Léon); 3 Fradin (Narcisse); 4 Guillemet (André); 5 Le Dorze (François); 6 Bridonneau (Maurice); 7 Eyraud (Jacques); 8 Bodin (Claude); 9 Guilbaud (Eugène); 10 Rebreteau (Joseph); 11 Merieau (Auguste); 12 Boussonnière (Léon); 13 Rullier (Henri); 14 Debien (Maximin); 15 Jans (Robert); 16 Gilbert (Henri); 17 Lesourd (Auguste); 18 Chevolleau (Raymond); 19 Benoist (Camille); 20 Roblin (Ferdinand); 21 Gendre (Raymond); 22 Leroy (Paul); 23 Bouron (Maximin); 24 Danieau (Jean); 25 Masse (Henri); 26 Foucaud (Armand).

Vienne.

1 Foucault (Yves); 2 Meunier (Roger); 3 Arigault (Georges); 4 Remblier (René); 5 Hénault (Paul); 6 Plat (Lucien); 7 Guitonneau (Albert); 8 Guérin (André); 9 Berry (Jean); 10 Peignelin (René); 11 Guillot (Robert); 12 Pommateau (Marcel); 13 Moreau (Roger); 14 Benoît (François); 15 Riffault (Célestin); 16 Le Gallou (Roger); 17 Clavie (Denis); 18 Viale (Raymond); 19 Dutisseuil (Camille); 20 Pailler (Henri); 21 Guérin (France); 22 Mazabraud (Antoine); 23 Faillon (Pierre); 24 Jouet (Denis); 25 Deshouillères (Auguste); 26 Baubau (Maurice); 27 Mérilhou (André); 28 Pacault (Henri); 29 Dorre (Laurent); 30 Maupin (Georges); 31 Huard (Edmond); 32 Suire (Théophile); 33 Girardin (Alfred); 34 Prévot (Omer); 35 Bellereaud (Emmanuel); 36 Lebon (André); 37 Lewkowiez (Ignace); 38 Croise (Claude); 39 Pécriaux (Georges); 40 Rousseau (Pierre); 41 Prouteau (Emile); 42 Perreau (Roger); 43 Faucher (Alfred); 44 Peynoche (Henri); 45 Decrock (Arthur); 46 Blet (Gaston).

Vienne (Haute-).

1 Gomichon (Louis); 2 Aubertie (Joseph); 3 Degot (André); 4 Bois (Marcel); 5 Frugier (Fernand); 6 Massy (Elie); 7 Fourgnaux (Ernest); 8 Pointier (Maurice); 9 Machefer (Martial); 10 Boulesteix (Henri); 11 Nardout (François); 12 Broussaud (Paul); 13 Coiffe (Julien); 14 Ouzeau (André); 15 Viale (Raymond); 16 Vialatou (Pierre); 17 Peyne (Jérémie); 18 Combeau (Henri); 19 Rejasse (Pierre); 20 Genest (Roger; 21 Faure (Arthur); 22 Marret (Jean); 23 Michelet (Albert); 24 Morange (Jean); 25 Pastier (Jean-Baptiste); 26 Rougerie (Henri); 27 Deloménie (Jean); 28 Faucher (Jean); 29 Touraine (Roger); 30 Chartre (Albert); 31 Billard (André); 32 Mazabraud (Antoine); 33 Faugeras (Maurice); 34 Suidureau (Augustin); 35 Gazaille (Adrien); 36 Leyge (Clément); 37 Merilhou (André); 38 Deville (Pierre); 39 Sudrat (Henri); 40 Dumonteil (Robert); 41 Breuil (Antoine); 42 Micaud (Robert); 43 Berneron (Marcel); 44 Chauprade (Marcel); 45 Chambord (André); 46 Esquer (Jean); 47 Treil (Joseph); 48 Breffy (Valentin); 49 Mégert (Joseph); 50 Montagne (Marcel); 51 Langlade (Martin); 52 Brun (Marcel); 53 Faurel (Charles); 54 Peynoche (Henri); 55 Bourrou (Henri); 56 Bernard (Pierre); 57 Bourdolle (Louis); 58 Dufont (Elie); 59 Besse (Gilbert); 60 Pougeaud (André); 61 Caute (Eugène).

Vosges.

1 François (Marcel); 2 Vuillaume (Félix); 3 Creusat (Charles); 4 Metz (Michel); 5 Henning (Charles); 6 Christ (Robert); 7 Colin (Georges); 8 Honoré (Pierre); 9 Moyeuvre (René); 10 Saint-Dizier (Joseph); 11 Royer (Paul); 12 Boulala (Saïd); 13 Bluche (Pierre); 14 Schwinte (Marcel).

Yonne.

1 Tiby (Georges); 2 Guillou (Robert); 3 Millochau (André); 4 Ballet (René); 5 Tassin (Gilbert); 6 Houette (Désiré); 7 Aubry (André); 8 Guillot (Etienne); 9 Duvernoy (Marcel); 10 Guidon (Roger); 11 Tisserand (Charles); 12 Cressier (Marcel); 13 Serre (Michel); 14 Tonnellier (Henry); 15 Vinchon (André).

Territoire de Belfort.

1 Zimmermann (Edouard).

Alger.

1 Clabaut (Alfred); 2 Mohamedi (Amar ben Mohamed); 3 Lafi (Mohamed); 4 Offrette (Paul); 5 Rodriguez (Jean); 6 Ouadah (Mohamed); 7 Jay (René); 8 Toumi (Diab); 9 Satour (Boulanouar); 10 Haliche (Mokhtar); 11 Sohbi-Ballag (Abdelkader); 12 Mami (El Khodja); 12 Sellali (Lakhdar); 14 Maneddene (Amar).

Bône.

1 Manca (Salvator); 2 Porco (Louis); 3 Bouazzouni (Allaoua); 4 Bellal (Louhichi); 5 Mokrani (Messaoud); 6 Cubadda (Raymond).

Constantine.

1 Ktourza (Chaloum); 2 Abderrahmane (Lahcène); 3 Coniglio (Joseph); 4 Sekkoun (Mohamed); 5 Hadjadj (René); 6 Araar (Rabah); 7 Benkhedim (Ali); 8 Bouazzouni (Allaoua); 9 Bellal (Louhichi); 10 Mami (El Khodja); 11 Mokrani (Messaoud); 12 Bachène (Mohamed).

Oran.

1 Buzin (Gabriel); 2 Offrette (Paul); 3 Rodriguez (Jean); 4 Ruiz (Francisco); 5 Jay (René); 6 Bettahar (Djilali); 7 Haliche (Mokhtar); 8 Sohbi-Ballag (Abdelkader); 9 Goumri (Miloud); 10 Fornieles (Salvador).

Guadeloupe.

1 Casimir (Thimothée); 2 Phibel (Hector); 3 Mormin (Marcel); 4 Silvestre (Gustave); 5 Cosaque (Crépin).

Guyane.

1 Médec (Yves); 2 Mormin (Marcel).

Martinique.

1 Présent (Charles); 2 Moustin (Julien); 3 Pardon (Théodore); 4 Mitrail (Jacques); 5 Doré (Maximin); 6 Casimir (Thimothée); 7 Coux (Aimé); 8 Manette (Charlot); 9 Remer (Maurille); 10 Pamphile (Justin).

CATÉGORIE « D »

Aisne.

1 Bizet (Ahmed); 2 Da Sylva (Séraphin); 3 Labenda (Edmond).

Alpes-Maritimes.

1 Gendron (Joseph); 2 Assanelli (Jean); 3 Rizzo (Joseph); 4 Sidhoum (Errahmani); 5 Bartoli (Vital); 6 Rosati (Joseph); 7 Lilbert (Henri); 8 Moiroux (Raymond); 9 Blondeau (Jean); 10 Taccioli (Jacques); 11 Got (Gaston); 12 Marcillat (André); 13 Goepfert (Auguste); 14 Donnini (Pierre).

Aube.

1 Prompt (Marcel); 2 Hermosa (Sébastien).

Bouches-du-Rhône.

1 Pozun (Vincent); 2 Saglietto (Ernest); 3 Filippi (Félix-Jean); 4 Mondoloni (Charles); 5 Lilbert (Henri); 6 Molins (André); 7 Bally (René); 8 Brahim (Ahmed); 9 De Suzzoni (Alexandre); 10 Videaux (Louis); 11 Moiroux (Raymond); 12 Franceschetti (Jean-Baptiste); 13 Quillet (Norbert); 14 Pasqualini (Vincent); 15 Ristorcelli (Ange); 16 Lagarde (Robert); 17 Chaer (Elias); 18 Kahddour (Ali); 19 Gouaze (Louis); 20 Donnini (Pierre); 21 Mohamed (Abou); 22 Fontaine (Maurice); 23 Bouchet (André).

Calvados.

1 Guevel (Jean).

Charente.

1 Faucher (Victor).

Charente-Maritime.

1 Beynard (Raoul).

Cher.

1 Boursin (André).

Corse.

1 Alesi (André); 2 Assanelli (Jean); 3 Mondoloni (Charles); 4 Pasqualini (Vincent); 5 Ristorcelli (Ange); 6 Sorba (Jean-Baptiste); 7 Leoni (Baptiste); 8 Massari (Louis); 9 Habani (Lounès).

Côte-d'Or.

1 Chagniaud (André); 2 Galland (Pierre); 3 Prompt (Marcel); 4 Degrange (Jean).

Côtes-du-Nord.

1 Keravel (Louis); 2 Lefroud (Jean-François); 3 Boutin (Pierre); 4 Deniel (Jean); 5 Tocquet (Francis); 6 Berthou (François); 7 Rivoal (Louis); 8 Calvez (François); 9 Therezien (Yves); 10 Louarn (Marcel).

Dordogne.

1 Cavillac (Gabriel); 2 Amiri (Chellali); 3 Cavard (Raymond).

Doubs.

1 Vontobel (Jean); 2 Kadri (Hamma).

Drôme.

1 Calendini (François).

Finistère.

1 Penduff (Yves); 2 Messager (Jean); 3 Quemener (Julien); 4 Jeffroy (Guillaume); 5 Salaün (François); 6 Dourzal (Yves); 7 Salaün (Jean-Louis); 8 Jacopin (Yves); 9 Le Guen (Jean-Marie); 10 Jaffrai (Louis); 11 Kerebel (Noël); 12 Bervas (Jean); 13 Querne (Alexandre); 14 Lannuzel (François); 15 Cann (François); 16 Nedelec (Edmond); 17 Gleau (Jean-Louis); 18 Le Diaudic (Joseph); 19 Goarant (François); 20 Felici (Marcel); 21 Le Guen (Charles); 22 Raoul (Roger); 23 Keravel (Louis); 24 Baumann (Henri); 25 Prouff (François); 26 Bougaran (Elie); 27 Conq (Joseph); 27 Lefroud (Jean-François); 29 Jehanno (Yves); 30 Danze (Alain); 31 Mevel (Paul); 32 Deudon (Paulin); 33 Jezequel (Jean); 34 Roudaut (Jean); 35 Deniel (Jean); 36 Breton (Jean); 37 Le Bourdon (Jacques); 38 Monsonnec (Pierre); 39 Berthou (François); 40 Bourhis (Nicolas); 41 Daheron (Yves); 42 Roux (Paul); 43 Gahagnon (Pierre); 44 Le Gal (Jean); 45 Rivoal (Louis); 46 Calvez (François); 47 Therezien (Yves); 48 Louarn (Marcel); 49 Lebloa (Francis); 50 Salaün (Pierre); 51 Nicolas (Marcel).

Gard.

1 Pozun (Vincent); 2 Accabat (Louis); 3 Barberan (Louis); 4 Fontaine (Maurice).

Garonne (Haute-).

1 Fort (Henri); 2 Picart (Joseph); 3 Khadraoui (Belmehel); 4 Lahbib (Ould Cheik); 5 Gouaze (Louis).

Gironde.

1 Nemouthe (Trilbins); 2 Bernard (Fulbert); 3 Amiri (Chellali); 4 Speau (Raymond); 5 Declot (Gabriel); 6 Parcelier (Louis); 7 Battesti (Paul); 8 Quillet (Norbert); 9 Lahcen (ben Youd ben Larbi); 10 Beynard (Raoul); 11 Ramville (Joseph); 12 Lahbib (Ould Cheik).

Hérault.

1 Rome (Louis); 2 Barberan (Louis); 3 Cauquil (Guy).

Ille-et-Vilaine.

1 Maugoussin (Georges); 2 Cintre (Raymond); 3 Breton (Jean); 4 Lefevre (Marcel); 5 Basle (Joseph).

Indre-et-Loire.

1 Turquais (Lucien); 2 Manzano (Valentin).

Isère.

1 Sbari (François); 2 Lemene (Pierre); 3 Liefooghe (Pierre); 4 Benyettou (Kaddour).

Jura

1 Calendini (François).

Loire-Atlantique.

1 Le Calve (François); 2 Pasco (Lucien); 3 Gouraud (Paul); 4 Breth (René); 5 Orlus (Marcel); 6 Gueguen (Ernest); 7 Burgaud (Calixte); 8 Marcillat (André); 9 Gaignard (Joseph); 10 Chenard (Valère).

Lot-et-Garonne.

1 Declot (Gabriel); 2 Parcelier (Louis); 3 Ploc'hlay (Jean-Louis).

Maine-et-Loire.

1 Pointeau (Georges); 2 Chaurang (René); 3 Pellet (Jean); 4 Gaignard (Joseph); 5 Goussault (Léon).

Marne.

1 Bizet (Ahmed).

Morbihan.

1 Dourzal (Yves); 2 Le Gnen (Jean-Marie); 3 Denniel (Jean); 4 Even (Jean); 5 Le Diaudic (Joseph); 6 Goarant (François); 7 Felici (Marcel); 8 Guillemin (Joseph); 9 Auffret (Eugène); 10 Raffin (Siméon); 11 Le Calve (François); 12 Morio (Félicien); 13 Baumann (Henri); 14 Pasco (Lucien); 15 Perrot (Albert); 16 Lemene (René); 17 Vautier (Alphonse); 18 Jehanno (Yves); 19 Jezequel (Jean); 20 Sztolarcsik (Ernest); 21 Le Hyaric (Antoine); 22 Guevel (Jean); 23 Monsonnec (Pierre); 24 Dupont (Pierre); 25 Daheron (Yves); 26 Le Gal (Jean); 27 Sorin (Edouard); 28 Le Bloa (Francis); 29 Salaün (Pierre); 30 Nicolas (Marcel).

Moselle.

1 Boyana (Pierre); 2 Rafa (Amar); 3 Feger (François); 4 Girard (Robert); 5 Helvig (Louis).

Nord.

1 Vallais (Gaston); 2 Soula (Mohamed).

Pas-de-Calais.

1 Vallais (Gaston); 2 Peru (Jean-Pierre); 3 Leroy (Auguste); 4 Grun (Louis).

Puy-de-Dôme.

1 Pion (Charles); 2 Galland (Pierre); 3 Boutchicha (Djilali).

Pyrénées (Basses-).

1 Ahmed ben Ahmed (Jean).

Pyrénées (Hautes-).

1 Ahmed ben Ahmed (Jean).

Pyrénées-Orientales.

1 Got (Gaston); 2 Khadraoui (Belmehel).

Rhin (Bas-).

1 Schmitter (Alphonse); 2 Meyer (Charles); 3 Greiner (Charles); 4 Dessinger (Eugène); 5 Martin (André); 6 Darengosse (Pierre); 7 Barcalat (Abel); 8 Bouchrite (Ahmed); 9 Ben Tahar (Mohamed); 10 Rekibi (Amar).

Rhin (Haut-).

1 Ben Tahar (Mohamed).

Rhône.

1 Szczuka (Joseph); 2 Boisson (Benjamin); 3 Venet (Charles); 4 Roussel (Albert); 5 Perret (Henri); 6 Ledier (Ernest).

Saône (Haute-).

1 Thietry (Michel).

Sarthe.

1 Saadi (Slimane); 2 Mohamed (ben M'Hamed); 3 Turquais (Lucien); 4 Vincent (Raymond); 5 Goussault (Léon).

Savoie (Haute-).

1 Mouge (Gilbert).

Seine.

1 Bellone (Jacques); 2 Boguyon (Yves); 3 Videaux (Louis).

Seine-Maritime.

1 Lancien (Emile); 2 Fleury (Yves).

Seine-et-Oise.

1 Maille (Jean).

Somme.

1 Bourbier (Marcel); 2 Labenda (Edmond).

Tarn.

1 Prunet (Marcel).

Tarn-et-Garonne.

1 Coulommiers (Pierre); 2 Yven (Jean); 3 Goineau (Charles); 4 Belmontet (Yvon); 5 Lafon (Aimé).

Var

1 Pecce (François); 2 Fabre (Gilbert); 3 Schott (François); 4 Bouhana (Isaac); 5 Micheau (Louis); 6 Lavalette (Louis); 7 Gaudillet (Aimé); 8 Sidhoum (Errahmani); 9 Murgia (Jovanni); 10 Danze (Alain); 11 Souchon (Joseph); 12 Blondeau (Jean); 13 Taccioli (Jacques); 14 Goepfert (Auguste); 15 Iskandar (Soubhi); 16 Basle (Joseph); 17 Habani (Lounès); 18 Mohamed (Abou).

Vaucluse.

1 Accabat (Louis); 2 Battesti (Paul); 3 Bouchet (André).

Vendée.

1 Burgaud (Calvite); 2 Bernard (René).

Vienne (Haute-).

1 Schmitt (Antoine).

Vosges.

1 Kadri (Hamma); 2 Thietry (Michel); 3 Boursin (André).

Yonne.

1 Chagniaud (André); 2 Hermosa (Sébastien).

Alger.

1 Alliti (Hafnaoui); 2 Mokrane (Loucif ben Mouloud); 3 Zeroukl (Moussa); 4 Benlatreche (Ammar); 5 Boubeker (Mohamed); 6 Sayah (Abelkader); 7 Dacheche (Amar ben Zeroual); 8 Abdeldjabar (Abdeldjabar); 9 Sahi (Belgacem); 10 Guerroumi (Mouaïcha); 11 Ould (Ahmed Messaoud); 12 Boughanem (Yahia); 13 Allioui (Bouchiba); 14 Miloudi (Hadj ben Amar); 15 Maaoui (Mohammed); 16 Tabâa (Mohamed); 17 Zaouak (Ammar); 18 Fenni (Benyoucef); 19 Houachem (Slimane).

Bône.

1 Baaziz (Boudjémaa); 2 Benlassoued (Messaoud); 3 Habaza (Ali); 4 Sportiello (Julien); 5 Aissaoui (Ali).

Constantine.

1 Ghoul (Amar); 2 Bahloul (Mohammed); 3 Naceur (Rabah ben Braich); 4 Nait Akli (Rabah ben Saïd); 5 Mokrane (Loucif ben Mouloud); 6 Abider (Ahmed); 7 Baaziz (Boudjemaa); 8 Berbas (Mohammed ben Tahar); 9 Bouhlassa (Saïd); 10 Beliakh (Ali); 11 Serai (Saïd); 12 Latreche (Djellloul); 13 Benlassoued (Messaoud); 14 Slimani (Amar); 15 Salem (Bel Kacem dit Salah); 16 Aissani (Taïeb); 17 Habaza (Ali); 18 Sfaksi (Abdelaziz); 19 Sportiello (Julien); 20 Benamar (Ahmed); 21 Adoui (Abdellari); 22 Maaoui (Mohammed); 23 Labiod (Youcef); 24 Zaouak (Ammar); 25 Aissaoui (Ali).

Oran.

1 Boubeker (Mohamed); 2 Slimane (Djillali); 3 Ould (Ahmed Messaoud); 4 Tabâa (Mohamed); 5 Houachem (Slimane); 6 Belkhokhe (Mustapha).

Guadeloupe.

1 Sulle (Charlemagne); 2 Malbert (Paul); 3 Praget (Richard); 4 Melinard (Abel); 5 Chambeau (Roger); 6 Foggea (Edmond); 7 Taupin (Honoré); 8 Danois (Angor).

Martinique.

1 Klavilouca (Saint-Ange); 2 Candale (Joseph); 3 Melezan (Antoine); 4 Marie-Luce (Septime); 5 Montredon (Luc); 6 Legros (Victor); 7 Marguerite (Marcel); 8 Ramville (Joseph); 9 Berle (Chéry); 10 Pivert (Eugène); 11 Praget (Richard); 12 Melinard (Abel); 13 Chambeau (Roger); 14 Pigeon (Christophe); 15 Taupin (Honoré).

Réunion.

1 Savignan (Antonin); 2 Massari (Louis); 3 Sautron (Gérard).

CATÉGORIE « E »

Ain.

1 Havot (Lucienne); 2 Brevier (Marie-Louise).

Aisne.

1 Verdelet (Suzanne).

Allier.

1 Olivier (Marie); 2 Dubreuil (Germaine); 3 Liore (Gabrielle); 4 Grangeon (Marcelle); 5 Dupire (Marguerite); 6 Sachet (Andrée).

Alpes (Hautes-).

1 Ockenfuss (Charlotte); 2 Martin (Yvonne); 3 Bernard (Marie).

Alpes-Maritimes.

1 Daniel (Louise); 2 Bourret (Louise); 3 Lalisse (Marcelle); 4 Krieger (Noélie); 5 Schiff (Madeleine); 6 Quattropani (Pierrette); 7 François (Marie); 8 Fischer (Francia-Antonia)); 9 Giovachini (Andréa); 10 Raibaut (Caroline); 11 Houriez (Marie-Aimée); 12 Pallanca (Anne-Marie); 13 Simon (Jeanne); 14 Fontesse (Germaine); 15 Pillon (Jeanne); 16 Bourhoven (Simone); 17 Frantz (Andrée); 18 Gedda (Joséphine); 19 Giraud (Joséphine); 20 Mangenot (Augustine); 21 Michel (Marie); 22 Verchere (Jeannette).

Ardèche.

1 Cledat (Léonie).

Ariège.

1 Bonnel (Julie); 2 Balussou (Pauline); 3 Reig (Anna); 4 Dilhat (Amélie); 5 Denjean (Annoncia-Sidonie).

Aude.

1 Cals (Augusta); 2 Dilhat (Amélie); 3 Greffier (Marie-Thérèse).

Aveyron.

1 Alric (Elisa).

Bouches-du-Rhône.

1 Lalisse (Marcelle); 2 Blanc (Andréa); 3 Jourdan (Marthe); 4 Petrignani (Marie); 5 Ferriot (Claire); 6 Caso (Cécile); 7 Ben-Assayag (Fortunée); 8 Pintore (Alice); 9 Equey (Aline); 10 Antoine (Elise); 11 Fischer (Francia-Antonia); 12 Giovachini (Andréa); 13 Avondet (Anna); 14 Baudry (Simone); 15 Auda (Angèle); 16 Sabatier (Doria); 17 Peronnet (Lucie); 18 Pascal (Angèle); 19 Ulysse (Yvonne); 20 Cadeau (Marie-Jeanne); 21 Boudet (Henriette); 22 Peyrani (Juliette); 23 Bottin (Honorine); 24 Biaggini (Louise); 25 Ghione (Dominique); 26 Ricci (Marie-Louise); 27 Gianoglio (Etiennette); 28 Tonini (Anna); 29 Susini (Yvonne); 30 Nappo (Clorinda); 31 Villani (Joséphine); 32 Liccioni (Marie); 33 Respaud (Berthe); 34 Giannotti (Raymonde); 35 Neullet (Francette); 36 Mattei (Madeleine); 37 Richert (Claudia); 38 Roux (Gabrielle); 39 Benaïch (Paolina); 40 Cani (Mireille); 41 Manera (Marie); 42 Blau (Elise); 43 Freze (Emilienne); 44 Arnaud (Blanche); 45 Doco (Paulette); 46 Rateau (Louise); 47 Santiago (Joséphine); 48 Fayet (Fernande); 49 Cicotto (Rose-Marie); 50 Bernard (Marie); 51 Decori (Charlotte); 52 Jourdan (Francine).

Calvados.

1 Lecesne (Marie-Geneviève); 2 Foucu (Jeanne); 3 Rabiguet (Germaine); 4 Chantreuil (Eugénie).

Charente.

1 Moreau (Yvonne); 2 Poirot (Marie); 3 Remy (Germaine); 4 Pascaud (Louise); 5 Rolland (Jacqueline).

Charente-Maritime.

1 Neron (Emilienne); 2 Rochefort (Raymonde); 3 Remy (Germaine); 4 Morillon (Lucie); 5 Bachelard (Liliane); 6 Rolland (Jacqueline); 7 Fournier (Madeleine); 8 Allo (Louise).

Cher.

1 Girard (Elise); 2 Coquillier (Renée); 3 Dagois (Alexandrine).

Corrèze.

1 Chabrillanges (Ida); 2 Armand (Hélène); 3 Dumond (Marthe).

Corse.

1 Susini (Yvonne); 2 Liccioni (Marie); 3 Valery (Catherine); 4 Benvenutti (Rosine); 5 Felici (Marie); 6 Decori (Charlotte).

Côte-d'Or

1 Cretin (Marie-Louise); 2 Hacot (Lucienne); 3 Maillot (Andrée); 4 Sevizan (Octavie); 5 Forjot (Marie).

Côtes-du-Nord.

1 Allain (Rosalie); 2 Feutren (Denise); 3 Jambon (Alice); 4 Prigent (Louisette); 5 Doyet (Marie); 6 Tognon (Augustine); 7 Rabet (Anne-Marie); 8 Eouzan (Marie); 9 Perrot (Hélène); 10 Quantin (Madeleine); 11 Moro (Marie-Thérèse); 12 Jegou (Anne-Marie); 13 Cabon (Marguerite).

Dordogne.

1 André (Rose-Armanda); 2 Pradine (Jeanne); 3 Claverie (Jeanne).

Drôme.

1 Raquin (Angèle); 2 Combe (Henriette).

Eure.

1 Lafosse (Valentine); 2 Coriou (Juliette).

Eure-et-Loir.

1 Guillie (Marie-Hélène); 2 Bechu (Paulette); 3 Lecland (Christiane).

Finistère.

1 Richard (Marie); 2 Nicolas (Marie); 3 Blaize (Anna); 4 Penereac'h (Suzanne); 5 Robert (Marie); 6 Stéphan (Olga); 7 Houtmann (Marie); 8 Rolland (Marie-Claude); 9 Le Bourhis (Félicie); 10 Camus (Marie); 11 Palud (Marie-Thérèse); 12 Quinet (Célestine); 13 Lagadic (Reine); 14 Jambon (Alice); 15 Bernard (Louise); 16 Merceur (Marie-Françoise); 17 Torillec (Claudine); 18 Labous (Anne-Marie); 19 Le Moigne (Louise); 20 Helies (Marie); 21 Le Roux (Marie); 22 Wax (Marie); 23 Le Graët (Jeanne); 24 Golias (Jeanne); 25 Le Doze (Joséphine); 26 Bolzer (Rose); 27 Moalic (Marie-Marguerite); 28 Fiot (Marie); 29 Guengant (Augustine); 30 Lorrain (Joséphine); 31 Kersale (Anne); 32 Moro (Marie-Thérèse); 33 Dirou (Jeanne); 34 Le Gleau (Marie-Anne); 35 Jegou (Anne-Marie); 36 Cabon (Marguerite).

Gard.

1 Equey (Aline); 2 Golano (Alice); 3 Peyre (Jeanne); 4 Drot (Odette); 5 Arnaud (Blanche); 6 Chazel (Angèle); 7 Tacussel (Delphine).

Garonne (Haute-).

1 Pauthal (Berthe); 2 Reig (Anna); 3 Decaesteker (Marie-Antoinette); 4 Schouler (Yvonne); 5 Denjean (Annoncia-Sidonie); 6 Rouch (Jacqueline); 7 Ferrier (Odette); 8 Revillon (Marie); 9 Szlomowicz (Marie); 10 Greffier (Marie-Thérèse).

Gers.

1 Fournel (Félicie).

Gironde.

1 Peres (Jeanne); 2 Moreau (Yvonne); 3 Boudet (Antoinette); 4 Barbaste (Marie); 5 Reynaud (Jeanne); 6 Capdegelle (Victoria); 7 Pascaud (Louise); 8 Herrouin (Marcelle); 9 Dandonneau (Marie); 10 Philibin (Irène); 11 Ribeyrollo (Georgette); 12 Darracq (Aimée); 13 Castera (Eliane); 14 Descazeaux (Germaine); 15 Guillou (Yvonne); 16 Vitel (Charlotte); 17 Fontaine (Marie-Louise); 18 Morillon (Lucie); 19 Pradine (Jeanne); 20 Gougeon (Jeanne); 21 Cazenave (Paulette); 22 Claverie (Jeanne); 23 Hassenbohler (Alice); 24 Allo (Louise); 25 Garbay (Marie); 26 Calvez (Gisèle); 27 Serel (Jeanne); 28 Maksa (Régine); 29 Lasserre (Marie); 30 Barbe (Marie); 31 Vallejo (Marie-Antoinette).

Hérault.

1 Ferrier (Janny); 2 Marro (Céline); 3 Rigollier (Germaine); 4 Comingre (Jeanne); 5 Barraquier (Léontine); 6 Cals (Augusta); 7 Ratier (Mariana); 8 Lavigne (Marie); 9 Golano (Alice); 10 Peyre (Jeanne); 11 Rouquet (Claire); 12 Viala (Solange); 13 Puech (Juliette); 14 Delmas (Cécile); 15 Dejean (Maria); 16 Vern (Suzanne); 17 Roux (Thérèse); 18 Chazel (Angèle).

Ille-et-Vilaine.

1 Meil (Eugénie); 2 Glicquel (Marie); 3 Benoît (Bernadette); 4 Pidoux (Anna); 5 Duclos (Marie); 6 Clotteaux (Anna); 7 Dahyot (Marie); 8 Rouxel (Marie); 9 Jan (Geneviève); 10 Tenoux (Félicie); 11 Colliot (Elisa); 12 Jacquet (Léonide); 13 Le Gourrierec (Marie-Louise); 14 Prioul (Angèle); 15 Corbière (Augustine); 16 Lemarchand (Gilberte); 17 Maillard (Victorine); 18 Golias (Jeanne); 19 Le Gallic (Anne-Marie); 20 Graland (Madeleine); 21 Fleury (Antoinette); 22 Virot (Victorine); 23 Maizonnette (Ernestine); 24 Rubillon (Aurélie); 25 Duval (Marie); 26 Menant (Paulette); 27 Baril (Marie-Josèphe); 28 Veillard (Adèle).

Indre.

1 Petit (Jeanne); 2 Dagois (Alexandrine).

Indre-et-Loire.

1 Fradin (Claire); 2 Herrouin (Marcelle); 3 Serpin (Hélène); 4 Salin (Germaine); 5 Moreau (Marie-Louise); 6 Langlais (Marie); 7 Robin (Germaine); 8 Auzemery (Madeleine); 9 Morin (Aimée); 10 Maugueret (Hélène); 11 Roquet (Lucienne); 12 Bechu (Paulette).

Isère.

1 Ockenfuss (Charlotte); 2 Chaix (Yvonne); 3 Marocchino (Adélaïde).

Jura.

1 Cretin (Marie-Louise).

Loir-et-Cher.

1 Desormeaux (Madeleine).

Loire.

1 Lauthe (Fernande), 2 Vallon (Victorine); 3 Gelly (Anna), 4 Chastel (Marie-Louise); 5 Fanget (Laurence); 6 Llogier (Catherine); 7 Paul (Lucie).

Loire-Atlantique.

1 Gaudin (Berthe); 2 Eon (Marie-Josèphe); 3 Gouy (Germaine); 4 Tessier (Eva); 5 Chevillard (Marie-Louise); 6 Landais (Anne); 7 Pichot (Marie); 8 Tanneau (Catherine); 9 Lamouret (Geneviève); 10 Roux (Marie-Thérèse); 11 Amosse (Marie); 12 Bretesche (Germaine); 13 Marmet (Maria); 14 Gendron (Madeleine); 15 Emeriau (Marie-Augustine); 16 Berthelot (Germaine); 17 Normand (Marie-Louise); 18 Tanguy (Germaine); 19 Lallemand (Adélaïde); 20 Mocquillon (Marie-Thérèse); 21 Colliaux (Yvonne); 22 Erbet (Adeline); 23 Rabet (Anne-Marie); 24 Vincent (Marie-Thérèse); 25 Mouille (Marie-Lucienne); 26 Cercle (Albertine); 27 Thomas (Lucie); 28 Bramoulle (Gabrielle); 29 Frelaut (Marie); 30 Couturier (Marie); 31 Daulle (Marie); 32 Bertho (Claire); 33 Bescond (Jeanne); 34 Bourget (Hélène); 35 Laurier (Lucienne).

Loiret.

1 Garnier (Henriette); 2 Le Givre (Marthe); 3 Menneray (Simonne).

Lot.

1 Vergne (Marie-Eugénie); 2 Labro (Marthe; 3 Gibrat (Elise); 4 Ferrier (Odette); 5 Queraud (Augustine).

Lot-et-Garonne.

1 Fontaine (Marie-Louise); 2 Garbay (Marie); 3 Quandalle (Madeleine).

Lozère.

1 Alric (Elisa).

Maine-et-Loire.

1 Fradin (Claire); 2 Guillet (Jeanne); 3 Beaussier (Cécile); 4 Chapel (Yvonne).

Manche.

1 Camus (Marie); 2 Clolus (Germaine); 3 Lecuyer (Augustine); 4 Adam (Marie).

Marne.

1 Maricot (Marie-Thérèse); 2 Chauvière (Héloïse).

Marne (Haute-).

1 Maillot (Andrée).

Mayenne.

1 Hubert (Clémence); 2 Quinton (Suzanne); 3 Rivière (Renée); 4 Lemarchand (Gilberte).

Meurthe-et-Moselle.

1 Pauly (Germaine); 2 Dalstein (Marie); 3 Thouvenot (Marie-Juliette); 4 Kremer (Marie-Louise); 5 Hassenbohler (Alice); 6 Iller (Anne); 7 Mangeolle (Thérèse).

Morbihan.

1 Huitel (Emmanuelle); 2 Nicolas (Marie); 3 Bernard (Louise); 4 Boudjedida (Henriette); 5 Le Coguic (Louise); 6 Alexandre (Irène); 7 Le Mabec (Yvette); 8 Jacquet (Léonide); 9 Cutullic (Gilberte); 10 Lesager (Euphrasie); 11 Maillard (Victorine); 12 Le Doze (Joséphine); 13 Le Gallic (Anne-Marie); 14 Kersale (Anne); 15 Bertho (Claire).

Moselle.

1 Boudrier (Anne); 2 Fichant (Marie); 3 Dalstein (Marie); 4 Schwitzgebel (Marie-Louise); 5 Kremer (Marie-Louise); 6 Fisseau (Adrienne); 7 Felly (Charlotte); 8 Port (Louise); 9 Iller (Anne); 10 Closse (Françoise).

Nord.

1 Betrancourt (Armande); 2 Verdière (Suzanne); 3 Taine (Raymonde); 4 Lucas (Stéphanie); 5 Bouqueau (Georgette); 6 Derebreu (Lucienne); 7 Beaufort (Jeanne); 8 Fontesse (Germaine); 9 Fournet (Simone); 10 Deloffre (Blanche); 11 Le Chevalier (Georgette); 12 Kugener (Marcelle); 13 Huguet (Mathilde); 14 Decalf (Ida); 15 Dewerdt (Geneviève); 16 Bretin (Léonie); 17 Lantche (Denise).

Oise.

1 Bachelard (Liliane); 2 Certier (Odette).

Orne.

1 Lufroy (Aline).

Pas-de-Calais.

1 Desailly (Célina); 2 Delattre (Léa); 3 Derebreu (Lucienne); 4 Dewerdt (Geneviève); 5 Lampstaes (Eugénie); 6 Bretin (Léonie); 7 Magnier (Rose-Marie).

Puy-de-Dôme.

1 Arnaud (Madeleine); 2 Chandezon (Emilienne); 3 Basmaison (Maria); 4 Olivier (Marie); 5 Gazut (Berthe); 6 Dubreuil (Germaine); 7 Liore (Gabrielle); 8 Grangeon (Marcelle); 9 Chambon (Henriette); 10 Maëner (Marcelle); 11 Terme (Marie); 12 Roche (Marie-Louise).

Pyrénées (Basses-).

1 Tintillier (Marie-Louise); 2 Ricau (Paule); 3 Labaille (Jeanne); 4 Labro (Marthe); 5 Gaye (Georgette); 6 Quantin (Madeleine).

Pyrénées (Hautes-).

1 Tintillier (Marie-Louise); 2 Roussel (Juliette).

Pyrénées-Orientales.

1 Barthe (Marie); 2 Nogues (Carmen); 3 Christophol (Antoinette).

Rhin (Bas-).

1 Mismer (Henriette); 2 Scholler (Jeanne); 3 Dries (Georgette); 4 Schwitzgebel (Marie-Louise); 5 Stenger (Antoinette); 6 Koch (Marguerite).

Rhin (Haut-).

1 Ingold (Anna); 2 Lang (Eugénie); 3 Koch (Marguerite).

Rhône.

1 Deplatrière (Gabrielle); 2 Boix (Maria); 3 Pointet (Jeanne); 4 Frasseren (Marie-Françoise); 5 Poyet (Antoinette); 6 Chastel (Marie-Louise); 7 Dupire (Marguerite); 8 Fraret (Gabrielle); 9 Roux (Marie-Jeanne); 10 Pillon (Jeanne); 11 Farinetti (Rosa); 12 Humbert (Ida); 13 Faziile (Léa); 14 Servignat (Jeanne); 15 Parmigiani (Mélanie); 16 Verilhac (Antonia); 17 Jeux (Marie).

Saône (Haute-).

1 Gazillot (Yvonne).

Saône-et-Loire.

1 Febvre (Marguerite); 2 Barle (Louise); 3 Sacher (Andrée).

Sarthe.

1 Hubert (Clémence); 2 Houriez (Marie-Aimée); 3 Serpin (Hélène); 4 Salin (Germaine); 5 Gaudin (Berthe); 6 Benard (Marie-Thérèse); 7 Morin (Thérèse); 8 Benoit (Blanche).

Savoie.

1 Roullier (Germaine); 2 Fernandez (Germaine).

Savoie (Haute-).

1 Villani (Joséphine).

Seine.

1 Yaouanc (Armande); 2 Narbonne (Marie-Louise); 3 Lefevre (Jeanne); 4 Cosnier (Hélène); 5 Dukan (Rachel); 6 Cutullic (Gilberte); 7 Fournet (Simone); 8 Perrot (Hélène); 9 Roy (Claire); 10 Desmoulin (Marie-Louise); 11 Marechal (Agnès); 12 Le Chevalier (Georgette); 13 Mauguerel (Hélène); 14 Certier (Odette); 15 Le Graët (Jeanne); 16 Pajanacci (Denise); 17 Verilhac (Antonia); 18 Calvez (Gisèle); 19 Fermi (Raymonde); 20 Prevoteaux (Renée); 21 Satta (Marie-Anne); 22 Descamps (Andrée); 23 Longeon (Renée); 24 Blanchart (Marie-Louise); 25 Fees (Yvonne); 26 Brichon (Louise); 27 Dumerval (Clotilde); 28 Jossic (Marie-Louise); 29 Roquette (Marie); 30 Pouron (Louise); 31 Fest (Joséphine); 32 Pech (Henriette); 33 Fogliato (Georgette); 34 Saulet (Suzanne); 35 Laïb (Marie-Marthe); 36 Durand (Mariette); 37 Marchand (Raymond); 38 Lesain (Jeanne); 39 Morelli (Marie-Jeanne); 40 Heuzey (Georgette); 41 Bonhomme (Yvonne); 42 Nicolas (Henriette); 43 Bouchet (Yvonne); 44 Barbier (Germaine); 45 Luteau (Marguerite).

Seine-Maritime.

1 Depetiteville (Juliette); 2 Gorin (Marcelle); 3 Courtois (Denise); 4 Tellier (Germaine); 5 Helouis (Madeleine).

Seine-et-Marne.

1 Lefevre (Jeanne).

Seine-et-Oise.

1 Nahmias (Clara); 2 Narbonne (Marie-Louise); 3 Legivre (Marthe); 4 Dussaussois (Andrée); 5 Roy (Claire); 6 Berton (Juliette); 7 Blanchart (Marie-Louise); 8 André (Elise); 9 Bonhomme (Yvonne); 10 Bouchet (Yvonne).

Sèvres (Deux-).

1 Rochefort (Raymonde); Fournier (Madeleine); 3 Gele (Marie); 4 Chapel (Yvonne).

Somme.

1 Fontaine (Renée); 2 Courtois (Denise), 3 Beaufort (Jeanne).

Tarn.

1 Cuq (Henriette); 2 Salvetat (Jeanne); 3 Bardou (Albanie); 4 Roques (Renée).

Tarn-et-Garonne.

1 Roques (Renée).

Var.

1 Albertini (Marie); 2 Bauchière (Marcelle); 3 Labise (Anna); 4 Pichaud (Joséphine); 5 Ferriot (Claire); 6 Schiff (Madeleine); 7 Quatropani (Pierrette); 8 Ferrari (Célestine); 9 Giannotti (Raymonde); 10 Richert (Claudia); 11 Rateau (Louise); 12 Gandolfi (Marie); 13 Michel (Marie).

Vaucluse.

1 Arnaud (Madeleine); 2 Buatois (Maria); 3 Combe (Henriette); 4 Simoncini (Mathilde); 5 Fayet (Fernande).

Vendée.

1 Bienvenu (Madeleine).

Vienne.

1 Pouzioux (Jeanne); 2 Auzemery (Madeleine); 3 Sussingeas (Louise); 4 Faure (Marie-Madeleine); 5 Cottencin (Marie-Louise); 6 Roquet (Lucienne); 7 Dailler (Marie-Thérèse).

Vienne (Haute-).

1 Chabrillanges (Ida); 2 Chaland (Hélène); 3 Fargeas (Valentine); 4 Cosnier (Hélène); 5 Lavergne (Thérèse); 6 Sussingeas (Louise).

Vosges.

1 Thomas (Marcelle); 2 Pauly (Germaine); 3 Mangeolle (Thérèse); 4 Duvoid (Hélène); 5 Lemarquis (Marie).

Alger.

1 Forquignon (Marie-Carmel).

Oran.

1 Aoudai (Léonie).

Constantine.

1 Heurtel (Eliette); 2 Frantz (Andrée).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Bernard (René) (Vienne, Basses-Pyrénées); Fredouille (Georges) (Hérault); Pellissier (François) (Bouches-du-Rhône); Devise (Louis) (Isère); Cohignac (René) (Ille-et-Vilaine); Tossello (Jacques) (Alpes-Maritimes) Diascorn (Julie) (Creuse, Haute-Vienne); Lafay (René) (Loire, Rhône); Jacques (Charles) (Bas-Rhin, Haut-Rhin); Daudin (René) (Maine-et-Loire); Richard (Jean) (Meurthe-et-Moselle); Carpentier (Pierre) (Seine-Maritime); Vuitton (Claudius) (Ain); Anglade (Henry) (Seine); Morel (Louis) (Ain, Rhône); Delage (Pierre) (Charente-Maritime, Gironde); Cavalan (Pierre) (Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique); Noël (Alfred) (Indre); Le May (Eugène) (Morbihan, Seine); Colella (Charles) (Rhône); Zanchin (Tranquille) (Loiret, Seine); Boissard (Rameau) (Côte-d'Or, Yonne); Deley (Adrien) (Sarthe, Indre-et-Loire).

EMPLOIS MASCULINS

Conducteur d'automobiles.

CATÉGORIE « C »

Ain.

1 Verreon (Jean).

Aisne.

1 Dudragne (André); 2 Vernay (Louis).

Allier.

1 Peronne (Fernand).

Alpes-Maritimes.

1 Bracco (Rino); 2 Russo (Joseph); 3 Federe (Jean); 4 Pietri (Joseph); 5 Alessandri (François); 6 Juillard (André); 7 Bosselet (André).

Ariège.

1 Garrabe (Urbain).

Aude.

1 Zarraga (Jean); 2 Sicret (Baptiste); 3 Jeanjean (Louis).

Bouches-du-Rhône.

1 Bourges (Raoul); 2 Torres (Henri); 3 Deleplace (Gabriel); 4 Tramier (Gabriel); 5 Mattes (Jules); 6 Federe (Jean); 7 Valais (Léo); 8 Gil (François); 9 Albert-Gondrand (Louis); 10 Borrini (Louis); 11 Ibanez (Emmanuel); 12 Banon (Michel); 13 Pietri (Joseph); 14 Avossa (David); 15 Bosselet (André); 16 Teille (Roger); 17 Partouche (Simah).

Calvados.

1 Leret (Valmont).

Cantal.

1 Francon (Jules).

Charente-Maritime.

1 Konialian (Hovaguem); 2 Angibeau (Jean).

Corse.

1 Ricci (Antoine); 2 Alessandri (François); 3 Colombani (Sampiéro); 4 Juillard (André); 5 Pelerin (Antoine).

Côte-d'Or.

1 Prunier (Aimé); 2 Gabillot (Henri); 3 Martin (Edmond); 4 Menetrier (Aimé); 5 Terrain (Richard).

Côtes-du-Nord.

1 Le-Gruiec (François); 2 Aveline (Lucien).

Dordogne.

1 Miallon (Fernand); 2 Barbanceys (Firmin).

Eure.

1 Dorien (Robert).

Finistère.

1 Le-Gruiec (François); 2 Le-Lesle (François).

Gard.

1 Recommis (André).

Garonne (Haute-).

1 Duffau (Aristide); 2 Dupre (Henri); 3 Poussi (Paul); 4 Passerat (René); 5 Gourdier (André); 6 Garrabe (Urbain).

Gers.

1 Dupre (Henri).

Gironde.

1 Barbanceys (Firmin); 2 Bernos (Denis); 3 Angibeau (Jean); 4 Labrege (Pierre).

Hérault.

1 Maurin (Vincent); 2 Barthélemy (Gaston); 3 Recommis (André); 4 Jeanjean (Louis).

Ille-et-Vilaine.

1 Badoul (Georges); 2 Trochard (Louis); 3 Lemoine (Roger); 4 Bossard (Pierre).

Indre.

1 Mardon (Désiré).

Indre-et-Loire.

1 Piou (Louis); 2 Mardon (Désiré); 3 Navard (Jacques); 4 Poupart (Frédéric); 5 Bosse (Paul); 6 Chapu (Louis); 7 Belin (Jean-Baptiste); 8 Coynault (Daniel); 9 Conzett (Henri).

Loir-et-Cher.

1 Chapu (Louis).

Loire.

1 Guillot (Lucien).

Loire-Atlantique.

1 Agasse (Georges); 2 Coynault (Daniel).

Loire (Haute-).

1 Varenne (Louis).

Loiret.

1 Boitard (Georges).

Lot.

1 Michel (Constant).

Lot-et-Garonne.

1 Bridet (Pierre).

Maine-et-Loire.

1 Bosse (Paul); 2 Chevolleau (Raymond); 3 Conzett (Henri).

Manche.

1 Dufour (Louis); 2 Biree (Louis); 3 Naudet (Lucien).

Marne.

1 Peronne (Fernand).

Marne (Haute-).

1 Claire (Marcel).

Meurthe-et-Moselle.

1 Prunier (Aimé); 2 Royer (André); 3 Thiriet (Albert).

Meuse.

1 Royer (André).

Morbihan.

1 Nicot (Jean-Baptiste); 2 Launait (André); 3 Le Lesle (François).

Moselle.

1 Pister (Gilbert); 2 Ruhier (Henri).

Nièvre.

1 Konialian (Hovaguem).

Nord.

1 Dufour (Louis); 2 Delauffre (Joseph); 3 Pittet (René).

Oise.

1 Vernay (Louis); 2 Pittet (René).

Pas-de-Calais.

1 Delauffre (Joseph); 2 Robbe (René).

Puy-de-Dôme

1 Houssat (Henri); 2 Junisson (Pierre); 3 Francon (Jules); 4 Brandelet (Paul).

Pyrénées (Basses-).

1 Bernos (Denis); 2 Labrege (Pierre).

Pyrénées (Hautes-).

1 Perez (Roger); 2 Duffau (Aristide); 3 Burre-Burette (Clément).

Pyrénées-Orientales.

1 Bridet (Pierre); 2 Zarraga (Jean); 3 Sicret (Baptiste).

Rhin (Bas-).

1 Risch (Alphonse); 2 Dietsch (Marcel); 3 Bauer (Gustave).

Rhin (Haut-).

1 Bauer (Gustave); 2 Fant (Settinio).

Rhône.

1 Varreon (Jean); 2 Terrain (Richard); 3 Albert-Gondrand (Louis); 4 Teille (Roger).

Saône (Haute-).

1 Arnould (Jean).

Saône-et-Loire.

1 Martin (Edmond).

Sarthe.

1 Lacroix (Albert); 2 Pilette (Henri).

Seine.

1 Trochard (Louis); 2 Lewkowitz (Joseph); 3 Calvarin (Yves); 4 Robin (Henri); 5 Geslain (Max); 6 Pilette (Henri).

Seine-Maritime.

1 Boniface (Fernand); 2 Dussailly (Germain); 3 Viel (Didier); 4 Naudet (Lucien); 5 Dorien (Robert).

Seine-et-Oise.

1 Calvarin (Yves); 2 Geslain (Max).

Sèvres (Deux-).

1 Croise (Claude).

Somme.

1 Bonelle (Pierre); 2 Hinant (Georges).

Tarn.

1 Falgayrac (Jacques).

Var.

1 Borrini (Louis); 2 Banon (Michel); 3 Charousset (Gaston).

Vaucluse.

1 Mattes (Jules).

Vendée.

1 Chevolleau (Raymond).

Vienne.

1 Piou (Louis); 2 Croise (Claude).

Vienne (Haute-).

1 Nardoux (Georges).

Vosges.

1 Arnould (Jean).

Alger.

1 Ors (Etienne).

Tunisie.

1 Barthelemy (Gaston).

CATÉGORIE « D »

1 Hernot (Guillaume); 2 Wasek (Jean).

Allier.

1 Piau (Abel).

Alpes (Basses-).

1 Tinh-Tran-Van (Bernard); 2 Pietrera (Jean).

Alpes (Hautes-).

1 Pietrera (Jean).

Alpes-Maritimes.

1 Mciton (Jean); 2 Tinh-Tran-Van (Bernard); 3 Foata (Sébastien); 4 Barbe (Emile); 5 Lezat (François); 6 Pogliano (Sylvain); 7 Bailliez (Lucien); 8 Dalmas (Charles); 9 Lacombe (Antoine); 10 Traverse (Louis); 11 Filippi (Mathieu); 12 Dansault (Yves); 13 Parenti (Antoine); 14 Laguerre (Léandre); 15 Otto-Bruc (Armand).

Aube.

1 Sucur (Maurice).

Aude.

1 Cazelles (Pierre).

Bouches-du-Rhône.

1 Perret (Raymond); 2 Miretti (Barthélémy); 3 Ducollomb (Louis); 4 Payan (Elie); 5 Peruchon (Charles); 6 Watterlot (Roland); 7 Firmin-Premier (Louis); 8 Filippi (Mathieu); 9 Bonnet (Maurice); 10 Roman (Francis); 11 Rebeur (Paul); 12 Chambon (René); 13 Sauze (René); 14 Parenti (Antoine); 15 Laguerre (Léandre); 16 Lagarde (Robert); 17 Gagny (Georges); 18 Maurel (Jean); 19 Koch (Paul).

Charente-Maritime.

1 Neuville (Pierre); 2 Battesti (Paul); 3 Fonteneau (Pierre).

Cher.

1 Bosc (Robert).

Corse.

1 Canonici (Antoine); 2 Habani (Lounès).

Côte-d'Or.

1 Perrin-Duc (Georges); 2 Bailly (Maurice); 3 Pain (Lucien); 4 Mariotte (Félix); 5 Maranelli (Ambroise).

Côtes-du-Nord.

1 Callec (Marcel); 2 Piriou (Georges); 3 Bernard (Raymond); 4 Roudaut (Auguste).

Dordogne.

1 Boubaker (ben Khémia); 2 Regner (Jean); 3 Lambert (Maurice).

Eure.

1 Dauvillier (Roger).

Eure-et-Loir.

1 Evrard (Raymond).

Finistère.

1 Saliou (François); 2 Le Guen (Albert); 3 Guiziou (François); 4 Piriou (Georges); 5 Richard (François); 6 Lavanant (Edouard); 7 Le Scouezec (Edouard); 8 Faven (Maurice); 9 Quiniou (Robert); 10 Le Bourdon (Jacques); 11 Nicol (Marcel); 12 Peron (Jean); 13 Roudaut (Auguste).

Gard.

1 Logerot (Maurice); 2 Peret (Jules); 3 Watterlot (Roland); 4 Perrono (Théophile).

Garonne (Haute-).

1 Lebran (Gustave); 2 Rustaing (François); 3 Lavanant (Edouard); Oules (René); 5 Dardenne (René); 6 Mestres (Louis); 7 Cabanes (Roland).

Gironde.

1 Reynal (René); 2 Lezat (François); 3 Labrit (Claude); 4 Bonvel (Flavien); 5 Battesti (Paul); 6 Ciraud (Gaëtan); 7 Mestres (Louis); 8 Regner (Jean).

Hérault.

1 Climent (Francis).

Ille-et-Vilaine.

1 Payen (Aristide); 2 Quemerais (André); 3 Girard (Pierre); 4 Sellier (Roger).

Indre-et-Loire.

1 Poireau (Eugène); 2 Thibaudeau (Guy).

Isère.

1 Baudin (Etienne).

Loir-et-Cher.

1 Morincomme (Adrien); 2 Bruneau (Maurice).

Loire.

1 Thomas (Clément).

Loire-Atlantique.

1 Chevalier (Emile); 2 Quemerais (André); 3 Chanson (Henri); 4 Le Guen (Tanguy); 5 Maisagne (Gaston); 6 Houssais (Maurice); 7 Morin (Roger); 8 Couëdro (Gabriel); 9 Girard (Pierre); 10 Guibert (Joseph); 11 Quiniou (Robert); 12 Boussot (Ange-Marie); 13 Pauvert (Marcel); 14 Blanchard (Edouard); 15 Danioux (Gabriel); 16 Teurnier (Jean); 17 Vinouze (Yves); 18 Michaud (Etienne); 19 Turpin (Jean); 20 Merieau (André); 21 Amiaud (Claude); 22 Fonteneau (Pierre); 23 Le Strat (Louis).

Loiret.

1 Morincomme (Adrien); 2 Bruneau (Maurice).

Lot-et-Garonne.

1 Pis (Jean); 2 Dardenne (René); 3 Cabanes (Roland).

Lozère.

1 Laurens (Louis).

Maine-et-Loire.

1 Segaud (Jules); 2 Poireau (Eugène); 3 Touchais (Alphonse); 4 Pauvert (Marcel); 5 Blanchard (Edouard); 6 Dansault (Yves); 7 Blandin (Bernard).

Manche.

1 Pallares (André).

Marne.

1 Labrit (Claude).

Marne (Haute-).

1 Gerardin (Gérard).

Mayenne.

1 Boue (Jean).

Meurthe-et-Moselle.

1 Thebaud (Jean).

Morbihan.

1 Le Pennec (Joseph); 2 Legal (François); 3 Chanson (Henri); 4 Dantec (Yves); 5 Merrien (Henri); 6 Vautier (Alphonse); 7 Bernard (Raymond); 8 Le Scouezec (Edouard); 9 Faven (Maurice); 10 Nicoll (Marcel); 11 Le Mee (René); 12 Turpin (Jean); 13 Passal (Vincent); 14 Le Strat (Louis); 15 Lambert (Maurice).

Moselle.

1 Nicaise (Nicolas); 2 Jacquet (Emile).

Nord.

1 Daire (Raymond); 2 Priez (Moïse); 3 Decoster (Cyrille); 4 Guilbert (Paul); 5 Munoz (Armand); 6 Benicourt (Eugène); 7 Lemaire (Henri).

Oise.

1 Le Guen (Tanguy); 2 Dolle (Christian).

Pas-de-Calais.

1 Lecoustre (François); 2 Guilbert (Paul); 3 Grun (Louis).

Puy-de-Dôme.

1 Piau (Abel); 2 Thomas (Clément).

Pyrénées-Orientales.

1 Cifre (Pierre).

Rhin (Bas-).

1 Milliere (Marcel); 2 Petit (Armand); 3 Kleinhentz (Henri); 4 Goetter (Joseph); 5 Bertrand (André); 6 Deloge (Gabriel); 7 Cornec (Jean-François); 8 Herzog-Hess (Roger); 9 Gaullier (Gabriel).

Rhin (Haut-).

1 Schleret (Marcel); 2 Basso (Albert); 3 Engel (René); 4 Bettle (Alfred); 5 Foherle (Fernand); 6 Koch (Paul).

Rhône.

1 Peruchon (Charles); 2 Jacquet (Camille); 3 Peret (Jules); 4 Chambon (René).

Saône-et-Loire.

1 Pain (Lucien); 2 Jean (René).

Sarthe.

1 Fadoin (Léon); 2 Gaucher (Marcel); 3 Seillier (Roger).

Savoie (Haute-).

1 Bussat (Charles).

Seine.

1 Neuville (Pierre); 2 Neuville (Bernard); 3 Simon (Henri); 4 David (Pierre); 5 Fosse (André); 6 Pietri (Paul); 7 Klein (Marie-Joseph); 8 Binet (Raymond), 9 Munoz (Armand); 10 Cornec (Jean-François); 11 Violin (Henri); 12 Richard (Paul); 13 Joyeux (Fernand); 14 Giabiconi (Lucien); 15 Gagny (Georges); 16 Gheude (Robert); 17 Auffret (Adolphe).

Seine-Maritime.

1 Bouvier (Fernand).

Seine-et-Marne.

1 Daire (Raymond); 2 Morel (Christian).

Seine-et-Oise.

1 Legal (François); 2 Pradel (André); 3 Guegueniat (Jean); 4 Duault (André); 5 Simon (Henri); 6 David (Pierre); 7 Roman (Francis); 8 Richard (Paul); 9 Joyeux (Fernand); 10 Auffret (Adolphe).

Sèvres (Deux-).

1 Thibaudeau (Guy).

Somme.

1 Wasek (Jean).

Tarn-et-Garonne.

1 Canonici (Antoine).

Var.

1 Foata (Sébastien); 2 Traverse (Louis); 3 Bonnet (Maurice); 4 Février (Robert); 5 Sucur (Maurice); 6 Sauze (René); 7 Raulot (Michel); 8 Germani (Antoine); 9 Habani (Lounès).

Vaucluse.

1 Logerot (Maurice); 2 Moiton (Jean).

Vendée.

1 Petit (Armand); 2 Malsagne (Gaston); 3 Archambaud (Aimé).

Vienne.

1 Boubaker ben Khémia; 2 Avry (Robert).

Vienne (Haute).

1 Houssais (Maurice).

Vosges.

1 Thebaud (Jean).

Alger.

1 Khelil-Charef Hamida.

Guadeloupe.

1 Dufay (Flavien); 2 Laquitaine (Jules); 3 Repert (Albert); 4 Desplan (Cyprien).

Guyane.

1 Crestor (Robert).

Martinique.

1 Dufay (Flavien); 2 Repert (Albert); 3 Lambert (Emile); 4 Lamon (Albert); 5 Crestor (Robert).

Réunion.

1 Dufour (Benoît); 2 Barbin (Francis); 3 Lamon (Albert).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Moyen (Roger) (Hautes-Alpes, Basses-Alpes).

Garçon de laboratoire.

Catégorie « C »

Alpes (Hautes-).

1 Nobili (François).

Alpes-Maritimes.

1 Cervetti (Paul).

Ardennes.

1 Wyns (Claude).

Bouches-du-Rhône.

1 Kaczor (Karol); 2 Cervetti (Paul); 3 Clerc (Jean); 4 Creange (Roger).

Cantal.

1 Venries (Pierre).

Creuse.

1 Berneron (Marcel).

Gard.

1 Giansili (Jacques); 2 Troubat (Camille).

Garonne (Haute-).

1 Lile (Roger); 2 Venries (Pierre); 3 Chapavayre (Célestin); 4 Cogules (Joseph); 5 Roques (William).

Hérault.

1 Taurines (Georges); 2 Fabre (René); 3 Linarès (Joseph); 4 Troubat (Camille).

Ille-et-Vilaine.

1 Aubrée (Marcel); 2 Esnault (Joseph); 3 Dorléans (Joseph-Marie); 4 Fretel (Francis); 5 Le Tacon (Ambroise).

Indre-et-Loire.

1 Reviron (Roland); 2 Perrigault (Emile); 3 Charretier (Eugène).

Morbihan.

1 Even (Jean-Louis).

Moselle.

1 Branchu (Roger).

Nord.

1 Pannekouk (Roger); 2 Cocheteux (Jacques); 3 Baert (André).

Savoie.

1 Nobili (François).

Sèvres (Deux-).

1 Branchu (Roger); 2 Sene (Gédéon).

Tarn.

1 Puech (Christian).

Tarn-et-Garonne.

1 Puech (Christian).

Var.

1 Linarès (Joseph); 2 Giansili (Jacques).

Vienne (Haute-).

1 Berneron (Marcel).

Oran.

1 Amar (Vincent).

Catégorie « D »

Nord.

1 Le Grand (René).

Ouvriers spécialisés

Affûteur de scies.

Catégorie « C »

Cher.

1 Meriau (Marcel).

Aide-opticien.

Catégorie « D »

Morbihan.

1 Langonne (Pierre).

Ajusteur.

Catégorie « C »

Finistère.

1 Leaustic (Roger).

Loire.

1 Guillot (Lucien); 2 Guerrero (Lucien).

Puy-de-Dôme.

1 Grille (Jacques).

Pyrénées (Hautes-).

1 Arberet (Roger).

Rhin (Bas-).

1 Schmitt (Fernand); 2 Marck (Claude); 3 Boos (Alfred); 4 Froidevaux (René).

Rhône.

1 Guerréro (Lucien)).

Territoire de Belfort.

1 Froidevaux (René).

Catégorie « D »

Charente.

1 Guillemet (Alfred).

Côte-d'Or.

1 Ledter (Ernest).

Côtes-du-Nord.

1 Galliou (Joseph).

Finistère.

1 Gahagnon (Emile); 2 Quéré (François); 3 Léal (Jean); 4 Laouenan (Joseph); 5 Berry (Laurent); 6 Masset (Roger); 7 Léon (Albert); 8 Barvec (Auguste); 9 Galliou (Joseph).

Gard.

1 Bertrand (André).

Ille-et-Vilaine.
1 Quémerais (André); 2 David (Marcel).

Loire.
1 Thomas (Clément).

Loire-Atlantique.
1 Quémerais (André); 2 Minier (Emile); 3 Bretagne (Joseph); 4 Dérouet (Robert).

Maine-et-Loire.
1 Bretagne (Joseph); 2 Dérouet (Robert).

Morbihan.
1 Jambu (André); 2 Mabil (Ferdinand); 3 Bourdiec (Julien); 4 Fouille (René); 5 Guégan (François).

Puy-de-Dôme.
1 Thomas (Clément).

Rhin (Bas-).
1 Kriegel (Joseph).

Rhône.
1 Minier (Emile); 2 Ledier (Ernest).

Sarthe.
1 Jouet (Roger).

Seine.
1 Masset (Roger); 2 Jouet (Roger).

Ajusteur de précision.

Catégorie « C »

Finistère.
1 Brisard (Louis).

Gironde.
1 Jarnolle (Pierre).

Ajusteur mécanicien.

Catégorie « C »

Finistère.
1 Morant (Roger).

Garonne (Haute-).
1 Irman (Etienne).

Rhône.
1 Vangeon (André).

Catégorie « D »

Alpes (Basses-).
1 Guirand (Joseph).

Calvados.
1 Delmas (René); 2 Le Cornu (Jean).

Manche.
1 Mounier (Jean).

Rhin (Bas-).
1 Truntzer (Joseph); 2 Reber (Ernest).

Appareilleur.

Catégorie « D »

Finistère.
1 Polard (Jean).

Morbihan.
1 Le Fur (Eugène).

Armurier.

Catégorie « C »

Morbihan.
1 Audran (Armand).

Catégorie « D »

Alpes-Maritimes.
1 Agriodos (Victorien).

Finistère.
1 Chavonet (Félix).

Meuse.
1 Collin (Maurice).

Seine.
1 Bellier (Maurice); 2 Morisset (André).

Var.
1 Agriodos (Victorien).

Vienne.
1 Bellier (Maurice).

Boulanger.

Catégorie « C »

Var.
1 Rabbia (André).

Catégorie « D »

Garonne (Haute-).
1 Leveque (Marcel).

Hérault.
1 Leveque (Marcel).

Sarthe.
1 Guyot (Maurice).

Seine-et-Marne.
1 Leroy (René).

Seine-et-Oise.
1 Guyot (Maurice).

Martinique.
1 Leroy (René).

Bourrelier.

Catégorie « C »

Finistère.
1 Dantec (Jean).

Ille-et-Vilaine.
1 Dantec (Jean).

Morbihan.
1 Evenot (Victor).

Charpentier.

Catégorie « C »

Ardennes.
1 Heit (Félix).

Garonne (Haute-).
1 Pujol (Jean).

Manche.
1 Yon (Henri).

Moselle.
1 Heit (Félix).

Nord
1 Vanbremeerch (Jean).

Catégorie « D »

Corse.
1 Campa (Etienne).

Finistère.
1 Troadec (Auguste); 2 Kerdraon (Albert).

Morbihan.
1 Berou (Jean).

Chaudronnier-tôlier.

Catégorie « C »

Gironde.
1 Pires (Henrique).

Catégorie « D »

Finistère.
1 Plouzane (Goulven); 2 Kermaïdic (Vincent); 3 Lozach (Jean).

Ille-et-Vilaine.
1 Kermaïdic (Vincent).

Indre-et-Loire.
1 Gillet (Marcel).

Loire-Atlantique.
1 Plouzane (Goulven); 2 Bargain (Jean).

Morbihan.
1 Guegan (François).

Sarthe.
1 Lozach (Jean).

Chaudronnier-mécanicien.

Catégorie « D »

Finistère.
1 Herry (Paul).

Conducteur de véhicules.

Catégorie « C »

Allier.
1 Jamier (Joseph).

Bouches-du-Rhône.
1 Peano (Emmanuel).

Dordogne.

1 Chastenet (Pierre).

Gironde.

1 Chastenet (Pierre).

Hérault.

1 Peano (Emmanuel).

Puy-de-Dôme.

1 Jamier (Joseph).

Seine.

1 Gualda (Ramon); 2 Bombili (Eugène); 3 Dehedin (Roger).

Seine-Maritime.

1 Viel (Didier); 2 Dehedin (Roger).

Vienne (Haute-).

1 Chambord (André).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Lezat (François).

Côte-d'Or.

1 Charpentier (Paul).

Finistère.

1 Charpentier (Paul).

Garonne (Haute-).

1 Lezat (François).

Gironde.

1 Gaston (Gérard); 2 Parigi (Paul); 3 Guilbert (Marcel).

Landes.

1 Gaston (Gérard).

Manche.

1 Cavelier (Marcel).

Rhône.

1 Masson (Guy).

Seine-Maritime.

1 Cavelier (Marcel).

Conducteur-mécanicien de véhicules.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Soule (Hyacinthe).

Bouches-du-Rhône.

1 Peano (Emmanuel).

Charente.

1 Sabatier (James).

Cher.

1 Meriau (Marcel).

Dordogne.

1 Soule (Hyacinthe).

Hérault.

1 Peano (Emmanuel).

Pyrénées (Basses-).

1 Stanchina (Raymond).

Seine.

1 Gualda (Ramon); 2 Stanchina (Raymond).

Vienne (Haute-).

1 Barbier (Emile).

CATÉGORIE « D »

Côte-d'Or.

1 Trivier (Félix).

Isère.

1 Hesling (Guy).

Loire.

1 Chapat (Louis).

Loire-Atlantique.

1 Turpin (Jean).

Maine-et-Loire.

1 Mallet (André).

Morbihan.

1 Le Meec (René); 2 Turpin (Jean).

Rhône.

1 Hesling (Guy).

Sarthe.

1 Mallet (André).

Mécanicien.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Guagenti (Ange).

Seine-et-Oise.

1 Warin (Albert).

Var.

1 Guagenti (Ange).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Chapelle (Victorin); 2 Deidier (Jean-Louis).

Bouches-du-Rhône.

1 Deidier (Jean-Louis).

Côtes-du-Nord.

1 Raoul (Louis); 2 Prigent (Jean).

Finistère.

1 Raoul (Louis); 2 Cariou (Hervé); 3 Guena (Albert); 4 Plouzane (Goulven); 5 Guiziou (François); 6 Prigent (Jean).

Ille-et-Vilaine.

1 Le Rouzic (Philibert).

Indre-et-Loire.

1 Poireau (Eugène).

Landes.

1 Bidot (Christian).

Loire-Atlantique.

1 Fruneau (Michel); 2 Plouzane (Goulven); 3 Février (Eugène); 4 Chevalier (Emile); 5 Chanson (Henri).

Maine-et-Loire.

1 Poireau (Eugène).

Meurthe-et-Moselle.

1 Lagney (Fernand).

Morbihan.

1 Jegouzo (Alexis); 2 Mercier (Louis); 3 Le Rouzic (Philibert); 4 Cargouët (Joseph); 5 Fruneau (Michel); 6 Février (Eugène); 7 Chanson (Henri); 8 Merrien (Henri).

Nord.

1 Dercle (Albert).

Rhin (Bas-).

1 Goetter (Joseph); 2 Barisy (Raymond).

Seine.

1 Lagney (Fernand).

Var.

1 Chapelle (Victorin).

Cordonnier.

CATÉGORIE « C »

Finistère.

1 Brehier (Jean).

Jura.

1 Hattermann (Joseph).

Manche.

1 Jade (Jean).

Morbihan.

1 Payen (Roger); 2 Jade (Jean).

Moselle.

1 Rubeck (Georges).

Nord.

1 Brugalay (Alphonse).

Rhin (Bas-).

1 Kuhn (Georges); 2 Laurent (Henri).

Rhin (Haut-).

1 Laurent (Henri).

Rhône.

1 Seve (Pierre); 2 Vouillon (Joseph).

Saône-et-Loire.

1 Seve (Pierre).

Seine-et-Marne.

1 Rubeck (Georges).

CATÉGORIE « D »

Dordogne.

1 Roguet (Gérard).

Gironde.

1 Roguet (Gérard).

Cuisinier.

CATÉGORIE « C »

Corse.

1 Daragon (Lucien).

Moselle.

1 Jallat (Maurice).

Puy-de-Dôme.

1 Jallat (Maurice).

Pyrénées-Orientales.

1 Daragon (Lucien).

Seine.

1 Dupont (Mourice); 2 Jezequel (Jean-Louis).

CATÉGORIE « D »

Côte-d'Or.

1 Ber Roger).

Doubs.

1 Ber Roger).

Seine.

1 Mounier (Marcellin).

Vienne (Haute-).

1 Mounier (Marcellin).

Electricien.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Wislez (Marie).

Côtes-du-Nord.

1 Treguer (Michel).

Finistère.

1 Dolou (François); 2 Gueguen (Hervé); 3 Treguer (Michel).

Gard.

1 Wislez (Marie).

Gironde.

1 Potier (René).

Isère.

1 Milesi (Jean).

Pyrénées (Basses-).

1 Potier (René).

Rhin (Bas-).

1 Adam (Jean); 2 Schmitt (Marcel).

Seine.

1 Schmitt (Marcel).

CATÉGORIE « D »

Charente.

1 Durousseau (Alphonse).

Finistère.

1 Gouriou (Guillaume); 2 Le Gall (Robert); 3 Cadiou (Denis); 4 Salaün (François); 5 Le Goff (Pierre); 6 Calvez (Jean).

Gironde.

1 Calvez (Jean).

Loire-Atlantique.

1 Abalea (Joseph); 2 Rouge (Guy).

Maine-et-Loire.

1 Lalonde (René).

Morbihan.

1 Hillion (Pierre); Salaün (François).

Sarthe.

1 Guillou (Maurice); 2 Lalonde (René).

Seine-Maritime.

1 Marie (Henri).

Var.

1 Vial (Honoré).

Aide-électricien.

CATÉGORIE « D »

Var.

1 Doucen (Roger).

Electricien-ajusteur.

CATÉGORIE « C »

Finistère.

1 Jestin (Robert).

Electricien-monteur.

CATÉGORIE « D »

Allier

1 Muller (Jacques).

Forgeron.

CATÉGORIE « C »

Gironde.

1 Guerif (Jean).

Ille-et-Vilaine.

1 Lelièvre (Eugène).

CATÉGORIE « D »

Côte-d'Or.

1 Chaudron (Jean-Louis).

Finistère.

1 Kerneves (Yves).

Gard

1 Bouhelier (Louis).

Rhin (Bas-).

1 Zeitler (Adolphe).

Rhin (Haut-).

1 Zeitler (Adolphe).

Mécanicien-forgeron.

CATÉGORIE « C »

Eure-et-Loir.

1 Person (Georges).

Seine.

1 Person (Georges).

Gréeur-appareilleur.

CATÉGORIE « D »

Finistère.

1 Kermarrec (Louis); 2 Le Borgne (Laurent).

Loire-Atlantique.

1 Pesqueur (Joseph).

Morbihan.

1 Pesqueur (Joseph).

Horloger.

CATÉGORIE « C »

Rhin (Bas-).

1 Spohr (Charles).

Rhin (Haut-).

1 Spohr (Charles).

Jardinier.

CATÉGORIE « C »

Finistère.

1 Le Meur (Ernest).

Rhin (Bas-).

1 Lang (Jean).

Vienne.

1 Bertrand (Adrien).

Aide-jardinier.

CATÉGORIE « C »

Aisne.

1 Perrier (Louis).

Finistère.

1 Le Meur (Ernest).

Savoie.

1 Mercier (Marius).

Maçon.

CATÉGORIE « C »

Aude.

1 Bravin (Giacinto).

Bouches-du-Rhône.

1 Gambetta (François); 2 Gallorini (Fernand).

Côtes-du-Nord.

1 Daniel (Georges).

Drôme.

1 Tollemer (Bien-Aimé).

Finistère.

1 Daniel (Georges); 2 Gouriou (Paul); 3 Kerguiduff (Jean).

Ille-et-Vilaine.
1 Coquin (Prudent); 2 Tinlot (Richard); 3 Robert (Pierre).

Morbihan.
1 Gouriou (Paul).

Puy-de-Dôme.
1 Tollemer (Bien-Aimé).

Rhin (Bas-).
1 Broggini (Jean).

Rhin (Haut-).
1 Broggini (Jean).

Sarthe.
1 Desmots (Robert).

Seine.
1 Kerguiduff (Jean).

CATÉGORIE « D »

Côte-d'Or.
1 Crausaz (Olivier).

Doubs.
1 Crausaz (Olivier).

Eure-et-Loir.
1 Evrard (Raymond).

Finistère.
1 Kerebel (Pierre); 2 Creff (Jean-Louis); 3 Kermaïdic (Jean).

Morbihan.
1 Fravalo (Eugène).

Var.
1 Huguen (René).

Maréchal ferrant.

CATÉGORIE « D »

Côte-d'Or.
1 Trivier (Félix).

Menuisier.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.
1 Rouyre (Aimé).

Ardennes
1 Heit (Félix).

Aude.
1 Subreville (François).

Bouches-du-Rhône.
1 Michel (Joseph); 2 Rouyre (Aimé).

Corrèze.
1 Druliolle (Joseph).

Côtes-du-Nord
1 Allain (René).

Dordogne
1 Cousteille (Jean).

Eure-et-Loir.
1 Cordier (Paul).

Finistère.
1 Mercier (François); 2 Le Gallic (Yves); 3 Bellec (Albert).

Gard.
1 Toulouse (Aimé).

Garonne (Haute-).
1 Pujol (Jean); 2 D'Angelo (Eloi).

Gironde.
1 D'Angelo (Eloi).

Herault.
1 Subreville (François); 2 Toulouse (Aimé).

Ille-et-Vilaine.
1 Sébastien (Bernard); 2 Day (Jean); 3 Coquaud (Paul); 4 Coquelin (Louis); 5 Gicquel (Etienne); 6 Allain (René).

Loire-Atlantique.
1 Papon (Félix).

Loiret.
1 Nioche (Maurice).

Meurthe-et-Moselle.
1 Garzandat (René).

Morbihan.
1 Le Gallic (Yves); 2 Rouille (Louis); 3 Maurien (Jean).

Moselle.
1 Garzandat (René); 2 Heit (Félix).

Rhin (Bas-).
1 Martz (Pierre); 2 Michel (Edouard).

Rhin (Haut-).
1 Martz (Pierre); 2 Michel (Edouard).

Savoie.
1 Sandon (André).

Seine-et-Oise.
1 Sébastien (Bernard).

Var.
1 Mercier (François); 2 Michel (Joseph).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.
1 Gineste (André).

Côtes-du-Nord.
1 Jestin (Pierre); 2 Mouden (Joseph).

Finistère.
1 Auffret (Julien); 2 Bourbigot (Henri); 3 Tanguy (François); 4 Cos (Jean); 5 Le Meur (Michel); 6 Pouliquen (Jean); 7 Jestin (Pierre); 8 Bouguen (Armand); 9 Mouden (Joseph).

Garonne (Haute-).
1 Solis (Théodule).

Gironde.
1 Grall (Louis).

Ille-et-Vilaine.
1 Lemée (Alphonse).

Loire-Atlantique.
1 Lemée (Alphonse).

Manche.
1 Bonnemains (Louis).

Marne (Haute-).
1 Lange (René).

Morbihan.
1 Lucas (Joseph); 2 Tanguy (François).

Oise.
1 Le Guen (Tanguy).

Pyrénées-Orientales.
1. Gineste (André).

Rhin (Haut-).
1 Schmitt (Joseph).

Rhône.
1 Perrin (Louis).

Seine.
1 Auffret (Julien).

Var.
1 Peres (Joseph).

Menuisier-charpentier.

CATÉGORIE « C »

Charente.
1 Vallin (René).

Gironde.
1 Veyrinas (Joseph).

Vienne (Haute-).
1 Veyrinas (Joseph).

CATÉGORIE « D »

Finistère.
1 Reilhac (Claude).

Menuisier-ébéniste.

CATÉGORIE « C »

Ille-et-Vilaine.
1 Pannetier (Théodore).

Indre-et-Loire.
1 Helan (Rogatien).

Seine.
1 Pannetier (Théodore).

CATÉGORIE « D »

Côte-d'Or.
1 Guedeney (Roger).

Garonne (Haute-).
1 Risal (Antoine).

Gironde.
1 Risal (Antoine).

Nord.
1 Ortis (Jean).

Ebéniste.

CATÉGORIE « C »

Finistère.

1 Peton (Guy).

Nord.

1 Plancqueel (Roger).

Seine-Maritime.

1 Peton (Guy).

CATÉGORIE « D »

Finistère.

1 Landure (Yves).

Raboteur.

CATÉGORIE « C »

Rhin (Haut-).

1 Zilliox (Léon).

Territoire de Belfort.

1 Zilliox (Léon).

CATÉGORIE « D »

Pyrénées (Hautes-).

1 Jacqueray (Antonin).

Martinique.

1 Jacqueray (Antonin).

Moniteur d'atelier.

CATÉGORIE « D »

Finistère.

1 Gourmelon (Yves).

Ille-et-Vilaine.

1 Le Quéré (Julien).

Monteur chauffage central.

CATÉGORIE « C »

Rhin (Bas-).

1 Sprecher (Théodore).

Rhin (Haut-).

1 Sprecher (Théodore).

Mouleur.

CATÉGORIE « D »

Meuse.

1 Devingt (André).

Motoriste.

CATÉGORIE « D »

Morbihan.

1 Guegan (François).

Peintre.

CATÉGORIE « C »

Calvados.

1 Leligois (Marcel).

Côtes-du-Nord.

1 Lavanant (Paul); 2 Le Floch (Yves).

Finistère.

1 Lavanant (Paul); 2 Le Floch (Yves).

Ille-et-Vilaine.

1 Colombier (Maurice); 2 Jourdan (Louis).

Morbihan.

1 Le Caillec (Jean-Marie); 2 Chauprade (Marcel).

Sarthe.

1 Segrétain (André); 2 Belkiri (Mabrouk).

Vienne (Haute-).

1 Chauprade (Marcel).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Le Floch (Louis).

Dordogne.

1 Dubost (Roger).

Finistère.

1 Queferus (Jean-Baptiste).

Gironde.

1 Dubost (Roger).

Seine.

1 Queferus (Jean-Baptiste).

Var.

1 Le Floch (Louis).

Plâtrier.

CATÉGORIE « C »

Rhône.

1 Debeaune (Joseph).

Plombier.

CATÉGORIE « C »

Sarthe.

1 Perrussel (Julien).

Plombier-zingueur.

CATÉGORIE « C »

Ille-et-Vilaine.

1 Micault (Pierre).

Alger.

1 Chaubard (René).

Chef monteur radio-électricien.

CATÉGORIE « D »

Finistère.

1 Salou (Paul).

Radio-électricien.

CATÉGORIE « C »

Finistère.

1 Guilloux (Pierre).

Morbihan.

1 Guilloux (Pierre).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Lancien (Emile).

Seine-Maritime.

1 Lancien (Emile).

Sellier-bourrelier.

CATÉGORIE « C »

Ille-et-Vilaine.

1 Le Nouaille (Jean).

Morbihan.

1 Le Nouaille (Jean).

Saône-et-Loire.

1 Carteron (François).

CATÉGORIE « D »

Manche.

1 Legrain (René).

Serrurier.

CATÉGORIE « C »

Rhin (Bas-).

1 Mennel (André).

Rhin (Haut-).

1 Mennel (André).

Seine.

1 Fleury (Robert).

Seine-et-Oise.

1 Bruley (Marcel).

CATÉGORIE « D »

Indre-et-Loire.

1 Thibaudeau (Guy).

Loire-Atlantique.

1 Mary (Marcel); 2 Le Guen (Camille).

Maine-et-Loire.

1 Mary (Marcel); 2 Le Guen (Camille).

Meurthe-et-Moselle.

1 Mathieu (Louis).

Rhin (Bas-).

1 Wustinger (Charles).

Rhin (Haut-).

1 Wustinger (Charles).

Var.
1 Guignard (Auguste).
Vienne.
1 Thibaudeau (Guy).

Serrurier-forgeron.

CATÉGORIE « D »

Maine-et-Loire.
1 Meunier (Gustave).
Sarthe.
1 Meunier (Gustave).

Serrurier-soudeur.

CATÉGORIE « C »

Finistère.
1 Cudennec (Jean).
Ille-et-Vilaine.
1 Choblet (André).

Soudeur à l'arc.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.
1 Duminy (André).
Indre-et-Loire.
1 Brocheriou (Raymond).
Loire.
1 Viallet (Louis).
Loire-Atlantique.
1 David (Alexandre).
Maine-et-Loire.
1 David (Alexandre).
Rhône.
1 Viallet (Louis).
Seine.
1 Pisano (Vincent).
Var.
1 Duminy (André).
Constantine.
1 Elbaze (Eliaou).

CATÉGORIE « D »

Indre-et-Loire.
1 Gillet (Marcel).
Nièvre.
1 Bruet (Georges).

Soudeur au chalumeau.

CATÉGORIE « C »

Charente.
1 Viroulaud (Henri).
Morbihan.
1 Riou (Marcel).

CATÉGORIE « D »

Ain.
1 Gauthier (Louis).
Aude.
1 Fourcou (René).
Indre-et-Loire.
1 Gillet (Marcel).
Jura.
1 Gauthier (Louis).
Pyrénées-Orientales.
1 Fourcou (René).

Chalumiste-découpeur.

CATÉGORIE « D »

Finistère.
1 Sztolarcsik (Ernest).
Morbihan.
1 Sztolarcsik (Ernest).

Tailleur d'habits.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.
1 Orivelle (Marcelle).
Calvados.
1 Etienne (François).
Côtes-du-Nord.
1 Etienne (François).
Finistère.
1 Penven (Pierre).
Gard.
1 Julian (Antoine); 2 Bastide (Louis).
Garonne (Haute-).
1 Le Rouzic (Pierre).
Hérault.
1 Julian (Antoine); 2 Bastide (Louis).
Ille-et-Vilaine.
1 Le Rouzic (Pierre).
Meurthe-et-Moselle.
1 Waller (Robert).
Moselle.
1 Waller (Robert).
Rhin (Bas-).
1 Wucher (Auguste); 2 Seeholtz (Léon); 3 Parmentier (Ernest).
Rhin (Haut-).
1 Wucher (Auguste); 2 Seeholtz (Léon).
Var.
1 Orivelle (Marcel).

CATÉGORIE « D »

Côtes-du-Nord.
1 Le Boulanger (André).
Seine.
1 Le Boulanger (André).

Tourneur.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.
1 Mercier (James).
Loire-Atlantique.
1 Camus (Georges).
Loiret.
1 Bauthamy (Guy).
Rhin (Bas-).
1 Gross (Auguste).
Rhône.
1 Fraysse (Jean-Baptiste).
Seine-Maritime.
1 Camus (Georges).
Var.
1 Mercier (James).

CATÉGORIE « D ».

Charente.
1 Fort (René).
Rhin (Bas-).
1 Dietrich (Jean).
Rhin (Haut-).
1 Drappier (Louis).
Sarthe.
1 Caillon (Bernard).
Territoire de Belfort.
1 Drappier (Louis).

Manœuvre spécialisé.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.
1 Ciais (Charles).
Ardèche.
1 Grangier (Louis).
Bouches-du-Rhône.
1 Duthu (Jean); 2 Vico (Honoré); 3 Vedric (Antoine); 4 Tchampourian (Fernand); 5 Licciardi (Jean); 6 Grangier (Louis); 7 Aurelio (Antoine).
Cher.
1 Rippart (Pierre).
Côte-d'Or.
1 Penchenat (Jacques); 2 Tassin (Gilbert); 3 Carteret (Raymond); 4 Druinot (Roger); 5 Bencib Ahmed.
Côtes-du-Nord.
1 Le Morvan (Emmanuel); 2 Tosser (Lucien); 3 Thomas (Pierre); 4 Le Bail (Guillaume); 5 Gérard (Gaston).
Dordogne.
1 Mortessagne (René).
Doubs.
1 Bencib Ahmed.

Finistère.

1 Dubois (Marcel); 2 Alan (Pierre); 3 Gueguen (Hervé); 4 Tosser (Lucien); 5 Bleunven (Jean-François); 6 Le Diraison (Jean); 7 Le Borgne (Germain); 8 Hilliard (Louis); 9 Guiavarch (François); 10 Podeur (Yves); 11 Runambot (Gabriel); 12 Le Grand (Joseph).

Garonne (Haute-).

1 Gosio (Tranquille, dit Ernest); 2 Fouassie (Antoine); 3 Gogues (Joseph); 4 Soler (Marcel).

Ille-et-Vilaine.

1 Cordonnier (Ange); 2 Orain (Francis); 3 Thomas (Pierre); 4 Le Moine (Roger); 5 Vauleon (Albert); 6 Fortin (Vital); 7 Besnard (Alexandre); 8 Hilliard (Louis); 9 Hamon (Marie-Ange); 10 Le Bail (Guillaume); 11 Huet (Pierre); 12 Fretel (Francis); 13 Busnel (André); 14 Gérard (Gaston); 15 Guégan (Louis); 16 Auffray (Jules); 17 Quinton (Joseph); 18 Le Tacon (Ambroise).

Indre-et-Loire.

1 Collet (Henri).

Loire.

1 Coudun (Pierre).

Loire-Atlantique.

1 Gros (Raymond); 2 Turpin (Valentin); 3 Prin (Georges); 4 Barbeau (Raymond).

Loiret.

1 Jutteau (Henri).

Maine-et-Loire.

1 Turpin (Valentin).

Marne (Haute-).

1 Rippart (Pierre).

Mayenne.

1 Dubois (Marcel).

Morbihan.

1 Gros (Raymond); 2 Le Diraison (Jean); 3 Payen (Roger); 4 Guégan (Louis); 5 Runambot (Gabriel); 6 Le Grand (Joseph).

Moselle.

1 Barth (Eric).

Nord.

1 Lievens (Auguste); 2 Broutin (Joseph).

Puy-de-Dôme.

1 Marchat (Lucien).

Pyrénées (Basses-).

1 Gosio (Tranquille, dit Ernest).

Pyrénées (Hautes-).

1 Paindavoine (Camille).

Rhin (Bas-).

1 Boehler (Marius).

Rhin (Haut-).

1 Lambert (Jean).

Rhône.

1 Munoz (Diégo).

Saône (Haute-).

1 Tassin (Gilbert).

Seine-et-Oise.

1 Warin (Albert).

Vienne (Haute-).

1 Mortessagne (René); 2 Faye (Albin).

CATÉGORIE « D ».

Bouches-du-Rhône.

1 Colombani (Antoine); 2 Brahim Ahmed.

Côte-d'Or.

1 Chenevoy (Pierre).

Côtes-du-Nord.

1 Philippot (Joseph).

Finistère.

1 Hervé (Jean); 2 Letty (Joseph); 3 Uguen (Jean-Marie); 4 Le Guen (Albert); 5 Le Page (François); 6 Vigouroux (Goulven); 7 Le Stanc (Jean-François); 8 Polard (Jean); 9 Velly (François); 10 Prouff (François); 11 Bougaran (Elie); 12 Cardinal (François); 13 Queffelec (Jean-Louis); 14 Le Meur (Michel); 15 Le Berre (Sébastien); 16 Philippot (Joseph); 17 Mentec (Joseph); 18 Merour (Jean); 19 Kernen (Etienne); 20 Cam (François); 21 Bozoc (François); 22 Le Gal (Lucien); 23 Bourhis (Nicolas); 24 Morvan (Jean); 25 Prigent (Yves).

Garonne (Haute-).

1 Anouilh (Bernard); 2 Mar (Clément); 3 Ravary (Paul); 4 Simorre (André).

Hérault

1 Djennad Saïd.

Ille-et-Vilaine.

1 Heudes (Maurice); 2 Pecoil (Raphaël).

Indre-et-Loire.

1 Beaujouan (Louis).

Loire-Atlantique.

1 Pennequeine (Pierre).

Loir-et-Cher.

1 Beaujouan (Louis).

Morbihan.

1 Hervé (Jean); 2 Evanno (Jean-François); 3 Peltier (Joseph); 4 Le Guillas (Mathurin); 5 Mentec (Joseph); 6 Merour (Jean); 7 Briki Saïd; 8 Kernen (Etienne); 9 Le Gal (Lucien); 10 Larbouelette (Alexis).

Moselle.

1 Djennad Saïd.

Nord.

1 Pennequeine (Pierre).

Rhin (Bas-).

1 Ben Djillali Mohamed ou Mohamed ben Djillali.

Sarthe.

1 Saadi Slimane; 2 Ruel (Lucien); 3 Prigent (Yves).

Somme

1 Belguet Hocine.

Tarn-et-Garonne.

1 Anouilh (Bernard); 2 Ravary (Paul).

Var.

1 Paris (Jean); 2 Heudes (Maurice); 3 Colombani (Antoine); 4 Balikian (Marcel).

Oran.

1 Slimane Djilali.

EMPLOIS FÉMININS

OUVRIÈRES SPÉCIALISÉES

Calqueuse.

Pyrénées (Hautes-).

1 Abadie (Germaine).

Coupeuse.

Bouches-du-Rhône.

1 Brun (Marie).

Finistère.

1 Goasduff (Rosalie).

Rhin (Bas-).

1 Bieber (Hildegarde).

Couturière.

Charente-Maritime.

1 Neron (Emilienne); 2 Reneaud (Berthe).

Finistère.

1 Lemeau (Jeanne); 2 Calvez (Marie); 3 Lagadic (Reine).

Gironde.

1 Dufrenoy (Marthe); 2 Dussier (Marie).

Indre-et-Loire.

1 Mardon (Madeleine).

Morbihan.

1 Mahe (Radegonde); 2 Kergoat (Emilienne).

Puy-de-Dôme.

1 Odessat (Yvonne); 2 Audet (Marie).

Rhin (Bas-).

1 Kopf (Jeanne); 2 Muntzinger (Marguerite); 3 Ott (Augustine); 4 Kruch (Marguerite).

Territoire de Belfort.

1 Demuth (Marguerite).

Couturière-lingère.

Côte-d'Or.

1 Schiele (Yvonne).

Finistère.

1 Fave (Yvonne); 2 Kersale (Anne).

Ille-et-Vilaine.

1 Fleury (Antoinette); 2 Eon (Adèle).

Isère.

1 Vidal (Henriette).

Morbihan.

1 Kersale (Anne).

Puy-de-Dôme.

1 Lacour (Clotilde).

Seine.

1 Grandmontagne (Maria); 2 Dietrich (Hélène); 3 Senequier (Germaine); 4 Gardette (Charlotte); 5 Gottesdiener (Estera); 6 Lagarde (Germaine); 7 Benoist (Georgette); 8 Altero (Jeanne).

Vienne.

1 Guillaud (Huguette).

Alger.

1 Perriguet (Rose).

Lingère-tailleuse.

Bouches-du-Rhône.

1 Guyot (Eva).

Lingère.

Aude.

1 Cals (Augusta).

Bouches-du-Rhône.

1 Eymard (Berthe).

Corrèze.

1 Chabrillanges (Ida).

Finistère.

1 Cardet (Marie); 2 Le Bris (Jeanne); 3 Le Goyat (Renée); 4 Menguy (Marie); 5 Moulinet (Aline).

Gard.

1 Nouvel (Joséphine); 2 Chazel (Angèle).

Garonne (Haute-).

1 Calvayrac (Jeanne); 2 Pavan (Jeanne).

Gironde.

1 Barbaste (Marie).

Hérault.

1 Cals (Augusta); 2 Chazel (Angèle).

Indre-et-Loire.

1 Salle (Joséphine).

Isère.

1 Eymard (Berthe).

Loire-Atlantique.

1 Santerre (Geneviève).

Morbihan.

1 Daniel (Philomène); 2 Alexandre (Irène).

Nièvre.

1 Thinat (Augustine).

Sarthe.

1 Benoit (Blanche).

Seine.

1 Thinat (Augustine); 2 Calvayrac (Jeanne); 3 Grandmontagne (Maria); 4 Gardette (Charlotte); 5 Aubert (Albertine); 6 Martialet (Marie); 7 Benoist (Georgette); 8 Barbier (Germaine); 9 Specht (Maria).

Tarn.

1 Bardou (Albanie).

Var.

1 Pomier (Etiennette).

Vienne (Haute-).

1 Chabrillanges (Ida); 2 Barataud (Marie-Catherine).

Confectionneuse.

Indre-et-Loire.

1 Arnault (Marie).

Seine-et-Oise.

1 Arnault (Marie).

Mécanicienne.

Loir-et-Cher.

1 Desormeaux (Madeleine).

Marne.

1 Maricot (Marie-Thérèse).

Piqueuse de chaussures.

Finistère.

1 Bernard (Louise).

Morbihan.

1 Bernard (Louise).

Cuisinière.

Indre-et-Loire.

1 Maugueret (Hélène).

Seine.

1 Maugueret (Hélène).

Réparatrice de voilures de parachutes.

Bouches-du-Rhône.

1 Renaud (Marie-Louise).

Manœuvre spécialisée.

Ariège.

1 Bonnel (Julie).

Aude.

1 Cals (Augusta).

Bouches-du-Rhône.

1 Bartolomei (Julienne); 2 Caso (Cécile); 3 Petri (Marie); 4 Ben Assayat (Fortunée); 5 Antoine (Elise); 6 Avondet (Anna); 7 Sabathier (Doria); 8 Maury (Marie); 9 Peronnet (Lucie); 10 Boudet (Henriette); 11 Susini (Yvonne); 12 Castellan (Maria); 13 Gianoglio (Etiennette).

Cher.

1 Renard (Jeanne).

Corrèze.

1 Chabrillanges (Ida).

Corse.

1 Susini (Yvonne).

Côte-d'Or.

1 Barbier (Renée); 2 Gouerec (Marie).

Côtes-du-Nord.

1 Jambon (Alice).

Drôme.

1 Crozier (Juliette).

Finistère.

1 Cardet (Marie-Louise); 2 Pencreac'h (Françoise); 3 Le Bourhis (Félicie); 4 Kerangoff (Thérèse); 5 Tanneau (Catherine); 6 Jambon (Alice); 7 Bernard (Louise); 8 Merceur (Marie-Françoise); 9 Saliou (Ambroisine); 10 Le Moigne (Louise); 11 Helies (Marie); 12 Guengant (Augustine).

Garonne (Haute-).

1 Besset (Jeanne); 2 Baudichaud (Catherine); 3 Cucu (Yvonne); 4 Reber (Maria); 5 Delsol (Marie-Louise); 6 Iche (Simonne); 7 Revillon (Marie); 8 Caves (Joséphine).

Hérault.

1 Ferrier (Jeanny); 2 Cals (Augusta); 3 Seville (Marie).

Ille-et-Vilaine.

1 Rouxel (Marie); 2 Colliot (Elisa); 3 Maillard (Victorine).

Indre-et-Loire.

1 Robin (Germaine).

Loire.

1 Fanget (Laurence); 2 Paul (Lucie).

Loire-Atlantique.

1 Gendron (Madeleine); 2 Tanguy (Germaine); 3 Lallemand (Adélaïde); 4 Mocquillon (Marie-Thérèse); 5 Erbet (Adeline); 6 Cercle (Albertine).

Loiret.

1 Garnier (Henriette).

Lot.

1 Comps (Pétra).

Meurthe-et-Moselle.

1 Thiery (Louise).

Meuse.

1 Charton (Marie).

Morbihan.

1 Le Floch (Marie-Thérèse); 2 Tanneau (Catherine); 3 Daniel (Philomène); 4 Bernard (Louise); 5 Le Floch (Marie); 6 Maillard (Victorine).

Moselle.

1 Fisseau (Adrienne); 2 Port (Louise).

Nièvre.

1 Planchard (Emilienne).

Nord.

1 Truchet (Estelle).

Pas-de-Calais.

1 Caboche (Yvonne); 2 Truchet (Estelle).

Puy-de-Dôme.

1 Basmaison (Maria); 2 Chambon (Henriette).

Rhin (Bas-).

1 Roser (Jeanne).

Rhône.

1 Favier (Marie); 2 Vial (Colomba); 3 Boix (Maria); 4 Pointet (Jeanne); 5 Frasseren (Marie); 6 Roux (Marie).

Savoie.

1 Roullier (Germaine); 2 Fernandez (Germaine); 3 Wyon (Germaine).

Seine.

1 Noël (Clara); 2 Le Floch (Marie); 3 Narbonne (Marie-Louise); 4 Gouerec (Marie).

Seine-Maritime.

1 Noël (Clara).

Seine-et-Oise.

1 Galerne (Alice).

Tarn.

1 Besset (Jeanne); Iche (Simonne).

Tarn-et-Garonne.

1 Baudichaud (Catherine).

Var.

1 Rival (Emilienne); 2 Sampieri (Marie-Antoinette); 3 Bauchière (Marcelle); 4 Petri (Marie); 5 Seville (Marie); 6 Trébaol (Isabelle).

Vienne (Haute-).

1 Chabrillanges (Ida); 2 Leroy (Germaine); 3 Fargeas (Valentine); 4 Narbonne (Marie-Louise).

EMPLOIS NON GROUPES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

EMPLOI MIXTE

Adjoint administratif.

CATÉGORIE « C »

1 Lire Beauvallet (Marcel) au lieu de Goma (Pierre); 2 Goma (Pierre).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

EMPLOIS MASCULINS

Agent technique des eaux et forêts.

CATÉGORIE « C »

Ardennes.

1 Bauduin (Henri).

Marne.

1 Bauduin (Henri).

Meurthe-et-Moselle.

1 Vannier (Georges).

Meuse.

1 Vannier (Georges).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

7 Manchon (Vincent).

Ardennes.

2 *bis* Beuf (Robert).

Finistère.

10 Lapierre (Roger).

Marne.

3 Beuf (Robert).

Savoie.

3 *bis* Barthelemy (Georges).

Savoie (Haute-).

1 *bis* Barthelemy (Georges).

Seine.

1 *bis* Agueli (Victor); 7 Lapierre (Roger).

Seine-et-Oise.

3 Agueli (Victor).

Var.

7 *bis* Manchon (Vincent).

Réunion.

1 Lire Macoral (Gilbert) au lieu de Payet (Jean-Marie); 1 *bis* Payet (Jean-Marie).

Services vétérinaires.

Secrétaire de direction des écoles nationales vétérinaires.

CATÉGORIE « C »

Seine.

1 *bis* Beauvallet (Marcel).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Secrétariats d'Etat (air, guerre, marine)
et services relevant directement du ministère de la défense nationale.

Secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre).

EMPLOIS MASCULINS

Gardien de salle au musée de l'armée.

CATÉGORIE « D »

1 Le Bon (Théodore).

Garçon de bureau au musée de l'armée.

CATÉGORIE « C »

1 Elleboode (Emile); 2 Barthère (Louis); 3 Le Lan (Roger); 4 Azizi Abdelali.

CATÉGORIE « D »

1 Sanquer (Jean).

Casernier en France.

CATÉGORIE « C »

Ain.

1 Ferreol (André); 2 Payot (Louis).

Aisne.

1 Flamand (Kléber); 2 Ponchard (André); 3 Schaffer (Maurice); 4 Delmont (Louis).

Allier.

1 Garampon (Jean); 2 Vincent (Camille); 3 Giraud (Georges).

Alpes (Basses-).

1 Spaziani (Louis).

Alpes (Hautes-).

1 Martin (Louis); 2 Bosse (Lucien).

Alpes-Maritimes.

1 Gras (Maurice); 2 Riou (Raymond); 3 Wagner (André); 4 Grall (Henri); 5 Blandin (Raymond); 6 Jounel (Joseph); 7 Poulet (Gabriel); 8 Picheny (Emile); 9 Bardie (Adrien); 10 Garofalo (François); 11 Raulin (Joseph); 12 Oudoux (Victor); 13 Verdeil (Pierre); 14 Martin (Louis); 15 Zydower (Charles); 16 Gabrielli (Philippe); 17 Lagneau (Maurice); 18 Borrel (Henri); 19 Soukini (Michel); 20 Ladame (Pierre); 21 Bertolotti (Jean).

Ariège.

1 Bouret (Adrien); 2 Gibel (Firmin).

Aube.

1 Nicolas (Fernand).

Aude.

1 Vincent (Léopold); 2 Armengaud (Hervé); 3 Huillet (Guy).

CATÉGORIE « A »

Bouches-du-Rhône.

1 Marceau (Léopold).

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Gras (Maurice); 2 Wagner (André); 3 Giudicelli (Griggiolo); 4 Jounel (Joseph); 5 Muller (Fernand); 6 Philippe (Abel); 7 Lagavardan (Robert); 8 Calise (Antoine); 9 Hivert (Jean); 10 Luciani (Jean); 11 Patacchini (Ange); 12 Serafino (Vincent); 13 Bardeau (Henri); 14 Chenet (Pol); 15 Gambetta (François); 16 Gabrielli (Philippe); 17 Rami (Joseph); 18 Haro (Francisco); 19 Marchetti (Angé); 20 Demessine (Charles).

Calvados.

1 Maire (Maurice); 2 Raulin (Joseph).

Charente.

1 Guionnet (André); 2 Portefoie (Pierre); 3 Caduc (Antonin); 4 Corbiat (Alban).

Corrèze.

1 Tillet (René).

Corse.

1 Campana (Mathieu); 2 Antonietti (Jules); 3 Marazzi (Ange); 4 Marchetti (Ange).

Côte-d'Or.

1 Bonin (Pierre); 2 Dard (Albert); 3 Hudelot (Daniel); 4 Dumont (René); 5 Bartet (Henri); 6 Cote-Colisson (Marcel); 7 Girard (Gilbert); 8 Fromont (Robert); 9 Chapeau (François); 10 Carleret (Raymond); 11 Rabuteau (Fernand); 12 Labigand (Emile); 13 Royer (Paul); 14 Chaume (Marcel).

Côtes-du-Nord.

1 Carret (Raymond); 2 Kerivin (Gabriel); 3 Pelois (Louis); 4 Legrand (Jean).

Dordogne

1 Gorce (Paul).

Doubs.

1 Mourgeon (Henri); 2 Cote-Colisson (Marcel); 3 Girard (Gilbert); 4 Chapeau (François); 5 Ferrari (Paul).

Drôme.

1 Viannez (Edmond); 2 Nicolini (Emile); 3 Felipe (Albert).

Finistère.

1 Ferrand (Jean-Marie); 2 Kerivin (Gabriel); 3 Pronon (Patern); 4 Benoit (Jean).

Gard.

1 Vitelli (Pierre); 2 Izard (Louis); 3 Strotilat (Maurice); 4 Coste (Eugène); 5 Frances (Jean); 6 Allen (André).

Catégorie « B »

Garonne (Haute-).

1 Marchi (Louis).

Catégorie « C »

(Garonne (Haute-).

1 Larrieu (Jean); 2 Gibel (Firmin); 3 Pages (Henri); 4 Saint-Jean (Marcel); 5 Rigal (Fernand); 6 Bire (Georges); 7 Delcasse (Jean); 8 Martinez (Jean); 9 Canesin (Emile); 10 Artigue (Marceau); 11 Beaubie (Etienne); 12 Bro (Ferdinand); 13 Bardeau (Henri); 14 Ruffie (Antonin); 15 Huillet (Guy); 16 Panassie (René); 17 Borrel (Henri); 18 Pechberty (Urbain); 19 Fourcade (Noël).

Gironde.

1 Dauba (René); 2 Larrieu (Jean-François); 3 Janssens (Henri); 4 Lagavardan (Robert); 5 Rigal (Fernand); 6 Rouchaleau (Henri); 7 Roche (Jean-Pierre); 8 Lefebvre (Martial); 9 Debrut (Gérard); 10 Corbiat (Alban); 11 Pineau (Georges); 12 Debet (Georges); 13 Beaubie (Etienne); 14 Pugibet (Jean); 15 Vignon (René); 16 Gorce (Paul); 17 Pechberty (Urbain).

Hérault.

1 Guiraud (Elie); 2 Griffeuille (Léon); 3 Philippe (Abel); 4 Huger (Marcel); 5 Pastor (Emile); 6 Strotilat (Maurice); 7 Armengaud (Hervé); 8 Frances (Jean); 9 Rami (Joseph).

Ille-et-Vilaine.

1 Deval (Auguste); 2 Carret (Raymond); 3 Legier (Gaston); 4 Pelois (Louis); 5 Legrand (Jean); 6 Cavalan (Pierre); 7 Lepinay (Léon); 8 Feuvrie (Armand).

Indre.

1 Ciron (Jacques); 2 Schaffer (Maurice).

Indre-et-Loire.

1 Guitonneaud (Albert); 2 Beneux (Guy); 3 Gasse (Gabriel); 4 Choury (Paul); 5 Pineau (Georges).

Isère.

1 Desaymoz (Roger); 2 Bosse (Lucien).

Jura.

1 Fenet (Louis); 2 Payot (Louis).

Loire.

1 Frery (Benoit).

Loire-Atlantique.

1 Bœuf (François); 2 Voos (Henri); 3 Dauphas (Pierre); 4 Bellanger (René); 5 Barteau (Maurice); 6 Bolhamy (Marcel); 7 Cavalan (Pierre); 8 Gerbaud (Edmond); 9 Goux (Ambroise); 10 Lesourd (Auguste); 11 Jubin (Charles).

Loiret.

1 Vincent (Camille); 2 Florentin (René); 3 Gauthier (Roland).

Lot-et-Garonne.

1 Janssens (Henri); 2 Pagés (Henri); 3 Vignon (René).

Maine-et-Loire.

1 Touret (Marcel); 2 Barteau (Maurice); 3 Marchal (Désiré); 4 Antonietti (Jules); 5 Chartier (Henri).

Manche.

1 Feuvrie (Armand).

Marne.

1 Nicolas (Fernand); 2 Bertrand (René); 3 Fenet (Louis); 4 Closson (Albert); 5 Grandjean (Maurice); 6 Petit (Georges).

Marne (Haute-)

1 Mougeot (André).

Meurthe-et-Moselle.

1 Munier (Eugène); 2 Beneux (Guy); 3 Joseph (René); 4 Hauvuy (Guy); 5 Marchal (Désiré); 6 Lopes (Antoine); 7 Retzmanick (Louis); 8 Dieudonne (Serge); 9 Petit (Georges).

Morbihan.

1 Dauphas (Pierre); 2 Ferrand (Jean-Marie); 3 Prono (Patern); 4 Nicot (Jean-Baptiste); 5 Kerneur (André); 6 Maire (Maurice).

Moselle.

1 Saini (Ernest); 2 Heberle (René); 3 Hauvuy (Guy); 4 Delmont (Louis); 5 Juving (Léon); 6 Maurice (Emile).

Nord.

1 Betaz (Arthur); 2 Cocheteux (Alfred); 3 Parent (Robert); 4 Ponchard (André); 5 Urbanski (Hans); 6 Dutertre (Amédée); 7 Demongivert (Henri); 8 Bertolotti (Jean).

Puy-de-Dôme.

1 Felipe (Albert); 2 Coste (Eugène); 3 Passepont (Alphonse); 4 Cullell (Paul); 5 Giraud (Georges); 6 Demessine (Charles).

(Pyrénées (Hautes-).

1 Saint-Jean (Marcel).

Pyrénées-Orientales.

1 Voos (Henri); 2 Turrier (Maximin); 3 Bardie (Adrien); 4 Tur (Michel); 5 Galaup (Gaston); 6 Casenobe (Louis); 7 Desseaux (Georges).

Rhin (Bas-).

1 Heberle (René); 2 Juving (Léon); 3 Richter (Albert); 4 Allheily (Charles); 5 Jautzy (Martin).

Rhin (Haut-)

1 Maurice (Emile); 2 Allheily (Charles).

Catégorie « A »

Rhône.

1 Marceau (Léopold).

Catégorie « C »

Rhône.

1 Guiraud (Elie); 2 Laurencon (Louis); 3 Ferreol (André); 4 Metenier (Félix); 5 Frery (Benoit).

Saône-et-Loire.

1 Laurencon (Louis); 2 Dard (Albert); 3 Ladame (Pierre).

Sarthe.

1 Legier (Gaston); 2 Touret (Marcel); 3 Boulard (Marcel); 4 Chenet (Pol).

Savoie.

1 Desaymoz (Roger).

Catégorie « B »

Seine.

1 Peyrard (Pierre).

Catégorie « C »

Seine.

1 Touzet (Maurice); 2 Poulet (Gabriel); 3 Metenier (Félix); 4 Bluteau (Roger); 5 Joly (Charles); 6 Durieux (Emile); 7 Autier (Pierre); 8 Cannet (Robert); 9 Mioch (Emilien);

Seine-Maritime.

1 Blandin (Raymond); 2 Gens (Jean).

Seine-et-Marne.

1 Lelièvre (Victor); 2 Gauthier (Roland); 3 Grandjean (Maurice).

Seine-et-Oise.

1 Bonin (Pierre); 2 Lelièvre (Victor); 3 Olejniczak (Stanislas); 4 Fromont (Robert); 5 Joseph (René); 6 Bluteau (Roger); 7 Joly (Charles); 8 Garofalo (François); 9 Retzmanick (Louis); 10 Canard (Marcel); 11 Mioch (Emilien).

Tarn-et-Garonne.

1 Clavet (Albert); 2 Delcasse (Jean); 3 Martinez (Jean); 4 Canesin (Emile); 5 Panassie (René); 6 Lissarre (Gilbert).

Var.

1 Viannez (Edmond); 2 Grall (Henri); 3 Turrier (Maximin); 4 Giudicelli (Griggiolo); 5 Ceas (Adrien); 6 Muller (Fernand); 7 Picheny (Emile); 8 Hivert (Jean); 9 Campana (Mathieu); 10 Patacchini (Ange); 11 Oudoux (Victor); 12 Cullell (Paul); 13 Verdeil (Pierre); 14 Lagneau (Maurice); 15 Soukini (Michel); 16 Haro (Francisco).

Vaucluse.

1 Vitelli (Pierre); 2 Izard (Louis); 3 Zydower (Charles).

Vendée.

1 Bœuf (François); 2 Gerbaud (Edmond); 3 Albert (Léonce); 4 Lesourd (Auguste).

Vienne.

1 Guitonneaud (Albert); 2 Montoux (Arsène); 3 Baudinière (Henri); 4 Albert (Léonce).

Vienne (Haute-).

1 Audrerie (André); 2 Roche (Jean-Pierre); 3 Lefebvre (Martial); 4 Pugibet (Jean); 5 Tillet (René).

Vosges.

1 Royer (Paul).

CATÉGORIE « D »

Ain.

1 Gardon-Mollard (Jean).

Aisne.

1 Sperzagni (Jean); 2 Dupuy (Emile).

Alpes (Basses-).

1 Abbes (Georges).

Alpes-Maritimes.

1 Jacob (Louis); 2 Jestin (Yves); 3 Giannorsi (Jean-Baptiste); 4 Pogliano (Sylvain); 5 Rosati (Joseph); 6 Gregorio (Joseph); 7 Ferrière (André); 8 Martinetti (Hyacinthe); 9 Ori (Clément).

Aude.

1 Co (Joseph); 2 Meuret (Marcel).

Bouches-du-Rhône.

1 François, dit Audisio (Louis); 2 Jacob (Louis); 3 Giannorsi (Jean-Baptiste); 4 Maillard (André); 5 Donnadei (Joseph); 6 Ferrière (André); 7 Martinetti (Hyacinthe); 8 Ori (Clément); 9 Fontaine (Maurice).

Charente.

1 Dejos (Marcel).

Corrèze.

1 Doulcet (Antoine).

Corse.

1 Antoni (François); 2 Poli (Pierre).

Côte-d'Or.

1 Morlat (Robert); 2 Belin (Louis); 3 Chagnot (Jean); 4 Duvernet (Marcel).

Côtes-du-Nord.

1 Le Terrien (Emile); 2 Morin (André).

Dordogne.

1 Faugerolles (Yves).

Doubs.

1 Charton (André).

Drôme.

1 Mauduit (Léon).

Eure.

1 Auffrere (Raymond); 2 Remy (André); 3 Bonhomme (Arthur).

Eure-et-Loir.

1 Bonhomme (Arthur).

Finistère.

1 Le Men (Raymond); 2 Guenegan (Félix).

Gard.

1 Fontaine (Maurice).

Garonne (Haute-).

1 Boxberger (Jules); 2 Anouilh (Bernard); 3 Sthorez (René); 4 Boyaval (Alfred).

Gironde.

1 Telemaque (Edmond); 2 Dejos (Marcel); 3 Picot (Marcel); 4 Faugerolles (Yves).

Hérault.

1 Mondillon (Pierre); 2 Sthorez (René).

Indre.

1 Michaud (Marcel); 2 Bernard (Henri).

Isère.

1 Roulin (Emile).

Jura.

1 Charton (André).

Loire-Atlantique.

1 Le Gouriellec (Paul); 2 Combriat (Paul); 3 Pauvert (Marcel).

Maine-et-Loire.

1 Bernard (Henri); 2 Pauvert (Marcel).

Manche.

1 Bonnemains (Louis).

Marne.

1 Dupuy (Emile).

Marne (Haute-).

1 Mielle (Marie-Pierre); 2 Guillaume (Joseph).

Morbihan.

1 Morio (Félicien); 2 Le Terrien (Emile).

Nord.

1 Blanchot (Charles); 2 Boyaval (Alfred).

Pyrénées-Orientales.

1 Co (Joseph); 2 Cifre (Pierre).

Rhin (Bas-).

1 Renner (Aloïse); 2 Pernel (Joseph); 3 Schmidt (Michel); 4 Jung (François); 5 Vasseur (Pascal).

Rhin (Haut-).

1 Weller (Joseph); 2 Brengard (Jean); 3 Vasseur (Pascal).

Rhône.

1 Gardon-Mollard (Jean).

Saône (Haute-).

1 Thietry (Michel).

Saône-et-Loire.

1 Chagnot (Jean).

Savoie

1 Roulin (Emile).

Seine.

1 François, dit Audisio (Louis); 2 Guenegan (Félix); 3 Telemaque (Edmond); 4 Esslinger (Clément); 5 Rivot (André); 6 Heiser (Joseph); 7 Boursin (André).

Seine-Maritime.

1 Le Gouriellec (Paul) 2 Remy (André).

Seine-et-Oise.

1 Rivot (André).

Tarn-et-Garonne.

1 Boxberger (Jules); 2 Anouilh (Bernard); 3 Lafon (Aimé).

Var.

1 Antoni (François); 2 Maillard (André); 3 Heiser (Joseph).

Vaucluse.

1 Mauduit (Léon); 2 Courbet (Charles).

Vendée.

1 Combriat (Paul); 2 Morin (André); 3 Picot (Marcel).

Vosges.

1 Pernel (Joseph); 2 Guillaume (Joseph); 3 Thietry (Michel); 4 Boursin (André).

Article R. 133 du code des pensions militaires d'invalidité.

Remy (Justin) (Meurthe-et-Moselle); Villard (Pierre) (Dordogne, Corrèze).

Casernier en Algérie.

CATÉGORIE « C »

Alger.

1 Prévot (Georges); 2 Giudicelli (Griggolio); 3 Grégoire (Georges); 4 Hudelot (Daniel-Michel); 5 Fris (André); 6 Antonietti (Jules-Marie); 7 Ferrer (Joseph); 8 Strotilat (Maurice); 9 Chenet (Pol); 10 Gabrielli (Philippe); 11 Jay (René).

Constantine.

1 Giudicelli (Griggolio); 2 Gregoire (Georges); 3 Hudelot (Daniel-Michel); 4 Fris (André); 5 Chenet (Pol); 6 Gabrielli (Philippe)

Oran.

1 Prevot (Georges); 2 Antonietti (Jules-Marie); 3 Strotilat (Maurice); 4 Cannet (Robert-Gilbert); 5 Jay (René).

CATÉGORIE « D »

Alger.

1 Juteau (Honoré); 2 Courbet (Charles); 3 Roulier (Pierre); 4 Roussel (Pierre).

Constantine.

1 Molina (Joachim); 2 Duvernet (Marcel).

Oran.

1 Duvernet (Marcel); 2 Martinetti (Hyacinthe).

Article R 133 du code des pensions militaires d'invalidité.

Forestier (Gaston) (Oran, Constantine).

Secrétariat d'Etat aux forces armées (marine).

EMPLOI MASCULIN

Agent de gardiennage des ports.

CATÉGORIE « C »

Charente.

1 Guffroy (Paul); 2 Darnat (Fernand); 3 Gaudillere (Auguste).

Charente-Maritime.

1 Puig (Roger); 2 Pannecouck (Roger); 3 Fauroux (Léon); 4 Bonnaire (Georges); 5 Housseau (Albert); 6 Huillet (Guy); 7 Sanz (Georges); 8 Darnat (Fernand); 9 Nardin (Charles); 10 Sciaretti (Ange).

Finistère.

1 Huet (Félix); 2 Meriadec (Charles); 3 Rochereuil (Marcel); 4 Queffelec (Charles).

Loire-Atlantique.

1 Pannecouck (Roger); 2 Konialian (Hovaguem); 3 Bonnaire (Georges).

Morbihan.

1 Huet (Félix).

Nièvre.

1 Le Noble (Louis).

Var.

1 Vignali (Dominique); 2 Le Gallou (Roger); 3 Galerne (Pierre); 4 Berchi (Jean); 5 Puig (Roger); 6 Pizzo (Janvier); 7 Pelletan (Ernest); 8 Revest (Marcel); 9 Fauroux (Léon); 10 Gaulier (Henri); 11 Pignol (Antoine), 12 Guyon (Henri); 13 Dominici (Ours); 14 Huillet (Guy); 15 Rizzello (Jean-Vincent); 16 Luppo (Louis); 17 Sanz (Georges); 18 Aubrun (René); 19 Nardin (Charles); 20 Sciaretti (Ange); 21 Gaudillere (Auguste).

CATÉGORIE « D »

Charente.

1 Zettel (Robert); 2 Boursin (André).

Charente-Maritime.

1 Mounier (René); 2 Darteville (Joseph); 3 Valente (Pierre); 4 Rustany (André); 5 Fraty (Robert); 6 Quillet (Norbert); 7 Petitout (Maurice).

Finistère.

1 Hascoët (Jean); 2 Elies (Marcel); 3 Rivoalen (Robert); 4 Salaün (Paul); 5 Le Guiader (Christian); 6 Le Gal (Lucien); 7 Dagorn (Jean-Marie); 8 Briant (Charles); 9 Pencreach (Etienne); 10 Leven (Jean).

Loire-Atlantique.

1 Zettel (Robert); 2 Baudin (Raymond); 3 Berthelot (Georges); 4 Petitout (Maurice).

Morbihan.

1 Baudin (Raymond); 2 Pierrot (Raymond); 3 Le Breton (Lucien); 4 Le Guiader (Christian); 5 Le Gal (Lucien); 6 Berthelot (Georges); 7 Dagorn (Jean-Marie); 8 Briant (Charles); 9 Pencreach (Etienne); 10 Leven (Jean).

Nièvre.

1 Ansart (André); 2 Leteuff (Edmond); 3 Labedz (Marjan); 4 Boursin (André).

Var.

1 Perret (Raymond); 2 Leteuff (Edmond); 3 Labedz (Marjan); 4 Gregorio (Joseph); 5 Darteville (Joseph); 6 Valente (Pierre); 7 Rustany (André); 8 Bonnet (Maurice); 9 Pierrot (Raymond); 10 Barthelemy (Edouard); 11 Fraty (Robert); 12 Villetorte (Marcel); 13 Roos (René); 14 Pasquereau (Robert); 15 Quillet (Norbert); 16 Balikian (Marcel); 17 Habani (Lounès)

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Bourreterre (Gabriel) (Charente-Maritime, Charente); Laot (Yves) (Finistère); Bidan (Ange-Marie) (Morbihan, Finistère).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

EMPLOIS MASCULINS

Surveillant militaire et surveillant cycliste des palais nationaux (assermentés).

CATÉGORIE « C »

Oise.

1 Bomble (Bernard).

Seine.

1 Guichard (Armand); 2 Bomble (Bernard).

Seine-et-Oise.

1 Mieusement (Emile).

CATÉGORIE « D »

Pyrénées (Basses-).

1 Sambroni (André).

Rhin (Bas-).

1 Barcalat (Abel).

Seine.

1 Le Cotillec (René); 2 Boularas (Léon).

Seine-et-Marne.

1 Devis (Pierre).

Seine-et-Oise.

1 Le Cotillec (René); 2 Devis (Pierre).

Gardien des musées nationaux.

CATÉGORIE « C »

Pyrénées (Basses-).

1 Turrier (Maximin); 2 Iriarte (Pierre).

Seine.

1 Breuil (Jean-Joseph); 2 Samson (Eugène); 3 Thoumin (Louis); 4 Flaquières (Julien); 5 Fejan (Bernard).

Seine-et-Marne.

1 Guillemot (Henri); 2 Cholet (René).

CATÉGORIE « D »

Pyrénées (Basses-).

1 Marc (André); 2 Armand (Paul); 3 Vassort (Georges).

Seine.

1 Le Moigne (Corentin); 2 Florentiny (Raoul); 3 Cihelka (André); 4 Lemaire (Roland); 5 Carbel (Eliphas); 6 Andreucci (Achille); 7 Gloanec (Pierre); 8 Olry (Raymond); 9 Boularas (Léon).

Seine-et-Marne.

1 Florentiny (Raoul); 2 Fontaine (Maurice); 3 Guillou (Jean).

Seine-et-Oise.

1 Lemaire (Roland); 2 Ferraro (Joseph); 3 Andreucci (Achille); 4 Gloanec (Pierre).

Vienne (Haute-).

1 Marc (André); 2 Fontaine (Maurice).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Vidal (Joseph) (Seine).

Portier civil non assermenté.

CATÉGORIE « D »

1 Fouilleul (Eugène); 2 Boularas (Léon).

Gardien de galerie du Muséum d'histoire naturelle. Gardien à l'Observatoire de Paris.

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Bertin (Paul).

Surveillant Bibliothèque nationale.

CATÉGORIE « C »

1 Bernardini (Antoine); 2 Phibel (Hector).

CATÉGORIE « D »

1 Cihelka (André).

Gardien des monuments historiques

CATÉGORIE « C »

1 Dupont (Armand).

Gardien de bibliothèques.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Marical (Roger); 2 Aubrun (René); 3 Bartoli (Vital); 4 Castelli (Martin); 5 Baitestini (Ignace); 6 Mucchielli (Marius); 7 Mattei (François); 8 Lagavardan (Robert); 9 Berchi (Jean); 10 Picchetti (Jean-Pierre); 11 Alessandri (François); 12 Dahmane (Lahouari); 13 Darmon (Albert); 14 Barthélémy (Léon); 15 Botella (Pierre); 16 Guiraud (Gilbert); 17 Rellier (Etienne); 18 Badet (Henri).

Côte-d'Or.

1 Lallemand (Raymond); 2 Chouchana (Isaac); 3 Collardey (Jean); 4 Miralles (Joseph); 5 Bossa (Donat); 6 Azizi (Abdelali); 7 Humbert (Fernand); 8 Jouvanceau (Bernard).

Doubs.

1 Morel (André).

Garonne (Haute-).

1 Coffignal (Jean); 2 Chapavayre (Célestin); 3 Canesin (Emile); 4 de Bonnecaze (René); 5 Boye (Prosper); 6 Combes (Henri); 7 Passerat (René); 8 Cogules (Joseph); 9 Pradines (François); 10 Pechberty (Urbain); 11 Deville (Pierre); 12 Boivin (Georges); 13 Majcher (Boleslaw); 14 Marquie (Joseph); 15 Dahmane (Lahouari); 16 Cahuzac (Jules); 17 Boualem Mohamed; 18 Fontez (François); 19 Perie (Marcel).

Gironde.

1 Pradines (François); 2 Lagavardan (Robert); 3 Pechberty (Urbain); 4 Chapoullie (Jean); 5 Jean (Henri); 6 Deville (Pierre); 7 Larre (Charles); 8 Sene (Gédéon); 9 Ricaud (Jean); 10 Perie (Marcel).

Hérault.

1 Allies (Charles); 2 Canesin (Emile); 3 Boye (Prosper); 4 Venissac (Marcel); 5 Castelli (Martin); 6 Medina (Raymond); 7 Laffite (Jean-Pierre); 8 Lugagne (André); 9 Menuge (Pierre); 10 Salotti (Ange); 11 Carrière (Gabriel); 12 Esteve (Lucien); 13 Miralles (Joseph); 14 Majcher (Boleslaw); 15 Albert (Justin); 16 Darmon (Albert); 17 Boualem Mohamed; 18 Marrel (Emile); 19 Troubat (Camille); 20 Guiraud (Gilbert).

Ille-et-Vilaine.

1 Guilloux (Louis); 2 Rivoal (Yves); 3 Feuvrie (Armand); 4 Renaud (Raoul); 5 Renault (Eugène); 6 Le Tacon (Ambroise).

Isère.

1 Espi (Joseph).

Meurthe-et-Moselle.

1 Laurent (Jules); 2 Azizi Abdelali.

Nord.

1 Boulogne (Jules); 2 Elleboode (Emile); 3 Weksteen (Arthur); 4 Cartignies (Victor); 5 De Rueda (Raymond); 6 Berteaux (Albert), 7 Leclercq (Léon).

Puy-de-Dôme.

1 Vazeilles (Henri); 2 Goigoux (Antoine); 3 Couchet (Jean-Marie); 4 Thalamy (Raymond); 5 Chabrier (Jean); 6 Berteaux (Albert); 7 Rellier (Etienne).

Pyrénées (Hautes-).

1 Pénisson (Jean).

Rhin (Bas-).

1 Rohmer (Alfred); 2 Hahn (Lucien).

Rhône.

1 Baltestini (Ignace); 2 Payot (Victor); 3 Faure (Joanny); 4 Julian (Antoine), 5 Goigoux (Antoine); 6 Espi (Joseph); 7 Couchet (Jean-Marie).

Seine.

1 Lenglet (Louis); 2 Leroy (Joseph); 3 Van Kelst (Emile); 4 Leroy (Joseph-Désiré); 5 Vasquez (Estève); 6 Vitry (Félix); 7 Lerévérend (Albert); 8 Zerbib (Rahmin); 9 Gaudillère (Auguste).

Vienne

1 Penisson (Jean); 2 Lallemand (Raymond); 3 Pineau (Georges); 4 Renaud (Raoul); 5 Sene (Gédéon).

Alger.

1 Hadjadj (Lucien); 2 Larroque (Ludovic); 3 Pavis (Robert); 4 Tedeschi (Lucien); 5 Badet (Henri)

Catégorie « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Goepfert (Auguste); 2 Fantou (André); 3 Garcia (Thomas); 4 Grazini (Théodore); 5 Pautre (Eliacin); 6 Campinchi (Ignace).

Calvados.

1 Kerloch (Jean); 2 Le Troquer (François).

Côte-d'Or.

1 Thibaut (Aimé).

Gironde.

1 Souiller (René); 2 Coculet (Frédéric).

Hérault

1 Garcia (Thomas); 2 Pautre (Eliacin).

Isère.

1 Campinchi (Ignace).

Meurthe-et-Moselle.

1 Vaugenot (Lucien).

Nord.

1 Le Grand (René); 2 Delemar (Roger).

Puy-de-Dôme.

1 Dussap (Félix).

Rhin (Bas-).

1 Barcalat (Abel).

Rhône.

1 Dussap (Félix).

Alger.

1 Baraki Slimane; 2 Rouis Ismaël; 3 Khelifa Brahim; 4 Djaou Baisti.

Article R 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Bouissac (Charles) (Hérault); Plusquellec (Bernard) (Calvados, Ille-et-Vilaine).

Concierge bibliothèque Mazarine.

Catégorie « C »

1 Dupuy (Pierre); 2 Chapelle (Louis-Marcel); 3 Devaure (Jean); 4 Jacques (Vincent); 5 Tiraboschi (Georges); 6 Seguin (Joseph); 7 Derai (Gaston); 8 Vallin (Albert); 9 Michelet (Albert); 10 Scozzari (Jérôme); 11 Ales (Jean); 12 Collot (Roland); 13 Plait (Marcel); 14 Picart (Michel); 15 Gilbert (Henri); 16 Warin (Albert); 17 Sabate (Joseph).

Catégorie « D »

1 Velten (Willy); 2 Gavet (Edouard).

Concierge Muséum d'histoire naturelle.

Catégorie « C »

1 Olejniczak (Stanislas); 2 Breton (Eléonor); 3 Jacques (Vincent); 4 Derai (Gaston); 5 Ales (Jean); 6 Scozzari (Jérôme); 7 Collot (Roland); 8 Picart (Michel); 9 Warin (Albert); 10 Sabate (Joseph).

Catégorie « D »

1 Velten (Willy).

Aide-jardinier.

Catégorie « C »

Pyrénées (Basses-).

1 Iriarte (Pierre); 2 Fourton (Pierre); 3 Berteaux (Albert).

Seine.

1 Domise (Marcel); 2 Laloux (Arthur).

Seine-et-Oise.

1 Laloux (Arthur).

Gardien de la galerie des plans et reliefs.

Catégorie « C »

1 Chapelle (Louis-Marcel); 2 Devaure (Jean); 3 Lombardy (Albert-Pierre); 4 Latour (Georges); 5 Le Bouder (Louis); 6 Joly (Fernand); 7 Voisin (Marcel); 8 Hernandez (Antoine); 9 Michelet (Albert); 10 Ales (Jean); 11 Collot (Roland); 12 Augendre (Georges); 13 Ouvrard (Robert); 14 Gourand (Maurice); 15 Bernard (René); 16 Warin (Albert); 17 Grisoni (Charles).

Catégorie « D »

1 Dutkiewicz (Michel); 2 Roue (Jean); 3 Bernard (Henri).

Agent de service des lycées et collèges

Agent spécialiste de 2e catégorie.

Emploi masculin

Ouvrier qualifié.

Electricien.

Catégorie « C »

Isère.

1 Milesi (Jean).

Oran

1 Canovas (Georges).

Menuisier.

Catégorie « C »

Aude.

1 Subreville (Francis).

Finistère.

1 Bellec (Albert).

Catégorie « D »

Ille-et-Vilaine.

1 Lemee (Alphonse).

Loire-Atlantique.

1 Lemee (Alphonse).

Agents spécialistes de 3e catégorie

Emplois masculins

Ouvrier non qualifié.

Catégorie « D »

Rhône.

1 Sakhri Ahmed ben Abdelkader.

Concierge.

CATÉGORIE « C »

Ain.

1 Bonin (Victor).

Aisne.

1 Baillard (Jean-Paul).

Allier.

1 Micaud (Pierre); 2 Chekroum (René).

Alpes (Basses-).

1 Paul (Germain); 2 Rouel (Pierre); 3 Gallos (Pascal); 4 Couderc (Henri); 5 Pinet (Roger).

Alpes (Hautes-).

1 Rouel (Pierre); 2 Martin (Louis); 3 Lesbros (Dominique); 4 Galland (Emile).

Alpes-Maritimes.

1 Mari (Adrien); 2 Casta (Dimes); 3 Paul (Germain); 4 Blond (Jean-Louis); 5 Pierrain (Léonard); 6 Rousselle (Georges); 7 Millan (Marcel); 8 Martin (Louis); 9 Barguillet (Louis); 10 Fruitier (Emile); 11 Bartoli (Vital); 12 Peyre (Osmin); 13 Natali (Jean); 14 Bonavita (Ange); 15 Micaud (Pierre); 16 Schuler (Hugo); 17 Zerbib (Julien); 18 Bosselet (André); 19 Chabat (René); 20 Couderci (Henri); 21 Matéo (Joseph); 22 Susini (Etienne); 23 Nakache (Pierre).

Ardèche.

1 Vaccari (Raymond).

Ardennes.

1 Godard (Emile); 2 Doneux (Raymond); 3 Moulin (Max).

Ariège.

1 Elie (Clément).

Aude.

1 Rami (Joseph); 2 Robert (Sébastien); 3 Jeanjean (Louis).

CATÉGORIE « B »

Bouches-du-Rhône.

1 Serra (Joseph).

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Roussel (Eugène); 2 Casta (Dimes); 3 Viacava (Charles); 4 Guieu (François); 5 Bezençon (Charles); 6 Pierrain (Léonard); 7 Bagou (Laurent); 8 Mambrini (Joseph); 9 Derai (Gaston); 10 Stromboni (Jean-Baptiste); 11 Gautier (Henri); 12 Onoratini (Albert); 13 Frémont (René); 14 Bosse (Lucien); 15 Suire (Théophile); 16 Granier (Raymond); 17 Giudicelli (Grigiolio); 18 Peyre (Osmin); 19 Cavalli (Pierre); 20 Vincensini (Jacques); 21 Conesa (Antonio); 22 Marchetti (Ange); 23 Bosselet (André); 24 Nicolaï (Jean-François); 25 Riu (Ange); 26 Mas (Georges); 27 Nakache (Pierre); 28 Guidicelli (Ours); 29 Bonifaci (Jean).

Cantal.

1 Chardaire (Marius).

Cher.

1 Fourche (Antoine).

Corrèze.

1 Estrade (Jean); 2 Roche (André).

Corse.

1 Salvarelli (Antoine); 2 Stromboni (Jean-Baptiste); 3 Bartoli (Vital); 4 Castelli (Martin); 5 Natali (Jean); 6 Paolini (Antoine); 7 Vincensini (Jacques); 8 Marchetti (Ange); 9 Mondoloni (Jean).

Côte-d'Or.

1 Chouchana (Isaac).

Côtes-du-Nord.

1 Le Fur (Jean); 2 Legrand (Jean); 3 Boudon (Victor).

Drôme.

1 Lesbros (Dominique); 2 Mondoloni (Jean).

Eure.

1 Barguillet (Louis).

Finistère.

1 Bonizec (Pierre); 2 Broustal (Yves).

Gard.

1 Monfort (Pierre); 2 Fort (Jean); 3 Lugagne (André); 4 Giansili (Jacques).

Garonne (Haute-).

1 Malavelle (Georges); 2 Elie (Clément); 3 Majcher (Boleslaw).

Gers.

1 Amiel (Jean); 2 Cullell (Paul).

Gironde.

1 Chaulet (Emilien).

Hérault.

1 Monfort (Pierre); 2 Roussel (Eugène); 3 Venel (Valentin); 4 Derai (Gaston); 5 Planas (Jacques); 6 Coste (Eugène); 7 Fort (Jean); 8 Gautier (Henri); 9 Lugagne (André); 10 Matais (Luiz); 11 Boye (Prosper); 12 Hinhoët (Pierre); 13 Maynadier (Maurice); 14 Le Hinguerat (Joseph); 15 Rami (Joseph); 16 Majcher (Boleslaw); 17 Mateo (Joseph); 18 Dalle (Paul); 19 Allais (Marcel); 20 Jeanjean (Louis).

Ille-et-Vilaine.

1 Akoun (Charly); 2 Chevreuil (André); 3 Legrand (Jean); 4 Boudon (Victor).

Indre.

1 Hyvernat (Armand); 2 Augendre (Georges); 3 Fayolle (Paul).

Indre-et-Loire.

1 Legallou (Roger); 2 Chaulet (Emilien).

Isère.

1 Bizet (Pierre); 2 Grima (François); 3 Bosse (Lucien); 4 Espi (Joseph); 5 Blachère (Henri).

Jura.

1 Dausse (Eugène).

Landes.

1 Cailhaud (Léonard); 2 Moille (Georges); 3 Platon (Léonard).

Loire.

1 Hachet (Jean-Maurice); 2 Frery (Benoît); 3 Rousset (Marcel); 4 Gauthier (Marcel).

Loire-Atlantique.

1 Akoun (Charly); 2 Beaumont (Roland); 3 Chevreuil (André).

Loire (Haute-).

1 Brives (Henri); 2 Rousset (Marcel).

Loiret.

1 Segouin (René).

Loir-et-Cher.

1 Chekroum (René).

Lot

1 Theilborie (Auguste); 2 Malavelle (Georges); 3 Talayssac (Georges).

Lot-et-Garonne.

1 Dutard (Louis).

Maine-et-Loire.

1 Grenon (Ferdinand); 2 Fourche (Antoine); 3 Menard (René).

Manche.

1 Moulin (Max).

Marne.

1 Gasnier (René).

Meurthe-et-Moselle.

1 Bluche (Pierre); 2 Loure (Raymond).

Meuse

1 Doneux (Raymond).

Moselle.

1 Burst (Aloyse); 2 Hoff (Emile).

Nord.

1 Joly (Fernand); 2 Godard (Emile); 3 Derueda (Raymond); 4 Fruchart (Alphonse).

Oise.

1 Picart (Michel).

Pas-de-Calais.

1 Fruchart (Alphonse).

Puy-de-Dôme.

1 Coste (Eugène); 2 Chartier (Jean); 3 Theilliere (Maurice); 4 Chabrier (Jean).

Pyrénées (Basses-).

1 Chabat (René); 2 Moille (Georges); 3 Platon (Léonard).

Pyrénées-Orientales.

1 Bezençon (Charles); 2 Hernandez (Antoine); 3 Millan (Marcel); 4 Planas (Jacques); 5 Matais (Luiz); 6 Boye (Prosper); 7 Le Hinguerat (Joseph); 8 Robert (Sébastien).

Rhin (Bas-).

1 Schambion (René); 2 Schnepf (Alfred); 3 Allheilly (Charles).

Rhin (Haut-).

1 Allheilly (Charles).

Rhône.

1 Corneloup (Roger); 2 Bagou (Laurent); 3 Longobardi (Antoine); 4 Frery (Benoît); 5 Miralles (Joseph); 6 Espi (Joseph); 7 Zerbib (Julien); 8 Vaccari (Raymond); 9 Quartier (Claudius).

Saône-et-Loire.

1 Quartier (Claudius).

CATÉGORIE « A »

Seine.

1 Battesti (Paul).

CATÉGORIE « C »

Seine.

1 Venel (Valentin); 2 Joly (Fernand); 3 Longobardi (Antoine); 4 Hernandez (Antoine); 5 Morange (Jean); 6 Augendre (Georges); 7 Segouin (René); 8 Fremont (René); 9 Granier (Raymond); 10 Paolini (Antoine); 11 Moncharmont (Georges); 12 Schuler (Hugo); 13 Nicolaï (Jean-François); 14 Giovannangeli (Dominique); 15 Greslebin (Fernand); 16 Durand (Jacques); 17 Susini (Etienne); 18 Bedacier (André); 19 Deflesselle (Roger); 20 Chabbat (Isaac); 21 Arnoult (Paul).

Seine-Maritime.

1 Miralles (Joseph); 2 Raillot (Alfred); 3 Gillard (Daniel).

Seine-et-Oise.

1 Raillot (Alfred); 2 Deflesselle (Roger); 3 Arnoult (Paul).

Somme.

1 Bizet (Pierre); 2 Gillard (Daniel).

Tarn

1 Conesa (Antonio).

Tarn-et-Garonne.

1 Clavet (Albert).

Var.

1 Viacava (Charles); 2 Dominici (Antoine); 3 Mambrini (Joseph); 4 Giudicelli (Griggiolio); 5 Cavalli (Pierre); 6 Giansili (Jacques); 7 Riu (Ange); 8 Gauthier (Marcel); 9 Guidicelli (Ours); 10 Chabbat (Isaac).

Vaucluse.

1 Cullell (Paul); 2 Gallas (Pascal); 3 Igoulen (Jean).

Vendée.

1 Roche (André).

Vienne.

1 Le Gallou (Roger); 2 Suire (Théophile); 3 Fayolle (Paul).

Vienne (Haute-).

1 Morange (Jean); 2 Faucher (Jean); 3 Durand (Jacques).

Vosges.

1 Hoff (Emile); 2 Fruitier (Emile); 3 Bluche (Pierre); 4 Viard (Pierre); 5 Loure (Raymond).

Yonne.

1 Estevenet (Marcel); 2 de Menis (Louis).

Territoire de Belfort.

1 Wyns (Claude).

Alger.

1 Pavis (Robert); 2 Lopez (Antonio).

Bône.

1 Zerdoun (Robert).

Oran.

1 Antona (Charles); 2 Schaller (Philippe); 3 Ramirez (François); 4 Dolon (Raphaël); 5 Mas (Georges); 6 Segade (Antoine); 7 Amar (Vincent); 8 Ribas-Sauveur (Joseph); 9 Lopez (Antonio).

Martinique.

1 Bedacier (André).

CATÉGORIE « D »

Allier.

1 Raymond (André).

Alpes-Maritimes.

1 Baudry (Joseph); 2 Mela (Antoine); 3 Giannorsi (Jean-Baptiste); 4 Agostini (Ange); 5 Giraud (Julien); 6 Bagnaninchi (Fortuné); 7 Ori (Clément).

Ardèche.

1 Tavernier (Antoine).

Ariège.

1 Blazy (Georges).

Aude.

1 Martinez (Vincent); 2 Hugot (Désiré).

Bouches-du-Rhône.

1 Baudry (Joseph); 2 Mela (Antoine); 3 Giannorsi (Jean-Baptiste); 4 Poletti (Dominique); 5 Bally (René); 6 Colombani (Paul); 7 Agostini (Ange); 8 Giraud (Julien); 9 Bagnaninchi (Fortuné); 10 Ori (Clément); 11 Mondin (Jean).

Corse.

1 Miquelajaureguy (Louis); 2 Lanfranchi (Paul); 3 Antoni (François); 4 Poli (Pierre); 5 Gavet (Edouard).

Côte-d'Or.

1 Mouillot (Aimé).

Dordogne.

1 Pecheur (Marcel); 2 Roudel (Robert).

Finistère

1 Habasq (Jean-Pierre).

Garonne (Haute-)

1 Miquelajaureguy (Louis); 2 Gavet (Edouard); 3 Bottacci (Marc); 4 Blazy (Georges); 5 Laffitte (Jean); 6 Mondin (Jean).

Gironde.

1 Roudel (Robert).

Hérault.

1 Bottacci (Marc); 2 Hugot (Désiré).

Isère.

1 Richard (Joseph).

Jura.

1 Mouillot (Aimé).

Loire (Haute-).

1 Tavernier (Antoine).

Lot-et-Garonne.

1 Lanfranchi (Paul-Baptiste); 2 Ros (Ginès).

Manche.

1 Bonnemains (Louis); 2 Orelli (Bernard).

Mayenne.

1 Pecheur (Marcel).

Morbihan.

1 Bichelot (Emile).

Moselle.

1 Meslem Mohamed.

Nord

1 Bultez (Armand); 2 Chrétien (Richard).

Pas-de-Calais.

1 Chrétien (Richard).

Puy-de-Dôme.

1 Raymond (André).

Rhin (Bas-).

1 Loiseau (Henri).

Rhône.

1 Richard (Joseph); 2 Berthelot (Guy); 3 Martinez (Vincent).

Sarthe.

1 Lux (Léon); 2 Ros (Ginès).

Seine.

1 Poletti (Dominique); 2 Berthelot (Guy); 3 Visdeloup (Fernand); 4 Bultez (Armand); 5 Colombani (Paul); 6 Phelep (Goulven); 7 Mugens (Lucien); 8 Meslem Mohamed; 9 Laffitte (Jean); 10 Orelli (Bernard).

Seine-et-Oise.

1 Visdeloup (Fernand); 2 Phelep (Goulven); 3 Loiseau (Henri).

Tarn-et-Garonne.

1 Lanfranchi (Paul-Baptiste).

Var.

1 Lanfranchi (Paul); 2 Antoni (François).

Vienne.

1 Larat (Lucien).

Vienne (Haute-).

1 Larat (Lucien).

Oran.

1 Macia (Didier); 2 Blasco (Roger).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Joret (Paul) (Alger, Oran).

EMPLOI FÉMININ

Lingère-ravaudeuse.

Gironde.

1 Angelby (Paulette).

Puy-de-Dôme.

1 Fayard (Berthe).

Sarthe.

1 Benoit (Blanche).

Seine.

1 Dumas (Emilie).

Vienne (Haute-).

1 Mariaud (Andrée)

Yonne.

1 Pierre (Andrée).

Oran.

1 Banes (Gabrielle).

AGENTS NON SPÉCIALISTES

EMPLOIS MASCULINS

a) *Garçon de laboratoire.*

CATÉGORIE « C »

Garonne (Haute-).

1 *bis* Graziani (Ange).

Hérault.

5 *bis* Poujol (Francis).

b) *Agent susceptible d'exercer indifféremment les fonctions d'aide-concierge, aide-magasinier, aide-chauffeur, agent d'entretien, aide de cuisine, agent de réfectoire, agent de dortoir et veilleur de nuit.*

CATÉGORIE « C »

Ardèche.

1 Moretti (Séraphin).

Ardennes.

1 Le Bec (Jean); 2 Moulin (Max).

Ariège.

1 Burgan (Lucien).

Aveyron.

1 Dalle (Paul).

Bouches-du-Rhône.

1 Venel (Valentin); 2 Pignol (Antoine); 3 Demessine (Charles); 4 Giovampaoli (Toussaint); 5 Raymond (Alfred) 6 Partouche (Simah).

Charente.

1 Lachaud (Jean).

Corrèze.

1 Delteil (Gabriel); 2 Saint-Léger (Hippolyte).

Corse.

1 Agostini (Jules).

Côte-d'Or.

1 Tassin (Gilbert).

Côtes-du-Nord.

1 Raguenes (Albert).

Creuse.

1 Aufaure (Gabriel).

Dordogne.

1 Delteil (Gabriel); 2 Dufort (Elie); 3 Porte (René); 4 Orlueta (Carlos); 5 Pougeaud (André); 6 Demaneuf (Fernand).

Doubs.

1 Tassin (Gilbert).

Finistère.

1 Raguenes (Albert); 2 Bellec (Denis).

Garonne (Haute-).

1 Canesin (Emile); 2 Cazeneuve (Aimé); 3 Burgan (Lucien); 4 Fourcade (Noël); 5 Verdoux (Georges).

Gard.

1 Combes (André).

Gironde.

1 Demaneuf (Fernand); 2 Verdoux (Georges).

Hérault.

1 Linarès (Joseph); 2 Marrel (Emile); 3 Nuri (Jean); 4 Llach (Yves); 5 Allais (Marcel).

Ille-et-Vilaine.

1 Renault (Eugène); 2 Poirier (Pierre); 1 Chilou (Jean-Baptiste); 4 Coquelin (Louis).

Indre-et-Loire.

1 Epain (Maurice).

Isère.

1 Moretti (Séraphin); 2 Blachère (Henri).

Jura.

1 Loulier (Jean).

Loire.

1 Thevenon (Gabriel).

Loire-Atlantique.

1 Morandeau (Michel).

Loire (Haute-).

1 Montchamp (Antonin)

Lot.

1 Faurie (Bénédic); 2 Talayssac (Georges).

Lot-et-Garonne.

1 Peota (Innocente); 2 Porte (René).

Lozère.

1 Dalle (Paul).

Maine-et-Loire.

1 Derouineau (René).

Manche.

1 Hochet (Roger); 2 Moulin (Max).

Marne.

1 Jezik (Marcel); 2 Gasnier (René).

Meurthe-et-Moselle.

1 Fraquelli (Constant).

Meuse.

1 Le Bec (Jean); 2 Jean (Maurice).

Morbihan.

1 Bellec (Denis).

Nièvre.

1 Vinchon (André).

Nord.

1 Souplet (Abel); 2 Wambre (Emile); 3 Epain (Maurice).

Puy-de-Dôme.

1 Demessine (Charles); 2 Geneix (Robert).

Pyrénées (Basses-).

1 Turrier (Maximin); 2 Mendy (Martin).

Pyrénées-Orientales.

1 Nuri (Jean); 2 Ganteil (Jean); 3 Llach (Yves).

Rhin (Haut-).

1 Fant (Settimio).

Rhône.

1 Barratier (Marcel).

Saône (Haute-).

1 Tripp (Fernand).

Saône-et-Loire.

1 Quartier (Claudius).

Sarthe.

1 Lardeux (Henri).

Seine.

1 Remond (Maurice); 2 Bedacier (André).

Seine-Maritime.

1 Gillard (Daniel).

Sèvres (Deux-).

1 Morandeau (Michel); 2 Petrault (Marius).

Somme.

1 Gillard (Daniel).

Tarn-et-Garonne.

1 Canesin (Emile); 2 Faurie (Bénédic).

Var.

1 Luppo (Louis).

Vienne.

1 Pineau (Georges); 2 Fourcade (Noël).

Vienne (Haute-).

1 Dufort (Elie); 2 Pougeaud (André); 3 Saint-Leger (Hippolyte); 4 Lachaud (Jean); 5 Desproges (Léon).

Yonne.

1 Vinchon (André).

Constantine.

1 Zerbib (André).

Oran.

1 Segade (Antoine); 2 Nieto (Joseph).

Martinique.

1 Bedacier (André).

CATÉGORIE « D ».

Ariège.

1 Delpech (Pierre).

Bouches-du-Rhône.

1 Martinetti (Hyacinthe); 2 Pinelli (Jean); 3 Campinchi (Ignace).

Charente.

1 Olry (Raymond).

Côte-d'Or.

1 Thibaut (Aimé).

Côtes-du-Nord.

1 Bossard (Joseph).

Dordogne.

1 Faugerolles (Yves).

Finistère.

1 Cras (Bertrand); 2 Bossard (Joseph); 3 Madec (Guillaume).

Garonne (Haute-).

1 Moligner (Aimé).

Gironde.

1 Faugerolles (Yves); 2 Bessoule (Pierre); 3 Sudre (Lucien).

Hérault.

1 Sudre (Lucien).

Isère.

1 Campinchi (Ignace).

Loire (Haute-).

1 Cranna (Oscar).

Lot-et-Garonne.

1 Bessoule (Pierre).

Moselle.

1 Aissaoui (Amar).

Oise.

1 Philippe (Maurice).

Orne.

1 Leroux (André).

Pyrénées-Orientales.

1 Delpech (Pierre).

Puy-de-Dôme.

1Dussap (Félix).

Rhin (Bas-).

1 Barcalat (Abel); 2 Lobstein (Paul).

Rhône.

1 Dussap (Félix).

Saône (Haute-).

1 Effendiantz (Jacques).

Sarthe.

1 Leroux (André).

Seine

1 Martinetti (Hyacinthe); 2 Olry (Raymond).

Somme.

1 Bretelle (Serge).

Tarn-et-Garonne.

1 Moligner (Aimé).

Vienne.

1 Mercier (Clovis).

Guadeloupe.

1 Noirit (Maurice); 2 Repert (Albert); 3 Caboul (Etienne); 4 Foggea (Edmond); 5 Desplan (Cyprien).

Martinique.

1 Repert (Albert).

Réunion.

1 Ichiza (René).

MINISTERE DES FINANCES

Service des affaires générales.

EMPLOI MASCULIN

Receveur buraliste de 1re classe.

CATÉGORIE « C »

Allier.

2 Bonnet (Jean) (rayé pour la Haute-Vienne et la Dordogne); 8 Marcheix (François) (rayé pour la Haute-Vienne).

Calvados.

1 Traon (Léon) (rayé pour les Côtes-du-Nord et le Finistère); 2 Dubourreau (Jean) (rayé pour la Dordogne).

Cantal.

1 Cancel (Jean) (rayé pour le Gard et l'Hérault).

Eure.

1 Labarbarie (Max) (rayé pour la Gironde et la Dordogne).

Hérault.

2 *bis* Berraud (Robert).

Loir-et-Cher.

1 lire: « Pillet (Jean) », au lieu de: « Barrier (André) »; 2 Barrier (André).

Loire.

4 Soulier (Martial) (rayé pour les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes).

Loiret.

3 Lavergne (Jean) (rayé pour la Dordogne et le Lot); 4 Gravier (Robert) (rayé pour les Deux-Sèvres).

Rhône.

6 Panichi (Lucien) (rayé pour le Gard et le Vaucluse).

Seine.

1 lire: « Rossini (André) », au lieu de: « Poli (Jean) »; 1 *bis* Poli (Jean); 5 *bis* Certain (Armand).

Seine-et-Oise.

1 *bis* Rossini (André); 2 *bis* Certain (Armand); 5 Roussarie (Henri) (rayé pour la Dordogne et la Haute-Vienne); 6 Bernard (Léon) (rayé pour l'Hérault).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

12 *bis* Damestoy (Jean).

Eure-et-Loir.

1 Malbranque (Guy) (rayé pour le Finistère).

Loiret.

4 Nivaggioni (Bernardin) (rayé pour les Alpes-Maritimes); 5 Barnet (Paul) (rayé pour la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire).

Marne.

1 Chambon (Jean) (rayé pour l'Ardèche et la Drôme).

Meurthe-et-Moselle.

1 Spiegel (Jean).

Moselle.

1 Spiegel (Jean).

Rhin (Haut-).

1 Gourves (Raymond) (rayé pour les Côtes-du-Nord et le Finistère).

Seine-Maritime.

1 Allioux (Jean) (rayé pour l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Atlantique).

Seine-et-Marne.

1 Monmouton (Georges); 2 Boutet (Maurice) (rayé pour les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône); 3 Mathe (Louis) (rayé pour la Vendée).

Seine-et-Oise.

3 Monmouton (Georges); 4 Poggionovo (Lucien) (rayé pour les Bouches-du-Rhône et la Corse); 5 Prat (Bernardin) (rayé pour l'Ariège et la Haute-Garonne); 6 Villeneuve (Jérôme) (rayé pour la Dordogne et la Vendée).

Guadeloupe.

1 Bentejac (Jean) (rayé pour le Gers).

Martinique.

2 Bentejac (Jean) (rayé pour le Gers).

Direction générale des impôts.

EMPLOI MIXTE

Receveur buraliste de 2e classe.

CATÉGORIE « C »

Alpes (Basses-).

1 Bedot (Marcel); 2 Rieg (Guillaume).

Ardennes.

1 Taillard (Louis).

Ariège.

3 *bis* Rieu-Castang (Robert).

Calvados.

4 Michel (Pierre) (rayé pour le Var et les Alpes-Maritimes).

Charente.

18 Lamazerolles (André).

Charente-Maritime.

13 *bis* Begaud (Etienne).

Côte-d'Or.

6 *bis* Charton (Rémi).

Doubs.

13 *bis* Ruant (Henri).

Eure.

1 Michel (Pierre) (rayé pour le Var et les Alpes-Maritimes).

Indre-et-Loire.

6 *bis* Charton (Rémi).

Jura.

8 Ruant (Henri).

Lozère.

3 Rieg (Guillaume).

Rhin (Bas-).

6 Fehr (Joseph).

Rhin (Haut-).

5 Fehr (Joseph).

Vaucluse.

3 *bis* Bedot (Marcel).

CATÉGORIE « D »

Corrèze.

3 Bourgeade (Louis) (rayé pour le Lot).

Gard.

8 Gauchat (Jacques).

Hérault.

17 Gauchat (Jacques).

Loire-Atlantique.

5 Le Yondre (Henri); 6 Boutlier (Jean).

Morbihan.

17 *bis* Le Yondre (Henri).

Sarthe.

1 Boutlier (Jean).

Vosges.

2 Chanel (Emile).

CATÉGORIE « E »

Drôme.

2 Durand (Odette).

Isère.

4 Renaud (Marie-Thérèse).

Services extérieurs du Trésor.

EMPLOI MIXTE

Agent de recouvrement des services du Trésor.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

4 *bis* Labedan (Joseph).

Maine-et-Loire.

1 Perpere (André) (rayé pour l'Ariège et la Haute-Garonne).

Mayenne.

1 Hamon (Jean) (rayé pour l'Ille-et-Vilaine).

Puy-de-Dôme.

1 Chacornac (Maurice) (rayé pour le Gard et l'Hérault).

Savoie.

1 Degois (Georges) (rayé pour les Basses-Pyrénées et la Gironde).

Seine.

3 *bis* Certain (Armand).

Seine-et-Oise.

1 Lire Certain (Armand) au lieu de Gosmini (Charles); 1 *bis* Gosmini (Charles).

Var.

2 Labedan (Joseph).

Guyane.

1 Leger (Pierre).

Réunion.

1 Leger (Pierre).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

11 *bis* Damestoy (Jean).

Bouches-du-Rhône.

9 *bis* Rol (Hervé); 9 *ter* Lorenzi (Olivier).

Corse.

2 *bis* Sintenac (Jean).

Maine-et-Loire.

3 Baudet (Roger) (rayé pour la Charente et la Charente-Maritime).

Rhône.

3 Clergerie (Albin) (rayé pour la Dordogne et la Haute-Vienne).

Seine.

9 Rebiere (Bernard) (rayé pour la Haute-Vienne).

Var.

9 *bis* Rol (Hervé); 9 *ter* Lorenzi (Olivier).

Direction générale des douanes et droits indirects.

EMPLOI MIXTE

Agent de constatation des douanes et droits indirects.

CATÉGORIE « D »

Rhône.

1 Lièvre (Jean).

Seine.

1 Lire Lièvre (Jean) au lieu de Fortune (Jean-Marie); 2 Fortune (Jean-Marie).

EMPLOI MASCULIN

Préposé et matelot des douanes.

CATÉGORIE « D »

Alpes (Hautes-).

1 Agueli (Victor).

Alpes Maritimes.

6 *bis* Manchon (Vincent).

Nord.

6 Cauet (Léon).

Pas-de-Calais.

3 Cauet (Léon).

Savoie (Haute-).

1 Lire Agueli (Victor) au lieu de Berroy (Jean); 1 *bis* Berroy (Jean).

Var.

3 *bis* Manchon (Vincent).

Martinique.

3 *bis* Sancho (Joseph).

Réunion.

2 *bis* Macoral (Gilbert).

EMPLOI FÉMININ

Agent de service (ex-dame visiteuse).

Aisne.

1 Baye (Eugénie).

Alpes-Maritimes.

1 Duby (Marie-Louise).

Alpes (Basses-).

1 Legagneux (Etiennette).

Alpes (Hautes-).

1 Legagneux (Etiennette).

Ardennes.

1 Liégeois (Maria).

Ariège.

1 Greffier (Marie).

Aude

1 Greffier (Marie).

Bouches-du-Rhône.

1 Cholau (Marguerite); 2 Algote (Hélène); 3 Leonoff (Doudou); 4 Bonduel (Georgette); 5 Santiago (Joséphine); 6 Vellutini (Jeanne); 7 Prati (Emilienne).

Garonne (Haute-).

1 Picard (Clémentine); 2 Pamphile (Antoinette); 3 Sablayrolles (Lucienne).

Loire-Atlantique.

1 Bramoulle (Gabrielle).

Meurthe-et-Moselle.

1 Sarkissian (Laussaper).

Nord.

1 Gomel (Cécile).

Pas-de-Calais.

1 Baye (Eugénie); 2 Magnier (Rose-Marie); 3 Fauchois (Madeleine).

Pyrénées-Orientales.

1 Abad (Françoise); 2 Duby (Marie-Louise); 3 Victor (Pilar); 4 Vellutini (Jeanne).

Rhin (Bas-).

1 Hiltz (Edith); 2 Dollinger (Marthe); 3 Fitting (Emma).

Rhin (Haut-).

1 Jehl (Marie); 2 Biehlmann (Else).

Seine.

1 Rabinovicz (Olga); 2 Victor (Pilar); 3 Sauvage-(Louise); 4 Taquet (Juliette); 5 Legrand (Fernande); 6 Vin (Marielle).

Var.

1 Vin (Marielle).

Territoire de Belfort.

1 Sorret (Noémie).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Beaufils (Marie) (Bouches-du-Rhône).

Atelier général du timbre.

Timbreur.

CATÉGORIE « C ».

1 Kalifa Rahmim.

Imprimerie nationale.

Manœuvre de force titulaire.

CATÉGORIE « D ».

1 Djelloul Mansour; 2 Coutelet (René).

Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes

EMPLOIS MASCULINS

Ouvrier des manufactures (cadre de fabrication).

CATÉGORIE « C ».

Alpes-Maritimes.

32 *bis* Patacchini (Jacques); 32 *ter* Spinard (Guy) (rayé de la rubrique « D »).

Bouches-du-Rhône.

26 *bis* Patacchini (Jacques); 26 *ter* Blan (Marius).

Côte-d'Or.

32 Brantus (Maurice).

Oise

4 *bis* Maille (Gaston).

Puy-de-Dôme.

12 *bis* Spinard (Guy) rayé de la rubrique « D »; 14 Chartoir (Antoine).

Rhin (Bas-).

12 Fehr (Pierre).

Seine.

11 *bis* Lire Maille (Gaston) au lieu de Alfonsi (François); 11 *ter* Alfonsi (François); 26 *bis* Granger (Pierre).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

134 Murati (Jules).

Bouches-du-Rhône.

179 *bis* Despierres (André); 181 Murati (Jules).

Indre.

46 Dron (Didier).

Maine-et-Loire.

88 *bis* Priou (Eugène).

Moselle.

25 Le Bouler (René) (rayé pour les Bouches-du-Rhône).

Oise.

21 Lozach (François) (rayé pour la Loire-Atlantique).

Sarthe.

78 Gaucher (Marcel).

Seine.

104 *bis* Gaucher (Marcel).

Ouvrier des manufactures (cadre technique).
Chauffeur de chaudières industrielles.

CATÉGORIE « D »

Loire-Atlantique.

1 Lozach (François).

Sarthe.

1 Lozach (François).

Agent de service 2e catégorie.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Natali (Marcel).

Côte-d'Or.

1 Jouvanceau (Bernard).

Indre.

1 Duroussaud (Léon); 2 Nivet (Raymond).

Meurthe-et-Moselle.

1 Champion (Joseph).

Sarthe.

1 Lardeux (Henri).

Seine.

1 Ducornet (Léon); 2 Gohier (André).

Vienne (Haute-).

1 Duroussaud (Léon); 2 Peynoche (Henri).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Poletti (Charles).

Bouches-du-Rhône.

1 Poletti (Charles).

Côte-d'Or.

1 Thibaut (Aimé).

Meurthe-et-Moselle.

1 Barthelemy (Jacques).

EMPLOI FÉMININ

Ouvrière des manufactures.

Meurthe-et-Moselle.

7 Iwasinta (Renée).

Puy-de-Dôme.

3 Robin (Josette); 4 Chantal (Ida).

Rhin (Bas-).

1 Schangel (Léonie); 2 Rapp (Eugénie); 3 Durr (Louise); 4 Scholl (Alice); 5 Kruch (Marguerite); 6 Haerlelmeyer (Lina); 7 Martig (Elise).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Sûreté nationale.

EMPLOIS MASCULINS

Employé de bureau.

CATÉGORIE « C »

Seine.

2 *bis* Biasini (Tarcissius).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

6 Manchon (Vincent).

Calvados.

3 Daumer (Claudius).

Finistère.

2 *bis* Peron (Jean).

Ille-et-Vilaine.

1 Lire Daumer (Claudius), au lieu de Delalande (Joseph); 2 Delalande (Joseph); 3 Paitel (René).

Loire-Atlantique.

1 Paitel (René).

Var.

2 Manchon (Vincent).

Agent de service.

CATÉGORIE « C »

Aisne.

1 Bracq (Marcel); 2 Hazeaux (Pierre).

Allier.

1 Breffy (Valentin).

Alpes-Maritimes.

1 Joly (Charles); 2 Dura (Alexandre); 3 Noero (Constantin); 4 Coutaudier (Sylvain).

Bouches-du-Rhône.

1 Calvo (Joseph); 2 Salotti (Ange); 3 Coutaudier (Sylvain); 4 Tempobuono (Jean).

Charente-Maritime.

1 Therry (Raymond); 2 Lagreze (Marcel).

Côte-d'Or.

1 David (Gaston).

Côtes-du-Nord.

1 Ruelland (Ernest); 2 Simon (Jean); 3 Boudon (Victor); 4 Le Roux (Emmanuel); 5 Thomas (Pierre); 6 Colson (Roland).

Gard.

1 Rabou (Louis); 2 Kellermann (Aloïs); 3 Boyer (Jean-Baptiste).

Garonne (Haute-).

1 Dura (Alexandre); 2 Combes (Henri).

Gironde.

1 Serra (Pierre); 2 Laffite (Paul); 3 Del Corte (Juan).

Hérault.

1 Bacou (Joseph); 2 Villard (Jean); 3 Rabou (Louis); 4 Salotti (Ange); 5 Delmas (Roger); 6 Kellermann (Aloïs); 7 Ginieis (Charles).

Ille-et-Vilaine.

1 Robert (André); 2 Pele (Auguste); 3 Ribouchon (Pierre); 4 Chedemail (Albert); 5 Simon (Jean); 6 Rubillon (Alphonse); 7 Pohin (Ferdinand); 8 Boudon (Victor); 9 Lemoine (Roger); 10 Colson (Roland).

Loire.

1 Boyer (Jean-Baptiste).

Loire-Atlantique.

1 Jaffre (Désiré).

Lot-et-Garonne.

1 Lagreze (Marcel).

Moselle.

1 Lapaque (André).

Nord.

1 Bracq (Marcel); 2 Cardonville (Pierre); 3 Hazeaux (Pierre).

Pyrénées-Orientales.

1 Delmas (Roger).

Rhin (Bas-).

1 Jung (Joseph).

Saône-et-Loire.

1 Alexandre (Adrien).

Sarthe

1 Landais (Marius).

Seine-Maritime.

1 Maguet (Georges).

Seine-et-Oise.

1 Johann (François); 2 Thomas (Emilien).

Tarn-et-Garonne.

1 Combes (Henri).

Var.

1 Joly (Charles).

Vienne (Haute-).

1 Breffy (Valentin); 2 Megert (Joseph); 3 Magy (Louis).

Yonne.

1 Serre (Michel).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Donnini (Pierre).

Ardennes.

1 Salles (Joseph).

Bouches-du-Rhône.

1 Pautre (Eliacin); 2 Donnini (Pierre).

Côte-d'Or.

1 Richard (Gilbert).

Garonne (Haute-).

1 Barutel (Joseph).

Gironde.

1 Labarthe (Joseph); 2 Corbiat (Adrien).

Hérault.

1 Salles (Joseph); 2 Pautre (Eliacin).

Ille-et-Vilaine.

1 Bothorel (Casimir); 2 Metayer (Michel); 3 Louis (Marcel).

Indre-et-Loire.

1 Corbiat (Adrien).

Loire-Atlantique.

1 Metayer (Michel); 2 Louis (Marcel).

Nord.

1 Coquelle (René).

Pas-de-Calais.

1 Sadaoui (Yahia).

Pyrénées (Hautes-).

1 Richard (Gilbert).

Seine-Maritime.

1 Jacq (Roger).

Réunion.

1 Maillot (Paul).

Gardien de la paix.

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Lire Noël (Jean), au lieu de Lebreton (Raymond); 2 Lebreton (Raymond).

Garonne (Haute-).

1 Masselot (Liévin).

Gironde.

1 Masselot (Liévin).

Ille-et-Vilaine.

1 Daumer (Claudius).

Saône-et-Loire.

1 Noël (Jean).

Conducteur d'automobiles.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Vellerin (Paul).

Garonne (Haute-).

1 Nardoux (Georges); 2 Barbe (Jean-François).

Gironde.

1 Nardoux (Georges); 2 El-Beze (Edouard).

Moselle.

1 Husser (Pierre).

Seine.

1 El-Beze (Edouard).

CATÉGORIE « D »

Gironde.

1 Ciraud (Gaëtan).

Alger.

1 Soler (François).

MINISTERE DE LA JUSTICE

EMPLOI MASCULIN

Surveillant à l'administration pénitentiaire

CATÉGORIE « D »

Martinique.

1 Sancho (Joseph).

Réunion.

1 Lire Macoral (Gilbert) au lieu de Picard (Maurice); 2 Picard (Maurice).

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

EMPLOIS MASCULINS

Agent d'exploitation du service postal.

CATÉGORIE « D »

Seine-et-Marne.

1 Monmouton (Georges).

Seine-et-Oise.

1 Monmouton (Georges).

Agent technique (ex-agent des lignes).

CATÉGORIE « D »

Aube.

1 Favier (Lucien).

Finistère.

1 Lire Vaugrenard (Gilbert) au lieu de Le-Bris (Jean); 1 *bis* Le-Bris (Jean).

Garonne (Haute-).

7 *bis* Masselot (Liévin).

Gironde.

1 *bis* Masselot (Liévin).

Marne.

1 Favier (Lucien).

Préposé.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

5 *bis* Catani (Paul).

Corse.

10 *bis* Catani (Paul).

Mayenne.

1 Collet (Marcel).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes

15 *bis* Viers (François).

Ardennes.

1 Bastien (Marius).

Aube.

1 *bis* Favier (Lucien).

Finistère.

13 *bis* Vaugrenard (Gilbert); 13 *ter* Bodivit (Jean).

Garonne (Haute-).

29 *bis* Masselot (Liévin).

Gironde.

8 *bis* Masselot (Liévin).

Marne.

1 *bis* Favier (Lucien).

Seine.

7 *bis* Bastien (Marius).

Var.

22 *bis* Viers (François).

EMPLOIS FÉMININS

Vérificatrice.

1 Roume (Claire).

Gérante de cabines téléphoniques.

Alpes-Maritimes.

3 Andreï (Fernande).

Seine.

9 *bis* Touillon (Francine).

Var.

2 Andreï (Fernande).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

EMPLOIS MASCULINS

Lieutenant de police sanitaire.

CATÉGORIE « D »

Finistère.

2 Tanguy (Gilbert).

Loire-Atlantique.

2 Tanguy (Gilbert).

Agent surveillant.

Moselle.

17 Ruant (Henri).

Savoie.

12 Ruant (Henri).

Garde de contrôle sanitaire.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Charton (André).

Bouches-du-Rhône.

1 Vernière (Louis); 2 Charton (André); 3 Rami (Joseph).

Gironde.

1 Delteil (Gabriel); 2 Langlois (Marcel).

Hérault.

1 Vernière (Louis); 2 Rami (Joseph).

Seine.

1 Langlois (Marcel).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Astier (Elie); 2 Le Chenadec (Louis); 3 Peysonneaux (Henri); 4 Lottier (Félix); 5 Alquier (Jean); 6 Marcillat (André); 7 Giacomini (Robert); 8 Figuière (Charles).

Bouches-du-Rhône.

1 Astier (Elie); 2 Le Chenadec (Louis); 3 Alquier (Jean); 4 Boisard (Alexis); 5 Rabache (Jean); 6 Giacomini (Robert); 7 Giraud (Louis); 8 Figuière (Charles); 9 Boularas (Léon).

Finistère.

1 Dupont (Félicien).

Gironde.

1 Neuville (Pierre).

Loire-Atlantique.

1 Le Gouriellec (Paul); 2 Marcillat (André).

Seine.

1 Patenotte (Joseph); 2 Boisard (Alexis); 3 Marguet (Michel).

Seine-Maritime.

1 Le Gouriellec (Paul); 2 Neuville (Pierre).

Mécanicien.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Leroy (William).

Seine.

1 Riffault (Célestin); 2 Leroy (William); 3 Lewkowitz (Joseph); 4 Gondret (Jean).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Chapelle (Victorien).

Finistère.

1 Pichon (Jean); 2 Guena (Albert); 3 Léon (Albert); 4 Battochio (Angélo).

Loire-Atlantique.

1 Pichon (Jean).

Seine.

1 Foulet (Paul); 2 Labed (Mohamed); 3 Battochio (Angélo).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

EMPLOI MIXTE

Commis des ponts et chaussées.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 *bis* Calvayrac (Jean).

Hérault.

1 Calvayrac (Jean).

EMPLOIS MASCULINS

Conducteur de chantiers.

CATÉGORIE « C »

Charente-Maritime.

1 Mallet (Georges) (rayé pour la Charente).

Agent des travaux.

CATÉGORIE « C »

Allier.

1 Rollet (Jacques).

Alpes-Maritimes.

1 Alessandri (François); 2 Graziani (Ange); 3 Orsetti (Alfred).

Ardèche.

1 Roche (Paul); 2 Allegre (Louis).

Aube.

1 Pignon (Lucien).

Bouches-du-Rhône.

1 Teisseire (Jules); 2 Long (Henri); 3 Haro (Francisco); 4 Defawe (Jacques); 5 Chorda (Edouard); 6 Gautier (Henri); 7 Botella (Pierre); 8 Allora (Michel); 9 Beraud (Louis).

Charente.

1 Huguet (André); 2 Gransagne (Camille); 3 Ploquin (René).

Charente-Maritime.

1 Hubert (Paul); 2 Raze (Hubert); 3 Roullin (René).

Corse.

1 Alessandri (François); 2 Colombani (Sampiéro); 3 Sarti (Jean); 4 Santoni (Félix); 5 Orsini (Jean); 6 Pettex-Muffat (Paul); 7 Quilici (Félix); 8 Raffalli (François); 9 Léoni (François); 10 Pierantoni (Simon); 11 Giafferi (Charles); 12 Albertini (Damien); 13 Bernardini (Félix); 14 Muselli (Xavier); 15 Manfredi (Charles); 16 Santoni (Charles); 17 Marietti (Pierre); 18 Leca (Dominique); 19 Montoloni (Marc); 20 Bernardini (Pierre).

Côtes-du-Nord.

1 Violet (Paul); 2 Grehal (André).

Dordogne.

1 Ortuela (Carlos); 2 Lavaud (Gabriel).

Doubs.

1 Bensaïd (Prosper).

Drôme.

1 Roche (Paul); 2 Allegre (Louis).

Finistère.

1 Bizien (André); 2 Salaün (Jean); 3 Guiavarch (François).

Gard.

1 Brahic (Numa); 2 Rouveyrollis (Fernand).

Garonne (Haute-)

1 Graziani (Ange).

Hérault.

1 Peyre (François); 2 Reslinger (Joseph); 3 Llach (Yves); 4 Perez (Pierre).

Ille-et-Vilaine.

1 Bridel (Marie-Julien); 2 Deshoux (Lucien); 3 Jourdan (Louis); 4 Lecomte (Lucien); 5 Violet (Paul); 6 Grehal (André); 7 Thomas (Pierre); 8 Mainguene (Joseph); 9 Bagot (Louis).

Indre-et-Loire.

1 Brosseau (Régis); 2 Robin (Charles).

Isère.

1 Thomasset (Paul); 2 Ambrosini (Jean).

Jura.

1 Benoit (Gabriel); 2 Mehemmed Mohammed.

Landes.

1 Darrort (Léon).

Loire.

1 Ayel (Eugène); 2 Rollet (Jacques).

Loire-Atlantique.

1 Thomas (Pierre); 2 Debien (Julien); 3 Jaunin (Georges).

Loir-et-Cher.

1 Pellard (Arsène).

Lot.

1 Thocaven (René).

Manche.

1 Bagot (Louis).

Mayenne.

1 Jamoteau (Henri).

Meurthe-et-Moselle.

1 Provin (Georges).

Morbihan.

1 Bizien (André); 2 Guiavarch (François).

Moselle.

1 Reslinger (Joseph).

Nord.

1 Vandaele (Lucien).

Puy-de-Dôme.

1 Bard (Jean-Joseph).

Pyrénées (Basses-).

1 Eyheramendy (Arnaud).

Pyrénées (Hautes-).

1 Apiou-Goussaü (François); 2 Lages (Irénée); 3 Viau (Denis).

Pyrénées-Orientales.

1 Llach (Yves).

Rhin (Bas-).

1 Klein (Edouard); 2 Forst (Joseph).

Saône-et-Loire.

1 Rebeyrotte (Marceau).

Savoie.

1 Pessey (Camille).

Savoie (Haute-).

1 Pessey (Camille).

Seine.

1 Deshoux (Lucien); 2 Defawe (Jacques); 3 Bensaïd (Prosper); 4 Leca (Dominique).

Sèvres (Deux-).

1 Aury (Michel).

Somme.

1 Mazier (Jacques).

Tarn.

1 Gasc (Aimé).

Var.

1 Long (Henri); 2 Bisio (Angelo); 3 Haro (Francisco); 4 Botella (Pierre); 5 Orsetti (Alfred).

Vendée.

1 Aury (Michel); 2 Debien (Julien).

Yonne.

1 Pignon (Lucien).

Catégorie « D »

Aisne.

1 Duport (Claude); 2 Oger (René); 3 Labenda (Edmond).

Alpes (Basses-).

1 Pietrera (Jean).

Alpes (Hautes-).

1 Monier (René); 2 Lefebvre (Maurice); 3 Pietrera (Jean).

Alpes-Maritimes.

1 Tranchand (Paul); 2 Blanc (Gabriel); 3 Sinibaldi (Dominique); 4 Ricaud (Roger); 5 Gœpfert (Auguste); 6 Seri-Abiali (Paul); 7 Laguerre (Léandre); 8 Otto-Bruc (Armand); 9 Martinetti (Hyacinthe); 10 Ori (Clément); 11 Figuière (Charles); 12 Ruault (Fernand); 13 Antolini (Jean).

Ariège.

1 Mestres (Louis).

Aude.

1 Bonnel (Guy); 2 Villot (Antoine).

Bouches-du-Rhône.

1 Germani (Ange); 2 Sappia (Antoine); 3 Monier (René); 4 Clémenti (Antoine); 5 Rabache (Jean); 6 Laurent (Alexis); 7 Seri-Abiali (Paul); 8 Bingue (Clément); 9 Laguerre (Léandre); 10 Mariani (Antoine); 11 Gagny (Georges); 12 Tambini (Jules); 13 Croi (Eugène); 14 Pierrot (Louis); 15 Martinetti (Hyacinthe); 16 Ori (Clément); 17 Fabre (Gustave); 18 Grazini (Théodore); 19 Bianchini (Jean); 20 Koch (Paul); 21 Desideri (Fabius); 22 Ega (Frantz); 23 Carmel (Ange); 24 Antolini (Jean); 25 Fontaine (Maurice); 26 Liron (André); 27 Rolando (Robert).

Calvados.

1 Fugier (Henri).

Charente.

1 Petiot (Pierre); 2 Omnes (Alain).

Charente-Maritime.

1 Montzamir (Marcel); 2 Harguindeguy (Pierre).

Corse.

1 Piredda (Antoine); 2 Astolfi (Antoine); 3 Battini (Lucien); 4 Sodini (Pierre); 5 Agnesini (Toussaint); 6 Mancini (Louis); 7 Habani (Lounès); 8 Tomasini (Paul); 9 Sudre (Lucien); 10 Bernard (Jean).

Côte-d'Or.

1 Crausaz (Olivier); 2 Cordier (André); 3 Cordier (Marcel); 4 Bernard (Jean); 5 Gauthier (Noël).

Côtes-du-Nord.

1 Guillou (Alexis); 2 Le Merdy (Pierre); 3 Guillou (Edouard); 4 Roudaut (Auguste).

Dordogne.

1 Poletti (Charles).

Doubs.

1 Crausaz (Olivier); 2 Goichot (Lucien).

Drôme.

1 Leheu (Henri); 2 Poletti (Charles); 3 Rohr (Robert).

Finistère.

1 Boennec (Raymond); 2 Bellec (Paul); 3 Hebert (Paul); 4 Lamouric (Pierre); 5 Le Roux (Yves); 6 Calvez (Louis); 7 Chaligne (Roland); 8 Perrono (Jean-Marie); 9 Gagnerot (Jean); 10 Guillou (Alexis); 11 Pencreach (Etienne); 12 Battochio (Angelo); 13 Cadiou (Lucien); 14 Gloanec (Pierre); 15 Leven (Jean); 16 Roudaut (Auguste); 17 Jestin (Olivier).

Gard.

1 Galibert (Augustin); 2 Gonthier (Jean); 3 Fontaine (Maurice).

Garonne (Haute-).

1 Osorio (André); 2 Cabanes (Roland); 3 Berte (Symphor); 4 Sivatte (Saint-Aimé).

Gironde.

1 Perez (Thomas); 2 Petiot (Pierre); 3 Parigi (Paul); 4 Newton (Gérard); 5 Vandenryse (André); 6 Carmel (Ange); 7 Sudre (Lucien).

Hérault.

1 Laborie (Jean); 2 Tremoulet (Louis); 3 Lacan (François); 4 Rolando (Robert); 5 Pera (René); 6 Climent (Francis).

Ille-et-Vilaine.

1 Le Bris (Julien); 2 Benoit (Eugène); 3 Vivier (Joseph); 4 Evans (Gaston); 5 Laudren (Casimir); 6 Guillou (Edouard).

Isère.

1 Martin (Armand).

Jura.

1 Cordier (André).

Loire.

1 Labedz (Marjan); 2 Lacrampe (François).

Loire-Atlantique.

1 Nicolleau (Clément); 2 Laudren (Casimir); 3 Mimaud (Maurice); 4 Le Strat (Louis); 5 Barailhe (Marius); 6 Le Bon (Théodore).

Loire (Haute-).

1 Vincent (Maurice).

Lot-et-Garonne.

1 Cabanes (Roland).

Maine-et-Loire.

1 Chauveau (Louis); 2 Perez (Thomas); 3 Taillandier (Alexandre).

Manche.

1 Le Merdy (Pierre).

Marne.

1 Varnier (Robert); 2 Sauvage (Léon).

Mayenne.

1 Edon (Maurice); 2 Boue (Jean).

Morbihan.

1 Moelo (Joseph); 2 Dupont (Pierre); 3 Madec (François); 4 Kercret (Armand); 5 Mayoux (Marins); 6 Passal (Vincent); 7 Le Strat (Louis); 8 Perronno (Jean-Marie); 9 Pencreach (Etienne); 10 Gloanec (Pierre); 11 Leven (Jean); 12 Jestin (Olivier); 13 Frinault (Pierre).

Nord.

1 Garcia (André).

Pas-de-Calais.

1 Mekerke (François); 2 Gagnerot (Jean).

Pyrénées (Basses-).

1 Accus (Marius); 2 Lesca (Claude).

Pyrénées-Orientales.

1 Torres (Lucien); 2 Mestres (Louis); 3 Villot (Antoine); 4 Nicolas (Joseph).

Rhin (Bas-).

1 Faucher (Maurice); 2 Moegling (Antoine); 3 Lobstein (Paul).

Rhin (Haut-).

1 Koch (Paul).

Rhône.

1 Dutrieux (Pétrus); 2 Rohr (Robert).

Saône-et-Loire.

1 Ponceblanc (Jean); 2 Cordier (Marcel); 3 Gauthier (Noël).

Seine.

1 Sinibaldi (Dominique); 2 Clementi (Antoine); 3 Newton (Gérard); 4 Gagny (Georges); 5 Lacrampe (François); 6 Protée (Hector); 7 Ega (Frantz); 8 Sivatte (Saint-Aimé); 9 Battochio (Angelo); 10 Lebon (Théodore); 11 Liron (André); 12 Martin (Armand).

Seine-et-Oise.

1 Accus (Marius).

Sèvres (Deux-).

1 Bonnet (Paul); 2 Verlac (Jean).

Somme.

1 Blanchar (Jean); 2 Labenda (Edmond).

Var.

1 Blauhellig (Emile); 2 Germani (Ange); 3 Sappia (Antoine); 4 Ricaud (Roger); 5 Goepfert (Auguste); 6 Blanc (Maurice); 7 Mariani (Antoine); 8 Tambini (Jules); 9 Grazini (Théodore); 10 Vrillac (René); 11 Desideri (Fabius); 12 Figuière (Charles); 13 Birba (Jacques); 14 Habani (Lounès).

Vienne.

1 Bingue (Clément).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Brochard (Clément) (Vendée).

Eclusier et pontier titulaire de la navigation intérieure et des ports de commerce.

Catégorie « C »

Côte-d'Or.

1 Terrain (Richard).

Gironde.

1 Delpuch (André).

Hérault.

1 D'Amato (Joseph).

Lot-et-Garonne.

1 Pauly (Pierre dit Yvan); 2 Delpuch (André); 3 Biasini (Tarcisius).

Marne (Haute-).

1 Huet (Albert).

Meurthe-et-Moselle.

1 Keller (Jules); 2 Huet (Albert).

Meuse.

1 Linard (Jean); 2 Kaas (Jean).

Moselle.

1 Schneider (François).

Nord.

1 David (René); 2 Biasini (Tarcissius).

Rhin (Bas-).

1 Lobstein (René); 2 Hoffmann (Joseph); 3 Schneider (François).

Rhône.

1 Terrain (Richard); 2 Durieux (Jean-Marie).

Vosges.

1 Keller (Jules).

Catégorie « D »

Ain.

1 Bel (Roger).

Aisne.

1 Dupuy (Emile); 2 Tellier (Roger); 3 Colin (Georges); 4 Lobjois (Jean).

Aude.

1 Laffon (Jean-Marie); 2 Fuster (Joseph).

Bouches-du-Rhône.

1 Ori (Clément); 2 Gbalou (Lazare).

Charente-Maritime.

1 Rémy (Serge).

Côte-d'Or.

1 Payan (Francis); 2 Blanchard (Jacques).

Doubs.

1 Laborde (Albert).

Gironde.

1 Miramon (Christian).

Hérault.

1 Fuster (Joseph).

Ille-et-Vilaine.

1 Gloanec (Pierre).

Loire-Atlantique.

1 Souvenet (René); 2 Gloanec (Pierre).

Marne.

1 Léger (Louis); 2 Dupuy (Emile); 3 Tellier (Roger).

Marne (Haute-).

1 Blanchard (Jacques).

Meurthe-et-Moselle.

1 Cholley (Roland).

Meuse.

1 Mathieu (Emile); 2 Jacquot (Lucien); 3 Mercier (Jean); 4 Soler (Diégo); 5 Taurelle (Martial); 6 Cholley (Roland).

Moselle.

1 Manquin (Laurent); 2 Meslem (Mohamed); 3 Jacquot (Lucien).

Nord.

1 Lemaire (Henri); 2 Ivars (Fernand).

Oise.

1 Colin (Georges); 2 Lobjois (Jean).

Rhin (Bas-).

1 Helmer (Alfred); 2 Duchmann (Georges).

Rhône.

1 Bel (Roger).

Saône-et-Loire.

1 Laborde (Albert).

Seine.

1 Vangasse (Maurice); 2 Meslem (Mohamed); 3 Ivars (Fernand); 4 Lebrun (Frédéric).

Seine-Maritime.

1 Lebrun (Frédéric).

Seine-et-Marne.

1 Souvenet (René); 2 Vangasse (Maurice); 3 Le Merdy (Pierre).

Seine-et-Oise.

1 Le Merdy (Pierre).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Philippe (Ernest) (Vosges); Le Bihan (Louis) (Loire-Atlantique); Thuilliez (Gabriel) (Oise, Aisne); Hirtz (Albert) (Haut-Rhin); Schertz (Frédéric) (Moselle).

Eclusier-barragiste.

CATÉGORIE « D »

Saône-et-Loire.

1 Guichard (Pierre).

Seine-et-Marne.

1 Quero (Lucien).

Seine-et-Oise.

1 Quero (Lucien).

MARINE MARCHANDE

EMPLOIS MASCULINS

Syndic des gens de mer.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Calvayrac (Jean).

Hérault.

1 Calvayrac (Jean).

CATÉGORIE « D »

Ille-et-Vilaine.

2 Tanguy (Gilbert).

Morbihan.

42 *bis* Tanguy (Gilbert).

Agent de gardiennage des services extérieurs.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Pizzo (Janvier); 2 Générale (Claude); 3 Marchetti (Ange).

Calvados.

1 Coispel (Jean).

Corse.

1 Marchetti (Ange).

Manche.

1 Coispel (Jean).

Var.

1 Roubaud (Joseph).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Pico (Charles); 2 Figuière (Charles).

Bouches-du-Rhône.

1 Gbalou (Lazare).

Finistère.

1 Le-Quentrec (Vincent).

Manche.

1 Ros (Ginès).

Morbihan.

1 Le-Quentrec (Vincent).

Pyrénées-Orientales.

1 Pico (Charles).

Seine-Maritime.

1 Ros (Ginès).

Var.

1 Desideri (Fabius); 2 Figuière (Charles).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
Fournerie (Raoul) (Bouches-du-Rhône).

AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE

EMPLOI MASCULIN

Agent de la navigation aérienne.

CATÉGORIE « D »

Ille-et-Vilaine.

1 *bis* Maugoussin (Georges).

PREFECTURE DE LA SEINE

EMPLOIS MASCULINS

Gardien de musées de la ville de Paris.

CATÉGORIE « C »

1 Gouillaud (Joseph); 2 Zemmour (Gabriel); 3 Fejan (Bernard).

Servant des établissements hospitaliers de l'assistance publique.

CATÉGORIE « D »

1 Covarel (Fernand).

Servant des établissements hospitaliers de la préfecture de la Seine, établissements départementaux d'assistance.

CATÉGORIE « C »

1 Capliez (Roger).

Surveillant à la bourse du travail.

CATÉGORIE « C »

1 Boltrel (Alfred).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
Lemarchand (François).

Surveillant du palais de justice et du tribunal de commerce.

CATÉGORIE « C »

1 Prosper (René); 2 Chouchana (Isaac); 3 Verneau (François); 4 Burkarth (Alexandre); 5 Rollini (Charles); 6 Bourneuf (André).

CATÉGORIE « D »

1 Le Berre (Goulven); 2 Caparros (Joseph); 3 Jeandel (Louis).

Garde des cimetières.

CATÉGORIE « C »

1 Piau (Joseph); 2 Bourrust (Roger).

CATÉGORIE « D »

1 Boularas (Léon).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
Matheu (Romain).

Garde des promenades.

CATÉGORIE « C »

1 Asencio (Vincent); 2 Gillot (Jean); 3 Bourrust (Roger); 4 Panchieri (Alphonse); 5 Gromard (Armand).

CATÉGORIE « D »

1 Fossard (Gervais).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
Merceron (Pierre); Desmoles (Fernand).

Préposé des entrepôts.

CATÉGORIE « C »

1 Audor (Guy).

Cantonnier des entrepôts.

CATÉGORIE « D »

1 Dumont (Jacques).

Garçon de cabines (établissements balnéaires).

CATÉGORIE « C »

1 Leca (Dominique).

Surveillant des établissements charitables municipaux.

CATÉGORIE « C »

1 Royer (Robert); 2 Bodiou (Jack); 3 Guillou (Robert); 4 Henry (Pierre); 5 Vienne (François); 6 Herail (Joseph); 7 Phibel (Hector).

CATÉGORIE « D »

1 Bernhard (Georges); 2 Noël (Gabriel).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
Le Niniven (Jean-Marie).

Agent de service des collèges modernes et techniques et des établissements départementaux d'enseignement.

CATÉGORIE « C »

1 Jardry (Roger); 2 Azili (Abdelali); 3 Hamon (Corentin); 4 Dahmane (Lahouari); 5 Cornillet (Pierre); 6 Santini (Laurent); 7 Gondret (Jean); 8 Greslebin (Fernand); 9 Zerbib (Rahmin); 10 Durand (Jacques); 11 Chabbat (Isaac).

CATÉGORIE « D »

1 Newton (Gérard); 2 Louze (Pierre).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Clastes (Albert); Thomas (Michel).

Compteur de pavés.

CATÉGORIE « C »

1 Bagolle (Pierre); 2 Barthelemy (Joseph); 3 Piau (Joseph); 4 Debaulieu (Jean).

Garçon de service des établissements départementaux d'assistance et d'enseignement.

CATÉGORIE « C »

1 Delonca (Joseph); 2 Capliez (Roger).

CATÉGORIE « D »

1 Hermann (Toussaint); 2 Djelloul (Mansour); 3 Dupuy (Maurice); 4 Martine (Floribert).

Préposé aux magasins et homme de service (caisse de crédit municipal).

CATÉGORIE « C »

1 Commereuc (Pierre); 2 Saïdi (Laloui); 3 Messaï (Rabah); 4 Adriano (Jean).

EMPLOIS FÉMININS

Servante des établissements hospitaliers de l'assistance publique.

1 Bonny (Denise).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Morel (Juliette).

Surveillante des établi sements charitables municipaux.

1 Hirsch (Magda); 2 Duchâteau (Jeanne); 3 Morisson (Marie); 4 Tissot (Lucie); 5 Chauvière (Héloïse); 6 Piat (Marie); 7 Sztarhauz (Génia); 8 Ploogman (Sarah).

Agent de service des collèges modernes et techniques et des établissements départementaux d'enseignement.

1 Eyquem (Jeanne); 2 Mazières (Marie); 3 Dougnac (Alice); 4 Marcus (Rachelle); 5 Missonnier (Eugénie); 6 Malaurent (Emilienne); 7 Bonny (Denise).

Femme de service des écoles primaires et maternelles.

1 Corbier (Yvonne); 2 Drouilhac (Andrée); 3 Mangin (Marie-Louise); 4 Poirier (Camille); 5 Marchand (Marie); 6 Marlet (Lucie).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Garlin (Marcelle); Hivert (Germaine); Alpha (Renée); Cottereau (Marie).

PREFECTURE DE POLICE

SERVICES ACTIFS

EMPLOI MASCULIN

Agent spécial de commissariat.

CATÉGORIE « C »

1 Guntzberger (Albert); 2 Poure (Georges); 3 Lourel (André); 4 Fauveaux (Marcel); 5 Loyer (Fernand); 6 Hyvon (Raymond); 7 Schiltz (Edouard); 8 Dagorn (Lucien); 9 Depont (Jean); 10 Demanet (Georges); 11 Rieu (Louis); 12 Prevot (Henri); 13 Ribreau (Paul); 14 Poncin (Pierre); 15 Golbery (André); 16 Cassinari (Dante-Jean); 17 Beaumort (Charles); 18 Comi (Roger); 19 Quillacq (Michel); 20 Delangle (Louis); 21 Coustillas (Léopold); 22 Rodriguez (Roger); 23 Richou (Joseph); 24 Confival (Pierre); 25 Chalard (Bernard); 26 Viltard (Jean); 27 Meunier (François); 28 Beirens (Henri); 29 Desbois (Joachim); 30 Didier (Henri); 31 Thepaut (Jean-Pierre); 32 Le Borgne (Ferdinand); 33 Ouvrard (Albert); 34 Vassart (André); 35 Beaumont (Louis); 36 Butty (André); 37 Jouve (Marcel); 38 Rougerat (Roger); 39 Leprovaux (Auguste); 40 Peschot (Ernest); 41 Bocassini (Jean); 42 Lefrasseur (Georges); 43 Pradier (Henri); 44 Gressier (Hubert); 45 Travers (Paul); 46 Plisson (Pharaon); 47 Robert (Aly); 48 L'Hostis (Jean); 49 Moyse (Adrien); 50 Siquier (Antoine); 51 Lissarre (Gilbert); 52 Le Roi (Robert); 53 Durand (Emile); 54 Monard (René); 55 Luzzatto (François); 56 Vandernoth (Louis); 57 Szika (Etienne); 58 Loose (Eugène); 59 Le Corre (Pierre); 60 Landrau (Gustave); 61 Clouard (Gabriel); 62 Collet (Joseph); 63 Humeau (René); 64 Alle (Jean-Baptiste); 65 Bernard (Yves); 66 Ormel (Roland); 67 Desson (Charles); 68 Jammes (Robert); 69 Galiot (Pierre); 70 Poupon (Bernard); 71 Warin (Albert); 72 Meunier (Jean); 73 Queguiner (Hervé); 74 Estevenet (Marcel); 75 Carpentier (Michel); 76 Loiseau (Marcel); 77 Baux (Lucien); 78 François (Georges); 79 Bonfigli (Jules); 80 Benitah (Moïse); 81 Maton (Edmond); 82 Bruchon (Marcel); 83 Leclercq (André); 84 Reganton (Jean); 85 Daly (Henri); 86 Bachr (Pierre); 87 Bouchez (Claude); 88 Gohier (André).

CATÉGORIE « D »

1 Farigoule (Raymond); 2 Videau (Maxime); 3 Pauchet (Gaston); 4 Le Nan (Marcel); 5 Marques (René); 6 Fraty (Robert); 7 Noel (Gabriel); 8 Noury (Eugène); 9 Adib (Amar); 10 Navard (Jean); 11 Jacobi (André); 12 Poiret (André); 13 Kersauson (Roger); 14 Giabiconi (Lucien); 15 Mondin (Jean); 16 Andrey (Olivier); 17 Arnar-Tabuenca (Louis); 18 Fangeras (Robert); 19 Cauquil (Guy); 20 Refregier (René); 21 Nicolaï (Jacques); 22 Cheneau (Philippe); 23 Timm (Pierre).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Jacquet (Jean); Meyer (Edouard); Schubler (Charles).

Bourse des valeurs.

EMPLOI MASCULIN

Garde.

CATÉGORIE « C »

1 Queval (Léon); 2 Gaubert (Raoul); 3 Reignoux (Léon); 4 Quelennec (Marcel); 5 Froidure (Gilbert-Octave); 6 Desbois (Joachim); 7 Bruat (Camille); 8 Leprovaux (Auguste); 9 Cabadie (Léon); 10 Dunet (René); 11 Salmon (André); 12 Prosper (René); 13 Butty (André); 14 Alaux (Etienne); 15 Jammes (Robert); 16 Moreau (Jean); 17 Estevenet (Marcel); 18 Perisse (Lucien); 19 Moulineau (Pierre).

CATÉGORIE « D »

1 Pacorel (Gérard); 2 Mugens (Lucien); 3 Dumoulin (Paul); 4 Petit (Jules).

Maison départementale de Nanterre.

EMPLOI MASCULIN

Surveillant.

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Mazouin (Pierre).

EMPLOI FÉMININ

Agent des services d'hygiène.

1 Ayme (Henriette); 2 Golman (Florence).

Etablissements d'hospitalisation, de soins ou de cure.

EMPLOI MIXTE

Employé de bureau.

CATÉGORIE « C »

Meurthe-et-Moselle.

1 Varnier (Gustave).

Savoie.

2 Mariani (Dominique).

Seine.

3 *bis* Biasini (Tarcissius).

Var.

6 *bis* Mariani (Dominique).

CATÉGORIE « D »

Loire-Atlantique

1 Bouttier (Jean).

Sarthe.

1 Bouttier (Jean).

Martinique.

2 Zabeth (Benoit).

CATÉGORIE « E »

Bouches-du-Rhône.

1 Catuogno (Josette).

Ille-et-Vilaine.

1 Lire: « Seguy (Simone) », au lieu de: « Rataud (Madeleine) »; 1 *bis* Rataud (Madeleine).

Sarthe.

1 Pinson (Christiane).

EMPLOIS MASCULINS

Conducteurs d'automobiles

CATÉGORIE « C »

Rhin (Bas-).

1 Fohr (Pierre).

Hérault.

1 Climent (Francis).

Servant

CATÉGORIE « C »

Alpes (Basses-).

1 Couderc (Henri).

Alpes-Maritimes.

1 Couderc (Henri).

Aude.

1 Jeanjean (Louis).

Bouches-du-Rhône.

1 Partouche (Simah).

Hérault.

1 Jeanjean (Louis).

Ille-et-Vilaine.

1 Coquelin (Louis); 2 Dubois (Marcel); 3 Primaux (Pierre); 4 Bagot (Louis).

Manche.

1 Bagot (Louis).

Rhin (Haut-).

1 Fant (Settinio).

Seine.

1 Bedacier (André).

Martinique.

1 Bedacier (André).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Manscour (François).

Bouches-du-Rhône.

1 Davini (Pascal).

Corse.

1 Filippi (André).

Côtes-du-Nord.

1 Guillou (Edouard).

Garonne (Haute-).

1 Sivatte (Saint-Aimé).

Gironde.

1 Trois-Valets (Gaston); 2 Sudre (Lucien).

Hérault.

1 Ciffre (Pierre).

Ille-et-Vilaine.

1 Guillou (Edouard).

Loire (Haute-).

1 Cranna (Oscar).

Morbihan.

1 Burban (Julien).

Pyrénées-Orientales.

1 Ciffre (Pierre).

Seine.

1 Trois-Valets (Gaston); 2 Sudre (Lucien); 3 Filippi (André).

Seine-Maritime.

1 Delaune (Julien).

Seine-et-Oise.

1 Manscour (François).

Var.

1 Davini (Pascal).

Vienne (Haute-).

1 Richou (André).

Guadeloupe.

1 Marine (Armand); 2 Repert (Albert); 3 Duvales (Hélier); 4 Foggea (Edmond).

Martinique.

1 Marine (Armand); 2 Tepie (Hugues); 3 Neris (Hilarion); 4 Carmel (Ange); 5 Repert (Albert); 6 Sivatte (Saint-Aimé); 7 Baltaze (Guy); 8 Maringa (Eleuthère); 9 Pelage (Benjamin); 10 Lamon (Albert); 11 Adin (Casimir); 12 Jubenot (Robert); 13 Lambert (Emile).

Réunion.

1 Savignan (Antonin); 2 Barbin (Francis); 3 Grondin (André); 4 Baltaze (Guy); 5 Ichiza (René); 6 Lamon (Albert); 7 Roze (Anselme); 8 Vitry (Joseph); 9 Saulron (Gérard).

OUVRIERS SPÉCIALISÉS

Menuisier.

CATÉGORIE « C »

Aude.

1 Subreville (François).

Finistère.

1 Bellec (Albert).

CATÉGORIE « D »

Ille-et-Vilaine.

1 Lemée (Alphonse).

Loire-Atlantique.

1 Lemée (Alphonse).

Peintre.

CATÉGORIE « C »

Puy-de-Dôme.

1 Potet (Raymond).

Electricien.

CATÉGORIE « C »

Isère.

1 Milesi (Jean).

Plombier.

CATÉGORIE « C »

Seine.

1 Gautier (Louis).

Maçon.

CATÉGORIE « C »

Hérault.

1 Llach (Yves).

Pyrénées-Orientales.

1 Llach (Yves).

Mécanicien garagiste.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Soule (Hyacinthe).

Dordogne.

1 Soule (Hyacinthe).

Aide-jardinier.

CATÉGORIE « C »

Savoie.

1 Mercier (Marius).

Manœuvre.

CATÉGORIE « C »

Indre-et-Loire.

1 Boisvinet (Raymond).

Sarthe.

1 Roger (André); 2 Boisvinet (Raymond).

CATÉGORIE « D »

Rhin (Bas-).

1 Rekibi (Amar).

EMPLOIS FÉMININS

Servante.

Alpes-Maritimes.

1 Benvenutti (Rosine).

Corse.

1 Benvenutti (Rosine).

Corrèze.

1 David (Mariette).

Côte-d'Or.

1 Vuaillat (Suzanne).

Côtes du-Nord.

1 Robert (Gabrielle); 2 Cabon (Marguerite).

Finistère.

1 Cabon (Marguerite).

Garonne (Haute-).

1 Gilar (Marie-Louise).

Ille-et-Vilaine.

1 Robert (Gabrielle); 2 Gautier (Christiane).

Lot-et-Garonne.

1 Gilar (Marie-Louise).

Moselle.

1 Harck (Marie).

Vienne (Haute-).

1 Valadas (Marie).

OUVRIÈRES SPÉCIALISÉES

Couturière-lingère.

Aisne.

1 Lamontagne (Raphaële).

Côte-d'Or.

1 Sevizan (Octavie).

Gironde.

1 Geneste (Irène).

Hérault.

1 Caors (Andrée).

Lot-et-Garonne.

1 Geneste (Irène).

Nord.

1 Lamontagne (Raphaële); 2 Guerendel (Marie).

Pyrénées-Orientales.

1 Maillols (Reine).

Vienne (Haute-).

1 Gagnant (Marie).

Lingère-ravaudeuse.

Aude.

1 Rouanet (Raymonde).

Côte-d'Or.

1 Sevizan (Octavie)

Hérault.

1 Rouanet (Raymonde).

Vienne (Haute-).

1 Mariaud (Andrée).

Aide ouvrière.

Garonne (Haute-).

1 Caves (Joséphine).

Nord.

1 Bouqueau (Georgette).

BANQUE DE FRANCE

EMPLOI MASCULIN

Secrétaire comptable (à Paris ou dans les succursales).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Verger (Maurice).

ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE

EMPLOIS ADMINISTRATIFS

EMPLOIS MIXTES

Employé qualifié.

CATÉGORIE « C »

Gironde.

1 Antigny (Jacques) (rayé de la rubrique « D »).

Vendée.

1 Antigny (Jacques) (rayé de la rubrique « D »).

CATÉGORIE « D »

Ain.

2 Thibon (Albert).

Alpes-Maritimes.

10 Damestoy (Jean).

Seine.

6 Bon (Henri) (rayé pour la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire).

Employé ordinaire.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

31 Granier (Emile).

Var.

12 Granier (Emile).

Employé aux écritures.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

26 *bis* Huin (Jean).

Mayenne.

2 Collet (Marcel).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

10 Vincensini (Mathieu).

Gard.

6 *bis* Gauchat (Jacques).

Hérault.

12 *bis* Gauchat (Jacques).

Ille-et-Vilaine.

3 Paitel (René).

Loire-Atlantique.

2 Paitel (René).

Concierge.

CATÉGORIE « C »

Aisne.

1 Lesne (René).

Allier.

1 Drifford (Antoine); 2 Lainat (Lucien); 3 Malgat (Paul).

Alpes-Maritimes.

1 Pellegrino (Séverin); 2 Basso (Sauveur); 3 Beglia (Louis); 4 Costa (Auguste); 5 Bordes (Pierre); 6 Sylvestre (Raymond); 7 Bosselet (André); 8 Chabat (René); 9 Duminy (André).

Ariège.

1 Bouzigues (Eugène).

Aude.

1 Henry (Emile).

Bouches-du-Rhône.

1 Basso (Sauveur); 2 Roussel (Eugène); 3 Biancardini (Joseph); 4 Gambetta (François); 5 Suire (Théophile); 6 Collange (Léon); 7 Jannot (Raoul); 8 Bosselet (André); 9 Boissin (Antoine).

Calvados.

1 Benoist (Camille); 2 Frigout (Robert).

Charente.

1 Vechambre (Henri); 2 Hardy (Marcel).

Charente-Maritime.

1 Hardy (Marcel).

Cher.

1 Augendre (Léon); 2 Berland (Jules); 3 Cruveiller (Jean).

Corrèze.

1 Doulcet (Joseph); 2 Faugeras (Maurice).

Corse.

1 Antona (Jean).

Côte-d'Or.

1 Chapeau (François); 2 Jouvanceau (Bernard).

Côtes-du-Nord.

1 Jaffre (Désiré); 2 Legrand (Jean); 2 Le Colonnier (François).

Dordogne.

1 Contival (Pierre).

Doubs.

1 Chapeau (François).

Eure.

1 Vergnani (Oscar).

Finistère.

1 Loyer (Alexandre); 2 Foubert (Pierre); 3 Perrot (François).

Gard.

1 Daude (Edmond).

Garonne (Haute-).

1 Rigal (Fernand); 2 Bouzigues (Eugène); 3 Panofre dit Panofie (Gaston); 4 Vassal (Lucien); 5 Ferran (Marcel).

Gers.

1 Coulon (Fernand).

Gironde.

1 Hemmerle (Etienne); 2 Benoist (Camille); 3 Rolland (Jean).

Hérault.

1 Henry (Emile); 2 Roussel (Eugène); 3 Pastor (Emile); 4 Achilli (Noël); 5 Soyer (Kléber); 6 Dubourdieu (Paul); 7 Jannot (Raoul); 8 Coulon (Fernand).

Ille-et-Vilaine.

1 Lepinay (Léon); 2 Bohanne (Jean-Marie); 3 Legrand (Jean); 4 Lamoulen (Albert); 5 Verger (Henri); 6 Le Colonnier (François).

Indre.

1 Augendre (Léon); 2 Perrin (Pierre).

Indre-et-Loire.

1 Marais (Constant); 2 Prouteau (Emile).

Isère.

1 Piaget (Joseph).

Jura.

1 Dumoux (Emile).

Loire-Atlantique.

1 Brieux (Joseph); 2 Boussonnière (Léon); 3 Mercier (Albert).

Loire (Haute-).

1 Lafont (Jean).

Lot.

1 Rigal (Fernand); 2 Contival (Pierre); 3 Laferrerie (Firmin); 4 Sautou (Robert).

Lot-et-Garonne.

1 Laferrerie (Firmin); 2 Lecuyer (Eugène); 3 Grimard (Louis); 4 Rolland (Jean).

Maine-et-Loire.

1 Ory (Pierre).

Manche.

1 Mouchel (Jean-Pierre); 2 Frigout (Robert).

Marne.

1 Flaux (André).

Meurthe-et-Moselle.

1 Henry (Pierre).

Meuse.

1 Flaux (André).

Morbihan.

1 Jaffre (Désiré); 2 Loyer (Alexandre); 3 Lamoulen (Albert).

Moselle.

1 Georges (Jean).

Nièvre.

1 Berland (Jules).

Nord.

1 Westerlynck (Emile).

Oise

1 Lesne (René).

Pas-de-Calais.

1 Delpierre (Louis).

Puy-de-Dôme.

1 Drifford (Antoine-; 2 Malgat (Paul).

Pyrénées (Basses-).

1 Builles (Maurice); 2 Lecuyer (Eugène); 3 Chabat (René).

Pyrénées (Hautes-).

1 Hemmerle (Etienne); 2 Panofre dit Panofie (Gaston); 3 Ferran (Marcel).

Pyrénées-Orientales.

1 Cerda (Albert); 2 Sylvestre (Raymond).

Rhin (Bas-).

1 Bleger (Albert); 2 Baumert (Ignace).

Rhin (Haut-).

1 Schelcher (Alphonse); 2 Bleger (Albert); 3 Baumert (Ignace).

Rhône.

1 Neu (Lucien); 2 Bœuf (Roger).

Saône-et-Loire.

1 Dumoux (Emile); 2 Neu (Lucien); 3 Jouvanceau (Bernard).

Sarthe.

1 Marais (Constant).

Savoie.

1 Piaget (Joseph); 2 Costa (Auguste).

Seine.

1 Brieux (Joseph); 2 Lainat (Lucien); 3 Westerlynck (Emile); 4 Delpierre (Louis); 5 Milandre (Guy); 6 Deflesselle (Roger).

Seine-et-Marne.

1 Vallet (Marcel).

Seine-et-Oise.

1 Cruveiller (Jean); 2 Deflesselle (Roger).

Sèvres (Deux-).

1 Vechambre (Henri).

Somme.

1 Gapenne (Robert).

Tarn.

1 Assie (Auguste).

Tarn-et-Garonne.

1 Builles (Maurice); 2 Grimard (Louis).

Var.

1 Georges (Jean); 2 Tranchant (Fernand); 3 Rambert (Sylvain); 4 Boissin (Antoine); 5 Duminy (André);

Vaucluse.

1 Tranchant (Fernand).

Vendée.

1 Boussonnière (Léon).

Vienne.

1 Suire (Théophile); 2 Prouteau (Emile); 3 Perrin (Pierre); 4 Malivert (Pierre);

Vienne (Haute-).

1 Broussaud (Paul); 2 Sautou (Robert).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Bovas (Michel).

Ariège.

1 Blazy (Georges); 2 Dejean (Jules).

Bouches-du-Rhône.

1 Fulcrand (Georges).

Charente.

1 Faucher (Victor).

Côte-d'Or.

1 Cordier (Marcel).

Finistère.

1 Keryvel (Armand); 2 Gueguen (Ernest).

Garonne (Haute-).

1 Blazy (Georges); 2 Dejean (Jules).

Gironde.

1 Magnier (Eugène).

Hérault.

1 Macou (Constant); 2 Fulgrand (Georges).

Loire-Atlantique.

1 Faucher (Victor); 2 Gueguen (Ernest).

Pyrénées (Basses-).

1 Berducq (Michel).

Saône-et-Loire.

1 Cordier (Marcel).

Sarthe.

1 Lux (Léon).

Seine.

1 Courbot (Louis); 2 Magnier (Eugène); 3 Mugens (Lucien).

Seine-et-Oise.

1 Mugens (Lucien).

CATÉGORIE « E »

Bouches-du-Rhône.

1 Durelli (Christiane).

Hérault.

1 François (Paule).

Ille-et-Vilaine.

1 Le Marchand (Gilberte).

Loire-Atlantique.

1 Bertho (Claire).

Mayenne.

1 Le Merchand (Gilberte).

Meurthe-et-Moselle.

1 Happ (Marguerite).

Morbihan.

1 Bertho (Claire).

Rhône.

1 Durelli (Christiane).

Seine.

1 Dupuis (Marie-Joséphine); 2 Lauret (Germaine).

Vosges.

1 Happ (Marguerite).

EMPLOIS MASCULINS

Garçon de bureau.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Chesta (Jean); 2 Quaglia (Barthélémy); 3 Beglia (Louis); 4 Richard (Antonin); 5 Ferrari (Jean-Jacques); 6 Arnoux (Edmond); 7 Mattéi (Gaston); 8 Mainard (Albert); 9 Bordes (Pierre).

Ariège.

1 Barbe (Joseph); 2 Mole (Jean).

Aude.

1 Bastoul (Auguste); 2 Marty (Camille).

Bouches-du-Rhône.

1 Raoux (René); 2 Rosigue (Gabriel); 3 Vague (Pierre); 4 Félix (Jean); 5 Tesson (Jean); 6 Debono (René); 7 Rabattu (Marius); 8 Cottais (Francis); 9 Calvo (Joseph); 10 Soscia (André); 11 Martinet (Charles).

Cantal.

1 Richard (Gérard).

Charente-Maritime.

1 Gayraud (Marcel); 2 Maurel (Hubert); 3 Chauveau (Jean).

Corrèze.

1 Buges (Adolphe); 2 Richard (Gérard); 3 Faugeras (Maurice); 4 Reiveillon (René).

Corse.

1 Antona (Jean).

Côte-d'Or.

1 Pouget (Charles); 2 Perrin (Louis); 3 Gonzales (Bernard); 4 Royer (Paul); 5 Bonnot (Jean).

Côtes-du-Nord.

1 Thomas (Francis); 2 Le Coant (Eugène); 3 Levallois (Jean).

Creuse.

1 Mazabraud (René).

Dordogne.

1 Le Gall (Roger); 2 Contival (Pierre); 3 Reiveillon (René); 4 Sauvaitre (Pierre).

Drôme.

1 Guerrab (Abdelkader).

Finistère.

1 Stephan (Albert).

Gard.

1 Saint-Jean (Hervé); 2 Rosigue (Gabriel); 3 Daude (Edmond); 4 Brice (Justin).

Garonne (Haute-).

1 Duran (Louis); 2 Barbe (Joseph); 3 Panassie (Maurice); 4 Verdier (Marius); 5 Cogules (Joseph); 6 Lauzeral (Damien); 7 Vassal (Lucien); 8 Felzines (René); 9 Ferran (Marcel).

Gers.

1 Tastet (Maurice).

Gironde.

1 Le Gall (Roger); 2 Bastoul (Auguste); 3 Verdier (Marius); 4 Pradines (François); 5 Sauvaitre (Pierre).

Hérault.

1 Badon (Jacques); 2 Pastor (Emile); 3 Massiot (Jacques); 4 Raffier (Georges); 5 Dubourdieu (Paul); 6 Verm (François); 7 Delmas (Roger); 8 Brice (Justin).

Ille-et-Vilaine.

1 Doucet (Emile); 2 Thomas (Francis); 3 Gérard (Roger); 4 Thomas (Alfred); 5 Quiriau (Maurice); 6 Rolland (Marcel); 7 Gislais (Lucien); 8 Boitel (Henri); 9 Delisle (Alexandre); 10 Oréal (Jules); 11 Lepinay (Léon); 12 Filly (Pierre); 13 Ribouchon (Pierre); 14 Jagoury (François); 15 Lamoulen (Albert); 16 Benard (Henri); 17 Lemoine (Roger); 18 Viot (Henri).

Indre.

1 Buffeteau (Jean); 2 Lolon (Charles).

Indre-et-Loire.

1 Lolon (Charles); 2 Belin (Jean); 3 Prouteau (Emile); 4 Morineau (Albert); 5 Robin (Charles).

Landes.

1 Tastet (Maurice).

Loire-Atlantique.

1 Baraud (Daniel); 2 Boitel (Henri); 3 Chagneau (Paul); 4 Goux (Ambroise); 5 Hersant (Joseph); 6 Boucaud (Edmond); 7 Benard (Henri); 8 Bataille (Eugène).

Loiret.

1 Augendre (Léon); 2 Vaillant (Emile).

Lot.

1 Contival (Pierre); 2 Sautou (Robert).

Lot-et-Garonne.

1 Jean dit Teyssier (Emile); 2 Pradines (François).

Maine-et-Loire.

1 Tusseau (Maurice); 2 Hersant (Joseph); 3 Grenon (Ferdinand); 4 Ory (Pierre); 5 Morineau (Albert).

Manche.

1 Mouchel (Jean-Pierre); 2 Levallois (Jean).

Meurthe-et-Moselle.

1 Henry (Pierre).

Meuse.

1 Henry (Pierre).

Morbihan.

1 Quiriau (Maurice); 2 Rolland (Marcel); 3 Jagoury (François); 4 Lamoulen (Albert).

Moselle.

1 Henning (Charles).

Nord.

1 Massiot (Jacques).

Orne.

1 Nicole (Pierre).

Puy-de-Dôme.

1 Chomard (Marcel); 2 Aubergier (Maurice).

Pyrénées (Basses-).

1 Alfaro (Raymond); 2 Beaudenon (André).

Pyrénées (Hautes-).

1 Beaudenon (André); 2 Ferran (Marcel).

Pyrénées-Orientales.

1 Trilles (Louis); 2 Jean, dit Teyssier (Emile); 3 Gayraud (Marcel); 4 Marty (Camille); 5 Delmas (Roger).

Rhin (Bas-).

1 Richert (Alfred); 2 Fiederer (Alphonse); 3 Timmel (Alphonse); 4 Wicker (Antoine); 5 Baumert (Ignace).

Rhin (Haut-).

1 Antoine (Augustin); 2 Jung (Fernand); 3 Baumert (Ignace).

Rhône.

1 Neu (Lucien); 2 Turcano (Vincent); 3 Bœuf (Roger).

Saône-et-Loire.

1 Fleury (Claude); 2 Dorme (Benoit); 3 Neu (Lucien); 4 Bonnot (Jean); 5 Dujardin (Louis).

Sarthe.

1 Nicole (Pierre).

Savoie.

1 Petit (Georges).

Savoie (Haute-).

1 Petit (Georges).

Seine.

1 Galland (Raymond); 2 Milandre (Guy); 3 Daly (Henri).

Seine-Maritime.

1 Durel (Amédée).

Sèvres (Deux-).

1 Poineau (Calisthène); 2 Chauveau (Jean).

Somme.

1 Lavoine (Marcel).

Tarn.

1 Tripiana (André).

Tarn-et-Garonne.

1 Tripiana (André); 2 Gallo (Pierre); 3 Maurel (Hubert).

Var.

1 Chesta (Jean); 2 Arnoux (Edmond); 3 Niel (Jean); 4 Martinet (Charles); 5 Ferré (Pierre).

Vaucluse.

1 Rabattu (Marius); 2 Gandon (Joseph).

Vendée.

1 Devaud (Ismaël).

Vienne.

1 Proust (Maurice); 2 Prouteau (Emile); 3 Malivert (Pierre).

Vienne (Haute-).

1 Mahéo (Pierre); 2 Buges (Adolphe); 3 Augendre (Léon); 4 Mazabraud (René); 5 Saulou (Robert).

Vosges.

1 Henning (Charles); 2 Royer (Paul); 3 Antoine (Augustin).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Ghibaudo (Louis); 2 Bovas (Michel); 3 Simondi (Gérard); 4 Antolini (Jean).

Bouches-du-Rhône.

1 Racon (Ignace); 2 Kanderian (Krikor); 3 Bernard (Gaston); 4 Antolini (Jean); 5 Bianco (Yves).

Finistère.

1 Le Peutrec (François).

Gard.

1 Piza (Lucien).

Garonne (Haute-).

1 Fort (Henri).

Hérault.

1 Piza (Lucien).

Ille-et-Vilaine.

1 Lorant (Raymond).

Loire.

1 Trapeau (Adolphe).

Morbihan.

1 Jehanno (Yves); 2 Le Hyaric (Antoine); 3 Le Peutrec (François)

Puy-de-Dôme.

1 Petrault (Robert).

Rhin (Bas-).

1 Weber (Paul); 2 Simeoni (Jean); 3 Siffritt (Charles).

Seine.

1 N'Daw-Birayeumb (André); 2 Poulain (Jackie).

Seine-Maritime.

1 Le Boucher (Gabriel).

Tarn-et-Garonne.

1 Goineau (Charles); 2 Belmontet (Yvon).

Var.

1 Racon (Ignace); 2 Bianco (Yves).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Delorme (Louis) (Haute-Loire).

Planton manutentionnaire.

CATÉGORIE « C »

Allier.

1 Gomez (Marius).

Alpes (Basses-).

1 Olivieri (Joseph).

Alpes (Hautes-).

1 Fleury (Roger).

Alpes-Maritimes.

1 Pellegrino (Séverin); 2 Beglia (Louis); 3 Moirano (Jean); 4 Arnoux (Edmond); 5 Bruno (Laurent); 6 Cadmio (Bienvenu); 7 Appiano (Alexandre); 8 Coux (Aimé); 9 Bordes (Pierre).

Ariège.

1 Canal (Albert).

Aube.

1 Rolland (Raymond).

Aude.

1 Marty (Roger); 2 Fonties (Henri).

Aveyron.

1 Viltard (Jean); 2 Richarte (Joseph).

Bouches-du-Rhône.

1 Crescl (Marius); 2 Avignon (André); 3 Puccini (Joseph); 4 Rostand (Aimé); 5 Berchi (Jean); 6 Pizzo (Janvier); 7 Vague (Pierre); 8 Boriat (Francisco); 9 Contino (Charles); 10 Cirillo (Pascal); 11 Cagno (Jean); 12 Roux (Alfred); 13 Gambetta (François); 14 Oli-

vieri (Joseph); 15 Dahan (Marcel); 16 Esposito (Antoine); 17 Peyrot (Arthur); 18 Collange (Léon); 19 Pellenc (Marius); 20 Beranger (Victor); 21 Vincent (André); 22 Savelli (Jacques); 23 Hasnaoui (Slimane); 24 Bues (André).

Cantal.

1 Rieu (André).

Charente.

1 Brunaud (Gilbert).

Charente-Maritime

1 Brunaud (Gilbert).

Cher.

1 Berland (Jules); 2 Meunier (Robert).

Corrèze.

1 Rouzier (Jean); 2 Sermadiras (Antoine); 3 Magne (Jérôme).

Corse.

1 Antona (Jean).

Côte-d'Or.

1 Gonzales (Bernard); 2 Mallet (Michel); 3 Royer (Paul); 4 Jouvanceau (Bernard).

Côtes-du-Nord.

1 Simon (Francis); 2 Tremel (Yves).

Creuse.

1 Mazabraud (René).

Dordogne.

1 Brugeron (Gabriel); 2 Le Gall (Roger); 3 Charlet (Félix).

Doubs.

1 Jeanroch (Henri).

Finistère.

1 Helou (Lucien); 2 Duliscouet (Michel); 3 Gonidec (Barthélémy); 4 Kerbourch (René); 5 Tremel (Yves).

Gard.

1 Sanchez (Annoncio); 2 Boriat (Francisco); 3 Nogier (René); 4 Limongi (Joseph); 5 André (Julien).

Garonne (Haute-).

1 Conrard (Emile); 2 Rigal (Fernand); 3 Cogules (Joseph); 4 Lauzeral (Damien); 5 Vassal (Lucien); 6 Felzines (René); 7 Bourgnon (René); 8 Pecriaux (Georges); 9 Decrock (Arthur); 10 Ferran (Marcel); 11 Clamens (Germain).

Gironde.

1 Sermadiras (Antoine); 2 Le Gall (Roger); 3 Renaud (Gaston).

Hérault.

1 Sanchez (Annoncio); 2 Beltran (Bernard); 3 Calas (Fernand); 4 Soyer (Kléber); 5 Villard (Jean); 6 Prigent (Raymond); 7 Fonties (Henri); 8 Martinez (Alphonse); 9 Castelli (Jean); 10 Rattier (Georges); 11 Limongi (Joseph); 12 Verm (François).

Ille-et-Vilaine.

1 Vallerie (Emile); 2 Marchand (Roger); 3 Orain (Francis); 4 Gislais (Lucien); 5 Gaultier (Constant); 6 Jouan (Alfred); 7 Guyot (Félix); 8 Rigaud (Hippolyte); 9 Lepinay (Léon); 10 Gandon (Emile); 11 Hamon (Marie-Ange); 12 Callet (Pierre); 13 Roussel (Albert); 14 Boucard (François); 15 Helou (Lucien); 16 Simon (Francis); 17 Briand (Eugène); 18 Busnel (André); 19 Laumonnier (Jean-Louis); 20 Bigoin (Joseph); 21 Collet (Pierre); 22 Roussel (Roger); 23 Le Tacon (Ambroise).

Indre.

1 Meunier (Robert).

Indre-et-Loire.

1 Augendre (Léon); 2 Navard (Jacques); 3 Collet (Henri); 4 Morineau (Albert).

Jura.

1 Jeanroch (Henri).

Loire.

1 Coin-Bonnet (Pierre); 2 Villard (Antoine).

Loire-Atlantique.

1 Serenne (René); 2 Bazureau (Joseph); 3 Collin (Théodore); 4 Chagneau (Paul); 5 Mericau (Auguste); 6 Hersant (Joseph); 7 Imbert (Raymond); 8 Laumonnier (Jean-Louis); 9 Roussel (Roger); 10 Guillemot (Robert); 11 Le Tacon (Ambroise); 12 Guegan (Mathurin).

Loire (Haute-).

1. Coin-Bonnet (Pierre).

Loiret.

1 Vaillant (Emile).

Lot.

1 Brugeron (Gabriel); 2 Rigal (Fernand).

Lot-et-Garonne.

1 Charlet (Félix); 2 Richard (Georges).

Maine-et-Loire.

1 Serenne (René); 2 Hersant (Joseph); 3 Morineau (Albert).

Manche.

1 Blanchet (Pierre); 2 Birée (Louis).

Mayenne.

1 Bouhours (Joseph).

Morbihan.

1 Callet (Pierre); 2 Duliscouet (Michel); 3 Guegan (Mathurin).

Nièvre.

1 Berland (Jules).

Nord

1 Lienard (Julien).

Oise.

1 Brotonne (Gaston).

Pas-de-Calais

1 Delpierre (Louis).

Puy-de-Dôme.

1 Dupin (Félicien); 2 Gomez (Marius); 3 Hermabessiere (Jean-Baptiste); 4 Taillade (Julien); 5 Magne (Jérôme).

Pyrénées (Basses-).

1 Paquet (Henri); 2 Alfaro (Raymond).

Pyrénées (Hautes-).

1 Fleury (Roger); 2 Ferran (Marcel).

Pyrénées-Orientales.

1 Paquet (Henri); 2 Beltran (Bernard); 3 Richarte (Joseph).

Rhin (Bas-).

1 Reichhard (Marcel); 2 Geiss (Charles); 3 Baumert (Ignace).

Rhin (Haut-).

1 Reichhard (Marcel); 2 Scheicher (Alphonse); 3 Antoine (Augustin); 4 Ketterer (Roger); 5 Baumert (Ignace).

Rhône.

1 Hermabessiere (Jean-Baptiste); 2 Nallet (Michel); 3 Neu (Lucien); 4 Alexandre (Adrien).

Saône-et-Loire.

1 Neu (Lucien); 2 Alexandre (Adrien); 3 Jonvanceau (Bernard); 4 Dujardin (Louis).

Sarthe.

1 Maillet (Léon).

Savoie.

1 Berger (Séraphin).

Seine.

1 Beurion (Raymond); 2 Tamisier (Gaston); 3 Prigent (Jean-Pierre); 4 Goldmann (Roger); 5 Vairos (André); 6 Collas (Robert); 7 Lamirault (Sigismond); 8 Gonidec (Barthelémy); 9 Delpierre (Louis); 10 Savelli (Jacques); 11 Hamon (Francis).

Seine-Maritime.

1 Tamisier (Gaston).

Seine-et-Marne.

1 Rolland (Raymond); 2 Hamon (Francis).

Seine-et-Oise.

1 Prigent (Jean-Pierre).

Somme.

1 Brotonne (Gaston).

Tarn.

1 Rives (Paul); 2 Martinez (Alphonse).

Var.

1 Arnoux (Edmond); 2 Niel (Jean); 3 Coux (Aimé); 4 Peyrot (Arthur).

Vaucluse.

1 Beranger (Victor).

Vendée.

1 Devaud (Ismaël); 2 Mericau (Auguste).

Vienne.

1 Augendre (Léon); 2 Pecriaux (Georges); 3 Decrock (Arthur);

Vienne (Haute-).
1 Rouzier (Jean); 2 Mazabraud (René).

Vosges.
1 Royer (Paul); 2 Antoine (Augustin).

CATÉGORIE « D »

Ariège.
1 Dejean (Jules).

Bouches-du-Rhône.
1 Tambini (Jules); 2 Ricci (André); 3 Fabre (Gustave); 4 Matone (Louis); 5 Oddone (Edmond).

Corse.
1 Muracciole (Charles).

Gard.
1 Nadal (Jean).

Garonne (Haute-).
1. Dejean (Jules).

Hérault.
1 Vic (Edouard).

Ille-et-Vilaine.
1 Lefèvre (Marcel); 2 Menant (Jacques).

Loire-Atlantique.
1 Burgaud (Calixte).

Lot-et-Garonne.
1 Arnar-Tabuenca (Louis).

Nord.
1 Hary (Valentin).

Pas-de-Calais.
1 Hary (Valentin); 2 Anselle (Ghislain).

Rhin (Bas-).
1 Schmitt (René); 2 Simeoni (Jean).

Rhin (Haut-).
1 Schmitt (René).

Savoie (Haute-).
1 Nadal (Jean).

Seine.
1 Sanquer (Jean); 2 Arnar-Tabuenca (Louis); 3 Cheneau (Philippe).

Seine-et-Oise.
1 Cheneau (Philippe).

Var.
1 Tambini (Jules); 2 Muracciole (Charles).

Vendée.
1 Burgaud (Calixte); 2 Bernard (René).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
Gestin (Jean) (Seine, Seine-Maritime).

EMPLOI TECHNIQUE

OUVRIER ORDINAIRE

Ajusteur-électricien.

CATÉGORIE « C »

Isère.
1 Milesi (Jean).

CATÉGORIE « D »

Loire.
1 Largeron (Joseph).

Nord.
1 Decroix (André).

Pas-de-Calais.
1 Decroix (André).

Ajusteur-mécanicien.

CATÉGORIE « C »

Nord.
1 Bonnefon (Roger); 2 Ducornet (André).

Pas-de-Calais.
1 Ducornet (André).

Rhône.
1 Vangeon (André).

Sarthe.
1 Gaignard (Robert).

CATÉGORIE « D »

Alpes (Basses-).
1 Guirand (Joseph).

Calvados.
1 Le Cornu (Jean).

Côte-d'Or.
1 Poulet (Robert).

Côtes-du-Nord.
1 Le Roux (Jacques).

Finistère.
1 Le Roux (Jacques).

Garonne (Haute-).
1 Guilbert (Jean).

Ille-et-Vilaine.
1. David (Marcel).

Nord.
1 Guilbert (Jean); 2 Decroix (André).

Pas-de-Calais.
1 Decroix (André).

Rhin (Bas-).
1 Simeoni (Jean); 2 Zimmermann (René).

Rhône.
1 Bach (Louis).

Seine.
1 Nourrin (Georges).

Seine-et-Oise.
1 Nourrin (Georges).

Bobinier.

CATÉGORIE « D »

Finistère.
1 Philippe (Henri).

Morbihan.
1 Philippe (Henri).

Chaudronnier en cuivre.

CATÉGORIE « C »

Finistère.
1 Gourmelon (François).

Morbihan.
1 Gourmelon (François).

CATÉGORIE « D »

Rhône.
1 Humbert (André).

Chaudronnier en fer.

CATÉGORIE « C »

Finistère.
1 Gourmelon (François).

Morbihan.
1 Gourmelon (François).

CATÉGORIE « D »

Loire-Atlantique.
1 Bargain (Jean).

Maine-et-Loire.
1 Bargain (Jean).

Conducteur de véhicules.

CATÉGORIE « C »

Ardèche.
1 Rousset (Félix).

Gironde.
1 Labrège (Pierre).

Lot-et-Garonne.
1 Grimard (Louis).

Morbihan.
1 Korn (Alfred).

Nord.
1 Laheyne (Albert).

Pas-de-Calais.

1 Laheyne (Albert).

Pyrénées (Basses-).

1 Labrège (Pierre).

Rhône.

1 Lemoine (Paul) ; 2 Gautheron (Jean-Baptiste).

Seine.

1 Costa (Raymond).

Seine-et-Marne.

1 Costa (Raymond).

Tarn-et-Garonne.

1 Grimard (Louis).

Var.

1 Lemoine (Paul).

Vaucluse.

1 Rousset (Félix).

CATÉGORIE « D »

Cher.

1 Bosc (Robert).

Dordogne.

1 Lambert (Maurice).

Eure-et-Loir.

1 Boudrée (Emmanuel).

Finistère.

1 Battochio (Angélo) ; 2 Goasdoue (Jacques).

Garonne (Haute-).

1 Paillole (Roger).

Indre-et-Loire.

1 Devergne (Guy).

Morbihan.

1 Lambert (Maurice).

Nord.

1 Desle (Marcel).

Pyrénées-Orientales.

1 Paillole (Roger).

Rhin (Bas-).

1 Klein (André).

Saône-et-Loire.

1 Jean (René).

Seine.

1 Desle (Marcel) ; 2 Lauret (Leus) ; 3 Battochio (Angélo) ; 4 Goasdoue (Jacques).

Seine-et-Oise.

1 Boudrée (Emmanuel).

Vienne.

1 Devergne (Guy).

Conducteur de chaudières d'usines thermiques et hydrauliques.

CATÉGORIE « C »

Finistère.

1 Perennec (Pierre).

Seine.

1 Perennec (Pierre) ; 2 Bloquet (Michel) ; 3 Costa (Raymond).

Seine-et-Marne.

1 Costa (Raymond).

CATÉGORIE « D »

Loire-Atlantique.

1 Le Roux (Charles).

Oise.

1 Lhermitte (Alphonse).

Conducteur de machines d'usines thermiques et hydrauliques.

CATÉGORIE « D »

Seine.

1 Jourdren (Jacques) ; 2 Bloquet (Michel).

Conducteurs d'appareils.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Barry (Auguste).

Eure-et-Loir.

1 Watbled (Georges).

Rhin (Bas-).

1 Zilliox (Léon).

Seine.

1 Watbled (Georges) ; 2 Bloquet (Michel).

Var.

1 Barry (Auguste).

Electricien d'entretien de lignes et de postes de transformation.

CATÉGORIE « D »

Morbihan.

1 Larhantec (Albert).

Electricien des centrales hydrauliques et thermiques.

CATÉGORIE « D »

Ain.

1 Caviggia (Pierre).

Aude.

1 Guerin (André).

Bouches-du-Rhône.

1 Vignaud (Georges).

Gard.

1 Vignaud (Georges).

Pyrénées (Hautes-).

1 Guerin (André).

Rhône.

1 Caviggia (Pierre).

Electricien monteur de lignes.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Noizillier (Elie).

Hérault.

1 Rousseau (Albert).

Pyrénées-Orientales.

1 Salvado (Richard).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Bouget (Henri).

Lot-et-Garonne.

1 Bouget (Henri).

Pyrénées (Basses-).

1 Beunaiche (Roland).

Sarthe.

1 Beunaiche (Roland).

Etalonneur.

CATÉGORIE « D »

Sarthe.

1 Pernelet (Roger).

Maçon.

CATÉGORIE « C »

Côte-d'Or.

1 Lernould (Emile).

Ille-et-Vilaine.

1 Coquin (Prudent) ; 2 Tinlot (Richard).

Nord.

1 Musita (Adam).

Rhin (Haut-).

1 Waltisperger (Léon).

Seine.

1 Prugnaud (René).

Isère.

1 Chiotti (Camille).

Mécanicien d'automobiles.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Soule (Hyacinthe).

Dordogne.

1 Soule (Hyacinthe).

Pas-de-Calais.

1 Boulanger (Louis).

CATÉGORIE « D »

Ille-et-Vilaine.

1 Gouesbier (Henri).

Isère.

1 Cotton (Jean).

Loire.

1 Gerard (Jean-Marie).

Morbihan.

1 Le Meec (René).

Mécanicien de centrales hydrauliques et thermiques.

CATÉGORIE « C »

Seine.

1 Bloquet (Michel).

CATÉGORIE « D »

Ariège.

1 Mares (René).

Bouches-du-Rhône.

1 Ferrari (Marius).

Garonne (Haute-).

1 Mares (René).

Isère.

1 Ferrari (Marius).

Nord.

1 Eggermont (Jean).

Menuisier.

CATÉGORIE « C »

Ain.

1 Guy (Raymond).

Dordogne.

1 Delage (Jean).

Finistère.

1 Bellec (Albert).

Ille-et-Vilaine.

1 Tirel (Marcel); 2 Gicquel (Etienne).

Loire.

1 Levet (Antoine).

Loire-Atlantique.

1 Brosseau (Maurice).

Maine-et-Loire.

1 Bevilis (Robert).

Manche.

1 Benoit (Jean).

Nord.

1 Roels (Louis); 2 Pottier (René).

Pas-de-Calais.

1 Biet (Lucien).

Rhin (Bas-).

1 Michel (Edouard).

Rhin (Haut-).

1 Michel (Edouard).

Rhône.

1 Guy (Raymond).

Savoie.

1 Sandon (André).

Seine.

1 Delage (Jean); 2 Dupuy (Louis).

Seine-et-Oise.

1 Dupuy (Louis).

CATÉGORIE « D »

Côtes-du-Nord.

1 Mouden (Joseph).

Finistère.

1 Bouguen (Armand); 2 Mouden (Joseph).

Ille-et-Vilaine.

1 Seillier (Roger).

Sarthe.

1 Seillier (Roger).

Ouvrier sur machine-outil.

CATÉGORIE « C »

Nord.

1 Ducornet (André).

Pas-de-Calais.

1 Ducornet (André).

CATÉGORIE « D »

Rhône.

1 Bach (Louis).

Peintre.

CATÉGORIE « C »

Allier.

1 Cognet (Henri).

Bouches-du-Rhône.

1 Spagnolo (Robert).

Côtes-du-Nord.

1 Lavanant (Paul).

Finistère.

1 Lavanant (Paul).

Gard.

1 Spagnolo (Robert).

Loire.

1 Epinat (Jean).

Loire-Atlantique.

1 Le Caillec (Jean-Marie); 2 Dupras (Pierre).

Morbihan.

1 Le Caillec (Jean-Marie).

Sarthe.

1 Cognet (Henri).

Seine.

1 Labbe (Francis).

Seine-et-Oise.

1 Labbe (Francis).

CATÉGORIE « D »

Dordogne.

1 Dubost (Roger).

Gironde.

1 Dubost (Roger).

Nord.

1 Baigneaux (Jean); 2 Lancial (Pascal).

Pas-de-Calais.

1 Lancial (Pascal).

Rhône.

1 Neuvialle (Georges).

Seine.

1 Baigneaux (Jean).

Plombier-soudeur.

CATÉGORIE « D »

Aude.

1 Caffarato (Fernand).

Hérault.

1 Caffarato (Fernand).

Plombier d'installation.

CATÉGORIE « D »

Côte-d'Or.

1 Legrand (Charles).

Ille-et-Vilaine.

1 Mere (René).

Loire-Atlantique.

1 Friou (Michel).

Serrurier.

CATÉGORIE « C »

Charente.

1 Chaigneau (Pierre).

Charente-Maritime.

1 Chaigneau (Pierre).

Rhin (Bas-).

1 Mennel (André).

Rhin (Haut-).

1 Mennel (André).

CATÉGORIE « D »

Côtes-du-Nord.

1 Harivel (Claude).

Ille-et-Vilaine.

1 Harivel (Claude).

Nord.

1 Decroix (André).

Pas-de-Calais.

1 Decroix (André).

Soudeur à l'arc.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Duminy (André).

Gironde.

1 Del Corte (Juan).

Ille-et-Vilaine.

1 Choblet (André).

Indre-et-Loire.

1 Brocheriou (Raymond).

Loire-Atlantique.

1 David (Alexandre).

Maine-et-Loire.

1 David (Alexandre).

Seine.

1 Pisano (Vincent).

Var.

1 Duminy (André).

CATÉGORIE « D »

Charente.

1 Gaillard (René).

Charente-Maritime.

1 Gaillard (René).

Côtes-du-Nord.

1 Bienvenu (René).

Ille-et-Vilaine.

1 Bienvenu (René).

Nièvre.

1 Bruet (Georges).

Nord.

1 Decroix (André).

Pas-de-Calais.

1 Decroix (André).

Rhin (Bas-).

1 Daus (Jean).

Seine.

1 Daus (Jean).

Soudeur à l'autogène.

CATÉGORIE « C »

Charente.

1 Viroulaud (Henri).

Nord.

1 Hoyaux (Jean-Baptiste).

CATÉGORIE « D »

Nord.

1 Decroix (André).

Pas-de-Calais.

1 Decroix (André).

Rhin (Bas-).

1 Daus (Jean).

Seine.

1 Daus (Jean).

Terrassier.

CATÉGORIE « D »

Nord.

1 Leleu (Kléber).

Pas-de-Calais.

1 Leleu (Kléber).

Tourneur.

CATÉGORIE « C »

Loire.

1 Menichini (Dante).

Loire-Atlantique.

1 Morandeau (Henri).

Loiret.

1 Bauthamy (Guy).

Nord.

1 Soualle (André).

Rhône.

1 Fraysse (Jean-Baptiste).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Garcin (Henri).

Gard.

1 Dietrich (Jean).

Nord.

1 Mottin (Marcel); 2 Bianchini (Bruno).

Pas-de-Calais.

1 Mottin (Marcel); 2 Bianchini (Bruno).

Rhin (Bas-).

1 Dietrich (Jean).

Ouvrier d'entretien.

CATÉGORIE « D »

Nord.

1 Apchain (Jacques).

Manœuvre spécialisé.

CATÉGORIE « C »

Corrèze.

1 Reveillon (René).

Côte-d'Or.

1 Millier (Paul).

Dordogne.

1 Le Gall (Roger); 2 Reveillon (René).

Garonne (Haute-).

1 Brustet (François); 2 Cogules (Joseph).

Gironde.

1 Le Gall (Roger).

Ille-et-Vilaine.

1 Treluyer (Pierre); 2 Bernier (Jean-Marie); 3 Labbe (Pierre).

Loire.

1 Garnier (Jean).

Manche.

1 Née (Louis).

Nord.

1 Soualle (André); 2 Musita (Adam); 3 Marchand (Onésime).

Tarn.

1 Brustet (François).

CATÉGORIE « D »

Côtes-du-Nord.

1 Gethain (Pierre); 2 Barbe (Marcel).

Finistère.

1 Keryvel (Armand); 2 Barbe (Marcel).

Garonne (Haute-).

1 Thirion (Albert).

Meuse.

1 Thirion (Albert).

Nord.

1 Bart (Daniel).

Pas-de-Calais.

1 Bart (Daniel).

Seine.

1 Meline (René).

Vienne (Haute-).

1 Nadaud (Roland).

Manœuvre.

CATÉGORIE « C »

Dordogne.

1 Couvreur (Maurice) ; 2 Lafosse (Lucien).

Drôme.

1 Guerrab Abdelkader.

Eure-et-Loir.

1 Robert (Maurice).

Gard.

1 Nogier (René) ; 2 Laroze (Lucien).

Garonne (Haute-).

1 Soler (Marcel).

Gironde.

1 Janneau (Robert).

Hérault.

1 Sorolla (Vincent).

Ille-et-Vilaine.

1 Lelièvre (Eugène) ; 2 Barbedor (André) ; 3 Desnos (Pierre) ; 4 Roussel (Albert).

Isère.

1 Cret (Pierre).

Loire-Atlantique.

1 Desnos (Pierre).

Lot-et-Garonne.

1 Lafosse (Lucien).

Nord.

1 Cecchi (Bruno) ; 2 Marchand (Onésime).

Rhône.

1 Thevenin (Georges).

Savoie.

1 Favre (Eugène).

Tarn.

1 Soler (Marcel).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Barachia (Louis).

Côte-d'Or.

1 Nevers (Serge).

Côtes-du-Nord.

1 Villaume (Maurice).

Finistère.

1 Bozoc (François) ; 2 Fustec (Auguste).

Ille-et-Vilaine.

1 Villaume (Maurice).

Pyrénées (Basses-).

1 Delhaie (Joseph).

Pyrénées (Hautes-).

1 Delhaie (Joseph).

Rhin (Bas-).

1 Ferber (Auguste) ; 2 Stroesser (Georges).

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

EMPLOIS COMMUNS A TOUS LES SERVICES

EMPLOIS MASCULINS

Employé stagiaire.

CATÉGORIE « D »

Nord.

1 Morel (Henri).

Somme

1 Morel (Henri).

Garçon de bureau.

CATÉGORIE « C »

Garonne (Haute-).

1 Lire : Peytavie (Pierre) (rayé pour le Vaucluse et l'Hérault), au lieu de : Panassie (Maurice) ; 1 *bis* Panassie (Maurice).

Gironde.

1 *ter* Toulzat (Joseph) (rayé pour la Corrèze et la Haute-Vienne).

Pyrénées (Hautes-).

1 Lire : Peytavie (Pierre) (rayé pour le Vaucluse et l'Hérault), au lieu de : Cochet (André) ; 1 *bis* Cochet (André) ; 2 *bis* Benoist (Camille) (rayé pour l'Hérault).

Seine.

5 *quinquies* Toulzat (Joseph) (rayé pour la Corrèze et la Haute-Vienne).

Planton.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Lire : Peytavie (Pierre) (rayé pour la Drôme et la Haute-Garonne), au lieu de : Marguerie (Hyacinthe) ; 1 *bis* lire : Marguerie (Hyacinthe), au lieu de : Martinez (Jean) ; 1 *ter* Martinez (Jean).

Bouches-du-Rhône.

1 Lire : Peytavie (Pierre) (rayé pour la Drôme et la Haute-Garonne), au lieu de : Cecchi (Charles) ; 1 *bis* Cecchi (Charles).

EMPLOIS PARTICULIERS AU SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

EMPLOIS MASCULINS

Garde-barrière à service continu.

CATÉGORIE « C »

Gironde.

1 Lire : Dalbos (René), au lieu de : Kadja (Daniel) ; 2 Kadja (Daniel).

Seine.

1 Lire : Dalbos (René), au lieu de : Fouchet (Louis) ; 2 Fouchet (Louis).

Sémaphoriste à service continu.

CATÉGORIE « C »

Gironde.

6 *bis* Dalbos (René).

Seine.

1 *bis* Dalbos (René).

EMPLOI PARTICULIER AU SERVICE DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION

EMPLOI MASCULIN

Manœuvre des dépôts.

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

2 Bouchard (Louis).

Seine.

3 Bouchard (Louis).

EMPLOIS FÉMININS

Aide-distributrice.

Seine.

2 Bourseau (Suzanne).

Garde-barrière à service continu.

(Ex-garde à faction permanente.)

Gironde.

2 Dupuy (Marie).

Sarthe.

2 Jegou (Anne) (rayée pour les Côtes-du-Nord et le Finistère).

Seine-et-Oise.

1 Jegou (Anne) (rayée pour les Côtes-du-Nord et le Finistère).

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

EMPLOI MASCULIN

Gardien de bureau et planton.

CATÉGORIE « C »

1 Thomas (Charles) ; 2 Paupert (Emilien).

CATÉGORIE « D »

1 Herin (Pierre).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Laury (André) ; Thomy (Robert).

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

EMPLOIS MASCULINS

Garçon de bureau.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Gris (Raymond); 2 Domenge (Jean); 3 Grossmann (Lucien); 4 Biancardini (Paul); 5 Pizzo (Janvier); 6 Vincenti (Marc); 7 Gestin (Jean); 8 Huin (Jean); 9 Ponsolle (Moïse); 10 Partouche Simah.

Nord.

1 Deswarte (Adolphe); 2 Gestin (Jean).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Faucon (Roger); 2 Piza (Lucien).

Nord.

1 Faucon (Roger).

Manutentionnaire.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Zanette (Guiseppe); 2 Licciardi (Jean); 3 Hasnaoui Slimane.

Nord.

1 Licciardi (Jean).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Ricci (André); 2 Boutros (Francis); 3 Letertre (Raoul).

Gardien d'immeuble.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Esposito (Antoine); 2 Chevallier (Henri); 3 Gizard (Ernest); 4 Huet (Jean); 5 Colin (Joseph); 6 Gremillon (Victor); 7 Gestin (Jean); 8 Laroze (Lucien); 9 Auffray (Raymond); 10 Taly (Jules).

Nord.

1 Chevallier (Henri); 2 Gestin (Jean).

Seine.

1 Hernandez (Emmanuel); 2 Esposito (Antoine); 3 Huet (Jean); 4 Colin (Joseph); 5 Gremillon (Victor); 6 Danieau (Jean); 7 Thomas (Alphonse).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Delrieu (Pierre); 2 Maier (Armand).

Nord.

1 Lawniczak (Czeslaw); 2 Carbuccia (Jules).

Seine.

1 Delrieu (Pierre); 2 Carbuccia (Jules).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Caron (Fernand) (Seine, Nord)

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

EMPLOI MIXTE

Agent de bureau (ex-expéditionnaire).

CATÉGORIE « E ».

3 Touillon (Francine).

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

EMPLOIS MASCULINS

Garçon de bureau.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Seris (Henri); 2 Ambianti (Albert); 3 Dahan (Marcel); 4 Verdeil (Pierre); 5 Pizzo (Janvier); 6 Roche (Jean-Pierre); 7 Vincenti (Marc); 8 Huin (Jean).

Gironde.

1 Seris (Henri); 2 Estay (Georges); 3 Martinez (Pierre); 4 Tauzin (Roger); 5 Verdeil (Pierre).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Fulcrand (Georges); 2 Piza (Lucien).

Gironde.

1 Rance (Michel).

Manutentionnaire.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Chabat (René).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Bianchini (Jean).

B. — *ALGERIE*

GOUVERNEMENT GENERAL DE L'ALGERIE

Services extérieurs.

EMPLOIS COMMUNS AUX SERVICES EXTÉRIEURS DE L'ADMINISTRATION ALGÉRIENNE ET AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ALGÉRIE

EMPLOIS MIXTES

Commis et assimilés.

CATÉGORIE « C »

Oran.

1 *bis* Peraira (Antoine).

Employé de bureau.

CATÉGORIE « C »

Alger.

5 *bis* Benabides (Lucien).

Oran.

10 *bis* Martinez (Albert); 10 *ter* Benabides (Lucien).

CATÉGORIE « E »

Alger.

2 Pauliac (Louise).

Service algérien des postes, télégraphes et téléphones.

EMPLOI MASCULIN

Préposé.

CATÉGORIE « D »

Saïda.

1 Bouziane Abdelkader, 27 mai 1931, brigadier 2/66 R. A., camp des chasseurs, Saïda.

C. — *TERRITOIRES D'OUTRE-MER*

EMPLOIS RELEVANT DES TERRITOIRES PLACÉS SOUS L'AUTORITÉ DU MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

A. — SERVICE DE L'AGRICULTURE

Cadres locaux de l'agriculture.

Moniteur.

CATÉGORIE « D »

3 Ganse (Paul); 4 Lou Diomandé.

C. — SERVICE DES DOUANES

Cadre local des douanes.

Préposé des douanes.

CATÉGORIE « C »

1 Dossou, dit Sessou (Assogba-Benjamin).

CATÉGORIE « D »

71 *bis* Djossou (Antonin); 74 lire: Camara Fodé, au lieu de: Kiki-Sagbo (Charles); 75 lire: Eloi (Adrien), au lieu de: Kolie (Philibert); 76 Monteiro (Basile), 77 Camara (Moussa-Jacques); 78 Passo (Jean-Bio), 79 Hanto (Salomon); 80 Toure Fodé Mamadou; 81 Atty Azonleho (Justin); 82 Quirino (Gratien); 83 Damo Traoré; 84 Lane-Bi Féan; 85 Aguidissou (Léandre-Olympe); 86 Marcos (Denis); 87 Elisha (Clovis); 88 Koïvogui Fodé; 89 Kiki-Sagbo (Charles); 90 Tahi (Valentin); 91 Goua (Michel); 92 Soho (Michel); 93 Assogba (Paul); 94 Kolie (Philibert).

D. — SERVICE DE L'ELEVAGE

Cadres locaux de l'élevage.

Infirmier vétérinaire.

CATÉGORIE « D »

14 Ganse (Paul); 15 Lane-Bi Féan; 16 Toure Vakaramoko; 17 Tahi (Valentin); 18 Sambou Daouda.

F. — SERVICES JUDICIAIRES

Cadre supérieur de la justice.

Secrétaire des greffes et parquets.

CATÉGORIE « D »

7 *bis* Choisi (Henri).

H. — SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE

Cadres locaux de la santé.

Infirmier.

CATÉGORIE « D »

3 Da Silveira (André).

J. — SERVICE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Cadre supérieur des postes et télécommunications.

Agent d'exploitation.

CATÉGORIE « D »

1 Lire : Leye Abd-El-Kader, au lieu de : Diouf Souleymane; 1 *bis* Diouf Souleymane.

Cadres locaux des transmissions.

Commis des services postaux.

CATÉGORIE « C »

1 Dossou, dit Sessou (Assogba-Benjamin).

CATÉGORIE « D »

55 *bis* Djossou (Antonin); 57 Dieye (Fara-Michel); 58 Eloi (Adrien); 59 Monteiro (Basile); 60 Toure Fodé Mamadou; 61 Quirino (Gratien); 62 Djibode (Octave); 63 Damo Traoré; 64 Traoré Issa; 65 Aguidissou (Léandre-Olympe); 66 Marcos (Denis); 67 Elisha (Clovis); 68 Motcho-Sogbossi (Michel); 69 Dianka Bamba; 70 Traoré Adama; 71 Sambou Daouda.

Monteur et mécanicien du service des transmissions.

CATÉGORIE « D »

1 Dieng Alioune.

L. — SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Cadres locaux des travaux publics.

Ouvrier.

CATÉGORIE « D »

14 Akre Djin.

M. — SERVICES GENERAUX

Cadre local spécial.

Commis expéditionnaire.

CATÉGORIE « C »

4 Dossou, dit Sessou (Assogba-Benjamin).

CATÉGORIE « D »

69 Eloi (Adrien); 70 Monteiro (Basile); 71 Sama Katanga; 7 Mamour Abdoulaye; 73 Ganse (Paul); 74 Hanto (Salomon); 75 T Fodé Mamadou; 76 Atty Azonleho (Justin); 77 Quirino (Grati 78 Damo Traoré; 79 Lane Bi Féan; 80 Aguidissou (Léandre); 81 (Diomande); 82 Zoumana (Gustave); 83 Elisha (Clovis); 84 Mo Sogbossi (Michel); 85 Ahodi (Hounoussa-Evariste); 86 Traoré Ada 87 Loisel (Romain); 88 Goua (Michel); 89 Sambou Daouda; 90 S (Michel); 91 Assobga (Paul).

Interprète.

CATÉGORIE « D »

4 Toure Vakaramoko.

N. — SERVICES ADMINISTRATIFS, FINANCIERS ET COMPTAB

Cadre supérieur.

Commis.

CATÉGORIE « D »

7 *bis* Choisi (Henri).

O. — DIRECTION DE L'AERONAUTIQUE CIVILE

Cadre supérieur de la navigation aérienne.

Assistant.

CATÉGORIE « D »

1 Lire: Leye Abd-El-Kader, au lieu de: N'Diaye Souleyma 2 N'Diaye Souleymane.

Cadre local spécial de navigation aérienne.

Commis.

CATÉGORIE « D »

2 Dieye (Fara-Michel); 3 Sylla Moussa; 4 Marcos (Denis); 5 Elis (Clovis).

Cadre local des préposés des eaux et forêts.

Préposé.

CATÉGORIE « D »

28 Lire: Sama Katanga, au lieu de: Kolie (Philibert); 29 Cama (Moussa-Jacques); 30 Damo Traoré; 31 Traoré Adama; 32 Ko (Philibert).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

MINISTERE DES ARMEES

Décrets du 14 août 1958 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 14 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 10 juillet 1958 portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée, au titre de l'armée active, aux militaires désignés ci-après:

(Pour prendre rang du 30 juin 1958.)

ARME ET SERVICES COMMUNS AUX TROIS ARMEES

1° MILITAIRES EN ACTIVITE DE SERVICE

Légion de la garde républicaine de Paris.

Collignon (Jean), 19 juin 1912, garde; 21 ans de services, 6 campagnes.
Marronnier (Raymond-Laurent), 17 mars 1907, garde; 22 ans de services, 6 campagnes. (Pour prendre rang du 6 décembre 1918.)
Ceugnart (Robert-Louis-Eugène), 27 mars 1913, musicien de 1re classe; 23 ans de services, 4 campagnes.
Aubecq (Fernand-Fidèle-Alfred), 6 décembre 1916, musicien de 3e classe; 21 ans de services, 6 campagnes.
Balanger (Yves-Marie), 5 janvier 1922, garde; 16 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Willrich (Joseph), 21 mai 1911, garde; 22 ans de services, 3 campagnes.
Granier (Bernard), 13 juin 1914, garde; 22 ans de services, 3 campagnes.
Guillaume (Pierre-Anne), 20 janvier 1920, garde; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Ageorges (Raymond-Fernand), 27 janvier 1921, garde; 17 ans de services, 8 campagnes.
Caens (Serge-Paul-Jean), 28 mars 1919, musicien de 3e classe; 21 ans de services, 4 campagnes.
Grossard (Arthur-Jean-Emile), 26 février 1913, garde; 22 ans de services, 3 campagnes.
Boët (Pierre-Christian), 7 février 1916, musicien de 3e classe; 20 ans de services, 4 campagnes.
Loichot (Henri-Léon), 28 octobre 1913, garde; 21 ans de services, 3 campagnes.
Courtois (Jean-Baptiste), 6 novembre 1921, garde; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Ingiliardi (Louis-Jean-Ferdinand), 22 décembre 1915, musicien de 2e classe; 21 ans de services, 3 campagnes.
Oder (Hubert), 23 octobre 1916, garde; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Willemin (Emile), 27 janvier 1913, garde; 22 ans de services, 3 campagnes.
Maillet (Pierre-Vincent), 14 juin 1914, musicien de 2e classe; 21 ans de services, 3 campagnes.
Berle (Marcel-Elie-Marius), 10 mai 1922, garde; 18 ans de services, 6 campagnes.
Desdames (René-Jules-Marcel), 16 novembre 1921, garde; 17 ans de services, 7 campagnes.
Boquillon (Marcel), 1er avril 1923, maréchal des logis-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
Poulit-Poublat (Jean-Henri), 20 février 1915, garde; 21 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Delaroche (Pierre-Marie), 1er juillet 1918, garde; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Cathenoz (Camille-Alfred-Charles-Louis), 17 avril 1919, garde; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Boulier (Maxime), 11 février 1921, garde; 18 ans de services, 6 campagnes.
Coillot (Ernest), 5 novembre 1918, garde; 20 ans de services, 3 campagnes.
Lecocq (Roger-Constant-Désiré), 26 novembre 1920, garde; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Jorand (André-Marie), 14 août 1913, garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Arenis (Albert-Joseph), 7 mars 1916, garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Deniot (Louis-Dominique-Julien), 1er mars 1915, garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lancry (Julien-François), 5 octobre 1921, musicien de 3e classe; 18 ans de services, 5 campagnes.
Sallefranque (Jean-Baptiste), 21 avril 1910, garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Soulet (Gérard-Antoine-Marcelin), 11 octobre 1919, garde; 19 ans de services, 5 campagnes.
Bessières (Jean), 9 octobre 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Lepers (Fernand-Maurice), 21 novembre 1910, garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Rumelhard (Raymond-Germain), 20 février 1918, garde; 20 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Olivier (Albert-Marcel), 7 septembre 1919, garde; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Binet (Hubert-Louis), 2 avril 1909, garde; 21 asn de services, 2 campagnes.
Leroy (Marcel-Adolphe-Bernard), 6 avril 1920, garde; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Yvon (Pierre), 11 décembre 1915, garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Jeanmougin (Paul-Henri-Louis-Constant), 10 juin 1920, garde; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Hannoteau (Raymond-Louis), 19 juillet 1922, garde; 17 ans de services, 6 campagnes.
Denoyelle (André-Elie-Georges), 20 mars 1923, garde; 16 ans de services, 6 campagnes.
Amiard (Maurice-Henri), 20 décembre 1919, garde; 18 ans de services, 5 campagnes.
Chevalier (Emile-Pierre-Francis), 12 janvier 1921, garde; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Le Fer (Raymond-Louis-Maurice), 11 janvier 1920, garde; 18 ans de services, 5 campagnes.
Pellier (Victor-Eugène-Marie), 7 août 1918, garde; 19 ans de services, 3 campagnes.
Pabot (Maurice), 18 novembre 1918, garde; 19 ans de services, 3 campagnes.
Briec (André-Corentin-Marie), 30 avril 1919, garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Seigle (Michel-Antoine-Marius), 13 janvier 1921, garde; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Mins (Francis-Louis-Marie), 11 décembre 1917, garde; 19 ans de services, 3 campagnes.
Lefèvre (Gabriel-René), 16 mars 1918, garde; 19 ans de services, 3 campagnes.
Jeannoulot (Robert-Ulysse-Eugène), 3 août 1909, musicien de 1re classe; 20 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Courty (Jacques-Gilles), 18 mars 1920, garde; 18 ans de services, 4 campagnes.

1er groupe blindé de gendarmerie mobile.

Joliveau (André-Albert), 17 juin 1919, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Rapp (Jean-Pierre-Marcel), 28 septembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Buchault (Joseph-Henri-Michel), 26 avril 1920, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Pelletier (Robert-Marcel-Alfred), 6 avril 1920, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Brohet (Valère-Georges), 9 mars 1913, gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

1re légion de gendarmerie mobile.

Decolon (René), 2 mars 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Pressard (Fernand-Joseph-Marie), 30 novembre 1919, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Serreau (André-Robert), 9 février 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Bourrier (Frédéric-Marcel), 4 juillet 1925, gendarme; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Le Calonec (Aimé-Henri-Marie), 24 juillet 1918, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Bouillez (Marcel-Emile), 4 février 1921, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Pastout (Gaston-Eugène), 11 décembre 1913, gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Canniccioni (Emile-Alphonse-Benoît), 30 avril 1921, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Le Floch (Jean), 15 décembre 1917, gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Clémenti (Jacques-Marie-François), 13 janvier 1921, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Rogier (Jean-Alphonse), 23 septembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Moreau (Raymond-Albert-Alexandre), 4 mars 1908, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
Guyonnet (Edouard), 1er avril 1923, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.
Blanchard (Marcel-Albert), 1er août 1919, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Le Menn (Louis-Marie), 14 décembre 1919, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes.

1re légion *bis* de gendarmerie mobile.

Souvay (Georges-Lucien-Gustave), 26 août 1916, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Cabie (Sylvestre-Achille-Marie-Guy), 10 août 1916, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Tréguer (Claude-Antoine-Marie), 30 novembre 1918, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Hachet (Henri-Léon-Isidore), 13 avril 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Muleau (Maurice-Bernardin), 1er février 1918, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 7 campagnes.
Roué (René-Marie), 17 juillet 1921, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Vinconneau (Georges-Jean-Auguste), 9 juillet 1920, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Delaveau (Hubert-Henri-Armand), 26 juin 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Anciaux (Charles-Armand), 29 mars 1917, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Pasquet (Marcel), 3 octobre 1918, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Poac (Louis-Jean-Marie), 19 novembre 1921, adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Remondet (Jean-Emile), 9 octobre 1914, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Romegialli (Armand-Félix), 20 avril 1919, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Cour (Maurice-Léon-Joseph), 1er décembre 1923, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Cancalon (René-Claude-Antoine), 15 juillet 1922, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Frinquart (Albert-Henri), 4 décembre 1922, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

1re légion *ter* de gendarmerie mobile.

Toulgoat (Jean-Marie), 20 septembre 1917, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Poissier (Alphonse-Etienne-Raymond), 19 août 1916, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 8 campagnes.
Detaye (Edmond-Alphonse-Henri), 21 janvier 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Bouchard (Roger-Lucien), 18 mai 1918, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Fredon (Jean-Gaston-René), 12 août 1919, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Lepercq (Gabriel-Denis-Arthur), 12 mai 1918, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Didriche (Roger-Théodule), 11 janvier 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Duchatel (Charles-Samuel), 30 novembre 1917, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Chevalier (Henri-Camille), 21 novembre 1921, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Quantin (Guy-Maurice), 7 août 1917, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Rayot (Albert-Paul), 25 mai 1914, gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Barra (Alfred), 15 avril 1916, gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Malaval (Henri-Alphonse-Raphaël), 14 novembre 1922, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Caillau (Alexandre-René), 24 novembre 1921, gendarme; 13 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Biger (Clément-Corentin), 29 novembre 1918, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
Platret (Jean-Marcel-Robert), 7 juin 1923, gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Cochez (Charles), 5 août 1914, gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Ruelle (Yves-Raymond-Louis), 15 mai 1923, gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.

2e légion de gendarmerie mobile.

Tissier (Jean-Jules), 23 août 1915, gendarme; 22 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Naessens (André-Louis), 9 juin 1918, gendarme; 19 ans de services, 10 campagnes.
Pecheux (André-Pol), 19 janvier 1916, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Portanguen (Théophile-Marie), 5 juin 1920, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Batard (Joseph-Ludovic), 15 mars 1917, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Clavaud (Roger-Elie), 17 octobre 1915, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Lemaire (Paul), 28 décembre 1917, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Jovelin (Pierre-Alphonse), 16 mai 1920, gendarme; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bruaux (Raymond-Aimé), 13 avril 1920, gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Buns (Maurice-Emile), 17 juillet 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Gues (François-Marius-Joseph-Emile), 9 décembre 1922, gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Choncq (André-Gustave), 22 novembre 1910, maréchal des logis chef; 10 ans de services, 6 campagnes.
Tentelier (Lucien-Maurice), 20 juillet 1921, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Soileux (André-Jean-Baptiste), 21 juin 1918, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Barrez (Roger), 9 juillet 1919, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Schenkery (Georges-Paulin), 10 octobre 1922, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Bonvalet (Raymond), 13 décembre 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Chartier (Robert-Pierre-Louis), 1er avril 1921, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Nicaise (Georges-Hippolyte), 2 janvier 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Lassauge (André-Emile-Léon), 13 août 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes.
Brandelet (Georges-Albert), 31 janvier 1923, gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Renaud (Maxime-Marcel), 27 septembre 1924, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Duchatelle (Pierre-François-Charles), 15 août 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de service, 7 campagnes.

3e légion de gendarmerie mobile.

Briand (Louis-Yves-Marie), 19 novembre 1915, gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.
Laffitte (Raymond-Jean), 18 juillet 1921, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 12 campagnes.
Nicoullaud (Fernand-Célestin), 11 avril 1912, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Le Bozec (Yves-Marie-Salomon), 25 mars 1915, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Moal (Vincent), 13 décembre 1917, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Lefèvre (Henri-Yves-Marie), 5 juillet 1924, gendarme; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Seuru (Georges-Julien), 6 février 1918, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Kéranguyader (François-Louis), 19 juin 1917, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Vancolie (Jean-Albert-André), 15 octobre 1923, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bourge (Joseph-François-Alain), 19 juin 1921, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes.
Forestier (Jean), 1er janvier 1923, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Barenger (Louis-Henri-Germain), 5 avril 1917, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Gourmelon (Jean-Alain), 9 avril 1920, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Avignon (Léon-Désiré-Julien), 7 septembre 1920, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Baudeneau (Maurice-Marcel), 9 juillet 1921, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
Bozec (Raymond-Arsène), 26 mai 1920, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Gautier (Francis-Eugène-Marie), 14 mai 1920, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Deymier (René-Jean-Maurice), 21 septembre 1920, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Nanquette (Léon-Emile), 9 février 1923, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
David (Fernand-Lucien), 24 août 1922, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Le Maux (Raymond-Louis), 25 avril 1924, gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Violain (Joseph-Victor-Marcel), 5 juin 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Loriot (Joseph-Louis), 23 juin 1916, gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Boismartel (Constant-Armand-Jean-Marie), 11 janvier 1923, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

4e légion de gendarmerie mobile.

Bruschet (Jean-Emile), 25 décembre 1921, gendarme; 17 ans de services, 15 campagnes.
Clisson (Maurice-Armand-Auguste), 26 novembre 1913, gendarme; 23 ans de services, 7 campagnes.
Sanchez (Marcelin), 16 mars 1918, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Bordes (Louis-Jean), 7 août 1921, gendarme; 17 ans de services, 11 campagnes.
Peyrout (Léonard), 29 avril 1913, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Culot (Edmond-Albert), 7 mai 1917, gendarme; 22 ans de services, 5 campagnes.
Bourrel (Gaston-Eugène), 22 novembre 1918, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Leyrit (Emilien-Léon), 8 novembre 1918, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Roux (Maurice-Alphonse-Louis), 5 juin 1917, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Queralt (Prosper), 25 juin 1914, gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Darnauguilhem (Henri), 26 décembre 1917, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Robin (Emile), 14 avril 1915, gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Terracol (Joseph-Maurice), 3 mai 1916, gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Gandemer (Daniel-Louis-Léon), 15 décembre 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

5e légion de gendarmerie mobile.

Ponsich (Victor), 1er novembre 1917, gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Icher (Roger-Kléber), 27 février 1913, gendarme; 24 ans de services, 7 campagnes.
Bouglon (Edward-Marius), 2 janvier 1918, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Saint-Paul (Albert-Roger), 31 mai 1915, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Guerreschi (François-Charles-Pierre), 8 mars 1918, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Gadail (Georges-François), 1er septembre 1920, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Labaume (Joseph-Edmond), 6 mai 1924, gendarme; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Cochet (Gabriel), 7 octobre 1920, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Blanc (René-Théophile), 6 octobre 1926, gendarme; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Lapique (Augustin-Jules), 21 juillet 1921, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.

6e légion de gendarmerie mobile.

Gey (Pierre-Maurice), 22 juin 1917, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
Thomas (Julien), 1er janvier 1916, gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.
Thiebaut (Abel-Jean), 20 octobre 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Dussouillez (Simon-Paul-Antoine), 1er juillet 1918, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
Cartierre (Moïse-Charles), 8 septembre 1914, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Roux-Paris (Marin-Joseph), 9 mars 1923, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Boillot (Jean-Just), 31 octobre 1924, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Malherbe (Alfred-Jean), 3 octobre 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Normand (Marcel-Raymond), 9 février 1922, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Deniset (Paul-Léon-Richard), 17 juin 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Lepvreau (Yvon-Albert-Henri), 18 novembre 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes.

6e légion *bis* de gendarmerie mobile.

Lhomme (Henri-Jean-Simon), 19 décembre 1917, gendarme; 21 ans de services, 10 campagnes.
Philippe (Gilbert), 18 juillet 1918, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Sadone (Henri-Pierre), 27 décembre 1919, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Gabriel (Camille-Justin), 9 mars 1918, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 7 campagnes.
Vaudaine (Marcel-Robert), 14 janvier 1922, gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes.
Gauthier (Pierre-Jean-Baptiste), 9 octobre 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bauduret (Charles-Henri-Clément), 13 avril 1920, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Jacquemet (Emile-Louis-Marcel), 1er février 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Coupat (Maurice-Victor-François), 28 mars 1915, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 4 campagnes.
Pattou (Martial-Léonce), 8 avril 1917, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Defrance (Jacques-Mars), 25 juin 1923, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Schroetter (Joseph-Léon), 20 avril 1914, gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Florimond (Edmond), 6 mars 1921, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Brégail (Jean-Joseph), 2 novembre 1920, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Boudé (André-Léon), 24 août 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Thiérion (Emilien-Henri), 21 octobre 1914, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
Boyer (Jean-Eugène), 12 mars 1920, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

7e légion de gendarmerie mobile.

Bondoux (Georges), 2 septembre 1920, gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes.
Tinard (Pierre-Joseph), 8 avril 1915, gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.
Bornet (Robert-Jacques), 30 septembre 1917, gendarme; 19 ans de services, 10 campagnes.
Perrin (André-Léon), 30 juin 1915, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Chattot (Louis-André), 22 juillet 1918, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Bailly (Gaston-Jean-Robert), 13 juin 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Vincent (Gilbert), 7 mars 1915, gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Charmoillaux (Aimé-Marie-Claude-Irénée), 15 décembre 1920, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Durand (Camille), 1er novembre 1916, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Cornement (Jean-Gustave), 26 mars 1922, gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.
Champagne (Albert), 28 avril 1913, gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.
Paon (Henri), 26 août 1922, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.
Hinsinger (Paul), 14 octobre 1922, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Lacroix (Marius-Joseph-Jean), 3 septembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Arnault (Jacques-André-Armand), 16 septembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.
Vincent (Louis-Roger), 5 août 1917, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Bion (Joseph-Maurice), 19 mars 1926, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes.
Teyssère (Emile-Léon-Marie), 6 février 1921, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.
Guerileau (Raymond-André), 15 mai 1919, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
Watiez (Pierre-Paul-Joseph), 4 décembre 1921, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Renard (Pierre), 2 novembre 1923, gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes.
Roux (Auguste-Camille), 7 janvier 1915, gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.

8e légion de gendarmerie mobile.

Cottarel (Paul-Joseph), 22 mars 1920, gendarme; 18 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité
Pezet (André-Robert), 8 novembre 1916, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Vidil (Charles-Alexandre-Joseph-Adrien), 25 février 1915, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.

Juin (Robert-Alexandre-Gaston), 17 septembre 1919, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Charret (Jean), 22 juillet 1913, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Mosca (Thomas), 12 juin 1915, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.

Leroy (Jean-Raphaël), 16 mars 1918, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.

Chailliot (Gaston-Georges-Louis-Xavier), 25 août 1920, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.

Bernard (Joseph-Auguste), 8 octobre 1923, gendarme; 24 ans de services, 11 campagnes.

Beunas (Joseph), 29 avril 1917, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.

Chaniol (Raymond-Marcel), 5 juin 1919, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.

Soto (Joseph), 6 mars 1919, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.

Bissonnier (André-Fernand), 22 juin 1915, gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

Lauby (Antoine), 25 février 1917, gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.

Gross (Joseph), 3 février 1921, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.

Blondon (Jean-Pierre), 25 juin 1919, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Dufour (Henri-Marcel), 27 mai 1920, gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.

Durand (Jean-Robert), 26 octobre 1927, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Gilbert (Marcel-Octave), 21 juin 1921, gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.

9e légion de gendarmerie mobile.

Maurel (Ernest-Charles-Louis), 15 octobre 1909, gendarme; 28 ans de services, 7 campagnes.

Rousseau (Jacques-Julien-Arsène), 22 octobre 1918, gendarme; 19 ans de services, 12 campagnes.

Forasté (Edmond-Pierre-Emile), 19 décembre 1913, gendarme; 24 ans de services, 7 campagnes.

Vincensini (François-Antoine), 10 janvier 1917, gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.

Pasquini (Jean), 21 septembre 1918, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Guyot (Jean-Emile), 10 octobre 1917, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.

Bel (Joseph-Paul), 22 février 1912, gendarme; 25 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Blanc (René-Aimé-Adrien), 17 janvier 1924, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 12 campagnes.

Massol (Henri-Lucien), 15 juin 1916, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.

Gassies (Roger-Mathieu), 16 avril 1923, gendarme; 15 ans de services, 12 campagnes.

Etienne (Georges-Julien), 5 avril 1917, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.

Dichamp (Emile-Jean), 4 novembre 1922, gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Lautaud (Emile-Louis), 10 février 1915, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Chanéac (Léopold), 30 mai 1919, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.

Griells (Jean), 20 septembre 1916, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.

Lienhardt (Joseph-Albert), 16 septembre 1920, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Bayle (Raymond-Alban), 7 avril 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Groffe (Julien-Georges), 16 avril 1914, gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

Moracchini (Joseph-Félix), 2 novembre 1923, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Boisson (Henri-Eugène), 18 avril 1916, gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

Prigent (Roger-Jean-François), 6 mars 1924, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Gaven (Henri-Léon-Ernest), 2 juin 1918, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.

10e légion de gendarmerie mobile.

Maréchal (Victor-Alexandre), 15 avril 1913, gendarme; 21 ans de services, 13 campagnes.

Guillin (Guy-Maximilien-Henri), 3 juin 1921, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.

Mazars (Marius-César), 8 septembre 1919, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

Salliot (Joseph-Julien-Louis), 4 novembre 1917, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.

Gautier (Joseph-Paul), 26 janvier 1924, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

Gaertner (René-Jean-Victor), 11 mai 1923, adjudant; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

Larcher (Jacques-Léon-Jean), 21 avril 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

Guyot (Louis-Georges-Pierre), 27 avril 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes.

Blanchon (Emile-Gustave-Jean), 6 novembre 1925, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

Desanti (Jean-Quilicus-Louis), 11 mars 1923, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

10e légion *bis* de gendarmerie mobile.

Ferrer (Francisco), 7 janvier 1920, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 15 campagnes.

Séverac (Pierre-René-Alexandre), 25 juillet 1921, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 15 campagnes.

Roman (Louis), 14 décembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 15 campagnes.

Villa (Louis-Justin), 23 octobre 1923, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

Maurize (Pierre-Louis), 30 novembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes.

Ronde (Pierre-André-Joseph), 19 juin 1921, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

Casassus (Joseph-Firmin), 11 septembre 1923, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

Monson (François), 2 décembre 1922, gendarme; 16 ans de services, 13 campagnes.

De Vincenzi (Denis-Albert-Jean-Baptiste), 10 février 1922, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.

Fordoxcel (Paul-Antoine), 11 août 1920, gendarme; 16 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

Daillan (Roger-Olivier-Marcel), 5 novembre 1924, gendarme; 15 ans de services, 13 campagnes.

10e légion *ter* de gendarmerie mobile.

Di Marco (Pierre), 28 octobre 1912, gendarme; 26 ans de services, 13 campagnes.

Wiart (Robert-Charles-Ludovic), 7 octobre 1913, gendarme; 23 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

Félix (Fernand-Marius), 29 novembre 1919, gendarme; 20 ans de services, 14 campagnes.

Vinot (Edmond), 24 avril 1920, maréchal de logis chef; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

Torres (Fernand), 5 mars 1922, gendarme; 17 ans de services, 15 campagnes.

Gevolde (Jacques-Firmin-Pierre), 2 mars 1924, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

Prout (Charles), 28 décembre 1918, gendarme; 19 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Viroulaud (Jacques-Louis-Jean), 29 août 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 13 campagnes.

Charlier (Jacques), 6 septembre 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Paul (Yvon-Ismaël), 3 juin 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Fradet (Louis-Alexandre-Auguste), 21 octobre 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 13 campagnes.

Rebischung (Yvan-Kléber), 15 novembre 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Joly (Robert-René), 21 avril 1925, gendarme; 15 ans de services, 12 campagnes.

Beulaygue (Raymond-André), 12 novembre 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes.

12e légion de gendarmerie nationale.

Germa (Roger-Laurent), 3 septembre 1917, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 13 campagnes.

Lacombe (Raymond-Charles), 12 mai 1921, gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

Albinet (Raymond-Elie), 29 juillet 1912, gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes.

Saint-Martin (André-Alfred), 14 mars 1921, gendarme; 17 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Buchez (François-Lazare), 30 août 1912, gendarme; 19 ans de services, 12 campagnes.
Legendre (Albert-Georges-Joseph), 7 juin 1923, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Sanchez (Roger-Antoine), 30 septembre 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 15 campagnes.
Lacaze (René-Léon), 6 juin 1913, gendarme; 19 ans de services, 12 campagnes.
Demilly (René-Camille), 23 novembre 1918, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Benazeth (Georges-Marcel), 11 mars 1914, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Lescasse (Albert), 28 août 1917, gendarme; 19 ans de services, 11 campagnes.
Delezoide (Jules-Constant-Géry), 19 février 1923, gendarme; 15 ans de services, 14 campagnes.
Geoffroy (Robert-René), 26 octobre 1923, gendarme; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Magne (Henri-Louis), 29 mai 1924, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes.
Cibot (Roger), 17 juin 1924, gendarme; 15 ans de services, 13 campagnes.
Bessard (Modeste-Anatone-Irénée), 18 décembre 1924, adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Picamal (Jean-Simon-Antoine), 12 janvier 1920, gendarme; 18 ans de services, 11 campagnes.
Maillet (Raymond-Désiré), 31 mars 1920, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 11 campagnes.
Michot (Pierre-Gabriel-Désiré), 9 juin 1925, gendarme; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Renault (Lucien-Pierre), 22 février 1922, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Maindron (Jean-Edgard-Fernand), 14 mai 1924, gendarme; 15 ans de services, 13 campagnes.

Groupement de gendarmerie des transports aériens.

Bonnet (Bernard-Jules-Claude), 19 août 1921, gendarme; 15 ans de services, 15 campagnes.
Fontaines (Roger-Louis-André), 7 mars 1924, gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Boccioni (Attilio-Julien-Dominique), 26 octobre 1923, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Gachein (René-Erambert), 24 octobre 1916, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Cavelier (Roger-Louis-Léon), 1er décembre 1923, gendarme; 14 ans de services, 12 campagnes.
Pichon (Jean-Alexandre), 17 avril 1924, gendarme; 14 ans de services, 11 campagnes.
Daubignard (Fernand-Roger), 11 janvier 1913, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Cros (André-Cyprien-Antoine), 6 mars 1917, gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Maitre (Aimé-Joseph), 21 avril 1920, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Favre (Jean-Joseph-Antoine), 9 mars 1920, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Breysse (Fernand-Jean-Pierre), 20 septembre 1920, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes.

1re légion de gendarmerie.

Michiels (Alexis-Louis), 31 janvier 1921, gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes.
Chevallier (Edouard-Lucien), 27 mai 1916, gendarme; 20 ans de services, 12 campagnes.
Lambert (Raymond), 29 novembre 1915, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Lefebvre (Angelot-Oscar), 11 juillet 1914, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Renoux (Jacques-Julien), 4 août 1917, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Cuenot (Bernard-Maurice-Jules-Paul), 2 avril 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
Tassel (Serge-René), 4 mars 1916, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.
Neau (Narcisse-Georges-Gustave), 21 décembre 1909, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Couturier (Jean-René), 7 août 1912, gendarme; 23 ans de services, 4 campagnes.
Alexandre (Albert-Georges), 27 octobre 1919, gendarme; 15 ans de services, 12 campagnes.
Lanotte (Roger-Ovide), 8 décembre 1923, gendarme; 14 ans de services, 12 campagnes.
Glad (François), 27 novembre 1918, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Belargent (Gilbert-Léon-Emile), 11 novembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes.
Debacker (Henri-Raymond), 18 octobre 1920, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Jouannic (Albert-Joseph), 4 juin 1912, gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes.
Guillou (Albert-Marie), 30 janvier 1921, gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.
Ruelle (Paul-Léon), 4 mars 1915, gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.
Bigard (Jean-Gabriel-Bernard), 21 janvier 1923, gendarme; 14 ans de services, 11 campagnes.
Rougeot (André-Jean-Noël), 19 mai 1924, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes.
Le Bras (André-Michel), 27 décembre 1921, gendarme; 14 ans de services, 10 campagnes.
Rimbert (André-Victor-Marcel), 2 avril 1923, gendarme; 14 ans de services, 10 campagnes.
Lucquiaud (André), 14 novembre 1918, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Menzie (Lucien-Robert), 15 novembre 1922, gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes.
Martin (Roger-Jean), 12 août 1910, gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Pons (Antoine-Pierre-Désiré), 25 novembre 1910, gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lenain (Bernard-Emile-Lucien), 30 janvier 1920, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Octau (Jules-Marius-Alphonse), 18 novembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Chatelain (Jean-Charles-François), 14 octobre 1923, gendarme; 14 ans de services, 8 campagnes.
Plouvier (Irénée), 20 mars 1915, gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
Jouin (Henri-Narcisse-Marie), 28 janvier 1914, gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
Baux (René-André), 4 avril 1920, gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Grandsaigne (Henri-Gilbert), 28 octobre 1917, gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Maillard (Jean), 10 août 1914, gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
Vidal (Roger-Albert), 4 février 1921, gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Cocu (Robert-Charles-Albert), 14 avril 1915, gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
Ganneval (Maurice-Léon-Edouard), 17 août 1917, gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Doniol (Raymond), 31 décembre 1919, gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.

1re légion *bis* de gendarmerie.

Dauxerre (Georges-Léon), 7 décembre 1916, gendarme; 20 ans de services, 12 campagnes.
Bourreau (René-Louis), 5 mai 1917, gendarme; 20 ans de services, 12 campagnes.
Moretto (Valentin), 14 février 1916, gendarme; 19 ans de services, 12 campagnes.
Codron (Emile-Henri-Louis-Corneille), 22 juin 1913, gendarme; 20 ans de services, 10 campagnes.
Bourgeois (Jean), 25 avril 1914, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Cozigou (Philippe), 14 avril 1913, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Aupetit (Robert), 21 avril 1909, gendarme; 24 ans de services, 5 campagnes.
Meunier (Robert-Henri), 30 octobre 1920, gendarme; 16 ans de services, 13 campagnes.
Chalard (René-Georges), 9 juin 1922, gendarme; 15 ans de services, 12 campagnes.
Le Gleau (Yves-Hervé-Marie), 8 juillet 1916, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Bruguier (Jean-Louis), 23 décembre 1918, gendarme; 18 ans de services, 10 campagnes.
Girard (René-Gaston-Stéphane-Emile), 15 janvier 1917, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Cluth (René), 12 novembre 1924, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes.
Aubrun (Constant-Marc), 9 octobre 1918, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Verneau (Emmanuel-Raymond-Albert), 24 juillet 1915, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Gougeon (Henri-François), 24 janvier 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Canihac (Gervais-Jules), 11 mai 1917, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.

Brument (Louis), 14 mai 1913, gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes.
Jacquemont (Pierre), 14 novembre 1919, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Pamart (Zénon-Henri), 6 avril 1920, gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes.
Dumas (Jean), 24 juin 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Cariou (Yves-Marie), 7 novembre 1914, gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Bernard (Paul), 15 novembre 1917, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Pacaud (Maurice-Auguste-Alfred), 23 juin 1918, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Guerin (Lucien-Camille), 5 décembre 1918, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Dupuis (Louis-Jean-Baptiste), 5 mars 1915, gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Depetris (René), 17 décembre 1922, gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Delauney (Raoul-André), 12 juin 1911, gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Pille (Camille-Lucien), 9 mai 1916, gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Clement (René-Maurice-Georges), 12 mars 1918, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.

2e légion de gendarmerie.

Chevalier (Jean-Baptiste-Etienne), 21 juin 1917, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Tronson (Jean-Julien-Louis), 15 janvier 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Boukercha Rabah, P. 1921, gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes.
Marechal (Louis-Guerre), 24 janvier 1917, gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Philip (Jean-Louis-Marie), 24 juillet 1922, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Lecœuvre (André-Auguste), 28 avril 1919, gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Legrand (René-Georges), 22 juin 1913, gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Martel (Régis-Jacques-Victor), 22 septembre 1916, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Dormegnie (Alexandre), 19 mai 1913, gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Dagnélie (Avit), 11 janvier 1909, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Malapel (Jules-César), 31 mai 1913, gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Thiebaut (René-Eugène), 18 février 1915, gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Raulin (Raymond), 11 janvier 1917, gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Strobbe (Roger-Georges-Achille), 26 mars 1919, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Guilbert (Robert-Emile,) 5 août 1914, gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Roussel (Jean-André-Amand), 16 mars 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Vraux (Florent), 24 mars 1913, gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lemaire (Gabriel-Pierre), 19 août 1919, gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Lœuillet (Oscar), 3 mai 1920, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Protin (René-Victor), 29 janvier 1920, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Marechal (Jean-Baptiste-Aristide-Joseph), 18 mars 1915, gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
Cambray (Henri-Achille), 8 juin 1920, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Duquenne (Achille), 1er novembre 1918, gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Duhot (Emile-Arsène), 8 juillet 1914, gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Laplace (Adrien), 20 novembre 1922, gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Pigot (Omer), 11 juin 1923, gendarme; 14 ans de services, 8 campagnes.
Selvez (Désiré-Charles-Jules), 4 juillet 1921, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes.
Laloyau (René), 18 novembre 1915, gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
Welemane (Albert-Joseph), 12 octobre 1918, gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Gamelin (Léon-Victor), 21 février 1917, gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

2e légion *bis* de gendarmerie.

Hottebart (Henri-Alexandre), 9 février 1912, gendarme; 24 ans de services, 12 campagnes.
Rouillard (Alphonse-Germain), 5 juillet 1912, gendarme; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Bridenne (André-Edouard-Pierre), 13 octobre 1910, gendarme; 26 ans de services, 6 campagnes.
Dubreuil (René-Abel), 3 novembre 1918, gendarme; 20 ans de services, 10 campagnes.
Guerre (Serge-Joseph), 16 février 1919, gendarme; 20 ans de services, 10 campagnes.
Martinage (Paul), 29 avril 1913, gendarme; 22 ans de services, 8 campagnes.
Lemercier (Emile-Charles), 16 juillet 1911, gendarme; 25 ans de services, 6 campagnes.
Dufour (Désiré-Augustin), 24 mars 1918, gendarme; 19 ans de services, 10 campagnes.
Lebas (Pierre-Paul-Jean), 13 mai 1915, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes A été blessé.
Tanche (Victor-Henri), 26 novembre 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Dufresne (Louis), 5 novembre 1917, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Caron (René-Louis), 11 juin 1912, gendarme; 24 ans de services, 4 campagnes.
Castera (Gaston-Jean), 28 juin 1911, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Sublil (Marcel-Louis-André), 25 mai 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Barraud (Henri-Marcel-Auguste), 7 avril 1921, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes.
Rozé (Fernand-Albert-Florentin), 25 avril 1919, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 7 campagnes.
Fleury (Jean-Alphonse), 11 mars 1920, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.
Suzanne (Roger-Victor), 17 octobre 1918, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Monier (Henri-Gilbert), 21 janvier 1923, gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.
Lepoiltevin (Raymond-Louis-Bon), 5 août 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Sergent (Raymond-Paul), 17 avril 1918, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Poisson (Paul-Georges-Octave), 18 janvier 1914, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 4 campagnes.
Carette (Jules-Georges-Fernand), 21 novembre 1923, gendarme; 14 ans de services, 10 campagnes.
Dubourguier (Henri-Hector), 29 décembre 1921, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Vanhooland (Charles-François), 20 novembre 1919, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Cresson (André-Charles), 30 novembre 1910, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Philippe (André-Ernest), 14 avril 1918, gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Cotrel (Jean-Emile-Louis), 13 juin 1920, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.
Delacroix (Ernest-Gustave-Denis), 15 mai 1919, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Rioult (Bernard-Marcel-André), 25 mars 1918, gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Mansart (Fernand-Marie-Albert), 4 février 1918, gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Erussard (Henri-Louis-Jean-Célestin), 9 juillet 1921, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Verdier (Georges), 4 janvier 1920, gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.

3e légion de gendarmerie.

Le Quéré (André-Marie), 26 novembre 1912, gendarme; 25 ans de services, 10 campagnes.
Rolland (Albert-François-Marie), 23 novembre 1909, gendarme; 27 ans de services, 6 campagnes. Pour prendre rang du 28 juin 1958.
Le Luherne (Léon-Marie-François), 3 octobre 1910, gendarme; 26 ans de services, 6 campagnes.
Venet (Albert-Arthur), 22 octobre 1918, gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes.
Larnicol (Albert-Joseph-Marie), 26 mars 1919, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Sérandour (Théophile), 31 décembre 1912, gendarme; 22 ans de services, 8 campagnes.
Etrillard (Joseph-Pierre-Marie), 17 janvier 1913, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Ascoët (Yves), 26 novembre 1917, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Kervella (René-Fernand-Joseph), 23 août 1918, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Moriniaux (Joseph-Marie-Ange-Baptiste), 5 janvier 1920, gendarme; 18 ans de services, 10 campagnes.
Baniel (Jean-François), 15 mars 1910, gendarme; 23 ans de services, 4 campagnes.
Carip (Yves-Louis-Marie), 1er juillet 1920, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Adelis (Robert-Pierre-Louis), 16 novembre 1918, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Castrec (Laurent), 5 juillet 1923, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Raulo (François-Marie-Joseph), 21 décembre 1916, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Guellec (Yves-Marie), 14 septembre 1920, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Pihon (François-Marie-Joseph-Jean), 14 avril 1921, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Rault (Jean-Marie-Louis-Joseph), 8 juin 1914, gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes.
Guillemer (Jean-Joseph-Marie), 7 mars 1920, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.
Menguy (Yves-Marie), 10 juillet 1909, gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Ropart (Francis), 28 avril 1921, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Ollivrin (Albert-André), 27 juin 1924, gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.
Poupon (François), 20 février 1920, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Cojean (Jean-Henri), 30 avril 1920, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Barbier (Albert), 28 juin 1919, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Bégoc (Guillaume-Marie), 15 juillet 1919, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Bougrat (Maurice-René-Pierre), 22 novembre 1923, gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Tertre (Francis-Victor-Marie), 7 mai 1914, gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes. A été blessé
Michel (Antoine-Joseph-Marie), 30 juin 1917, gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Moren (Joseph), 23 janvier 1915, gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Tardivel (Henri-Joseph), 12 juin 1920, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
Le Jouis (Pierre-Marie), 2 décembre 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Le Moal (Pierre-Marie-Corentin), 12 septembre 1914, gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Lelandais (Raymond-Eugène-Pierre), 6 janvier 1922, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.

3e légion *bis* de gendarmerie.

Thomas (Jean-Marie), 4 février 1910, gendarme; 27 ans de services, 10 campagnes.
Maréchal (Albert-Edmond-Georges), 30 mai 1909, gendarme; 28 ans de services, 9 campagnes.
Le Gall (Georges-Emmanuel-Ange), 2 mars 1908, gendarme; 28 ans de services, 8 campagnes.
Poriel (Jean), 4 novembre 1919, gendarme; 22 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Mouchel (Louis-Auguste-Lépold), 4 juin 1912, gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.
Devant (Bertrand-Henri), 13 septembre 1911, gendarme; 25 ans de services, 7 campagnes.
Poulain (Georges), 10 novembre 1905, gendarme; 25 ans de services, 6 campagnes.
Kerdiles (François-Marie), 3 avril 1909, maréchal des logis chef; 26 ans de services, 6 campagnes.
Anne (Maurice-Alfred-Marcel-Léon), 27 janvier 1914, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 10 campagnes.
Ezan (Lucien-Ange-Marie), 17 janvier 1910, gendarme; 25 ans de services, 6 campagnes.
Préaux (Jean-Marie-Eugène-François), 20 mars 1919, gendarme; 18 ans de services, 12 campagnes.
Barrère (Roger-Georges), 16 mars 1917, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Ecot (Joseph-François), 9 mars 1913, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Gay (Robert-Octave), 11 septembre 1914, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Furcy (Bernard-Marie-Amand), 15 septembre 1914, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Le Guillou (Jean-Corentin-Marie), 4 juin 1919, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Lechandelier (Paul-Victor-Firmin), 14 janvier 1917, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
Gouëllo (Pierre-Christian-Louis-Olivier), 14 février 1921, gendarme; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Croizer (André), 31 octobre 1921, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Flichy (Raymond-Jules-Paul), 23 juillet 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Le Bourdon (André-René-Benoist), 19 mars 1920, gendarme; 18 ans de services, 10 campagnes.
Lhuillier (Gustave-Emile-Eugène), 27 mai 1905, gendarme; 23 ans de services, 4 campagnes.
Fourdrilis (Jules), 5 mai 1915, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Vilsalmon (Alexis-Louis-Jean-Marie), 30 avril 1919, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.
Bataille (Paul-Emile-Gustave), 28 juin 1912, gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes.
Le Barbu (Paul-François-Marie), 30 mai 1921, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.
Busson (Pierre-Marie-Joseph), 12 mars 1916, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Legrand (Georges-Léon), 9 avril 1916, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Sébille (Louis-Marie), 17 janvier 1922, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Faride (Louis-François-Constant), 1er juillet 1913, gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Espiau (Roger-Arislide), 6 novembre 1918, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Guerrier (Lucien-Louis-Marius), 9 décembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Guillemoteau (Maurice-Gaston-Henri), 6 août 1923, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Guitton (Joseph-François-Marcel), 14 juin 1918, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Gourci (Germain-Armand), 1er juin 1920, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Guérinel (Emile-Amand-Michel), 23 novembre 1919, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Dupont (Auguste-Jules-André), 19 janvier 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Chevallier (Jean-Joseph-Antoine), 16 juin 1921, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Danveau (Roger-Victor-Julien), 26 août 1916, gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Fournigault (Raymond-Alexandre-Marie), 26 janvier 1917, gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Lefèvre (Bernard-Louis-Albert), 8 décembre 1923, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.

3e légion *ter* de gendarmerie.

Nauche (Antoine), 29 octobre 1918, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 13 campagnes.
Pastor (Joseph), 18 octobre 1916, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Valade (Maurice), 8 février 1917, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Remaud (Auguste-André-Camille-Paul), 27 février 1919, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
Coue (Paul-Elie-Gabriel), 30 septembre 1921, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes.
Moussu (Emile-Ernest), 17 juillet 1921, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Jemin (Roger-Joseph-André-Théophile), 25 novembre 1922, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Voisin (Michel-Arthur-Gabriel), 8 octobre 1920, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.
Praud (André-René-Pierre-Marie), 4 juin 1916, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Sebille (Louis), 17 août 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Beaufils (Jean-Marie-Florent), 30 décembre 1922, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Grimaud (Auguste-Pierre-Antoine), 18 janvier 1914, gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.
Saint-Martin (Georges-Laurent), 28 octobre 1913, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Roy (Omer-Léon-Jean), 18 mai 1913, gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Coroller (Yves-Marie), 6 mai 1922, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.

Martin (Georges-Auguste-Eugène-Marie), 16 juillet 1919, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Lambert (Maurice-Florent), 6 octobre 1912, gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Moureaux (Roger-René-Marcel), 2 août 1914, gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Bourbigot (François-Jean-Jérôme), 21 avril 1919, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Lailler (Félix-Alfred-Marie-Joseph), 21 août 1916, gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Le Guen (Louis-Eugène), 27 avril 1923, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Belin (Marcel-Eugène-Aimé), 11 juillet 1915, gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Le Blay (Onésime-René-Aimé), 16 juin 1917, gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Mahé (Georges), 1er avril 1922, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Beaufils (François-Jacques), 23 septembre 1919, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Foucher (Louis-Joseph-Marie), 25 août 1916, gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Pensec (Adrien-Louis-Raphaël), 14 juillet 1922, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.

4e légion de gendarmerie.

Seiller (André-Eugène), 12 janvier 1922, gendarme; 17 ans de services, 15 campagnes.
Sas (André-Raymond), 16 mars 1908, gendarme; 25 ans de services, 6 campagnes.
Goyere (Paul-Emile), 2 février 1922, gendarme; 19 ans de services, 12 campagnes.
Gaignet (François-Flavien), 15 juin 1919, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 13 campagnes.
Setra (Alexandre-Edouard-Raoul), 6 février 1919, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Denoue (Georges-Henri), 30 septembre 1911, gendarme; 24 ans de services, 6 campagnes.
Greffier (Roger-Jean), 16 septembre 1909, gendarme; 24 ans de services, 6 campagnes.
Lemer (Pierre-Marie), 18 octobre 1920, gendarme; 18 ans de services, 12 campagnes.
Payet (Joseph-Henri), 22 octobre 1919, gendarme; 17 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Guenet (Mathieu), 26 novembre 1916, gendarme; 19 ans de services, 10 campagnes.
Bou (Valentin-Léon-Albert), 14 février 1922, gendarme; 17 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Segonne (Louis), 9 mars 1913, gendarme; 24 ans de services, 4 campagnes.
Chupeau (Gaston-Yves-Ernest-Henri), 26 décembre 1924, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes.
Grolleau (Pierre-Marie-Joseph), 3 décembre 1920, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Ducongé (René-Jean), 24 mars 1921, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Forgeat (Marcel-Moïse), 2 janvier 1921, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Machefert (Jacques-Hubert-Pierre), 5 juillet 1916, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Reyt (Ernest-Camille), 29 janvier 1920, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Estivals (Maurice), 29 juillet 1920, gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes.
Quintel (Charles-Eugène), 13 juillet 1917, gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.
Hernandez (Amédée-Julien), 23 octobre 1918, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Guillaud (Georges), 9 juillet 1919, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Flory (Marc), 14 mai 1920, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Roumigue (Jean-Baptiste), 17 octobre 1916, gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Lucas (Yves-Albert), 2 octobre 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Brun (Noël), 24 décembre 1918, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Parpaillon (Albert-François), 9 juin 1919, adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.
Thomas (René-Philippe-Basile), 21 décembre 1921, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Soyeux (Raymond-Léon), 22 mars 1921, gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes.
Couloigner (Joseph-Marie), 8 septembre 1919, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Saulnier (Edgard-Pierre-Louis), 16 septembre 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Corréia-Duarte (Charles-Albert), 15 juillet 1921, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.
Collet (Emile-Georges), 25 février 1914, gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

4e légion *bis* de gendarmerie.

Froyard (Jean), 8 avril 1919, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.
Fontaine (Charles-Hippolyte), 29 avril 1908, gendarme; 26 ans de services, 6 campagnes.
Daniel (Alfred-Jean-Marie), 24 mai 1918, gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Bodin (André-Henri), 16 janvier 1917, gendarme; 20 ans de services, 12 campagnes.
Bailly (Lucien-Moïse), 3 mars 1908, gendarme; 25 ans de services, 6 campagnes.
Harduin (Charles-Eugène-Alphonse), 11 septembre 1920, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Evrard (Antoine-Alphonse), 4 janvier 1920, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.
Puech (Elie-Bertin), 5 septembre 1911, gendarme; 24 ans de services, 6 campagnes.
Soubrier (Jean-Joseph-René), 27 février 1924, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 13 campagnes.
Gibouin (Alcide-Marcel), 23 janvier 1917, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Cellier (René-Alphonse), 12 novembre 1919, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Masson (Louis), 17 septembre 1919, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Moreau (Julien-Louis), 3 septembre 1907, gendarme; 23 ans de services, 4 campagnes.
Hirondelle (André-Victor), 19 juillet 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Pichaureaux (Roger-Florent-Louis), 1er décembre 1918, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Delahaye (André-Joseph-Xavier), 23 janvier 1923, gendarme; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
Grandon (Marcel-André), 31 janvier 1921, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Clémot (Robert-Jean), 12 février 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Derray (Ulysse-Odille), 25 octobre 1919, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Faugeroux (Pierre), 8 avril 1916, gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Nouet (Adrien-Maurice), 20 juin 1919, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Auzanneau (Roger-Pierre), 27 septembre 1919, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Gendre (Albert-Julien), 27 décembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Garnaud (Georges), 5 octobre 1917, gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Trubert (Gustave-Jean-Maurice), 20 août 1921, gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes.

4e légion *ter* de gendarmerie.

Algans (Roger-Pierre-Paul), 29 juin 1917, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Laubertie (Jean-Baptiste), 17 juillet 1919, gendarme; 18 ans de services, 12 campagnes.
Massias (Louis), 2 septembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.
Amiel (Eloi-Jean-Marie), 16 juillet 1920, gendarme; 17 ans de services, 13 campagnes.
Piquet (Paul-Louis), 19 janvier 1914, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Chavignier (Pierre-Casimir), 22 décembre 1921, gendarme; 17 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
Michajlow (Théodore), 26 mars 1924, gendarme; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Pardo (Joseph-Robert), 9 mars 1918, gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Marchadier (René-Marius), 14 novembre 1912, gendarme; 23 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Dupon (Gabriel), 21 mai 1920, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Rouffet (Emile-Charles-Elie), 16 avril 1922, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Chazarin (François-Alfred), 16 septembre 1910, gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

Lassalle (André), 16 septembre 1910, gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Simon (Jean-Philippe), 21 février 1920, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Lissandre (Jean-Pierre), 6 juin 1919, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Bourgoin (René), 9 mars 1920, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Sutter (Eugène-Robert), 13 juin 1920, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
Paquay (Roger-Jean), 22 novembre 1921, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bonny (Georges), 8 juin 1919, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Delage (Jean), 4 juin 1916, gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Barraud (Julien-André), 22 janvier 1916, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Rougier (Yves), 14 février 1917, gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Boileau (Henri), 31 mars 1916, gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Moronval (André-Louis-Edgard), 15 octobre 1920, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Boyer (Robert-Auguste), 27 mars 1919, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Brutus (Antoine-Eugène), 6 novembre 1918, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Colin (Louis-Joseph), 19 novembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Latache (Clément-Marcel), 31 décembre 1920, gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.

5e légion de gendarmerie.

Bonnardot (Marcel-Gaston), 23 janvier 1920, gendarme; 18 ans de services, 11 campagnes.
Rebeyrol (Fernand-Albert), 27 décembre 1923, gendarme; 15 ans de services, 12 campagnes.
Pons (Jules), 1er août 1919, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Nouvel (Paul-Elie), 24 avril 1922, gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.
Beltran (Joseph), 22 novembre 1920, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Ghitalla (Charles-Félix), 11 janvier 1919, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Candelon (Robert), 15 janvier 1925, gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes.
Roujou (René-Pierre-Joseph), 27 novembre 1921, gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.
Pailles (Louis), 18 novembre 1916, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Baux (Lucien), 14 mai 1917, gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Capela (Germain-Tertulien-Léonard), 29 avril 1922, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bœuf (Roger), 20 juillet 1925, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes.
Guillemain (Raymond-René), 7 avril 1922, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Bernardy (Jean-Pierre), 8 novembre 1922, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.
Rachou (Jean-Noël), 25 décembre 1915, gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Pous (Irénée-Adrien), 1er mai 1920, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.
Caperan (Marcel-Pierre), 26 septembre 1919, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Duloum (Camille), 23 juillet 1920, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.
Azama (Louis), 1er juillet 1921, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Amberny (Robert-Etienne-Antoine), 15 juin 1922, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Ducos (Jean-Marie-Emile), 11 mai 1920, gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Estève (Pierre-Louis-René), 2 mai 1921, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Lafage (Louis-Charles-Pierre), 18 février 1918, gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Rouge (Antoine), 7 juillet 1919, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Maximin (René-Victor-Francis), 12 décembre 1917, gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Bos (Raymond-Léonce-Noël), 24 septembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes.
Duthu (René-Jean), 2 mars 1922, gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Margarit (Eugène-Jean-Marie-Irénée), 8 janvier 1920, gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes.
Baills (Pierre-Martin-Germain), 31 juillet 1918, gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Beret (Jean-Georges), 14 juin 1921, gendarme; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Mandrou (Aimé), 26 août 1920, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

5e légion *bis* de gendarmerie.

Saltel (Gabriel-Marius), 2 mai 1910, gendarme; 27 ans de services, 6 campagnes.
Ostrui (Clovis-Emile-Maurice), 14 mars 1919, gendarme; 21 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Bernat (Marcel-Augustin), 16 avril 1913, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Margueritat (Pierre-Henri), 13 mars 1924, gendarme; 15 ans de services, 13 campagnes.
Repaux (Raymond-Jean), 6 novembre 1916, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Bencteux (Victor-Henri-Albert), 12 janvier 1915, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 7 campagnes.
Garrigou (Alban-Albert), 6 janvier 1919, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Saint-Paul (Jean-Roger), 28 août 1924, gendarme; 15 ans de services, 12 campagnes.
Zehner (Raymond-Marcel), 28 février 1925, gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes.
Lamothe (Pierre-Roger), 3 mars 1919, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Escarnot (Armand-Roger), 27 avril 1912, gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Puech (Justin-Emile), 11 février 1920, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Borderie (Henri-Jean), 2 avril 1915, gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Raynal (Philibert-Louis-Etienne), 15 avril 1915, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Sans (Albert-Banton-Emile), 11 mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Lacan (Marcel-Louis-Henri), 20 mars 1921, gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes.
Lenne (Gaston), 19 mai 1924, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Gonzalvez (Cécilio), 8 novembre 1923, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Lourme (Achille), 11 janvier 1920, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.
Pradines (Louis-Albert), 16 février 1919, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Pons (Ferdinand-Pierre-Henri), 16 janvier 1921, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Amblard (Elie-Louis-Auguste), 15 janvier 1923, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Loubatieres (André), 6 septembre 1922, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.
Vayssie (Jean-André), 18 novembre 1920, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.
Trouche (Alban-Denis-Joseph), 12 février 1918, gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Sentenac (Paul), 19 août 1921, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Laur (Adrien-Lucien-Hippolyte), 23 juillet 1918, gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Saint-Aubert (Victor-Alfred), 30 août 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Gazel (Marcel-Georges-Louis), 20 juillet 1920, gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Prieu (Elie-André), 19 mars 1914, gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Delmas (Albert-Cyprien), 30 juin 1920, gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Rudelle (Joseph-Marius), 29 février 1920, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Bosc (Marcel-Olivier-Elie), 28 juillet 1920, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Salvagnac (Georges-Joseph-Raymond), 16 janvier 1918, gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Despax (André-Germain), 24 juillet 1917, gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Boutines (Alban-Omer), 24 janvier 1919, gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.

5e légion *ter* de gendarmerie.

De Noyers (André-Marius-Jean), 29 mai 1916, gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.
Guilhauma (Louis-Pierre), 9 juillet 1911, gendarme; 22 ans de services, 9 campagnes.
Baleich (René-Joseph-Paul), 2 février 1924, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Lagrave (Jean-Baptiste-Pierre), 16 décembre 1919, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 11 campagnes.
Navarrine (Robert-Lucien), 8 janvier 1921, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Artigue (Hubert-Louis-Georges), 12 janvier 1922, gendarme; 17 ans de services, 11 campagnes.
Ena (Prudent), 6 avril 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Majourau (Léon-Eugène), 25 juin 1917, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Lasserre-Lacrouts (Pierre-Emile), 14 septembre 1920, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.
Clave (Henri-Jean), 19 novembre 1919, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bordenave (Jean-Eugène), 11 mai 1915, gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Pastre (Antonin-Christophe), 24 juillet 1920, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Blandinières (Joseph), 7 mai 1922, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes.
Mercet (Bernard-André), 13 avril 1909, gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Bonahon (Noël-Jean-Baptiste), 27 décembre 1918, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Cazottes (Joseph-Jules), 13 juin 1922, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.
Laprime (Jean-Louis), 21 novembre 1921, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes.
Amar (Charles), 25 mai 1919, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Toujas (Jean-Bernard), 30 juillet 1921, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.
Laurent (Louis-Henri), 4 juillet 1913, gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Landrieu (Gabriel), 11 mai 1918, gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Moussaron (René-Albert), 22 janvier 1922, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Dumas (Constant), 13 janvier 1911, gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Martinez (Constantin), 12 juin 1922, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Plante (Jean-Louis-Julien), 5 juin 1921, gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Tournaire (Joseph-Pierre-Odilon), 18 décembre 1920, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.
Naura (Charles-Jean), 7 août 1923, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Courriades (Eloi-Joseph), 14 mars 1921, gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes.
Baradat (Louis-Antoine), 12 septembre 1923, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Ferre (Marcel-Charles), 18 août 1914, gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lamarche (Maurice-Pierre), 22 septembre 1919, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Dantin (Vincent-Léon-Joseph), 20 février 1920, gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Lasserre (Armand), 25 janvier 1920, gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Dupouy (Jean-Louis), 11 février 1918, gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

6e légion de gendarmerie.

Estelle (Pierre-Célestin-Augustin), 30 mars 1912, gendarme; 22 ans de services, 10 campagnes.
Lejeune (Henri-Jean), 28 novembre 1911, gendarme; 25 ans de services, 6 campagnes.
Régnier (René-Julien-Louis), 5 septembre 1920, gendarme; 19 ans de services, 11 campagnes.
Lautrédou (Raymond-Germain), 6 mai 1922, gendarme; 17 ans de services, 11 campagnes.
Meltier (Ned-Philippe-Stéphane-Alfred), 4 janvier 1912, gendarme; 25 ans de services, 6 campagnes.
Grandjean (Arsène-Marcel), 11 septembre 1914, gendarme; 20 ans de services, 10 campagnes.
Tino (Charles-Nicolas), 23 mars 1907, gendarme; 23 ans de services, 7 campagnes.
Wittmann (Albert), 11 mai 1913, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Jespas (Marcel), 3 décembre 1914, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Bresson (Aimé-Alix), 28 février 1920, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Jouaville (Fernand-Jules), 22 février 1917, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Arragon (René-Firmin), 25 avril 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes
Ladoues (Sylvain-Jules-Emile), 16 juin 1923, gendarme; 14 ans de services, 13 campagnes.
Nicolas (André-René), 14 mars 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
Jacques (Marcel-Paul-Joseph), 21 janvier 1920, maréchal des logis chef; 22 ans de services, 4 campagnes.
Moine (Emile-René), 12 janvier 1920, gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Zapp (Eugène-Henri), 6 juillet 1921, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Pruvot (Gaston-Léon-Marie), 25 septembre 1920, gendarme; 15 ans de services, 10 campagnes.
Gérard (Albert-Georges), 4 octobre 1913, gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.
Guettier (Roger-Marcel), 28 décembre 1918, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Lipp (René-Joseph), 17 février 1920, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 7 campagnes
Spenlé (Willy-Herbert), 27 août 1918, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Boulay (Jean), 9 novembre 1917, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Petit (André-Fernand), 7 mars 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Laurent (Pierre-Emile), 1er septembre 1917, gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Lombard (Guy-René-Edmond), 31 décembre 1921, gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Bernin (Louis-Antoine), 15 septembre 1923, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Delarue (Etienne-Pierre), 24 février 1920, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Delsalle (André-Emile), 2 octobre 1920, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Doidy (Lucien-Marie-Alcide-Alfred), 23 décembre 1916, gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
Bruant (Maurice-Pierre), 19 mai 1920, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Birembaut (André), 3 novembre 1920, gendarme; 14 ans de services, 8 campagnes.
Buzy (Louis-Paul), 25 janvier 1920, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Riché (Roland-Edmond), 12 avril 1920, gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.

6e légion *bis* de gendarmerie.

Trautmann (Marcel-René), 31 mars 1918, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 12 campagnes.
Giovani (Jean-François), 30 juin 1918, gendarme; 19 ans de services, 11 campagnes.
Cocq (Antoine), 14 décembre 1915, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Leclaire (Maurice François), 7 juin 1920, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Diné (André-Pierre), 6 août 1918, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Ballay (René-Emile), 11 janvier 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Bellavoine (Raymond), 31 août 1920, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes.
Vigreux (André-Félix-Louis), 22 janvier 1925, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes.
Passelande (Pierre-Yves-Jules), 23 août 1922, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Junca (Jean-Marie-Henri), 17 mai 1919, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Lautel (Marcel-Joseph-Charles), 14 janvier 1921, gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes.
Fleury (Maurice-Gabriel), 3 mai 1920, gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Vincent (Albert-Maurice), 4 juin 1920, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Geoffroy (René-Henri), 11 octobre 1915, gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Berkes (Pierre-Alphonse), 13 décembre 1919, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.

Cornu (André-Marie-Charles), 27 avril 1917, gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
Marais (Roger), 25 mars 1923, gendarme; 14 ans de services, 8 campagnes.

6e légion *ter* de gendarmerie.

Carpe (Jean-Paul), 19 octobre 1911, maréchal des logis chef; 28 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Meyer (Jules-Louis), 1er juin 1919, gendarme; 21 ans de services, 13 campagnes.
Dolis (André-Louis), 15 novembre 1909, gendarme; 25 ans de services, 7 campagnes.
Mercier (Georges-Joseph-Jules), 10 février 1920, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.
Malbuyez (René-Vincent), 18 mai 1918, gendarme; 19 ans de services, 11 campagnes.
Kessler (Paul-Eugène), 9 septembre 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 13 campagnes.
Debieuvre (René-Pierre), 15 décembre 1913, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Lille (Emile-Fernand), 28 septembre 1917, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Brucker (Albert-Joseph-Aloyse), 28 février 1913, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Kremer (André-Joseph), 19 décembre 1920, gendarme; 17 ans de services, 10 campagnes.
Danneville (Raymond-Alfred), 5 décembre 1917, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Holveck (Louis-Joseph), 8 mai 1923, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Becht (Charles-Guillaume), 27 janvier 1916, gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.
Finantz (Antoine-Adolphe), 1er novembre 1914, gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.
Kraemer (René), 30 novembre 1919, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Blanc (Marcel-René), 24 janvier 1916, gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

7e légion de gendarmerie.

Matuchet (Maurice-Lucien-Virgile), 19 janvier 1909, gendarme; 23 ans de services, 9 campagnes.
Gerard (Gilbert-Clotaire), 2 janvier 1910, maréchal des logis chef; 26 ans de services, 5 campagnes.
Diot (Marcel-Raymond), 25 juillet 1920, gendarme; 17 ans de services, 13 campagnes.
Demougeot (Henri-Louis-Eugène), 24 octobre 1921, gendarme; 17 ans de services, 14 campagnes.
Perrin (Joseph-Eugène), 8 juin 1920, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 13 campagnes.
Blanchet (Jean), 27 juin 1913, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Sautereau (Marius-Guy), 3 décembre 1918, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
Stéphanou (Gustave-Français), 25 juin 1919, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Cretoux (Pierre), 5 juin 1917, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Briselet (Moïse-Jean), 23 juillet 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Saunois (Aimé), 28 avril 1916, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Chirol (Adrien-Albert), 7 mars 1917, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Lopez (Joseph), 26 novembre 1924, gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Tarissan (Léon-Maximin), 15 juin 1923, gendarme; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Guignard (Roger-Lucien), 20 mars 1917, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Pajot (Raymond-Lucien), 26 mai 1922, gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes.
Philipot (Jean-Marie-Auguste), 12 août 1920, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Lemée (Joseph-Marie-Charles), 24 janvier 1917, gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.
Gelin (Henri-Pierre-François), 6 mars 1923, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Mougin (Hubert-Achille), 4 juin 1913, gendarme; 21 ans de services 3 campagnes.
Gaudry (Albert-Jean), 4 février 1920, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Barot (Lucien-Gérard-Alain), 25 mars 1924, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Martinet (Henri-Robert-Alphonse), 23 janvier 1915, gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Richard (Georges-Louis), 15 décembre 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Merat (Marc-Gustave-Marcel), 7 décembre 1918, gendarme; 12 ans de services, 6 campagnes.
Gontos (Lucien), 20 décembre 1920, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Tropet (Robert-Charles-Eugène), 29 décembre 1922, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Dherissard (Gilbert-Fernand), 28 novembre 1920, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes.
Alexandre (Lucien-Désiré), 17 septembre 1916, gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Mottot (Adrien-Pierre), 9 octobre 1913, gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Maillot (André-Julien), 6 septembre 1918, gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Laporte (Louis-Joseph), 12 mai 1919, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Cotillon (Hubert-Raoul-Hugues-Alfred), 20 décembre 1921, gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes.
Aubry (Jean-Auguste), 9 novembre 1927, gendarme; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Fraize (James-Léon), 17 novembre 1919, adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Laurent (Gabriel-Louis), 5 mai 1921, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Bouthenet (Charles), 26 décembre 1917, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Jolivot (Paul), 28 février 1915, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lhoste (Raymond-Albert-Georges-Nicolas-Pierre-Victor), 3 août 1915, gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
Carre (Jean-Alexandre), 19 juillet 1920, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Baudin (Roger-Jean-Pierre), 18 février 1923, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Richy (Julien), 21 mai 1918, gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Bourdier (Albert), 26 mai 1919, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Tourenne (Abel-Julien), 16 septembre 1916, gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Billard (Marcel-Jean), 3 octobre 1923, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Lautissier (André), 10 février 1914, gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
Moulinou (Marius-Charles-Simon), 28 janvier 1922, gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Jeunet (René-Eugène-Onézime), 5 septembre 1921, gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.
Antoine (Jean-Julien), 1er mars 1921, gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes.

7e légion *bis* de gendarmerie.

Bonnet (André), 22 octobre 1919, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Bequain (Marcel-Joseph-Marie), 10 octobre 1911, gendarme; 24 ans de services, 7 campagnes.
Grosjean (Camille-Hubert), 23 avril 1908, gendarme; 24 ans de services, 5 campagnes.
Courtot (Maurice), 2 mars 1917, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Pheulpin (Gabriel-Alexandre-Albert), 31 juillet 1913, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Vincent (Jacques-Albert), 28 janvier 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 13 campagnes.
Mareschal (Lucien), 11 juillet 1919, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Daniel (Didier-François), 7 septembre 1916, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Vejux (Jules-Maurice-Edmond), 13 juin 1914, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Stadelmann (Lucien), 31 octobre 1918, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Servelle (Marcel-Jacques-Denis), 17 mai 1919, gendarme; 18 ans de services, 16 campagnes.
Mandrillon (Gabriel-Clément-Marcel), 8 avril 1914, gendarme, 23 ans de services, 4 campagnes.
Journot (Marcel-Louis-Joseph), 4 décembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Jacquemard (Jules-Camille), 30 mai 1918, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Journaux (Maurice), 24 mai 1913, gendarme; 23 ans de services, 4 campagnes.

Baudoz (Henri-Louis-Joseph), 16 juin 1918, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Bichat (Pierre-Albert-Désiré), 26 mai 1916, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Salfranc (Georges-Delphin-Augustin), 30 juillet 1918, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Biot (René-Camille), 4 novembre 1918, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Vuillemin (Alfred-Charles-Marie), 30 octobre 1921, gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Pellerin (Maurice-René-Jean), 9 octobre 1922, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes.
Aubry (Pierre-Amédée-Henri), 12 janvier 1917, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Charnoz (Gabriel-Louis-Edmond), 13 septembre 1919, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Feuvrier (André-Emile-Julien), 13 juillet 1920, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes.
Boillot (François-Aristide-Victorin), 1er février 1919, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Saucourt (Henri-Paul-Eugène), 15 juillet 1925, gendarme; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
May (Henri-Camille-Clément), 22 mai 1920, gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Marchal (Camille-Emile), 27 août 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Belnche (Pierre-Abel-Emile), 17 juin 1919, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

8e légion de gendarmerie.

Chavasse (Louis-Stéphane-Théophile), 2 novembre 1905, maréchal des logis chef; 32 ans de services, 6 campagnes.
Chastel (Auguste-Pierre), 29 octobre 1905, gendarme; 29 ans de services, 6 campagnes.
Brunel (Fernand), 19 septembre 1918, gendarme; 21 ans de services, 13 campagnes.
Ibanez (Emile), 21 février 1915, gendarme; 21 ans de services, 13 campagnes.
Azemar (Elie-Auguste-Emile), 16 juillet 1906, gendarme; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Fesche (Antoine-Pierre-Marie), 14 juin 1918, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 12 campagnes.
Desestret (Louis-Joseph-Auguste), 28 avril 1912, gendarme; 25 ans de services, 6 campagnes.
Remy (Gilbert-Jean-Louis), 6 juillet 1916, gendarme; 20 ans de services, 10 campagnes.
Therre (Henri-Jean), 19 mai 1918, gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Saby (Régis-Auguste), 27 avril 1921, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Granger (Marius-Jacques), 6 décembre 1913, gendarme; 22 ans de services, 5 campagnes.
Descourvieres (Joseph-François-Avit), 17 mars 1920, gendarme; 18 ans de services, 10 campagnes.
Bavozet (Edmond-Jean), 5 juillet 1916, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Desgranges (Eugène-Auguste), 29 octobre 1912, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Rousseau (Robert-Henri-Georges), 28 septembre 1920, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Fraisse (Alphonse-Odilon-Marius), 20 juillet 1919, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Salle (Elie-Etienne-Maurice), 30 août 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Corade (Gérard-Marcel-Jean), 26 janvier 1923, gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Maura (Jean-Louis-Victor), 5 mars 1921, gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes.
Perpoint (Louis-Marius-Paul-Joseph), 19 janvier 1922, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Didier (Philippe-Henri), 19 juillet 1920, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Godot (Maurice-Daniel), 30 novembre 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Lurthy (Eugène-Paulin), 18 novembre 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Mandonnet (Henri-Amable), 22 février 1921, gendarme; 14 ans de services, 10 campagnes.
Laurent (Rémy-Joseph-Antoine), 29 janvier 1918, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Dietlin (Joseph-François), 1er février 1919, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Péladan (Maurice-Alfred), 26 décembre 1921, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.
Spieser (René-Louis), 13 octobre 1919, gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Vially (André-François), 31 mars 1922, gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Dupuis, (Jean-Camille-Joseph), 17 avril 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Penissard (Léonce-Gilbert-René), 28 juillet 1924, gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes.
Delord (Gaston-Paul), 26 juin 1920, gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Monchalin (Pierre-Laurent), 27 septembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes.

8e légion *bis* de gendarmerie.

Mezecaze (Pierre), 14 juin 1909, gendarme; 28 ans de services, 6 campagnes.
Laffont (Joseph), 28 juillet 1920, gendarme; 19 ans de services, 14 campagnes.
Esteyries (Marcel-Edmond-Joseph), 25 avril 1905, gendarme; 25 ans de services, 7 campagnes.
Olivier (Raymond-Félix-Eugène), 29 avril 1911, gendarme; 25 ans de services, 6 campagnes.
Loots (Emile-Lucien), 21 janvier 1918, gendarme; 19 ans de services, 11 campagnes
Lafon (Jérémie), 19 janvier 1912, gendarme; 24 ans de services, 6 campagnes
Abeni (Louis-Céleste), 6 janvier 1919, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 10 campagnes.
Fabre (Henri-Marcel), 12 novembre 1921, gendarme; 17 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Gouby (Mari), 9 septembre 1914, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Graille (Auguste-Pierre), 22 février 1919, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Thirion (Pierre-Raymond-René), 20 octobre 1921, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
Robert (Eugène), 20 février 1922, gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes.
Arrive (Paul), 31 décembre 1918, gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Paulin (Charles), 5 août 1914, gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes.
Froger (Lucien-Louis-François), 31 décembre 1922, gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Bonnet (Jean-Jacques), 28 juin 1919, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Fouilhoux (Albert-Barthélemy), 24 août 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Laleu (Elie), 4 novembre 1921, gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.
Marchon (Raymond-Bruno), 5 juillet 1924, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Laforet (Fernand-Charles), 25 février 1913, gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Boscournu (Adrien), 23 mai 1919, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.
Terrisse (Jean-Pierre), 12 juin 1911, gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Valentin (Gérard-Victor-Joseph), 28 septembre 1921, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Valette (André-Joseph), 17 avril 1915, gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Michaut (Honoré-Alphonse-Louis), 20 février 1920, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Nicolas (André-Lucien), 5 octobre 1921, gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Mejean (Emile-Baptiste), 27 juin 1920, gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Torrent (Roger-Pierre), 19 août 1917, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 4 campagnes, A été cité.
Parsonneau (Camille-Pierre), 22 septembre 1921, gendarme; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Laroche (Fernand-Elie-Roger), 7 décembre 1919, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Colleville (Jacques-Henri-René), 2 septembre 1922, gendarme; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Dussol (Jean-Louis), 16 janvier 1921, gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Montaron (André-Marie), 7 novembre 1920, gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.

8e légion *ter* de gendarmerie.

Didier (Armand-Laurent), 6 mars 1922, gendarme; 17 ans de services, 13 campagnes.
Treillard (Louis-Alexandre), 8 février 1923, gendarme; 17 ans de services, 13 campagnes.

Fraysse (Pierre-Firmin-Paul), 15 mars 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Bouquet (Joseph-Aimé-Pierre), 6 mars 1914, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Robert (Julien), 19 février 1921, gendarme; 18 ans de services, 10 campagnes.
Meulet (Edgard-Louis-Alphonse), 5 mai 1920, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Maréchal (Robert-Emile), 12 octobre 1920, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Clap (Gustave-René), 7 novembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Revet-Servettaz (Raymond-Fernand), 5 novembre 1917, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
Gravil (André-Casimir), 22 mars 1921, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Pion (Maurice-André), 10 mars 1921, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes.
Ogier (André), 8 juillet 1924, gendarme; 14 ans de services, 12 campagnes.
Fauriel (Maurice-Gabriel), 11 avril 1919, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Ferdinand (Edmond-René), 1er novembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Gonzalvez (Mario), 1er novembre 1923, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Meunier (Pierre-Joseph-Emile), 25 mars 1918, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Guier (Maurice-Vital), 4 septembre 1918, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Frossard (François-Alphonse), 28 août 1922, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Kébir (Félix-Antoine), 4 mars 1922, gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.
Herrand (Claude-Joseph), 16 novembre 1919, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Bouchet (Marcel-Jean), 25 juin 1919, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Pont (Cyrille-Louis), 30 septembre 1918, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Ducimetière (Joseph-Henri), 30 octobre 1920, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mourgues (André-Henri), 13 janvier 1921, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Collet (Jacques-René), 30 avril 1920, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes.
Dupont (Arthur-Louis), 5 octobre 1919, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Treboux (François-Alfred), 10 avril 1923, gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Verthier (Gaston-François-Victor), 30 janvier 1917, gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Le Noëne (André-Marcel), 4 septembre 1917, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
André (Yvon-Fortuné), 18 janvier 1923, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Chevallier (François-Gustave), 6 juillet 1920, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Reynier (Jean-Eugène-Firmin), 13 mars 1915, gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Blanc (Gabriel-Albert), 2 juillet 1922, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Pagnoud (Albert-Eugène), 27 août 1918, gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Mégoz (Prosper-Marius), 31 juillet 1917, gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Moëne (Jean-François-Marie), 5 août 1919, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Perdrix (Jean-Joseph), 14 décembre 1923, gendarme; 14 ans de services, 9 campagnes.
Perroux (Fernand-Louis), 25 septembre 1922, gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Charpenay (Francis-Alexis), 18 avril 1922, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Chabal (Eugène-François-Auguste), 16 novembre 1924, gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Delaye (René-Georges), 19 décembre 1921, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Meras (Marcel), 22 août 1919, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Bernerd (Georges-Marius-Julien), 4 octobre 1922, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Telmon (Gabriel-Marcel), 30 juillet 1923, gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lussignol (Marcel-Bertin-Antonin), 26 février 1915, gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
Barbier (Henri-Marie-Louis), 25 mai 1923, gendarme; 14 ans de services, 8 campagnes.
Richiero (Nicolas-Antoine), 10 décembre 1919, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Dufau (Jean-Louis-Marcel), 17 mars 1923, gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Rey (Pau-Léon), 28 novembre 1919, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Besset (Pierre-Léon-Henri), 8 juin 1922, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Py (René-Eugène-Albert), 30 janvier 1924, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Chauchet (Claude-Raoul), 23 septembre 1922, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Collomb (Maurice), 9 octobre 1919, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Bos (Joseph-Alphonse-Ferdinand), 21 octobre 1914, gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
Occelli (Maurice), 2 août 1918, gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Teyssier (Paul-Joseph-Marie), 22 mars 1920, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.

9e légion de gendarmerie.

Beranger (Gilbert-Henri-André), 18 septembre 1906, maréchal des logis chef; 31 ans de services, 6 campagnes.
Seimpere (Lucien-Georges), 19 février 1909, gendarme; 28 ans de services, 8 campagnes.
Abel (Edouard-Léon), 15 juin 1909, gendarme; 28 ans de services, 8 campagnes.
Biot (Marius-François-Eugène), 1er octobre 1908, gendarme; 29 ans de services, 6 campagnes.
Grac (Jean-Marius-Florent), 14 juin 1920, gendarme; 20 ans de services, 14 campagnes.
Feralis (Joseph), 1er décembre 1908, gendarme; 28 ans de services, 4 campagnes.
Chareyre (Henri), 1er mars 1912, gendarme; 25 ans de services, 7 campagnes.
Dumont (André-Alfred), 2 février 1907, gendarme; 31 ans de services, 1 campagne.
Cini (Antoine), 7 février 1917, gendarme; 22 ans de services, 9 campagnes.
Deit (Etienne-Jacques-François), 14 décembre 1912, gendarme; 24 ans de services, 7 campagnes.
Riffard (Calixte-Julien), 15 janvier 1920, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.
Monet (Jean-Maurice), 23 mars 1919, gendarme; 19 ans de services, 10 campagnes.
Almy (Georges), 26 octobre 1915, gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.
Grosso (Jean-François), 14 avril 1911, gendarme; 26 ans de services, 4 campagnes.
Benazet (Germain-Léon), 27 septembre 1918, gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.
Giraudo (Joseph-Bernard), 31 décembre 1912, gendarme; 24 ans de services, 6 campagnes.
Calzin (Michel-Jules), 2 novembre 1917, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 8 campagnes.
Chaillan (Jean), 26 novembre 1912, gendarme; 24 ans de services, 5 campagnes.
Tailly (Lucien-Bernard), 21 juin 1921, gendarme; 15 ans de services, 13 campagnes.
Langlais (Henri-Joseph-Hyacinthe), 23 juillet 1918, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Barthelemi (Raymond-Marcel-Marthol), 8 avril 1912, gendarme; 25 ans de services, 4 campagnes.
Locquegnies (Emile), 5 juin 1911, gendarme; 25 ans de services, 3 campagnes.
Foret (Louis-Aimé-Elie), 13 décembre 1923, gendarme; 16 ans de services, 13 campagnes.
Bonnard (Paul), 29 janvier 1918, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Armana (Louis-Annibal-Marie), 4 novembre 1912, gendarme; 24 ans de services, 4 campagnes.
Giovannetti (Sauveur-Crépin), 24 octobre 1920, gendarme; 17 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Henry (Charles), 31 mai 1920, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes.
Gauthier (Jacques), 20 juillet 1911, maréchal des logis chef; 25 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Nicolas (Roger-Albert), 20 février 1919, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Escaillon (Maurice-Léonce), 18 janvier 1921, gendarme; 19 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Jammes (Clémenceau), 9 mars 1921, gendarme; 17 ans de services, 11 campagnes.
Guiraud (Louis), 26 octobre 1918, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.

Frédéric (Alphonse-Gabriel), 31 juillet 1914, gendarme, 22 ans de services, 6 campagnes.
Gibert (Dantès-Louis), 16 octobre 1910, gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Vigneau (Abel-Henri), 12 mai 1918, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Sicard (Emile-Louis), 27 octobre 1914, gendarme; 23 ans de services, 5 campagnes.
Poirot (Pierre-Charles-Emile), 27 août 1920, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
Seguin (Pierre-Ulysse), 4 avril 1913, gendarme; 23 ans de services, 4 campagnes.
Pegard (Roger), 5 mars 1918, gendarme; 23 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Tavernet (Clément-Jean-Gabriel), 9 août 1923, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Chapuis (Georges-Jean-Victor), 19 juin 1919, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Charvoz (Justin), 1er septembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Talone (Félix-Louis), 4 novembre 1922, gendarme; 15 ans de services, 10 campagnes.
Peyre (Gilbert-Jules), 26 décembre 1919, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes
Demetz (André), 29 juillet 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Monnet (Maurice-Léon-Stéphane), 13 mai 1921, gendarme; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Michel (Raoul-Alphonse-Gustave), 20 janvier 1914, maréchal des logis chef; 23 ans de services, 4 campagnes.
Ferrer (François), 8 novembre 1916, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Nury (Germain-Marius), 11 juillet 1914, gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes.
Dufour (Pierre-Henri-Florimond), 27 décembre 1922, gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes.
Lapeyre (Prosper-Jean-François), 29 mai 1919, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Juncas (Jean-André-Léonce), 7 mai 1920, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Calvet (Laurent-Albert-Henri), 12 avril 1915, gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.
Reynaud (André-Maurice), 19 novembre 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Rouot (Paul-Louis), 26 décembre 1919, adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
Gest (Elie-Alfred), 31 décembre 1919, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Rubio (Jean-Baptiste), 28 août 1917, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Ravoux (Fernand-Pierre), 14 mai 1919, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Garcia (Diégo), 17 août 1920, gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.
Estienne (Roger-Joseph), 21 mai 1921, gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bouzat (Eugène-André-Clovis), 16 juillet 1922, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Rousseau (Emilien-Alfred), 29 mai 1923, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Torne (Marcel-Georges), 9 janvier 1922, gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Gram (Yves-Johannès), 24 novembre 1921, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes.
Vern (Jacques-Yvon), 28 juin 1925, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes.
Desgouilles (Armand-Augustin), 29 octobre 1920, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Meilland (Jean-Auguste), 6 avril 1921, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.
Baud (René-Auguste), 17 juin 1917, gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Codaccioni (Antoine-Simon), 4 octobre 1920, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Rouges (Pierre-Emile), 21 mai 1921, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.
Gibert (Georges), 19 août 1920, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Ayme (Louis-Charles-Ange), 9 janvier 1922, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Mazel (Maurice-Gaston), 12 janvier 1922, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.
Chabenet (Auguste-Julien), 6 avril 1920, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Feralis (François-Fortuné-Rosé), 2 octobre 1917, gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Muller (Nicolas-Aimé), 4 juillet 1924, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Gras (Maurice-Robert), 31 mars 1923, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Barret (André), 9 avril 1923, gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Dalbera (François-Louis), 17 août 1922, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Denis (Pierre-André-Louis), 25 mars 1923, gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Devaux (Raphaël-Félix-Maurice), 24 octobre 1921, gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

9e légion *bis* de gendarmerie.

Aubert (Auguste-Dieudonné-Antonin-Henri), 26 août 1908, gendarme; 30 ans de services, 10 campagnes.
Chambon (Yves), 24 avril 1909, gendarme; 27 ans de services, 8 campagnes.
Climent (Joseph-Marius-Pierre), 6 juin 1906, gendarme; 31 ans de services, 4 campagnes.
Paliargues (Pierre-André), 27 avril 1912, maréchal des logis chef; 26 ans de services, 8 campagnes.
Vidal (Fernand-Pierre), 20 mai 1907, gendarme; 30 ans de services, 3 campagnes.
Sabatier (Julien-Louis), 1er janvier 1917, gendarme; 24 ans de services, 12 campagnes.
Verdelhan (Emile-Arthur), 29 mai 1912, gendarme; 24 ans de services, 8 campagnes.
Varraud (François-Auguste), 21 juillet 1910, gendarme; 26 ans de services, 4 campagnes.
Viguier (Albert-Louis-Raymond), 5 novembre 1914, gendarme; 22 ans de services, 8 campagnes.
Bourgade (Elie-André), 9 juin 1917, gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.
Brousset (Paul-Victorien), 4 mai 1912, gendarme; 23 ans de services, 7 campagnes.
Donadille (René-Robert), 16 décembre 1918, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Barthes (Joseph-Emilien), 30 décembre 1912, gendarme; 24 ans de services, 5 campagnes.
Gaudinot (Louis), 14 janvier 1920, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Petit (Joseph-Marie-Antoine-Marcel), 20 novembre 1915, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Prévot (René-Camille), 11 février 1920, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Portal (Pierre-Raoul-Louis), 3 mars 1918, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Linck (Jacques-Jean-Albert), 5 janvier 1918, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Meynadier (Jean), 6 novembre 1917, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Bertrand (André-Jean-Fernand), 10 août 1916, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Priu (Joseph-Georges), 22 décembre 1920, gendarme; 17 ans de services 10 campagnes.
Bénevent (Maurice-Jean-Amans), 22 avril 1920, gendarme; 17 ans de services, 10 campagnes.
Dumas (André-Emile), 6 décembre 1914, gendarme; 22 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Pujol (Martin-Damien-Antoine), 5 novembre 1915, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Cornielle (Michel-Louis-Edmond), 26 septembre 1918, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Mounier (François-Léon), 30 juillet 1914, gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Boissonnade (Paul-Lucien), 30 mars 1913, gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.
Peyrière (Jean-Marcel), 30 juillet 1913, gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.
Leconte (Robert-Maurice-Louis), 12 décembre 1919, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
Giroussens (Yves-Jean-Léon), 31 mai 1921, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Dental (Joseph-Noël-Charles), 21 mai 1919, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Serres (Joseph-André-Fernand), 18 mai 1915, gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.
Horn (René-Raymond-Lucien), 6 décembre 1919, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Miquet (Alfred-Bertin-Joseph), 16 décembre 1918, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Villaret (Henri-Denis), 16 mai 1916, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Sauvaire (Georges-René-Joseph-Alexandre), 13 novembre 1917, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 6 campagnes.

Barriol (Marcel-Jules-Ernest), 11 février 1918, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Reboul (Laurent-Paul-Louis), 10 janvier 1920, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Vernettes (Amédée-Alfred-Gabriel), 18 janvier 1919, gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.

10e légion de gendarmerie.

Hazem Hocine, 4 juillet 1917, gendarme; 21 ans de services, 17 campagnes.
Carol (Germain-René), 31 juillet 1909, gendarme; 21 ans de services, 15 campagnes.
Martinez (Joseph), 2 octobre 1912, gendarme; 20 ans de services, 14 campagnes.
Ouzerourou Mohand Saïd, 21 octobre 1916, gendarme; 20 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Dumont (Aimé-Louis), 23 août 1921, gendarme; 19 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Gaubert (Roger-Sylvain), 12 juillet 1913, gendarme; 21 ans de services, 13 campagnes.
Troff (René-Mellit), 19 juin 1918, gendarme; 18 ans de services, 15 campagnes.
Bodilis (Jean-Marie), 29 décembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 13 campagnes.
Loriot-Vauquelin (Gontran-Albert), 15 avril 1917, gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes.
Richard (Jacques-Robert), 23 janvier 1921, gendarme; 17 ans de services, 16 campagnes.
Senis (Lucien), 15 octobre 1912, gendarme; 20 ans de services, 12 campagnes.
Schrub (Henri-Auguste), 26 décembre 1919, gendarme; 18 ans de services, 14 campagnes.
Canto (François), 26 février 1922, gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Graulier (Gabriel), 10 avril 1920, gendarme; 19 ans de services, 12 campagnes.
Marcellin (Jean), 17 janvier 1920, adjudant; 18 ans de services, 14 campagnes.
Ginter (Eugène-Alexandre), 11 janvier 1924, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 15 campagnes.
Retouret (Jean-François), 7 novembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 15 campagnes.
Robin (Maurice-Pierre), 30 octobre 1919, gendarme; 21 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Damien (Georges-Gaston), 23 mai 1922, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes.
Pintore (Antoine), 11 janvier 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes.
Petit (Roger-Pierre-Maurice), 4 mai 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Grand (Alexandre-Louis), 3 septembre 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.
Rouvier (Jean), 25 mai 1918, gendarme; 19 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Amrane Ali, 7 avril 1922, gendarme; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Dordor (Georges-Henri), 2 août 1922, gendarme; 17 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Gasser (Lucien-René), 10 novembre 1911, gendarme; 20 ans de services, 10 campagnes.
Quatrevaux (Gilbert-Jean), 23 mars 1922, gendarme; 17 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Bazet (Georges-Bernard-Antoine), 8 avril 1921, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes.
Duquesne (André), 5 février 1921, adjudant; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Rozelier (Roger-Pierre), 5 octobre 1921, gendarme; 15 ans de services, 14 campagnes.
Hamon (Victor-Jean-Baptiste-Pierre-Marie), 19 octobre 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 14 campagnes.
Bernier (René-Aimé-Fénelon), 16 septembre 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 14 campagnes.
Roger (Antoine-Pio-Angel), 23 mai 1917, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
Colomar (Marcel-Joseph-Diégo), 4 juin 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Sicre (André-Marc), 15 septembre 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Tétard (Henri-Jean), 15 juillet 1915, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
Lecœur (Robert-Lucien Auguste), 13 février 1923, adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes.
Rattis (Gaston), 14 janvier 1922, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Casanova (Jean-Jérôme), 16 avril 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Montauban (Paul-Pierre), 15 février 1919, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Poinsignon (Daniel-Edmond), 15 mai 1922, gendarme; 15 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Bedjaï (Samuel-Désiré), 30 décembre 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Berenguer (René-Nicolas), 15 novembre 1925, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Le Bleiz (Georges-Pierre), 14 octobre 1923, gendarme; 14 ans de services, 13 campagnes.
Brissebrat (Maurice-René), 6 décembre 1925, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Grall (Raymond), 13 février 1925, gendarme; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Roche (Gui-Abel), 7 novembre 1924, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

10e légion *bis* de gendarmerie.

Mellet (Georges-Alexandre-Ernest), 26 mars 1906, gendarme; 31 ans de services, 10 campagnes.
Gilly (Paulin-Joseph), 17 mai 1916, gendarme; 22 ans de services, 17 campagnes.
Authier (Pierre-Frédéric), 14 février 1913, gendarme; 22 ans de services, 16 campagnes.
Benharrats Ahmed, 17 mars 1912, gendarme; 18 ans de services; 15 campagnes.
Schaffner (Germain-Gilbert), 24 août 1913, gendarme; 20 ans de services, 13 campagnes.
Cristiani (Ilio), 12 janvier 1916, adjudant; 20 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Coche (Edmond-Augustin), 29 août 1918, gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes.
Le Roy (Théodore-Joseph), 24 octobre 1919, gendarme; 18 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Gosalbez (Jean-Joseph), 10 août 1920, adjudant; 18 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Deflandre (Alfred-Jules-Alphonse), 9 avril 1917, gendarme; 20 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Gonzalez (Laurent), 4 mai 1922, marchal des logis chef; 17 ans de services, 15 campagnes.
Lamarque (Alexis-Auguste-Louis), 3 mars 1921, adjudant; 16 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Rico (François-Joseph), 4 mars 1919, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
Josse (René-Henri-Georges), 9 mai 1920, gendarme; 21 ans de services, 10 campagnes.
Berthelon (André), 18 janvier 1920, adjudant; 18 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Oliver (Ange-Henri), 18 février 1922, adjudant; 17 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Videault (Gabriel), 5 avril 1921, gendarme; 19 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Ortis (Hippolyte-Jean), 5 juillet 1921, gendarme; 16 ans de services, 15 campagnes.
Cazala (Pierre), 26 janvier 1920, gendarme; 19 ans de services, 12 campagnes.
Benmelouka Nouba, 9 mai 1921, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Romero (Joseph-Jérôme), 18 mars 1922, adjudant; 17 ans de services, 14 campagnes.
Sanjuan (Joseph-Antoine), 11 octobre 1923, gendarme; 16 ans de services, 15 campagnes.
Majerus (Charles-René-Jean-Pierre), 20 juillet 1920; maréchal des logis chef; 16 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Lopez (Santiago), 1er février 1922, gendarme; 17 ans de services, 14 campagnes.
Trotignon (Emile-Gabriel), 24 septembre 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes.
Alonso (Alfred-Thomas), 25 juillet 1924, marchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes.
Esteve (Norbert-Paul-Joseph), 7 mars 1924, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Deplanque (Henri-Moïse-Rémi), 12 septembre 1918, gendarme; 19 ans de services, 10 campagnes.
Bordat (Pierre-Abel), 7 novembre 1920, adjudant; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Huguet (Georges-Joseph-Louis), 25 mai 1922, gendarme; 17 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Navarro (Augustin), 7 juillet 1924, gendarme; 15 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
Thorrignac (Adrien-Paul), 28 juin 1922, adjudant; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Penalva (François), 28 août 1923, adjudant; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Benhora Ménouer, 23 septembre 1925, gendarme; 16 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

10e légion *ter* de gendarmerie.

Kediri Messaoud, 21 décembre 1915, gendarme; 22 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Martinez (Gabriel-Jean), 11 mars 1920, gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes.
Nougier (Lucien), 10 septembre 1921, adjudant; 18 ans de services, 14 campagnes.
Goillot (Joseph), 13 septembre 1918, gendarme; 20 ans de services, 12 campagnes.
Vuillemey (Léon-Francis-Eugène), 8 septembre 1917, gendarme; 20 ans de services, 12 campagnes.
Elias (Pierre-Antoine), 18 juin 1923, gendarme; 16 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Boudiaf Slimane, 22 août 1922, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes. A été blessé.
Bernadac (André-Jean), 5 janvier 1924, gendarme; 17 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
Gonzales (Joseph-Antoine), 15 novembre 1920, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.
Ville (Victor-Michel-André), 17 octobre 1921, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes.
Temieres (Armand-Victor-Paul), 2 février 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes.
Melich (Emile), 17 juillet 1917, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 9 campagnes.
Rancœur (Serge-Vincent), 16 mars 1925, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Benachoura Amor, P. 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 14 campagnes.
David (Jean-Marcel), 21 mai 1921, gendarme; 16 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Mattera (Daniel-Robert), 14 février 1924, gendarme; 16 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Labe (Pierre), 10 septembre 1923, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes.
Lopez (Antoine-Ernest), 12 décembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Laporte (Gabriel-Justin), 27 février 1917, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Feret (Constant-Marcel), 13 août 1923, adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes.
Hery (Auguste-Alfred), 12 novembre 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Begarie (Eugène-Jean-Marie), 16 août 1922, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Derel (Gabriel-Victor-Léon), 9 février 1926, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Mazzella (Gilbert-Vincent), 4 février 1926, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Louvet (Guy-Marie-Valentin), 13 mars 1921, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Bonneaud (Jacques-Julien), 2 mars 1923, adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Barbare (Cléor-Guislains-Joseph), 12 juillet 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Chirol (Marc-Henri-Germain), 21 avril 1922, adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Pivert (René-Henri), 19 septembre 1922, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Conchon (Marcel-Maurice), 22 mars 1916, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Langeron (Jules-Joseph), 16 novembre 1922, gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Grellier (Maurice-Henri-Félix), 15 septembre 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Lavedan (Maurice-Paul-Auguste), 11 novembre 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Gaudron (Jean), 24 décembre 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Leca (Horace-Pierre), 4 juin 1926, adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Manicourt (Albert-André), 29 août 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de srevices, 10 campagnes. A été cité.

Compagnie autonome de gendarmerie de la Corse.

Girard (Maurice-Henri), 15 avril 1916 ,gendarme; 23 ans de services, 13 campagnes.
Senechal (Jean), 7 septembre 1917, gendarme; 23 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Masure (Emile-Léon), 15 janvier 1912, gendarme; 26 ans de services, 8 campagnes.
Tavera (Jean-François), 10 juillet 1916, gendarme; 19 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Lafon (Raymond-Henri), 11 novembre 1916, gendarme; 21 ans de services, 12 campagnes,
Magne (Léon), 6 avril 1916, gendarme; 20 ans de services, 12 campagnes.
Jouy (Edmond-François-Victor), 15 septembre 1916, gendarme; 20 ans de services, 12 campagnes.
Luciani (Sabatin), 21 septembre 1918, gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Bastiani (Jean-Baptiste), 24 avril 1920, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 12 campagnes.
Luciani (Louis), 20 août 1918, gendarme; 19 ans de services, 12 campagnes.
Sansonetti (Marc-Toussaint), 23 juillet 1922, gendarme; 17 ans de services, 14 campagnes.
Fazi (Dominique-Toussaint), 3 janvier 1923, gendarme; 17 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Zannini (Jean-Bernardin), 28 mai 1922, gendarme; 16 ans de services, 15 campagens. A été cité.
Have (Maurice-Jean), 23 août 1920, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 14 campagnes.
Marchi (Ours-Louis), 27 février 1920, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.
Antonelli (Ambroise), 6 novembre 1919, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.
Chabert (Jean-Joseph-Léon), 1er juin 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Genis (Joseph-Lucien), 22 septembre 1915, gendarme; 20 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Colin (Bernard-Lambert-Faustin-Hector), 11 décembre 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes.
Vonner (Albert-René), 22 juin 1920, adjudant; 18 ans de services, 13 campagnes.
Buchard (François), 15 juin 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes
Betra (René-Georges), 27 août 1914, gendarme; 22 ans de services, 8 campagnes.
Martinaggi (François), 16 novembre 1922, gendarme; 17 ans de services, 13 campagnes.
Brouil (Robert-Henri-Baptiste), 26 octobre 1921, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Moracchini (Fernand-Aimé), 27 avril 1921, gendarme; 17 ans de services, 13 campagnes.
Bouron (Emmanuel-Louis-Jean), 13 septembre 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 14 campagnes.
Payrar (Jean-Lucius-Noël), 23 décembre 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

Légion mixte de gendarmerie de Tunisie.

Berthe (André-Paul), 23 novembre 1920, gendarme; 18 ans de services, 18 campagnes.
Roux (Henri-Martial), 26 avril 1914, gendarme; 21 ans de services, 13 campagnes.
Borgogno (Constantin-Louis), 25 octobre 1916, gendarme; 20 ans de services, 13 campagnes.
Schoukroun (Jacques), 11 février 1919, gendarme; 18 ans de services, 14 campagnes.
Almayrac (Roger-Pierre-Virgile), 9 juin 1919, gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Jaucourt-Perroy (Michel-Marie-René), 6 décembre 1920, gendarme; 17 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Giet (Pierre-Marius), 26 mars 1921, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 15 campagnes.
Coquet (Etienne-Lucien), 18 octobre 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes.
Roux (Robert-Guillaume-Antoine), 30 décembre 1923, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes.
Carteret (Charles-Henri-Eugène), 20 août 1920, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes.
Perrière (Marcel-Jules), 29 janvier 1921 gendarme; 16 ans de services, 13 campagnes.
Dumont (Georges-Marius), 25 octobre 1923, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Légion de gendarmerie du Maroc.

Azi Mohammed, 7 juillet 1914, gendarme; 22 ans de services, 19 campagnes. A été cité.
Nicolin (Jean-Baptiste-Albert), 15 novembre 1911, gendarme; 22 ans de services, 15 campagnes.
Reibaud (Baptistin-Manuel), 4 juin 1913, adjudant; 21 ans de services, 15 campagnes.
Tibère Inglesse (Georges-François), 28 août 1912, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 15 campagnes
Pelletier (Georges-René), 21 mars 1923, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 15 campagnes.
Pégot (André-Jean-Marie-Germain), 20 mars 1921, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 15 campagnes.

Kerhoas (Noël-François-Marie), 14 décembre 1921, gendarme; 20 ans de services, 13 campagnes.
Turpin (André-Louis-Ernest), 13 mai 1921, gendarme; 17 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Wahl (Lucien), 21 février 1920, gendarme; 18 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Saphore (Jean-Emile), 26 juin 1919, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 14 campagnes.
Ali Benali Ibrahim, 28 novembre 1917, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 14 campagnes.
Miller (Georges), 15 mai 1923, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 14 campagnes. A été blessé.
Girard (Hilaire-Henri), 23 mai 1919, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 12 campagnes.
Loisel (Jean-Eugène-Alexis), 27 novembre 1918, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Leblond (René-André), 9 avril 1921, gendarme; 16 ans de services, 15 campagnes.
Nussbaum (Maxime-Victor), 5 juillet 1921, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Fonvieille (Marcel), 16 février 1920, adjudant; 18 ans de services, 13 campagnes.
Bézaguet (Guy-Pierre), 5 décembre 1923, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes.
Bergounhou (Emilien-Marcellin-Alfred), 16 décembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes.
Annes (Antoine-Basile-Joseph), 24 avril 1924, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Boixadera (Antonio-Luis-Saturnino), 6 février 1921, gendarme; 17 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Barrioz (Robert-Constant), 23 février 1922, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 13 campagnes.
Nicolas (Roger-André), 4 octobre 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes.
Garbin (Henri), 24 décembre 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 14 campagnes.
Grégoire (Pierre-Robert-Paul), 24 avril 1923, gendarme; 15 ans de services, 14 campagnes.
Busca (Pierre-Jean), 15 août 1921, adjudant; 16 ans de services, 13 campagnes.

Détachement de gendarmerie de Berlin.

Lucot (Gilbert), 3 août 1918, gendarme; 19 ans de services, 11 campagnes.
Lucot (Germain), 3 août 1918, gendarme; 19 ans de services, 11 campagnes.
Grislain (Marcel-Célestin-Augustin), 29 juillet 1918, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Gonzalo (Pierre-Michaël), 14 janvier 1923, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes.
Houze (André-Joseph-Marie), 22 mars 1923, gendarme; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Audurier (Emile-Henri-Célestin), 4 août 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes
Cuyaubere (André-Louis-Valéry), 27 août 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

2e légion de gendarmerie des forces françaises en Allemagne.

Papin (Roger-Julien), 28 août 1911, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Servissolle (Daniel-André), 19 juin 1913, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Luttringer (Raymond-Alphonse), 14 octobre 1917, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Lemble (Roger-Antoine), 27 mai 1916, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes
Fynnaert (Jean-Jules), 25 août 1912, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Vallez (Oscar-Charles), 17 octobre 1919, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Tourret (Marcel), 13 septembre 1918, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Provost (Jules-Victor), 18 février 1915, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Hillenmeyer (Pierre-Alphonse), 12 juillet 1911, gendarme; 20 ans de service, 8 campagnes. A été cité.
Merlin (Léon-Edmond), 26 octobre 1920, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Ledoux (Raymond-Henri-Octave), 3 décembre 1918, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Le Moigne (Yves-Marie), 8 mars 1919, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Boche (René-Etienne-Désiré), 27 octobre 1912, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Schweitzer (Jean), 9 janvier 1915, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Rochaud (Robert), 16 octobre 1918, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Racaud (Abel-Théophile-Célestin-Joseph), 16 juillet 1911, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 7 campagnes.
Audebert (René), 14 juin 1913, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Groux (Germain), 12 avril 1920, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.
Demain (Henri), 28 septembre 1920, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Ponchant (Victor-Prudent), 8 mars 1916, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Delaulle (André-Auguste), 3 janvier 1920, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Cassabois (Louis-Maurice), 17 mai 1913, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Despas (Robert-Jules), 10 avril 1920, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.
Calvary (Yves), 9 octobre 1917, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 8 campagnes.

Gendarmerie d'Extrême-Orient.

Barbe (Claude-Rolland-Joseph), 3 août 1921, gendarme; 18 ans de services, 14 campagnes.
Chenuaud (Rémy-Marcel-Clovis), 8 mars 1922, gendarme; 14 ans de services, 14 campagnes.

Mission d'organisation de la gendarmerie royale du Laos.

Hachez (René-Henri-Alfred), 22 juin 1921, gendarme; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Jamet (Armand-Roland-Jean), 13 octobre 1920, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes.

Base militaire française de Seno.

Crambert (Hubert-Satur-Théophile), 22 mai 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

Groupe de gendarmerie de Dakar.

Farges (Léger-François), 23 juillet 1919, gendarme; 18 ans de services, 12 campagnes.
Duez (Jean-Louis), 19 décembre 1919, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 11 campagnes.
Fournier (André-Constant-Clément), 5 mai 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Mandret (Georges-Henri), 6 avril 1921, gendarme; 15 ans de services, 13 campagnes.
Chardon (André-Georges), 29 mai 1921, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Gambier (Elie-Marcel), 19 juin 1923, gendarme; 14 ans de services, 13 campagnes.
Nonotte-Varly (Albert-Jean), 9 août 1924, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Groupe mobile de gendarmerie de Dakar.

Diarra Seckou, P. 1919, auxiliaire de 3e classe; 18 ans de services, 15 campagnes.
Amoussou Tokpo (Alphonse), P. 1919, auxiliaire de 2e classe; 19 ans de services, 14 campagnes.
Ahmadou Tiecoura, P. 1920, auxiliaire de 3e classe; 18 ans de services, 14 campagnes.
Bakary Traore, P. 1921, auxiliaire de 1re classe; 16 ans de services, 15 campagnes.
N'Tomini Diakite, P. 1921, auxiliaire de 3e classe; 16 ans de services, 14 campagnes.
N'Dongo Dieng, P. 1917, auxiliaire de 2e classe; 19 ans de services, 10 campagnes.
Satenin Camara, P. 1923, auxiliaire de 3e classe; 14 ans de services, 13 campagnes.
Lagrange (René), 17 janvier 1924, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes.

Groupe de gendarmerie du Sénégal.

Bâ Ibra Samba, P. 1918, auxiliaire de 3e classe; 18 ans de services, 16 campagnes.
Bilane Diaoure, P. 1917, auxiliaire de 3e classe; 19 ans de services, 13 campagnes.
Simard (Jean-Emile), 21 août 1921, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 13 campagnes.

Mouget (René-Louis), 23 mars 1923, gendarme; 16 ans de services, 15 campagnes.
Sow Demba Yero, P. 1920, auxiliaire de 3e classe; 18 ans de services, 12 campagnes.
Oudart (Raphaël-Clément), 10 octobre 1913, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Amadou Diallo, P. 1921, auxiliaire de 2e classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
Diedhiou Malick, P. 1919, auxiliaire de 2e classe; 17 ans de services, 11 campagnes.
Ristorcelli (Jean-Sauveur), 2 juillet 1923, gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes.
Duquesne (Serge-Edouard-Joseph), 27 octobre 1924, gendarme, 15 ans de services, 11 campagnes.
Yala Diallo, P. 1917, auxiliaire de 3e classe; 20 ans de services, 7 campagnes.
Spyckerelle (Jean-Marius-Emile), 12 octobre 1921, gendarme; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Iba Yeriba, P. 1920, auxiliaire de 2e classe; 16 ans de services, 10 campagnes.
Bourama Sane, P. 1923, auxiliaire de 3e classe; 14 ans de services, 12 campagnes.
Zoumanigui Douana, P. 1922, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services, 11 campagnes.

Groupe de gendarmerie de la Guinée.

Leculier (Robert-Aimé), 1er janvier 1921, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 14 campagnes.
Ibrahima N'Diaye, P. 1918, auxiliaire de 2e classe; 20 ans de services, 13 campagnes.
Kaba Konate, P. 1920, auxiliaire de 3e classe; 18 ans de services, 14 campagnes.
Aguibou Diallo, P. 1919, auxiliaire de 2e classe; 19 ans de services, 13 campagnes.
Soka (Gabriel-Lognon), P. 1919, auxiliaire de 3e classe; 16 ans de services, 14 campagnes.
Yao Vohou, P. 1920, auxiliaire de 3e classe; 16 ans de services, 14 campagnes.
Garcia (Grégoire), 15 août 1919, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 11 campagnes.
Lopez (Joseph-Manuel), 12 janvier 1918, gendarme; 20 ans de services, 10 campagnes. A été cité
Bangoura (Ignace), P. 1920, auxiliaire de 3e classe; 18 ans de services, 11 campagnes.
Ba Souleymane, P. 1922, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Demba Cira Sow, P. 1920, auxiliaire de 2e classe; 18 ans de services, 8 campagnes.
Gaudet (Marcel-Julien), 18 septembre 1916, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.

Groupe de gendarmerie du Soudan.

Taurines (Louis-Jean), 3 février 1918, gendarme; 19 ans de services, 14 campagnes.
Tine Mactar, P. 1913, auxiliaire de 2e classe; 20 ans de services, 13 campagnes.
Diallo Samba, P. 1920, auxiliaire de 3e classe; 18 ans de services, 14 campagnes.
Niang Yaya, 12 février 1922, auxiliaire de 3e classe; 17 ans de services, 14 campagnes.
Noumory Kourouma, P. 1922, auxiliaire de 2e classe; 16 ans de services, 14 campagnes
Mamadou Saliou Camara, P. 1922, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services, 14 campagnes.
Costantini (Pierre-Félix), 17 septembre 1924, gendarme; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Buge (Paul-André), 24 mars 1920, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Arnemann (Louis-Henri-Ghislain), 24 janvier 1925, gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Doro Traore, P. 1922, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Sidibe Bakary, P. 1921, auxiliaire de 3e classe; 16 ans de services, 11 campagnes.
Pimpin (Maurice), 3 mars 1920, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Demba Aly, P. 1918, auxiliaire de 3e classe; 19 ans de services, 7 campagnes.
Lambert (Henri), 12 mai 1921, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
Bele Coulibaly, P. 1921, auxiliaire de 2e classe; 15 ans de services, 10 campagnes.

Groupe de gendarmerie de la Mauritanie.

Redjdal Mohand, 26 juillet 1916, gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Nagnin Toure, P. 1920, auxiliaire de 3e classe; 18 ans de services, 14 campagnes.
Murat (Robert), 5 mars 1921, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 14 campagnes.

Groupe de gendarmerie de la Côte d'Ivoire.

Kaba Kany, P. 1920, auxiliaire de 3e classe; 19 ans de services, 13 campagnes.
Coasne (Louis), 2 avril 1919, gendarme; 18 ans de services, 14 campagnes.
Foromo Cece, P. 1921, auxiliaire de 3e classe; 16 ans de services, 16 campagnes.
Perabohin Kone, P. 1919, auxiliaire de 3e classe; 18 ans de services, 13 campagnes.
Fode Kamara, P. 1921, auxiliaire de 3e classe; 16 ans de services, 15 campagnes.
Comlanvi Amegnizin (Jean), P. 1920, auxiliaire de 2e classe; 18 ans de services, 13 campagnes.
Kema Diaora, P. 1921, auxiliaire de 3e classe; 16 ans de services, 15 campagnes.
Kouao Kouadjo, P. 1924, auxiliaire de 3e classe; 16 ans de services, 15 campagnes.
Calmet (Jean-Emile-François), 13 septembre 1921, gendarme; 18 ans de services, 12 campagens.
Giboulet (Georges-Alexandre-Eugène), 3 mai 1920, gendarme; 18 ans de services, 12 campagnes.
Coulibaly Mamadou, P. 1923, auxiliaire de 1re classe; 15 ans de services, 14 campagnes.
Sylla Dieri, P. 1922, auxiliaire de 2e classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
Keita Kombi, P. 1921, auxiliaire de 3e classe; 16 ans de services, 14 campagnes.
Gnacadja (Michel), P. 1917, auxiliaire de 1re classe; 20 ans de services, 9 campagnes.
Die Kakou. P. 1919, auxiliaire de 3e classe; 18 ans de services, 11 campagnes.
Diabi Kone, P. 1923, auxiliaire de 3e classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
Kassia Koroma, P. 1923, auxiliaire de 3e classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
Naman Keita, P. 1923, auxiliaire de 3e classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
Mollier (Michel-Ernest-Julien), 10 oût 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
Dagabo Ouedraogo, P. 1919, auxiliaire de 3e classe; 18 ans de services, 9 campagnes.

Groupe de gendarmerie de la Haute-Volta.

Sanuy (Louis-Marius), 8 mars 1914, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 13 campagnes.
Koko Dembele, P. 1921, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services, 14 campagnes.
Metenier (Henri-Jean-Eugène), 22 janvier 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 14 campagnes
Perrot (Maurice-Jean-Hubert), 18 juillet 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Sondare Some, P. 1919, auxiliaire de 3e classe; 18 ans de services, 7 campagnes.

Groupe de gendarmerie du Niger.

Nangazanga Karisse, P. 1916, auxiliaire de 2e classe; 20 ans de services, 15 campagnes.
Baba (Maïga), 17 juin 1918, gendarme; 18 ans de services, 15 campagnes.
Ibrahima Hama Kola, P. 1919, auxiliaire de 2e classe; 20 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Soriba Doumbia, P. 1919, auxiliaire de 3e classe; 18 ans de services, 14 campagnes.
Camara Souleymane, P. 1920, auxiliaire de 3e classe; 16 ans de services, 16 campagnes.
Samba Malal, P. 1920, auxiliaire de 3e classe; 18 ans de services, 13 campagnes.
Bantoure (Michel-Paul-Joseph), 23 février 1918, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Convelbo Noaga (Jean-François), P. 1922, auxiliaire de 2e classe; 15 ans de services, 14 campagnes.

Groupe de gendarmerie du Dahomey.

Kante Sabou, P. 1922, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services, 15 campagnes.
Zinsou Bode (Léon), 1er mars 1919, auxiliaire de 3e classe; 16 ans de services, 13 campagnes.
Karzoum Kounikorgo, P. 1922, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services, 14 campagnes.
Cazorla (Damien-Raymond-Fabien), 20 février 1917, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
Solomani Kone, P. 1922, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services, 11 campagnes.
Odje Adeotchoun (Maurice), P. 1920, auxiliaire de 2e classe; 18 ans de services, 8 campagnes.
Mavon (Louis-Constant), 7 mai 1921, gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.
Carrandie (Edouard-Gabriel), 25 juin 1920, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.

Groupe de gendarmerie du Togo.

Geoffroy (Albert-Marie-Ernest), 26 décembre 1917, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Serdet (Jean-Louis), 1er juillet 1922, maréchal des Logis chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Hervy (Eugène-Marcel-Louis-Marie), 3 mars 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Pochetat (Roland-Lucien), 11 mars 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Boussault (Louis-Aimé-Auguste-Henri), 2 février 1920, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.

Groupement de gendarmerie de l'Afrique orientale française.

Lavergne (Marcel-Abel), 31 octobre 1920, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 15 campagnes.
Tordo (Jean-Pierre), 30 juillet 1920, gendarme; 17 ans de services, 15 campagnes.
Willo (Ernest-Louis-Raoul), 21 août 1918, gendarme; 19 ans de services, 11 campagnes.
Bastoul (Paul), 24 juillet 1921, adjudant; 16 ans de services, 14 campagnes.
Leloup (Robert-Marc), 6 mai 1918, gendarme; 19 ans de services, 10 campagnes.
Ceret (René-André-Louis), 7 septembre 1918, gendarme; 19 ans de services, 11 campagnes.
Detourbe (Jules), 4 juillet 1921, gendarme; 16 ans de services, 13 campagnes.
Broquet (Marcel), 15 janvier 1918, gendarme: 19 ans de services, 10 campagnes.
Mokhtari Abdelkader, P. 1921, gendarme; 15 ans de services, 14 campagnes.
Lemaire (François-Désiré), 2 juin 1917, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 9 campagnes.
Ferre (Raymond-Gustave-Eugène), 22 novembre 1919, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Dauliach (Albert-Boniface), 10 juin 1922, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
Mayne (Roger-Henri), 2 juillet 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Jouron (André-Maurice-Léopold), 19 août 1923, gendarme; 14 ans de services, 13 campagnes.
Giorgiutti (Maurice-Marcel), 4 septembre 1925; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Perruchon (Henri-Paul-Maurice), 29 mai 1921, gendarme; 17 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Jego (Armand-Ernest), 30 octobre 1920, gendarme; 14 ans de services, 13 campagnes.
Landais (Roger-Jean-Marcel), 6 octobre 1920, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Debruyne (Michel-Bernard-Raymond), 10 avril 1923, gendarme; 15 ans de services, 12 campagnes.
Dudognon (Robert-Marcel), 31 octobre 1919, gendarme; 18 ans de services, 10 campagnes.
Loupien (Georges), 1er mai 1918, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Thibault (Robert-Marcel), 23 juillet 1918, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Menu (Edouard-Léon-Maurice), 18 janvier 1922, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Marcadier (Claude-Jacques), 29 octobre 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Rolde (Jean-Daniel-Robert), 25 juillet 1923, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes.
Lachambre (Henri), 7 octobre 1922, gendarme; 15 ans de services, 10 campagnes.
Benard (Francis-Gaston-Joseph), 30 septembre 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Guillerot (Pierre-Jules-Victor), 23 octobre 1923, gendarme; 14 ans de services, 12 campagnes.
Miard (Henri-Victor-Joseph), 15 janvier 1924, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes.
Randria (Gilbert), P. 1917, auxiliaire de 3e classe; 20 ans de services, 7 campagnes.
Maso, P. 1918, auxiliaire de 3e classe; 20 ans de services, 7 campagnes.
Clarac (Georges), 1er juin 1920, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Brenne (Jean-Gérard), 31 janvier 1923, gendarme; 14 ans de services, 12 campagnes.
Le Du (Paul-Jean-Léon), 4 octobre 1922, gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes.

Gendarmerie de l'Afrique équatoriale française—Cameroun.

Vignau (René), 26 avril 1918, gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes.
Belin (Henri-Gabriel), 1er décembre 1921, gendarme; 17 ans de services, 14 campagnes.
Linguedoun Hassane, P. 1918, auxiliaire de 3e classe; 20 ans de services, 12 campagnes.
Vernier (Paul-Kléber), 17 mars 1920, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Delamarre (André), 27 septembre 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes. A été blessé.
De Collère (Joseph-Marius-Clément), 30 novembre 1919, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Gourio (François-Joseph), 3 janvier 1920, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 13 campagnes.
Huguet (Albert), 18 janvier 1920, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 13 campagnes.
Lemarié (Pierre-Emile), 21 août 1923, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes.
Walker-Onewin (André-Pierre-Isidore), 18 juin 1918, auxiliaire hors classe; 18 ans de services, 12 campagnes.
Dupont (Jean), 13 novembre 1920, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Lorenté (René-Emilien), 30 juin 1923, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes.
Baillarge (Roger-Auguste), 17 juin 1918, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Ollivier (Jean-Baptiste-Isaac-Paul), 27 février 1923, gendarme; 16 ans de services, 13 campagnes.
Ferrard (Jean-Joseph), 24 juin 1922, gendarme; 16 ans de services, 13 campagnes.
Benmansour Abdelhraman, 1er novembre 1917, gendarme; 16 ans de services, 13 campagnes.
Natolba, P. 1918, auxiliaire de 3e classe; 19 ans de services, 9 campagnes.
Le Bouler (Joachim-Marie), 30 novembre 1919, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Colpart (René-Augustin), 11 janvier 1923, gendarme; 14 ans de services, 13 campagnes.
Heudre (Paul-Marc-Charles), 21 août 1923, gendarme; 14 ans de services, 13 campagnes.
Denes (Maurice-Jean), 9 septembre 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Queguiner (Jean), 17 septembre 1921, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Fonteneau (Louis-Maurice-Eugène), 20 janvier 1918, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Lalanne (Gaston), 17 janvier 1923, maréchal des logis chef, 14 ans de services, 14 campagnes.
Madelrieux (André-Pierre), 31 décembre 1923, gendarme; 15 ans de services, 13 campagnes.
Joly (Albert-Jean-Marie), 10 octobre 1922, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes.
Babon (André-Fernand), 1er février 1920, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 10 campagnes.
Clément (Serge-Paul-Antoine), 27 octobre 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Natoubal (Joseph), P. 1919, auxiliaire de 3e classe; 20 ans de services, 7 campagnes.
Cunin (Albert-Charles), 27 décembre 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
Carolus (André-Emile-Jules), 11 octobre 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
Pagot (André-Amédée), 5 décembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Vidou (Jean-Lucien), 18 juin 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Queva (Pierre-Parfait-Louis), 10 février 1920, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Boyer (Raymond-Alphonse), 11 février 1922, gendarme; 17 ans de services, 10 campagnes.
Fofana Ibrahima, P. 1918, auxiliaire hors classe; 14 ans de services, 12 campagnes.
Maurette (Henri-Sauveur-Michel), 10 avril 1923, gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes.
Renombo (Alphonse), P. 1919, auxiliaire de 2e classe; 18 ans de services, 8 campagnes.
Longagne (Pierre-Antoine), 5 février 1924, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Niama-Mapaga (Victor), P. 1920, auxiliaire de 3e classe; 18 ans de services, 8 campagnes.

Groupement de gendarmerie des Antilles—Guyane.

Petit (René-Charles), 8 juin 1915, gendarme; 21 ans de services, 12 campagnes.
Massat (Paul-Jean), 19 décembre 1922, gendarme; 17 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Court (Fernand), 25 octobre 1919, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Martin (Alexandre-Fernand), 15 août 1919, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 10 campagnes.
Mersch (René-Jules), 31 août 1917, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
Bureau (Pierre-Alphonse), 1er juillet 1914, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Sens (Louis-Jean), 12 décembre 1924, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes.
Mathieu (Gabriel-Gaston), 31 juillet 1923, gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Gauthier (Marcel-Ghislain), 8 janvier 1921, gendarme; 15 ans de services, 12 campagnes.
Bourdon (Robert-Louis-Georges), 24 septembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Scheffer (Roland-Georges), 6 juillet 1920, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
Lunel (Francis-Louis-Gabriel), 3 novembre 1914, gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Girou (René-Yvon-Pierre), 9 juillet 1922, gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes.
Dupuy (Henri), 14 juin 1913, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Quiminal (Jean-Théodore), 27 mai 1920, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Viau-Bounezou (Pierre-Paul-Marcel), 2 décembre 1918, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Mari (André-Louis-Moïse), 7 avril 1918, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Beaulieu (Jean-Louis-Joseph), 10 août 1920, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
Lucas (André-Jean), 22 octobre 1920, gendarme; 15 ans de services, 10 campagnes.
Jeanssens (Georges-Louis), 13 février 1923, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.

Groupe de gendarmerie du Pacifique.

Harlaux (André-Paul-Etienne-Raoul), 30 novembre 1920, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
Lisse (André-Pierre), 3 mai 1921, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 9 campagnes.
Verstraet (Roger-Emile-Eugène-Alphonse), 12 septembre 1924, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Guillon (Georges), 24 décembre 1913, gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Thioche (Jean-Pierre-Gabriel-Aldobrand), 3 décembre 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Géant (Marcel-Gaston-Fernand), 31 mai 1923, gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Georges (Pol), 10 décembre 1919, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Frontier (Marcel-Jean), 19 septembre 1921, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Perrier (Robert-Marius), 31 octobre 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes.

Groupe de gendarmerie de la Côte française des Somalis.

Sy Oumar Samba, P. 1920, auxiliaire de 3e classe; 18 ans de services, 15 campagnes.
Le Courtes (Ernest-Louis-Marie), 5 février 1924, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes.
Ibra N'Diao, P. 1918, auxiliaire de 3e classe; 20 ans de services, 6 campagnes.

Section de gendarmerie de Saint-Pierre et Miquelon.

Jonquieres (Gabriel-Raymond), 2 janvier 1914, gendarme; 23 ans de services, 8 campagnes.

Gendarmerie de l'air.

Henner (Maurice-Francisque), 14 avril 1918, gendarme; 18 ans de services, 17 campagnes.
Salah Mohammed, P. 1915, gendarme; 18 ans de services, 16 campagnes.
Thomas (Albert-Armand), 16 avril 1916, gendarme; 20 ans de services, 13 campagnes.
Barber (Robert-Henri), 7 avril 1922, gendarme; 16 ans de services, 15 campagnes.
Charles (Gaston), 12 juillet 1921, gendarme; 16 ans de services, 15 campagnes.
Bogreau (André), 30 mars 1911, gendarme; 22 ans de services, 9 campagnes.
Nesa (François), 23 octobre 1923, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes.
Bellicaud (Charles-Camille), 4 juillet 1920, gendarme; 17 ans de services, 13 campagnes.
Queran (Lucien), 30 décembre 1919, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Conte (Edouard-Georges), 16 août 1919, gendarme; 18 ans de services, 11 campagnes.
Billard (Régis-Lucien-Clotaire), 19 janvier 1922, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes.
Genty (Paul-Emile), 10 décembre 1917, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Fournerie (Louis-Victor), 3 octobre 1914, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Gonzalvez (Gabriel-Jacques), 31 mai 1922, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
Martinez (Emile), 20 février 1922, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Finidori (Pierre-Toussaint), 20 avril 1921, gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.
Claude (Pierre), 23 décembre 1923, gendarme; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Guyot (Jean-Hubert-Daniel), 13 janvier 1920, gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes.
Viguier (Alexandre), 2 décembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Gaudry (Alphonse-Jean), 4 juillet 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Verwaerde (Jean), 30 décembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Le Bras (Yves-Marie), 13 janvier 1925, gendarme; 13 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Noirot (Jean-Emile), 8 juin 1918, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
George (Martial), 19 novembre 1921, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Chamard-Boudet (Bastien-Paul-François-Victor), 16 février 1921, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Gaounach (Louis-Charles), 29 octobre 1922, gendarme; 15 ans de services, 10 campagnes.
Leroy (Louis-Henri-André), 22 décembre 1922, gendarme; 15 ans de services, 10 campagnes.
Guillet (Eugène-Auguste-Jules-Clément), 10 janvier 1924, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Baschy (Pierre-Eugène-Henri), 7 juillet 1923, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Sangeux (Roger-Pierre), 31 mars 1917, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Moulin (Joseph-Louis-Rémy), 18 juillet 1920, gendarme; 17 ans de services. 8 campagnes. A été cité.
Durand (Jean-Raymond), 5 novembre 1923, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Lamasse (Pierre-Auguste), 6 octobre 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes.

Sous-direction de la gendarmerie.

Quervel (Jean-Roger), 8 juin 1921, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 5 campagnes.

Centre d'administration de la gendarmerie.

Lagarde (Albert), 14 mai 1919, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Coquet (André-Marius), 10 mars 1923, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes.

Dupire (Jean-Louis), 24 juin 1914, gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Jacques (Georges-Achille-Roger), 23 juin 1921, gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.

Inspection générale de la gendarmerie.

Montels (Marcel-Gaston), 8 décembre 1920, adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes.

Ecole des officiers de la gendarmerie nationale.

Binard (Maurice-Henri-Victor), 16 décembre 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Ecole préparatoire de gendarmerie de Chaumont.

Martin (Alfred-Antoine), 1er septembre 1920, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 13 campagnes.
Gaudion (Pierre-Paul), 7 août 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes.

Ministère de la France d'outre-mer.

(Direction des affaires militaires, bureau gendarmerie.)

Gobe (Eugène), 7 mai 1912, gendarme; 24 ans de services, 9 campagnes.

2° MILITAIRES DEGAGES DES CADRES

Direction régionale du recrutement et de la statistique de la 2e région militaire.

1 Klein (Raymond-Robert), 14 juillet 1912, adjudant; 20 ans de de services, 6 campagnes.

Justice militaire.

SOUS-OFFICIERS DES TRIBUNAUX MILITAIRES

1 Hervier (Edgar-Paul), 26 juillet 1921, commis greffier de 2e classe; 17 ans de services, 10 campagnes.
2 Dacquin (Alphonse-Gustave-Aimé), 18 janvier 1919, commis greffier de 2e classe; 19 ans de services, 4 campagnes.

SOUS-OFFICIERS DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

1 Jacob (Fernand-Antonin), 18 juillet 1917, sergent-chef surveillant; 18 ans de services, 7 campagnes.

Services de santé des armées.

1° Militaires servant sous statut général.

SOUS-OFFICIERS

1 Senechal (Jacques-Louis), 17 mars 1918, adjudant; 21 ans de services, 11 campagnes.
2 Hammani Ahmed, 24 août 1912, mle 1473 Alger, sergent; 25 ans de services, 6 campagnes.
3 Vinquant (Victor-Léon), 20 avril 1912, sergent; 26 ans de services, 2 campagnes.
4 Battesti (Jean-Baptiste), 24 août 1921, sergent-major; 15 ans de services, 13 campagnes.
5 Grall (Jean-François), 15 septembre 1926, sergent-major; 18 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
6 Dufour (Marcel), 20 juillet 1926, adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité
7 Delmas (René), 25 juillet 1923, sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
8 Le Minous (Emmanuel), 21 mars 1919, sergent-chef; 23 ans de services, 4 campagnes. Cité.
9 Llorca-Llinares (Michel), 14 novembre 1920, adjudant; 15 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
10 Janin (Régis-François), 18 novembre 1921, sergent-major; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
11 Guermat Mohamed, 13 avril 1923, mle 4661/Oran, sergent; 16 ans de services et majorations, 7 campagnes.
12 Farnault (Jean-Pierre-André), 17 juin 1922, sergent-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
13 Mumbach (Alfred), 14 septembre 1919, adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.
14 Betrouni Mohamed, 9 février 1920, mle 13342/Alger, sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes.
15 Marchand (Roger-Pierre), 7 février 1926, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
16 Degrieck (André), 18 juin 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
17 Tarrade (Marcel-Armand), 21 avril 1917, sergent-major; 23 ans de services, 1 campagne.
18 Busca (Ego), 4 novembre 1921, sergent-major; 16 ans de services, 7 campagnes.

HOMMES DE TROUPE

1 Rieux (Laurent-Marie-Joseph), 9 juin 1906, caporal-chef; 32 ans de services, 3 campagnes.
2 Merle (Louis), 23 février 1924, caporal-chef; 18 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
3 Renaud-Goud (Edmond), 16 septembre 1917, caporal-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
4 Kadid Moussa, P. 1919, mle 10267/Alger, caporal-chef, 15 ans de services, 6 campagnes.

Personnel des cadres militaires féminins.

1 De Verdilhac (Anne-Marie-Marguerite-Victurnienne), 22 août 1907, 2e catégorie; 20 ans de services, 13 campagnes.
2 Marie (Edith-Alice), 23 mars 1912, 1re catégorie; 24 ans de services et majorations, 9 campagnes.
3 Moretti, épouse Rocchi (Laure-Marie), 17 juin 1905, 2e catégorie; 18 ans de services, 15 campagnes.
4 Boutantin, épouse Paugam (Marie-Laurence), 14 septembre 1906, 2e catégorie; 19 ans de services et majorations, 12 campagnes.
5 Couchot, épouse Merahi (Madeleine-Marthe-Georgette), 16 août 1910, 1re catégorie; 27 ans de services, 2 campagnes.
6 Lasserre (Marthe-Marie-Madeleine), 29 juin 1910, 2e catégorie; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
7 Petitjean, épouse Fort (Eliane), 28 juin 1920, 2e catégorie; 15 ans de services, 13 campagnes. Cité.
8 Maillot (Michelle-Gilberte-Thérèse-Marie), 15 octobre 1923, 3e catégorie; 16 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
9 Jacotot, épouse Eggs (Hélène-Marie), 13 janvier 1912, 2e catégorie; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
10 Dubus, épouse Pierre (Germaine), 14 juin 1914, 2e catégorie; 16 ans de services, 10 campagnes.
11 Ville (Marcelle-Anne-Sophie), 12 août 1907, 2e catégorie; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
12 Saadoun (Fortunée), 26 novembre 1910, 3e catégorie; 15 ans de services, 8 campagnes.
13 Toubrinet (Kheira), 31 décembre 1917, 2e catégorie; 15 ans de services, 4 campagnes.
14 Colletti (Ginette), 1er février 1922, 2e catégorie; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
15 Cardona (Emilienne-Antoinette), 19 décembre 1907, 2e catégorie; 15 ans de services, 5 campagnes.
16 Perriollat (Hermance-Paulina-Célestine), 24 juillet 1902, 2e catégorie; 14 ans de services, 12 campagnes.
17 Reminise (Joséphine), 12 mai 1917, 2e catégorie; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
18 Thôme (Anne-Annis-Pationnise), 18 avril 1912, 2e catégorie; 15 ans de services, 9 campagnes.
19 Mazade (Marie-Jeanne-Aline), 20 novembre 1912, 1re catégorie; 22 ans de services, 3 campagnes.
20 Lau (Anne-Marie), 19 octobre 1907, 1re catégorie; 23 ans de services, 2 campagnes.
21 Sabatier (Marie-Alice), 7 octobre 1901, 3e catégorie; 15 ans de services, 10 campagnes.
22 Bernard, épouse Félix (Geneviève-Hélène), 6 juillet 1898, 3e catégorie; 15 ans de services, 10 campagnes.
23 Canarelli, épouse Mondoloni (Angèle), 1er septembre 1912, 3e catégorie; 15 ans de services, 10 campagnes.
24 Géronimi, épouse Schotte (Lucie), 29 février 1920, 2e catégorie; 15 ans de services, 10 campagnes.
25 Karsenty (Rosalie), 22 février 1912, 2e catégorie; 15 ans de services, 10 campagnes.

2° Militaires servant sous statut spécial.

SOUS-OFFICIERS MAROCAINS

1 Ahmed Ben Aomar Ben Abid, P. 1923, sergent, mle C.913/13 Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes.
2 Lemaadi Mohamed ben Miloud, P. 1914, mle U. 12540 Rabat, sergent; 18 ans de services, 6 campagnes.
3 Fennassi Abdesslem, P. 1921, mle A. 4267/13 x 33757 Rabat, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes.
4 M'Hammed ben Mbarck ben Hamida, P. 1920, mle B. 2028/13 Rabat, sergent; 15 ans de services, 9 campagnes.
5 Driss ben Abdesslem ben Ameur, P. 1924, mle B. 4983/13 Rabat, sergent; 15 ans de services, 7 campagnes.
6 Larbi ben Hammou ben Lahsen, P. 1924, mle A. 1260/44 Rabat, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

7 Abdesselam ben Bella, P. 1923, mle B. 5473/43 Rabat, sergent-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
8 Hakimi Mohammed, P. 1924, mle C. 1214/43 Rabat, sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
9 Mohamed ben Bouaria ben M'Hamed, P. 1923, mle A. 1683/43 Rabat, sergent-chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
10 Mohammed ben Ali ben Mohamed, P. 1924, mle 9452/43 Rabat, sergent-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
11 Salah ben El Hassane ben Salah, P. 1920, mle A. 9639/43 Rabat, sergent; 15 ans de services, 6 campagnes.
12 Rami Bouzikri, P. 1920, mle B. 1256/43 Rabat, sergent; 15 ans de services, 7 campagnes.
13 Rahhal ben Hammadi ben Rachaoui, P. 1920, mle B. 3946/43 Rabat, sergent; 15 ans de services, 7 campagnes.
14 Ali ben Abdesselam ben Brahim, P. 1924, mle C. 1699/43 Rabat, sergent-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.

HOMMES DE TROUPE MAROCAINS

1 El Arbi ben El Bouhali, P. 1924, mle T. 1721/39 Maroc, 1re classe; 19 ans de services, 8 campagnes.
3 Brahim ben Ahmed ben Ali, P. 1921, mle A. 9464/43 Rabat, 2e classe; 15 ans de services, 10 campagnes.
4 Aomar ben Ahmed ben Ali, P. 1924, mle C. 911/43 Rabat, 1re classe; 15 ans de services, 8 campagnes.
5 Omar ben Abdallah ben Larbi, P. 1920, mle A. 7882/43 Rabat, caporal-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
6 Mohamed ben Haddou ben Brahim, P. 1925, mle B. 4606/43 Rabat, 1re classe; 15 ans de services, 8 campagnes.
7 Ahmed ben Ali ben Kaddour, P. 1920, mle B. 742/43 Rabat, 1re classe; 15 ans de services, 7 campagnes.
8 M'Barek ben Sahib ben Brahim, P. 1920, mle C. 1226/43 Rabat, 1re classe; 15 ans de services, 10 campagnes.
9 Mohamed ben Hamadi M'Hamed, P. 1925, mle B. 9722/43 Rabat, caporal-chef; 15 ans de services 9 campagnes. Cité.
10 Ahmed ben Mohamed ben Bark, P. 1922, mle B. 7285/43 Rabat, caporal-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
12 Aomar ben Hamou ben Hadj Brahim, P. 1924, mle A. 5098/43 Rabat, caporal-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
13 Salah ben El Yazid, P. 1924, mle A. 7053/44 Maroc, caporal; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
14 Lahcen ben Ahmed ben Hamou, P. 1922, mle C. 825/43 Rabat, caporal; 16 ans de services, 8 campagnes.
15 Ahmed ben Si Mohamed ben Sellam, P. 1925, mle A. 8872/43 Rabat, caporal-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
16 Abdallah ben Slimane ben Bark, P. 1925, mle B. 4385/43 Rabat, caporal-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
17 Bouchaib ben Aïssa ben Zouitine, P. 1921, mle B. 3953/43 Rabat, caporal-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.

Service vétérinaire.

1° *Militaires servant sous statut général.*

SOUS-OFFICIERS

1 Claude (Charles), 17 mai 1914, maréchal des logis major; 20 ans de services, 9 campagnes.
2 Boudevin (Robert-Louis), 1er mars 1913, maréchal des logis major; 21 ans de services, 8 campagnes.
3 Danis (Michel-Marie-Albert-Maurice), 5 mai 1916, maréchal des logis; 19 ans de services, 10 campagnes.
4 Montoya (Antoine-Ambroise), 4 avril 1912, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
5 Stebler (Fernand-Balthazar), 19 juin 1910, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
6 Micallef (Marcel-Paul), 12 décembre 1917, maréchal des logis; 20 ans de services, 5 campagnes.
7 Cholley (Pierre), 17 juin 1924, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes.

HOMMES DE TROUPE

1 Chikhaoui El Lame ben Cheikh, P. 1923, mle 6278 Oran, brigadier chef; 16 ans de services, 5 campagnes.

2° *Militaires servant sous statut spécial.*

SOUS-OFFICIERS

Marocains.

1 Ahmed ben Mohamed, p. 1920, mle A. 2019/10 Maroc, maréchal des logis; 18 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
2 Abderramane ben Mohamed ben Mohamed, p. 1922, mle A. 4949/43 Maroc, maréchal des logis; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.

HOMMES DE TROUPE

2 Lahcen ben Driouas ben Lahcen, p. 1920, mle B. 9420/43 Maroc, brigadier; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
3 Abdesselem ben Habami ben Si Ahmed, p. 1923, mle B. 691/43 Maroc, 2e classe; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
4 Benaissa ben Slimane ben Moha, p. 1923, mle C. 554/43 Rabat, brigadier-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
5 Abdallah ben Aïssa ben Mohamed, p. 1920, mle A. 6171/43 Maroc, 1re classe; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
6 Bouazza ben Allal ben Tair, p. 1923, mle 7878/40 Maroc, 2e classe; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Essences.

1° *Militaires servant sous statut général.*

SOUS-OFFICIERS

1 Gueneguez (Jean-Pierre), 15 février 1920, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
2 Bellarech Khaled, 30 janvier 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
3 Hennouni Afif, 2 mars 1924, mle A. 2519 Oran, maréchal des logis; 16 ans de services, 8 campagnes.
4 Carion (Jean-Noël), 19 mai 1922, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 9 campagnes.
5 Dumay (Camille-Joseph), 20 novembre 1921, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 9 campagnes.
6 Ottavy (Paul-Antoine), 22 mai 1924, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.

HOMMES DE TROUPE

1 Goubert (Marcel-Jules), 21 mai 1923, 1re classe; 19 ans de services, 12 campagnes.
2 Bouchard (Robert-Pierre-Auguste), 5 décembre 1923, brigadier-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.

2° *Militaires servant sous statut spécial.*

HOMMES DE TROUPE MAROCAINS

1 Abdesselem ben Mohamed ben Mohamadi, P. 1924, mle B. 3865/43 Rabat, brigadier-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
2 Kassem ben Saïd ben Kassem, P. 1919, mle A. 8967/39 Rabat, 1re classe; 19 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Poudres.

1 Jeaume (Régis-Urbain-Auguste), 11 septembre 1920, agent de poudrerie de 1re classe; 20 ans de services, 6 campagnes.
2 Caro (Louis-Théophile), 30 décembre 1902, agent de poudrerie principal de 2e classe; 23 ans de services, 2 campagnes.
3 Monniot (Maurice-Alfred-Gabriel), 3 mai 1911, agent de poudrerie principal de 2e classe; 22 ans de services, 2 campagnes.
4 Jouanneaux (Jean-Gaston-Alfred-Constant), 1er juin 1906, agent de poudrerie principal de 3e classe; 21 ans de services, 2 campagnes.
5 Brocarel (Marcel), 17 juillet 1900, agent de poudrerie principal de 2e classe; 22 ans de services, 1 campagne.
6 Helet (Gabriel-Emile-Marie), 12 avril 1915, agent de poudrerie principal de 2e classe; 21 ans de services, 2 campagnes.

Par décret en date du 14 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 10 juillet 1958 portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée, au titre de l'armée active, aux militaires désignés ci-après:

(Pour prendre rang du 30 juin 1958.)

ARMÉE DE TERRE

I. — *MILITAIRES EN ACTIVITE DE SERVICE*

A. — TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

1° *Militaires servant sous statut général.*

SOUS-OFFICIERS

Chevrot (Jean-Paul), 27 juin 1920, adjudant-chef; 28 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Chassine (Albert-Paulin), 20 novembre 1921, adjudant; 26 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Durand (Jean-Baptiste), 10 septembre 1927, adjudant; 33 ans de services et majorations, 3 campagnes. Cité.

Ulpat (Victor-Jean), 28 juin 1927, adjudant; 27 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Le Falher (Jean-Mathurin), 3 août 1923, adjudant; 28 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Parent (Paul), 19 octobre 1924, adjudant; 30 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Coiffait (Marcel-Raymond-Julien), 2 septembre 1912, adjudant-chef; 24 ans de services, 11 campagnes.
Lecomte (Maurice-Georges-Jules), 23 avril 1913, adjudant; 24 ans de services, 11 campagnes.
Decombe (Jean-Joseph), 14 mars 1921, sergent-chef; 18 ans de services, 16 campagnes.
Caillat (Lucien-Emile), 24 octobre 1909, adjudant; 24 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Benhorma Ali Ben Ahmed, P. 1918, sergent, mle 1565 Constantine; 20 ans de services, 14 campagnes.
Poizot (Emile-Louis), 5 janvier 1910, sergent-chef; 20 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Villetorte (Georges-Hubert), 17 mars 1924, adjudant; 22 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Lavault (Pierre), 16 décembre 1924, adjudant; 25 ans de services et majorations, 6 campagnes. Blessé et cité.
Louis (Henri-Charles), 20 avril 1925, adjudant; 25 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Fayet (Francis), 18 septembre 1925, adjudant; 22 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Liegeois (Guy), 3 mars 1924, sergent-chef; 19 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Hamma Ag Abda, en 1920, sergent, mle L. M. 984 Constantine; 19 ans de services, 14 campagnes.
Gervais (Louis), 25 avril 1926, adjudant; 23 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Balifoulier (Maurice), 27 juin 1927, sergent-chef; 26 ans de services et majorations, 6 campagnes. Blessé et cité.
Duret (Henri), 15 janvier 1919, sergent-major; 20 ans de services, 13 campagnes.
Dumas (Roger), 8 février 1927, sergent; 20 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé et cité.
Blondeau (Bernard-Paul-François), 24 mai 1923, adjudant; 21 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
Grange (Noël-Marie), 29 décembre 1926, sergent-chef; 27 ans de services et majorations, 5 campagnes. Blessé et cité.
Piquemal (André-Albert), 31 juillet 1918, sergent-chef; 20 ans de services, 12 campagnes.
Munch (René), 9 avril 1925, adjudant; 27 ans de services et majorations, 5 campagnes. Cité.
Buisson (René), 13 octobre 1922, adjudant; 23 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Tillictte (Albert-Louis), 8 avril 1926, adjudant; 29 ans de services et majorations, 3 campagnes. Cité.
Petre (Martin-René), 26 octobre 1917, sergent-chef; 21 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Dagorne (Henri-Julien-Marie), 2 janvier 1919, adjudant; 20 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Moreau (Serge-Elie-Marcel), 30 août 1920, sergent; 20 ans de services, 12 campagnes.
Troadec (Henri), 24 janvier 1924, adjudant; 24 ans de services, 8 campagnes Cité.
Dufaia (François), 19 juillet 1919, sergent-chef; 20 ans de services, 11 campagnes.
Daoui Mohamed ben Brahim ben Hakhoum, en 1917, maréchal des logis, mle L. M. 372 Constantine; 16 ans de services, 15 campagnes.
Lafitte (Yvan-Georges), 29 avril 1926, adjudant; 23 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Barjou (André), 16 mars 1926, sergent-chef; 22 ans de services, 9 campagnes. Cité.
S.N.P. Mohamed ben Gourari, P. 1922, maréchal des logis chef, mle 0.2123 Oran; 17 ans de services, 15 campagnes.
Paulien (Marcel-Aimable-Henri), 19 septembre 1916, sergent-chef; 20 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Chabot (Jacques-André), 12 août 1919, sergent; 24 ans de services, 10 campagnes.
Gruntz (Francis-Albert), 18 octobre 1922, adjudant-chef; 18 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Martin (Fernand-François-Auguste-Jean), 3 février 1915, adjudant-chef; 20 ans de services, 11 campagnes
David (Etienne), 28 décembre 1916, sergent-chef; 19 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Legardeur (Marcel), 30 mars 1920, adjudant-chef; 19 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé et cité.
Martray (Charles-Henri), 23 août 1926, adjudant; 21 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Gonzales (André-Eustache), 19 novembre 1927, sergent-major; 23 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Arnauld (Paul-Jean-Louis), 17 février 1913, sergent-chef; 19 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Volpin (Pierre), 23 août 1926, adjudant; 27 ans de services et majorations, 4 campagnes. Cité.
Richard (Jean), 14 mars 1909, adjudant; 20 ans de services, 10 campagnes.
Grasset (Henri), 10 février 1919, sergent-chef; 19 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Transon (Jean-Auguste-Elie), 28 avril 1920, adjudant-chef; 25 ans de services et majorations, 5 campagnes. Blessé et cité.
Raynaud (André-René), 22 avril 1921, sergent; 19 ans de services, 11 campagnes.
S.N.P. Khanna Ag Sani, en 1924, maréchal des logis, mle L. M. 181 Constantine; 16 ans de services, 15 campagnes.
Guenec (Henri-Amédée-Marie), 7 mai 1925, sergent-chef; 24 ans de services, 7 campagnes. Cité.
S.N.P. Ali ben Mohamed, en 1918, maréchal des logis, mle L. M. 151 Constantine; 16 ans de services, 15 campagnes.
Benalia Messaoud, P. 1925, maréchal des logis, mle L. M. 121 Constantine; 16 ans de services, 15 campagnes.
Blanc (Jean), 31 août 1923, adjudant; 20 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Maugras (André), 24 avril 1923, sergent-chef; 26 ans de services et majorations, 4 campagnes. Cité.
Courde (Marcel-Joseph-Alfred), 5 décembre 1923, sergent-major; 21 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Couchard (Emile-Gilbert), 28 octobre 1911, sergent-chef; 19 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Vasseur (Léon-Victor), 25 novembre 1916, sergent-chef; 21 ans de services, 9 campagnes.
Bauget (Marcel-Georges-Jean), 2 septembre 1919, sergent-major; 18 ans de services, 12 campagnes.
Marchau (Fernand), 29 juin 1921, adjudant; 19 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
François (Albert-Joseph), 6 août 1916, sergent-chef; 19 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Lagarce (René-Frédéric), 31 juillet 1914, adjudant; 23 ans de services, 7 campagnes.
Deschamps (Marius-Joseph), 22 mars 1913, sergent-chef; 25 ans de services et majorations, 5 campagnes.
Henry (Gilbert-Marcel-Louis), 25 décembre 1924, adjudant; 19 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Deprun (Guy-Paul-Louis), 4 juin 1921, adjudant; 17 ans de services, 13 campagnes.
Subreville (Gaston), 7 juillet 1925, adjudant; 24 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Sanchez (Augustin), 15 décembre 1920, adjudant; 21 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Amelin (Pierre-René-Jean), 21 décembre 1925, sergent-chef; 19 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Serriere (Lucien), 20 janvier 1918, adjudant; 19 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bouillard (Elie-Rémy), 18 décembre 1927, sergent-chef; 20 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Guebel (René-Georges), 14 février 1923, sergent-chef; 16 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Djellal Moktar, 25 février 1912, sergent-chef, mle 1482 Oran; 20 ans de services, 7 campagnes. Cité.
S.N.P. Lakhal ben Abdallah, en 1915, maréchal des logis, mle L.M. 1372 Constantine; 15 ans de services, 15 campagnes.
Cannecu (Armand-François), 25 janvier 1915, adjudant; 20 ans de services, 10 campagnes.
Lespine (Gérard), 25 mai 1923, adjudant; 22 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Loffredo (Raymond-Marcel), 9 juillet 1918, adjudant; 21 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Henchi Abdelkader, P. 1923, sergent-chef, mle L.M. 917 Constantine; 17 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Leroy (Narcisse-Isafe), 31 juillet 1918, sergent-chef; 20 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Badois (René-Joseph-Charles), 16 octobre 1921, sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Vertey (Edmond-Eugène-Marcel), 7 mai 1913, sergent-chef; 19 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Monserat (Louis-Paul), 13 novembre 1920, adjudant; 16 ans de services, 14 campagnes.
Canals (Marcel-Louis-Adrien), 4 septembre 1917, sergent-major; 19 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Landais (Barthélémy-Eugène), 18 février 1922, sergent-chef; 19 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Tremouilles (René), 11 novembre 1920, sergent; 18 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé et cité.
Gautier (Nancy), 14 avril 1927, sergent-chef; 18 ans de services et majorations, 10 campagnes Blessé et cité.
Latapie (Ernest-Jean), 14 août 1909, sergent-chef; 20 ans de services, 9 campagnes.
Villeminot (Pierre), 13 septembre 1923, sergent-major; 17 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.

Bocage (Auguste-Félix-Marie), 30 janvier 1926, sergent-major; 19 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.

Villaret (Fernand-Julien), 7 janvier 1923, sergent-chef; 17 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.

Stephan (Pierre-Louis), 7 juin 1926, sergent-chef; 21 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.

Gimet (Fernand), 1er juin 1913, sergent; 20 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Cabrol (René-Pierre), 9 septembre 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 13 campagnes.

S.N.P. Belgacem, P. 1923, maréchal des logis chef, mle 0.1647 Oran; 15 ans de services, 14 campagnes. Cité.

Enthime (André-Ernest), 23 mars 1914, adjudant; 20 ans de services, 9 campagnes.

Zara (Jean), 21 mai 1921, sergent-chef; 17 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.

Guyon (Robert), 25 avril 1929, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Belbachir Mohand el Miki, 28 octobre 1915, sergent, mle 404 Constantine; 20 ans de services, 8 campagnes.

Lores (Emmanuel-Michel-Bertrand), 21 février 1923, adjudant; 17 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Patacchini (Augustin-Louis-Marius), 2 décembre 1918, sergent-chef; 20 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Muller (Charles-Antoine), 12 janvier 1915, sergent-major; 20 ans de services, 9 campagnes.

Villatte (Louis-Fernand), 3 août 1918, sergent-chef; 19 ans de services, 9 campagnes. Blessé.

Gayraud (Yvan), 15 mars 1919, sergent-chef; 20 ans de services, 9 campagnes.

Dumas (Pierre-Antoine), 31 juillet 1914, sergent-chef; 20 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Villenave (Jean), 3 mai 1915, adjudant; 20 ans de services, 9 campagnes.

Fisseux (Georges-Louis-Eugène), 12 avril 1915, sergent; 20 ans de services, 9 campagnes.

Fabbro (Joseph-Jacques), 10 février 1924, sergent-major; 16 ans de services, 13 campagnes.

Rivière (Jean-Marie), 12 février 1927, adjudant; 19 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.

Haass (Maurice-André), 27 mai 1913, sergent-chef; 18 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Roche (Jean-Gustave), 14 mars 1926, adjudant; 19 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.

Groux (Paul-Jean), 13 novembre 1927, adjudant; 19 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Bigard (André), 26 mars 1924, adjudant; 17 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.

Geffroy (Thomas), 19 décembre 1927, adjudant; 18 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.

Garcia (Louis-Luhi), 13 décembre 1924, sergent-major; 15 ans de services, 14 campagnes.

Nevot (Henri-Louis-Pierre), 30 décembre 1918, sergent-chef; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Muller (Jacques-Roger), 2 novembre 1919, adjudant; 18 ans de services et majorations, 11 campagnes.

Mohamed Ag Kubsi, P. 1923, sergent, mle 1196 Alger; 15 ans de services, 14 campagnes.

Wuilbert (Maurice-Louis-Léon), 27 septembre 1926, sergent-major; 17 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.

Mouturat (Marcel-Emile), 16 février 1923, sergent; 18 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.

Perodaeu (Kléber), 8 mars 1918, sergent-chef; 20 ans de services, 8 campagnes.

Hadjar Kerfane, P. 1913, sergent, mle 172 Oran; 20 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Macabies (Louis-Henri-Armand), 7 février 1924, sergent-chef; 20 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Luca (Edouard), 13 janvier 1913, sergent; 20 ans de services, 9 campagnes.

Bugaret (René-Henri-Jean-Yvan), 21 avril 1923, adjudant; 16 ans de services, 13 campagnes.

Bergeon (Gildas-Jean), 23 août 1918, sergent-chef; 19 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Everrard (Pierre-André), 27 juin 1925, adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.

Morin (Ernest), 16 novembre 1927, sergent-major; 19 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Bricout (Pierre), 25 novembre 1919, adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes.

Potel'e (Georges-Gaston-Marie-Jean), 27 avril 1922, sergent-major; 18 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.

Makhfi Lahcène, 17 février 1918, sergent-chef, mle 0292 Oran; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.

Helmer (Lucien), 23 août 1921, sergent-chef; 19 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Peron (Yves-Pierre-Marie), 3 juillet 1918, adjudant; 20 ans de services, 9 campagnes.

Foultier (Aimé), 18 septembre 1917, adjudant; 20 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Balocco (Georges), 13 janvier 1920, sergent-chef; 18 ans de services, 10 campagnes Cité.

Graziani (Ange-Baptiste), 7 mai 1918, sergent-chef; 20 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Edline (Georges-Paul), 21 octobre 1913, adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Le Goulven (Roger-Fernand), 24 octobre 1914, adjudant; 20 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Chapa'ain (Guy-Etienne-Adrien), 7 avril 1924, adjudant; 17 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Martin (Robert-Léon-Pierre), 20 décembre 1925, adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. Blessé et cité.

Baehr (Pierre-Marcel), 8 juin 1927, sergent-chef; 18 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.

Zitouni Aïssa ben Ousmaël, 22 août 1915, sergent-chef, mle R. M. 2499/35 Alger; 20 ans de services, 8 campagnes.

Moneger (Jean), 18 avril 1920, adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes.

Benabdelmoumene Adda ben Benaouda, 16 septembre 1918, sergent, mle 01736 Oran; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Mathieu (André-René), 7 février 1926, sergent-major; 20 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.

Bourdichon (Alfred-Fernand-Yvon), 22 novembre 1918, sergent-major; 20 ans de services, 9 campagnes.

Fourney (Jean-Georges), 26 décembre 1924, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.

Deberchem (Pierre-Benoît-Joseph), 21 mars 1928, adjudant; 22 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.

Hinet (Jean), 15 décembre 1924, sergent-major; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Vilmant (Clotaire-Marceau), 19 mars 1924, adjudant-chef; 17 ans de services et majorations, 11 campagnes.

Bondio (Pierre-Joseph), 25 avril 1921, sergent-chef; 19 ans de services, 10 campagnes.

Bergier (Roger-Albert), 17 décembre 1921, sergent-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.

Rivière (Maurice-Louis), 27 novembre 1925, sergent-major; 15 ans de services et majorations, 12 campagnes. Blessé et cité.

Schreiber (Noël), 15 novembre 1921, sergent-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.

Bonfils (Maurice), 15 août 1924, sergent-major; 15 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Soupez (Eugène), 23 septembre 1914, sergent-chef; 20 ans de services, 8 campagnes.

Graillat (Félix), 28 avril 1921, sergent; 16 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.

Aupeix (Georges-Paul-Louis), 7 juillet 1925, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé et cité.

Benmeddour Mohamed, P. 1924, sergent-chef, mle L. M. 362 Constantine; 16 ans de services, 8 campagnes. Blessé.

Kerri Hamed, 8 décembre 1924, sergent, mle 3533 Alger; 15 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.

Lucci (Sempliciano), 2 mars 1916, sergent-major; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Touhami Mohamed, P. 1921, sergent, mle 680 Alger; 19 ans de services, 9 campagnes.

Robin (Marcel), 10 avril 1926, sergent-chef; 18 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Le Flohic (Raymond-Jean), 19 août 1921, sergent-chef; 21 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.

Gardy (Robert), 10 mars 1926, sergent-major; 15 ans de services et majorations, 12 campagnes Blessé et cité.

Renaud (Michel-Jean), 15 septembe 1927, sergent-major; 17 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.

Michalowski (Zygmond-Désiré-Joseph), 25 août 1925, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.

Bouygues (Maurice-Louis), 5 octobre 1926, sergent-chef; 22 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.

Lobit (Joseph), 20 mars 1922, sergent-chef; 17 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Jourdan (Gaston-Marceau), 24 avril 1919, adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Moner (Henri-Roger), 15 juillet 1912, sergent-major; 20 ans de services, 8 campagnes.

Heintz (Frantz-Théophile-Joseph), 16 mai 1915, sergent-major; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Duron (Anselme-Georges), 22 septembre 1913, sergent-major; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Jongoe (Gilbert-Max), 3 août 1926, sergent-major; 18 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Granger (Jacques), 14 juillet 1925, sergent-major; 17 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Chevalier (Gérard-Jean), 30 octobre 1922, adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes.

Vasseur (Alphonse-Marceau), 12 décembre 1908, adjudant; 20 ans de services, 7 campagnes.
Romey (Louis), 1er septembre 1921, sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Catel (André-Augustin-Eugène), 3 mars 1920, sergent-chef; 20 ans de services, 7 campagnes.
Bischoff (Gustave-Joseph), 2 mars 1923, sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Guerroudj el Hadj, 13 février 1914, sergent, mle R. M. 3217 Alger; 20 ans de services, 7 campagnes.
Dehouck (Jules-Constant-Henri), 24 décembre 1920, adjudant; 21 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Prebet (André-Marcellin), 3 octobre 1919, sergent-chef; 19 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Praet (Jean-Albert), 22 février 1926, adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Suty (Roland-Léon-Jules), 1er mai 1926, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Dupayage (Jules), 9 août 1923, sergent; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Khelfi Slimane ben Regmeg, en 1917, sergent, mle 2054 Alger; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Coupe (Emile), 28 juillet 1921, adjudant; 19 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Soubrenie (Antoine), 14 novembre 1920, adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes.
Fillière (Albert), 15 janvier 1921, adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Gaudry (Raymond-François), 13 octobre 1919, adjudant-chef; 18 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Broudoux (Georges), 13 mai 1925, sergent-major; 17 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Noirot (Francis-Paul), 15 juillet 1924, sergent-chef; 19 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Cardon (Lucien), 1 mars 1924, adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Boutevin (Pierre), 5 septembre 1915, sergent-chef; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Marteville (Marcel-Armand), 12 février 1924, adjudant; 17 ans de services et majorations, 11 campagnes.
Maillard (André-Jean), 22 juin 1920, sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Buchberger (Pierre-Jean), 4 janvier 1923, adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Roche (Roger-René), 1er janvier 1923, adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
Czamaryn (Antoine), 26 octobre 1923, adjudant; 17 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Rebull (Henri-Angel), 9 février 1927, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Lambert (Emile-Joseph), 1er janvier 1921, adjudant-chef; 20 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Laugel (Robert-Louis-Léon), 6 octobre 1920, adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Roche (Claude-Jean-Jacques), 30 octobre 1922, sergent-major; 17 ans de services, 11 campagnes.
Morsli Laredj, en 1913, sergent, mle 0.1030 Oran; 20 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Grand (Georges-Louis), 11 février 1924, adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Jeunet (Emile-Jean-Marcel), 29 juillet 1914, adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Schwob (Morand), 2 avril 1922, sergent-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
Le Rezollier (Léon-Joseph), 28 août 1925, adjudant; 15 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Milhamont (André), 5 janvier 1924, adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Richard (Georges-Marcel), 13 octobre 1925, adjudant-chef; 17 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Perreimond (Lucien), 29 mai 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. Blessé et cité.
Herry (Roger), 19 juin 1927, sergent-chef; 19 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Boget (Louis-Victor), 18 février 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. Blessé et cité.
Giannucci (Pierre-Toussaint), 3 janvier 1921, sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Edme (Jean-Emile), 19 octobre 1925, adjudant; 17 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
Rey (Camille-Paul), 14 février 1924, adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bowée (André-René), 26 avril 1921, adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Leandri (Louis-Antoine), 9 novembre 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Courtial (Robert-André), 13 avril 1927, adjudant-chef; 20 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Seewald (Albert), 8 décembre 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. Blessé et cité.
Wintenberger (Robert-Joseph), 8 août 1922, adjudant; 17 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Treille (Raymond-Louis-Albert), 10 juillet 1924, sergent-chef; 23 ans de services et majorations, 4 campagnes. Cité.
Tobaldi (Marius), 18 juillet 1919, sergent-chef; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Gimenez (Antoine-Modeste), 18 décembre 1923, adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Saubadine (Jean-Marc-André), 27 juillet 1925, adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Humbert (Louis-Jean-Gabriel), 18 février 1923, adjudant; 18 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Montariol (Roger-Germain-Paul), 1er mars 1923, adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Dupont (Jacques-Henri-Charles), 6 décembre 1919, adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes.
Milani (Dominique), 8 mars 1925, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Bergamin (Raymond-Marcel), 28 octobre 1927, adjudant; 15 ans de services et majorations, 12 campagnes.
André (Maurice-Charles), 8 décembre 1922, sergent; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Gérard (Roger-Henri), 18 mars 1911, adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Galabru (Joseph-Jules), 15 mai 1923, adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Benamara Mohamed Tayeb, 28 juin 1922, sergent, mle 18536 Constantine; 15 ans de services, 11 campagnes.
Telliez (Jean Joseph), 26 février 1924, sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Mechid Abed, 26 décembre 1908, sergent-chef, mle A/238/33 Alger; 20 ans de services, 5 campagnes
Brunaud (Roger-Raymond), 30 décembre 1925, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Mozer (Marcel-Gilbert), 29 août 1923, adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Desailly (Eugène-François-Leufroy), 15 mai 1920, adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Chaalal Mohamed, p. 1923, sergent-chef, mle 12211 Oran; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Derel (Léon-Georges-Marc), 27 avril 1924, sergent-major; 19 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Lauilhe (Jean-Raymond), 21 janvier 1924, adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Ladagnous (Yves-Joseph-René), 27 novembre 1924, adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Roux (Louis), 16 octobre 1923, sergent-chef; 22 ans de services et majorations, 4 campagnes. Cité.
Blanc (Honoré), 9 octobre 1924, adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
Pinet (Roger-Henri), 8 décembre 1924, sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Khochni Abdelkader, P. 1923, sergent, mle L. M. 2031 Alger; 16 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Baroun Tahar ben Cheikh, P. 1914, sergent-chef, mle 0361 Oran; 19 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Le Rezollier (Louis-Victor-Marie-Sylvain), 24 juin 1924, adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Merit (Marcel-Siméon), 16 mars 1927, adjudant; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Vie (André-Henri-Paul), 1er mai 1924, adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Khedim Mohammed, P. 1925, sergent, mle A. 1573 Oran; 15 ans de services, 9 campagnes.
Lesbats (Robert), 8 août 1925, adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Cadiou (Emile), 20 février 1927, sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Goucham Mohamed ben Kaddour, P. 1923, sergent, mle 3172 Alger; 16 ans de services, 8 campagnes.
Liautey (Henri-Jean-Maurice), 11 janvier 1924, sergent-major; 16 ans de services, 11 campagnes.
Langlois (André-Jean), 11 novembre 1924, sergent-major; 15 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Quinty (Georges), 1er août 1921, sergent; 17 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Flamen (François-Charles-Marcel), sergent-major; 18 janvier 1925; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé.
Bekkaddour Benouada ben Mohamed, 30 août 1918, sergent-chef, mle 01107 Alger; 20 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Giedelmann (Roger), 22 juillet 1924, sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Dulniau (Alexis), 23 janvier 1922, sergent-major; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Bentchich Bouzid, P. 1926, sergent-chef, mle L. M. 331 Alger; 15 ans de services, 12 campagnes.
Caillaud (Jacques-Lucien-Edmond), 16 février 1920, adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mandot (Claude-Maurice), 1er novembre 1926, sergent-chef; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Bonnal (Emile-Antoine), 6 mai 1913, adjudant; 20 ans de services, 7 campagnes.
Granon (Marcel-Fernand), 31 décembre 1918, sergent; 19 ans de services, 8 campagnes.
Bach (René-Paul), 15 septembre 1920, adjudant; 20 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Sayah Hocine, en 1920, sergent, mle 192 Constantine; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Perfetti (Bernard), 7 mai 1920, sergent; 17 ans de services, 10 campagnes.
Broux (René-Gaspard-Cyrille), 24 mars 1922, adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
Ornetti (Marius-Roch), 16 août 1927, adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Lambert (Lucien), 3 janvier 1923, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Bras (Guy-Raymond), 6 janvier 1923, sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Barrault (Claude-Louis-Jean-Marius), 30 avril 1924, sergent-major; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Marsan (Raymond), 2 juillet 1922, adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Blanchard (Henri), 22 février 1925, adjudant; 21 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Laurenceau (Paul-Jean-Clément), 2 octobre 1923, adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Belgacem Tayeb ould Belaredj, P. 1911, sergent-chef, mle 0468 Oran; 19 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Chekikene Mohamed ben Amar, P. 1923, sergent, mle 3149 Alger; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Lacoste (Gilbert-Edmond-Jean-Marie), 31 août 1927, adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Charles (Jean-Marcel-Eugène), 30 août 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Perraud (Jean), 26 février 1922, sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Aupetit (Marc-Julien), 1er avril 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Talarowski (Alexandre), 10 décembre 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Verger (François-Marcel-Amédée), 26 juillet 1920, sergent-chef; 19 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Brouillard (Henri), 6 avril 1924, adjudant; 15 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Chalm (Jules-Henri), 18 août 1922, adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Habonneau (René), 4 juillet 1924, adjudant; 19 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Freche (Léon-François), 28 septembre 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Bailleux (Henri), 16 avril 1923, adjudant; 17 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Moulin (Francisque-Jean-Marie), 25 février 1923, adjudant; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Loussouarn (Yves), 29 janvier 1924, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Dours (Jules-Rémy-Maurice), 8 avril 1926, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Collado (Ascensio), 18 juillet 1922, sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Larue (Elien), 13 août 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Simonet (René-Roland), 22 janvier 1922, adjudant; 14 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Murer (Aloyse), 28 juin 1919, sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Lucas (Lucien), 12 décembre 1924, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Lesage (Gilbert-Jules-Joseph), 31 janvier 1921, sergent-major; 19 ans de services et majorations, 7 campagnes.
Nuyttens (Jacques-Marcel-Philippe), 25 avril 1925, adjudant-chef; 18 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Copeaux (Julien-François), 22 décembre 1921, sergent-major; 18 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Lemasle (Adrien-Joseph), 13 février 1925, adjudant-chef; 20 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Martin (Manuel), 18 septembre 1923, adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Blanc (Jean-Michel), 13 mai 1920, adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bonin (Marcel-Louis-Jean-César), 15 janvier 1923, sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Schweizer (Robert-Henri), 29 juin 1928, adjudant; 16 ans de services et majorations, 9 campagnese. Blessé et cité.
Prat (Jean-Louis), 28 septembre 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Cantuern (Marcel), 19 octobre 1922, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Scotton (Mario), 11 juin 1926, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Renard (Joseph-Achille-Jean-Baptiste), 24 août 1921, sergent-major; 14 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Boumoussa Ahmed ben Merouane, 3 février 1926, sergent-chef, mle A. 2175 Alger; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Morini (Galdino), 15 avril 1924, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Rougon (Armand-Albert-Julien), 5 août 1920, adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bussarello (Ilario-Henri), 3 avril 1916, adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes.
Michallet (Marcel-Paul), 8 septembre 1920, adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Simon (Yves), 28 juin 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Brisson (Pierre-Charles), 7 décembre 1925, adjudant; 18 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Mahu (Albert-Jean), 26 septembre 1924, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Bihermand (Gilbert), 17 mai 1928, adjudant; 17 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Simon (Cyrille), 22 février 1925, adjudant-chef; 17 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Lefebvre (Léon-Ernest), 25 juin 1924, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
Schipfer (Albert-Marcel), 17 novembre 1919, sergent-major; 18 ans de services, 8 campagnes.
Lestage (Paul-Marcel-Edmond), 2 septembre 1925, adjudant; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Lassagne (Abel), 4 janvier 1925, adjudant; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
Bertrand (Camille), 16 avril 1923, sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Verges (Georges), 20 février 1926, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Gleyze (Francis-Ferdinand), 27 avril 1927, sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Le Berre (Pierre-Marie), 17 février 1922, sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Magnac (Roger-Jean), 6 mai 1925, adjudant-chef; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Gros (Henri), 20 septembre 1921, adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Knecht (Charles-Albert), 10 avril 1924, sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Trainel (Maurice-Louis), 9 juillet 1925, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Ferrand (Louis), 7 août 1923, adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Ruelle (Roger), 3 juin 1923, segrent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Rouge (François-Jacques), 27 novembre 1925, sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Rieth (Joseph-Armand), 25 février 1925, sergent-major; 17 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Monschien (Marcel-Emile), 28 juillet 1920, adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Ahlen (Robert-Henri-Charles), 5 mars 1922, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Tounsi (Anselme-Ottman), 22 avril 1927, sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Fournier (Aimé-Emile-François), 10 mai 1927, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Leroy (Albert), 17 mars 1926, sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Chauvel (Bernard-Henri-Pierre), 23 février 1927, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Gauthier (André), 23 août 1924, sergent-major; 22 ans de services et majorations, 4 campagnes.
Moneuse (Robert), 3 juin 1925, adjudant; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé et cité.
Colombat (Auguste-Marius), 2 décembre 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Robin-Mylord (Paul), 16 avril 1927, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Fiancette (Jean-René), 27 janvier 1928, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Farnoux (Julien), 7 juin 1924, sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Remi (Georges-Bernard), 1er octobre 1914, sergent-chef; 17 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.

Pertuis (Guy-Pierre-Raymond), 17 juin 1924, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Page (Jean-François-Marie), 18 octobre 1921, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Galland (Gérard-Albert), 16 mars 1926, sergent-chef; 13 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Stouvenel (Lucien-Gaston-René), 12 novembre 1923, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Blanc (André-Célestin), 20 juin 1920, sergent-chef; 19 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Mary (Emile-Edouard), 15 septembre 1919, adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Andrieux (Roland), 5 décembre 1925, adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Salles (Armand), 17 janvier 1923, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Loiry (Régis-Marcel), 9 avril 1926, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Routhier (Emile), 19 mars 1925, maréchal des logis; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Douine (Pierre-Jules-Armand), 12 août 1916, sergent-major; 22 ans de services, 4 campagnes.
Trappier (Antoine-Joseph), adjudant, 3 février 1928; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Negzaz Belkacem, 25 décembre 1925, sergent-chef, mle 0.146 Oran; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Chauchard (Aloys-Antoine), 21 avril 1922, sergent-major; 16 ans de services, 10 campagnes.
Berrouana Ali ben Bachir, P. 1916, sergent, mle L.M. 1007 Alger; 16 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Le Maire (Léon-Paul-Charles), 21 janvier 1924, sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Vermot (Pierre-Clément), 17 août 1924, sergent-chef; 17 ans de services et majorations, 8 campagnes.
Lassalle (Georges), 9 avril 1912, adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes.
Aymo (Adolphe-Pierre-Joseph), 19 mars 1922, adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Luca (Arthur), 11 mai 1925, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Chestier (Bernard), 9 janvier 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Blondeau (Bernard-Jean-Clude), 1er janvier 1922, adjudant; 21 ans de services et majorations, 4 campagnes.
Dorothée (Louis), 23 juillet 1924, sergent-major, 17 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Girard (Henri-Gabriel-Norbert), 11 juillet 1924, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Savonnet (Marcel), 25 mai 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Henry (Albert-Georges), 9 janvier 1924, adjudant; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Nassiet (Etienne), 10 août 1924, sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Legoff (Albert-François), 28 juillet 1923, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Kappes (Maurice-Georges-Pierre), 18 décembre 1923, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Chaponneau (André), 11 juin 1925, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Mercier (Jean), 1er mai 1925, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Hammadi Mohamed ben Abdelkader, P. 1922, sergent, mle L. M. 412 Alger; 15 ans de services, 10 campagnes.
Miossec (Gabriel-Jean), 9 avril 1920, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Pomart (Louis-Augustin-Joseph), 7 octobre 1924, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Mazet (Raymond), 10 mars 1921, sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Eyl (Emile-Marcel), 16 octobre 1919, sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
Brachet (Albert), 27 juin 1925, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Chassard (Maurice-Marcel), 12 septembre 1924, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Dufour (Jean-Camille), 24 novembre 1924, adjudant; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Fiol (Antoine), 6 avril 1922, sergent-major; 17 ans de services, 9 campagnes.
Reau (Raymond), 8 décembre 1925, adjudant-chef; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Vivès (René-Raymond), 20 février 1924, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Benaven (Pierre), 19 avril 1925, adjudant; 19 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Dahmane Djelloul, 17 juillet 1917, sergent-chef, mle 37-91 L. M. 239 Alger; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bigot (Paul), 14 mai 1927, sergent-major; 17 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Bonnerue (Louis), 2 septembre 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Demey (Paul-Edmond), 25 avril 1923, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Guidicelli (Jean), 22 décembre 1924, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Klotchokowski (Michel), 11 août 1922, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Grenier (Maurice), 7 août 1924, sergent-major; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
Bouvier (Edme-Paul), 16 novembre 1922, sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Marchand (René), 16 février 1924, sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Peynot (Jean), 16 mai 1922, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bonhomme (René-Louis), 22 mars 1926, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Dupart (Eugène-Louis-Joseph), 14 octobre 1925, sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Milleliri (Joseph), 1er janvier 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Dupuch (Marc-Michel), 1er août 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Lozach (Pierre-Georges), 14 mars 1923, sergent-major; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Folliot (Louis), 19 juillet 1915, sergent-chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
Scoubart (Max), 4 juin 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Birien (Joseph), 18 octobre 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Le Friec (Rémy), 31 août 1926, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Lehuède (André), 4 juin 1923, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Bréant (Adrien-Camille-Jules), 20 février 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Rembowski (Ignace), 16 septembre 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Benbaya Mouloud ben Mouloud, 4 janvier 1922, sergent, mle A. 47 Alger; 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Palaccio (Albert), 23 février 1927, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Delebarre (Abel), 2 janvier 1924, adjudant; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Gomez (Jean-René), 29 octobre 1926, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Favière (Marceau-Camille), 7 août 1926, adjudant; 19 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Lafaye (Jean-Lamy), 8 août 1924, sergent-major; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
David (Jean), 3 mars 1927, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Vigier (Antonin-Victor-Henri), 24 janvier 1920, sergent-major; 18 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Boudart (Daniel), 15 janvier 1926, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Deschamps (Alcide-Maurice), 17 novembre 1924, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Seznec (René-Georges), 26 novembre 1922, adjudant; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Vire (Jean-Pierre), 18 septembre 1923, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Allin (Elie-Georges), 8 mai 1920, sergent-chef; 15 ans de services et majorations. 10 campagnes. Cité.
Tertrin (Roger-Pierre), 12 juin 1924, sergent; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Puyraud (Marcel-André), 27 juillet 1922, sergent-chef; 17 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Begel (André), 26 mai 1923, sergent-major; 17 ans de services, 9 campagnes.
Pezeron (Michel-Alexandre-André), 16 juillet 1926, sergent-major; 14 ans de services. 10 campagnes. Blessé et cité.
Gonnelly (Jean-Marie), 8 décembre 1926, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Latimier (Eugène-Mathurin), 20 juillet 1917, sergent-major; 19 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Cuvelier (Victor), 9 novembre 1922, sergent; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bonier (Edmond-Lucien-Marie), 25 janvier 1926, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.

Hiltenbrand (René), 15 mars 1926, adjudant; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Quinquis (Yves-Marie), 9 mai 1922, sergent-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.

Desbordes (André), 3 novembre 1920, sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.

Thebaud (Jean-Roger), 5 mars 1923, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Delaunay (Georges-Denis-Pascal), 6 décembre 1921, sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Penin (Jean-Joseph-Marie), 14 juillet 1925, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Le Bars (Armand-Corentin), 20 mars 1925, adjudant; 18 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.

Piquemal (Jean-Louis-Paul), 17 février 1924, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Servais (Charles-Philippe), 22 septembre 1920, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Morel (Edmond-Marcel), 27 juin 1924, sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Vecchioli (Jacques-Toussaint), 22 novembre 1926, adjudant; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.

Legoux (Maurice-Eugène-Léon), 18 septembre 1922, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Goallou (Jérôme-Louis), 2 octobre 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.

Bonneau (Daniel), 1er juin 1926, adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.

Djillali Mohamed, P. 1920, sergent, mle A. 149/Oran; 15 ans de services, 8 campagnes.

Vodoplanoff (Michel-Jean), 31 janvier 1927, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Lorette (Lucien-Louis), 3 avril 1924, sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.

Debon (Robert-Ernest-Séraphin), 6 avril 1925, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Desheraud (Robert), 8 mars 1927, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Nicolas (Marcel-Mathurin), 20 septembre 1922, adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes. Cité

Lagoutte (Albert), 15 janvier 1925, sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Goubern (Guy-Edouard), 4 août 1923, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.

Goury (Jean), 22 juillet 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Butlin (Antoine-Georges), 4 août 1926, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Robert (Charles), 22 décembre 1922, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.

Boulogne (Raymond-Robert), 14 novembre 1924, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Roquetty (Robert-Bertrand), 29 mai 1927, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Morchoisne (Marcel), 16 décembre 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Mathe (Christian-Sylvère), 24 août 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Hiba Mohamed, 30 mars 1926, sergent-chef, mle 0.363 Oran; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Cerda (Lucien-Victor), 16 juin 1921, sergent-chef; 17 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Abadie (Jean-Léon), 12 janvier 1923, adjudant; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes.

Chevalier (Henri-Marcel), 29 mars 1924, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Bully (René-Marc-Jules), 28 mai 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Burdin (Jean-Théodore), 12 août 1923, sergent; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.

Mousset (Henri-André-Gabriel), 12 septembre 1922, sergent-chef; 17 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.

Lenglet (Martial), 26 novembre 1921, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Foing (Michel-Marcel), 24 avril 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes Cité.

Menetrier (Gilbert-Simon), 30 juin 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Santini (Pierre-Vincent), 15 septembre 1921, sergent-major; 18 ans de services et majorations, 7 campagnes.

Pagliari (Antoine-Mathieu), 5 octobre 1924, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.

Toulouze (Albert-Charles), 4 juillet 1924, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Ravinet (Jean-René), 15 novembre 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Sacripanti (Don-Philippe), 23 novembre 1925, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Patrat (Jean), 29 août 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.

Vermeulen (Luigi), 10 octobre 1926, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Girousse (André-Alphonse), 3 février 1914, sergent-chef; 21 ans de services, 4 campagnes.

Bergère (Pierre), 3 novembre 1922, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Carpente (Léon-Auguste), 8 juillet 1924, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Gramanti (Georges), 7 novembre 1924, sergent-amjor; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Beusquart (Paul-Evrard), 27 septembre 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.

Kaci Amar ben Mohammed, 26 décembre 1923, sergent, mle A. 1692 Alger; 16 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.

Dubois (Jacques-Gaston), 10 janvier 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Savard (Georges), 11 novembre 1923, adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Boisserie (André-Yves), 22 janvier 1923, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.

Mailland (Emile), 15 juillet 1927, sergent-chef; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.

Cassou (Roger-Georges), 8 avril 1923, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Lecomte (André-Marie), 24 septembre 1921, sergent-major; 18 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Jeffray (André-Paul), 23 septembre 1925, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.

Jammet (Henri), 14 mai 1923, sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Neron (Lucien-Gilbert-André), 24 juin 1927, adjudant; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.

Julien (Albert-Louis-Adrien), 31 août 1924, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Ben Khridla Ahmed ben Mabrouk ben Ammar, P. 1921, adjudant, mle 951 L. M. Constantine; 17 ans de services, 8 campagnes.

Mellion (Raymond-Louis-Germain), 13 août 1927, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Paingris (Jean-Marcel), 18 février 1923, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Masouy (Edgard-Charles), 3 décembre 1922, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Boldetti (François-Joseph), 28 août 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Wilczek (Paul-Joseph), 11 avril 1925, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Vigier (Jules-Etienne), 3 février 1924, adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Deguilhem (Roger-Marcel), 14 janvier 1923, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Remen (Marcel), 11 novembre 1923, adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.

Epinay (Louis), 2 septembre 1921, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Fabre (Robert-Marius-Gabriel), 14 octobre 1924, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.

Asso (Pierre-Alfred-Louis), 2 juillet 1927, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Cuny (Pierre-Maurice-Henri), 6 mars 1924, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Peltier (Raymond-Lucien-Aristide), 14 septembre 1917, adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes.

Kahal Ali ben Mohamed, P. 1924, sergent, mle A. 261; 16 ans de services, 8 campagnes.

Bergner (Auguste-Guillaume), 13 mars 1913, adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes.

Le Lorc'h (Louis), 27 décembre 1926, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Lemee (André), 18 septembre 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Faucher (Pierre), 20 novembre 1927, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.

Estime (Jean-Pierre), 4 février 1926, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Labous (Jean-François-Marie), 4 octobre 1922, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Wischniewski (Henri), 18 janvier 1921, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Mariani (Tiburce), 26 février 1924, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Richard (Roland-Auguste-Paul), 6 novembre 1928, adjudant; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Landry (Pierre-Louis), 5 août 1927, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Yahi Senaïssi, 30 mars 1920, sergent-chef, mle 0.552 Oran; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Moumen Abdelkader, P. 1921, sergent-chef, mle 5370 Oran; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Gaume (Yves-René), 16 février 1924, adjudant-chef; 18 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.

Devernay (Fernand-Georges), 10 janvier 1926, sergent-major; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Rachenne (Roger), 18 février 1927, adjudant; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Gernez (Robert-André), 30 juin 1922, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Pap (Paul-Louis-Eugène), 24 février 1923, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Morel (Paul-Norbert-Auguste), 25 mars 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Centofanti (Jean-Charles), 16 janvier 1925, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Orgebin (Roger), 11 juin 1924, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

S.N.P. Tayeb ben Ahmed, P. 1925, sergent, mle L.M. 290 Alger; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.

Guinta (Pascal), 1er septembre 1923, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Dautriche (Eugène), 7 avril 1922, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Huet (André-Georges-René), 5 octobre 1923, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Chantreau (Henri-Elie), 28 octobre 1924, sergent-major; 16 ans de services, 9 campagnes.

Omar Abdelkader ben Djilali, P. 1923, sergent, mle 182 Oran; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Candotto (Noël), 2 septembre 1923, adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Chappuit (Marcel), 25 novembre 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Yahi Mohammed Séghir, 5 janvier 1920, sergent, mle 11513 Alger; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé.

Manequin (Olivier), 30 mai 1923, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Georgel (Pierre-Roger), 20 janvier 1918, adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.

Robbe (Albert), 29 novembre 1923, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Debrie (Henri), 20 avril 1924, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Bost (Jacques-Olivier), 4 janvier 1925, adjudant-chef; 19 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.

Blancant (Robert-Jean-Pierre), 24 juillet 1927, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.

Bohers (André), 5 août 1923, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Mekki Ahmed ben Maamar, 3 juillet 1924, sergent, mle L.M. 1131/43 Constantine; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Paoli (Baptiste), 24 mai 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Picouleau (Germain-Yves), 17 juin 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Gherdis Mohamed ben Djelloul, 27 janvier 1925, sergent, mle L.M. 836 Alger; 16 ans de services, 9 campagnes.

Hiebler (Marcel-Victor-Joseph), 19 novembre 1926, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.

Cauvin (François-Georges), 16 avril 1927, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Berthet (Yves-Paul), 1er août 1923, adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Gruiec (Jean), 1er septembre 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Procureur (Paul-Georges-Ernest), 1er août 1923, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Putod (Louis-Ernest-Auguste), 22 mars 1922, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité

Douellou (Pierre), 7 juillet 1927, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Metzger (Robert-Louis), 17 octobre 1923, sergent; 16 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.

Daniel (Michel), 17 janvier 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Rapetto (Fernand), 17 septembre 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Carbon (Henri-Marcel), 21 mai 1925, sergent-chef; 18 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.

Rabier (Georges), 3 juillet 1926, adjudant; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Rives (Eloi), 18 septembre 1923, adjudant; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Prouteau (Lionel-René), 20 avril 1926, adjudant; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes.Cité.

Rateb Rabah, 28 juin 1915, sergent, mle 33 L.M. Constantine; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Faure (René-Pierre-Heenri), 14 mai 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Dumont (Georges), 2 avril 1921, sergent-major; 17 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Moureaux (Paul-Fernand), 18 décembre 1924, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.

Ravaglioli (Serge), 25 mai 1923, adjudant; 16 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.

Page (Henri), 10 avril 1925, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Desmeples (André-Ernest), 21 mars 1922, sergent-major; 18 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Auger (Raymond-Lucien), 8 avril 1924, sergent-major; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Piet (Marcel-André-Louis), 5 décembre 1927, adjudant; 19 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.

Manus (Jean-Alain), 2 novembre 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Delcros (Aimé-Henri-Paul), 9 mai 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Burloux (Aimé-Joseph), 21 février 1920, sergent-chef; 18 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.

Viale (Jean), 4 juin 1925, sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Brisoux (Marcel-Maurice), 10 février 1922, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Leblond (Georges), 18 juin 1922, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Krikrou Saïd ben Mohamed, P. 1923, sergent-chef, mle 42.93 CM 427 L.M. Constantine; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Bellocq (Jean-Joseph), 6 mars 1926, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Guillaume (Guy-Marceau-Jean), 25 octobre 1926, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Monestier (Maurice-Elie), 1er février 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Clouet (Jean-Albert-Maurice), 3 janvier 1923, adjudant; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.

Vinciguerra (Pierre-Antoine), 28 novembre 1925, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Amanete Tahar, 9 juin 1921, sergent, mle 42.91.1027 Alger; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.

Le Courtois (Roger), 19 octobre 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Chevalier (Lannick), 18 octobre 1924, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Antoine (Gabriel-Auguste-Emile), 16 février 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Le Moenner (Roger-Germain), 7 novembre 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Ayraud (Auguste-Victor), 5 avril 1915, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.

Hunckler (Louis-Pierre), 11 janvier 1918, sergent-major; 20 ans de services, 4 campagnes.

Henon (Joseph-Henri-Auguste), 27 janvier 1923, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Naudin (Gaston-Eugène), 12 janvier 1922, sergent-major; 16 ans de services, 8 campagnes.

Besnard (Jean-André), 28 août 1923, sergent-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Gromellon (Pierre-Arsène), 6 septembre 1927, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Le Guirriec (Pierre-Jean), 28 octobre 1923, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.

Lopez (Antoine-Tony), 13 octobre 1924, sergent-chef; 17 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.

Treffot (Simon-Henry-Joseph), 19 mars 1923, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.

Chabaud (Gilbert), 3 décembre 1920, sergent-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Geniteau (Gaston-André), 20 octobre 1922, adjudant-chef; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Xicluna (Jean-René), 27 novembre 1923, sergent-chef; 15 ans de services. Blessé et cité.

Teutsch (Charles-François-Xavier), 26 avril 1921, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Duchesne (Maurice-Georges), 5 janvier 1921, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Allo (Georges), 7 juillet 1927, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Coursan (Jean-Henri), 10 janvier 1926, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Poincot (Gorges-Emile), 16 septembre 1918, adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes.
Basso (Marius-Louis), 17 juillet 1923, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Piccareta (Cataldo), 27 avril 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Baudry (Raymond-Paul), 3 mars 1925, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bourgeat (André-Georges), 27 décembre 1924, sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Larbi Saad ben Aïssa, P. 1922, sergent-chef, mle 2964 Constantine; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Viel (François), 4 juin 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Pieretto (Antoine), 14 janvier 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Le Bechennec (Guy-Jean-Joachim), 1er octobre 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Lassalle (Robert-Olivier), 14 mai 1926, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Malmartel (André), 19 février 1923, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Fosse (Jacques-Emile), 7 avril 1924, sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Martin (Raymond-Jean), 29 août 1928, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Le Strat (Honoré-Mathurin-Marie), 27 août 1924, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Le Corre (Clément-Jean-François), 11 juin 1923, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Hassini Taïeb, P. 1925, sergent-chef, mle 200 L. M. Constantine; 14 ans de services, 11 campagnes Cité.
Rahmoun Salah, P. 1920, sergent, mle L. M. 63/42 Constantine; 16 ans de services, 8 campagnes.
Cochet (Claude-Louis), 15 août 1926, sergent-chef; 14 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
Ouazzani Mohammed, P. 1919, sergent, mle 4286 Oran; 15 ans de services, 6 campagnes
Lamarre (Yves-Alain-Marie), 23 juillet 1925, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Vinit (Alphonse), 4 avril 1922, sergent-major; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
El Bey Aïssa, P. 1920, sergent, mle 7319 Oran; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité
Viguie (Francis-Louis-André), 9 juillet 1924, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Lavenant (Guy-Léon), 20 septembre 1925, sergent-chef; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Martinet (Georges-Raymond-Jean), 5 février 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Fiat (Gabriel-Jean), 1er janvier 1927, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Judet (Marc-André), 16 avril 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Matore (André-Louis), 24 septembre 1924, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Guillet (René), 22 septembre 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Benkeltoum Benabdellah, 20 septembre 1924, sergent, mle 2347 Oran; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Jan (René), 31 mai 1921, sergent-major; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Wilhem (Jacques), 5 mai 1920, sergent; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Sejourne (Roger-Maurice), 22 janvier 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Husson (Jean), 2 avril 1926, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Lassus (Xavier), 4 décembre 1925, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Broudieu (Louis), 14 février 1928, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Romanet (Michel-Etienne-Claude), 16 mai 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Carles (Roger-Jérôme), 16 mai 1923, sergent-major; 17 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Thoraval (Yves), 20 juin 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Mahler (Jean-Joseph-Georges), 22 juillet 1921, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Peron (Marcel-Jacques), 1er juin 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Morand (Edouard-Gilbert), 11 juillet 1923, adjudant; 18 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Lacaze (René), 11 novembre 1925, sergent-chef; 17 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Di Giorgio (Vincent-Gilles), 8 juin 1925, sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Gombert (Pierre), 5 mai 1924, adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Teyssier (Jacques), 11 septembre 1926, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Menieux (Robert), 18 novembre 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Caty (Michel-Marie-Robert), 15 avril 1925, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Hazedje Ali ben Aïssa, 18 décembre 1924, sergent-chef, mle 5594 Alger; 16 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Durand (Louis-Laurent-Célestin), 25 décembre 1923, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Bernard (Maurice-Charles), 8 décembre 1922, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Clugnac (Robert), 16 mai 1926, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Crouvoisier (Roger-Joseph), 19 août 1924, adjudant; 18 ans de services et majorations, 5 campagnes. Blessé et cité.
Agnetti (Louis-Eugène), 23 mai 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Capmartin (Maurice-Jules), 30 juin 1927, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé.
Guinot (Roger-Marcel), 13 août 1927, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Boellinger (Louis-Jean-François), 20 avril 1925, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Zucchi (Jean-Pierre), 16 mars 1928, adjudant; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Gierek (François), 27 mars 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Diniz (Gérard), 28 février 1927, sergent; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Perrin (Guy-André), 31 juillet 1923, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes Cité.
Quere (Jean-Marcel), 15 mai 1926, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Demoulin (Roger-Paul), 7 juillet 1928, adjudant; 21 ans de services et majorations, 3 campagnes. Cité.
Lazcanotegui (Marc), 22 février 1924, adjudant; 16 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Rouyer (Alfred-Anatole), 4 avril 1926, sergent-major; 14 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
Mahe (Gilbert-Alexandre), 22 juin 1925, adjudant; 16 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Minni (Charles-Alphonse), 2 août 1924, adjudant-chef; 20 ans de services et majorations, 4 campagnes. Cité.
Boudana Abdelkader, p. 1917, sergent, mle L. M. 501 Alger; 16 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Pennamen (André), 22 mars 1925, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Rebière (Léon-Fernand), 27 juin 1924, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Leca (Georges), 14 janvier 1928, sergent-chef; 14 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Vigier (Jean-Alcide), 11 mars 1928, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Milano (Elie-Charles-Joseph), 17 octobre 1924, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Le Calvez (Pierre-Félix-Marcel), 10 février 1927, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Le Gall (Ernest), 1er mars 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Dames (Emile-Antoine), 24 mai 1924, sergent-major; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Sébastien (Jean-Georges), 4 novembre 1926, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Grard (Jean-Henri), 13 juin 1927, sergent-major; 15 ans de services et majorations; 9 campagnes. Cité.
Ducros (Pierre-Marie-Rolland), 4 juillet 1920, adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Tahar Cherif, 18 octobre 1921, sergent, mle A. 609.012 Alger; 16 ans de services, 7 campagnes.
Lucel (Louis), 29 octobre 1925, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Donnars (François-Jean-Marie), 3 avril 1925, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Pailleux (Hugues), 23 septembre 1924, adjudant-chef; 14 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Bertin (René-Fernand), 8 décembre 1926, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Chatagnon (Jean-Marcel), 18 mars 1927, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Schilling (Raymond-Jean-Eugène), 29 janvier 1926, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Payen (Auguste-Gustave), 12 août 1921, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Kosinski (Manfred-Jean-Oscar), 13 mai 1922, adjudant; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Marchand (Gaston-Jacques), 22 mai 1923, sergent-major; 17 ans de services, 7 campagnes.
Benachir Mohamed, 14 juillet 1926, sergent, mle 0215 Oran; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Merli (Antoine-Dominique-Jean), 7 septembre 1925, adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Grillet (Pierre-Roger-Alphonse), 4 février 1927, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Dridi Salah, P. 1920, sergent-chef, mle L. M. 432 Constantine; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
L'Ecrivain (Jean-Charles), 8 mars 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Courbet (Maurice-Louis), 22 novembre 1920, adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Flamant (Roland-Henri), 17 décembre 1921, sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Senyarich (Etienne-Joseph), 9 août 1921, sergent-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Guez (Léon-Alban-Yvan-Elie), 12 août 1920, sergent-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Rodriguez (Roland), 4 avril 1927, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Serrin (Charles-Jean), 7 juillet 1925, sergent-chef; 17 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Jersale (Romain-Jules-Marie), 14 octobre 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Boudouani Abdelkader ben Mohamed, P. 1923, sergent, mle L. M. 904 -Alger; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Anèche Mohand, P. 1919, sergent, mle R. M. 13801 Alger; 16 ans de services, 8 campagnes.
Ginocchio (Joseph-Germain), 11 août 1923, sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Fize (Louis-Jules), 24 juin 1921, adjudant-chef; 16 ans de services et majorations, 3 campagnes. Cité.
Bouvier (Roland-Maurice-Léon), 9 novembre 1925, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Nativi (Sesto), 21 janvier 1921, sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Vuilleminot (Henri - Nicolas - Joseph), 20 mars 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Vautrin (Georges), 22 décembre 1924, sergent; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.

HOMMES DE TROUPE

S. N. P. Mohamed ag Ferradj, en 1917, 1re classe, mle 1739 L. M. Alger; 20 ans de services, 15 campagnes.
S. N. P. Abdelkader ben Ahmed, P. 1920, caporal, mle 386 Constantine; 17 ans de services, 15 campagnes. Blessé et cité.
Bourouis Abdelhakem, P. 1916, 1re classe, mle 1574 Constantine; 20 ans de services, 14 campagnes.
Khengaoui Mohamed ben Bachir, P. 1920, caporal-chef, mle L. M. 924 Alger; 19 ans de services, 14 campagnes.
S. N. P. Mbeirik Ag Ouanagoda, P. 1916, 1re classe, mle L. M. 324 Constantine; 17 ans de services, 16 campagnes.
S. N. P. Maamar ben Mohamed, en 1920, brigadier, mle L. M. 263 Constantine; 18 ans de services, 15 campagnes.
Yahia ben Mohamed, P. 1915, 1re classe, mle 0936 Oran; 18 ans de services, 15 campagnes.
Salem Kaddour, 20 décembre 1916, 2e classe, mle R. M. 2195 Alger; 20 ans de services, 13 campagnes.
Abderrahmane ben Mohamed, P. 1920, 1re classe, mle 0861 Oran, 18 ans de services, 15 campagnes.
Legaleze (Julien), 24 juin 1918, caporal-chef; 20 ans de services, 12 campagnes. Blessé.
S. N. P. Ahmed ben Ali, P. 1916, 1re classe, mle L. M. 368 Constantine; 17 ans de services, 15 campagnes.
S. N. P. Moumene ben Ziane, P. 1920, caporal, mle 0.893 Oran; 17 ans de services, 15 campagnes.
S. N. P. Djelloul ben Kaddour, P. 1921, caporal, mle L. M. 1262 Alger; 16 ans de services, 15 campagnes.
S. N. P. Nouidjem ben Bahoufs, P. 1922, 1re classe, mle L. M. 1059 Constantine; 16 ans de services, 15 campagnes.
Bouaziz Mohamed ben Chaoui, P. 1917, 2e classe, mle R. M. 2275 Alger; 19 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Benjer Ag Mohamed, P. 1918, 1re classe, mle 0.620 Oran; 16 ans de services, 15 campagnes.
Mohamed Sghaïr ben Ali, en 1919, 1re classe, mle L. M. 1296; 17 ans de services, 14 campagnes.
Beggui Mohamed ben Ali, en 1921, caporal, mle L. M. 835 Constantine; 16 ans de services, 15 campagnes.
Benkherida Miloud ben Brahim, P. 1917, caporal, mle 866 Constantine; 17 ans de services, 13 campagnes.
Boutaleb Tayeb, P. 1919, 1re classe, mle 01550 Oran; 20 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Loudjani Chérif, 23 février 1916, caporal-chef, mle 37-93-G-902 R. M. Constantine; 19 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Achab Tahar, 3 janvier 1918, caporal-chef, mle R. M. 2322 Alger; 19 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Daoui Ahmed ben Bahous, en 1918, 1re classe, mle 127 Constantine; 15 ans de services, 15 campagnes.
Benheniche Ali ben Kouider, en 1922, brigadier, mle L. M. 748 Constantine; 16 ans de services, 14 campagnes.
Ounas M'Hamed, en 1915, caporal-chef, mle 01383 Oran; 19 ans de services, 11 campagnes. Cité.
S. N. P. Ahmed ben Cheikh, P. 1923, 1re classe, mle 1070 L. M. Constantine; 16 ans de services, 14 campagnes.
S. N. P. Bedidi Ag Belal, en 1920, caporal-chef, mle L. M. 203 Constantine; 15 ans de services, 15 campagnes.
Santoni (Jean-Baptiste), 18 juin 1923, caporal-chef; 16 ans de services, 13 campagnes. Blessé et cité.
Bachir ould Bouihla, P. 1920, caporal-chef, mle 01258 Oran; 15 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Mersali Ahmed ben Kaddour, P. 1920, 1re classe, mle A. 1149 Alger; 18 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Boukhari Ali, P. 1916, 2e classe, Mle 01106 Oran; 20 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Bendjaber Sadak ben Madani, P. 1921, caporal, mle 1010 Alger; 19 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
S. N. P. Salem ben Abdallah, P. 1922, caporal, mle L. M. 1009 Alger; 15 ans de services, 14 campagnes.
Kersaoui Bouterfaïa ben Safi, P. 1908, 1re classe, mle R. M. 100 Alger; 22 ans de services, 8 campagnes.
Tsaalbi Mokhtar, en 1919, 2e classe, mle 2700 Alger; 20 ans de services, 9 campagnes.
Zebar Abdelhafid, P. 1918, 2e classe, mle R. M. 2308 Alger; 20 ans de services, 9 campagnes.
Sennour Mimoun, 9 mai 1916, 1re classe, mle 0629 Oran; 20 ans de services, 9 campagnes.
S. N. P. Abba ben Mohamed, en 1926, 1re classe, mle L. M. 525 Constantine; 15 ans de services, 14 campagnes.
Khodja-Bachi Mohamed ben Mahmoud, 14 mars 1921, caporal-chef, mle L. M. 1108 Alger; 17 ans de services, 10 campagnes.
Hammadi Bouhaik ben Salem, P. 1919, caporal, mle A. 1345/35 Alger; 20 ans de services, 8 campagnes. Cité.
S. N. P. Abdelkader ben Marhi, en 1920, caporal, mle L. M. 1073 Alger; 15 ans de services, 14 campagnes.
S. N. P. Mohamed ben Khali, en 1921, 1re classe, mle L. M. 417 Constantine; 15 ans de services, 14 campagnes.
Boutitel Kada, P. 1916, caporal, mle L. M. 1849 Constantine; 15 ans de services, 14 campagnes.
Benaïssa Mohamed, 23 septembre 1912, caporal-chef, mle 29 R. Oran; 20 ans de services, 8 campagnes.
Sabri Yahia ben Ferhat, P. 1921, 1re classe, mle R. M. 3333 Alger; 19 ans de services, 9 campagnes. Blessé.
Roncalli (René-Henri), 8 novembre 1909, caporal-chef; 20 ans de services, 9 campagnes.
Nebhi Bakhti ben Lakhar, 3 octobre 1925, caporal, mle A. 6278 Alger; 16 ans de services, 9 campagnes. Blessé.
Hadjou-Smir Boumédine, 26 novembre 1914, caporal-chef, mle 01104 Oran; 20 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Taibi Kouider, P. 1910, 1re classe, mle L M. 593 Alger; 20 ans de services, 8 campagnes.
Djellid Mohammed, 19 avril 1909, 1re classe, mle R. M. 3511 Alger 20 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Kamla Abdelkader ben Belkacem, 14 mars 1915, 1re classe, mle 0.554/38 Oran; 20 ans de services, 8 campagnes.
Oberle (René-Eugène), 29 novembre 1920, caporal-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Hartouli Mohamed ben Mohamed, 17 juillet 1919, 1re classe, mle R. M. 2790 Alger; 16 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Rebouh Rached, P. 1921, 1re classe, mle A. 292 Oran; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bourreau (Georges-Charles), 28 mars 1919, caporal-chef; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Megherbi Abdeslem, P. 1912, caporal, mle A. 6422 Oran; 16 ans de services, 9 campagnes.
Boughari Kaddour, 6 avril 1916, 1re classe, mle L. M. 396 Alger; 20 ans de services, 6 campagnes.
Aoumeur Benaïssa, P. 1924, 1re classe, mle 0.945 Oran; 17 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Daoud Mohammed ould Abderrahmane, 5 septembre 1918, 1re classe; 20 ans de services, 7 campagnes.
Arradj Saïd, P. 1907, 1re classe, mle L. M. 381-32 Constantine; 21 ans de services, 7 campagnes.
Titouamane Abdelkader, 25 novembre 1918, caporal-chef, mle 627 Alger; 20 ans de services, 6 campagnes.
Tayensa Ali ben Mohammed, 19 mai 1920, caporal, mle R. M. 3622 Alger ; 20 ans de services, 8 campagnes.

Kihal Belkacem ben Ahmed, P. 1920, caporal, mle L. M. 34 Constantine; 16 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Nouar Djelloul, P. 1920, caporal, mle A. 2946 Alger; 17 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Bahous ould ben Ameur, P. 1914, 1re classe, mle 01.094 Oran; 20 ans de services, 7 campagnes.
Mahni Ali ben Kaddour, 27 août 1916, 1re classe, mle L. M. 791 Alger; 20 ans de services, 7 campagnes.
Benhammar Ahmed, 13 octobre 1918, caporal-chef, mle A. 498 Alger; 15 ans de services, 9 campagnes.
Zouaouïd Ahmed, P. 1915, 1re classe, mle L. M. 1014 Constantine; 20 ans de services, 7 campagnes.
Aced Ali ben Mohamed, P. 1921, 1re classe, mle 0926 Oran; 18 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Bencherief Chérif, P. 1914, 1re classe, mle L. M. 1160 Constantine; 15 ans de services, 12 campagnes.
Ghadrouche Mohamed, 31 octobre 1916, caporal-chef, mle 224 Sétif; 20 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Hermas Messaoud, P. 1919, caporal-chef, mle R. M. 2800 Alger; 20 ans de services. 7 campagnes.
Djelid Miloud, p. 1920, caporal-chef, mle 2278 Oran; 15 ans de services, 12 campagnes.
Ruiz (Antoine), 26 juin 1922, 1re classe; 16 ans de services, 11 campagnes.
Friha Bouamerane, 13 avril 1919, caporal, mle R. 5022 Oran; 15 ans de services, 9 campagnes.
Hazi Ammar, 10 septembre 1913, caporal-chef, mle R. M. 3337 Alger; 19 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Chamaine Mohammed, 2 août 1912, 1re classe, mle L. M. 45/cl. 35 Alger; 20 ans de services, 6 campagnes.
Brahimi Rezika ben Boulerbah, p. 1918, 1re classe, mle L. M. 2986 Alger; 20 ans de services, 7 campagnes.
Bordj Layachi, 6 avril 1916, caporal-chef, mle 391 L. M. Constantine; 20 ans de services, 6 campagnes.
Benhalima Abdelkader, p. 1922, 1re classe, mle 021 Oran; 17 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
S. N. P. Boulerbah ben Messaoud, p. 1918, caporal-chef, mle L. M. 1299 Alger; 19 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Amrine Abdellah, 13 novembre 1908, 1re classe, mle L. M. 158 Alger; 21 ans de services, 5 campagnes.
S. N. P. Doua Ag Héma, p. 1920, caporal, mle L. M. 288 Constantine; 15 ans de services, 12 campagnes.
Sassi Bachir, 1er juillet 1923, caporal, mle L. M. 191 Constantine; 17 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Khellif Mohammed, 17 mai 1916, 1re classe, mle L. M. 417 Alger; 20 ans de services, 6 campagnes.
Hamzaoui Mohammed ben Abdelkader, p. 1915, caporal, mle L. M. 1018 Constantine; 20 ans de services, 6 campagnes.
Sebihat Yahia ben Abdelkader, en 1922, 1re classe, mle L. M. 203 Alger; 17 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Bouaziz Saïd ben Ahmed, p. 1922, caporal-chef, mle L. M. 769 Alger; 17 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Aïssou Taïeb ben Khémacha, 9 mai 1916, 1re classe, mle L. M. 489 Alger; 19 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Salhi Djilali, p. 1919, 1re classe, mle 0391 Oran; 20 ans de services, 7 campagnes.
Fadlaoui Mohamed ben Belaïd, 26 février 1920, caporal, mle 3615 Alger; 20 ans de services, 5 campagnes.
Guermiche Abdelaziz, p. 1926, 1re classe, mle L. M. 69 Constantine; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Hamidi-Bachir Ould Mohamed, p. 1915, 1re classe, mle 0874 Oran; 19 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Berkane Rabah, p. 1915, 1re classe, mle 181 Constantine; 20 ans de services, 6 campagnes.
Zaimeche Hocine, 12 mars 1923, 1re classe, mle A. 4302 Constantine; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Cholira Mohamed ben Mohamed, P. 1921, caporal-chef, mle L. M. 339 Alger; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Chassil Miloud, P. 1914, 1re classe, mle 0751 Oran; 19 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité.
Denieuport (Gabriel), 8 février 1923, caporal-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Benkourrech Abdelkader, 15 avril 1921, caporal, mle 8899 Oran; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Benadli Abdelkader, 10 juillet 1919, caporal-chef, mle 2773 Alger; 17 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Félix (Roger-René), 4 janvier 1923, caporal; 18 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Bouklikha Djelloul, P. 1919, caporal-chef, mle 12369 Oran; 15 ans de services, 9 campagnes.
Sekiou Ayachi ben Ahmed, P. 1922, 1re classe, mle A. 363 Alger; 16 ans de services, 9 campagnes.
Bahi Bensaouda, 17 mars 1923, caporal, mle L. M. 1994 Alger; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Benaïssa-Chérif Henni, P. 1923, caporal-chef, mle L. M. 1335 Alger; 15 ans de services, 10 campagnes.
Bougheddou Rabah, P. 1919, caporal-chef, mle A. 1100 Oran; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Bouzidi Mouffok ben Abdallah, P. 1920, 1re classe, mle L. M. 1133 Aeger; 16 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Boudjema Bénali, P. 1920, caporal, mle 5809 Oran; 16 ans de services, 7 campagnes.
Djedi Messaoud ben Ammar, 14 juillet 1918, caporal-chef, mle L. M. 1182 Constantine; 19 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
S. N. P. Mohammed ben Alia, P. 1921, 1re classe, mle L. M. 6 Constantine; 17 ans de services, 9 campagnes.
Zaouache Chabane ben Mohammed, P. en 1922, caporal, mle A. 4284/42 Constantine; 16 ans de services, 10 campagnes.
Bousaïd Bouabdallah, 15 mars 1921, caporal, mle 4141 Oran; 15 ans de services, 6 campagnes.
Madouri Abid ben Ahmed, 31 mai 1921, 1re classe, mle R. M. 3420 Alger; 17 ans de services, 7 campagnes.
Belagraa Lakhdar ben Hadj M'Hamed, P. 1923, 1re classe, mle 01305 Oran; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Douma Boualem, 8 février 1916, caporal, mle R. 2185 Alger; 19 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Benmoumene Ahmed ben Lakdar, 9 avril 1920, 1re classe, mle A. 3011 Oran; 20 ans de services, 4 campagnes.
Laredj Mohammed, P. 1924, caporal-chef, mle A. 691 x Oran; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Guerioum Bouali ben Tayeb, P. 1922, 1re classe, mle A. 4271/42 x33133 Constantine; 16 ans de services, 8 campagnes.
Naili Lamri, 8 juillet 1921, 2e classe, mle L. M. 343-S Constantine; 16 ans de services, 8 campagnes.
Abed Abdelkader ben Ahmed, P. 1922, caporal-chef, mle A. 2135 Alger; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Amar Mohamed, 17 octobre 1914, caporal, mle L. M. 851 Alger; 20 ans de services, 5 campagnes.
Labib Abdelkader ben Meftah, P. 1918, 1re classe, mle A. 5820 Alger; 16 ans de services, 7 campagnes.
Bouakkaz Ali, 21 décembre 1919, caporal-chef, mle 4336 Constantine; 15 ans de services, 6 campagnes.
S. N. P. Mohamed ben Dahmane, P. 1922, 1re classe, mle A. 4208 Alger; 16 ans de services, 9 campagnes.
Merouane Mamar ben Ounès, 12 septembre 1919, caporal-chef, mle 0603 Oran; 17 ans de services et majorations, 8 campagnes.
S. N. P. Guesmia ben Saïd, P. 1921, caporal-chef, mle A. 1813 Alger; 15 ans des services, 10 campagnes. Cité.
Aïssou Rabah, 5 octobre 1916, 1re classe, mle 3668 Oran; 19 ans de services. 6 campagnes. Cité.
Boumaza Abdelkader, 15 février 1920, 1re classe, mle 1721 Alger; 15 ans de services, 10 campagnes.
S. N. P. Rabah ben Ahmed, 25 août 1921, 1re classe, mle L. M. 291 Alger; 15 ans de services, 9 campagnes.
Delmi Mahmoud ben Saïd, P. 1925, 1re classe, mle A. 1871 Alger; 16 ans de services, 9 campagnes.
Mahi Labed, P. 1921, caporal-chef, mle A. 1932 Oran; 16 ans de services, 8 campagnes.

Personnels des musiques militaires.

Chalet (Jean-Georges-Marie), 11 juin 1921, adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes.

2° *Militaires servant à titre étranger.*

SOUS-OFFICIERS

Deknudt (Jules), 31 janvier 1916, sergent; 19 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Delample (Marcel), 9 mars 1919, sergent-chef; 17 ans de services, 14 campagnes.
Marteaux (Paul-Clovis-Théodule), 6 août 1922, sergent-chef; 18 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Naboulsi Abdelrahim, en 1920, sergent, mle 500 Oran; 15 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Zollig (Franz-Albert), 16 août 1914, sergent; 17 ans de services, 13 campagnes.
Bisset (Jacques-Louis-Etienne), 4 août 1912, sergent; 19 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Hofman (Karl-Alexandre), 28 juin 1908, sergent-major; 16 ans de services, 14 campagnes.
Doisy (Jean-René), 5 juin 1918, maréchal des logis; 16 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Sendra (Bernard), 20 juillet 1921, sergent; 15 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Bogenberger (Johann), 4 février 1914, sergent-chef; 16 ans de services, 13 campagnes.
Jubier (Roger-Pierre), 10 mai 1921, sergent-chef; 15 ans de services, 14 campagnes. Cité.

Legrand (Roger-René), 18 avril 1922, adjudant; 16 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Banon (Lucien-René), 17 juin 1920, sergent; 15 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Boros (Laszlo), 10 octobre 1921, sergent; 16 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Pibiri (Dante), 29 octobre 1919, sergent; 15 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Taupi (René), 2 décembre 1921, sergent; 16 ans de services, 12 campagnes.
Marnat (René-Camille-Victor-Antoine), 28 avril 1917, sergent; 15 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité
Vigano (Gaspard-Louis), 9 octobre 1910, sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Nell (Roger-Lucien-Noël), 25 décembre 1923, sergent-major; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Morant (Lucien-Raymond), 2 juin 1915, sergent-major; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Huet (Lucien-Jules-Emile), 5 mars 1921, sergent; 15 ans de services et majorations, 12 campagnes. Blessé et cité.
Luchart (Robert-Julien-Eugène), 8 mai 1912, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Tasse (Gabriel-Roger-Eugène), 2 janvier 1921, sergent-major; 18 ans de service, 8 campagnes. Cité.
Pinci (Carlo), 5 septembre 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Fernandez (Damien), 27 janvier 1926, sergent; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Daffini (Jean-Marie), 16 janvier 1911, sergent; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Sitzia (Lazzaro), 23 mars 1922, adjudant; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Schlossberg (Yvar), 18 octobre 1912, sergent-major; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Dieu (Roger-Constant), 15 décembre 1922, sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
André (Louis), 17 février 1924, sergent; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Dupre (Maurice), 13 avril 1917, sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Serio (Antoine), 10 juillet 1920, sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Comte (Marcel-Claude), 25 octobre 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Villa (Léonardo), 14 juillet 1917, sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Cervo (Edouard-Louis), 16 mai 1921, sergent; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Chaudat (Philibert), 13 mars 1920, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Huber (Helmut-Hermann), 6 juin 1923, sergent-chef; 14 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Vuorobiez (André-Georges), 21 décembre 1923, sergent-chef; 12 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Vimar (Victor), 17 mars 1912, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Ernitz (Willy), 20 décembre 1921, sergent-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Bayard (Peter), 30 décembre 1921, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Mazzilelli (Domenico), 20 juillet 1917, sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Fidentino-Catalan (Del Campo), 15 novembre 1920, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Grun (Stanislas), 9 mai 1918, sergent-chef; 12 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Ros (André), 31 janvier 1928, sergent; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Gossart (Daniel), 19 avril 1922, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Neumann (Alfred), 4 juin 1928, adjudant; 12 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Ruiz (Sauveur-Pierre), 14 janvier 1927, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Dieulot (Marcel-Auguste), 12 mai 1916, sergent-major; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Trotabas (Albert-Jean-Baptiste-Auguste), 16 novembre 1915, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Hampel (Georg-Friedrich), 27 septembre 1918, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Preuss (Karl-Adolphe-Wilhelm), 21 octobre 1923, sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité
Morel (Maxime), 29 novembre 1921, sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Krieg (Paul), 9 octobre 1919, adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Staiger (Gottlieb), 27 juillet 1916, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Renaux (Henri), 3 mars 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Trier (Konrad), 1er septembre 1923, sergent-chef; 12 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Grillo (Paolino-Vincenzo-Carmélo), 31 janvier 1919, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Kautz (Oskar), 30 juillet 1928, adjudant; 13 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé et cité.
Giraudet (René-Marcel-Moïse), 12 juin 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Balogh (Jan), 14 mai 1918, sergent; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Recullet (André-Maurice-Joseph), 17 juillet 1920, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Feiszeghy (Gyorgy), 23 juillet 1923, sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Moravik (Gyorgy-Gyula), 17 juillet 1928, sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Prat (Vincent), 28 mai 1923, maréchal des logis; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Burkhardt (Hans), 27 juin 1924, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Tison (Walter), 27 janvier 1925, sergent; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Urbain (Maurice), 29 août 1923, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Monnier (Jean-Marie), 20 octobre 1920, sergent major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Domeny (François), 20 juillet 1926, sergent-chef, 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Jansewski (Wladislaw), 7 octobre 1917, sergent; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Decerny (Jean), 21 janvier 1925, sergent-chef; 12 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Happe (Jean-Armand-René), 7 août 1922, sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Linke (Horst), 9 août 1926, sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Sassu (Joseph), 19 février 1923, adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Konnerth (Johann), 14 février 1921, sergent-chef; 12 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Lomonaco (Jacques), 24 janvier 1918, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Klein (Georges), 20 novembre 1925, sergent-major; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Panucci (Auguste), 11 décembre 1925, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Kessels (Hermann), 31 décembre 1920, sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Baptista (Prosper-Roger), 4 juin 1919, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Caffarri (Giuseppe), 2 janvier 1922, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Kunz (Giovanni-Ferruccio), 16 février 1928, sergent-chef; 12 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Statsenko (Pierre), 15 juillet 1910, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Collas (André-Robert-Henri), 16 novembre 1927, sergent; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Ricci (Jean), 14 juillet 1924, sergent-chef; 12 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Dounon (Jean-Albert-François), 8 juillet 1926, sergent-chef; 12 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

HOMMES DE TROUPE

Doyen (Joseph-Hippolyte), 12 octobre 1915, 1re classe; 23 ans de services, 18 campagnes.
Meresse (Charles), 2 juin 1914, caporal-chef; 21 ans de services, 18 campagnes.
Mazouet (Henri), 14 octobre 1918, 1re classe; 18 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Allard (Joseph-Pierre), 24 novembre 1909, caporal; 18 ans de services, 14 campagnes. Blessé et cité.
Oudot (André), 23 septembre 1913, 2e classe; 18 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Walter (Niklaus), 18 mai 1911, 1re classe; 18 ans de services, 14 campagnes.
Flouriot (Charles-Marie), 8 décembre 1921, caporal-chef; 17 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Molinier (Eugène), 10 mars 1918, 1re classe; 18 ans de services, 13 campagnes.
Guy (Gaston), 21 février 1914, 1re classe; 16 ans de services, 14 campagnes.

Mastrotti (Lucien-Louis-Marius), 5 juillet 1919, caporal; 16 ans de services, 14 campagnes.
Bousquet (Maurice-Louis), 10 septembre 1921, caporal; 16 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Perez (Antonio), en 1912, 1re classe, mle 408 LE Oran; 15 ans de services, 13 campagnes. Blessé et cité.
Hennemann (Roger-Lucien), 4 mars 1922, caporal-chef; 17 ans de services, 13 campagnes.
Le Morvan (Joseph-Marie), 25 mai 1923, caporal; 17 ans de services, 13 campagnes.
Le Morvan (Joseph-Marie), 25 mai 1923, caporal; 17 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Creuze des Chatelliers (Marie-Jean-Charles), 26 avril 1916, 1re classe; 17 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Doublet (Alfred-Valentin-Louis), 5 janvier 1909, caporal-chef; 16 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Ferrière (Fernand-Albert), 18 décembre 1914, caporal-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Lardemer (Edmond-Augustin), 9 juin 1917, caporal; 16 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Espinola-Alargon (Antonio), 2 septembre 1918, caporal-chef; 15 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Pulgarin-Sanchez (Rogélio), 11 août 1920, caporal; 15 ans de services, 12 campagnes. Blessé.
Vieuville (Marcel-Ange), 20 juin 1922, 2e classe; 16 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Gerbaud (Marcel-Pierre), 17 juin 1914, 1re classe; 16 ans de services, 11 campagnes.
Kropp (Fritz), 17 août 1920, caporal; 13 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Chavan (Georges-Bernard-Daniel-Joseph), 21 août 1923, 1re classe; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Cros-Fornaguera (Jaime), 4 avril 1913, caporal-chef; 15 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Vanhelle (Jean), 27 février 1924, caporal-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité
Brionne (Max-Alphonse-Eugène), 11 septembre 1906, brigadier-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Alleyn (Roger-Elie), 28 janvier 1920, 1re classe; 14 ans de services, 13 campagnes. Blessé et cité.
Maillet (Pierre), 8 septembre 1914, caporal-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Dominguez-Rodriguez (Francisco), 28 mai 1921, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Antol (Remig), 15 décembre 1923, caporal; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Theis (Ludwig), 6 juin 1927, caporal-chef; 13 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé et cité.
Baube (Pierre-Gilbert), 2 juillet 1917, caporal; 16 ans de services, 11 campagnes.
Leveque (César-Alphonse), 23 décembre 1903, 1re classe; 15 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Pena (André), 26 mars 1919, 1re classe; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Brasseau (Lucien-Augustin-Yves), 25 octobre 1907, 1re classe; 17 ans de services, 9 campagnes.
Hamacher (Georges-Henri), 23 juillet 1921, caporal-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Nanty (Paul-Edmond), 7 février 1927, 2e classe; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Hernandez-Segura (José), 1re octobre 1912, caporal-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Gicquel (Jean), 20 septembre 1920, caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bordet (Pascal), 5 août 1924, caporal-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité
Despaux (Raymond-Marius), 22 février 1920, brigadier-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Floquet (Joseph-Alphonse-Gabrielle), 24 janvier 1913, brigadier-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Karp (Alphonse), 10 septembre 1924, 1re classe; 13 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Roux (Emile-Alexandre), 5 octobre 1915, caporal-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Jourdain (Robert-Maurice), 6 octobre 1917, 1re classe; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Madjar (Anton), 5 décembre 1921, caporal-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Arvin (Léon), 19 mai 1926, caporal-chef; 12 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Antonin (Joseph), 15 mars 1925, caporal-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Saget (Paul-Henri), 14 juillet 1922, caporal-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Solyan (Alexander), 8 février 1925, 1re classe; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Piombo (Louis), 19 juillet 1924, caporal-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Giraudo (Maurice), 10 décembre 1920, caporal-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Fusi (Daniel), 26 avril 1923, 1re classe; 12 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Condette (Albert-Adolphe-André), 11 février 1909, caporal-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Blanchard (Jacques-Emile), 29 novembre 1914, caporal; 16 ans de services, 9 campagnes.

3° *Militaires servant sous statut spécial.*

SOUS-OFFICIERS

a) Marocains.

Omar ben Mohamed ben Brahim, P. 1923, sergent, mle A 544/43 Rabat; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Ahmed ben Mohamed ben Moulay, P. 1921, sergent, mle A. 2093 x 21805 Rabat; 19 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Abdelmalek ben Haoussine, P. 1926, sergent, mle B. 529/43 Rabat; 15 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Kaddour ben Mohamed ben Ali, en 1920, sergent-chef, mle A. 2531/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
M'Bark ben Kaddour ben Si Kaddour, P. 1925, sergent, mle 618-46 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Hoceine ben Djillali ben Ahmed, P. 1925, sergent-chef, mle 118/46 Rabat; 16 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Aïssa ben Allal ben Maati, P. 1918, sergent, mle 284/46 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Djillali ben Allal ben Addi, P. 1922, sergent, mle 49-95-10004 Rabat; 18 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Brahim ben Mohamed ben Amgoul, P. 1925, sergent, mle 770/46 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Kebir ben Hamadi ben Mohamed, P. 1923, sergent, mle A. 4299/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Mohamed ou Hamed ou Brahim, P. 1925, sergent, mle 391/46 Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Zaid ou Moha ou Salah, P. 1916, sergent, mle 4095/10028 x 33098 Rabat; 18 ans le services, 9 campagnes. Cité.
Mohamed ben Hachem ben Abdallah, P. 1925, sergent, mle B. 4158/43 Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
M'Hamed ben Hamed, P. 1921, sergent, mle A. 8877 x 24883 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Salah ben Ameur ben Abbes, P. 1924, sergent, mle B. 6165-43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Lahcen ben Mohamed ben Lahcen, P. 1918, sergent, mle 428-46 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Miloud Ahmed ben X., P. 1923, sergent, mle 2346/44 Rabat; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Mohammed ben Bouazza, P. 1924, sergent-chef, mle B. 4354/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Ali ben Mohamed ben Ali, P. 1925, sergent, mle A. 4539/44 (26724) Rabat; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Miloud ben Mohamed ben Bouib, P. 1920, sergent, mle B. 4790/43 Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
El Larbi ben Bouchta, P. 1924, sergent-chef, mle B. 2829/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Allal ben Mekki ben Kandi, P. 1923, sergent, mle A. 6381/43 (26528) Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
El Houssaïn ben Hammou ben El Houssaïn, P. 1924, sergent, mle A. 9193/44 Rabat; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Moha ou Moh N'Aït oul Azzane, P. 1916, moqaddem, mle 2002/G.; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Mohammed ben Abdelmalek ben Hammadi, P. 1923, sergent, mle A. 2337/44 Rabat; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Lahcen ben Mohand ben Mimoun, P. 1919, sergent, mle 3081/17 Rabat; 16 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
Lahsen ben Ahmad, P. 1923, sergent, mle A. 2821/44 Rabat; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bihi ben Ali ben Lahsen, P. 1924, sergent, mle A. 1042/44 Rabat; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Sliman ben Salah ben Sliman, P. 1924, sergent, mle A. 5058/43 x 1032 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mohammed ben Addi, P. 1924, sergent, mle A. 945/44 Rabat; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Thami ben Bark ben X., P. 1923, sergent, mle B. 4513/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Salah ben Ahmed ben Oulès Haj, P. 1923, sergent, mle A. 7551/44 x 25358 Rabat; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Ej Jilali ben Salah ben Aroub, P. 1922, sergent, mle A. 3085/44 x 27081 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Boumedienne ben Mohamed, P. 1920, sergent-chef, mle A 1177/42 x 1013 Rabat; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
M'Bark ben Ali ben Mohamed, P. 1925, sergent, mle A. 9171/43 Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Abderrahmane ould Tayeb, en 1923, sergent, mle A. 1079/43 Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ali ben Ej Jilali ben Abdelkader, P. 1921, sergent, mle A. 7031/41 Rabat; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Ameur ben Kaddour ben Hamou, P. 1921, sergent, mle A. 9092/43 Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Lahsen ben Mohamed ben Hmad, en 1922, sergent-chef, mle A. 6863/41 Rabat; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Mimoune ben Hammou ben Salah, P. 1925, sergent, mle A. 9060/41 Rabat; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Lhousseine ben Mohamed ben Ahmed, P. 1922, sergent, mle A. 3169/43 X. 19157 Maroc; 16 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Aomar ben Mohammed ben Maati, P. 1922, sergent, mle A. 5871/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Mohannd ben Houmane ben Chiad, en 1926, sergent, mle A. 101/41 X. 20909 Rabat; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Benchalh Abdelhaïm, P. 1920, sergent, mle B 4267/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Addi ben Mohammed bén el Arbi, P. 1921, sergent-chef, mle B. 5996/43 X. 5457 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Brahim ben Hadj, P. 1923, sergent, mle B. 5796/43 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
M'Hammed ben Kaddour ben Khelifa, P. 1923, sergent, mle B. 7198/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Ali ben Abdesslem, C. 1915, sergent-chef, mle 3/T. Maroc; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Ahmed ou Abbes ben Lahoussine, P. 1925, sergent, mle 950/47 Rabat; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Aomar ben Ahmed ben Moumoud, P. 1920, sergent, mle B. 6892/43 X. 21165 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Ahmed ben Haddi, P. 1920, sergent, mle A. 1183/38 (19292) Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Ahmed ben Abdelkrim ben Ahmed, P. 1922, sergent, mle B. 3511/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
Bouarakia ben Hamed ben Bouarakia, P. 1920, sergent, mle B. 6821/43 (19128) Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Madani ben Mohamed ben Cheikh Larbi, P. 1925, sergent, mle A. 5151/41 Rabat; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.

b) Tunisiens.

Youssef ben Ahmed, P. 1922, sergent, mle 338/L. 44 A. M. T. A. F.; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
El Hadi ben Ali ben Taieb ben Zemmal, P. 1920, sergent, mle 2563/40 Tunis; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Amara ben Tahar ben Dabou, P. 1921, sergent, mle 1106/L. 42 A. C. A. T. Tunis; 16 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité.
Saïd ben Boulaker ben Bou Safi, en 1925, sergent, mle 386/L. 44 A. C. A. T.; 14 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.

HOMMES DE TROUPE

a) Marocains.

Saïd ou Moha ou Ali, P. 1922, caporal, mle A. 5131/45 X. 33683 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Taïbi, P. 1919, 2e classe, mle A. 501/39 Rabat; 19 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Abdelkader ben M'Hamed ben Mamoun, p. 1920, caporal-chef, mle B. 3276/39 Rabat; 19 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Ayed ben Amar, P. 1920, caporal-chef, mle A. 1151/39 Rabat; 19 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Omar ou Ahmed, P. 1920, 1re classe, Mle A. 1370 Rabat; 18 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
El Fatmi ben Mohamed, P. 1918, 2e classe, mle A. 3392/39 Rabat; 19 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Mohammed ben Lahsen ben Rhezouani, P. 1918, 1re classe, mle B. 3876/39 Rabat; 19 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Djilali ben Aomar, P. 1920, caporal-chef, mle T. 8500/39 Rabat; 19 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Mohamed ben Moktar, P. 1921, caporal-chef, mle B. 823/39 X. 33121 Maroc; 18 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Haddou ou Mohamed ou el Ghazi, P. 1916, caporal-chef, mle A. 7071/39 (21688) Rabat; 19 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Jilali ben Mohammed, P. 1914, caporal-chef, mle A. 326/37 Rabat; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Hamou ou Ali, P. 1917, 1re classe, mle A. 1251/40 Rabat; 18 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Mohamed ben M'Bark, P. 1918, 2e classe, mle B. 2055/39 Rabat; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Fatah ben Faraji ben Jilali, p. 1917, 1re classe, mle A. 129/38 Rabat; 19 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Mohammed ben Bouchaib ben Messaoud, p. 1915, caporal, mle B. 876/39 Rabat; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Lahcen ben Ali, p. 1920, 1re classe, mle U. 2703/40 Rabat; 18 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mohamed ben Abdallah, p. 1922, 1re classe, mle A. 4805×23518 Rabat; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Abdelkader ben Bouzekri, p. 1913, caporal, mle N. 1282/33×16997 Maroc; 22 ans de services, 7 campagnes.
Mhammed ben El Yazid ben Aïssa, p. 1917, caporal-chef, mle 6203/39×8703 Maroc; 19 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Kaddour ben Abdallah, p. 1924, caporal-chef, mle B. 5826/43 Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Abderrahmane ben Abdellah ben Saïd, p. 1914, 1re classe, mle A. 4217/39 (26827) Rabat; 19 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Lahcen ben Abdesslem, p. 1921, caporal-chef, mle B. 5611/43×1121 Rabat; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Hamou ben Ahmed, p. 1921, caporal-chef, mle T. 5056 Rabat; 19 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mhamed ben Smain ben Scha, p. 1920, 1re classe, mle A. 3502/43 25366 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Jilali ben Mohammed, p. 1914, caporal, mle A. 615×19183 Rabat; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohammed ben Driss, p. 1920, caporal-chef, mle A. 7201/40×33681 Rabat; 18 ans de services, 6 campagnes.
Miloudi ben Mohammed ben Abbes, p. 1920, 1re classe, mle A. 8301/43×25105 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Ahmed ben Hamadi, p. 1918, 1re classe, mle A. 1179 Rabat; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mokhtari Tabar ben Mohamed, p. 1917, 1re classe, mle A. 1195 Rabat; 16 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Djiltali ben Abdesselem, p. 1924, caporal, mle A. 9581/43 Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Brahim ben El Arbi, p. 1920, caporal-chef, mle A. 4791/40×18948 Maroc; 18 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Abdesselem ben Hamida ben Al M'Gouchti, p. 1924, caporal-chef, mle A. 1506/43 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mohamed ben Ahmed ben Salah, p. 1922, caporal, mle A. 400/42 Rabat; 16 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Abbou ben Hadj ben Hammou, p. 1924, 1re classe, mle 1109 (21930) Rabat; 17 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Mohamed ben Lahcen ben Hamidou, P. 1924, 1re classe, mle 742 (23309) Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Lahcen ben Aomar ben Lahcen, P. 1925, 1re classe, mle A. 153-43 Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Embarck Ou Tellah, en 1923, 1re classe, mle 530/47 Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Abbas ben Mohammed ben Abdelkader, P. 1924, 1re classe, mle A. 3655/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Aomar ben Hamadi ben Mohamed, P. 1924, 1re classe, mle A. 794/42 Rabat; 16 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Ahmed ben Maati ben Abdesselem, P. 1923, 1re classe, mle B. 5279/43 Rabat; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Abdallah ben Ej Jilali ben Ali, P. 1920, caporal-chef, mle A. 988/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Driss ben Ali ben Bouchta, P. 1918, 2e classe, mle A. 155/41 Rabat; 16 ans de services, 8 compagnes. Cité.
Abdesslem ben Bouchta ben Ahmed, P. 1924, caporal-chef, mle A. 1104/43 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mohammed ben Mbarek, P 1920, 1re classe, mle T. 11774/39 Casablanca; 17 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Abdesslem ben Hamouad ben Ali, P. 1923, caporal-chef, mle A. 6162/43 Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Abdesselam ben El Hachemi ben Mohammed, P. 1925, caporal-chef, mle A. 780/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Moulay Idriss ben Mohamed ben Moulayali, P. 1921, 1re classe, mle C. 268 (21194) Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Hamed ben Hammou, P. 1917, 2e classe, mle A. 4943/39×12500 Maroc; 19 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
Bouchta ben Bousselem ben Taïb, P. 1923, caporal-chef, mle A. 1348/43 Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Mohammed ben Hammou ben Djillali, P. 1920, 1re classe, mle B. 4335/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Tayeb ben Kaddour ben Mrabet, P. 1922, 1re classe, mle A. 3542/43 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé.
Mohamed ben Si Mohamed ben Si Faddal, P. 1923, caporal, mle B. 1032/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohamed ben Sellem ben Djillali, en 1922, 1re classe, mle A. 4193/43 Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Mohammed ben Mohammed ben Hammou, en 1924, 1re classe, mle A. 877/43×17757 Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Mohamed ben Abdesselem ben Bouhoute, P. 1923, caporal-chef, mle A. 1524/42 Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Mohamed ben Moussa ben Bark, en 1921, 1re classe, mle B. 3506/39 ×21463 Rabat; 19 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Allal ben Abdesselem ben Ali, P. 1920, caporal, mle B. 7452/43 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Ali ben Mohamed ben Es Stitou, P. 1925, caporal-chef, mle B. 2840/43 ×21180 Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Amadi ben Amar ben Mohamed, P. 1918, caporal-chef, mle A. 8221/43 Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Boutahar ben Mohand ben Boutahar, P. 1922, 1re classe, mle A. 5143/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Ahmed ben Hammou ben Bachir, P. 1925, 1re classe, mle A. 858/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Allal ben Mohamed ben Ahmed, P. 1923, caporal-chef, mle A. 7982/43 ×1137 Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Abdelkader ben Salem ben Allal, P. 1924, 1re classe, mle A. 566/44 Rabat; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bouazza ben Mohamed, p. 1925, 1re classe, mle B. 222/43 Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Recham Ahmida, p. 1916, caporal-chef, mle A. 605 Rabat; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Hamidou Ould Ali ben Ahmed, P. 1926, caporal, mle A. 6241/44 Rabat; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Ahmed ben Ali ben Mohammed, P. 1924, caporal-chef, mle A. 534/43 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Salah ben Abderrahmane, P. 1917, 2e classe, mle A. 712/37×13092 Maroc; 19 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Mohamed ben Ali ben El Arbi, P. 1924, 1re classe, mle C. 2153/43 Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bouali ben Mohammed ben Jilali, P. 1922, caporal, mle A. 3855/44 Rabat; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Mohamed ben Mohamed ben Zeggani, P. 1923, caporal-chef, mle A. 995/42 Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Abdallah Ould Lamrani, P. 1920, caporal, mle 42.95.10.002 Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Hamouad ben Ali ben Driss, P. 1922, caporal-chef, mle B. 1928/43 Rabat; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Khalifa ben Hamadi ben X., P. 1923, caporal, mle A. 5672/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
El Alami ben M'Hammed ben Rhezouani, P. 1921, 1re classe, mle A. 4001/39×1442 Rabat; 19 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mohamed ben Abdesselem, en 1923, 1re classe, mle A. 2445/43 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mohammed ben Ahmed ben Nasser, P. 1920, 1re classe, mle B. 6110 ×21781 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Mohamed ben El Akki ben Ahmed, P. 1923, 1re classe, mle 1741/47 ×21128 Rabat; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mohamed ben Abdelkrim, P. 1914, 1re classe, mle B. 8005/43 (21452) Rabat; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bouchta ben Mohamed ben Abdallah, P. 1922, caporal, mle B. 4574/43 Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Hamida ben Tahar, P. 1919, 1re classe, mle A. 869/42 Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Si Mohamed ben Mohamed ben Abdesselem, P. 1921, caporal-chef, mle A. 4866/43×24502 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
Driss ben Arrach, P. 1923, caporal-chef, mle B. 8371/43×23892 Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Ahmed ben Hassein, P. 1917, maoun aouel, mle 2267/G. Maroc; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Mohamed ben Barck ben Si Mohamed, P. 1921, caporal, mle 542/41 Marrakech; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Addou ben L'Hadj ben X., P. 1919, caporal-chef, mle A. 40/43×27117 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Moumen ben Mohammed ben X., en 1923, caporal-chef, mle 7514/43 ×21260 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes Cité.
Ech-Cherki ben Salah ben Boualam, P. 1922, caporal-chef, mle A. 406-44 Rabat; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Abdelkrim ben Mohamed, P. 1921, caporal, mle A. 6080/40 Rabat; 18 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bahri Bouchta, P. 1920, caporal, mle 260 Rabat; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Ahmed ben Mohamed, P. 1923, caporal, mle A. 6473/43 Rabat; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Messaoud ben Regragui, P. 1922, caporal, mle B. 3306×25052 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé.
Mohamed ben Allal ben Larbi, P. 1925, caporal-chef, mle A. 2668/44 Rabat; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Said ou Haddou, P. 1914, caporal, mle 417-712 G/1943 Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Moumen Ould Hachi, P. 1921, caporal-chef, mle A. 7136/39 Rabat; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Ahmed ben Abderrahmane ben Lahcen, P. 1924, caporal, mle B. 3850/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Amar ben Belkacem, P. 1915, caporal, mle S. 790/38 Rabat; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.
M'Hammed ben Bouchta ben Mohammed, P. 1925, caporal-chef, mle A. 973/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Mohamed ben Ali ben Si Ali, P. 1923, caporal-chef, mle A. 2259/43 Rabat; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité
Ahmed ben Mohamed ben Abdesselem, P. 1925, caporal, mle A. 2071 (22141) Rabat; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Rhami ben Dhamou ben Fahri, P. 1923, caporal, mle B. 7572/43 Rabat; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Salem ben Mohammed ben Mahjoub, P. 1923, 1re classe, mle B. 2501 (23924) Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Abdeslem ben Ali ben Mokhtar, P. 1920, caporal, mle B. 604/43 Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
M'Hammed ben Driss ben Mohamed, P. 1922, 2e classe, mle A. 5685 (25503) Rabat; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Abdesselem ben Hamida ben Abdallah, P. 1925, caporal-chef, mle C. 8243 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Mohammed ben Hadj, P. 1923, caporal, mle B. 4125/43 Rabat; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité
Moktar ben Ali ben Mohamed, P. 1927, 1re classe, mle 2682/47×22477 Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Abdallah ben Jelloul ben Reberk, P. 1923, caporal-chef, mle A. 1832/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Bouhi ben Mansour, P. 1920, caporal, mle B. 5417/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Aïssa ben Larbi ben X., P. 1922, 2e classe, mle A. 4615/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohammed ben El Matti ben Si Mohammed, en 1924, caporal-chef, mle B. 2700/43×14846 Maroc; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Lhacen ben Abdallah ben Hassinou, P. 1923, 1re classe, mle 331/47 Rabat; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Ahmed ben Abdellouad ben Ahmed, P. 1925, caporal, mle B. 7259/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité
Mohamed ben Miloud ben Bouazza, P. 1925, caporal-chef, mle 4051/47 Rabat; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Ben Naceur ben Bari ben Haddou, P. 1925, 1re classe, mle 501/48 Maroc; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mohamed ben Mohamed ben Tarente, P. 1924, 1re classe, mle A. 2975/43 Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
El Hajjaj ben Smaïn ben El Haj Smaïn, P. 1921, 1re classe, mle B. 9765/43 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
El Mamoun ben Abdelkader ben Tahar, P. 1924, caporal-chef, mle B. 2240/43×19374 Maroc; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Benaïssa ben Allal, P. 1920, caporal, mle U. 10693/40×22216 Casablanca; 18 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mohammed ben Naceur, en 1920, caporal, mle U. 13179×20389 Rabat; 18 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Fkak ben Abdelkader ben Maati, P. 1920, caporal, mle A. 8087/43 Maroc; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Kaddour ben Bouchta ben Kaddour, P. 1924, 1re classe, mle A. 2531/44 Rabat; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Driss ben Mohammed, en 1924, caporal-chef, mle A. 2318/44 Rabat; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Mohamed ben Ahmed ben Mohamed, P. 1923, caporal-chef, mle B. 949/43 (24810) Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Ahmed ben Mohammed ben Ej Jillali, P. 1924, caporal-chef, mle B. 2542/43 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Liazid ben Mohamed ben Alal, P. 1922, caporal-chef, mle A 87/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Hamou ben Driss, P. 1923, 1re classe, mle 484/46×33.288 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mohamed ben Ahmed ben Ali, P. 1920 caporal, mle A. 6857/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Hattou ben Azzouz ben Herroute, P. 1925, caporal, mle B. 7054/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Mohammed ben Bada ben Mohamed, P. 1924, caporal, mle 456/46 Rabat; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mohammed ben Thami ben Ahmed, P. 1921, caporal-chef, mle B. 6624/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Fatah ben Omar, P. 1923, 1re classe, mle B. 7714/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohammed ben Ahmed ben Madani, P. 1917, caporal-chef, mle 3061/47 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mohammed ben Bouazza, P. 1922, 1re classe, mle B. 7436/43 Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mohammed ben Mohammed, P. 1925, 1re classe, mle B. 2753/43 Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Zriouila Mohamed, P. 1917, 1re classe, mle B. 1703/43 Rabat; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Mohamed ben Ali ben Addour, P. 1920, 2e classe, mle A. 2808/42 Rabat; 16 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Aomar ben Larbi, P. 1924, caporal, mle B. 9246/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Brahim ben Mohamed, P. 1920, 1re classe, mle 3328/47×33.627 Rabat; 17 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.

Moha ou Moha Mohamed, P. 1922, caporal-chef, mle 925/46 Rabat; 17 ans de services, 7 campagnes.
Aït Lahyane Aomar, en 1920, 1re classe, mle C. 1690/43×20.448 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Ali ben Bousselam ben Abdesselem, P. 1921, caporal-chef, mle B. 1675/43 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Abdallah ben Moulay Smaïn ben Mamoun, P. 1924, caporal-chef, mle A. 6276/44×21831 Rabat; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Mohammed ben M'Rabet, en 1925, 1re classe, mle A. 7210/43 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Miloud ben Bouchaïb ben Miloud, P. 1923, 2e classe, mle C. 675/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohamed ben Ahmed ben Saïd, P. 1923, caporal, mle B. 6679/43×22451 Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mohamed ben Bouazza ben Abdesslam, P. 1921, caporal, mle B. 3968/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Seddik ben Ahmed ben Mohamed, en 1926, caporal-chef, mle A. 2106/44 Rabat; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mohamed ben Hamane ben Bouchsa, P. 1922, caporal-chef, mle A. 4892/43×23916 Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Hamadi ben Mhammoud ben Ali, en 1925, caporal-chef, mle B. 804/43×25361 Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohamed ben Ali, P. 1919, caporal-chef, mle A. 4210/44 Rabat; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
El Ghazi ben Mohamed, P. 1920, 1re classe, mle A. 8898/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Mohamed ben Abdesselem ben Boumaïza, P. 1923, 1re classe, mle B. 7392/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Bark ben Bouzekri, P. 1920, 1re classe, mle B. 6642/43×1928 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Djillali ben Tahar ben Rahal, P. 1926, 1re classe, mle C. 1413/43 Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mohamed ben Abdesselem ben Youssef, P. 1923, 1re classe, mle B. 4499/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Larbi ben Koudrad ben Bou Kerma, P. 1924, caporal-chef, mle 2974/47 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Mohamed ben Bouazza ben El Maati, P. 1922, caporal-chef, mle C 2628/43×1102 Rabat; 16 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Mohamed, en 1924, caporal-chef, mle B. 2398/43 Rabat; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Mohamed ben Houssine ben Ali, P. 1922, 1re classe, mle A. 8992/43×20873 Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Brahim ben Hamou, P. 1925, 1re classe, mle A. 3764/43 Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Mohammed ben Abbès ben Nour, P. 1921, 1re classe, mle B. 991/43 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mohand ould Ahmed ould Cheikh Mohand, P. 1920, caporal, mle A. 1302/43 Maroc; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Jilali ben Larbi ben Mohammed, en 1920, 1re classe, mle A. 9320/43×25.696 Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Sliman ben Abbou ben Ali, P. 1925, 1re classe, mle B. 4350/45 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Lhassen ben Larbi ben M'Hamed, P. 1923, 2e classe, mle B. 4977/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Miloud ben Abdelaziz ben Bouchaïb, P. 1921, caporal-chef, mle A. 2859/43 (21.826) Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Haddi ben Allal, P. 1924, 1re classe, mle A. 1675/42x1693 Rabat; 16 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Abderrahmane ben Abdallah ben Saïd, p. 1922, caporal, mle B. 3826/43x31.473 Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bouchta ben el Hachemi, P. 1923, 1re classe, mle A. 1431/42 Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Boujemaâ ben Moh ben Mokadem Boubalé, P. 1924, 1re classe, mle A. 5361/44 Rabat; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Mohamed ben Addi N'Ait Majem, P. 1926, caporal, mle 472/46 Rabat; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Mohamed ben M'Hamed ben Kaddour, P. 1924, 2e classe, mle B. 38621/43 Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Mohammed ben Mhannd Naït ou Mahi, P. 1925, caporal-chef, mle B. 5918/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Hamou ben Lahcen, P. 1920, 1re classe, mle B. 6127/43 (22.165) Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Lahcen ben Kacem ben Ali, P. 1920, caporal, mle B. 3126/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mohamed ben Hamida ben Bachir, P. 1926, caporal, mle B. 1220/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Driss ben Mohammed ben Abdallah, P. 1921, caporal, mle B. 9998 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Heljou ben Bark ben Moussa, P. 1924, 1re classe, mle A. 5199/43 Rabat; 15 ans de services, 4 campagnes. Blessé.
Mohamed ben Majoub, P. 1922, 1re classe, mle C. 1593/43 Rabat; 15 ans de services. 6 campagnes. Cité.

b) Tunisiens.

Amor ben Ali ben Amor, en 1921, caporal-chef, mle 1291/L.42 A. C. A. T.; 16 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Djeouni ben Younès ben Mohamed, en 1923, caporal, mle 1939/L. 43 A. C. A. T.; 16 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Lahzar ben Midani el Taieb, en 1924, caporal, mle 236/L. 43 A. C. A. T.; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Arme blindée et cavalerie.

1° *Militaires servant sous statut général.*

SOUS-OFFICIERS

Vallazza (André-François-Louis), 19 septembre 1910, maréchal des logis; 28 ans de services, 6 campagnes.
Pastore (Roger), 15 octobre 1916, maréchal des logis-major; 20 ans de services, 12 campagnes.
Gyard (Lucien-François), 9 avril 1917, maréchal des logis-major; 23 ans de services et maporations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Guiderdoni (Jules-François), 7 janvier 1920, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Creuze (Pierre-Robert-Jean), 10 janvier 1920, maréchal des logis; 20 ans de services, 13 campagnes.
Ambrass (Marcel), 16 juin 1918, maréchal des logis-major; 20 ans de services, 12 campagnes.
Robert (Sosthène-Julien), 25 septembre 1913, adjudant; 22 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Thierry (Eugène-Louis-Joseph), 19 septembre 1919, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 12 campagnes.
Imbert (Albert-Gabriel-Jean), 11 décembre 1919, adjudant; 19 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Cochet (Joseph), 12 décembre 1914, adjudant; 20 ans de services, 11 campagnes.
Bertrand (Jean-Raoul), 7 juillet 1915, maréchal des logis; 19 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Valle (Louis-Roger), 11 octobre 1925, adjudant-chef; 16 ans de services et majorations; 13 campagnes. Blessé et cité.
Roguet (Fernand-Gilbert-Charles), 22 février 1916, adjudant-chef; 19 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Deschamps (Charles-René-Maurice), 17 mai 1922, maréchal des logis chef; 21 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Danthez (Guy-Camille-Isidore), 26 avril 1920, adjudant; 19 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Spaeth (Jacques), 29 août 1921, adjudant; 18 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Repussard (Pierre), 21 novembre 1916, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 9 campagnes.
Derrieux (Jean-Georges), 9 mai 1925, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Morel (Gabriel-Elie-Emile), 28 avril 1920, adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes.
Bourgoin (Clair), 14 août 1924, maréchal des logis; 20 ans de services et majorations, 7 campagnes. Blessé et cité.
Alizon (Pierre-Charles), 11 juillet 1920, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Onoro y Onoro (Felipe), adjudant, 26 mai 1917; 17 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Viguier (Guy-Elie), 7 mars 1925, adjudant-chef; 16 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé et cité.
Mespreuve (Henri-Charles-Georges), 17 juillet 1920, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Valdenaire (Pierre-Marie-Marcel), 25 avril 1920, adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Wiss (Maurice-Charles-Paul), 29 décembre 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Fauchère (Aimé-André), 17 mars 1924, adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Ritz (Charles-Auguste-Eugène), 25 janvier 1913, maréchal des logis; 20 ans de services, 8 campagnes.
Perrier (Julien-Simon), 1er mars 1921, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Labarrère (Fernand), 30 mars 1917, adjudant; 21 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Mauss (François-Albert), 28 mai 1924, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Schramm (Jean-Baptiste), 25 juillet 1924, adjudant-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Mathieu (Marcel), 8 janvier 1923, adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Meugnot (Pierre-Adolphe), 25 mai 1925, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Pichon (Jacques), 22 octobre 1922, adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Cermolacce (Jean-Flore), 12 février 1917, maréchal des logis; 18 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.

Cilia (Marcel-André-Félix), 7 octobre 1916, maréchal des logis; 21 ans de services, 7 campagnes.

Florenzano (François), 29 décembre 1918, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Saison (André-Joseph), 31 décembre 1925, maréchal des logis chef; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Hamilius (André-Marie-Joseph), 1er mai 1918, maréchal des logis-major; 18 ans de services, 9 campagnes.

Voijtal (Emile), 9 octobre 1924, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.

Richard (Jacques-Jean-Baptiste), 17 février 1924, maréchal des logis chef; 17 ans de services et majorations, 10 campagnes.

Marguerite (Henry-Marcel-Jacques), 5 avril 1923, maréchal des logis chef; 17 ans de services et majorations, 10 campagnes.

Giacobini (Ange-Marie-Augustin), 18 août 1926, adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Saubion (Raymond-Roger), 20 août 1925, adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.

Herbe (André-Hubert), 17 avril 1917, maréchal des logis; 22 ans de services, 5 campagnes.

Bernard (Robert-Edouard), 5 février 1925, adjudant; 15 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.

Boyer (Gabriel-Jean-Marcel), 9 mars 1925, adjudant; 17 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Giraud (Michel-Charles-Alphonse), 21 février 1921, adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes.

Blanrue (André), 27 mars 1924, adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Lochon (Edouard-Emile), 7 mai 1923, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Boraso (Louis), 14 avril 1923, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.

Sestier (Roger-Emile-Alexandre), 19 juillet 1917, maréchal des logis major; 20 ans de services, 7 campagnes.

Paquet (Louis-Eugène-Germain), 30 janvier 1924, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Tardieu (René-Marcel), 18 janvier 1927, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.

Giraud-Guigues (Jacques-René), 7 novembre 1925, adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.

André (René-Charles), 13 décembre 1925, adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.

Aupourrain (Henri-Roger-Edouard), 1er décembre 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Fusat (Julien-Victor), 23 septembre 1920, maréchal des logis; 17 ans de services, 9 campagnes.

Talhouët (Georges-François-Pierre), 16 novembre 1926, adjudant; 19 ans de services et majorations, 6 campagnes. Blessé et cité.

Behih Abdelkader, 18 janvier 1921, sergent, mle A. 5937 Oran; 16 ans de services, 8 campagnes.

Foratier (Aurélien-Marcel), 5 décembre 1919, adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Bernard (Guy-Emile-Léon), 18 avril 1926, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Claudel (Raymond-Joseph), 24 janvier 1920, adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Cornuet (Hubert-Louis-Jules), 16 août 1924, adjudant; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.

Cuny (Marcel-Paul), 7 octobre 1924, maréchal des logis; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.

Gilles (Jacques-Pierre-André), 9 octobre 1921, adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Vancon (Gabriel-René), 8 mai 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Palengat (Henri-Joseph), 15 janvier 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Mauries (Jean-Max), 4 août 1927, adjudant; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.

Bignon (Charles-Edmond-Maurice), 7 février 1924, adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.

Stackler (Albert-Mamère), 4 février 1926, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Navoizat (Louis-Philibert), 10 juin 1925, maréchal des logis major; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Kremer (Gabriel-Jean), 25 septembre 1921, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Romilly (André), 29 janvier 1926, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Debattista (François), 8 août 1924, adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité

Beyssier (André-Lucien), 26 janvier 1916, maréchal des logis; 16 ans de services, 9 campagnes.

Belaud (Serge-Louis-Albert), 27 avril 1926, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Peberel (René), 18 janvier 1922, maréchal des logis; 17 ans de services, 8 campagnes.

Tulpin (Robert-Léon-Jean), 28 juillet 1922, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.

Sisti (Don Ange), 1er juillet 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Fouquet (René), 14 juillet 1925, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Bourdin (Charles), 9 décembre 1923, maréchal des logis; 16 ans de services, 9 campagnes.

Beretti (Dominique), 2 octobre 1925, maréchal des logis major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Baldet (Christian), 3 août 1921, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Rostin (André), 25 janvier 1923, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 11 campagnes.

Vieillefon (Pierre-Roger), 18 juin 1926, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Baïsse (Jean-Pierre), 21 mars 1925, adjudant-chef; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.

Fare (Roland-Louis), 4 août 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Cadieu (Jean-Alphonse-Auguste), 10 septembre 1921, maréchal des logis 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Lomine (Charles-Désiré-Louis), 16 juillet 1925, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Deruyck (Edmond-Julien), 19 juillet 1924, adjudant-chef; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Augst (Charles), 13 décembre 1922, adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Andrieux (François-Maurice), 5 décembre 1920, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Laurenson (René-Léon), 26 août 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes.

Duprat (Roger-Fernand), 30 décembre 1914, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Pilant (André-François), 2 juillet 1924, maréchal des logis major; 16 ans de services, 9 campagnes.

Delon (Adolphe-Jean), 9 août 1926, maréchel des logis; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Jamoneau (Paul-Marie-Martin), 20 janvier 1922, adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Babel (René-Marie-Eugène), 16 octobre 1924, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Hervier (André-Robert), 7 décembre 1923, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Cesario (Raymond), 16 septembre 1919, maréchal des logis; 17 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.

Hombrouck (Robert-Jacques), 25 mars 1925, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Martin (Roger), 27 décembre 1926, adjudant; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Dubois (Pierre-Gabriel), 19 mai 1926, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

De Santini (Robert-Georges), 17 juin 1927, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Zimmer (Marcel-François), 22 mars 1922, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 8 campagnes.

Lucca (Jean-Joseph-Justin), 2 janvier 1922, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.

Gravier (Alexandre-Eugène), 20 mars 1923, adjudant; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Belhannane (Malik), 30 janvier 1925, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Colombat (Jules-Antoine), 3 février 1925, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Teisserenc (Yves-Georges), 15 septembre 1926, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité

Carlin (Paul-Henri), 2 novembre 1923, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Leclère (Lucien-Joseph), 15 mai 1922, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Legrand (René-Amot-Albert), 3 mai 1926, adjudant; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Ostrowski (Bernard-Stanislas), 20 août 1922, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 7 campagnes.

Chevalley (René-Auguste), 28 février 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes.

Gandit (Roger-Marius-Simon), 20 juin 1925, adjudant; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Durdilly (Georges), 11 novembre 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Malherbe (René-Jean-Eugène-Charles), 2 août 1921, adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité

Novak (Joseph-Robert), 5 octobre 1925, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Ott (Daniel-Edmond), 21 août 1926, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Tomas (Jean), 10 mars 1921, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Geindre (Christian), 5 janvier 1927, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Gay (Maurice-Auguste), 9 octobre 1927, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Michaud (Roger-Auguste), 22 septembre 1918, maréchal des logis; 20 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Bercq (René-Alfred), 7 juillet 1923, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Arnold (Guy-Henri), 18 décembre 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Roussey (Robert-Auguste), 10 avril 1928, maréchal des logis chef; 15 ans de services et majorations, 7 campagnes. Blessé et cité.
Bussière (Georges-Marie-Camille), 31 octobre 1924, adjudant-chef; 17 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Bureau (André-Raymond), 21 septembre 1925, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Terzaghi (Robert-Gilbert), 19 octobre 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Boulanger (Roger-Pierre-Léon), 3 septembre 1925, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Marissal (Florimond-Théophile), 11 septembre 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Michel (Paul-Ghislain), 7 novembre 1925, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Levasseur (Jean-Ernest-Edmond), 9 avril 1924, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Schaeffer (Eugène), 10 octobre 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Audin (Gaston-Robert), 5 septembre 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Deneken (Marcel-Antoine), 26 mai 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Geymond (Maurice-Joseph-Isidore), 30 décembre 1921, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 9 campagnes.
Godard (Pierre-Jean), 4 juin 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Vacchaidre (Charles), 4 juin 1923, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Jordannet (Maurice-Auguste), 23 novembre 1922, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Stephanazzi (André-Léon), 3 avril 1924, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Cléret (Michel-Jean), 27 septembre 1926, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Eurin (Jean-Louis-Marceau), 31 décembre 1921, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Tomasini (Joseph), 1er janvier 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Jolec (René), 27 février 1924, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Dufresne (Pierre-Roger-Lucien), 7 janvier 1927, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Cordier (Eugène), 1er juin 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Leroux (Marcel-Joseph-Marie), 27 mars 1922, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Legrand (Raymond), 5 novembre 1924, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Bouillot (Roger-Louis), 8 mai 1910, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 8 campagnes.
Mangold (Gervais), 16 mai 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Laoufi Djillali ben Slimane, en 1923, adjudant, mle 01034/43 Oran; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Djebbari Hamdane, 1er juillet 1924, maréchal des logis chef, mle L. M. 260 Constantine; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Beutelstetter (Arthur-Etienne), maréchal des logis chef, 2 septembre 1927; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Tanguy (Joseph), 29 janvier 1921, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Legru (Eugène-François), 25 mai 1925, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bonzy (Célestin), 17 août 1922, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mole (André), 15 octobre 1923, adjudant; 16 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Pacot (Yves), 12 janvier 1927, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Crespin (Albert-Louis), maréchal des logis, 20 mai 1928; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Carayon (Emile-Louis), 28 octobre 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Lecorre (Alphonse), 11 février 1927, maréchal des logis chef; 14 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Sitter (Joseph), 4 mai 1921, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Devy (Roger-Clément), 2 août 1920, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Gabinaud (Georges), 1er mai 1927, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Drugeon (Franck-Henri-Olivier), adjudant, 25 juillet 1917; 19 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Disses (Armand-Adrien), 7 janvier 1928, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Dehaes (Marceau-Henri), 6 août 1926, maréchal des logis chef; 13 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

HOMMES DE TROUPE

Martin (Georges-Louis-Victor), 15 mars 1915, brigadier-chef; 20 ans de services, 12 campagnes.
Cornuaille (Emile-Joseph), 2 juillet 1917, 1re classe; 20 ans de services, 11 campagnes.
Amara Chikh ben Chikh, P. 1914, brigadier, mle A. 506 Oran; 19 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Teguia Abderrahmane ben Mebarek, P. 1915, brigadier-chef, mle L. M. 615 Constantine; 20 ans de services, 8 campagnes.
Sadon (Jean), 13 août 1918, brigadier-chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
Lemaire (Maurice), 21 juin 1917, brigadier; 20 ans de services, 8 campagnes.
Guendouz Mekhellet, 27 février 1916, 1re classe, mle 2407 Alger; 20 ans de services, 7 campagnes.
Hezard (Jacques-Henri), 20 juin 1922, brigadier; 18 ans de services, 8 campagnes.
Farreh Mohamed, 8 décembre 1922, brigadier, mle 1108 Alger; 16 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Berriah Laïd, 13 septembre 1912, 2e classe, mle 01009 Oran; 20 ans de services, 6 campagnes.
Mennad Lakhdar ben Ahmed, P. 1922, brigadier-chef, mle 496 Constantine; 17 ans de services, 9 campagnes.
Palluel (Auguste-Maurice-Anatole), 2 janvier 1925, brigadier-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Sauve (Jean-François), 26 mars 1913, brigadier-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Hamadouche Mohamed, 20 janvier 1918, 1re classe, mle 2326 Alger; 17 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Kaddouri Allel ben Moradj, P. 1922, brigadier-chef, mle A. 59/12/42 Oran; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Belhout Abderrahmane ben Amar, P. 1913, brigadier-chef, mle L. M. 245 Constantine; 20 ans de services, 4 campagnes.
Artea (Antoine), 9 juillet 1922, brigadier-chef, mle 252 Oran; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mihoubi Kourrak ben Otmann, P. 1924, 2e classe, mle 937 Alger; 16 ans de services, 8 campagnes.
Letessier (Emile-Henri), 8 décembre 1923, brigadier-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Cadre des palefreniers.

Cordoliani (Ange), 5 décembre 1920, palefrenier de 2e classe; 19 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Beveraggi (Jules-François), 23 juillet 1911, palefrenier militaire; 20 ans de services, 2 campagnes.

Militaires servant sous statut spécial.

SOUS-OFFICIERS MAROCAINS

Ahmed ben Larbi, P. 1921, maréchal des logis, mle B. 2729/39 Rabat; 19 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Maati ben Bouazza, P. 1922, maréchal des logis, mle C. 2641/43x33484 Rabat; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Bourhim ben Mohamed ben Hamou, P. 1921, maréchal des logis, mle A. 6667/43 Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes.
Sgir ben Mohamed, P. 1924, maréchal des logis, mle A. 2916/43 Maroc; 15 ans de services, 7 campagnes.
Azzouz ben Mohammed ou Mouloud, P. 1924, maréchal des logis chef, mle A. 8458/44 Maroc; 14 ans de services, 5 campagnes. Cité.

HOMMES DE TROUPE MAROCAINS

Lahsen ben Saïd ben Hadj Tahar, P. 1921, 1re classe, mle T. 12083/39 Maroc; 19 ans de services, 10 campagnes.

Ej Jilali ben Mohammed, P. 1917, 2e classe, mle T. 25600/39×33192 Casablanca; 19 ans de services, 8 campagnes.

Ahmed ben Saïd, P. 1909, 1re classe, mle K. 2590 Maroc; 20 ans de services, 7 campagnes.

Djillali ben Ghandour, P. 1922, brigadier, mle A. 6911 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.

El Kabir ben Kaddour ben Hadj, P. 1918, brigadier-chef, mle A. 7369/40 Maroc; 18 ans de services, 9 campagnes.

Hamed ben Mohammed ben Dahman, P. 1918, 1re classe, mle T. 26928 ×555 Maroc; 19 ans de services, 8 campagnes.

Abdelkader ben Larbi, P. 1919, brigadier, mle A. 2111×7299 Rabat; 16 ans de services, 10 campagnes.

Abdelkader ben Mohamed ben El Miloudi, P. 1924, brigadier-chef, mle B. 3126 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.

Mohamed ben Hamadi ben Salah, P. 1919, brigadier, mle A. 2335/42 Rabat; 16 ans de services, 10 campagnes.

Kabbour ben Aomar ben Lachemi, P. 1919, brigadier-chef, mle A. 1888/42 Rabat; 16 ans de services, 9 campagnes.

Ahmed ben Ech Cheikh ben Ammar, P. 1925, brigadier-chef, mle A. 761/43×33486 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes.

Azzi Khamar ben Driss ben Lahcen, P. 1922, 1re classe, mle A. 353/42 ×3718 Rabat; 16 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.

Abdallah ben Driss ben Ahmed, P. 1923, brigadier-chef, mle A. 6186/43 Maroc; 15 ans de services, 10 campagnes.

Mohamed ben Ghazi ben Moussa, P. 1920, 1re classe, mle A. 2049/42 Maroc; 16 ans de services, 4 campagnes. Blessé.

Bouazza ben Tahar ben Abdelkabir, P. 1922, brigadier-chef, mle A. 381/44×35502 Rabat; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.

Mohamed ben Lahcen ben Chibani, P. 1921, 1re classe, mle A. 8844/43 ×33574 Rabat; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.

Hamida ben Habou ben Hamida, P. 1923, brigadier-chef, mle A. 1102/43×33518 Rabat; 15 ans de services, 3 campagnes. Blessé.

Belhadani ben Bouderbala ben Kaddour, P. 1923, brigadier, mle B. 957/43 Maroc; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.

Brahim ben Ali ben Brahim, P. 1923, brigadier-chef, mle B. 4898/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.

Kacem ben Tahar ben Laydi, P. 1923, brigadier-chef, mle A. 1987/44 Maroc; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.

Lahoussine ben Lhassen ben X., P. 1923, brigadier-chef, mle A. 9186/43 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes.

Ahmed ben Mohamed, P. 1914, 1re classe, mle 086/34 Rabat; 19 ans de services, 5 campagnes. Cité.

M'Barck ben Mohamed ben Barck, P. 1920, brigadier-chef, mle B. 5329 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Boudjema ben Aomar ben Ladij, P. 1923, 1re classe, mle B. 8335/43 ×33516 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.

Mohamed Si M'Hamed ben Adesselem, P. 1924, 1re classe, mle A. 1502/43 Rabat; 15 ans de services, 4 campagnes. Blessé.

M'Bark ben Brahim ben Abdallah, P. 1924, 1re classe, mle 2158/47 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.

Moha Ou Haddou Ou Azziz, P. 1923, brigadier-chef, mle A. 6182 Maroc; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Lahcen ben Boujemaa ben Driss, P. 1921, brigadier, mle A. 941/42 Maroc; 16 ans de services, 7 campagnes.

Hassan ben Mohamed ben Ahmed, P. 1921, 1re classe, mle B. 1743 Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes.

M'Ahmed ben Mohamed ben Ali Lhadj, P. 1922, brigadier, mle A. 391/42 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes.

Allal ben Mohamed ben Djillali, P. 1920, 2e classe, mle A. 8778/43 Maroc; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.

Ahmed ben Hamadi ben L'Mèc, P. 1920, brigadier-chef, mle B. 3791/43 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Rhalem ben Hamadi ben Salah, P. 1926, brigadier, mle A. 391 Rabat; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.

Mustapha ben Djillali ben Mohamed, P. 1923, brigadier-chef, mle A. 257/43 Maroc; 15 ans de services, 7 campagnes.

Miloud ben Lhassen ben Driss, P. 1925, 1re classe, mle A. 1519 Maroc; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Labib ben Mohamed, P. 1922, 1re classe, mle A. 6961/43×33565 Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes.

Mahjoub ben Mohamed Ou Kerrou, P. 1925, 1re classe, mle 1987/47× 33567 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Artillerie.

Militaires servant sous statut général.

SOUS-OFFICIERS

Rigaud (Jacques), 6 octobre 1919, maréchal des logis-major; 19 ans de services, 13 campagnes.

Dupuis (Robert-Aimé-Maurice), 1er avril 1912, maréchal des logis; 21 ans de services, 11 campagnes

Frimigacci (Nicolas), 23 février 1921, maréchal des logis chef; 21 ans de services et majorations, 11 campagnes.

D'Hombres (Aimé), 14 août 1922, adjudant; 19 ans de services et et majorations, 11 campagnes.

Schmitt (Maurice-Lucien), 3 mars 1920, adjudant; 23 ans de services et majorations, 8 campagnes.

Nicollon (Lucien-Jean-Baptiste-Pierre), 26 novembre 1926, adjudant; 25 ans de services et majorations, 4 campagnes. Cité.

Armanini (Yves-Norbert-Benjamin), 11 mai 1909, maréchal des logis chef; 21 ans de services et majorations, 9 campagnes.

Pawlak (Stanislas), 17 janvier 1923, adjudant; 20 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.

Deniel (Louis-Victor-Eugène-Jean), 11 juillet 1925, adjudant; 27 ans de services et majorations, 3 campagnes. Cité.

Monge (Raymond-Jean), 21 septembre 1920, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Robin (Théodore-Auguste), 28 août 1913, adjudant; 20 ans de services, 10 campagnes.

Aymard (Joseph-Marius-François), 2 février 1918, adjudant-chef; 20 ans de services, 10 campagnes.

Derrien (Yves-François), 18 mars 1917, maréchal des logis; 20 ans de services, 9 campagnes.

Parisot (Pierre-Emile), 22 mai 1923, adjudant; 19 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Gallani (Félix), 5 janvier 1924, adjudant; 24 ans de services et majorations, 5 campagnes. Cité.

Gasc (Marcel), 27 octobre 1922, adjudant; 21 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.

Nedjaï Abdelkader, 29 mai 1917, maréchal des logis chef, mle L. M. 187/S Constantine; 20 ans de services, 9 campagnes.

Amand (Edouard),, 6 mai 1920, adjudant; 20 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Bouilloux (Armand), 26 janvier 1926, adjudant; 21 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.

Tanguy (Joseph-Marie), 17 mai 1919, maréchal des logis; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Goertz (Rodolphe), 13 avril 1913, adjudant; 24 ans de services et majorations, 5 campagnes.

Bonvalot (Bernard-Henri-Louis), 15 août 1925, adjudant-chef; 22 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.

Foure (Jean-Baptiste-Francis), 26 août 1915, maréchal des logis-major; 20 ans de services, 9 campagnes.

Lebert (Alfred-Georges), 14 juillet 1920, adjudant-chef; 23 ans de services et majorations, 5 campagnes.

Kandilian (Dieram), 15 août 1915, adjudant; 20 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Durieux (Henri-Gustave), 21 mars 1915, maréchal des logis-major; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Nogues (Paul-Jean-Dominique-Marcel), 6 novembre 1922, adjudant; 22 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.

Badou (Antoine-Jean-Baptiste), 3 juin 1920, adjudant-chef; 19 ans de services, 9 campagnes.

Vignoles (Raoul-Jean), 26 septembre 1920, adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes.

Brouail (Henri), 3 janvier 1914, maréchal des logis chef; 21 ans de services et majorations, 7 campagnes.

Simon (Joseph-Jacques), 24 juillet 1912, maréchal des logis-major; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Dizy (Louis), 13 mai 1917, maréchal des logis; 19 ans de services, 9 campagnes.

Zanella (Onéglio-Pierre), 29 juin 1923, adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Poujol (Pierre-Jean-Marie), 20 juillet 1922, maréchal des logis chef; 17 ans de services et majorations, 11 campagnes.

Trauchessec (René), 8 juin 1925, adjudant; 19 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Duranlet (Roger-Paul), 3 février 1921, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 8 campagnes.

Poirier (Jean-Louis), 12 février 1923, adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes.

Sire (Bernard-Jean-Marie), 13 février 1921, adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Chasle (Edmond-Louis-Julien), 28 août 1920, adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes.
Henry (Robert-Auguste-Vital), 13 janvier 1922, adjudant; 20 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Crepellière (Francis-Pierre), 15 juin 1920, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Choplet (Jean-Gaston), 25 décembre 1916, maréchal des logis-major; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Bensid Messaoud, P. 1920, maréchal des logis, mle 40-93-A 1037 Constantine; 17 ans de services, 7 campagnes.
Pasquiet (René-Louis), 22 mars 1924, adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Delage (Pierre), 1er septembre 1923, adjudant-chef; 22 ans de services et majorations, 5 campagnes. Cité.
Lemière (Henri-Pierre-Jean-Baptiste), 19 juillet 1918, maréchal des logis-major; 18 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Ligiot (André), 6 janvier 1927, adjudant; 18 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Kouskoussa Ahmed, 18 décembre 1921, maréchal des logis chef, mle A. 1332 Oran; 17 ans de services, 8 campagnes.
Lietot (Jean-Edmond), 7 février 1927, adjudant; 16 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité
Sauzeau (Henri-Pierre), 14 décembre 1920, adjudant; 19 ans de services et majorations, 7 campagnes.
Tamara « Tamrat » Moussa ben Arah, 24 février 1920, maréchal des logis chef, mle 1543/40 Constantine; 18 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Taiclet (Eugène-Emile), 5 juillet 1920, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 7 campagnes.
Pettorosso (Richard), 24 juin 1923, maréchal des logis-major; 19 ans de services et majorations, 8 campagnes.
Faigt (Guy-Michel), 24 avril 1926, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Calderon (Jésus), 16 janvier 1920, adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Tatinclaux (Jean-Baptiste-Henri), 25 février 1923, adjudant; 18 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Fabre (Robert), 17 février 1925, adjudant; 19 ans de services et majorations, 8 campagnes.
Daramar Ali ben Mohamed, 13 novembre 1924, maréchal des logis; 16 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé.
Bourgadet (Henri-Elie), 11 avril 1924, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Bernard (Paul), 18 mars 1920, adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Vallat (Marcel), 3 décembre 1923, adjudant-chef; 20 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Leblanc (Désiré-Achille-Jean-Baptiste), 24 juin 1922, adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Cimetière (Marin-Jean), 22 juillet 1927, adjudant; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Augras (Jean-André-Marcel), 14 octobre 1920, adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Crevoz (André-Jean-Eugène), 29 octobre 1923, adjudant-chef; 17 ans de services et majorations, 8 campagnes.
Visse (Jean-Louis), 14 décembre 1924, adjudant; 20 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Gaussens (Roger-Jean), 20 mars 1923, adjudant; 18 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Taïbaoui Djilali, P. 1922, maréchal des logis, mle 42-92.A.3075 Oran; 16 ans de services, 6 campagnes.
Bynen (Gaston-Joseph-Auguste), 29 juin 1921, maréchal des logis major; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Aouragh Mokhtar, 3 novembre 1922, maréchal des logis major, mle L.M. 302/42 Constantine; 16 ans de services, 9 campagnes.
Riboud (Norbert), 24 juillet 1926, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Charrondière (Raymond-François), 5 septembre 1926, maréchal des logis major; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Cignaco (Jean-Baptiste), 21 juillet 1921, maréchal des logis major; 17 ans de services, 9 campagnes.
Decorse (Maurice-Francis), 23 avril 1927, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Berger-Rabot (Paul-Philibert), 14 avril 1925, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Queret (Gilbert-Jean), 15 janvier 1923, maréchal des logis major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Vieille (Yves-Alfred-Emile), 10 mars 1924, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Moreau (Pierre-Robel), 28 juillet 1924, adjudant-chef; 21 ans de services et majorations, 4 campagnes. Cité.
Geoffroy (Fernand), 15 mai 1925, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Fontaine (René-Pierre-Frédéric), 3 août 1921, adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Balaguer (Sébastien), 2 avril 1923, adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Vaucoy-Siraud (Pierre-André-Henri), 11 juillet 1920, adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Nessler (Marcel), 31 mai 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Landucci (Eugène-Philippe), 22 mai 1924, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Dailot (André), 6 novembre 1919, adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Cesari (Noël), 27 septembre 1918, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Belkadi Bouabdellah ben Mohamed, P. 1923, maréchal des logis chef, mle 01592/42 Alger; 16 ans de services, 9 campagnes.
Grégoire (Claude-Henri), 16 novembre 1925, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Leleux (Gilbert-Marcel-Louis), 30 mars 1925, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Renucci (Dominique-Jean-Charles), 10 février 1925, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Tabacchi (Gabriel), 10 août 1925, adjudant; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Lagoutte (Marcel-Georges), 12 octobre 1923, adjudant; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Le Lan (Henri-Pierre-Marie), 3 octobre 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Wannepain (Arthur-Adolphe), 14 août 1923, maréchal des logis; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bralet (Gilbert), 26 avril 1923, adjudant; 20 ans de services et majorations, 5 campagnes. Cité.
Coadou (Louis-Guillaume-Ronan-Marie), 24 février 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Frances (Fernand-Auguste-Eugène), 23 octobre 1921, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Pontaut (Pierre), 14 décembre 1927, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Peyrard (André-Jean), 20 décembre 1920, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Allemandet (Francis-Justin), 5 avril 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Briand (Francis), 31 mai 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Mado (Victor), 15 juillet 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Deleurme (Théodore-Paul-Jean-Baptiste), 23 juin 1923, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Male (Aimé), 9 avril 1927, maréchal des logis major; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Pezzini (Joseph), 11 mars 1924, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Moine (Roger-Ludovic), 27 avril 1923, adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Moreau (Gérard-Emile), 5 mai 1926, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Le Boulicaut (Marcel-Eugène), 13 décembre 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bujaldon (Raymond-Sylvestre), 21 décembre 1919, maréchal des logis; 18 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Rativet (Etienne), 3 octobre 1914, maréchal des logis chef; 19 ans de services et majorations, 5 campagnes. Cité.
Vincent (Célestin-Louis), 23 avril 1922, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Kadda ben Kaddour ben Djelloul, P. 1919, maréchal des logis, mle A. 4887/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.
Talagrand (Henri-Louis), 28 juin 1912, adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Skovasja (Jean), 14 février 1924, adjudant-chef; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

HOMMES DE TROUPE

Ramoul Tahar ben Ahmed, 29 janvier 1915, brigadier-chef, mle A. 1028 Alger; 20 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Cordouan (Fernand), 26 octobre 1921, brigadier-chef; 18 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Sattouf Mustapha, vers 1922, brigadier-chef, mle 34124; 16 ans de services et majorations, 13 campagnes.
Mehdaoui Mohammed, P. 1924, brigadier, mle A. 4912 Oran; 16 ans de services, 10 campagnes.
Zerrouki ben Ali ben Mokhtar, 23 février 1921, 1re classe, mle A. 679 Oran; 15 ans de services, 10 campagnes.

SOUS-OFFICIERS MAROCAINS

Brahim ben Mohamed ben Hallou, P. 1923, maréchal des logis chef, mle C. 1638/43 Rabat; 15 ans de services, 11 campagnes.
Amar ben Jilali ben Mohamed, P. 1921, maréchal des logis, mle A. 4125/43 x 29.220 Rabat; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Ahmed ou Lahcen ou Amar, P. 1924, maréchal des logis, mle 2442 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Mohamed ben Abdelmjid ben El Hachmi, P. 1926, maréchal des logis, mle A. 4521/44 Rabat; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.

HOMMES DE TROUPE MAROCAINS

Tahmi ben Ahmed, P. 1912, 1er canonnier, mle A. 505/35 Maroc; 21 ans de services, 8 campagnes.

El Mouloudi ben Rahhal, P. 1919, 1re classe, mle A. 4660/39×14.987 Maroc; 19 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.

Mohammed ben Aomar, P. 1916, 1re classe, mle U. 1710/40 Maroc; 18 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Boujema ben Kaddour ben El Aonari, P. 1924, 1er canonnier, mle 401/47 Rabat; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Mhammed ben Abdelkader, P. 1920, 1re classe, mle S. 1698/38 ×16098 Maroc; 20 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Ej Jilali ben Allal, P. 1918, 2e classe, mle A. 1171/38 Maroc; 20 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.

El Arbi ben Driss ben El Arbi, P. 1924, 1re classe, mle B. 9577/43 Rabat; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Moha ben Kaddir ben Driouich, P. 1922, 1er canonnier, mle A 8313/44 Rabat; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Moha ou Saïd ou Moha, P. 1922, brigadier, mle C. 482/43 Rabat; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Mouloud ben Moha ou Moha, P. 1923, brigadier-chef, mle 533/46 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Driss ben Djillali ben Ahmed, P. 1923, 1er canonnier, mle A. 3290/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Ahmed ben Mohammed, P. 1925, 1re classe, mle B. 8519/43×33477 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Miloudi ben Mohamed ben Fatmi, en 1923, brigadier-chef, mle B. 7715/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Hassen ben Amadi ben Jilali, P. 1920, 2e canonnier, mle C. 369/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Abdelkader ben Kabbor ben Abdellah, P. 1923, 1re classe, mle C. 460 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Hammou Gacem ben Abdelkrim ben Thami, P. 1923, 1er canonnier, mle A. 5257/43 Maroc; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé.

Train.

Militaires servant sous statut général.

SOUS-OFFICIERS

Guillermit (Marcel), 21 octobre 1922, adjudant; 26 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.

Cadoret (Albert-Louis-Maurice), 10 septembre 1925, adjudant; 27 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.

Trallero (Michel), 25 janvier 1910, adjudant-chef; 21 ans de services et majorations, 11 campagnes.

Glatt (Fernand-Joseph), 27 février 1925, adjudant; 26 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.

Dussoul (Charles-Jean), 26 décembre 1925, maréchal des logis chef; 24 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.

Biguet (Hervé-Jean-Raymond), 6 mai 1923, adjudant; 25 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.

Piasecki (Roleslad-Stanislas), 27 novembre 1915, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 11 campagnes.

Puccio (Lucien), 3 avril 1923, adjudant; 17 ans de services, 14 campagnes.

Brezini (Joseph), 6 février 1922, adjudant; 17 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Mokdad Bachir, 19 juillet 1918, maréchal des logis chef, mle 7032 Alger; 19 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Le Nea (Roger-Edouard-Daniel), 22 octobre 1927, maréchal des logis chef; 19 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.

Brun (Maurice), 26 septembre 1921, adjudant chef; 24 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.

Nguyen Van Phuc (Roger), 19 juillet 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 14 campagnes. Blessé et cité.

Pierucci (Auguste), 3 février 1926, adjudant; 21 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Giraud-Heraud (Gabriel), 26 septembre 1915, maréchal des logis-major; 20 ans de services, 10 campagnes.

Selves (André), 8 février 1923, adjudant-chef; 15 ans de services, 14 campagnes.

Vendran (Marie-André-Louis), 4 août 1916, adjudant; 19 ans de services, 11 campagnes.

Morin (Gabriel-Georges), 21 novembre 1920, adjudant-chef; 22 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.

Belkheir ben Abdelkrim, P. 1923, maréchal des logis chef, mle 01114 Oran; 15 ans de services, 14 campagnes.

Augst (Henri), 24 novembre 1921, maréchal des logis chef; 17 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé et cité.

Pommier (Albert-Pierre), 26 août 1920, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Lafon (Roger), 18 décembre 1923, adjudant-chef; 22 ans de services et majorations, 7 campagnes.

Congoureux (Alphonse-Edouard, dit Timothée), 6 mars 1916, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 8 campagnes.

Sainson (Gérard-René), 12 novembre 1927, adjudant; 23 ans de services et majorations, 5 campagnes. Cité.

Bouri Larbi, 6 décembre 1920, adjudant, mle 8914 Oran; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes.

Lotz (Louis-Philippe-Eugène), 13 octobre 1919, adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Veutin (Charles), 23 septembre 1919, maréchl des logis chef; 19 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Ligiot (Paul-Charles), 5 août 1923, adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes.

Nugier (Georges-Antoine), 29 janvier 1920, adjudant-chef; 18 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Leneutre (Ovide-Désiré), 19 mars 1918, adjudant; 21 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Haure (René-Paul), 15 août 1921, adjudant-chef; 18 ans de services et majorations, 10 campagnes.

Gomez (Eugène-Dominique), 29 décembre 1924, adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Boussion (Daniel-Bertrand), 12 décembre 1921, adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes.

Sansoe (Albert), 30 avril 1921, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Joubert (Jean), 10 octobre 1921, maréchal de logis-major; 17 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.

Courivaud (Alphonse-Julien), 20 juin 1920, adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Benmebkout Mohamed, P. 1918, maréchal des logis chef, mle 7028/2 Alger; 19 ans de services, 7 campagnes.

Taillard (Robert-Pol-Ernest), 5 avril 1921, adjudant-chef; 20 ans de services et majorations, 7 campagnes.

Ruiz (Jules), 3 mars 1921, adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes

Huet (Henri-Maurice), 17 février 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.

Mellal Abdelkader ben Allerzoug, 19 avril 1920, maréchal des logis, mle A. 1754 Oran; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Perez del Poyo (Guy), 20 juillet 1925, adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.

Suchere (Jean-Félix), 14 septembre 1921, adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. Blessé.

Kint (André-Henri), 26 janvier 1926, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Marcot (Michel), 19 janvier 1923, adjudant-chef; 15 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.

Valli (Pierre), 15 janvier 1925, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Fezzani Abdelkrim ben Salah, en 1916, maréchal des logis chef, mle A 2212 Constantine; 19 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Lapadu (Jean-Henri), 23 janvier 1922, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Larbani Essaïd, 6 juillet 1920, maréchal des logis, mle A. 5339 Alger; 19 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.

Vuillemin (Henri), 31 juillet 1922, adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.

Colombet (Jean), 3 janvier 1927, maréchal des logis; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.

Fini (Joseph-Nicolas), 7 mai 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Vuillaume (René), 14 juin 1924, adjudant; 15 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.

De Saint-Jacob (Henri), 30 mars 1921, adjudant-chef; 18 ans de services et majorations, 8 campagnes.

Cleguer (Maurice-Jules-Eugène), 9 février 1923, adjudant-chef; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.

Philippon (Guy-Robert-Jacques), 17 décembre 1922, adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes.

Bréillat (Emmanuel-Robert), 27 juin 1922, adjudant; 18 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.

Le Mab (Jean-Marie), 12 août 1928, maréchal des logis chef; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Castelli (André-René), 7 novembre 1923, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 11 campagnes.

Mela (Hyacinthe-Antoine-François), 14 février 1924, adjudant; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.

Clavel (Rolland-Antoine-José), 12 janvier 1915, adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes.

Berthet (Marcel), 4 juillet 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Peyroche (Christian-Lucien-Auguste), 23 juillet 1928, maréchal des logis chef; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Bernardin (Serge-Jean), 7 décembre 1924, adjudant; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Rioual (Jean-Pierre), 27 juillet 1921, adjudant-chef; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Mothes (Henri-Robert), 7 février 1921, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Volacci (Paul-Noël), 29 août 1925, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Lagarde (Pierre), 11 mars 1927, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Camus (Henri-Pierre), 30 juillet 1911, adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes.
Amghar Saïd, 25 septembre 1923, sergent-chef, mle 611 L. M. Constantine; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Benkadda Mustapha ben Mohamed, en 1922, maréchal des logis chef, mle A. 31713 Alger; 17 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Bros (Robert-Charles), 16 novembre 1920, maréchal des logis chef; 18 ans de services et majorations; 7 campagnes. Cité.
Banvy (Robert-François-Joseph-Jacques), 2 août 1919, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
De Peretti (Jacques-Léon), 10 novembre 1919, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Guillaume (Emile-Jules), 5 novembre 1918, adjudant-chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
Paillier (Louis-André), 13 mars 1928, maréchal des logis chef; 17 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Rancurel (Jean-Yvan), 8 janvier 1924, adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Lederle (Eugène), 7 novembre 1918, adjudant-chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
De Santis (Victor), 23 septembre 1923, adjudant; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Dunand (Raymond-Joseph-Antoine), 1er janvier 1927, maréchal des logis; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Noël (Jacques-Henri), 16 octobre 1924, adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Jouhault (Marcel-Pierre-André), 4 janvier 1921, adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Livet (André-Jean-Baptiste), 7 août 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Mercadier (Joseph-Roger), 13 août 1919, adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Herche (Roger-Auguste), 22 janvier 1921, adjudant; 15 ans de services et maporations, 10 campagnes. Cité.
Carcel (Marius-Etienne), 28 février 1926, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Fyot (René), 24 mars 1921, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Albert (Jacques-Jean), 27 avril 1924, maréchal des logis chef; 16 ans de services et maporations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Miranda (Raymond), 27 juin 1925, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Adnet (Auguste-François), 25 avril 1922, adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Harizi Aïssa, 8 septembre 1920, maréchal des logis, mle 9735 Alger; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Marty (Fernand), 27 mars 1925, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Genies (Pierre), 30 juin 1912, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Nicole (Hubert-Joseph), 16 mai 1920, maréchal des logis-major; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Seiwert (René-Jean-Albert), 15 juillet 1925, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Renaud (Emile-Raoul), 25 juillet 1926, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Hachemi Mansour, 13 décembre 1913, maréchal des logis chef; mle 2.405 Oran; 15 ans de services, 9 campagnes.
Poggi (Don-Joseph), 17 avril 1926, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Cremades (François), 29 février 1924, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Bailleul (Edmond-Louis-Alphonse), 12 août 1926, maréchal des logis-major; 15 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Minet (Victor-Jules-Antoine), 26 mai 1922, adjudant; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Vigier (Martin-Jacques-Pierre), 22 janvier 1924, adjudant-chef; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Marmouillat (Marcel), 28 mai 1923, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Bouvinet (André-René-Paul), 28 novembre 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Jeanjean (André-Aimé), 26 mars 1922, adjudant; 18 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Andréani (Roger), 1er janvier 1923, adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Casta (Pierre), 2 novembre 1924, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Fernandez (Gloire-Manuel), 16 octobre 1918, maréchal des logis-major; 20 ans de services, 5 campagnes.
Plouvier (François-Lucien-Gustave), 20 avril 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Euvrard (Raymond), 6 novembre 1919, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Pourrez (Roland-Léopold), 23 février 1923, adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Molinier (Jean-Louis), 19 janvier 1920, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
Ciabrini (François), 1er janvier 1923, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Masson (Antoine), 16 mars 1926, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Bernier (Marc-Armand), 17 août 1921, adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Ghomri Brahim, P. 1924, maréchal des logis, mle 9739 Oran; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Guy (Pierre-Ludovic), 2 octobre 1927, adjudant-chef; 15 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Maudonnet (Jules-Camille-André), 13 juillet 1927, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Buc (François), 30 juin 1923, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Iborra (Jacques), 18 février 1919, adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Bernigole (Léopold-Jean), 22 décembre 1922, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Hanriot-Colin (Gabriel-Marie-Robert), 7 mai 1925, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Asseo (Robert-Albert), 19 décembre 1922, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Rojas (Norbert), 20 décembre 1923, adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Ceccaldi (Ignace), 8 août 1923, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Guiraud (Jean-André-Joseph), 30 juillet 1921, adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
Lascout (Edouard), 23 juillet 1924, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Daragon (Henri-Jules-Joseph), 19 août 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Prigent (Olivier-Yves), 22 octobre 1922, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Guillot (Jean-Joseph), 8 août 1923, adjudant; 15 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Sauteraud (Louis-Henri), 28 février 1925, adjudant-chef; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Pavoine (André-François-Augustin), 22 avril 1925, adjudant; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Guy (René-Eugène-André), 27 janvier 1924, maréchal des logis chef 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Edouard (Paul-Michel), 3 février 1921, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Carcagno (Justin), 27 janvier 1925, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Tremel (Yves-Marie), 9 janvier 1925, maréchal des logis; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Jestin (Albert), 10 octobre 1925, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Le Bris (Roger), 30 octobre 1922, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Milloch (Jean-Louis), 10 mai 1925, adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Trouilloud (Aimé-Joseph-Albert), 17 novembre 1927, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.

HOMMES DE TROUPE

Prima (Jean-Henri), 26 mai 1929, brigadier; 29 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Rabier (Marcel-René), 23 février 1923, brigadier-chef; 17 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Ben Hella Khemis, en 1913, 1re classe, mle L.M. 29 Constantine; 16 ans de services, 1 campagne.
Boudjemmala Abdelkader ben Moussa, 14 avril 1914, brigadier-chef, mle A. 543-35 Alger; 20 ans de services, 8 campagnes.
Boureguiba Belgacem ben Djenidi, P. 1925, 2e classe, mle L.M. 689 Alger; 16 ans de services, 5 campagnes.
Schwebel (Bernard-Charles-Jean), 30 septembre 1921, brigadier-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
Bentouzi Ali, en 1922, brigadier-chef, mle L.M. 504 Constantine; 15 ans de services, 4 campagnes.
Noël (Jean-Alphonse-Joseph), 18 février 1922, brigadier-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Nouaouria Ahmed, 28 février 1915, 1re classe, mle 0826 Oran; 19 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Abidi Abdelkader, 26 février 1914, 1re classe, mle 134 Oran; 19 ans de services, 6 campagnes. Cité

Hamdani Mohamed ben Tayeb, P. 1920, 1re classe, mle A. 272/40 Alger; 18 ans de services, 8 campagnes.

Ayas Zahzah, 10 octobre 1915, brigadier-chef, mle 3809 Oran; 19 ans de services, 8 campagnes.

Hakem ben Bendjebbour, P. 1920, brigadier-chef, mle 6697 Oran; 16 ans de services et majorations, 6 campagnes.

S. N. P. Maamar ould El Hadj, P. 1923, 1re classe, mle 3078 Oran; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Militaires servant sous statut spécial.

SOUS-OFFICIERS MAROCAINS

Mohammed ben Mohammed, P. 1921, maréchal des logis, mle T. 24314 Casablanca; 19 ans de services, 7 campagnes.

Mohammed ben Mohammed ben Ahmed, P. 1925, maréchal des logis, mle A. 873 Meknès; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.

El Houssine ben Jilali ben Arbia, P. 1922, maréchal des logis, mle A. 1097/41 Rabat; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Mohammed ben Mohammed ben Abdallah, P. 1925, maréchal des logis, mle C. 2732/43 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Aomar ben El Houssine ben Amara, P. 1920, maréchal des logis, mle A. 1101/42 Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes.

Mohamed ben Kaddour ben Ahmed, P. 1921, maréchal des logis, mle A. 5457/43×1010 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.

Rahal ben Omar ben Abdallah, P. 1921, maréchal des logis chef, mle A. 2352/44 Rabat; 14 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.

Driss ben Mohammed ben Hadj Bouchaïb, P. 1924, maréchal des logis, mle B. 6736/43 (386) Rabat; 15 ans de services, 4 campagnes. Blessé.

Mohammed ben Abdelkader ben Maati, P. 1921, maréchal des logis chef, mle A. 3759/43×846 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.

Driss ben Ahmed ben Moha, P. 1921, maréchal des logis chef, mle A. 5944/44 Rabat; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.

HOMMES DE TROUPE, MAROCAINS

Hammou ou Lahcen, P. 1920, 1re classe, mle A. 485×1476 Rabat; 19 ans de services, 11 campagnes.

Cheikaoui ben Tounsi, P. 1915, 1re classe, mle P. 3767 Rabat; 20 ans de services, 10 campagnes.

Majdoub ben Benaïssa, P. 1918, brigadier-chef, mle A. 6376/40 Rabat; 18 ans de services, 10 campagnes. Blessé.

Ahmed ben Ali ben Takeri, P. 1923, brigadier-chef, mle A. 2294/43 Rabat; 15 ans de services, 12 campagnes.

Mohammed ben Miloud ben Mohammed, P. 1925, 2e classe, mle A. 653/43 Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes.

Mohammed ben M'Bark ben Abdesselam, P. 1924, 1re classe, mle A. 246/42 Rabat; 16 ans de services, 7 campagnes. Blessé.

Mohamed ben Bihi Ou Mahhoub, P. 1921, brigadier-chef, mle A. 3358/43 Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes.

Omar ben Mohammed, P. 1921, 1re classe, mle B. 1227/39 Rabat; 19 ans de services, 7 campagnes

Lhassen ben Ameur, P. 1922, 1re classe, mle A. 93/42×142 Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes.

Kebir ben Jilali, P. 1916, 2e classe, mle U. 111-34 Rabat; 18 ans de services, 7 campagnes.

Larbi ben Si Abdelkader ben Driss, P. 1925, 1re classe, mle A. 1478/43×32323 Maroc; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.

El Mahjoub ben Mohamed ben Lahcen, P. 1925, brigadier-chef, mle B. 3110/43×1125 Maroc; 15 ans de services, 8 campagnes.

Ahmed ben Youssef ben Ahmed, P. 1922, brigadier-chef, mle B. 7988/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Mohamed ben Saïd ben Mohand, P. 1923, brigadier-chef, mle A. 2815/44 Rabat; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Abdelkader ben Bark ben Allal, P. 1920, brigadier-chef, mle B. 7897/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé.

Ameur ben Bendaoud ben Larbi, P. 1920, 2e classe, mle B. 2100/43 ×149 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.

Larbi ben M'Hammed ben Larbi, P. 1921, brigadier-chef, mle A. 2788/43×1353 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes.

Abderrahmane ben Brahim ben Abdallah, P. 1925, brigadier-chef, mle A. 7236/43×952 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes.

Lahcen ben Abbouche ben Abbouche, P. 1925, brigadier, mle A. 1513/43 181 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes.

Djillali ben El Maati ould Abès, P. 1922, brigadier-chef, mle A. 9885/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Ali ben Bélich ben Lahcen, P. 1921, 1re classe, mle A. 3176/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.

Mohammed ben Lachmi, P. 1920, brigadier, mle A. 707/40 Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Allal ben Bousselem ben Djillali, P. 1923, brigadier, mle B. 3594/43 Rabat; 16 ans de services, 7 campagnes.

Er Radi ben Mohammed ben Mohammed, P. 1924, 1re classe, mle A. 1427/42 Rabat; 16 ans de services, 9 campagnes.

Salah ben Jilali ben Mohammed, P. 1923, 1re classe, mle A. 1351/42 Rabat; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Abdallah ben Ahmed ben Embark, P. 1923, 1re classe, mle B. 2677/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.

Hassane ben Mohamed, P. 1925, 1re classe, mle B. 2289/43 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes.

El Hocine ben Mohamed, P. 1920, 1re classe, mle B. 4936/43×959 Rabat; 16 ans de services, 6 campagnes.

Smaïl ben Taïbi ben X., P. 1926, 1re classe, mle B. 1195/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.

Mohamed ben Brahim ben Mohamed, P. 1923, brigadier-chef, mle A. 9399/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.

Salah ben El Mokhtar ben Mohamed, P. 1925, 1re classe, mle A. 6023/43×16939 Maroc; 15 ans de services, 9 campagnes.

Ahmed ben Ahmed Bel Arbi, P. 1924, brigadier, mle A. 823/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes.

Aomar ben Djillali ben Mekki, P. 1923, brigadier-chef, mle A. 9809/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes.

Abdelmjid ben Mohamed, P. 1924, 1re classe, mle A. 2839/43 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes.

Abdelkebir ben Lahbib ben Ali, P. 1924, 1re classe, mle A. 7574/44 Rabat; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Ali ben Si M'Hamed ben Mohamed Rifi, P. 1920, 1re classe, mle A. 1538/43×54 Maroc; 15 ans de services, 9 campagnes.

Ahmed ben Mohammed ben Belkassem, P. 1925, 1re classe, mle A. 7110/43×154 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes.

Mohamed ben Lahcen ben Mohamed, P. 1923, brigadier-chef, mle A. 2951/43 Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes.

Belaïd ben Allal ben En Naji, P. 1922, brigadier-chef, mle B. 4255/43 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Ahmed ben Abdellah ben El Aïdi, P. 1925, brigadier-chef, mle A. 835/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes.

Lahcen ben Mohamed, P. 1921, 1re classe, mle A. 1846×42 Maroc; 15 ans de services, 8 campagnes.

Mohammed ben Mohammed ben El Mekki, P. 1923, 1re classe, mle A. 2368/44 Rabat; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Ahmed ben Bouchaïb ben Larbi, P. 1923, brigadier-chef, mle A. 8525/43×1203 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.

Abdelkader ben Miloud ben Naceur, P. 1920, brigadier, mle B. 39/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes.

Bouchara ben Ahmed ben Mohamed, P. 1923, brigadier-chef, mle A. 4232/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes.

Aomar ben Kacem, P. 1920, brigadier-chef, mle 2985/47 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes.

Mahjoub ben Jilali ben Mansour, P. 1922, 2e classe, mle B. 3190/43 Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Abdesselam ben Es Slitou ben Mohand, P. 1925, 1re classe, mle A. 7299/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Naceur ben Hocine ben Bourir, P. 1923, 1re classe, mle A. 1125/42 Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes.

Ali ou Hammou ou X., P. 1922, 1re classe, mle B. 1063/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Kebir ben M'Ahmed, P. 1919, 1re classe, mle A. 983×39 Maroc; 15 ans de services, 8 campagnes.

Ahmed ben Benaïssa, P. 1921, 1re classe, mle U. 12229 Rabat; 18 ans de services, 15 campagnes. Cité.

Ahmed ben Mohammed ben Bouchta, P. 1924, 1re classe, mle A. 727/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.

Kebir ben Aomar, P. 1923, 1re classe, mle A. 4708/43 Maroc; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Ahmed ben El Haj Brahim, P. 1920, 1re classe, mle A. 3038/40 Rabat; 18 ans de services, 5 campagnes.

Mohammed ben Mohammed Ould et Tayeb, P. 1924, 1re classe, mle A. 7201/43×78 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.

Lyazid ben Mimoun ben Mohamed, P. 1921, brigadier-chef, mle A. 9041/43×176 Rabat; 15 ans de services, 5 campagnes.

Habib ben Abdelali ben Ahmed, P. 1923, 1re classe, mle B. 7222/43 Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Boujema ben Bouchta, P. 1925, brigadier-chef, mle A. 7107×1444 Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes.

Taieb ben Ahmed ben Ali, P. 1920, 1re classe, mle B. 696/43×6661 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes.

Hassan ben Ahmed, P. 1923, brigadier, mle A. 262/43 Maroc; 15 ans de services, 8 campagnes.

Mohamed ben Mohamed ben Raoui, P. 1924, 1re classe, mle B. 8866/43 Rabat; 16 ans de services, 6 campagnes.

Génie.

1° Militaires servant sous statut général.

A. — ARME

SOUS-OFFICIERS

Lacroix (Fernand), 9 février 1921, sergent-chef; 19 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Sarremejeanne (Albert), 26 octobre 1911, sergent; 23 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Sartori (Pierre-Mathieu), 21 avril 1920, sergent-chef; 20 ans de services, 11 campagnes.
Pirot (Henri-Robert), 6 avril 1921, sergent-chef; 19 ans de services, 12 campagnes.
Boyer (Benjamin), 30 octobre 1924, sergent-chef; 18 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Bellot (Raymond-Joseph), 28 septembre 1920, adjudant-chef; 17 ans de services, 13 campagnes.
Joly (André), 15 juin 1920, sergent-major; 20 ans de services, 10 campagnes.
Maggioni (Virgile), 13 juin 1913, adjudant; 20 ans de services, 10 campagnes.
Mortoire (Marc-Arsène-Emile), 6 octobre 1925, sergent-major; 21 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Faidherbe (Edouard-Roger), 12 juillet 1920, sergent-chef; 19 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Valla (Auguste-Henri), 17 mars 1921, adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Beal (André-Jean), 12 février 1923, sergent-chef; 17 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Lasserrre (Louis), 4 janvier 1916, sergent-chef; 21 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Cornuault (Bernard-Marc), 7 novembre 1927, adjudant; 17 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Boue (Lucien-Roger), 29 mai 1917, sergent-major; 20 ans de services, 8 campagnes.
Salaberry (Louis), 19 avril 1923, adjudant-chef; 21 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Hoarau (Paul-Vincent), 18 juillet 1922, adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Dessenne (Léon-François-Joseph), 27 avril 1926, adjudant; 22 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Guiguet (Henri-Jean), 26 octobre 1906, adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Chassard (Noël), 25 décembre 1923, adjudant-chef; 15 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Jurquet (Marcel-Emile), 9 janvier 1920, adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bertrand (Maurice-Marie-Auguste), 29 janvier 1920, adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes.
Guittier (André), 7 septembre 1922, sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Orru (Jean), 19 mars 1921, sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Gervais (Emile-Albert), P. 1914, sergent; 20 ans de services, 7 campagnes.
Baumgartner (Auguste), 28 août 1919, adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
Thiebaut (Michel), 4 février 1921, adjudant-chef; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Rousseau (Jean-Maurice), 22 mars 1923, adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Pietri (Jean-François), 23 mai 1922, adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Rosalie (Patrice-Alexandre), 31 juillet 1923, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Jeunot (Maurice), 18 juillet 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Maubert (Roger-Achille), 18 août 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Bongibault (Gabriel-Marie-Eugène), 18 février 1922, adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Jouve (Marcel-Louis-Eugène), 23 mars 1921, sergent-major; 15 ans deservices et majorations, 11 campagnes. Cité.
Romanin (Jean-Marie), 27 juillet 1922, sergent-chef; 17 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Durand (Gabriel), 19 juillet 1926, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
Parrosses (Marius-Pierre-Jurien), 24 août 1924, sergent; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Degat (Emile-Lucien-Auguste), 20 mai 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Cascales (Marcel-François-Gaëtan), 8 juin 1923, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Bourckholzer (André), 27 mars 1925, sergent-major; 17 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Schilly (Hubert), 26 septembre 1926, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Laugero (Robert), 6 juin 1924, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Ferracci (Louis-Ernest), 4 janvier 1923, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Saïdou (René), 5 juin 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Niasse (Papa-Birame), 9 mai 1922 ,sergent-major; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Ferrand (Michel-Henri), 25 juillet 1925, adjudant; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Van-Overscheld (Michel), 17 août 1925, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Briffaud (Henri-Pierre-Camille), 31 juillet 1924, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Wambach (Robert), 21 février 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Robain (Marc), 27 février 1924, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Lespinasse (Yves-Jean), 26 juin 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Tourenne (Guy), 23 novembre 1924, sergent-chef; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Abidi Merzoug, en 1913, sergent, mle 41 Alger; 18 ans de services, 7 campagnes.
Arnoux (Roger), 29 mars 1925, adjudant; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Samier (Edouard-Denis-Aimé), 15 août 1920, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Prat (Jacques-André), 23 décembre 1925, adjudant; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Cabon (Alain-Jean-Henry-Marie), 16 novembre 1923, adjudant; 18 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Perico (Robert), 10 janvier 1927, adjudant-chef; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Seguineau (Jean-Lucien-Joseph-Marie), 3 novembre 1924, adjudant; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Binet (Albert), 20 avril 1920, adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Sarron (Armand - Edmond - Clément), 16 novembre 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Carrère (Yvan-Christian), 22 octobre 1927, adjudant-chef; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Anaya (Louis), 1er juin 1925, adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Behih Bentaleb ben Abelkader, P. 1922, sergent, mle A. 2530 Alger; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bailly (Marcel-Octave), 28 novembre 1925, adjudant-chef; 16 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Ghirardi (Jacques-Barthélémy), 11 septembre 1925, adjudant; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Gentien (René-Fernand), 17 mars 1925, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Lesprit (Roger), 18 mai 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Rémy (Jean-Robert-Eugène), 4 octobre 1923, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Le Guern (Roger-René-Charles), 11 février 1920, adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
Leturgie (Roger), 8 août 1925, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Claude (Gaston-Jules-Hippolyte), 10 septembre 1925, sergent-major; 14 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
Micot (Jacques), 10 juin 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Kiraly (André), 13 septembre 1920, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Le Boulicaut (Roger-Armel-Marie), 16 décembre 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Hadjmokhenache Abdelkader ben Amar, P. 1922, sergent, mle A. 363 Alger; 15 ans de services, 8 campagnes.
Morvan (Amédé-Marie), 22 mai 1924, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Mialon (Louis-Joseph), 16 mars 1926, adjudant; 14 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Perouze (Emile-Pierre-Julien), 18 avril 1922, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Morel (Fernand-Aimé), 20 juin 1922, sergent-major; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Brouzes (Marcel), 24 avril 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Benamor Abdelkader, 19 mars 1925, sergent, mle R.M. 26335 Alger; 16 ans de services, 7 campagnes.

Guiducci (Louis), 27 avril 1923, sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Bernart (Raoul), 18 février 1924, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Estiq (Michel-Victor-Gabriel), 22 juin 1925, adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Boutellier (Rolland-Emile-André-Fernand), 30 avril 1927, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.

HOMMES DE TROUPE

Khemgani Mebrouk, P. 1920, caporal, mle 720 L.M. Constantine; 16 ans de services, 6 campagnes.
Khaldi Bouhafs, P. 1925, 1re classe, mle 172 L.M. Constantine; 16 ans de services, 3 campagnes.
Bouhannache Ahmed, 28 juin 1946, caporal, mle 2201 Alger; 20 ans de services, 7 campagnes.
Doua Aïssa, 3 avril 1923, caporal-chef, mle R.M. 3209 Alger; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Cheikh ben Maamar, en 1920, caporal, mle A. 5 Constantine; 19 ans de services, 8 campagnes Cité.
S.N.P. Ahmed ben Cheikh, P. 1916, 1er sapeur mineur, mle 1509 Alger; 21 ans de services, 5 campagnes.
Taffour Mohamed ben Mohamed, P. 1914, caporal-chef, mle Cl. 46 L.M. 951 Alger; 15 ans de services, 10 campagnes.

B. — SERVICES

SOUS-OFFICIERS

Dugelay (Georges-Maurice), 14 mars 1914, adjudant du service des bâtiments; 20 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Hamon (Henri-Emmanuel-Ange), 16 avril 1920, sergent-major; 20 ans de services, 9 campagnes.
Clays (Pierre), 2 août 1920, adjudant du génie; 20 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Thomas (Armand-Hippolyte-Lucien), 13 mars 1921, adjudant; 17 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Marotte (Victor-Nicolas), 4 mars 1918, adjudant; 19 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Le Bozec (Robert-Pierre-Marie), 8 mars 1916, adjudant-chef; 23 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Sanchez (Antoine), 27 août 1917, adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Briens (Henri), 15 octobre 1915, adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Teychene (Henri-Antoine-Jean-Marie), 10 septembre 1923, adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes. Cité
Guillaume (Jack-Henri), 23 novembre 1923, adjudant-chef; 16 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Cheminade (André), 21 avril 1920, adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Gosteau (Roger), 20 octobre 1924, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé.
Delavault (Jean-André), 28 août 1909, adjudant-chef; 20 ans de services, 7 campagnes.
Bonin (Pierre-Jean-Antoine), 18 février 1921, adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Martinie (Elysée-Charles), 20 septembre 1908, adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Gamet (Alexandre-Augustin), 8 août 1918, sergent-major; 19 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Prigent (Jean-Jacques), 12 janvier 1923, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Sanz (François), 29 novembre 1914, adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Lang (Roger-Louis), 5 novembre 1921, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Leyas (Fernand-Jean-Marie), 2 juillet 1916, adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes.
Malaret (Jacques-Léopold), 1er mai 1916, adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes.
Moinard (Marcel-Georges), 4 avril 1924, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Beaujard (Jean-André), 27 janvier 1926, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Persch (Albert), 15 janvier 1924, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Lecocq (Jules-René-Omer), 3 mars 1920, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Etancelin (Bernard-Henri), 22 mai 1923, adjudant; 15 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Truchot (Marcel), 19 janvier 1921, adjudant; 18 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Ulrich (André), 24 juin 1921, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Pouille (Pierre-Gustave-Roger), 13 septembre 1922, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Rayer (Louis-Charles-Alexandre), 9 juin 1924, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.

2° Militaires servant sous statut spécial.

SOUS-OFFICIERS MAROCAINS

Moha Ou Hammou ben Said, P. 1922, sergent-chef, mle 1421/47 Rabat; 18 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Djillali ben Kalifa ben Abbès, P. 1925, sergent, mle A. 6039/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mohammed ben M'Hamed ben Sellam, P. 1920, sergent-chef, mle A. 3144/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.
Mohammed ben Ahmed ben Ammar, P. 1925, sergent, mle A. 2563/44 Rabat; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mohannd ben Mohammed ben Hammou, P. 1920, sergent, mle A. 6266/43 Rabat; 15 ans de services, 4 campagnes.
Faddal ben Mohamed ben Ali, P. 1921, sergent, mle C. 2102/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes.
Ahmed ben Hammadi ben Ahmed, P. 1922, sergent-chef, mle A. 619/44 Rabat; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.

HOMMES DE TROUPE MAROCAINS

Mohammed ben Khammar, P. 1913, 1er sapeur mineur, mle A. 3560/36 Rabat; 20 ans de services, 8 campagnes.
Abderrahman ben Salah, P. 1916, 1re classe, mle A. 1884/40 Rabat; 18 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Jilali ben Rhezouani, P. 1917, 1re classe, mle A. 1166/39 Rabat; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Ahmed ben Mohammed, P. 1917, 1re classe, mle A. 146 Rabat; 20 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Allal ben Aïssa, P. 1916, 1re classe, mle A. 1229/36 Rabat; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Kabbour ben Ahmed, P. 1920, caporal-chef, mle A. 4743/39 Rabat; 19 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Mohamed ben Lahsen ben Bouchta, P. 1914, 1er sapeur mineur, mle A. 3296/40 Rabat; 18 ans de services, 9 campagnes.
El Houssaine ben Mohammed, P. 1920, caporal-chef, mle T. 23793/39 Rabat; 19 ans de services, 6 campagnes. Cité.
El Maati ben Mustapha, P. 1921, 2e classe, mle A. 5202/40×33420 Rabat; 18 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Addi ben Yazid ben Allal, P. 1925, 1re classe, mle A. 4843/43 Rabat; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Larbi ben Benaïssa, p. 1918, caporal-chef, mle A. 3044/39 Rabat; 19 ans de services, 8 campagnes.
Amar ben Khliffa, P. 1920, caporal, mle A. 133/38 Rabat; 20 ans de services, 6 campagnes.
Benachir ben Bouchta ben Jilali, P. 1921, 1re classe, mle B. 9268/43 Rabat; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Allal ben Mohamed ben Ali El Knal, P. 1923, 1re classe, mle A. 1095/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Abdesselem ben Abdelkader, P. 1912, 1re classe, mle 0568/34 Rabat; 20 ans de services, 6 campagnes.
Hammou ben Bouzid ben Taïbi, P. 1913, caporal-chef, mle A. 4197/39 Rabat; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohammed ben Mohammed ben Hadj Radi, P. 1920, 1re classe, mle B. 8109/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Mohamed ben Si Ahmed ben Si Moh, P. 1924, 1re classe, mle B. 3922/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Lahoucine Ou Haddou K'Aït Abbi, P. 1923, 1re classe, mle C. 2019/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.
Lachem ben Mohamed ben Aomar, P. 1922, 1re classe, mle A. 1258/42 Rabat; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Mohamed ben Lahoucine ben Lachemi, P. 1921, caporal, mle B. 59/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes.
Abdelkader ben Maati ben Ahmed, P. 1920, 1re classe, mle A. 2098/42 Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Faddal Ould Maalen Lahcen Daddah ben Ahmed, P. 1920, caporal-chef, mle C. 2110/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes.
Mohammed ben Lahsen ben Ali, P. 1923, caporal, mle A. 803/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohamed ben Ali ben Si Bouazza, P. 1923, caporal, mle A. 9151/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.
M'Bark ben Lahcène ben Ali, P. 1919, 1re classe, mle A. 4100/43 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mohammed ben Abdallah, P. 1919, maître-ouvrier, mle B. 13/39 Rabat; 19 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mohamed ben Hamidou ben Lahcène, P. 1920, 1re classe, mle A. 4871/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Sidi Ali ben Mohammed ben Ayatti, P. 1923, 1er sapeur mineur, mle A. 9505/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.

Djillali ben Rahal, P. 1922, maitre-ouvrier, mle A. 8129/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes.
Ali ben Mohajdt ben Ali, P. 1921, 1re classe, mle A 5618/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Abdesselam ben Lahoussine ben Hamed, P. 1922, 1er sapeur mineur, mle A. 1243/42 Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Omar ben Ali ben Lahsen, P. 1926, caporal, mle 3107/47 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bouchta ben Abdallah ben Messaoud, P. 1920, 1er sapeur mineur, mle B. 9071/43 Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Abdelkader ben Bark ben El Aroussi, P. 1918, 1re classe, mle A. 4985/43 Rabat; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
M'Hamed ben Aïssa ben Nahceur, P. 1922, mle A. 406/42 Rabat; 16 ans de services, 5 campagnes.
Aomane ben Fdil ben Amar, P. 1923, caporal, mle B 4182/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.
Mohammed ben Driss ben Miloudi, P. 1920, 1re classe, mle A. 9521/43 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Smain ben Ali ben Tahar, P. 1917, 1re classe, mle B. 43/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.
Abdesslem ben Amed ben Rekia, P. 1919, 1er sapeur, mle A. 2961/42 x 33785 Rabat; 16 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Abida ben Ali, P. 1916, 1re classe, mle A. 4219/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Abdelkader ben Mohamed ben Si Mohant, P. 1921, 1re classe, mle A. 1207/42 Rabat; 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Mohamed ben Bouchta ben Lahouari, P. 1925, caporal, mle B. 9072/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Allal ben Messaoud ben Kerroum, P. 1924, 1re classe, mle A. 2318/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes.
Driss ben Lahssen ben Messaoud, P. 1922, 1re classe, mle A. 5906/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Bouchta ben Khlila ben Houssine, P. 1925, caporal, mle A. 1220/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
El Khammar ben Mohammed ben El Houf ben X., P. 1920, caporal, mle B. 8103/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Ahmed ben L'Houesseine, P. 1923, 1re classe, mle B. 301/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Taïb ben Hamou ben El Hadj, P. 1924, caporal-chef, mle B. 4180/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.
Allal ben Salah ben El Hmer, P. 1922, 1re classe, mle A. 576/44 Rabat; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Hamed ben Lhadi ben Djilali, P. 1923, caporal-chef, mle A. 4589/43 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Abdesslem ould Ahmed ould Far, P. 1922, 1re classe, mle A. 1517/42 Rabat; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Houcine ben Mohamed, P. 1921, caporal-chef, mle B. 7708/43 Maroc; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Salah ben Tahar ben Khalifa, P. 1922, caporal-chef, mle B. 6616/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.
Fatmi ben Sellam ben Djilalli, P. 1920, 2e sapeur mineur, mle C. 496/43 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes.
Lahcen ben Mohamed ben Bouchta, P. 1918, caporal-chef, mle A. 1286/43 Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Lachemi ben Hadj ben Allal, P. 1920, caporal, mle C. 2372/43 Rabat; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Abdesselem ben Smahi ben Abbou, P. 1921, 1re classe, mle B. 9817/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Transmissions.

1° *Militaires servant sous statut général.*

A. — ARME

SOUS-OFFICIERS

Bourgeois (René-Philippe), 10 mai 1917, sergent-major; 22 ans de services, 11 campagnes.
Levasseur (Jacques-Charles-Jean), 31 mai 1924, adjudant-chef; 22 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Protche (André-Robert), 30 janvier 1920, sergent-chef; 20 ans de services, 9 campagnes.
Baltat (André), 16 septembre 1927, adjudant; 21 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Bouchet (Jean-Ferdinand), 4 février 1918, sergent-chef; 18 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Oros (Albert), 26 mai 1920, adjudant; 17 ans de services, 12 campagnes.
Robert (Antoine-Albert), 7 mars 1923, sergent-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
Emereau (Jean), 14 décembre 1925, adjudant; 22 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Julien (Laurent), en 1919, adjudant; 16 ans de services, 13 campagnes.
Gilbertas (Guy-René-Gabriel), 1er février 1928, adjudant; 18 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Talandier (Louis), 31 mars 1922, sergent; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Billiau (François), 1er décembre 1917, sergent-chef; 19 ans de services, 9 campagnes.
Recoura (Désiré), 28 mars 1924, sergent-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Gaudey (Jean-Jules-Ernest), 12 janvier 1924, adjudant; 15 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Maret (Roger-Gabriel), 1er mai 1924, adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes.
Albertini (Antonin-Jean), 30 août 1921, adjudant-chef; 18 ans de services, 10 campagnes.
Archimbault (Guy-Julien-Alexis), 14 janvier 1920, adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Paillassa (François), 12 mars 1924, adjudant-chef; 18 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Caron (Jacques-Paul-René), 10 août 1913, sergent-chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
Beranger (Christian-Eugène-Léon), 30 août 1920, adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes.
Flores (Ginès), 21 décembre 1923, adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Desille (Edmond-Louis-Joseph), 24 avril 1914, sergent-chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
Portal (Henri-Louis-François), 19 août 1918, sergent-chef; 19 ans de services, 9 campagnes.
Culianez (Lorenzo), 4 janvier 1923, sergent-major; 17 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Romant (Jean), 11 novembre 1925, adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Cerceau (Paul-Victor-Alfred-André), 21 mars 1921, sergent; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Larrieu (Maurice), 17 décembre 1926, sergent; 16 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Diarra (Pierre), 15 août 1922, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Caron (Fernand-Léonce-Robert), 16 avril 1924, sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Dewaele (Jean-Marie-Edmond), 16 octobre 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Ferrant (Gilbert-Robert), 17 avril 1926, adjudant; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Gerard (Joseph), 6 février 1920, sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Lavaud (Jean-Lucien-Charles), 14 juillet 1921, adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Denis (Yves-Roger), 4 septembre 1926, adjudant; 19 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Gombert (Auguste-Jean), 26 novembre 1921, adjudant-chef; 19 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Vincent (Jacques-Louis), 23 août 1926, sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Destaminil (Adrien-Louis-Gustave), 17 mars 1922, adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Bouzerara-Zeggar Ramdane, 24 mai 1921, sergent-chef, mle 7703 Constantine; 16 ans de services, 10 campagnes.
Schweitzer (Lucien), 3 septembre 1923, adjudant; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes.

HOMMES DE TROUPE

Hedli Mohamed ben Brahim, P. 1919, 1re classe, mle 857 Oran; 18 ans de services, 15 campagnes.
S. N. P. Mohamed ould Kaddour, P. 1913, 1re classe, mle 01651 Oran; 20 ans de services, 12 campagnes.
Khalgui Lakhdar ben Larbi, 26 février 1921, caporal-chef, mle A. 2106/39 Alger; 19 ans de services, 11 campagnes.
Sacco (Rémy-Charles-Alexandre), 23 mai 1916, caporal-chef; 19 ans de services; 11 campagnes. Cité.
Hennani Yahia, 17 septembre 1919, caporal-chef, mle 1938 L.M. 616 Alger; 20 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
S. N. P. Mohamed ben Salem, P. 1923, caporal-chef, mle 1949-01117 Oran; 15 ans de services, 14 campagnes.
S. N. P. Belal Bouziane, P. 1925, caporal, mle A. 2490 Oran; 15 ans de services, 14 campagnes.

B. — SERVICES

SOUS-OFFICIERS

Fromager (Yves-Marie), 17 février 1911, adjudant; 20 ans de services, 10 campagnes.
Negre (Jean-Charles), 3 juin 1923, adjudant; 18 ans de services et majorations, 7 campagnes.

C. — PERSONNELS DES CADRES MILITAIRES FEMININS DE L'ARMEE DE TERRE

Schoefter (Aimée-Anna), 29 décembre 1921, P.M.F.A.T. 2e catégorie; 19 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Coulondre (Paulette-Augusta), 4 novembre 1924, P. F. A. T. 2e catégorie; 15 ans de services, 12 campagnes.
Pautrot (Emma-Simone), 14 juillet 1914, P. F. A. T. 3e catégorie; 15 ans de services, 12 campagnes.
Zamora (Catherine), 10 mars 1914, P. F. A. T. 3e catégorie, 14 ans de services, 13 campagnes.
Letteron (Odette), 10 juillet 1924, P. M. F. A. T. 3e catégorie, 15 ans de services, 12 campagnes.
Sebban (Rachel), 17 novembre 1909, 3e catégorie; 15 ans de services, 10 campagnes.
Brun (Olga-Marie), 28 juin 1908, 3e catégorie, 14 ans de services, 13 campagnes. Citée.
Sendra, épouse Egger (Geneviève), 9 décembre 1920, 3e catégorie; 15 ans de services, 8 campagnes.
Schoefter, épouse Leonard (Andrée), 29 décembre 1923, P. M. F. A. T. 2e catégorie, 17 ans de services, 9 campagnes.
Mocci, épouse Royanez (Hélène), 2 août 1918, P. F. A. T. 2e catégorie; 15 ans de services, 11 campagnes.
Santoni, veuve Bartoli (Marie-Spinola), 5 novembre 1913, 2e catégorie; 15 ans de services, 11 campagnes.
Ste Colombe, épouse Ottomani (Eugénie), 16 novembre 1924, P. F. A. T. 3e catégorie; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bittoun, épouse L'Hôte (Gisèle), 1er janvier 1924, P. F. A. T. 2e catégorie; 15 ans de services, 11 campagnes.
Gaffory (Marie-Linette), 12 janvier 1922, P. F. A. T. 2e catégorie; 15 ans de services, 10 campagnes.
Urmes, épouse Arbon (Renée-Marie-Paulette), 3 septembre 1916, 1re catégorie; 15 ans de services, 10 campagnes.
Hus, veuve Guegan (Geneviève-Noëlle), 22 décembre 1904, P. F. A. T. 3e catégorie; 15 ans de services, 11 campagnes.
Levy (Simone), 10 janvier 1916, P. F. A. T. 2e catégorie; 15 ans de services, 10 campagnes.
Mimram (Alice), 23 novembre 1917, P. F. A. T. 2e catégorie; 15 ans de services, 11 campagnes.
Espiasse, épouse Martin (Gisèle), 7 mars 1924, P. F. A. T. 3e catégorie; 15 ans de services, 10 campagnes.
Ratte, épouse Morgan (Edith-Renée), 15 septembre 1926, P. F. A. T. 2e catégorie; 15 ans de services, 10 campagnes.

2e Militaires servant sous statut spécial.

SOUS-OFFICIERS MAROCAINS

Hamed ben Abdesselem ben Djilali, P. 1920, sergent, mle A. 3311/43 (153) Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes.
Boujemaa ben Abbes ben Embark, P. 1925, sergent, mle B. 4650/43 (628) Maroc; 15 ans de services, 10 campagnes.
Tayeb ben Mekki, P. 1921, sergent, mle A. 1410/42 (3210) Rabat; 16 ans de services, 7 campagnes.
Mimoun ben M'Hammed ben Ali, P. 1921, sergent-chef, mle B. 2585/43 ×5646 Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes.
Driss ben Lahcen ben Mohamed, P. 1924, adjudant, mle A. 8654/43 Rabat; 16 ans de services, 7 campagnes.
Moha ben Bark ben Idir, P. 1922, sergent, mle B. 7755/43 (4199) Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes.
Daoudi ben Abbès ben Larbi, P. 1921, sergent, mle B. 3312/43 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Zitouni ben Messaoud ben Ahmed, P. 1922, sergent, mle A. 3313/43 ×33.714 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Larbi ben Abbès ben Hammadi, P. 1920, sergent-chef, mle B. 7775/43×18.666 Maroc; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohamed ben Lahsen ben Mohamed, P. 1921, sergent, mle 4621/43 (330), Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes.
Bouzekri ben Kaddour ben Ahmed, P. 1920, sergent-chef, mle B. 7739 /43 (117) Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.

HOMMES DE TROUPE MAROCAINS

Abderrahman ben Ali, en 1914, caporal-chef, mle A. 370/38 (3586) Rabat; 20 ans de services, 8 campagnes.
Bouchta ben Mohamed, P. 1919, caporal, mle B. 3007/39 Rabat; 19 ans de services, 8 campagnes.
Mokhtar ben Ahmed, en 1922, caporal-chef, mle A. 75-79/40/182 Rabat; 18 ans de services, 9 campagnes.
Abdallah ben Hadj Bousselem, P. 1920, caporal-chef, mle A. 7602/43 (6700) Rabat; 15 ans de services, 10 campagnes.
Moha ben Mohamed, en 1918, caporal-chef, mle A. 2577/43 (5944) Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes.
Ben Aïssa ben Driss ben Lhacen, P. 1924, caporal-chef, mle 1069/48 (357) Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes. Blessé
Ahmed ben Larbi ben Khaf, P. 1923, caporal, mle B. 368/43 (6250) Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Kébir ben Ahmed, P. 1922, caporal, mle B. 380/43 (411) Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes
Saïd ben Mohamed ben Saïd, P. 1920, caporal-chef, mle A. 4170/43 (177) Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bouhamama ben Mohamed, P. 1925, caporal-chef, mle A. 7553/43 (2267) Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes.
Larbi ben Hamed ben Laouinett, P. 1920, caporal-chef, mle B. 3517/43/211 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mohammed ben Allal ben Tahar, P. 1926, caporal-chef, mle A. 4734 /44×8556 Rabat; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Hassen ben Ali ben X., P. 1916, maître ouvrier, mle C. 886/43 (5912) Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.
Messaoud ben Mohamed ben Bark, P. 1922, caporal, mle B. 3317/43 (6816) Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.
Jilali ben Abbas ben El Mahjoub, P. 1925, caporal, mle A. 2045/43 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
Mohamed ben Rahal, P. 1923, 1er transmetteur, mle B. 7735/43 (5729) Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes.
Abdesselem ben Hammad ben Abbou, P. 1923, caporal-chef, mle A. 4881/44 (180) Rabat; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Ahmed ou Moha ben Mohamed, P. 1925, caporal-chef, mle A. 1679/43 (5899) Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes.
Srhir ben Larbi ben Ahmed, P. 1922, caporal-chef, mle B. 7922/43 (194) Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Rahal ben Djilalli, P. 1922, caporal, mle B. 3321/43 (5913) Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes.
Boujemaa ben Mohammed ben Rbati, P. 1921, caporal-chef, mle C. 722/43×7761 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Lahcen ben Mohammed ben Allal, P. 1923, caporal-chef, mle A. 956 /44 (174) Rabat; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Abdeslem ben Brahim ben Tahar, P. 1921, 1re classe, mle B. 365/43 (6258) Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Cadre des agents de chancellerie.

Basange (Francis), 2 janvier 1917, sergent-major; 20 ans de services, 12 campagnes.
Jambard (Robert), 8 août 1916, adjudant; 22 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Herbin (Emile), 18 avril 1917, sergent-chef; 21 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Littoz-Baritel (Francis-Eugène), 18 mars 1915, sergent-major; 19 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Trotot (René), 27 mai 1923, sergent-major; 17 ans de services et majorations, 12 campagnes.
Dhainaut (Kléber-René-Ferdinand), 13 mai 1916, adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Deville (Roger-Emile), 29 janvier 1922, adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Piétravalle (Lucien-Félix), 5 décembre 1919, adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes.
Aubry (Jean-Elie), 29 septembre 1918, sergent-chef; 20 ans de services, 7 campagnes.
Racinoux (Pierre-Emile), 24 janvier 1921, adjudant; 18 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Mico (André), 27 avril 1924, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Fabre (Jean-François-Philippe), 4 janvier 1923, sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Cantre (Aimé-Georges-Adolphe), 1er janvier 1923, sergent-major; 17 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Rougeyrolles (Raymond-Maurice), 20 juillet 1924, sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Le Friant (Marcel-Alain), 12 novembre 1919, adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Rousselet (Jean-Marcel), 28 février 1922, sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Gollnisch (René-Jean), 23 octobre 1924, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Mathieu (Jacques-Paul-René-Jean), 1er février 1919, adjudant; 19 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Herold (Pierre-Henri-François), 4 octobre 1922, sergent-major; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Peys (Rauol), 3 mars 1914, adjudant; 21 ans de services, 4 campagnes.
Laplaige (Claude-Henri), 12 octobre 1925, adjudant; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Brelivet (Jean-Yves-Marie), 19 décembre 1923, adjudant; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé.
Moralis (Georges-Gabriel), 12 juillet 1923, sergent-major; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Le Guehennec (Jean-Aimé-Raymond), 24 mai 1927, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Pasdeloup (Roger), 8 décembre 1922, sergent-major; 19 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Urios (Henri), 8 septembre 1919, sergent-major; 18 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Galimel (Raymond-Maxime-Paul), 12 mai 1915, sergent-major; 20 ans de services, 4 campagnes.
Gaspari (Serge-Denis), 20 novembre 1922, sergent-major; 16 ans de services, 9 campagnes.
Camiann (Antoine-Jean), 13 décembre 1919, adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
Gerôme (Charles-Emile-Adrien), 17 avril 1927, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Le Corre (Joseph-François), 28 septembre 1919, sergent-major; 18 ans de services, 5 campagnes.

Cadre des agents des corps de troupes.

Faxion (René), 30 décembre 1917, sergent-major; 20 ans de services, 7 campagnes.
Merly (Maurice-Jacques), 10 octobre 1920, sergent-major; 17 ans de services, 10 campagnes. cité.
Blanchet (Alfred-Augustin-Marie), 9 mai 1922, adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Delloscourt (André), 15 septembre 1920, sergent-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Girardin (Marcel-Emile-Albert), 23 juin 1920, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Benech (Yvan-Simon), 19 octobre 1925, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Derrien (Jean-Louis), 1er septembre 1917, adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
Lavire (Bernard-Roger), 26 août 1926, adjudant; 17 ans de services et majorations, 4 campagnes. Blessé et cité.
Blanchot (Lucien-France-Marcel), 28 septembre 1924, sergent-chef, 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Service du recrutement et de la statistique.

Bogaert (Edouard-Emilien-Joseph), 4 mai 1918, sergent-chef; 20 ans de services, 9 campagnes.
Daunis (Eugène-Joseph-Julien), 18 juin 1920, sergent-chef; 20 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Cazot (Raymond-Albert-Georges), 22 mai 1915, sergent-major; 20 ans de services, 8 campagnes.
Charlot (Jean-Maurice), 14 juin 1915, sergent-chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
Jacquelin (Henri-Eugène), 19 juillet 1925, sergent-major; 16/2 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Gallion (Pierre), 28 octobre 1921, adjudant; 19 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Dumontier (Jean), 1er août 1920, adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes.
Casamia (Eugène), 19 septembre 1916, adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes.
Seigneuret (Jean-Louis-Clément), 24 janvier 1915, adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
Beringer (François-Emmanuel), 30 décembre 1915, sergent-chef; 22 ans de services, 3 campagnes.
Rancoud (Roger-Alexis), 4 janvier 1925, sergent-major; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

PERSONNEL DES CADRES MILITAIRES FÉMININS DE L'ARMÉE DE TERRE

a) Service état-major.

Le Bris (Henriette), 4 décembre 1911, 3e catégorie; 14 ans de services, 13 campagnes. Citée.
Aguillon (Louise-Jeanne), 14 octobre 1913, 2e catégorie; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes. Citée.
Jardin, épouse de Gourville (Jacqueline-Ernestine-Louise), 27 janvier 1930, 2e catégorie; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessée et citée.
Girard (Antoinette-Andrée), 10 février 1901, 3e catégorie; 13 ans de services, 11 campagnes. Citée.
Allary (Marie-Louise-Jeanne), 5 septembre 1910, 2e catégorie; 16 ans de services, 8 campagnes.
Cerles (Jeanine-Marie), 16 décembre 1917, 3e catégorie; 14 ans de services, 10 campagnes. Citée.
Guichard (Suzanne-Charlotte), 24 décembre 1907, 3e catégorie; 13 ans de services et majorations, 9 campagnes. Citée.
Vuillermoz, épouse Fabre (Suzanne-Lucie), 30 janvier 1917, 3e catégorie; 15 ans de services, 7 campagnes.
Fondacci (Lucienne-Angèle), 20 août 1918, 2e catégorie; 15 ans de services, 6 campagnes.
Descours (Julienne-Marie), 24 août 1913, 2e catégorie; 15 ans de services, 6 campagnes.

b) Service de la mécanographie.

Boccanfuso (Augustine-Fanny), 27 octobre 1916, 3e catégorie; 14 ans de services, 4 campagnes. Citée.

c) Service du recrutement.

Dupoux, épouse Sarrola (Yvette-Janine), 28 juillet 1924, 3e catégorie; 14 ans de services et majorations, 9 campagnes. Citée.

Matériel.

1° *Militaires servant sous statut général.*

SOUS-OFFICIERS

Delphin (Auguste-Louis), 4 décembre 1922, maréchal des logis-major; 19 ans de services et majorations, 12 campagnes.
Laune (Fernand-Albin), 6 novembre 1919, adjudant; 18 ans de services, 13 campagnes.
Natton (Aimé-Joseph), 27 février 1922, adjudant; 17 ans de services, 13 campagnes.
Douillon (Désiré), 11 décembre 1912, adjudant; 22 ans de services, 9 campagnes.
Baer (Maurice-Albert-Louis), 9 avril 1920, maréchal des logis chef; 20 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Barge (Antoine), 3 décembre 1918, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 12 campagnes.
Perrot (Jules-Léonard-Etienne), 29 février 1924, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 14 campagnes.
Lortholary (André), 20 avril 1921, adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes.
Daffery (Jean-Francis), 9 juillet 1926, maréchal des logis-major; 17 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Rossi (Chichino-Emile), 25 octobre 1923; maréchal des logis chef; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Akoun (William-Zaccharie), 16 janvier 1922, adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes.
Antoine (Robert-Louis), 15 décembre 1921, adjudant; 18 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Nicot (Léo-René), 7 décembre 1915, maréchal des logis-major; 22 ans de services, 5 campagnes.
Richebourg (Maurice-Henri), 24 mars 1918, adjudant; 20 ans de services, 7 campagnes.
Font (Maurice-Noël-Jean-Emmanuel), 25 décembre 1920, adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes.
Chassagniou (Henry-Eugène-Jean-Cyrille), 24 juin 1924, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé.
Culioli (Joseph), 12 octobre 1918, adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes.
Barrabes (Marcel), 10 novembre 1923, adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes.
Amblard (Clément-François), 28 août 1922, adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Vitu (Roland-Kléber), 10 novembre 1924, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 11 campagnes.
Radix (Jean-Albert), 17 mai 1916, adjudant; 19 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Filippi (Grimalde), 19 novembre 1919, maréchal des logis-major; 18 ans de services, 8 campagnes.
Villevieille (François-Jean-Marie), 2 novembre 1919, adjudant; 21 ans de services, 6 campagnes.
Delgado (Jean), 15 août 1921, maréchal des logis-major; 17 ans de services, 9 campagnes.
Gipoulou (Amédée-Auguste-Pierre), 6 août 1924, maréchal des logis-major; 20 ans de services et majorations, 7 campagnes.
Dubray (Adolphe), 4 mars 1919, maréchal des logis-major; 20 ans de services, 6 campagnes.
Francois (Maurice-Gislain), 4 juillet 1921, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Fournel (Pierre-Auguste), 27 octobre 1921, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Gonin (Roger-Maurice), 1er juin 1920, adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Couillet (Yves-Robert-Pierre), 12 mars 1922, maréchal des logis-major; 19 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Gayon (Albert-Marius), 2 mai 1921, maréchal des logis-major; 17 ans de services, 9 campagnes.
Martinez (Clément), 4 février 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Simeoni (Ange-François), 21 mars 1921, adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
Villemin (René-Albert-Emile), 8 mai 1920, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Guilhemjouan (Pierre-Edouard-Laurent), 4 mai 1920, adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Fontanet (Marcel), 12 janvier 1923, maréchal des logis-major; 17 ans de services, 8 campagnes.
Bousquet (André-Constant), 23 juin 1921, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Simoni (Raymond-Ernest), 26 décembre 1922, adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Gueux (Bernard), 11 mai 1927, maréchal des logis chef; 17 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Audouy (Guy), 31 août 1923, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Theodose (Thimothée-Claude), 6 juin 1924, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 11 campagnes.

Ragonnet (Raymond-Marcel), 22 mars 1926, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Rosse (Roger-Charles-Albert), 7 octobre 1922, adjudant; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Leva (Jean-Mathieu), 17 septembre 1921, maréchal des logis-major; 17 ans de services, 9 campagnes.
Giraudo (Bruno-Adolphe), 11 février 1925, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Dupouy (Jean-Gaston), 14 août 1918, adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes.
Degans (Yves-Jacques), 11 août 1919, adjudant; 20 ans de services et majorations; 5 campagnes.
Bru (André-Jean), 11 mars 1923, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Cheve (Jean-François-Pierre), 20 décembre 1915, adjudant; 22 ans de services et majorations, 3 campagnes.
Ferrari (Pierre-Louis), 14 mars 1924, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bouvet (Robert-Hyacinthe-Alphonse), 11 septembre 1919, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Manlin (Henri-Léon-Charles), 20 août 1922, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Delpech (Georges-Léon), 23 avril 1919, adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes.
Offroy (Albert), 18 août 1918, maréchal des logis-major; 20 ans de services et majorations, 4 campagnes. Cité.
Picol (Georges-Yvon-Marie), 4 février 1925, maréchal des logis-major; 18 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Laureaud (Georges-Armand-Claude), 26 janvier 1915, adjudant; 23 ans de services et majorations, 2 campagnes.
Cavel (René-Médard-Lucien), 8 mai 1927, maréchal des logis chef; 14 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
Bussard (Jean-Marie-Armand-Florent), 3 mars 1921, adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.
Antonelli (François-Marie), 18 octobre 1924, maréchal des logis-major; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Schlegel (Louis-Marcel), 12 septembre 1924, maréchal des logis-major; 20 ans de services, 4 campagnes.
Consigny (Michel), 2 juillet 1925, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Cugnet (André), 12 avril 1924, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 9 campagnes.
Caillard (Bernard-Alphonse), 17 septembre 1921, adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
Dutillie (Hector-William), 16 juillet 1922, maréchal des logis-major; 17 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Huver (Jean-Paul), 14 juillet 1922, maréchal des logis-major; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Gelibert (André-Désiré), 27 avril 1916, adjudant; 20 ans de services, 4 campagnes.
Bianchini (Dominique), 15 juin 1925, adjudant; 16 ans de services et majorations, 8 campagnes.

HOMMES DE TROUPE

Benlehbib Benyahia, P. 1920, brigadier, mle A. 2503/38 Alger; 19 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bensouna Mohammed, 3 juin 1918, 1re classe, mle 2.222 Alger; 15 ans de services, 11 campagnes
Si Mohamed Kada ben Mohamed, P. 1920, brigadier, mle A. 502 Oran; 15 ans de services, 8 campagnes.

Personnel des cadres militaires féminins de l'armée de terre.

Motti (Mafalda), 23 juin 1915, 2e catégorie; 15 ans de services, 6 campagnes.

2° *Militaires servant sous statut spécial.*

SOUS-OFFICIERS MAROCAINS

Aomar ben Lahoucine ben Ahmed, P. 1920, maréchal des logis, mle A. 3365/43×69 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes.
Seghir ben Si Mokhtar, P. 1923, maréchal des logis major, mle A. 67/42 (1) Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes.
Mohammed ben Ahmed ben El Fatmi, P. 1920, maréchal des logis, mle A. 9471/43×44 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes.
Dris ben Lahsen ben Abdeslem, p. 1921, maréchal des logis chef, mle A. 8998/43×42 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.
Bassou Ou Salah ou Ali, P. 1920, maréchal des logis chef, mle n° B. 1107/43×13 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.

HOMMES DE TROUPE MAROCAINS

Mohamed ben Mohamed, P. 1916, 1re classe, mle P. 357/35×241 Casablanca; 20 ans de services, 10 campagnes.
Hammadi ben Embark ben Hammadi, P. 1921, 1re classe, mle n° 2637/47×216 Rabat; 18 ans de services, 10 campagnes.
Mohammed ben Mohammed, P. 1916, brigadier, mle A. 9678/39×191 Rabat; 19 ans de services, 7 campagnes.
Mohammed ben Mohammed, P. 1919, brigadier, mle U. 2191/40×113 Rabat; 18 ans de services, 7 campagnes.
El Housseine ben El Fatmi, P. 1920, 2e classe, mle A. 6887/40×324 Rabat; 18 ans de services, 8 campagnes.
Abdesslam ben Abbes ben Ej Jilali, P. 1921, 1re classe, mle n° B. 3257/39×239 Rabat; 19 ans de services, 6 campagnes.
Bouchaib ben Mohamed, P. 1913, 2e classe, mle B. 1240/39×335 Rabat; 19 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ahmed ben Bouchta ben X., P. 1923, brigadier-chef, mle B. 4507/43×3553 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed ben Abdesselem ben Haj Amar, P. 1921, 1re classe, mle n° 4960/43×6210 Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bouchaib ben Azzouz ben Cherki, P. 1921, brigadier, mle A. 8283/43×112 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Bihi ben Mohamed, P. 1914, brigadier, mle 02359×169 Rabat; 20 ans de services, 3 campagnes.
Hacène ben Tahar El Ama ben Djilali, P. 1918, 1re classe, mle n° A. 4411/43×204 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.
Rhiahi ben Lahoucine ben Lahssen, P. 1922, 1re classe, mle n° B. 890/43×221 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed ben Bouzi ben Ahmed, P. 1920, 1re classe, mle A. 2072/42×175 Rabat; 16 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Aomar ben X., P. 1921, 1re classe, mle B. 7855/43×113 Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Dris ben Mohammed ben El Haddad, P. 1923, 1re classe, mle n° A. 596/43—6213 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Aomar ben M'Hamed ben Hadir, P. 1923, 1re classe, mle B. 9056/43×223 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Ahmed ben Mohamed ben Brahim, P. 1920, brigadier-chef, mle n° A. 2655/43×67 Rabat; 15 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Mohamed ben Thami, P. 1923, brigadier, mle A. 1091/43×6670 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Abdelkader ben El Haj ben El Arbi, P. 1920, 1re classe, mle n° B. 1279/43×168 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes.
Dahan ben El Kbir ben Mohammed, P. 1920, brigadier-chef, mle A. 7983/43×70 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes.
Bouchta ben Ali ben Mohamed, P. 1920, 1re classe, mle A. 5213/43×2052 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.
Tahar ben Salah ben Boubker, P. 1921, brigadier, mle B. 9011/43×130 Rabat; 15 ans de services, 9 campagnes.
Mohammed ben Ayyad ben Abdallah, P. 1924, 2e classe, mle A. 1266/44×318 Rabat; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Larbi ben Ahmed ben Tayeb, P. 1923, 1re classe, mle A. 9097/43×(8165) Maroc; 15 ans de services, 8 campagnes.
Hassan ben Madani ben El Hadj, P. 1923, 2e classe, mle A. 43×227 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.
Ahmed ben Abouid ben X., P. 1923, 1re classe, mle B. 9021/43×16299 Maroc; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohamed ben Si Fadil ben Mohamed, P. 1920, brigadier-chef, mle A. 1036/42×115 Rabat; 16 ans de services, 6 campagnes.
Ahmed ben Mohamed ben Layachi, P. 1923, brigadier-chef, mle C. 738/43×8647 Rabat; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
El Kebir ben Mohamed ben Mohammed ben Abbou, P. 1923, brigadier-chef, mle A. 9681/43×73 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.
Feddal ben Mohammed ben Bouaziz, P. 1920, 1re classe, mle A 1219/43×5951 Rabat; 15 ans de services, 7 campagnes.

Intendance.

1° *Militaires servant sous statut général.*

SOUS-OFFICIERS

Nicolas (Jean), 22 mars 1922, sergent-chef; 15 ans de services, 14 campagnes.
Laurent (Charles), 29 décembre 1921, sergent-chef; 17 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Bourdale (Pierre-Jean-Joseph), 30 juin 1918, sergent-major; 19 ans de services et majorations, 11 campagnes.
Gavelle (Max-Léon), 21 août 1914, sergent-major; 20 ans de services, 9 campagnes.
Montet (Jean-Hubert), 1er octobre 1920, sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Beaufort (Georges), 22 décembre 1923, sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Bouffini (Léon), 28 janvier 1921, sergent-major; 17 ans de services, 11 campagnes.
Brun (Robert-Léon-Edouard), 14 juin 1922, sergent-major; 18 ans de services, 10 campagnes.
Le Jaouan (Yves), 5 novembre 1924, sergent-major; 15 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Gonzales (Antoine), 16 juin 1923, sergent-major; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Warin (Guy-Edgar-Georges-Aimé), 16 octobre 1920, adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes.
Viel (René-Paul-Félix), 15 février 1920, sergent-major; 19 ans de services, 7 campagnes.

Arrault (Pierre), 11 juin 1923, sergent-major; 15 ans de services, 12 campagnes.
Paoli (Charles-Barthélémy), 5 avril 1923, sergent; 17 ans de services, 9 campagnes.
Bazoge (Joseph-Léon), 7 juin 1923, sergent-major; 16 ans de services, 9 campagnes.
Lacroix (Jules), 9 juillet 1923, sergent-major; 16 ans de services, 9 campagnes.
Freiburger (René-Robert), 6 octobre 1924, sergent; 16 ans de services, 9 campagnes.
Jan (Henri-Joachim), 22 décembre 1922, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bouley (André-Jules), 19 novembre 1921, sergent-major; 16 ans de services, 8 campagnes.
Liebard (Jean-Louis), 8 novembre 1921, sergent-major; 16 ans de services, 8 campagnes.
Foucher (Maurice-Albert), 21 mars 1923, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes.
Cariou (Pierre-Emile-François), 23 juillet 1926, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.

Maîtres ouvriers.

Ferlay (Raymond-Marcel), 21 août 1915, sergent-chef maître tailleur; 23 ans de services, 6 campagnes.
Rapillard (René-Jean), 14 août 1910, sergent maître ouvrier cordonnier; 24 ans de services, 5 campagnes.
Pichonnier (Fernand-Louis-Marius), 3 mars 1920, sergent maître ouvrier; 18 ans de services, 9 campagnes.
Dabonneville (Raoul-Louis-Albert-Adrien), 19 avril 1913, sergent maître ouvrier tailleur; 21 ans de services, 5 campagnes.

2° *Militaires servant sous statut spécial.*

SOUS-OFFICIER MAROCAIN

Brahim ben Mohamed, P. 1919, sergent, mle B. 7110/43 Maroc; 15 ans de services, 5 campagnes.

HOMMES DE TROUPE MAROCAINS

M'Hamed ben Djillali, P. 1919, caporal maître ouvrier, mle A. 112/37; 20 ans de services, 7 campagnes.
Houman Mohamed ben Bark, P. 1919, caporal-chef, mle B. 4127/39 Maroc; 19 ans de services, 6 campagnes.
Djilali ben Hammouad, P. 1920, caporal-chef, mle B. 2589/39 Maroc; 19 ans de services, 5 campagnes.

Etat-major de l'armée.

POSTE AUX ARMÉES

Chenier (Guy), 13 avril 1921, adjudant assimilé; 17 ans de services, 11 campagnes.
Artero (Antoine), 26 janvier 1927, adjudant-chef assimilé; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Bacon (François-Louis), 21 avril 1920, adjudant assimilé; 17 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Malbrel (Louis-Jean), 10 juin 1922, adjudant-chef assimilé; 16 ans de services, 8 campagnes.
Kaddouz (Charles), 24 mars 1924, adjudant-chef assimilé; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Nivard (Jean-André-Joseph), 18 janvier 1925, adjudant-chef assimilé; 15 ans de services, 8 campagnes.
Gavenc (Maurice-Emile), 19 décembre 1920, adjudant-chef assimilé; 16 ans de services, 6 campagnes.
Chaminas (Pierre-Louis), 22 mai 1922, adjudant-chef assimilé; 17 ans de services, 6 campagnes.

B. — TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie de marine.

1° *Militaires servant sous statut général.*

SOUS-OFFICIERS

Bansard (Emile), 27 janvier 1921, adjudant; 28 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Clausen (Justin-Gilbert), 25 mai 1923, adjudant; 26 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Thouvenin (Eugène), 6 avril 1917, adjudant; 23 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Bert (Marcel-Jean), 27 novembre 1922, sergent-chef; 26 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Rosso (Paul), 18 juin 1920, sergent; 24 ans de services et majorations, 11 campagnes.
Girard (Etienne-Henri-Noël), 25 décembre 1920, sergent; 19 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Mille (René), 20 février 1918, sergent-chef; 27 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Tuillez (Roger), 29 septembre 1922, adjudant; 24 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Ricousse (Vincent), 1er février 1924, sergent-chef; 25 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Castillan (Raymond), 30 avril 1927, adjudant; 23 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Frandgie (Sélim-Fouad), 11 novembre 1922, sergent-major; 19 ans de services et majorations, 13 campagnes.
Charles (Marcel), 6 septembre 1925, adjudant; 25 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Balestra (Jean-Louis), 4 mars 1924, sergent-chef; 22 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Le Moullec (Henri-Joseph), 5 février 1923, adjudant-chef; 23 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
Maini (Jean-Louis), 18 novembre 1926, sergent-chef; 22 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Floricourt (Louis-Edouard), 10 juin 1918, sergent; 18 ans de services, 10 campagnes.
Bazely (Aimé-Jean-Armand), 4 septembre 1917, adjudant; 22 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Mention (Michel-Elie), 22 octobre 1927, sergent-chef; 23 ans de services et majorations, 7 campagnes. Blessé et cité.
Leroy (Jean-Raymond-Eugène), 17 janvier 1923, sergent; 21 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Bertogliati (Maurice), 15 mars 1927, sergent-chef; 24 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Bertaux (André-Maurice), 9 janvier 1919, sergent-major; 20 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Gauthe (Albert-Jean), 28 février 1924, sergent; 20 ans de services et majorations, 12 campagnes.
Connard (Georges-Auguste), 6 mai 1925, sergent; 22 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Glomet (Eugène-Henri), 5 mai 1919, sergent-chef,; 20 ans de services et majorations, 12 campagnes.
Irrilo (Seguin-Marcel), 8 janvier 1919, sergent-chef; 19 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Quilliot (Jean), 24 juillet 1928, adjudant; 21 ans de services, et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
Bastien (René-Jules), 17 septembre 1923, adjudant; 17 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Marziou (François), 5 août 1926, sergent-chef, 23 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Gueye (Ibrahima), 30 juin 1918, sergent-chef, 19 ans de services et majorations, 8 campagnes.
Deruette (Marcel-Henri), 15 août 1920, sergent; 19 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Simounza (Louis), 4 novembre 1920, sergent-chef; 17 ans de services, 14 campagnes.
Etienne (Daniel-Charles), 7 mars 1923, sergent; 17 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Marcelli (Flavien), 27 décembre 1924, sergent-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Leroux (Henri), 1er février 1925, sergent-chef; 21 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Pinel (Paul), 9 octobre 1920, sergent-chef; 18 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Ravet (Louis), 17 avril 1923, sergent; 16 ans de services, 12 campagnes.
Coatanea (Louis-Joseph), 14 février 1919, sergent-chef; 20 ans de services, 10 campagnes.
Denis (Sylvinien), 18 avril 1919, sergent; 19 ans de services, 9 campagnes.
Erambert (Yves-Victor), 19 mai 1921, adjudant; 16 ans de services, 13 campagnes.
Belmonte (Joseph), 7 mars 1926, sergent-chef; 22 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Bernard (Dolor), 3 avril 1926, sergent; 17 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Antz (Maurice-Victor), 23 novembre 1920, adjudant; 22 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Joas (Aroquinadin, alias Savaricannou), 6 novembre 1916, sergent; 15 ans de services, 14 campagnes. Blessé et cité.
Dissait (Marcel-Lucien), 29 mai 1920, sergent; 19 ans de services, 11 campagnes.
Peretti (François-Antoine), 18 janvier 1920, sergent; 19 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Dubois (Raymond-Jacques-Maurice), 29 décembre 1927, sergent-chef; 23 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Saleh (Idriss), 23 septembre 1925, sergent-chef; 18 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Aletti (Pierre-Joseph), 27 mars 1920, adjudant; 18 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Briand (Aristide-Jean-Vincent), 30 août 1924, sergent-chef; 18 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Guerre (Jean), 14 février 1924, sergent chef; 22 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.

Calbon (Denis), 27 septembre 1923, sergent; 17 ans de services et majorations, 13 campagnes.
Carre (Henri-René-Léon), 8 novembre 1925, sergent-chef; 21 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Helias (Louis-Joseph-Marie), 19 avril 1925, adjudant; 20 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
Di-Méo (Roger-Marius), 3 août 1922, sergent; 17 ans de services, 13 campagnes.
Ratsimihah (René), 2 janvier 1920, sergent; 17 ans de services, 10 campagnes.
Leroy (Jacques), 20 août 1925, sergent-chef; 19 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Genlinso (Charles-Gaspard), 2 mars 1923, sergent; 16 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Deroff (Jean-François-Marie), 20 août 1927, adjudant; 19 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Berrue (Gaëtan-Marie-Joseph), 18 décembre 1923, sergent-major; 20 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Kalousis (Constantin), 31 octobre 1925, sergent-chef; 19 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Thomy (Georges), 2 3août 1924, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Weber (Roger), 10 août 1924, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 13 campagnes.
Lescop (Marcel-Pierre-Marie), 23 janvier 1925, sergent-chef; 18 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Roth (Joseph-Eugène), 14 mars 1923, sergent; 17 ans de services, 12 campagnes.
Brevet (Louis-Raymond), 6 septembre 1920, adjudant; 17 ans de services, 12 campagnes.
Claverie (Martin), 10 mai 1919, sergent; 19 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Perrin (Paul-Etienne-Auguste), 16 octobre 1920, sergent-chef; 18 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Beziau (Florent), 6 octobre 1924, sergent; 18 ans de services, 11 campagnes.
Huet (Roger), 27 avril 1919, sergent-chef; 19 ans de services, 10 campagnes.
Martinez (Maurice), 18 octobre 1922, adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bachour (Chukri), en 1922, sergent; mle 22 Madagascar; 17 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Arsenec (Jean-Jacques), 25 juillet 1923, sergent-chef; 16 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Mouly (Marcel-Raymond-Louis), 19 novembre 1920, sergent-chef; 20 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Kobersy (Georges), P. 1925, sergent-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
Poudroux (Joseph-Christophe), 13 juin 1922, sergent-major; 15 ans de services, 11 campagnes.
Francis (Antoine), 15 septembre 1924, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bussutil (Jean-Alfred), 9 octobre 1923, sergent-chef; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Arbaut (Flavius-Néré), 15 juillet 1920, sergent; 17 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Vilo (Roger-Firmin), 29 mars 1922, sergent; 15 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Roghi (Ours-Jean), 11 juillet 1924, sergent; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Fleurette (Jean-Claude), 23 juillet 1925, sergent-major; 15 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Binard (Félix), 9 novembre 1924, sergent-chef; 19 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Ibrahim Ali, P. 1919, sergent, mle 23371 A. O. F.; 18 ans de services, 10 campagnes.
Raupujare (Robert), 11 octobre 1921, sergent-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
Jeandon (Michel), 10 janvier 1928, adjudant; 22 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Bourdens (Edouard), 24 mai 1920, adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes.
Drera (René-François-Pascal), 21 octobre 1926, sergent-chef; 17 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Hoareau (Louis-Joseph-Frédéric), 5 avril 1923, sergent; 14 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Panzou (Samson), 28 juillet 1924, sergent; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Michenet (Marcel-Gabriel), 19 août 1927, sergent-chef; 19 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Hall (Roger-Alfred-Lucien), 31 juillet 1920, sergent-major; 17 ans de services, 9 campagnes.
Hoareau (Henri-Joseph), 20 avril 1923, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Thibault (Pierre-Albéric), 12 juillet 1921, sergent-chef; 17 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Kolher (Fernand), 22 décembre 1923, sergent; 16 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Pourret (Camille-Charles-Henri), 23 juin 1923, adjudant; 16 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé et cité.
Wattelez (René), 8 juillet 1923, sergent; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Hoarau (Emmanuel), 31 mars 1921, sergent-chef; 18 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Bevilis (René-Prosper-Ernest), 6 août 1920, sergent; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Beng-Thy (Joseph-Claude-Daniel), 14 mars 1921, sergent, 15 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Damadaa-Coudure (Pierre-Jean-Louis), 4 juillet 1924, sergent-chef; 17 ans de services et majorations, 11 campagnes.
Mattiato (François), 17 novembre 1925, sergent; 15 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Alvarez (Gilbert), 11 décembre 1926, adjudant; 17 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Perdreau (Gérard-Roland), 25 avril 1923, sergent; 23 ans de services et majorations, 5 campagnes. Cité.
Cleret (Antoine-Michel), 6 novembre 1928, sergent-chef; 18 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Maxel (Louis), 28 décembre 1924, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Le Louedec (Jean), 1er mai 1926, adjudant; 17 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Verdant (René-Maurice-Joseph-Louis), 26 janvier 1925, adjudant; 18 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Hermine (Emmanuel-Elidor-Régis), 7 septembre 1920, sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Eugénie (Guillaume-Roland), 7 juillet 1924, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Chapelle (Jean), 31 juillet 1920, sergent-major; 17 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Arrias (Jean), 22 septembre 1926, sergent; 19 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Thoumazeau (Robert-Lucien-Jules), 16 janvier 1924, adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Delorme (Arthur), 14 janvier 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Courby (Georges), 21 septembre 1925, sergent-chef; 20 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Gonneau (Joseph-Michel), 29 septembre 1922, adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Valmy (Joseph-René), 19 mars 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Salin (Louis-Yves-Marie), 12 janvier 1925; sergent-chef; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Fremiot (Bernard), 12 mai 1925, sergent; 18 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Costa (Toussaint), 3 février 1921, sergent; 19 ans de services, 8 campagnes.
Diop (Amadou), 30 décembre 1921, sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Chopinaud (René), 29 mars 1925, sergent-chef; 17 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Pépin (Guy-Georges), 30 juillet 1929, sergent-chef; 19 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Salaun (Roger-Alain), 14 janvier 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Martin (Joseph-Louis), 15 septembre 1924, sergent-major; 17 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Simon (Georges-Jean), 2 août 1925, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé et cité.
Lebel (Georges), 29 mai 1924, sergent-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
Duplenne (François), 5 octobre 1924, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Gau (François-Yves-Bernard), 28 juin 1922, adjudant; 16 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Perin (Adrien-Gilbert), 10 décembre 1922, sergent; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Clerc (Eugène-Edmond), 4 août 1926, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Bastido (Eugène-Pierre), 12 avril 1915, sergent; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Lunion (Jean-Baptiste-Eugène), 15 novembre 1921, adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Bouhelier (Roger), 5 avril 1928, sergent-chef; 19 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Coulon (René), 24 février 1927, sergent-chef; 18 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Mouilou (Roger-Lude), 1er mai 1920, sergent; 17 ans de services, 10 campagnes.
Foury (Louis-Roger), 2 août 1926, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Fora (Jean), 5 juin 1924, sergent-chef; 17 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Rusterholz (Georges-William), 17 novembre 1919, sergent-chef; 19 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.

Boucton (Daniel-Manuel), 24 janvier 1924, adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Tauzia (Roger), 16 novembre 1925, sergent-chef; 18 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Mozziconacci (Pasquin), 9 mars 1923, sergent; 15 ans de services et majorations, 12 campagnes.
Robert (Marcel), 4 juillet 1922, sergent; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Dubard (Phidelin-René), 15 février 1923, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Wullaert (Jérôme-Aguste), 2 août 1921, sergent-major; 15 ans de services, 11 campagnes.
Cossalter (Armand-Rodolphe), 11 janvier 1923, sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Veuillet (Jean-Camille), 21 mars 1923, sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Compois (Pierre), 13 juin 1923, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Niderbihl (Edouard-Alphonse), 21 août 1923, sergent-major; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Castelain (Louis), 26 septembre 1921, sergent; 16 ans de services, 11 campagnes.
Naudin (Georges-Jean-Hubert), 23 avril 1926, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Minet (Roland-Emile), 26 juillet 1925, sergent-major; 15 ans de services, 12 campagnes.
Boyer (Raymond), 3 mars 1921, adjudant; 18 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Arrighi (Charles-Philippe), 4 janvier 1925, sergent; 16 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Boddi (Raoul), 9 novembre 1923, sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Bach (Fernand-Jules), 25 juillet 1923, sergent; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Mattler (Charles-Jean-Joseph), 1er mars 1924, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Ravoisier (Christian), 31 décembre 1925, sergent-chef; 17 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Montens (René-Joseph), 10 juillet 1923, adjudant; 16 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Barranque (Paul-Pierre-Léon), 6 juillet 1924, sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Gauthier (Jean-Aimé), 25 août 1922, sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Rovina (Charles), 7 décembre 1922, sergent; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Adele (Marc), 25 avril 1921, sergent; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Nicard (René-Jean), 8 mai 1925, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Boutron (Jean), 22 août 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Boujard (Jean-Edmond-Louis), 6 février 1924, sergent; 18 ans de services et majorations, 7 campagnes. Blessé et cité.
Ramin (Joseph), 15 février 1923, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Guéry (Pierre), 16 janvier 1924, sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Obitz (Jean-Pierre), 6 mars 1926, sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Jacquemin (André), 4 décembre 1922, sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Marc (Maurice-Paul-Alexandre), 22 novembre 1925, sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Mahama (Félix), 29 septembre 1921, sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Martinez (Manuel), 7 avril 1920, sergent; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Deckeur (Pierre-Joseph), 20 avril 1924, adjudant-chef; 21 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Clain (Camille-Louis-Frédéric), 20 janvier 1922, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Petitpierre (Georges), 19 août 1924, sergent-major; 16 ans de services, 11 campagnes.
Cavarec (André), 15 octobre 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Dziamski (Edouard), 13 septembre 1925, adjudant; 14 ans de services, 1 campagnes. Blessé et cité.
Cognet (Elie), 17 mars 1922, sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Gomez (Francis), 13 janvier 1925, adjudant; 18 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Laravine (Louis-Etienne), 15 novembre 1922, sergent; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Ondiviella (Ernest), 17 février 1923, adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Vidal (Clet-Théodore), 6 juin 1921, sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Sarda (Jean), 7 septembre 1927, sergent-major; 18 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Necas (François), 20 septembre 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Gouin (André), 30 mars 1921, sergent; 17 ans de services, 10 campagnes.
Guery (Louis-Antoine), 5 janvier 1924, sergent; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Defer (André), 26 avril 1922, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Vallon (Alphonse), 13 décembre 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Facquez (Florion-Alfred), 18 novembre 1924, sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Blanc (Pierre-Jean-Joseph-Robert), 6 août 1925, adjudant; 15 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Gereec (René), 3 juillet 1924, adjudant; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Turpin (Aimé-Armand), 13 août 1915, sergent; 15 ans de services, 10 campagnes.
Forsbach (Henri-Joanny), 8 novembre 1923, adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Ruez (Louis-Marius), 25 novembre 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Viale (Etienen-Félix), 16 mars 1925, adjudant; 17 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Denis (Gilbert), 15 septembre 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Deveaux (Henri-Antoine), 15 février 1926, sergent; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Trotel (Louis), 7 août 1924, sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Baron (Jean), 13 décembre 1923, adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Villesuzanne (René-Clément), 23 novembre 1923, sergent; 16 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Orioli (Dino-Edgard), 5 septembre 1925, adjudant; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes.
Boileau (Yvan), 6 novembre 1926, adjudant; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé et cité.
Bélis (Parfait-Etienne), 18 avril 1921, sergent-major; 16 ans de services, 10 campagnes.
Cave (René-Louis), 27 janvier 1924, sergent; 16 ans de services, 10 campagnes.
Cavalier (Jean), 23 décembre 1924, adjudant; 19 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Gouache (Roland), 16 août 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Belieu (Jean-Georges-Gustave), 17 mai 1924, sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Krill (Gaston-Edouard), 1er octobre 1924, adjudant; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Valat (Jean-Henri), 20 février 1924, sergent-chef; 18 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Pagni (Sylvain), 11 août 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Meignien (Jean-Louis-Henri), 6 juillet 1926, adjudant; 15 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Niquet (Maurice-André), 30 mars 1917, adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes.
Perod (Georges), 4 novembre 1925, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Booten (Willy), 13 avril 1926, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Ateza (Marcel), 14 juillet 1921, sergent; 17 ans de services, 10 campagnes. Cité
Hénaff (Roger-Jean-Louis), 20 novembre 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Gutierrez (Joachim), 1er juin 1928, sergent-chef; 19 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Ricco (Maurice), 22 avril 1925, sergent; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Michelin (André-Pierre), 27 octobre 1926, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Rival (Albert), 3 juillet 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Carolin (Raoul-Benoît), 20 novembre 1922, adjudant; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé et cité.
Pouzergues (Henri-Lucien), 21 août 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Doumas (René-Charles), 16 octobre 1920, sergent-major, 17 ans de services, 9 campagnes.
Courmont (Eugène-Omer), 10 avril 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.

Ranaivo - Rakotomanana (Charles), vers 1920, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Dornier (Jean), 5 octobre 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Delonca (Fernand), 30 juillet 1923, sergent; 17 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Fischer (Jean), 17 juin 1923, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Daniel (Jean-Victor-Marie), 13 mars 1926, sergent; 17 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Tard (Louis-René), 19 novembre 1924, sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Sittler (Joseph), 9 décembre 1923, adjudant (pour prendre rang au 30 juin 1956; 16 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Leplang (Roger-Yves), 5 mai 1926, sergent-chef; 19 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Fournier (Jean), 31 mai 1925, adjudant; 18 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Laine (Robert), 20 octobre 1923, sergent; 17 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Thioune Moham'dou Biram Coura Fall, 3 juillet 1921, sergent-major; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Braud (Henri-René), 12 juillet 1925, sergent-chef; 15 ans de services et majorations. 11 campagnes. Cité.
Clivet (Jean), 19 février 1926, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Nicolas (Robert-Alexis), 16 mars 1926, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Venin (Joseph-Paul), 21 décembre 1925, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Cambi (Maurice), 19 août 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Ganipeau (Gérard-Jean-Robert), 14 septembre 1922, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Barbier (Charles), 13 mars 1923, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Costa (Philippe), 16 août 1924, sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Laurent (Yves-Joseph), 5 août 1921, sergent-chef; 17 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Rino (Robert), 6 octobre 1923, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Randol (Modéran-Hilarian), 22 octobre 1920, sergent; 17 ans de services, 10 campagnes.
Guabello (Jean-Auguste), 9 juillet 1927, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Ardouin (Jean-Charles), 7 mars 1926, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Morel (Paul-Antoine), 30 octobre 1925, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Lepage (René), 30 décembre 1923, sergent; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Lupini (Paul-René-Joseph), 16 mars 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Andrieux (Robert-Jean), 21 juin 1925, sergent-major; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Lionnet (Abel), 16 septembre 1926, sergent; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Bocenno (Marcel), 30 octobre 1923, sergent; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
Palfroix (Paul-Jules), 26 mai 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Breinacher (Albert), 8 avril 1925, sergent-chef; 18 ans de services et majorations, 8 campagnes
Helleboid (Adrien), 24 septembre 1923, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Oldra (André), 19 mars 1923, sergent; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Gaire (Eugène), 1er février 1924, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Nocus (Louis-Roger), 26 décembre 1924, adjudant; 14 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Meyer (Joseph), 26 juin 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Guillebaud (Gaston), 12 mai 1926, sergent-chef; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Objois (Max-Gérard), 11 novembre 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Prat (Jean), 14 mai 1925, adjudant; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Pierre-Louis (Ernest), 26 février 1922, sergent-major; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bertrand (Franck), 24 février 1921, sergent-major; 16 ans de services, 10 campagnes.
Glo (Pierre), 24 septembre 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Julien (Alphonse), 17 juillet 1924, sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Grenier - Soliget (André-Eugène), 19 octobre 1925, sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Le Roux (Armand-Emile), 22 mai 1923, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Guiberteau (Simon-Roger), 3 mars 1921, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Souchet (Henri), 25 juillet 1927, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Vanin (Roger), 2 janvier 1924, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Debacq (Louis-Henri), 25 avril 1923, adjudant; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Raya Youssef, P. 1923, sergent - chef, mle 51-981-2331 A. O. F.; 16 ans de services, 10 campagnes.
Blaize (Pierre-Jean-Marie), 11 mars 1923, adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Diard (Jean), 9 avril 1927, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Pagès (Gilbert), 27 novembre 1924, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Benoit (Michaël), 20 juillet 1921, sergent; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bellec (Jean-Pierre), 7 novembre 1925, sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Soupize (Serge), 14 août 1928, sergent; 17 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Goiffon (Jean-Auguste), 6 septembre 1926, sergent-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Guidon (Louis), 17 mars 1928, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Champoux (Jean-Marie-Antoine), 2 décembre 1921, adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
Vidal (André-Paul), 19 août 1926, sergent-chef; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé et cité.
Dulaurent (Martial), 12 février 1917, sergent; 17 ans de services, 9 campagnes.
Laurent (René-Lucien-François), 19 novembre 1924, adjudant; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Corabeuf (Robert-Jean-Louis), 1er février 1926, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Brand (Henri), 21 octobre 1923, adjudant; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Prely (Martial), 13 août 1925, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Jumel (Raoul-Gaston-Louis), 30 mai 1925, sergent-chef; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Belmonte (Salvador-Joseph), 27 avril 1924, adjudant; 16 ans de services et majorations. 10 campagnes. Cité.
Pascal (Jean-Marcel-Marie), 13 juillet 1924, sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Casimir (Régis-André-Roland), 25 mars 1925, sergent-major; 14 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Albertucci (Noël), 21 décembre 1921, sergent; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Maillot (Jean-Louis-François), 11 mars 1926, adjudant; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Blanchet (René), 27 mai 1926, sergent; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Moisson (Charles), 8 novembre 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Juhel (Gustave), 9 décembre 1925, sergent-chef; 18 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Bisch (Marcellin-Arthur-Henri), 16 février 1925, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Tissandier (Jean-Marcel), 12 avril 1926, sergent-chef; 17 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Mahé (Joachim-Julien), 20 février 1926, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Vincent (Auguste-Joseph), 5 juillet 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Ponsin (Roger), 28 avril 1923, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Mialet (Raymond), 13 octobre 1925, adjudant; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Fertille (Roger-Hippolyte), 25 avril 1922, sergent-major; 14 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Deplanque (Alfred-Joseph-Noël), 27 octobre 1925, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Boeglin (Antoine), 6 janvier 1928, adjudant; 13 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé et cité.
Rabelka (Parfait-Stéphane), 16 avril 1922, sergent; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Nguyen Phung (Maximilien), 3 juin 1921, sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Monpeyssin (Marcellin-Louis), 23 janvier 1923, adjudant-chef; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Dumontet (Jean-Marie), 15 août 1923, adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.

Zanouy (Guy-Pierre), 30 novembre 1926, sergent-chef; 17 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.

Cottret (Auguste-Léon-Jean), 29 août 1920, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Georges (Basile-Floris), 2 janvier 1921, sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.

Mailliot (Antoine-Léonel), 13 septembre 1925, sergent; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.

Gonzalez (Jules), 16 février 1926, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.

Rouvier (Henri), 11 février 1926, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Julien (Max-Antoine), 17 octobre 1921, sergent-major; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Malafosse (Augustin), 19 mars 1923, sergent; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.

Zadire (Flavien-Michel), 19 août 1922, sergent; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Laffitte (Jean), 20 décembre 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Gillet (Jacques-Julien-Louis), 7 mars 1925, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.

Rio (Jean-Marie), 9 avril 1921, sergent; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes.

Frouin (Gilbert-Marcel), 22 août 1925, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Ménage (Pierre-Narcisse), 19 octobre 1921, sergent-chef; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.

Stahlmann (Wilfred-Evenor-Antoine), 29 octobre 1918, sergent; 15 ans de services, 10 campagnes.

Salavert (Maurice-Robert), 12 décembre 1925, adjudant; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Giudicelli (Jean-Paul), 5 janvier 1925, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Permal (Raymond), 20 février 1921, sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes.

Contamin (Jean-Auguste), 3 novembre 1926, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.

Mattei (Pierre), 19 février 1925, adjudant; 14 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.

Wattequant (Emile-Auguste), 19 novembre 1921, adjudant; 17 ans de services, et majorations, 8 campagnes.

Bougnotteau (Jean), 9 février 1925, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Bernard (Pierre), 12 décembre 1922, sergent; 17 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Ghirardi (Jules), 9 octobre 1927, sergent; 15 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.

Louis (René-Maurice), 21 octobre 1926, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Rebuffel (Julien), 29 avril 1921, sergent; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Laberibe (Samson-Raymond-Emile), 28 juillet 1927, sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Caumel (Maurice), 9 août 1923, sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.

Marly (Jacques-Ernest), 31 août 1925, sergent-chef; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.

Charamon (Jean-Daniel), 27 août 1925, sergent-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Chevallier (Albert-Casimir), 3 mai 1922, sergent; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Decamp (André-Désiré-Joseph), 1er février 1926, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé.

Chirade (Jean), 15 janvier 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Decan (Yves-Victor), 22 mai 1927, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé.

Machard (Jean), 13 juin 1921, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Fournier-Langlais (Roger-Emile), 18 décembre 1917, sergent; 19 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Lamotte (Louis-Vital), 5 février 1923, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Schepens (Jean-Louis), 28 mars 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Benedetti (Sylvain-Jean), 5 mars 1924, adjudant-chef; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.

Medo (Georges-Raymond), 19 décembre 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Schanentgen (Serge-Emile), 28 juillet 1926, sergent-major; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.

Guillin (Louis-Gaston-Félix), 21 mai 1926, sergent; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.

Sellier (Raymond-François), 1er janvier 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Laurent (Pierre), 3 novembre 1925, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.

Dubo (Fernand-Eugène), 22 avril 1924, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.

Coupet (Joseph-Yvan), 9 mai 1925, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Milhau (Albert), 9 octobre 1922, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé.

Ducros (Gérard), 4 juin 1926, sergent; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Vasseur (Robert), 18 août 1925, sergent-chef; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.

Guilleux (Ambroise-Emile-Clément), 1er septembre 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Quinet (Edgar), 18 février 1923, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Raynal (René-Marcel-Emile), 31 mars 1927, sergent-chef; 18 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité

Raso (Vincent), 29 septembre 1925, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Deurweilher (Joseph-Edgar), 30 mai 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Dupont (Claude-René-André-Gilbert), 26 novembre 1926, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.

Marcadier (André), 19 octobre 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Vivien (Léon-Auguste), 26 février 1923, adjudant-chef; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.

Trolin (Léon), 15 mars 1924, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Cailleau (Roger), 12 mars 1926, sergent-major; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.

Herlin (Lucien), 28 décembre 1923, sergent; 17 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Roux (René), 8 juin 1925, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Pourchasse (Roger-Marie), 23 décembre 1926, sergent-major; 16 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.

Tallandier (Maurice-Alexandre), 30 janvier 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Mathis (René), 4 février 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Laurent (Yves), 20 décembre 1925, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Donay (Raymond), 9 septembre 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Arnaud (René-André-Léon), 19 juin 1922, sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Albin (Pierre), 5 octobre 1923, sergent-chef; 17 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.

Poplawski (Richard), 24 octobre 1924, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité

Muller (Roger), 19 octobre 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Lebrishoual (Emile), 6 septembre 1927, sergent; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.

Corcelle (Roger-Robert), 9 juillet 1928, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Santurenne (René-Albert), 21 octobre 1924, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes.

Ranger (Jean), 9 octobre 1923, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Poincet (Guy), 23 février 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Cosvas (Jean), 23 janvier 1926, adjudant; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.

Charpentier (René-Gaston), 4 février 1926, sergent-chef; 18 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.

Verisson (Jak), 25 août 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Avazeri (Jacques-Antoine), 25 juin 1926, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Moisch (Robert), 12 juin 1926, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Leblanc (Robert-Jean-Baptiste), 30 novembre 1925, adjudant; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Penninck (Paul-Maximilien), 17 juin 1922, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Vezinet (Jean), 28 juillet 1926, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Chauvet (Pierre-Gérard), 4 juillet 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Durandeu (Jean-Marie), 23 avril 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Maizières (André), 3 octobre 1921, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Capelle (Edmond-Henri-Paulin), 13 mai 1922, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Colin (Robert-Marcel), 18 juin 1925, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Lutz (Lucien), 4 mai 1921, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Uvergoels (Léon-Paul), 6 août 1922, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Graziani (Simon-Jean), 23 janvier 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Courbet (Albert-Edouard), 5 juin 1921, adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Humbert (Jean-Jules), 25 novembre 1925, adjudant; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Loncle (Etienne-Marie), 29 mars 1926, adjudant; 18 ans de services et majorations, 8 campagnes.
Etheve (Alix-Appolinaire), 20 juillet 1921, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Amadis (Marcel-Gustave), 2 octobre 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Giry (Etienne), 1er octobre 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Fraval (Isidore-Pierre-Marie), 20 mai 1923, sergent-major; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Peres (Louis), 13 avril 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bernard (Lucien-Roger), 16 octobre 1926, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Chevrier (Gilbert), 14 août 1923, sergent; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Gobyn (René-Clément), 31 janvier 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Tournier (Raymond), 22 février 1925, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Allegre (René-Armand-Auguste), 2 avril 1926, adjudant; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Freiat (Jean-Marie-Claude), 22 août 1926, adjudant; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Henri (René-Louis), 11 mai 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bouillere (Serge-Francis-Joseph), 31 janvier 1925, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Roignant (Gabriel-Marie), 25 août 1926, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Gaubert (André), 6 avril 1923, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Le Bris (Henri), 5 janvier 1922, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Wident (René-Paul-Aimé), 15 décembre 1926, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Jacquet (Abel), 20 décembre 1924, sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Stephany (Gilbert-Charles-Emile), 9 mai 1924, adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes. Cité
Fabre (Henri), 13 novembre 1923, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Pruvost (Etienne-Benoit), 23 juin 1927, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Olin (Lucien-Georges), 17 mai 1926, adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Tresdoi (Georges), 20 mars 1924, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Garnier (André-Léon), 26 mai 1923, sergent; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Henninot (Roger), 12 septembre 1921, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Le Bail (Francis), 26 septembre 1929, adjudant; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Rolland (Bernard-Marc), 20 juillet 1925, sergent; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Cantera (Pierre-Jean), 24 octobre 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Leprieur (Albert), 9 février 1927, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Lafourcade (Pierre), 28 septembre 1924, sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Helman (Bernard), 6 mai 1924, sergent-major; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Berthelier (Henri-Joseph), 7 octobre 1925, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Fonles (Robert-Georges-Marcel), 4 janvier 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Waucquier (André-Jean), 4 juin 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cite.
Guevel (Pierre), 22 février 1923, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Heliuin (Gilbert), 17 novembre 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Mornand (Pierre-Augustin), 10 juin 1925, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Cucchi (Jacques-Marie), 11 décembre 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Roquebert (Roger-Jean), 17 novembre 1921, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Diara (Jean), 10 décembre 1924, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Barthelemy (René-Georges), 5 septembre 1923, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Carayol (Gaston), 7 avril 1927, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bouillaud (Roland-Charles-Louis), 20 décembre 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Lamette (Jean), 15 février 1928, sergent; 16 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Delaigle (Henri), 25 mars 1926, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Mathiotte (Jean-Marie), 15 février 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Grisoni (Augustin), 11 septembre 1924, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Wolarski (Alfred), 28 janvier 1926, sergent-chef; 18 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Vanhoutte (Alphonse-Médard), 19 juillet 1925, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Robillard (Lucien-René), 30 décembre 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Grosgogeat (André-Maxime), 31 mai 1926, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Girard (Pierre-Marcel), 12 février 1927, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Duriez (Georges), 27 juin 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Leroux (Alexandre), 18 janvier 1925, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Uguen (Marcel), 11 septembre 1926, sergent-chef; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Valli (Paul-Marie), 11 novembre 1922, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Battut (Julien), 8 octobre 1923, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Poudrel (André), 16 novembre 1925, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes, Cité.
Fache (Georges), 30 avril 1927, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Jouffroy (Charles-François), 21 août 1927, adjudant; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
Falcinella (Pierre-Jean-Baptiste), 1er avril 1925, adjudant; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Pousserot (Marcel-Antonin-Louis), 15 mars 1925, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Maurice (René-Paul-Jacques), 27 juin 1922, adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Cauvin (Robert-Paul), 4 novembre 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Benoit (Emile-Henri), 24 janvier 1925, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Moreau (Raymond-Camille), 3 décembre 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Allanic (Alcine), 11 novembre 1923, sergent; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Saleix (Gérard-Roger), 7 décembre 1925, sergent; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
Lavigne (André), 11 mars 1924, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Berrier (Julien), 11 juillet 1925, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Tergenina (Justin-Marius), 21 avril 1923, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Poulain (Henri), 20 juillet 1922, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Leput (Maurice-Eugène), 9 mars 1925, sergent; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Bourdin (Francis-Aristide), 22 mai 1925, adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Delbruyere (Paul), 15 avril 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Paucod (Alphonse), 15 février 1926, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Ginovart (André), 10 octobre 1924, sergent-major; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Niobe (Raymond), 9 novembre 1926, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Viallon (Antonin), 29 décembre 1923, sergent; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
Botte (Jacques), 9 février 1926, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Wloczysiak (Thaddée, dit Zigzag), 17 septembre 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Taupier (Edmond-Georges-Emile), 17 juin 1925, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Kitzinger (André-Paul), 27 mai 1923, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Ramat (Henri), 17 mars 1924, adjudant; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Remond (Pierre-André-Julien), 10 novembre 1923, sergent-chef; 14 ans de sevrices, 10 campagnes. Blessé et cité.
Chateau (Maurice-Pierre), 3 janvier 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Froy (Jean-Georges), 21 décembre 1924, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Taguet (Raoul-Jean-Marcel), 8 novembre 1926, adjudant; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Couturaud (René-Pierre), 12 novembre 1926, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Le Roux (Michel-Joseph), 12 février 1926, adjudant; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Joly (Raymond), 17 janvier 1922, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Rousseau (Jean-Ernest-Paul), 5 novembre 1925, adjudant; 16 ans de services et majorations, 9 compagnes. Cité.
Couillon (Amédée-Xavier), 23 janvier 1927, sergent; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Jafniat (André-Léon-Marius), 8 août 1925, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Henniquaux (Marcel-André), 22 mai 1923, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Melin (Jean-Henri), 22 février 1921, sergent-major; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Loustau (Jean-Marie-Eugène), 13 juillet 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Glize (Jean-Charles), 30 avril 1925, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Solaï (Sylvain), 13 novembre 1923, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Darroman (Pierre), 8 mars 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Alleleyn (André), 30 juin 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Clauman (Marcel-Henri-Victor), 23 mai 1924, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Goudot (Bernard-Claude-Etienne), 26 août 1926, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Jambou (Joseph-Bertrand-Alphonse), 23 octobre 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Claverie (Gérard), 19 janvier 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Airaud (André-Abel-Georges), 6 novembre 1921, adjudant; 17 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Larroque (Henry-Pierre), 17 novembre 1923 ,adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Heudes (Albert-Yves), 12 octobre 1925, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Domy (Jacques-Fernand), 3 mars 1923, sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Dulas (Christian-Louis), 25 octobre 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Joseph (Gustave), 8 mars 1924, sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Barbaut (Désiré), 27 novembre 1919, adjudant-chef; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Rondot (André), 18 juin 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes, Blessé et cité.
Salle (Paul-Roch), 1er février 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Paumard (Gaston-Emile), 15 octobre 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Cann (Jean-Pierre), 17 août 1921, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Hardy (Lucien), 20 août 1922, sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Minet (Emile), 20 septembre 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Picard (Pierre), 27 septembre 1924, sergent-chef, 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Tetier (Albert-Emile), 18 avril 1920, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bouvier (Georges-Gilbert), 26 octobre 1926, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Phllibert (Charles-André), 12 février 1925, sergent-major; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Gachot (René-Henri), 5 septembre 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes Cité.
Buillas (François-Henri), 18 décembre 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Murat (Louis-Marcel), 14 avril 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Herve (Théophile-Jean-Louis-Joseph), 17 février 1925, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Descamps (Charles-Achille), 27 décembre 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Serviere (Paul-Claudius-Louis), 4 décembre 1927, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes Blessé et cité.
Margail (Claude), 10 janvier 1927, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Augustin (Joseph-Hubert), 6 novembre 1925, sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Lamboley (Yves-Alexandre), 13 juillet 1927, sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Pouillat (Robert), 23 février 1927, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Marion (Jacques-Jean), 14 juin 1926, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Delefosse (François-Robert), 14 septembre 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Leonetti (Paul-Marie), 25 mai 1925, sergent-major; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Loubeau (Fernand), 26 mai 1924, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Larrive (Marcel-Robert), 18 juin 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Vande Sompele (Léon-Pierre), 5 décembre 1923, adjudant; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Gervais (Jean-Henri), 3 mai 1925, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Jaouanet (Ernest-Marie), 23 janvier 1925, adjudant; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Romieu (René), 1er avril 1926, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Deriviere (Alfred-Franck), 2 décembre 1920, sergent-major; 14 ans de services, 6 campagnes.
Tonnot (Henri), 16 mars 1924, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Colin (Gaston), 8 octobre 1923, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
L'Haridon (Laurent), 12 mars 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Le Querre (Joseph-Jean), 24 mai 1920, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Matou (Thiburce-Sabas-Nicolas-Barbès), 4 décembre 1920, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Bultel (Michel-Roger), 12 mai 1924, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Keraudren (François), 17 février 1925, adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Titina (Victor-Elise), 21 août 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Schoetens (Léopold-Jules-René), 7 février 1926, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Riboulot (Fernand-Edmond), 2 avril 1924, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Roussel (Léon), 18 octobre 1921, sergent-chef; 16 ans de services 9 campagnes. Cité.

HOMMES DE TROUPE

Giacobetti (Paul-Mathieu), 15 juillet 1920, caporal-chef; 20 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Letinevez (Roger-Lucien), 7 janvier 1918, 1re classe; 17 ans de services, 13 campagnes.
Vidal (Georges-Bernard), 23 avril 1922, caporal-chef; 19 ans de services, 13 campagnes.
Trillaud (André), 25 mars 1922, 1re classe; 19 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé et cité.
Lepinay (Joseph-Elien), 4 septembre 1919, 1re classe; 18 ans de services, 13 campagnes.
Martin (André-Alfred), 25 février 1923, caporal-chef; 17 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Poncelet (Marcel-Arthur), 19 décembre 1921, caporal-chef; 17 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Mounissamy (Eugène), 29 juillet 1922, 1re classe; 16 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Barthes (Albert-Henri), 6 mai 1920, caporal-chef; 20 ans de services, 10 campagnes.
Franjou (André), 19 juillet 1916, caporal-chef; 21 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Ciceron (Savarinadin-Savourou), 1er avril 1918, 1re classe; 15 ans de services, 14 campagnes.
Fiefel (Pierre-Louis), 23 juillet 1922, caporal-chef; 17 ans de services, 13 campagnes.

Tonru (Jean-Jacques), 5 novembre 1921, caporal-chef; 15 ans de services, 14 campagnes
Saint-Yves (Lourdessamy), 29 mai 1914, caporal-chef; 16 ans de services, 14 campagnes.
Payet (Joseph-Roger), 5 décembre 1919, caporal; 16 ans de services et majorations, 13 campagnes.
Chabory (Gabriel), 17 novembre 1911, caporal-chef; 19 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Chehade Markabé, P. 1924, 1re classe, mle 2353 Syrie; 16 ans de services, 13 campagnes.
François (Serge-Marie-Félix-Marc), 12 janvier 1921, caporal-chef; 15 ans de services, 14 campagnes.
Rapin (Rock), 7 octobre 1917, caporal; 15 ans de services, 12 campagnes.
Ali Ibrahim Wassouf, P. 1920, caporal, mle L. M. 6 A. O. F.; 15 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Mendiola (Philippe-Albert), 6 juin 1920, caporal-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
Mondor (Sosthène-Angelbert), 28 novembre 1924, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Perutin (Lucien-Saint-Ange), 7 janvier 1919, caporal-chef; 19 ans de services, 10 campagnes.
Lacour (Henri), 6 mai 1923, caporal-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Populo (Roland), 18 octobre 1921, 1re classe; 16 ans de services, 12 campagnes.
Roquain (Julien), 14 mars 1920, 1re classe; 19 ans de services, 9 campagnes Cité.
N'Dione Mamadou, en 1917, 1re classe, mle 1095 A. O. F.; 16 ans de services, 11 campagnes.
Faucher (Jean-Marcel), 17 février 1928, caporal; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
Badih El Hanna, en 1925, caporal, mle 209/ETR. Madagascar; 15 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Wolker (René-André), 28 janvier 1923, caporal-chef; 17 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Constantin (André), 28 septembre 1916, caporal-chef; 20 ans de services, 9 campagnes.
Rigobert (Kichenassamy), 8 septembre 1917, caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Mayer (Armand), 8 décembre 1923, 2e classe; 19 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Viaud (Edouard), 7 novembre 1920, caporal-chef; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Delemar (Samicannou), 31 janvier 1918, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Marchetti (Antoine), 17 octobre 1927, caporal-chef; 15 ans de services et majorations, 7 campagnes. Blessé et cité.
Bourabier (Maurice-Emile), 3 avril 1922, caporal-chef; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Cassan (Emile-Germain), 2 juin 1922, 1re classe; 17 ans de services, 11 campagnes.
Prudentos (Calixte-Edouard), 18 octobre 1924, caporal-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Menot (Marcel), 9 juin 1925, caporal-chef; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Raynaud (Antonin-Jean-Robert), 23 septembre 1922, caporal-chef; 17 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Diop (Ibrahima), en 1917, 1re classe, mle 126 Dakar; 16 ans de services, 12 campagnes.
Habib Noueira, vers 1920, 1re classe, mle 199 A. O. F.; 15 ans de services, 13 campagnes.
Barres (Radjagobalou), 28 juillet 1923, caporal; 15 ans de services, 13 campagnes.
Delamarche (Romain), 2 novembre 1911, caporal; 19 ans de services, 9 campagnes.
Robert (Louis-Félix), 23 septembre 1920, caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Simon-Jean (Jean), 10 avril 1922, caporal-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Marouf Mahmoud, P. 1925, 1re classe, mle 2340 A. O. F.; 15 ans de services, 13 campagnes.
Ismaïl ben Mohamed Kheirbek, P. 1925, caporal-chef, mle 39386 Rayak; 15 ans de services, 13 campagnes.
Ibrahim Mirzan, P. 1923, 1re classe, mle 2351 Rufisque; 15 ans de services. Cité.
Diop El Hadji, 20 novembre 1921, caporal-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Moge (Léon-François, surnom Iva), 9 mars 1923, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Savelli (Joseph-André), 16 mai 1922, caporal-chef; 15 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Lorenzo (André), 19 janvier 1926, caporal-chef; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
François (Govindarassou), 30 novembre 1921, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Catroux (Marc-Jean), 30 août 1924, caporal-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Ishak (Georges), 2 avril 1926, 1re classe; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Khalil Moukaabari, P. 1924, 1re classe; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Cimon (Francisque), 4 mars 1918, 1re classe; 16 ans de services, 12 campagnes.
Louis-François (Balakiehenin), 16 avril 1917, caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Agostini (Jean), 7 avril 1924, caporal-chef; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Counil (Coumarin), 13 septembre 1918, caporal-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Laroche (René-Camille-Gabriel), 7 janvier 1921, 1re classe; 17 ans de services, 9 campagnes. Blessé.
Gomez (Joseph), 1er janvier 1919, caporal-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
Calonnec (Alexandre), 12 novembre 1923, caporal-chef; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Marthe-Rose (Lucien-Lucie), 13 décembre 1922, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Odile (Louis-Jean), 31 décembre 1923, caporal-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Linthal (Léon-Ignace), 11 avril 1924, caporal; 15 ans de services, 12 campagnes.
Wehbe (Mikhail), P. 1920, caporal-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Chamoun (Iskandar), en 1922, 1re classe; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Hingant (Roger), 14 février 1923, 2e classe; 17 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Salim El Ballouta, P. 1924, caporal, mle 2338 A. O. F.; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Modestin (Marcel-Angélo-Marceau), 24 mai 1919, caporal-chef; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Richard (Michel), 9 avril 1925, caporal-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Nagaya (Virappin), 30 mars 1920, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Ibrahim Kassem, P. 1925, 1re classe, mle 42174 Damas; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Leman (Gaston), 16 mai 1924, caporal-chef; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Coublan (Jean-Marie), 24 février 1924, caporal-chef; 15 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Cren (Louis-Marie), 7 novembre 1922, caporal-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Jabbour (Ishak), vers 1924, caporal-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Andoni Mouitou, 19 mars 1922, caporal-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Bonillo (Joseph), 8 novembre 1924, 1re classe; 16 ans de services, 11 campagnes.
Mahmoud Sleiman-Hassan, vers 1925, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Lalanne (Adrien), 1er octobre 1921, caporal; 16 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Mevel (Guillaume-Pierre-Marie), 20 août 1924, caporal-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Lauret (Jules-Louis-Marie), 16 juillet 1923, 1re classe; 15 ans de services, 11 campagnes.
Descartes Damardjou, 2 août 1923, caporal-chef; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Vaudaine (Georges-Marius), 22 avril 1921, caporal-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Arrighi (Jean), 23 septembre 1926, caporal-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Livoreil (Roger), 19 novembre 1921, caporal-chef; 17 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Pedussaut (Noël), 28 décembre 1921, caporal-chef; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Legros (Avis-Michel), 8 mai 1925, caporal-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.

2° *Militaires servant sous le régime transitoire du décret du 19 octobre 1955.*

SOUS-OFFICIERS

Toure Maniboliot, en 1920, sergent, mle 84541 Kindia; 18 ans de services, 12 campagnes. Blessé.
Ouo-Ouo, vers 1922, sergent, mle 2275 Kindia; 16 ans de services, 12 campagnes. Blessé.
Ibra N'Diaye, en 1919, sergent, mle 59105 Saint-Louis; 19 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Souba Bilivogui, vers 1922, sergent-chef, mle 2505 Kindia; 16 ans de services, 12 campagnes.
Zoumanigui Akoï, vers 1922, sergent, mle 2501 Guinée; 15 ans de services, 13 campagnes.
Moriba Camara, en 1922, sergent, mle 2455 Kindia; 16 ans de services, 14 campagnes.
Labila (André), vers 1922, sergent, mle 2439 Kindia; 16 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Vali Sibidé, en 1921, sergent, mle 95139 Kindia; 17 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bancali Baugoura, vers 1922, sergent, mle 610 Kindia; 16 ans de services, 12 campagnes.
Yero Coulibaly, vers 1922, sergent-chef, mle 750 Kindia; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Fin Tolno, en 1922, sergent, mle 2850 Kindia; 16 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Pepe, vers 1922, sergent, mle 2259 Kindia; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Antoinet Goé, en 1922, sergent, mle 2272 Kindia; 16 ans de services, 11 campagnes.
Kaba Camara, vers 1923, sergent, mle 6899 Kindia; 15 ans de services, 14 campagnes.
Bobo Guilavogui, vers 1923, sergent-chef, mle 6962 Kindia; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Badière Tiama, vers 1922, sergent, mle 70046 Soudan; 16 ans de services, 11 campagnes.
Amara Bérété, vers 1922, sergent, mle 1654 Guinée; 16 ans de services, 12 campagnes.
Toure Souleymane, en 1924, sergent-chef, mle 6750 Kindia; 15 ans de services, 12 campagnes.
Homine Ouo, en 1920, sergent-chef, mle 2320 Kindia; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Koffi Klou Joseph, vers 1922, sergent, mle 72277 Cotonou; 14 ans de services, 12 campagnes. Blesse et cité.
Ouroudara Millogo, vers 1923, sergent-chef, mle 70258 Ouagadougou; 15 ans de services, 13 campagnes.
Mamadou Ouattara, vers 1923, sergent-chef, mle 70361 Ouagadougou; 15 ans de services, 13 campagnes.
Sow Mamadou, en 1920, sergent, mle 2547 Saint-Louis; 15 ans de services, 13 campagnes
Yarakoli, vers 1922, sergent, mle 2276 Kindia; 16 ans de services, 11 campagnes.
Tampoure Mamboné, en 1922, sergent, mle 66053 Ouagadougou; 16 ans de services, 12 campagnes.
Zalbie Bazougo, vers 1924, sergent, mle 70700 Ouagadougou; 14 ans de services, 13 campagnes. Blessé et cité.
Keoule (François), en 1923, sergent, mle 6815 N'Zerekoré; 15 ans de services, 13 campagnes.
Fassaly Camara, en 1922, sergent, mle 1046 Kindia; 16 ans de services, 11 campagnes.
Boa (René), en 1922, sergent-chef, mle 97949 Côte d'Ivoire; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Assogba (Michel-Théodore), vers 1922, sergent-chef, mle 65672 Cotonou; 16 ans de services, 11 campagnes.
Bagnini Badolo, vers 1923, sergent-chef, mle 70042 Ouagadougou; 15 ans de services; 12 campagnes.
Telly (Prosper), vers 1923, sergent, mle 5112 Côte d'Ivoire; 15 ans de services, 10 campagnes.
Kiedieni Koné, vers 1920, sergent, mle 94273 Côte d'Ivoire; 16 ans de services, 10 campagnes.
Adjima Yamba, en 1922, adjudant, mle 4979 Niamey; 16 ans de services, 10 campagnes.
Nabi Sylla, vers 1923, sergent, mle 7005 Kindia; 15 ans de services, 12 campagnes.
Hibouroi Soilihi, vers 1925, sergent-chef, mle 8869 Madagascar; 14 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Amara Dinzo, vers 1922, sergent, mle 2171 Guinée; 16 ans de services, 11 campagnes.
Bakary Tounkara, vers 1923, sergent, mle 7051 Kissidougou; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bokossa Gaoua, vers 1923, sergent-chef, mle 72266 Cotonou; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Diassouma Sagno, vers 1922, sergent, mle 2084 Kindia; 16 ans de services, 11 campagnes.
Mabeye Sandougou, vers 1920, sergent-chef, mle 20365 Zinder; 16 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Ibrahima Barry, vers 1922, sergent, mle 1252 Kindia; 16 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Orou Guanti, en 1921, sergent-chef, mle 66332 Cotonou; 16 ans de services, 11 campagnes.
Yagba Ouro, vers 1923, sergent, mle 6822 Kindia; 15 ans de services, 11 campagnes.
Niereke (Joseph), en 1924, sergent-chef, mle 10245 Kindia; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Fassou Kéléta, vers 1923, sergent-chef, mle 6842 Kindia; 15 ans de services, 11 campagnes.
Mayedjim (Gaston), vers 1922, sergent-chef, mle 3711 Tchad; 16 ans de services, 9 campagnes.
Tiemogo Sanou, vers 1925, adjudant, mle 67451 Ouagadougou; 15 ans de services, 11 campagnes.
Zan (Gabriel), en 1923, sergent-chef, mle 5833 Abidjan; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Famadi Keita, vers 1923, sergent-chef, mle 7197 Kindia; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Djibril Camara, vers 1923, sergent-chef, mle 7207 Kindia; 15 ans de services, 10 campagnes Cité.
Zie Coulibaly, en 1923, sergent, mle 6113 Côte d'Ivoire; 15 ans de services, 10 campagnes.
N'Ma Kiemou, en 1923, sergent, mle 70.310 Cotonou; 15 ans de services, 11 campagnes.
Sissoko Toutou, vers 1922, sergent, mle 89.934 Soudan; 15 ans de services, 11 campagnes.
Idde Hamidalou, en 1924, sergent-chef, mle 9.209 Niamey; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Passoum Diallo, vers 1924, sergent-chef, mle 71.010 Ouagadougou; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Saleye Dari, vers 1919, sergent-chef, mle 19.684 Niamey; 19 ans de services, 6 campagnes.
Kessie Boizo, en 1922, sergent, mle 95.888 Côte-d'Ivoire; 16 ans de services, 9 campagnes.
Dian Benté Koulibaly, en 1923, sergent, mle 7.410 Kindia; 15 ans de services, 10 campagnes.

HOMMES DE TROUPE

Bourahima Koroma, en 1912, 1re classe, mle 36.118 Kindia; 20 ans de services, 9 campagnes.
Amadou Djelé, vers 1919, 1re classe, mle 66.820 Kindia; 19 ans de services, 9 campagnes. Blessé.
Camara Bokary, en 1919, caporal-chef, mle 61.623 Kindia; 20 ans de services, 13 campagnes.
Dotere Sanou, vers 1919, 1re classe, mle 37.111 Ouagadougou; 20 ans de services, 12 campagnes.
Koname Koné, vers 1919, 1re classe, mle 47.185 Ouagadougou; 19 ans de services, 12 campagnes.
Kao-Ti dit Ipa, vers 1919, 1re classe, mle 17.429 Côte-d'Ivoire; 19 ans de services, 12 campagnes. Blessé.
Oumarou Bailo, en 1920, 1re classe, mle 81.421 Kindia; 18 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Dotana Koné, en 1920, 1re classe, mle 53.211 Côte-d'Ivoire; 18 ans de services, 13 campagnes.
Tema Zogbeu, en 1917, caporal-chef, mle 10.461 Côte-d'Ivoire; 20 ans de services, 10 campagnes.
Bila Tougma, vers 1920, caporal-chef, mle 61.673 Ouagadougou; 18 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Sindote Palenfo, vers 1918, caporal-chef, mle 29.123 Ouagadougou; 19 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Fode Sylla, en 1918, 1re classe, mle 79.290 Kindia; 19 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Lafoura Touré, en 1920, 1re classe, mle 76.816 Kindia; 19 ans de services, 12 campagnes.
Boue Dia, en 1917, caporal-chef, mle 9722 Côte-d'Ivoire; 20 ans de services, 11 campagnes.
Ousmane Foyenké, vers 1922, 1re classe, mle 518 Kindia; 16 ans de services, 15 campagnes.
Samande Dindané, vers 1919, caporal-chef, mle 29358 Ouagadougou; 19 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Douon Dely, en 1918, 1re classe, mle 26.785 Côte-d'Ivoire; 20 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Fassely Condé, vers 1919, caporal-chef, mle 72.041 Kindia; 18 ans de services, 11 campagnes.
Cafando (Maurice), en 1914, 1re classe, mle 63.263 Ouagadougou; 18 ans de services, 11 campagnes.
Yatto Cassa, en 1921, caporal-chef, mle 61.084 Dahomey; 17 ans de services, 13 campagnes.
Zou Gohou, en 1914, 1re classe, mle 81.982 Côte-d'Ivoire; 20 ans de services, 10 campagnes.
Boli-Bi-Goue, vers 1919, 1re classe, mle 29.618 Côte-d'Ivoire, 19 ans de services, 10 campagnes.
Traore Dofini, vers 1920, 1re classe, mle 81.907 Haute-Volta; 16 ans de services, 14 campagnes.
Fahoro Sagno, en 1921, 1re classe, mle 95.109 Kindia; 17 ans de services, 13 campagnes.
Bango Kiénou, en 1921, 1re classe, mle 81.983 Haute-Volta; 16 ans de services, 13 campagnes.
Samba Boyé Diallo, en 1922, 1re classe, mle 688 Kindia; 16 ans de services, 13 campagnes.
Faya Massandouno, en 1921, caporal, mle 95.169 Kindia; 17 ans de services, 12 campagnes.
Alfou Barry, en 1922, 1re classe, mle 1073 Guinée; 16 ans de services, 13 campagnes.
Namori Keita, vers 1922, caporal-chef, mle 1.882 Kindia; 16 ans de services, 13 campagnes.
Kourouma Moriba, vers 1922, caporal-chef, mle 2.616 Kindia; 16 ans de services, 13 campagnes.

Noumou Moussa, vers 1923, 1re classe, mle 7.283 Kindia; 15 ans de services, 11 campagnes.
Fara Toino, vers 1922, caporal-chef, mle 2.880 Kindia; 16 ans de services, 13 campagnes.
Millimouno Tamba, vers 1921, 1re classe, mle 95.402 Kissidougou; 17 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Samba Koné, en 1920, caporal-chef, mle 55.852 Ouagadougou; 18 ans de services, 10 campagnes.
Keloua Touré, en 1924, 1re classe, mle 6.745 Kindia; 15 ans de services, 12 campagnes.
Lamine Camara, en 1922, 1re classe, mle 1562 Kindia; 16 ans de services, 13 campagnes.
Dekedian Koné, en 1921, 1re classe, mle 95.115 Kindia; 17 ans de services, 12 campagnes.
Moriba Togba, vers 1921, 1re classe, mle 94.883 Kindia; 17 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Mamadou Camara, en 1921, 2e classe, mle 93.484 Kindia; 17 ans de services, 12 campagnes.
Saou Millimono, vers 1922, caporal-chef, mle 1856 Kindia; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Kemoko Keita, vers 1923, 2e classe, mle 7.355 Kindia; 15 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Balde Alpha-Oumarou, vers 1922, 1re classe, mle 1165 Kindia; 16 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Mamadou-Souare, vers 1922, 1re classe, mle 1390 Guinée; 16 ans de services, 12 campagnes.
Sanou Komagui, vers 1923, caporal-chef, mle 70.255 Côte-d'Ivoire; 15 ans de services, 13 campagnes.
Tra Bi Sui, en 1917, 1re classe, mle 14.241 Côte-d'Ivoire; 20 ans de services, 8 campagnes.
Zoumanigui Kamazou, vers 1922, caporal-chef, mle 2522 Kindia; 16 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Assoubana, vers 1923, 1re classe, mle 69.818 Ouagadougou; 15 ans de services, 13 campagnes.
Baring Camara, vers 1921, 1re classe, mle 93.216 Kindia; 17 ans de services, 11 campagnes.
Lansine Condé, vers 1922, caporal-chef, mle 1838 Kindia; 16 ans de services, 11 campagnes.
Moïse Balma, vers 1923, 1re classe, mle 69.991 Ouagadougou; 15 ans de services, 13 campagnes.
Labila, en 1921, caporal-chef, mle 94.891 Kindia; 17 ans de services, 11 campagnes.
Timbila Savadogo, vers 1923, 1re classe, mle 70198 Ouagadougou; 15 ans de services, 13 campagnes.
Namoudou Keita, en 1921, 1re classe, mle 94356 Kindia; 17 ans de services, 11 campagnes.
Saa Dembadouno, vers 1922, 1re classe, mle 2828 Kindia; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Balde Samba Diouma, vers 1922, 1re classe, mle 7320 Kindia; 15 ans de services, 12 campagnes.
Bemdoua Kamara, vers 1922, caporal-chef, mle 2695 Kindia; 16 ans de services, 12 campagnes.
Zèze Sovogui, en 1921, caporal, mle 95300 Kindia; 17 ans de services, 10 campagnes.
Bakary Sanou, vers 1922, caporal-chef, mle 65587 Ouagadougou; 16 ans de services, 12 campagnes.
Dirieh Alalé, vers 1917, caporal-chef, mle 1970 Djibouti; 16 ans de services, 12 campagnes.
Nikavogui Kaboro, vers 1922, caporal-chef, mle 2583 Kindia; 16 ans de services, 12 campagnes.
Poussi Yabré, vers 1923, 1re classe, mle 69967 Ouagadougou; 15 ans de services, 13 campagnes.
Bakar Diallo, vers 1923, 1re classe, mle 7482 Kindia; 15 ans de services, 13 campagnes.
Noumouke Samou, vers 1923, caporal-chef, mle 70253 Haute-Volta; 15 ans de services, 9 campagnes.
Satenin Dialo, vers 1922, caporal-chef, mle 1031 Kindia; 16 ans de services, 11 campagnes.
Tianguène, vers 1922, 1re classe, mle 1316 Kindia; 16 ans de services, 11 campagnes.
Zou (Benoît), en 1922, 1re classe, mle 97910 Côte d'Ivoire; 16 ans de services, 12 campagnes.
Abdoulaye Dembil, en 1918, 1re classe, mle 1187 Djibouti; 18 ans de services, 9 campagnes.
Kemoko Keita, en 1923, 1re classe, mle 7291 Guinée; 15 ans de services, 12 campagnes.
Manga Sambegou Diallo, vers 1923, caporal-chef, mle 7451 Kindia; 15 ans de services, 10 campagnes.
Samba Camara, vers 1923, caporal-chef, mle 7316 Kindia; 15 ans de services, 13 campagnes.
Toino Hali, en 1921, caporal-chef, mle 95549 Kindia; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Kipsa Mossi, vers 1923, 1re classe, mle 79281 Cotonou; 15 ans de services, 10 campagnes.
Brahima Koné, vers 1923, caporal-chef, mle 6921 Kindia; 15 ans de services, 12 campagnes.
Fara Millimouno, vers 1922, caporal, mle 2956 Kindia; 16 ans de services, 11 campagnes.
Fansiri Oularé, en 1922, 1re classe, mle 1353 Faranah; 16 ans de services, 11 campagnes.
Toumé Coulibaly, vers 1923, caporal-chef, mle 70142 Ouagadougou; 15 ans de services, 12 campagnes.
Zoumanigui Koma, vers 1922, caporal-chef, mle 2520 Kindia; 16 ans de services, 11 campagnes.
Foromo Sénion, vers 1923, caporal, mle 7533 Kindia; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Simbara Camara, en 1922, caporal-chef, mle 994 Kindia; 16 ans de services, 8 campagnes.
Saa Kamano, vers 1923, 1re classe, mle 6998 Guéckédou; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Adama Traoré, en 1921, 1re classe, mle 81681 Soudan; 16 ans de services, 11 campagnes.
Ziouo Nianha, vers 1922, 1re classe, mle 2267 Kindia; 16 ans de services, 11 campagnes.
Sampilisse Kourouma, vers 1923, 1re classe, mle 6829 Kindia; 15 ans de services, 12 campagnes.
Pate Sow, vers 1923, caporal, mle 7373 Kindia; 15 ans de services, 12 campagnes.
Faya Bobo Tonguino, en 1922, 1re classe, mle 2903 Kindia; 16 ans de services, 10 campagnes.
Amadou Béla, vers 1923, 1re classe, mle 7356 Kindia; 15 ans de services, 12 campagnes.
Niandé Sorgo, en 1924, caporal-chef, mle 70708 Ouagadougou; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Koudnan (Kondé), vers 1923, 1re classe, mle 69798 Ouagadougou; 14 ans de services, 12 campagnes.
Ouehi (Robert), vers 1923, 1re classe, mle 5783 Abidjan; 15 ans de services, 12 campagnes.
Soua (Doroman), vers 1922, caporal-chef, mle 2376 Guinée; 16 ans de services, 11 campagnes.
Samba (Camara), vers 1923, caporal-chef, mle 7286 Mamou; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Latol (Kamano), vers 1922, caporal-chef, mle 2810 Kindia; 16 ans de services, 11 campagnes.
Kouyate (Mami), en 1922, caporal-chef, mle 2579 Kindia; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Sayon (Condé), vers 1922, 1re classe, mle 46 Kindia; 16 ans de services, 9 campagnes.
Faya (Mansaré), vers 1923, 1re classe, mle 7045 Kindia; 15 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Sano (Komé), en 1922, caporal-chef, mle 2756 Kindia; 16 ans de services, 11 campagnes.
Massa Sylla, vers 1923, 1re classe, mle 5994 Bouake; 15 ans de services, 12 campagnes.
N'Bani (Koroma), vers 1923, caporal-chef, mle 6894 Kindia; 15 ans de services, 11 campagnes.
Ladji (Traoré), en 1917, caporal-chef, mle 35921 Soudan; 20 ans de services, 6 campagnes.
Do (Doly), en 1923, 1re classe, mle 5849 Côte d'Ivoire; 15 ans de services, 12 campagnes.
Koussara (Bouro), vers 1917, 1re classe, mle 79282 Ouagadougou; 15 ans de services, 11 campagnes.
Lamine (Fofana), vers 1923, caporal, mle 6040 Côte d'Ivoire; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Yara (Silé), vers 1922, caporal-chef, mle 2411 Kindia; 16 ans de services, 11 campagnes.
Karfa (Mara), en 1923, caporal-chef, mle 7069 Kindia; 15 ans de services, 11 campagnes.
Kalga (Kompaoré), vers 1923, 1re classe, mle 70050 Ouagadougou; 15 ans de services, 12 campagnes.
Kaman (Onipogui), vers 1923, 1re classe, mle 6955 Kindia; 15 ans de services, 12 campagnes.
Morifing (Mara), vers 1916, caporal-chef, mle 91638 Kindia; 15 ans de services; 11 campagnes. Cité.
Koukala (Zapéré), en 1919, caporal-chef, mle 71500 Bamako; 16 ans de services, 10 campagnes.
Mara (Kimba), vers 1922, caporal-chef, mle 2755 Kindia; 16 ans de services, 11 campagnes.
Iga (Sorgho), vers 1923, caporal-chef, mle 70027 Ouagadougou; 15 ans de services, 11 campagnes.
Coulibaly (Ardjourma), en 1924, 1re classe, mle 7424 Saint-Louis; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Diogo (Diallo), vers 1920, caporal-chef, mle 88915 Kindia; 18 ans de services, 8 campagnes.
Bame (Palenfo), en 1922, 1re classe, mle 65916 Ouagadougou; 16 ans de services, 10 campagnes.
Odi (Ouled-Ganti), vers 1917, caporal-chef, mle T.D./C. 18349 Tchad; 18 ans de services, 8 campagnes.
Sylla (Abou), vers 1923, caporal-chef, mle 7646 Kindia; 15 ans de services, 12 campagnes.
N'Diene (Guèye), vers 1918, 1re classe, mle 92918 Saint-Louis; 16 ans de services, 10 campagnes.
Sagno (Vali), vers 1923, 1re classe, mle 10319 Kindia; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Morlaye (Damba), en 1916, caporal-chef, mle 54007 Kindia; 15 ans de services, 11 campagnes.

Zoman (Gbégbé), vers 1923, 1re classe, mle 5097 Côte d'Ivoire; 15 ans de services, 11 campagnes.
Amadou (Dialo), en 1922, 1re classe, mle 1445 Kindia; 16 ans de services, 10 campagnes.
Telemo, vers 1923, caporal-chef, mle 6804 Kindia; 15 ans de services, 11 campagnes.
Adamou (Galadima), en 1913, 1re classe, mle 20045 Zinder; 19 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Korka (Sidibe), vers 1923, caporal-chef, mle 7470 Mali; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Mamadi Camara, vers 1922, caporal-chef, mle 6728 Kindia; 16 ans de services, 10 campagnes.
M'Bina M'Badinga, vers 1919, caporal-chef, mle GB/1641 Gabon; 15 ans de services; 10 campagnes.
Amadou Camara, vers 1923, caporal-chaf, mle 7463 Kindia; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Samoura Alpha, vers 1924, 1re classe, mle 10719 Kindia; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Koyandiga Gompini, vers 1923, 1re classe, mle 69968 Haute-Volta; 15 ans de services, 9 campagnes.
Karimou Camara, vers 1922, caporal-chef, mle 363 Guinée; 16 ans de services, 10 campagnes.
Ekoulou Batiébo, vers 1924, 1re classe, mle 71134 Ouagadougou; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Foromo, en 1923, 1re classe, mle 6814 Guinée; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bi-Salia, vers 1923, 1re classe, mle 5124 Abidjan; 15 ans de services, 11 campagnes.
Dian Boye Coulibaly, en 1923, caporal-chef, mle 7391 Kindia; 15 ans de services, 11 campagnes.
Kekoura Mansaré, vers 1923, caporal-chef, mle 7054 Kindia; 15 ans de services, 10 campagnes.
Bikoure Palé, vers 1924, caporal-chef, mle 70660 Ouagadougou; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Nidja Dabiré, vers 1922, caporal-chef, mle 65913 Ouagadougou; 16 ans de services, 10 campagnes.
Fara Iffono, vers 1924, 1re classe, mle 11031 Kindia; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Seho (Jean), en 1922, 1re classe, mle 95530 Côte d'Ivoire; 16 ans de services, 10 campagnes.
Gbogbo (Jean-Pierre), en 1923, caporal-chef, mle 5508 Côte d'Ivoire; 15 ans de services, 11 campagnes.
Nobila Savadago, vers 1924, caporal-chef, mle 71008 Ouagadougou; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Naimadji, vers 1923, caporal, mle 43. T.D. 2580 Tchad; 15 ans de services, 10 campagnes.
Paquile, en 1923, caporal-chef, mle 6846 Kindia; 15 ans de services, 10 campagnes.
Tambatie Tounkara, en 1924, 1re classe, mle 11040 Kindia; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Labi Gbohou, vers 1924, caporal-chef, mle 12437 Abidjan; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Molobaly Diarra, vers 1922, caporal-chef, mle 90156 Soudan; 14 ans de services, 11 campagnes.
Loho Zanihan, en 1922, 1re classe, mle 96112 Haute-Volta; 16 ans de services, 9 campagnes.
Ansoumana Diakité, vers 1920, 1re classe, mle 94351 Kindia; 17 ans de services, 9 campagnes.
Kouassi Bi Iritié, vers 1923, 1re classe, mle 5201 Abidjan; 15 ans de services, 10 campagnes.
Kamara Mamadi, vers 1923, caporal-chef, mle 6870 Kindia; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bougoulou Miligo, en 1922, caporal-chef, mle 65509 Ouagadougou; 16 ans de services, 10 campagnes.
Oumarou Bailo Bari, en 1922, 1re classe, mle 1069 Kindia; 16 ans de services, 10 campagnes.
Douro Tembele, vers 1921, caporal-chef, mle 80520 Soudan; 16 ans de services, 10 campagnes.
Keita-Lahe, vers 1922, 1re classe, mle 1303 Kindia; 16 ans de services, 7 campagnes.
Korodio Diarra, en 1923, caporal-chef, mle 96523 Soudan; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

3° *Militaires servant sous le régime du décret du 7 février 1940.*

SOUS-OFFICIERS

Nguyen-Van-Coi, 25 mai 1923, sergent-chef, mle 352707 Saïgon; 15 ans de services, 15 campagnes.

HOMME DE TROUPE

Y'Nguon, en 1920, 1re classe, mle 416450 Saïgon; 19 ans de services, 14 campagnes. Cité.

4° *Avenantaires.*

HOMMES DE TROUPE

Sleiman ben Messaoud Sleman, en 1920, caporal, mle 35463 Syrie; 15 ans de services, 14 campagnes.
Salim Srouji, vers 1908, caporal, mle 109/E.T.R. Madagascar; 15 ans de services, 14 campagnes.
Djamil Wassouf, vers 1925, caporal, mle 39414 Syrie; 15 ans de services, 14 campagnes.

Artillerie de marine.

1° *Militaires servant sous statut général.*

SOUS-OFFICIERS

Black (Arthur-Jules-Léonce), 5 janvier 1921, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 11 campagnes.
Bloy (René), 11 mai 1918, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 10 campagnes.
Herault (Léon-Joseph), 3 septembre 1917, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Chauveau (Francis), 1er juillet 1917, maréchal des logis; 19 ans de services, 10 campagnes.
Machu (Francis), 10 octobre 1922, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
Philibert (Lucien), 31 janvier 1919, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Nguyen Van Giau (Henri), 2 septembre 1925, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Crey (Jean-Francis), 16 janvier 1926, adjudant; 19 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Martial (Dorothée), 9 février 1923, adjudant; 16 ans de services et majorations, 12 campagnes.
Louis Sidney (Thimothée), 24 janvier 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Doumouya (Martin), 28 janvier 1922, adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Herault (Roger-Gabriel-Emmanuel), 13 juillet 1924, maréchal des logis; 16 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Fromenteau (André), 21 mars 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Averty (Jean-André), 23 février 1926, adjudant; 17 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Chobriat (Louis-Gaston), 12 mai 1914, maréchal des logis chef; 22 ans de services, 5 campagnes.
Geronimi (Jean-Paul), 23 avril 1923, maréchal des logis; 15 ans de services, 12 campagnes.
Bonneau (Vincent-Fernand), 8 décembre 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Hyacynthe (Victor-Marcel), 21 août 1922, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
Rivet (Lucien-Marcel), 29 janvier 1928, adjudant; 18 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Pelage (Hdephonse-Ildevert), 27 mai 1920, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Adelin (Auguste-Louis), 13 février 1923, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bringtown (Roch), 16 août 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bazerque (Pierre), 23 mars 1926, adjudant; 18 ans de services et majorations, 7 campagnes. Blessé et cité.
Bardon (Jean), 20 mars 1926, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Menard (Maxime-François), 15 décembre 1925, adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Gachet (René), 30 décembre 1924, maréchal des logis; 14 ans de services, 11 campagnes, Blessé et cité.
Cossou (Marius), 28 mars 1924, maréchal des logis-major, 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Le Cunff (Marcel-Louis-Marie), 29 janvier 1923, adjudant; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Motta (Joseph), 24 novembre 1925, adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Munier (Marcel), 10 janvier 1924, maréchal des logis; 16 ans de services, 10 campagnes.
Dubois (Raoul-Fernand), 14 octobre 1925, mréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Dasquet (Henri-Amédé), 17 avril 1925, adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Gaudinot (Simon-Michel), 6 juin 1922, maréchal des logis; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
David (Claude), 27 mars 1925, maréchal des logis; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Insou (Léonard), 6 novembre 1922, maréchal des logis; 14 ans de services, 10 campagnes.
Venance (César-Gareli.e), 1er mai 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Mouton (Georges-Jean-Yves), 21 mai 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Sonny (Raymond), 21 novembre 1925, adjudant; 14 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Riclot (Pierre-Ernest), 1er mai 1923, maréchal des logis; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Joseph (Stéphan-Jean), 6 janvier 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Rivière (Claude), 23 août 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Sambe Amadou-Dial, 17 mars 1921, maréchal des logis; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Pataille (Georges-André), 5 mars 1923, adjudant; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Monvoisin (Henri), 17 octobre 1927, maréchal des logis; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Rajaonarivelo (Emmanuel), 26 décembre 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes Cité.
Colonna (Ignace-Ange-Mathieu), 24 octobre 1926, maréchal des logis; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Hortense (Harry), 21 juin 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Nicolas (Joseph-Louis), 1er février 1921, adjudant-chef; 14 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité
Gairaud (Georges), 2 novembre 1923, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Castel (Henri-Célestin-Timothée-Roger), 24 janvier 1923, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Lavergne (André), 23 décembre 1927, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Le Bellec (Maurice-François-Albert), 11 août 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Isel (Armand-René), 6 mars 1915, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Grandjean (Léon-Victor), 17 janvier 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Toulet (Pierre-Charles), 18 février 1923, maréchal des logis; 16 ans de services, 8 campagnes.
Coquin (Hervé-Joseph), 24 septembre 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Soudin (André), 17 octobre 1921, maréchal des logis; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Perrin (Maurice-Germain), 20 octobre 1923, maréchal des logis; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Beauchet (André-Georges), 23 janvier 1924, maréchal des logis chef; 17 ans de services et majorations, 7 campagnes.
Beaume (Michel), 26 avril 1926, maréchal des logis; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Carlier (Guy-Hippolyte-Mary), 17 octobre 1924, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Quemet (Roger-Louis), 30 avril 1926, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Santoni (Antoine-Sébastien), 5 décembre 1923, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Gorlier (Gérard-Hubert), 26 avril 1924, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Moreau (André), 8 janvier 1927, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité
Killherr (René-Joseph), 7 septembre 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Grimaldi (Jean-Baptiste-Marie), 1er juillet 1925, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Evain (Amédée), 7 juin 1924, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Rispal (Marcel-Paul), 22 mars 1924, maréchal des logis; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Genest (Daniel-Marcel), 29 mars 1925, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Buisson (Emile-Marcel), 28 février 1927, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Baudis (Jean-Eloi), 19 août 1925, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Prunier (Jean), 26 septembre 1925, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Carpentier (Louis), 14 juin 1923, adjudant; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Vignes (André), 19 mars 1923, maréchal des logis; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Girardey (André-Emile), 1er mars 1925, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Lordelot (Gualbert-Jean), 12 juillet 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Christmann (Jacques-Ernest), 5 février 1925, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.

HOMMES DE TROUPE

Ralitavao Rakotovazaha, Aubert, en 1917, brigadier-chef, mle M. R. T. O. 85 Madagascar; 20 ans de services, 7 campagnes.
Bouillaud (Camille-Raphaël-Georges), 3 octobre 1921, brigadier-chef; 17 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Louis (Paul), 9 novembre 1919, 1re canonnier; 18 ans de services, 12 campagnes.
Pinaud (Marcel-Alexandre), 8 octobre 1919, 1re classe; 18 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Amougou (Pierre-Marie-Armelle), 2 juillet 1921, brigadier-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Arzal (Antoine Claude), 6 novembre 1920, 1er canonnier; 17 ans de services, 12 campagnes.
Villion (Pascal-Cyrille), 4 août 1919, 1er canonnier; 18 ans de services, 11 campagnes.
Rivière (Marie-Guy), 14 avril 1918, 1er canonnier; 19 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Zenou Selvaradjou, 29 mars 1924, brigadier-chef; 15 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Muller (Jean-Pierre), 24 octobre 1915, brigadier-chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
Lefur (Joseph), 16 octobre 1921, brigadier-chef; 17 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Alexandrine (René), 24 mars 1921, 1er canonnier; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Asfoura Izzat, en 1925, 1er canonnier; 15 ans de services, 11 campagnes.
Biondi (Pierre-Louis), 26 avril 1926, brigadier-chef; 15 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Camara Alioune, 2 février 1922, 1re classe; 15 ans de services, 8 campagnes.
Bret (Raymond), 26 septembre 1923, 2e canonnier; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Pharamond (Joseph-Urbain), 15 mars 1916, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Dumain (Henri-Paul), 10 décembre 1922, brigadier-chef; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Many Tiroumalé, 28 juin 1918, 1er canonnier; 15 ans de services, 12 campagnes.
Levêque (Alain-Marie), 21 octobre 1919, 1er canonnier servant; 18 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mazaud (Gilbert), 10 janvier 1923, brigadier-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Ibrahim Antoun, P. 1925, 1er canonnier, mle 232 ER. Madagascar; 15 ans de services, 11 campagnes.
Kamara (Ady), 8 février 1923, 1er canonnier servant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.

2e Militaires servant sous le régime transitoire du décret du 19 octobre 1955.

SOUS-OFFICIERS

Boubakar Barry, en 1917, maréchal des logis, mle 35958 Kindia; 20 ans de services, 11 campagnes.
Touret (Vakantié, dit Emmanuel), vers 1916, maréchal des logis, mle 11286 IRA, Côte d'Ivoire; 20 ans de services, 11 campagnes.
Gnezere Zokou, en 1925, maréchal des logis chef, mle 97979, Côte d'Ivoire; 15 ans de services, 10 campagnes.
Saa Lami Tolno, vers 1923, maréchal des logis, mle 6999 Kindia; 15 ans de services, 11 campagnes.
Niambi (Abraham), vers 1917, maréchal des logis chef, mle 10867 Yaoundé; 16 ans de services, 6 campagnes.

HOMMES DE TROUPE

Mekre Coulibaly, en 1917, brigadier-chef; mle 11251 Abidjan; 19 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Gouleki Koné, en 1922, 1er canonnier, mle 82012 Soudan; 16 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Yanka Koundouno, en 1922, 1er canonnier, mle 2730 Kindia; 16 ans de services, 13 campagnes.
Mone Yagba, en 1921, 1er canonnier, mle 91979 Kindia; 17 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Kela (François), en 1922, brigadier-chef, mle 97777 Abidjan; 16 ans de services, 12 campagnes.
Foromo Togba, vers 1922, 1er canonnier, mle 2311 Guinée française; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Fassouma Kamara, en 1922, brigadier-chef; mle 2775 Kindia; 16 ans de services, 11 campagnes.
N'Faly Kourouma, vers 1923, 1er canonnier, mle 7313 Kindia; 15 ans de services, 11 campagnes.
Sinata Koroma, vers 1923, brigadier-chef, mle 6803 Kindia; 15 ans de services, 10 campagnes.

Maurice (Camara), en 1924, brigadier-chef, mle 10181 Guinée française; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Pani (Alphonse), vers 1920, 1er canonnier, mle OC/10127 Fort-Archambault; 18 ans de services, 7 campagnes.
Samake Daouda, vers 1924, brigadier-chef, mle 97468 Soudan; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Mama Dian Bari, vers 1923, 1er canonnier, mle 7363 Kindia; 15 ans de services, 10 campagnes.
Kelemassa Sanou, vers 1924, brigadier-chef, mle 70535 Ouagadougou; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.

Télégraphistes.

SOUS-OFFICIERS

Malet (Claude-Camille), 3 juin 1923, adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
Poucet (René-Jean-Alain), 26 mars 1927, sergent-chef; 19 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Hubert (Iréné-Isidore), 30 juin 1923, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
Coste (Rémy-Auguste), 2 février 1923, sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Audren (Eugène-Joseph-Marcel), 3 novembre 1919, sergent-chef; 19 ans de services, 7 campagnes.
Bilny (Antoine-Berty), 27 octobre 1924, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Deurveiller (Ignace-Irénée), 31 juillet 1923, sergent; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Dubourg (Gaston-Alcide), 15 février 1922, sergent; 16 ans de services, 10 campagnes.
Meporema (Louis-Gaston), 24 avril 1926, adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Ramangalahy (Gabriel-Roger), 16 mai 1922, adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Cissoko Idrissa, 13 novembre 1922, adjudant, mle 84 Dakar; 14 ans de services, 11 campagnes.
Lantidor (Sainte-Hélène-Flavien), 19 août 1925, sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Poudroux (Grégoire-Karl), 20 mars 1923, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Chataignier (Maurice), 20 juin 1927, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Sy Abdoulaye, 9 mai 1922, adjudant, mle 1339 Dakar; 15 ans de services, 10 campagnes.
Lavel (Guillaume), 19 novembre 1925, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Balland (Georges-Louis), 30 janvier 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Giordano (Jean-Paul), 22 octobre 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Girardeau (François), 4 août 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Derlin (Lucien-Henri-Jean), 1er mai 1925, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Hourrier (Serge-Georges), 4 janvier 1926, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Constant (Jackie), 8 décembre 1924, sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Nomdedeu (André-Victor), 26 juillet 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bebin (Georges), 2 novembre 1925, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Carpentier (Jean), 8 novembre 1925, sergent-chef; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Perrin (Raymond), 4 février 1924, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Voyer (Gaston), 2 janvier 1927, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Bacque (Bertrand), 13 juillet 1925, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Malville (William-René), 11 avril 1927, adjudant; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Service des matériels et bâtiments d'outre-mer.

SOUS-OFFICIERS

Farlot (Edward-Alexis-Antoine), 17 juillet 1921, adjudant; 19 ans de services, 12 campagnes.
Dufour (Georges-Jacques), 10 juillet 1918, maréchal des logis-major; 21 ans de services et majorations, 12 campagnes.
Aumis (Fernand-Assuréus), 22 mai 1915, maréchal des logis; 21 ans de services, 8 campagnes.
Duprat (Raymond), 6 novembre 1920, maréchal des logis; 19 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Wojciechowski (Raymond), 5 juillet 1923, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 10 campagnes.
Lefebvre (Pierre-Arthur-Jules), 1er décembre 1917, maréchal des logis; 21 ans de services, 8 campagnes.
Bresson (Gaston-Roger), 23 avril 1922, maréchal des logis-major; 17 ans de services et majorations, 13 campagnes.
Laporte (Benjamin), 31 mars 1920, maréchal des logis; 19 ans de services, 10 campagnes.
Auger (Armand-Pierre), 5 janvier 1926, maréchal des logis-major; 19 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Lechar (Charlemagne-Robert), 28 janvier 1920, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 11 campagnes. Cité.
N'Diour Ibrahima, 4 janvier 1923, maréchal des logis chef, mle 864 Dakar; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Hillon (Roland-Laurent), 9 mars 1925, adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Andreani (Michel), 24 juin 1924, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Lardos (Marcel), 4 mars 1923, maréchal des logis-major; 17 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Toutendji Abed, p. 1925, maréchal des logis, mle 845 Madagascar; 15 ans de services, 10 campagnes.
Berlan (René), 29 juillet 1922, maréchal des logis-major; 17 ans de services, 10 campagnes.
Glasson (Grégoire-Antoine), 10 mai 1921, maréchal des logis; 16 ans de services, 9 campagnes.
Ortole (Etienne-Benjamin), 2 janvier 1922, adjudant; 16 ans de services et majorations, 8 campagnes.
Tardif (Appolon), 9 février 1922, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Pernock (Céloi), 21 octobre 1918, maréchal des logis; 19 ans de services, 7 campagnes.
Metaireau (Victor-Marie-René-Jean), 24 juin 1921, maréchal des logis-major; 19 ans de services, 7 campagnes.
Brisset (Jean-Ferdinand-Auguste), 30 mai 1924, maréchal des logis; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Marty de Martinot (Jacques), 21 janvier 1923, maréchal des logis-major; 17 ans de services, 9 campagnes.
Kenavo (Yves), 16 août 1921, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 11 campagnes.
Agostini (Ange), 12 février 1924, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Rumbach (Pierre), 15 juillet 1923, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 10 campagnes.
Thomas (Henri-Maurice-Emile-Louis), 8 avril 1923, maréchal des logis-major; 17 ans de services, 9 campagnes.
Gros (Jean-Pierre), 5 septembre 1923, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 9 campagnes.
Montbrun (Eugène), 13 juillet 1920, maréchal des logis-major; 17 ans de services, 7 campagnes.
Duclovel (Octave), 27 novembre 1921, maréchal des logis chef; 17 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Evita (Edvard-Hubert), 3 novembre 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Lenain (Jean-Louis), 11 octobre 1920, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 7 campagnes.
Paya (Joseph-Albert-Roger), 17 juin 1924, maréchal des logis; 15 ans de services, 10 campagnes.

HOMMES DE TROUPE

Sene Tidiane, 15 juin 1916, brigadier-chef, mle 1042 Dakar; 19 ans de services, 9 campagnes.
Conan (Vincent-Louis), 15 avril 1919, brigadier-chef; 20 ans de services, 7 campagnes.

Intendance.

1° *Militaires servant sous statut général.*

SOUS-OFFICIERS

Fournier (Maurice), 26 février 1920, sergent-major; 20 ans de services, 10 campagnes.
Techer (Marcel), 7 janvier 1920, sergent-chef; 18 ans de services, 12 campagnes.
Dia Ibrahima, en 1916, sergent, mle 571 Dakar; 21 ans de services, 8 campagnes.
Soundiram (Antoine), 18 avril 1922, sergent-major; 16 ans de services, 12 campagnes.
Le Menn (Jean-Louis), 21 septembre 1924, sergent-major; 18 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
Antourel (Félix), 27 juillet 1924, sergent; 16 ans de services, 12 campagnes.
Fabre (Joseph-Marie), 3 février 1921, sergent; 17 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Geissler (Alfred-Gustave), 2 septembre 1925, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.

N'Diaye Ibrahima, 24 juin 1920, sergent-chef, mle 2133 Dakar; 17 ans de services, 9 campagnes.
Cadet (Germain-Antoine-Valère), 24 juin 1923; adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes
Malet (Guy), 26 février 1922, adjudant; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes.
Jourdain (Henri-Jean-Jacques), 20 juin 1923, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Rougeaux (Jean-Roger), 9 octobre 1920, adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.

HOMMES DE TROUPE

Renard (Jean), 5 mai 1922, 1re classe; 15 ans de services, 13 campagnes. Cité.

2° Maîtres ouvriers et ouvriers spécialistes.

SOUS-OFFICIERS

Labauze (René-Francis-Jean), 1er février 1923, sergent ouvrier spécialisé tailleur; 16 ans de services, 10 campagnes.
Le Guilloux (Yves-Marie-René-Joseph), 15 décembre 1921, sergent-chef, maître ouvrier tailleur; 16 ans de services, 9 campagnes, Cité.

Service de santé.

Militaires servant sous statut général.

SOUS-OFFICIERS

Dine (Maurice-Marie-Louis), 5 août 1923, adjudant; 20 ans de services et majorations, 11 campagnes
Jones-Duncan (Charles), 18 septembre 1918, sergent-major; 18 ans de services, 10 campagnes.
Gueye (Alioune), 19 avril 1921, sergent-chef, mle 610 Dakar; 16 ans de services, 9 campagnes.
N'Diaye (Abdou), en 1923, sergent-chef, mle 2056 Dakar; 16 ans de services, 10 campagnes.
Benthe-Tobie (Alphonse), 2 septembre 1918, sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Delbroc (Richard-Alban-Francisque), 27 juin 1918, sergent-major; 19 ans de services, 8 campagnes.
Meil (Jean-Yves), 3 septembre 1924, sergent; 16 ans de services, 11 campagnes.
Sanchez (Richard), 29 février 1924, sergent-major; 14 ans de services et majorations, 12 campagnes.
Dionisi (Louis-Roger-Fernand), 16 juin 1923, adjudant; 16 ans de services et majorations, 11 campagnes.
Momont (Victor-Louis-Edmond), 15 juin 1922, sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Fiorio (Alfred), 7 août 1923, sergent-major; 15 ans de services, 11 campagnes.
Curie (Jules-Fernand), 2 septembre 1921, sergent-major; 16 ans de services, 10 campagnes.
Viney (André), 5 juin 1924, sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Renaudot (Jacques-Gaston), 14 février 1924, sergent-major; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Pigeault (Daniel-Noël), 15 décembre 1919, sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
Latchou (Adimoulan), 22 décembre 1920, sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Raidot (Paul-Jean), 16 décembre 1922, adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Cuoq (Raymond-Antoine), 9 mai 1923, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Levasseur (Robert-Georges), 14 mai 1925, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Dione (Momar-Bèye), 16 février 1921, sergent-major; 16 ans de services, 9 campagnes.
Poirson (Germain), 10 mars 1926, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Le Moal (Fernand-Olivier), 11 juin 1925, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Baiguini (François), 18 février 1923, sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Rerolle (Albert), 5 octobre 1923, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Maréchal (Jean-Marcel), 15 février 1923, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Chancellerie.

Somme (Eugène), 27 novembre 1919, sergent-major; 20 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Auguste (Louis-Pierre), 29 juin 1919, sergent-major; 19 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Arsac (Roger-Louis), 1er février 1924, sergent; 18 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Leturgeon (Pierre-Louis-Simon), 19 juin 1926, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité
Torreano (André-Constantin), 27 juillet 1925, sergent-major; 17 ans de services et majorations, 8 campagnes.
Willy (Albert-René), 24 mars 1925, adjudant; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé.
David (Charles), 4 avril 1924, sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Rouquier (Jean-Germain), 26 décembre 1922, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 8 campagnes.
Martin (André), 24 octobre 1922, sergent-major; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Diallo (Bernard), 13 juillet 1922, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Lasbleiz (François), 26 février 1927, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Jardot (Marcel-Henri), 31 août 1924, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Dupin (Pol-Guy-Marcel), 27 août 1923, sergent-major; 15 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.

Agents des corps de troupes.

Colle (Robert-Servais), 19 juin 1917, sergent-chef; 20 ans de services et majorations, 12 campagnes.
Thiam Matar, en 1917, adjudant, mle 1213 Dakar; 16 ans de services, 11 campagnes.
Tamer Brahim, vers 1924, sergent-major, mle 1950/196 Madagascar; 15 ans de services, 10 campagnes.
Girerd (Henri-Lucien), 27 mars 1923, adjudant; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé.
Guillard (Marcel), 9 septembre 1922, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Bellouet (Pierre-Marcel), 10 mai 1920, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Colombo (Arthur), 1er juillet 1923, adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
Prate (René), 14 mai 1920, adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Odonnat (Thimothée-Joseph), 25 juin 1923, sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes
Gorneau (Louis-Emile-Julien), 1er janvier 1923, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

II. — *MILITAIRES DEGAGES DES CADRES*

TROUPES METROPOLITAINES

Train.

Janvier (Gilbert-René-Alexandre), 3 décembre 1915, maréchal des logis chef, mle 35-411-1069 Poitiers; 17 ans de services, 6 campagnes.

Matériel.

Sinsou (Gabriel), 5 septembre 1912, adjudant, mle 2092 Périgueux; 21 ans de services, 6 campagnes.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.